UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

JOURNAL

DES SAVANTS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de six feuilles in-4°.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 6 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, Secrétaire de la Rédaction, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, à Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL

DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

NOUVELLE SÉRIE. — 19e ANNÉE

PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCXXI

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER-FÉVRIER 1921.

LA CRÉATION D'UNE VILLE SEIGNEURIALE. CHANTILLY (1692-1740).

G. Macon. *La ville de Chantilly*. I, Les Origines. — II, Création et développement. — III, L'administration et la vie au XVIIIe siècle. 3 fasc. in-8, 73, 114 et 89 p. Senlis, 1910 et 1911.

Louis XIV a créé la ville de Versailles, ville royale, les Condé ont créé la ville de Chantilly, ville seigneuriale, toutes deux dépendant étroitement du château et en suivant les destinées. Mieux que Versailles peut-être, où tout est un peu factice à l'origine, Chantilly montre comment une ville pouvait naître en plein XVIIe siècle par un cours normal de circonstances et aussi par l'initiative d'un grand seigneur terrien, et comment celui-ci gardait encore quelques restes de l'ancienne indépendance féodale.

Dans deux articles précédents nous avons étudié l'histoire du domaine et du château[1]. Nous allons montrer de quelle façon se fonda peu à peu la ville actuelle, en continuant à nous servir des travaux de M. Macon, dont nous signalons une fois de plus le vif intérêt.

I

Au moment où le Grand Condé recouvrait en 1659 les domaines confisqués lors de sa rébellion, il n'existait encore auprès du

[1] Voir les deux articles parus dans le *Journal des Savants*, nos de janvier-février et mars-avril 1920, où j'ai indiqué la bibliographie générale.

château construit par les Montmorency ni un bourg, ni même un village aggloméré. Quelques rares maisons répandues de l'Est à l'Ouest, puis, tout à l'extrémité, deux ou trois hameaux de paysans, voilà ce qui composait alors Chantilly.

Le Grand Condé, réduit ou peu s'en faut à vivre dans la retraite, s'attacha passionnément, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, à agrandir son domaine en même temps qu'à l'embellir. Avec les architectes Gittard, Mansart, avec Le Nôtre, Desgots, l'ingénieur de Manse, il réalisa des merveilles de décoration dans le parc prolongé jusqu'au bout de la ville actuelle[1]. Grand canal, comme à Versailles, bassins, cascades, terrasse, avec la célèbre « perspective » de Le Nôtre, ces travaux « fantastiques » appelaient nécessairement un monde d'entrepreneurs, d'ouvriers de tous métiers, de commerçants, en même temps qu'un personnel domestique, car les fêtes, la réputation du prince, la beauté des jardins attiraient nombre de visiteurs, quelques-uns hôtes du maître, mais pour qui la vieille maison seigneuriale n'offrait plus assez de place. Lorsque Louis XIV vint à Chantilly en 1671, son entourage de courtisans, de dames, de serviteurs, se répandit un peu partout dans des locaux de fortune. Gourville raconte qu'il avait envoyé des gens dans les villages les plus proches pour trouver des logements, qu'on avait dressé des tentes sur la Pelouse, que les carrosses venus de Paris transportaient les invités çà et là[2].

Il fallait chercher à installer cette population sédentaire ou nomade qui se multipliait. La vie même du château y était intéressée. Le prince se décida donc à vendre des terrains de son immense domaine pour bâtir des maisons particulières[3]. Seulement il se trouva assez étrangement partagé entre cette nécessité et la préoccupation constante de ne pas diminuer ou même d'agrandir son parc et de se réserver des espaces libres pour des constructions de plaisir. De là, une série de ventes, de rachats, de reventes, qui compliquent singulièrement cette histoire. Malgré tout, la population alla en s'augmentant et le nombre des maisons aussi. On ne s'étonnera

(1) Macon, *Les Arts dans la Maison de Condé*, p. 20-38.

(2) *Mémoires*, p. p. Lecestre, t. II, p. 36-40.

(3) G. Macon, *Chantilly*. I, *Les Origines*, p. 50-73.

pas d'y trouver beaucoup d'hôtelleries, auberges, cabarets. Le gain était assuré à cause de l'affluence des visiteurs, ouvriers, commerçants qui passaient, fournisseurs du château ou autres.

Le Grand Condé mourut le 11 décembre 1686; son fils unique, Henri-Jules, hérita de tous ses domaines. Il vécut jusqu'en 1709.

Étrange personnage que ce prince, qui tient une grande place dans l'histoire du château et de la ville. Saint-Simon, avec beaucoup de contemporains, loue son savoir, son esprit, son agrément, « quand il lui plaisait d'être agréable », son goût, son intelligence fine, ingénieuse, subtile parfois, comme lorsqu'il dicta « le Repentir du Grand Condé » au peintre Corneille[1]. Mais il parle aussi de son avarice, de ses duretés, de ses fureurs. A peu près inutile et éloigné de la Cour, il se donna tout entier à Chantilly. Pour satisfaire sa passion, il ne recula devant aucune dépense, malgré son avarice ou plutôt son avidité à s'enrichir, et comme il disposait d'une énorme fortune, il put faire grand. Le château, le parc, les fêtes comme celle de 1688, restée fameuse, réussirent à l'endetter, comme ils avaient fait d'ailleurs, de son père. A beaucoup moins de frais, il fut le véritable créateur de la ville.

Il faut ici un peu de topographie. Chantilly ne se développa jamais qu'à l'ouest, non pas autour du château, mais des deux côtés d'une route existant dès l'origine et se prolongeant jusqu'à l'extrémité du Chantilly actuel. C'est la rue dite du Connétable. Resserrée entre le mur du parc au Nord, et la pelouse au Sud, dont les princes se réservaient jalousement la propriété, elle s'étendait ainsi en une voie étroite, unique, autant dire sans rue transversale. Un plan de 1682 montre fort bien la répartition des habitations. Les Condé possédaient de l'Est à l'Ouest la maison dite de Bucamp, enfermée dans le parc, puis, le long de la rue, la maison de Beauvais et, presque tout l'ancien hameau de Quinquempoix. Quelques maisons particulières s'étaient peu à peu construites dans les intervalles libres : en face de Bucamp (une hôtellerie), autour de Beauvais, à Quinquempoix. Tout à l'Ouest, les hameaux de Normandie, des Petites et Grandes-Fontaines, comptaient une vingtaine de maisons de paysans. Mais il restait partout de grands espaces vides, appartenant au prince.

[1] Musée Condé. Galerie des « actions de M. le Prince ».

Comme son père, Henri-Jules racheta et vendit ou revendit, il ne favorisa donc que lentement l'agrandissement du bourg. Mais il le constitua en paroisse et c'est par là qu'il le créa. La date de 1692 inaugura un ordre de choses nouveau.

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, ni le Chantilly voisin du château, ni Quinquempoix, ni les hameaux n'avaient un service de culte organisé pour eux. Pas d'église, et deux paroisses distinctes, toutes deux fort éloignées : Quinquempoix et les habitations de l'Ouest relevaient de la paroisse de Gouvieux et du diocèse de Beauvais, les habitants de l'Est ressortissaient à la cure de Saint-Léonard et au diocèse de Senlis. C'était, dans un siècle religieux, la source de graves difficultés. Le curé de Saint-Léonard reconnaissait lui-même qu'éloigné de trois quarts de lieue, avec des chemins de forêt peu praticables en hiver, il ne pouvait porter les sacrements. Les habitants, de leur côté, déclaraient que l'éloignement avait plus d'une fois privé les enfants du baptême, qu'il empêchait d'assister à la messe; quelques-uns avouaient n'y aller guère que deux fois par an. A une époque où l'instruction était donnée par le clergé, les enfants s'en trouvaient privés.

Lorsque Vatel s'était tué au château en 1671, Gourville avait dû faire mettre le corps sur une charrette pour le porter en hâte à Saint-Firmin, le cimetière de Saint-Léonard, paroisse de Chantilly, se trouvant trop éloigné.

Depuis longtemps déjà, les seigneurs de Chantilly avaient formé le projet d'y édifier une église. Le connétable Henri de Montmorency en avait même commandé les plans à Biard, en 1601. Suspendu, le projet fut repris par le Grand Condé, en 1684, sans aboutir. En 1687 enfin, Henri-Jules entama les travaux de l'église actuelle sur les plans de Jules-Hardouin Mansart et sous la conduite de Gittard[1]. Terminée en 1691, le vicaire général de Senlis constatait : « qu'elle est construite de pierre de taille de fond en comble et voûtée de même; qu'elle a plus de quatorze toises de longueur dans œuvre... Tous lesquels lieux nous ont paru très propres et décents pour faire le service divin et assez spacieux pour contenir cinq ou six cents personnes,... la dite église très bien éclairée de dix grandes croisées,

[1] Macon, *Historique des édifices du culte à Chantilly*, *passim*.

toutes fermées de vitres. » Un tableau curieux de R.-A. Houasse en orna le maître-autel.

Mais, pour constituer la paroisse, il fallait le concours des évêques de Senlis et de Beauvais et l'abandon de leurs droits ecclésiastiques par les curés de Saint-Léonard et de Gouvieux. Du côté de Senlis les choses se menèrent assez rapidement. On ne pouvait rien refuser à un Condé. L'absence de l'évêque de Beauvais prolongea un peu les négociations. Pourtant, en 1692, moyennant quelques dédommagements aux églises dépossédées, Chantilly eut sa paroisse indépendante, s'étendant depuis le château jusqu'au delà des Grandes-Fontaines. Le duc ne manque pas de le rappeler dans un aveu et dénombrement de 1692 : « Item, nous avons fait nouvellement ériger en paroisse le dit lieu de Chantilly et y avons fait édifier, construire et orner une belle église, dédiée sous le nom de Notre-Dame de l'Assomption, et avons doté la cure, de laquelle nous sommes collateur et patron. » Si bien patron, qu'il l'avait fait élever dans le voisinage immédiat du château.

II

Lorsque le fils d'Henri-Jules, Louis III, fut mort un an après lui (1710), il allait appartenir au petit-fils, Louis-Henri-Auguste († 1740), connu sous le nom de duc de Bourbon ou simplement de M. le Duc, et célèbre par son ministère avorté de 1723 à 1726, de continuer l'œuvre ébauchée par son arrière-grand-père et son grand-père. Plus riche encore que Henri-Jules, habitué à ne pas compter, ami des lettres, des arts, bâtisseur forcené, il réalisa dans la ville et au château des conceptions d'une véritable puissance, au moment où la royauté de Louis XV semblait incapable de rien entreprendre et abandonnait l'architecture aux particuliers[1].

On le retrouve à chaque pas dans le Chantilly d'aujourd'hui, comme on le retrouve à chaque pièce dans les appartements du petit et du grand château, quand la Révolution les a respectés. De 1719 à 1735, il dota la ville d'un monument qui allait y répandre une

[1] G. Macon, *Les Arts dans la Maison de Condé*, p. 64-86.

nouvelle vie, un peu bruyante et agitée peut-être : les Grandes-Écuries, établies en dehors de son parc. Deux cent quarante chevaux, les carrosses, les équipages de chasse, les chiens de toute race et de tout emploi y trouvèrent place. Construction grandiose et splendide, chef-d'œuvre de l'architecte Jean Aubert († 1741), et qui devait ajouter à l'éclat ou à la prospérité du bourg par le personnel qu'elle comportait et les curieux qu'elle attirait. La porte magnifique, presque triomphale, dite porte Saint-Denis, qui donne à l'Est accès dans Chantilly en même temps qu'elle rattache les Écuries aux jardins, montre que M. le Duc voulait que toute œuvre de lui fût glorieuse. Les Guides du XVIII[e] siècle consacrent presque autant de pages aux Écuries qu'au château et au parc.

La construction des Écuries entraîna la démolition des maisons établies à l'origine au nord-est de la Pelouse, elles furent réinstallées sur un alignement nouveau dans le voisinage de l'Église, que le duc agrandit d'une travée et de chapelles latérales en 1724-1725. Quelques autres maisons bâties en face puis autour de Beauvais formèrent un groupe compact jusqu'à l'extrémité d'une place destinée à l'établissement d'un marché. Ce fut peut-être tout à l'Ouest que porta le principal effort de M. le Duc et que s'accomplirent les transformations les plus profondes. Les hameaux de Normandie et des Fontaines et leurs humbles maisons étaient restés occupés par des petits cultivateurs parsemés. Seule une grande construction s'élevait dans leur voisinage depuis 1679, le pavillon de Manse, destiné à faire monter les eaux du grand canal vers le réservoir creusé sur la Pelouse en 1674. Mais entre 1720 et 1725, l'hospice de la Charité fut transporté de Vineuil sur l'emplacement des Petites et Grandes-Fontaines. Alors s'organisa tout un quartier qui porta souvent le nom de Petit-Chantilly. Le prince concéda des terrains au Nord et au Sud de l'hospice que précéda une vaste place, puis sur l'amorce occidentale de la rue du Connétable. Les concessionnaires bâtirent des maisons aux enseignes des *Treize-Cantons*, du *Mouton-Couronné*, de *L'École*, de *La Croix-Blanche*, des *Trois-Pigeons*, la plupart hôtelleries ou cabarets.

Aussi importante et plus originale fut la concession à titre gratuit, moyennant un faible cens annuel, de terrains à l'Ouest des Écuries sur le côté Sud de la route, à la charge « de faire bâtir et construire

une maison et autres bâtimens; que les façades de la dite maison du côté de la forêt soient uniformes aux autres maisons et à 12 pieds du mur de clôture qui a été fait sur la Pelouse. » Vingt-cinq maisons furent ainsi élevées, toutes composées sur la Pelouse d'un rez-de-chaussée, étage et comble avec mansarde et d'une largeur de cinq fenêtres. Un jardinet de deux toises[1] de large donnait sur la Pelouse, où les propriétaires pouvaient se promener, mais à pied seulement. Dans quelques maisons, le duc se réservait une ou deux chambres pour ses invités, les concessionnaires restant libres des dispositions sur la rue, avec des boutiques. Sur les vingt-cinq maisons, huit furent à usage d'hôtellerie, auberge ou cabaret : *Pélican*, *Belle-Image*, *Ange*, *Croix-Blanche*, *Hure*, *Saint-Nicolas*, *Grand-Duc-de-Bourbon*, *Grand-Écuyer-de-France*[2].

L'architecte des Écuries, Jean Aubert, paraît dans toutes les constructions, même privées, décidées par e Duc. Du côté de l'hospice, comme sur la Pelouse, les bâtiments « seront suivant les plans, profils et élévations qui en ont été faits par le sieur Aubert et approuvés par S. A. S. ». On voit une fois figurer avec lui un Leroy, qui aura des descendants architectes des Condé, mais dont le dernier prendra sous la Révolution le nom de Lelibre.

Ainsi l'aspect du pays changea peu à peu[3]. Plus de grandes propriétés, plus de champs cultivés, plus de terrains en pâture, à peine quelques petits jardins. Tout ce qui n'est pas maison appartient au prince. Il reste aujourd'hui assez de constructions d'autrefois pour qu'on puisse se faire l'idée du Chantilly du XVIII^e^ siècle. Il faudrait ajouter les enseignes qui se présentaient en images si pittoresques, car presque tout commerce avait la sienne. Ainsi, vers 1740, le Chantilly de l'ancien Régime existe dans ses traits essentiels, traits particuliers et originaux pour l'époque, « bourg considérable et où l'on bâtit beaucoup, » disait un document sous la Régence, mais aussi « bourg qui n'est qu'un lieu propre à recevoir les équipages des seigneurs qui viennent faire leur cour à S. A. S.

[1] Augmenté de deux toises en 1779, puis encore sous la Révolution.

[2] Alexandre Dumas, dans *Les Trois Mousquetaires*, les fait passer à Chantilly, mais il les loge à l'hôtel Saint-Martin, qui n'a jamais existé.

[3] En 1740, il restait encore des espaces vides, ils se comblèrent de plus en plus, car on ne cessa pas de bâtir jusqu'à la Révolution.

et chasser avec elle, ou des curieux que la beauté du pays y amène. » Voilà les doubles causes de la prospérité de la ville, ville de passage, ville de tourisme, dirait-on : Versailles en petit. On ne s'étonnera donc pas du nombre des hôtels[1], cabarets, répandus d'un bout à l'autre, ouverts à toutes les bourses. Piganiol n'a que deux lignes sur le bourg : « le bourg de Chantilly est beau et il y a de bons cabarets[2]. »

En 1737, la population de Chantilly s'élevait à 738 habitants répartis dans 87 maisons particulières. Habitants ou propriétaires venaient un peu de partout. Une maison du Petit-Chantilly avait appartenu à un commissaire des guerres demeurant à Lille; une autre à la veuve du sieur de la Prévostière, gouverneur de Pondichéry. Un Suisse tenait, en 1737, l'auberge des *Treize-Cantons*. Jean Binet, originaire du Berry, acquérait un gros terrain en 1725. Du reste, au XVIIIe siècle, comme au Moyen âge, la propriété changeait continuellement de mains, soit à cause des héritages, soit par suite de spéculations malheureuses. Un sergent du bailliage avait reçu un terrain de quelque étendue; il le divisa en trois parties, dont il vendit deux, mais lorsqu'il mourut, sa succession chargée d'emprunts ne suffisait pas aux dettes, le troisième lot passa aux héritières de l'un des créanciers. La population devait être répartie très inégalement, suivant la différence des conditions. En 1734, une maison dans les environs de Quinquempoix contenait 8 ménages = 19 personnes; une autre, le propriétaire et 7 locataires (en 1745 même, 12 ménages = 47 personnes).

Pas de grande industrie, car il faut mettre à part la manufacture de porcelaines créée par M. le duc au Petit-Chantilly en 1730[3] et restée propriété du prince; les ouvriers ou artistes qu'il employait en 1734 venaient de Rouen, de Reims, de Nevers, même de Hollande. Quant à la manufacture de toiles peintes qu'il « s'amusait à faire faire », il l'avait installée dans les caves mêmes du château. En 1756 (les choses n'avaient dû guère changer depuis 1740), un rôle de la taille indique des maçons, tailleurs de pierres (22), des charpentiers,

[1] L'hôtel du Grand-Cerf payait un loyer de 560 livres en 1740, celui de l'Épée, 800.

[2] Piganiol, *Description de Paris...*, t. VIII, p. 308. (Il décrit très longuement les Écuries.)

[3] Macon, *Les Arts dans la Maison de Condé*, p. 81-85.

couvreurs, menuisiers (12), des épiciers, boulangers, bouchers (12), des tailleurs, cordonniers (8), des dentelliers, éventaillistes (4). Les hôtels, auberges sont au nombre de 22. Quelques taillables n'ont pas de profession déterminée, imposés chacun à 20 sous. Les ouvriers sont exemptés de la taille et aussi quelques privilégiés : nobles, prêtres, officiers du prince. Cette population paraît avoir vécu assez à l'aise, grâce surtout au voisinage du château qui fournissait du travail. Il est vrai qu'en 1740-1741, on dut venir au secours de 72 pauvres, mais l'insuffisance de la récolte et la dureté de l'hiver avaient amené une situation exceptionnelle ailleurs même qu'à Chantilly, puisque le Parlement de Paris prit des mesures en conséquence. Nous devons pourtant ajouter que le cas se renouvela en 1751, plus grave peut-être.

Sur la moyenne des habitants les impôts ne pesaient pas lourdement : aux princes un cens perpétuel sur le sol concédé, mais extrêmement modéré et destiné surtout à constater leur droit, puis une contribution sous une forme indirecte, en vertu de taxes sur les marchandises entrant dans la ville. La taille, impôt royal, resta fixée à 300 livres pour toute la paroisse jusqu'en 1779. « MM. les intendants ont toujours eu égard aux remontrances qui leur ont été faites tous les ans pour ne pas l'augmenter. » La capitation, établie pour la première fois en France en 1695, représentait 109 livres, l'ustensile (pour l'entretien des armées en campagne) 136 livres pour l'année 1744. On était en pleine guerre de la Succession d'Autriche. Ces deux impôts ou au moins leurs chiffres variaient suivant les temps. La perception des contributions se faisait très régulièrement. Le capitaine, au nom du prince, nommait le collecteur et lui remettait un rôle tout fait, de façon à éviter les chicanes dans la perception, l'intervention des agents royaux, les « garnisons », fléau des petites villes.

Mais Chantilly devait d'autres avantages à sa condition de ville seigneuriale, les Condé ayant intérêt à maintenir contre les agents du Roi ce qui leur restait de privilèges féodaux. L'un des plus considérables, exorbitant semble-t-il, consistait dans l'exemption du droit des aides sur les boissons : vins, eau-de-vie; exorbitant surtout dans un pays de cabaretiers. Déjà sous la Régence, alors que la population commençait tout juste à s'accroître, les intendants faisaient observer

qu'on établissait à Chantilly de grands magasins de boissons et qu'il en résultait pour les fermes une perte annuelle d'au moins 10 000 écus. Un peu avant, en 1712, « il y eut des procès-verbaux de faits par les commis aux aides sur le refus des cabaretiers de leur ouvrir leurs caves et de souffrir leurs visites. Les dits cabaretiers sont tenus en cela par une possession très ancienne et par les défenses expresses du sieur de Sarrobert (capitaine du château) de leur ouvrir leurs portes. » Sous peine même de cachot, non pour ceux qui résistaient aux ordres des agents royaux, mais pour ceux qui y cédaient. Le prince tint bon, car il lui était « de conséquence de ne pas laisser perdre cette petite franchise et cette distinction unique dans le royaume. » Ces mots doivent être notés. Et ce fut le Roi, non pas le prince, qui attribua aux sous-fermiers une indemnité de 2 000 livres par an. L'état de choses dura pendant le XVIII[e] siècle; il favorisait singulièrement la contrebande, que la police du lieu essayait d'empêcher, sans y parvenir.

Privilèges d'un autre genre, très appréciables pour la population tout entière : d'abord l'exemption du logement des gens de guerre, puis celle de la milice. M. d'Argenson, vers 1740, envoya un ordre pour demander un milicien; « il a été prouvé que c'était une bévue faite dans les bureaux et que M. d'Argenson avait donné sa signature, sans y prendre garde; » ses successeurs « n'en ont jamais demandé depuis. » On ne s'attaquait pas impunément aux Condé, princes du sang de France! Si l'on songe aux abus qu'entraînaient le logement des soldats et le tirage de la milice, on constatera que les habitants de Chantilly pouvaient s'applaudir de dépendre d'un seigneur puissant.

En quoi consistait cette dépendance et quel nom trouver pour le statut de Chantilly? Nous avons vu que les contemporains dataient l'existence de la ville de celle de la paroisse, mais le clergé n'intervenait en rien dans son administration. Rien non plus d'un régime communal, pas même un hôtel de ville, ni maire ni échevins. Chantilly est un bourg seigneurial, administré par les officiers du prince, qui gouverne sans autres institutions que celles qu'il a données lui-même. Gouvernement familial, de père de famille, qui fait parfois songer à certains opéras-comiques du temps ou à certaines scènes des *Contes moraux* de Marmontel.

L'autorité est déléguée au capitaine du château, qui a sous ses ordres un lieutenant et divers agents. Des règlements princiers ont déterminé ses devoirs. Il fixe le prix des denrées, surveille les hôteliers et cabaretiers, réprime les querelles, batteries, empêche les locations à des gens suspects, interdit la mendicité, maintient les privilèges du maître, s'oppose aux innovations. Une ordonnance de 1713 fixait à 2 sous la livre de pain de ménage, à 4 sous le pot de vin ordinaire, à 4 sous 6 deniers la livre de veau, bœuf, mouton, à 5 sous 6 deniers, quand on la vendait cuite, etc. Défense de donner à manger ou boire ou de tenir des jeux de cartes, de dés, pendant le service divin.

Le capitaine intervient même dans les choses du culte. En 1724, il rédigeait un mémoire sur l'organisation religieuse de la paroisse : « Que s'il se fait une augmentation de prestres, il n'y faut point de chanoines ; que nous avons cinq ou six chapitres autour du voisinage qui se battent de temps en temps comme des enragés et qui ne veulent point connaître de supérieur... qu'il y en a même qui font une vilaine vie.... Qu'il ne faut à la dite paroisse que des prestres habituez qui ne soient que commissionnés... desquels on se défait quand on n'en est pas content. » La Fabrique n'avait pas à dire son mot ; il s'en fallait de 600 livres qu'elle pût entretenir le culte, dépendant par là du seigneur[1].

Il n'y a plus guère à signaler que le droit de justice que les princes exerçaient sur les terres de Chantilly, Gouvieux, Vineuil, Coye, etc., jusqu'à Verneuil et même au delà de Senlis, et dont le siège resta pendant longtemps fixé dans cette ville en l'hôtel de Tournebus. Un juge châtelain, un procureur, un greffier, des huissiers-audienciers composaient le tribunal, sous la haute direction du capitaine du château. Au Moyen âge, la justice était rendue sur « une place, chaire et siège judiciel, » en plein air. Plus tard on l'établit dans une maison voisine de l'Hôtel-Dieu. En 1692, l'aveu et dénombrement rendu par le duc Henri-Jules, dit : « Nous appartient le fief de Tournebus assis en la ville de Senlis, auquel lieu nous avons haute, moyenne et basse justice... et avons au dit lieu un hostel où se tient la dite justice tous les samedis ; et au-devant du dit hostel

[1] Macon, *Historique des édifices du culte à Chantilly*, p. 7.

est une chaire de pierre, appelée anciennement la chaire du bailli de Montmorency, à présent d'Anguien. » En 1776, la justice fut transférée à Chantilly même[1].

III

Les recherches si précises de M. Macon permettent de reconstituer le Chantilly du XVIIIe siècle, comme elles avaient fait pour celui du Moyen âge. On serait presque tenté d'y inscrire le *Dessiné sur les lieux* que mettait Van der Meulen au bas des estampes où il reproduisait si fidèlement le paysage vu par lui,

Figurons-nous d'abord un immense ensemble de bois, tous devenus propriété du prince, enveloppant entièrement la ville. Une partie en forme le parc, clos de murs sur deux lieues, depuis Saint-Léonard à l'Est, jusque vers Gouvieux, à l'Ouest. La petite rivière de la Nonette transformée en grand canal y coule lentement, bordée des jardins princiers ou de constructions de plaisir. Au centre, à peu près, se dresse le château refait par Jules Hardouin Mansart sur ses anciens soubassements et précédé de la terrasse d'où la « Perspective » de Le Nôtre prolonge la vue du Nord au Sud, sans quitter le domaine des Condé.

La ville s'étend à l'Ouest suivant la grande rue que nous avons vue se peupler continuement; elle est d'apparence aisée. Peu d'ouvriers, sinon locaux, pas d'usine. Le travail et le négoce se bornent à satisfaire aux besoins du pays, dont l'activité économique tient surtout à la présence des princes. En effet, en dehors même des dépenses considérables de leur maison et domesticité, chaque jour amène au château des hôtes et leur personnel de cochers, valets de pied, serviteurs de toutes sortes répandus partout. Les curieux venus en poste (la poste aux chevaux se trouvait près du château) se rabattaient dans le bourg après une visite des parcs et affluaient dans les hôtelleries. Les chasses journalières couraient tout le pays; les fêtes, les cérémonies renouvelées à toute occasion mettaient en mouvement toute la population, qui y prenait part.

[1] Macon, *Origines*, p. 44. — *La Justice de Chantilly et le fief de Tournebus.* Comité Arch. de Senlis, année 1905.

Le château et la ville étaient, en effet, séjour de fêtes. Tout y était prétexte : une naissance, une entrée seigneuriale, une visite de roi ou de prince, un anniversaire. En 1728, entrée de la duchesse de Bourbon, Caroline de Hesse Rhinfeld ; en 1748, du jeune prince Louis-Joseph de Bourbon ; en 1755, fête du Beau Dimanche ; en 1756, fête pour la naissance d'un duc et fête patronale. De même, en 1762, 1766, 1770. C'était occasion de réjouissances où se retrouve tout le goût de l'époque, mais dans sa banalité. Harangues : « Madame, les grandes joyes comme les grandes douleurs sont muettes, ce n'est donc que par leur silence que les habitants de Chantilly peuvent exprimer la joye qu'ils ressentent en apportant leurs hommages aux pieds de V. A. S. »

Pièces de vers dans ce style :

Dans ces lieux tout vous adore,
A vos yeux tout vient s'offrir,
Les fruits sont prompts à mûrir,
Les fleurs s'empressent d'éclore.

Puis des plaisirs plus substantiels, banquets, danse, feux d'artifice. Tout Chantilly s'y mêle. Les princes en usent avec bonhomie. On songe encore là aux décors d'opéra-comique, aux couronnements de rosières : la *Rosière de Salenci,* aux Pastorales de Boucher et de Greuze, ou encore à ces tableaux de Téniers dans lesquels le seigneur du lieu, accompagné de sa femme et de ses enfants, vient se mêler aux plaisirs de ses tenanciers.

A une fête de 1775, « Leurs Altesses Sérénissimes assistèrent à la messe, aux vêpres et sermon, puis se rendirent avec leur compagnie sur la Pelouse où le prince tira le premier coup de l'arc et de la canne. Et de là furent danser et jeter au public tous les pains d'épice de la fête. Sur le soir, les princes et compagnie furent à la galerie des Cerfs, où ils ont joué, soupé et passé la nuit à la danse donnée pour le public. » Une autre fois, « les princes firent l'honneur aux bourgeois de venir les voir dans une salle qu'ils avaient décorée sur la Pelouse et ils ouvrirent le bal dans la salle. » Une autre fois encore, « Leurs Altesses soupent à Sylvie pendant que les bourgeois dansent à la fontaine de Sylvie, toute proche. »

Ces diverses circonstances, en enrichissant le pays, y avaient peu

à peu développé une classe aisée qui forma dans la ville une sorte de bourgeoisie : gros commerçants, officiers de la maison du prince ou retraités, petits rentiers, etc.

Sans que la distinction ait aucun caractère juridique, on la voit souvent signalée dans les nombreuses fêtes : « Toute la compagnie fut danser à la salle des Bains jusqu'à huit heures et le menu peuple a dansé à la galerie des Cerfs; toute la compagnie fut souper dans les Écuries. Il y avait une table de 60 couverts pour les bourgeois et une autre table où l'on distribuait du pain, du vin et de la viande pour le menu peuple. » — En 1762, une table de 100 couverts est dressée dans l'Orangerie : « Les bourgeoises y prennent place et sont servies par les bourgeois; le peuple se presse dans la galerie des Cerfs, on lui distribue des vivres et du vin. » Il y avait même une sorte d'aristocratie à part : le curé, le magister, les marguilliers, quelques nobles.

De la bourgeoisie ou du menu peuple on aimerait surtout à saisir la vie quotidienne, à retrouver les habitudes, les mœurs, la conduite. C'est partout très difficile, à Chantilly comme ailleurs. Quelques documents fournissent des traits, mais insuffisants. Nous retrouvons la coutume presque légendaire des veillées en commun : « les filles et les femmes se rassemblent pour travailler à leurs dentelles et tour à tour par ménagement fournissent la lumière, qui souvent n'est qu'une lampe, quelquefois une chandelle. Quelquefois la veillée finit par la danse entre eux. » Mais aussi, on parle assez souvent de rixes, batteries, c'était presque plus commun jadis qu'aujourd'hui; de contrebande, de braconnage, de pillage dans les bois, de viol ou, suivant les termes d'aujourd'hui, d'attentat à la pudeur, de ménages où le mari est ivrogne, où « l'on se bat comme chiens et chats. » Choses de tous temps et de tous lieux.

Trois villes ont été créées en France au XVIIe siècle : Richelieu, Versailles, Chantilly, toutes trois dans des conditions semblables au premier abord. Comme Versailles et Chantilly, la ville de Richelieu en Poitou a été fondée par le grand cardinal dans le voisinage du magnifique château qu'il s'était fait construire à partir de 1630. Mais, bâtie à l'occasion de la construction d'un château qui, dès l'origine, fut à peu près abandonné, isolée de toute communication.

dans un pays fort peu habité, sans commerce, sans industrie, très éloignée de Paris, elle n'a pas vécu au delà de sa naissance si factice. Dès le XVII[e] siècle même, elle avait des maisons puisque le cardinal en avait fait bâtir, mais pas d'habitants[1]; elle ne s'est jamais relevée. Versailles a dû à la monarchie, à la présence de la Cour, à son voisinage de Paris, une vie et une prospérité d'un caractère particulier encore aujourd'hui.

Chantilly a vécu autant que ses princes et leur a survécu en gardant quelques-uns des caractères que leur présence y avait imprimés. La reconstitution du domaine et du château, dont la splendeur a été renouvelée par le duc d'Aumale, a recréé en plein XIX[e] siècle l'œuvre des Condé et rendu à la ville son ancienne illustration. Elle n'est plus seigneuriale, elle reste aristocratique, un peu fermée aux influences extérieures. Pas plus qu'au XVIII[e] siècle, les industries ne s'y sont établies; comme au XVIII[e] siècle, le travail et le négoce se bornent à satisfaire aux besoins du pays. Quand on parcourt sa longue rue, à peine augmentée d'une rue parallèle bordée uniquement de villas de plaisance, on a presque l'impression, non pas d'une ville morte, mais d'une ville qui sommeille doucement.

Henry LEMONNIER.

[1] La Fontaine, *Œuvres*. Lettres à sa femme. Voyage à Richelieu.

Ce sont des bâtiments fort hauts,
Leur aspect vous plairoit sans faute;
Les dedans ont quelques défauts,
Le plus grand, c'est qu'ils manquent d'hôte.
La plupart sont inhabités,
Je ne vis personne en la rue;
Il m'en déplut, j'aime aux cités
Un peut de bruit et de cohue.

LES PIERRES DE BORNAGE BABYLONIENNES DU BRITISH MUSEUM.

Babylonian boundary-stones and Memorial-tablets in the British Museum, edited by L. W. King, M. A., assistant in the Department of Egyptian and Assyrian antiquities. With an atlas of plates. Printed by order of the trustees. London, 1912, in-f°. [I-XVII, 156 p. — Photographic reproductions, plates I-CVII. Lithographic reproductions, plates 1-26].

PREMIER ARTICLE.

Le British Museum possède depuis plus d'un demi-siècle une collection de petits monuments en pierre dure provenant de la Chaldée et présentant des particularités qui les font aisément reconnaître. Ce sont des galets ovoïdes de 0 m. 36 à 0 m. 61 de haut sur 0 m. 20 à 0 m. 27 de large et 0 m. 18 à 0 m. 20 d'épaisseur. Ils portent des bas-reliefs, figurant certaines divinités, et une inscription dont la clause finale contient des imprécations contre celui qui détruirait la pierre ou la ferait disparaître. Ces galets sont appelés *koudourrous* (bornes). Ce nom vient sans doute de ce que, à l'origine, ils étaient placés par le propriétaire d'un champ sur la terre dont ils indiquaient la situation, les limites, les dimensions, et le mode d'acquisition.

En Chaldée, comme en Grèce et à Rome, les bornes des champs étaient mises sous la sauvegarde des dieux; elles avaient un caractère sacré. Dans bon nombre de koudourrous (Scheil, *Mémoires de la Délégation française en Perse*, II, 91, 109, 113; X, 92; Hinke, *A new boundary stone of Nabuchadrezzar I from Nippur*, 151, 193), on invoque le dieu Ninib, « le seigneur des limites et des pierres de bornage. » Cette invocation est distincte de celle qui s'adresse aux dieux protecteurs de l'acte juridique d'acquisition gravé sur la pierre. Mais peu à peu la seconde invocation a été considérée comme la principale : au lieu de placer les koudourrous dans les champs, on a pris l'habitude de les déposer dans les temples devant l'image des dieux invoqués par le propriétaire. Cela est dit expressément

dans plusieurs inscriptions (Scheil, II, 89, 104, 107; X, 89). Le koudourrou est ainsi devenu une pierre commémorative et en reçoit souvent le nom (*narû*). C'est à l'usage de déposer les koudourrous dans les temples que l'on doit la conservation d'une partie de ces monuments, par exemple ceux du Musée du Louvre : bien qu'ils soient relatifs à des terres situées en Babylonie, on les a trouvés à Suse où les rois Élamites les avaient apportés, comme des trophées de leur victoire, avec d'autres pierres, telle que la stèle de Hammourabi.

Placé sur un champ ou dans un temple, le koudourrou n'est pas une simple borne, marquant les limites d'une terre : une autre idée s'y attache. En tête de l'inscription gravée sur une des pierres du British Museum (King, 7), on lit ces mots : le nom de cette pierre signifie que les limites ont été fixées pour l'éternité. Il y a là une indication qui nous révèle l'usage normal du koudourrou : il s'emploie, non pas lors de l'attribution temporaire d'un champ à une famille, comme cela a lieu dans la propriété de tribu, mais lorsque l'attribution est définitive, par suite de la constitution d'une propriété privée. Le koudourrou commémore le passage d'une terre du régime de la propriété de tribu au régime de la propriété privée.

Au lieu de galets ovoïdes, les Babyloniens ont parfois employé de petits blocs de pierre, arrondis au sommet en forme conique et taillés sur les quatre faces. Ces pierres mesurent environ 0 m. 70 à 0 m. 90 de haut sur 0 m. 50 de large et 0 m. 30 d'épaisseur; elles reposent sur une plinthe de 0 m. 19 à 0 m. 38 de haut.

L'usage de graver sur un monument public une inscription destinée à fixer les limites d'une ville ou d'un temple, en la terminant par une formule d'imprécation contre celui qui les modifierait, remonte, chez les Chaldéens, à une haute antiquité. On en a pour exemple la borne d'Entemena, roi de Sirpurla vers 3500 avant notre ère, qui marquait la frontière entre cette ville et celle de Gišhu (Thureau-Dangin, *Revue d'Assyriologie*, IV, 42), le gond de porte d'Ur-Ninâ, roi d'Agadé (Heuzey, IV, 97), celui de Sargani-šar-ali, roi d'Akkad, fondateur du temple d'Ellil à Nippur (Thureau-Dangin, *Inscriptions de Sumer et d'Akkad*, I, 233, 10); des inscriptions d'un roi de Guti (*ibid.*, 244), de Lulubi (Scheil, IV, 67); l'inscription d'une statue de Gudea (Thureau-Dangin, 119). Les gonds de porte,

les seuils des temples étaient considérés comme les limites de l'enceinte sacrée. On lit des formules d'imprécations analogues sur une stèle de Šilhac In Šušinak (Scheil, XI, 56), sur une pierre d'axe de porte (*ibid.*, 68), sur une brique de Huteluduš In Šušinak (*ibid.*, 73), sur une statue en pierre calcaire d'Untaš-Gal (*ibid.*, 13).

Mais ce sont les rois Kassites qui, les premiers à notre connaissance, ont appliqué cet usage babylonien à perpétuer le souvenir d'un acte juridique, à commémorer sur une pierre de bornage l'acquisition d'une propriété foncière. Le plus ancien koudourrou qui nous soit parvenu est du règne de Kurigalzu, environ 1400 ans avant notre ère (King, 2). Ce sont aussi sans doute les Kassites qui ont importé des districts montagneux de la Perse occidentale, leur pays d'origine, l'usage de ces galets pour marquer les limites des propriétés. Quant aux symboles divins figurés sur les koudourrous, L. W. King conjecture qu'il s'agit également d'une coutume Kassite, car si, dans bien des cas, les dieux dont on reproduit les symboles sont ceux dont les noms sont mentionnés dans l'acte (Scheil, II, 89, 114; Hinke, 153, 193; King, 4, 6-9), il n'y a pas toujours concordance entre les divinités figurées et celles qui sont indiquées dans les imprécations.

Les koudourrous du British Museum sont au nombre de vingt-trois, sur lesquels douze sont des fragments plus ou moins mutilés. La plupart sont datés des III^e, IV^e, VIII^e et IX^e dynasties babyloniennes; quatre sont de la période néo-babylonienne; six sont de date incertaine.

En dehors des koudourrous, la collection du British Museum comprend deux sortes de monuments qui présentent des analogies avec les pierres de bornage soit par leur objet, soit par leur forme. Ce sont d'abord douze tablettes de pierre où sont gravés des actes semblables à ceux qu'on lit sur les koudourrous, mais qui ne sont pas destinées à être exposées en public ni dans un temple; elles n'ont ni symboles divins ni imprécations, ou elles ont des symboles sans imprécations. Ce sont ensuite deux cippes commémoratifs de bienfaits reçus : ils ont la forme des koudourrous, mais leur objet n'a aucun rapport avec le bornage des propriétés foncières. Il y a là au total trente-sept documents, dont vingt-sept étaient inédits et à peu près inaccessibles au public.

La publication par le P. Scheil des koudourrous découverts à Suse par la Délégation française en Perse a décidé l'administration du British Museum à publier à son tour sa collection. Elle a confié cette tâche à L. W. King, qui s'en est acquitté avec le soin et la compétence que l'on pouvait attendre d'un des savants qui connaissent le mieux les antiquités de l'Assyrie et de la Chaldée. En rapprochant la collection de Londres de celle du Louvre et de quelques unités conservées à Paris au Cabinet des Médailles, à Berlin et à Philadelphie, en y joignant encore un koudourrou acquis par le Louvre en 1914, on peut aujourd'hui déterminer les cas où l'on faisait usage de ces galets, et les différences qui les séparent des tablettes de pierre et des cippes commémoratifs.

J'ai fait connaître, il y a quelques années, les résultats auxquels m'avait conduit l'étude des koudourrous du Musée du Louvre et de ceux du British Museum qu'on avait alors publiés ou que j'avais pu entrevoir dans les salles du Musée[1]. J'ai constaté avec plaisir que mon étude a servi de base à la publication de M. King, et qu'elle est confirmée dans son ensemble par les inscriptions qu'il a éditées pour la première fois ou dont il a donné un texte plus correct que ses prédécesseurs. King accepte la distinction que j'ai proposée entre deux classes de monuments qu'on avait antérieurement confondus : les koudourrous et les tablettes de pierre commémoratives. Cette distinction ne suffit plus aujourd'hui. Parmi les monuments du British Museum, il en est quatre que King a classés sous la rubrique *Miscellaneous Texts*; en réalité, les n^os^ 35 et 36 rentrent dans la catégorie des tablettes de pierre, les n^os^ 34 et 37 ont un caractère entièrement différentd e celui des tablettes et des pierres de bornage.

Les koudourrous ont pour objet principal de placer sous la protection des dieux la constitution d'une propriété privée faite par le roi aux dépens d'une tribu. Le roi acquiert à titre onéreux ou gratuit une terre, propriété collective d'une tribu, et la donne à titre de propriété privée à un particulier ou à un temple. La donation royale est parfois accompagnée d'un acte de franchise ou, lorsqu'elle est

[1] Édouard Cuq, La propriété foncière en Chaldée, d'après les pierres-limites du Musée du Louvre (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1906, XXX, 701-738. Cf. XXXII, 1908, p. 463-478).

faite à un prêtre, de l'attribution d'une part des revenus du temple auquel il est attaché. L'usage des koudourrous a été étendu, dans certains cas, à la protection de la propriété privée, acquise par achat, donation, constitution de dot, échange ou partage.

I

Les pierres de bornage et la propriété de tribu.

§ 1er. — *Donations royales de terres.*

Tandis qu'à l'époque de Hammourabi, le régime de la propriété foncière est celui de la propriété individuelle avec des survivances du régime de la propriété familiale, la propriété collective de la tribu apparaît, à l'époque des rois Kassites et de leurs successeurs, dans certaines régions frontières, habitées par des populations d'une civilisation moins avancée que celle des Babyloniens. Elle s'étend à de vastes superficies formant un ou plusieurs districts, suivant l'importance de la tribu. Les terres de chaque district étaient divisées en plusieurs cantons et subdivisées en parcelles réparties entre un certain nombre de membres de la tribu, établis dans des villes ou villages et qui, en fait, étaient les maîtres de la terre (King 5, col. 3, 15).

Quelles étaient ces tribus et comment s'étaient-elles fixées en Babylonie? Les Kassites ou Kosséens apparaissent dans l'histoire au temps de Samsu-iluna, fils et successeur de Hammourabi. La neuvième année de son règne tire son nom de la victoire qu'il a remportée sur leur armée. Un siècle et demi plus tard, les Kassites, victorieux à leur tour, imposèrent leur domination. Le premier roi de la dynastie Kassite, Gandaš, s'intitule roi des quatre parties du monde, roi de Sumer et d'Akkad, roi de Babylone. Un de ses successeurs Kastiliaš, le troisième de la dynastie, agrandit son royaume en s'emparant du pays de la Mer, qui formait un état séparé au sud de la Babylonie.

Dans la période intermédiaire, au cours de la lutte qui se poursuivit avec des alternatives de succès et de revers, il se pourrait que les rois Babyloniens, pour protéger les terres données à leurs servi-

teurs dans une région naguère occupée par l'ennemi et en prévision d'un retour offensif, aient jugé utile de les placer sous la sauvegarde des dieux en empruntant aux Kassites l'usage des pierres de bornage; mais jusqu'ici on n'en a pas d'exemple.

Après la conquête, les terres dont les occupants avaient été expulsés, particulièrement dans les régions frontières, furent réparties entre le roi et les tribus Kassites descendues de leurs montagnes dans la plaine du Tigre, à la suite de l'armée victorieuse. Les premières étaient la propriété du roi. De temps à autre il en cédait des parcelles plus ou moins étendues soit à un temple pour les besoins du culte, soit à un particulier pour récompenser des services rendus. La propriété changeait de maître, mais son caractère n'était pas modifié : c'était une propriété privée.

En pareil cas, la donation royale était gravée sur une tablette de pierre. Une de ces tablettes, trouvée à Suse et publiée par le P. Scheil (II, 95), est au Musée du Louvre. Le donateur est le roi Kastiliaš; le donataire, Agabtaha, un réfugié du pays d'Haligalbat, qui avait quitté sa patrie située à l'Ouest de l'Assyrie pour s'établir à Padan, entre le Turnat et le mont Yabnan. La donation a pour objet dix gurs[1] de terre arable dans la ville de Padan. La formule d'imprécation très brève invoque la malédiction des dieux du roi contre quiconque ravirait le champ.

Trois siècles plus tard, la portion disponible des terres du roi est sans doute en majeure partie épuisée. Les donations royales ont souvent pour objet des terres de tribus. Le roi demandait à un chef de tribu de lui céder les terres dont il avait besoin. La propriété collective était transformée en propriété privée; l'acte était

[1] Dans ce texte et les suivants, la superficie des terres est indiquée en *gur*, mesure de capacité, et non en *gan*. Le gur exprime ici la quantité de grains nécessaire pour ensemencer un gan de terre arable. En général, on compte 3 *sât* ou 30 *qa* par gan mesuré avec la grande coudée. Le gan des koudourrous est à l'ancien gan, mesuré avec la coudée ordinaire de 0 m. 495, dans le rapport de 9 à 4. D'après les calculs de M. Thureau-Dangin (*Journal Asiatique*, 1909, p. 99; *Revue d'Assyriologie*, 1919, XVI, 131), c'est un carré de 89 m. 10 de côté et de 7938 m² 81 de superficie. Dans l'un des koudourrous de Londres (King, 5), on a soin de préciser la quantité de grains nécessaire, par gan; cette quantité devait varier suivant la fertilité et la terre.

gravé sur un koudourrou et placé sous la protection des dieux. C'était, pensait-on, le moyen le plus sûr de faire respecter le droit transmis au donataire, d'écarter les réclamations qu'auraient pu former les membres de la tribu en se fondant sur une possession immémoriale.

Le koudourrou était-il toujours en pierre et revêtu des symboles divins? Le British Museum en a un en argile (King, 1). Le roi Kadašman-Ellil confirme une donation faite à un prêtre par un de ses prédécesseurs Kurigalzu, fils de Kadašman-harbè. L'acte est gravé sur un cône massif d'argile cuite, d'environ 0 m. 25 de haut sur 0 m. 16 de large à la base, et placé sous la protection de Ninib, le dieu des pierres de bornage (*bêl ku-dur-ri*).

Mais il est vraisemblable que c'était un cippe provisoire destiné à être remplacé par la pierre de bornage lorsqu'on aurait eu le temps de se la procurer et d'y graver les symboles et l'inscription. Ce procédé était préférable à celui qui paraît avoir été employé auparavant : on utilisait un galet qui avait déjà servi. C'est le cas d'un galet ovoïde, avec symboles et imprécations, contenant une donation du roi Kurigalzu (King, 2). L'une des faces garde encore les traces de l'inscription primitive qui a été grattée; la nouvelle inscription a été gravée sur une autre face.

On ne peut d'ailleurs, pour ces deux koudourrous, affirmer qu'il s'agit d'une propriété de tribu : la première inscription est mutilée; dans la seconde, il est dit seulement que la terre est dans le district de la cité de Dêr (Dur-ilu), sur la frontière de l'Elam. Il en est autrement pour les koudourrous suivants qui montrent bien comment, dès le règne de Nazi-Maruttaš, fils et successeur de Kurigalzu, le roi obtenait la cession de la terre qu'il voulait donner.

La cession avait lieu à titre onéreux ou à titre gratuit. Le roi achetait la terre à la tribu. Le prix était payé ordinairement en argent (Scheil, II, 86, 99; VI, 32, 39), parfois en marchandises, telles que blé, huile, vêtements, harnais, chariots, bœufs et ânes (King, 7), dont la valeur pécuniaire était équivalente au prix convenu. L'indemnité remise à la tribu n'est pas mentionnée dans King, 4, 5, mais rien n'autorise à penser que la terre ait été livrée sans compensation ou sans l'assentiment des chefs de la tribu.

La cession à titre gratuit était consentie par le chef de la tribu sur

l'invitation du roi, par exemple pour récompenser des services dont la tribu avait profité aussi bien que le roi. Marduk-nadin-ahè charge son ministre, le chef de la tribu Ada, de donner une terre de 20 gurs, appartenant à cette tribu, à Adad-zêr-ikiša, pour le remercier des services rendus pendant une campagne contre les Assyriens. La donation est exécutée par le chef de la tribu en présence de seize dignitaires du royaume et de la tribu. Mais la donation restait imparfaite parce que l'acte n'avait pas été scellé par le roi. Une addition au texte nous apprend que le sceau royal fut apposé sur l'initiative du chef de la tribu à qui le donataire fit cadeau de 30 chevaux (25 étalons et 5 juments) (King, 8).

Un cas analogue est mentionné sur une tablette de pierre contenant la copie d'une donation faite par Nabuchodonosor I^{er} à deux prêtres réfugiés de l'Elam, qui avaient contribué au succès de son expédition contre leur pays d'origine. La donation comprend cinq terres situées dans divers districts de tribu et formant un total de 130 gurs (King, 24).

L'initiative de la donation peut aussi être prise par le chef de la tribu. La seizième année de Nabuchodonosor I^{er}, le chef de la tribu Sin-šeme remet au roi une supplique pour un prêtre d'Ellil; il rappelle que le roi a procuré au pays la faveur des dieux en restaurant le culte d'Ellil, négligé par ses prédécesseurs. Le prêtre a rendu de grands services soit en réglementant les dîmes du temple, soit par la magnificence des sacrifices, par les riches cadeaux et les trésors déposés devant le dieu. Pour le récompenser, le roi lui donne une terre arable de 22 gurs 170 qa, très bien située au bord du Tigre, district de la tribu Sin-šeme, mais qui n'était pas cultivée depuis longtemps (Hinke, 142). L'acte est scellé en présence de neuf grands dignitaires de la tribu et de trois membres de la famille Hunna à laquelle appartenait le chef de la tribu.

Les terres vacantes devaient être nombreuses à cette époque : la Babylonie avait été envahie par les Assyriens, le pays dévasté. Après l'expulsion des rois Kassites, Nabuchodonosor, le premier roi de la dynastie d'Isin (IV^e dynastie babylonienne), eut fort à faire pour rétablir l'ordre et mettre fin aux illégalités. Il se glorifie d'être le restaurateur du droit et des limites, le protecteur des koudourrous (King, 6, col. 1, l. 5-13). Des terres, qui avaient appartenu aux

tribus, avaient été rattachées au domaine royal : le roi défend à ses agents aussi bien qu'à ceux de la tribu de réclamer la terre donnée, sur la demande du chef de la tribu, au prêtre d'Ellil (Hinke, 149, col. 3, l. 18-33; col. 4, l. 1-2).

Le roi et le chef de la tribu peuvent également faire en commun une donation comprenant une terre de la tribu et une terre du domaine royal. D'après un koudourrou de Constantinople (Scheil, *Recueil de Travaux*, 1894, XVI, 32; cf. Hinke, 191), le roi Marduk-ahê-irba, qui régnait à la fin de la IV^e^ dynastie, donne à un de ses serviteurs 12 gurs de terre arable, sa propriété, y compris 2 gurs donnés par le chef de la tribu Pir'Amurru. Il se pourrait cependant que ces 2 gurs aient été antérieurement donnés au roi sans affectation spéciale. Il y a, en effet, divers exemples de donations de terres du domaine royal qui ont été précédemment la propriété d'une tribu : c'est du moins ce que l'on peut induire de leur situation. Tel est le cas de la donation faite par le roi Kassite Melišihu d'une terre arable située dans le territoire de la cité Šaluluni, district de la tribu Pir'Amurru (King, 4); de la donation, faite par son successeur Marduk-aplu-idinna, d'une terre arable située dans le territoire de la cité Dur-zizi, district d'Engur-ištar (King, 5); de la donation faite par un gouverneur du pays de la Mer, et sans doute par ordre du roi Ellil-nadin-aplu (IV^e^ dynastie), d'une terre située dans le district d'Edina, au sud de la Babylonie, et attenant à la tribu Iddiâtu (King, 11). A la longue, ces indications ne sont plus mentionnées : dans un des koudourrous les plus récents, daté du règne de Merodach-Baladan II (IX^e^ dynastie), on se borne à dire que les terres données par le roi à un prêtre de Babylone font partie du domaine royal (Peiser, III, 185).

Mais, à l'époque antérieure, lorsque la donation comprenait à la fois une terre du domaine royal et une terre de tribu, on avait soin d'indiquer comment le roi avait acquis la terre de tribu : ordinairement il la faisait acheter par un fonctionnaire local. C'est ainsi que d'après un koudourrou du Louvre (Scheil, X, 87), le roi Melišihu donne à sa fille : 1° une terre en friche dépendant du domaine royal, district de Malgi, et dans laquelle il a fait établir un réservoir et un système d'irrigation; 2° un verger de 3 gurs qu'il a acheté au préfet du pays de la Mer qui lui-même l'avait

acheté à Nasiri; 3° une parcelle de terre d'un demi-gur achetée 13 talents et 20 mines de laine par un agent local.

Dans tous ces cas, on pouvait craindre que tôt ou tard un chef ou un membre de la tribu, qui n'aurait pas osé réclamer au roi la terre aliénée à son profit, ne la revendiquât contre son ayant-cause. Une tablette de pierre du Musée de l'Université de Pensylvanie en offre un exemple remarquable. Un chef de la tribu Sin-magir avait réuni au territoire de cette tribu un champ donné jadis à la déesse Nina par un roi du pays de la Mer et qui était resté en sa possession pendant 696 ans, jusqu'au règne de Nabuchodonosor Ier, roi de Babylone. Sur la réclamation du prêtre du temple, la quatrième année du règne d'Ellil-nadin-aplu, le roi donna l'ordre au chef de la tribu de respecter la donation faite sept siècles auparavant (Peiser, IV, 64). Il est vraisemblable que la tablette d'argile contenant l'acte de donation avait été soigneusement conservée dans le temple et fut produite à l'appui de la demande. Pour écarter à l'avenir de nouvelles réclamations, on fit graver la décision du roi sur une tablette de pierre, en y ajoutant le vœu que les dieux soient favorables à jamais aux chefs et au grand prêtre de la tribu Sin-magir, et que celui qui hait le mal et aime le droit n'empiète pas sur le champ et n'en déplace pas les limites. Cette formule, très différente de celle qu'on lit sur les koudourrous, ne contient pas d'imprécations. Il n'y a pas non plus sur la tablette de symboles divins.

A défaut de titre, lorsqu'une terre de tribu, donnée par le roi, était réclamée par le chef de la tribu ou par les voisins, c'est-à-dire sans doute par ceux qui anciennement l'exploitaient en commun, le procès était soumis au roi. Le donataire obtenait gain de cause s'il était en mesure de prouver que le chef de la tribu avait pris part au mesurage du champ et avait reçu le prix de vente (Scheil, VI, 39, l. 12 : 10 sicles d'or et 60...). Sinon le roi envoyait sur les lieux une commission chargée de faire une enquête et de statuer. Une tablette de pierre assez mutilée rapporte une donation du roi Adad-aplu-iddina (IVe dynastie), avec le plan, l'orientation et les mesures de la terre située sur les bords d'un canal; la commission siégeant à Babylone a reconnu le droit du plaignant (King, 26).

Édouard CUQ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES NONCES EN FRANCE SOUS LOUIS XIII.

AUGUSTE LEMAN. *Recueil des instructions générales aux Nonces ordinaires de France de 1624 à 1634.* Un vol. in-8, 271 p., Lille, Giard; Paris, Ed. Champion, 1919.

On sait combien la publication des documents diplomatiques s'est développée dans le dernier quart du XIX^e siècle, au temps où en France, comme en Allemagne et en Angleterre, la faveur du public était conquise par les brillants travaux de diplomates historiens ou de professeurs qui auraient pu être des diplomates, et qui, les uns et les autres, étaient des écrivains artistes.

Voici qu'en ce moment ce genre de publications risque, ce semble, de subir une dépréciation. Ces mémoires des bureaux des chancelleries sur les questions pendantes, et, souvent, si longtemps pendantes; — ces correspondances entre les chancelleries, menées parfois simultanément et parallèlement par des sous-ordres à côté des grands chefs, par des agents officieux et accidentels à côté des hommes de la carrière et des négociateurs permanents; — ces instructions aux ambassadeurs ou chargés d'affaires en partance, et ces rapports fournis par les uns et les autres à leur retour; qu'est-ce, à le bien prendre, — nous dit-on, — qu'une paperasserie inutile; un verbiage purement approximatif, vague et vain, avec lequel on ne saurait « faire l'histoire; » un encombrement d'archives, décourageant pour les chercheurs, et plutôt propre à les égarer continûment? Car un vice rédhibitoire entache toutes ces écritures : l'insincérité. Ne sait-on pas que la plupart des choses de la politique, que ce soit la politique étrangère ou la politique intérieure, ne peuvent pas, ne doivent pas être divulguées au moment même. Dans la plupart des pays, les Conseils des Ministres ne tiennent pas même de procès-verbal, et ceux qui en font partie ne sont pas autorisés à « prendre des notes. » Lors donc que les hommes d'État sont obligés d'écrire, combien de fois la réalité des faits peut-elle être scrupuleusement consignée en ces déclarations contraintes et forcées? Combien de fois surtout les vraies *raisons* des actes? D'où,

le plus souvent, une nécessité de mensonge; et je vois que quelques-uns de nos critiques d'aujourd'hui prendraient volontiers à leur compte les dénonciations de La Bruyère, dévoilant, dans le chapitre du *Souverain*, l'obligatoire et foncière fausseté de tous les gestes du diplomate.

Ces défiances, ces dédains, quelques-uns des maîtres les plus éminents de la Sorbonne s'en sont faits, avec une certaine complaisance, les interprètes à la soutenance où M. l'abbé Léman a présenté à la Faculté de Paris, comme thèse complémentaire, le petit recueil de textes que nous annonçons ici. Aidé de M. Émile Bourgeois, M. Léman a plaidé une cause, qui n'est, à notre avis, pas plus mauvaise, ni meilleure, que celle de tous les documents de l'histoire, quels qu'ils soient. Ni les statistiques, dont nous savons, de reste ce que vaut l'aune et comment s'opère la confection fantaisiste dans les bureaux des administrations; ni les déclarations officielles et les protocoles des conventions publiques ou secrètes, n'ont en somme plus de valeur; ni même — à supposer qu'on les connaisse tous et tels qu'ils se sont passés, — les *actes*. Car souvent de la façon dont ils se passent, ils ne répondent pas à l'intention de ceux qui les ont déclenchés, et d'autre part, la façon dont ils furent compris par les contemporains eux-mêmes, et dont, par conséquent, ils produisirent effet, ne correspondit guère à l'idée que leurs auteurs avaient voulu y mettre. Or, l'interprétation de ces intentions et de ces volontés, c'est là l'essentiel de l'histoire politique et c'est ce qu'avec raison les historiens visent à dégager. Et il serait enfantin de se figurer que la parole diplomatique nous le donne avec candeur et intégrité. Mais de prétendre, comme se plaisent à le faire certains psychologues paradoxaux, que, seule, une pénétrante intuition des caractères ou des idées ou intérêts, ou même de la tendance générale des époques, peut nous éclairer : on voit aisément le danger de partialité ou d'*a priori* de ces divinations subjectives. Les modestes constatations fournies par les textes, si incomplètes ou inexactes qu'elles puissent être, ne sont pas à dédaigner tout de même. Ne prenons que ces « instructions générales » délivrées par les gouvernements à leurs envoyés à l'étranger, et que l'on raille. N'y a-t-il pas là des parcelles estimables de vérité? Songeons aux difficultés de communication qui, alors, séparaient les

capitales, au temps qu'il fallait aux courriers.... N'était-il pas nécessaire que les recommandations données aux ambassadeurs continssent une part de sincérité explicite assez grande pour permettre à ces envoyés de prendre, en cas de besoin, des décisions rapides? Et cette « provision » ne corrige-t-elle pas en quelque façon le défaut de franchise dont on se plaint?... En somme, l'histoire n'a pas à faire la dédaigneuse. Aucune des « sources » où elle peut puiser n'est absolument pure ni suffisante, c'est entendu, mais à toutes les sources il faut puiser, pourvu que l'on filtre, compare et combine. L'éclectisme dans la recherche, la critique et le recoupement dans l'utilisation : c'est toujours là qu'il faut en venir.

N'ayons donc pas de scrupules à souhaiter qu'en ce qui concerne la politique du Saint-Siège l'exemple de M. Léman soit imité.

*
* *

Je crois bien qu'en ce qui concerne les Nonces permanents en France, sa publication est la première. Elle ne nous offre malheureusement pas cette continuité de textes qui contribuerait à nous éclairer dans la mesure où je viens de dire sur la pensée intime de la cour romaine.

Il y eut sous le pontificat d'Urbain VIII, sept nonces ordinaires envoyés en France : la publication de M. l'abbé Léman ne contient que les trois instructions générales données à Bernardin Spada (1624), Jean François Bagni (1627) et Georges Bolognetti (1634). M. Léman n'a pu retrouver les instructions données à Alexandre Bichi qui fut nonce ordinaire de 1630 à 1634 ; à Ranuccio Scotti, nonce de 1639 à 1641 ; à Jérôme Grimaldi d'abord nonce extraordinaire, puis nonce ordinaire jusqu'en 1643; à Nicolas Bagni, nonce de 1643 à 1656. Il y a là trois lacunes d'autant plus fâcheuses qu'à aucun moment les relations de la Papauté avec le gouvernement de Richelieu, puis de la Régente et de Mazarin n'ont manqué d'intérêt.

Pour atténuer ses regrets et les nôtres, M. l'abbé Léman se demande si les cinq documents qu'il ne peut nous fournir ont existé. En ce qui concerne Grimaldi, il est possible, en effet, qu'en devenant nonce ordinaire il ne fut pas muni d'instructions nouvelles

qui eussent été superflues. Mais pourquoi les autres n'eussent-ils pas reçu le viatique ordinaire?

En ce qui concerne Bichi, M. Léman a trouvé, aux Archives vaticanes, une lettre de Mgr Gaetani du 30 juin 1630, qualifiée d'*instruction* dans le manuscrit. Ce n'est pas une instruction; « elle ne contient que des indications générales, » et qui, assure M. Léman, « n'offrent guère d'intérêt. » Quoi qu'il en soit, on lui eût su gré de la reproduire.

En outre des nonciatures ordinaires, il y eut, dans le même temps, plusieurs nonciatures extraordinaires, plusieurs envois d'ambassadeurs temporaires, « en vue de négociations spéciales et déterminées. » Tels de ces ambassadeurs (François Barberini, cardinal légat près de la cour de France en 1625; Jean Jacques Panciroli, patriarche de Constantinople, nonce en 1629; Adrien Ceva et Jules Mazarin en 1632 et 1634; Frédéric Sforza Ranucci, nonce extraordinaire en 1639) emportèrent de Rome des instructions. M. Léman n'a pas cru devoir les joindre à sa publication, conformément, nous dit-il, « au principe posé dans le rapport adressé à M. le Ministre des Affaires étrangères le 15 décembre 1882. » Conformément aussi à cette idée que « les instructions générales seules résument les rapports politiques réguliers entre la France et le Saint-Siège. » Cette exclusion est correcte sans doute; est-elle bien fondée? Qu'est-ce, quand on veut s'en rendre compte, que les « rapports politiques réguliers » entre les États? La diplomatie est faite de nouveautés et d'incidents imprévus. Quand ils apparaissent, on adjoint au représentant régulier, des auxiliaires plus libres et des concours plus frais. Ce dessaisissement et ce renforcement n'impliquent pas une différence de nature entre les négociations à suivre, mais seulement des contingences nouvelles, qui vieilliront à leur tour. Et alors, si l'on n'admet pas au bénéfice de la publication les documents qui ont trait à ces incidents qui furent d'abord « extraordinaires, » le résultat de cette élimination, par trop protocolaire en vérité, est celui-ci : c'est que quand ces incidents, d'abord nouveaux, sont entrés dans le courant des affaires ordinaires et devenus « rapports politiques réguliers, » on cherche et l'on ne trouve pas les documents initiaux montrant l'attitude primordiale de la Cour qui a envoyé ces délégués extraordinaires. Je vois du reste que si cette

règle, un peu factice, a été observée dans les premières publications du *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France*, on s'en est, avec raison, affranchi depuis. Et dans la série *Rome*, MM. Gabriel Hanotaux et Jean Hanoteau ont inséré, au moins en partie, à côté des *Instructions* aux envoyés *ordinaires* les instructions données aux envoyés *extraordinaires*. Ajoutons que souvent ces documents accidentels sont au moins autant que les autres révélateurs de la politique des puissances; et qu'en outre ils sont souvent aussi, dans la forme, plus intéressants. On sait que les instructions ordinaires sont fréquemment encombrées d'un certain nombre de recommandations traditionnelles et de développements de style qui gagneraient à être élagués. En abrégeant ainsi quelques-uns des documents qu'il publie, M. Léman aurait pu peut-être se donner le plaisir, qu'il regrette sans doute, de livrer aux historiens les textes des instructions de la Cour pontificale à ses nonces *extraordinaires* sous le règne de Louis XIII et de Richelieu.

Du reste, même réduite aux instructions ordinaires données aux Nonces permanents, la publication de M. Léman a un intérêt que l'on ne peut contester. On y voit dans ces dix années le rôle des Nonces en France. Leur permanence, on le sait, n'était pas ancienne. En France, la première nonciature date de 1568. Elle fut le résultat[1], — et l'un des résultats heureux pour les catholiques et pour le Saint-Siège, — du schisme protestant. Les derniers nonces laïques disparaissent au XVI^e siècle, là où il y en avait encore. « Pour lutter effectivement contre l'hérésie envahissante, le Saint-Siège avait besoin d'agents à demeure, capables de suivre constamment les moindres progrès du mal et d'y apporter sans retard le remède le plus convenable. Devenus plus théologiens les nonces permanents ont rendu à l'église catholique des services qu'on ne saurait assez apprécier. » Ils rendirent également des services aux gouvernements : « la présence d'un nonce pontifical assurait la sécurité du pays » au point de vue de la paix religieuse, « et le préservait des intrigues des grandes puissances catholiques, » intéressées chacune à agiter, chez le voisin, l'élément religieux. D'où advint même un fait assez

[1] Henry Biaudet, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*; Helsinki, 1910, dans les *Annales Academiae scientiarium fennicae*, ser. B, t. I, n° 1, p. 21 et 22.

curieux. « Jusque vers le milieu du XVI^e siècle, la Curie avait dû souvent ruser pour faire accepter par les souverains étrangers ses représentants. Plus tard, au contraire, ce sont les gouvernements étrangers qui supplient la Curie de vouloir bien leur envoyer un nonce. » Ce n'est point un paradoxe que de dire que la présence d'un nonce à Paris comme d'un ambassadeur à Rome fut bien souvent pour l'État français un avantage.

Comment fonctionna, dans ces premiers temps du XVII^e siècle, la nonciature parisienne? Quelle que soit l'abondance des notes dont M. Léman accompagne les textes qu'il édite, il est peut-être certains points de vue sur lesquels on aimerait que des publications comme la sienne nous renseignassent moins parcimonieusement.

D'abord, sur la physionomie de chacun de ces représentants du Saint-Siège. Ils diffèrent grandement, et si l'on voulait les distinguer, je doute que les documents français nous le permissent. C'est dans les Dictionnaires biographiques italiens, si vastes parfois (on connaît le *Litta*), mais surtout, dans les archives des différentes villes italiennes, celles, notamment, d'où les nonces étaient originaires, ou bien celles dont ils furent évêques, que l'on glanerait sans doute des détails qui poseraient devant nous, plus distinctement, chacune de ces figures diplomatiques. Je crois, par exemple, que les chercheurs qui se sont occupés de la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, seraient fort désireux de mieux connaître le Bagni qui y prit tant de part.

En second lieu, de quelle façon furent choisis par le Pape les Nonces envoyés en France? Y eut-il accord préalable? « Rome refusa longtemps, — écrivait naguère M. Biaudet (*op. cit.*, p. 53), — de se soumettre » à cette formalité, « alléguant que ses Nonces, ayant un caractère essentiellement spirituel, il n'était pas de la compétence des monarques temporels de s'ériger en juges de leur plus ou moins d'aptitude pour l'office à eux concédé par le Saint-Père lui-même. » Telle était, au reste, pour le choix des évêques aussi, sous le Concordat, la thèse romaine. Actuellement encore c'est le principe (A. Giobbio, *Diplomazia ecclesiastica*, I, p. 399, cité par Biaudet, *ibidem*). Mais n'y eut-il pas des exceptions? M. Biaudet en a signalé une dès le début, sous Sixte-Quint. Il eut été bon de nous dire s'il y en eut sous Urbain VIII.

Les nonces ordinaires furent-ils élevés plus ou moins vite par la Cour de Rome à la dignité supérieure à celle qu'ils avaient en arrivant à Paris? On devine l'intérêt de ces promotions et de la date où elles furent faites. M. Biaudet l'a aussi bien vu (p. 4). « Le besoin se faisait sentir particulièrement d'accroître l'autorité des Nonces, auprès des grandes puissances temporelles, où leur influence pouvait être contrebalancée par celle du haut clergé local. »

Puis, et surtout, cette autorité des Nonces, quelle était-elle? Et, d'abord, comment la considérait l'État?

Dans un mémoire sur la Cour romaine, mémoire manuscrit du dernier quart du xviii^e siècle (Bibliothèque Nationale, ms. 13 493, reproduit par P. Denis, dans ses *Nouvelles de Rome*, p. 19 et suivantes), on lit les deux passages suivants :

Les Nonces sont des prélats chargés des affaires du Saint-Siège auprès des cours étrangères. Quoique la Cour de Rome ne leur donne pas le *caractère de légats*, qui ne serait pas admis dans bien des cours, dans la réalité cependant *elle les regarde comme tels.* En conséquence, *ils ont une juridiction et réforment ou confirment en degré d'appel les décrets des évêques....*

En France, le Nonce n'est regardé que comme l'ambassadeur de la Cour de Rome. En conséquence, il reçoit la profession de foi et la déposition sur la vie et les mœurs de ceux qui sont nommés par le Roi aux bénéfices consistoriaux, et sur l'état actuel des mêmes bénéfices. Une simple tolérance les laisse jouir de ce reste de juridiction.

Cette autorité, ainsi limitée, de quelle façon, — je veux dire, suivant quelles modalités, — les Nonces l'exerçaient-ils sur le clergé? Quels rapports étaient-ils engagés à avoir avec les prélats français, en quelle forme, sur quel ton? Pouvaient-ils dans le royaume du Roi très chrétien, donner des ordres? Non sans doute. Des invitations au moins? Peut-être. Ou simplement des conseils ou suggestions?.... Il n'eût pas été déplacé, croyons-nous, dans le commentaire de ces Instructions, d'indiquer, à propos des affaires qu'elles signalent aux Nonces, la façon dont il s'acquitta de sa fonction.

Plusieurs passages des documents publiés par l'abbé Léman nous induisent sur ce point en des curiosités mal satisfaites. C'est ainsi que nous voyons, en bien des passages de sa publication, que les Nonces sont invités par le Pape à s'occuper de la « propagande, » autrement dit des Missions; — qu'il était (p. 171) une sorte de

surintendant de ces Missions, un représentant de la Congrégation romaine chargée ou de les créer ou de les surveiller. N'était-ce pas là une attribution délicate, soit au regard du gouvernement, soit par rapport aux Missions françaises elles-mêmes? Dans la belle *Histoire des Missions étrangères* du P. Adrien Launay et plus encore dans les *Documents* qui en sont l'annexe, — dans les vies de divers grands hommes d'action du clergé français, que ce soit Saint-Vincent de Paul ou Mgr d'Authier de Sisgau, — on peut voir quelles difficultés naissaient de cette antinomie : la dépendance logique et nécessaire des efforts français vis-à-vis de la propagande romaine, et leur libre et jalouse initiative, leur tendance à faire, dans les pays infidèles, plus, peut-être, œuvre française qu'œuvre italienne, ou qu'œuvre universelle.

Enfin voici encore dans les instructions données aux Nonces, l'indication d'une tâche plus scabreuse : la tâche de surveiller, de diriger et de réprimander les évêques, au sujet des obligations ecclésiastiques et administratives de ceux-ci, dans le soin de leurs diocèses, en un temps où ils oubliaient volontiers les décrets du Concile de Trente pour la Réforme de l'Église, et où tout le Gouvernement gallican, — royauté, parlement, intendants, — ne les engageaient guère à s'en souvenir (Léman, p. 97, 165, 175, 199). Combien aisément les « exhortations, » que le Pape conseille aux Nonces de faire, pouvaient devenir au moins suspectes! — C'est sur des matières encore plus brûlantes que le Cardinal secrétaire d'État conférait sans hésiter à ses envoyés en France la tâche délicate d'intervenir : sur la « réunion des Protestants » entre eux, qu'il leur enjoignait d'empêcher à tout prix, — sur les maximes gallicanes, qu'il les engageait à ruiner « souterrainement » (p. 119, 121, 122, 177, 183, etc.). — Que d'immixtions où la *cautela* était nécessaire, pour évoluer sans scandale, sans provoquer le reproche d'intrusion, surtout quand il s'agissait, non pas de causer à huis clos avec les ministres, mais de manœuvrer à travers ces « Assemblées du clergé » si ombrageuses, si orageuses parfois, où Bagni est chargé en 1627 de recruter et d'organiser une sorte de *faction* pontificale (*il maggior numero che possono delli bene affetti e riverenti alle sede apostolica*).

*
* *

Nous voyons en tout cas que ces documents émanés de la chancellerie romaine, s'ils ne nous étalent pas à nu, — nous en convenons, — le tréfonds de la politique papale, sont tout de même assez riches de déclarations précises et nettes pour qu'on n'en fasse pas fi. Sans compter que deux de ceux que publie M. Léman nous apportent un certain nombre de renseignements de faits propres à causer, si je ne me trompe, un sensible plaisir aux travailleurs qui, en France, à la suite de MM. Mariéjol, Batiffol, Griselle, se sont occupés de cette époque de Richelieu.

Les directives données à Spada en 1624, contiennent une longue liste de personnages de la Cour ou *persone particolari*, amis avérés du Pape, désignés à la bienveillance et à la confiance du Nonce à Paris. C'est tout une liste de notabilités du *parti dévôt*, et de ces *Zelanti* dont les luttes contre Richelieu et les collaborations avec Marillac et Bérulle ont été si justement étudiées par nos plus récents historiens de la Renaissance religieuse et de l'Opposition catholique sous Louis XIII.

Quant à l'instruction rédigée en 1627 pour Jean François Bagni, elle l'informe, avec précision, que, « dans le dernier synode tenu par les hérétiques à Castres, il a été particulièrement traité de la réconciliation de la religion catholique avec le Calvinisme, par le moyen de certains articles dont nous avons vu la copie, » et que l'on y « délibéra de demander au Roi de pouvoir entrer en conférence à ce sujet avec les évêques. » De ce projet, Élie Benoît ne parle pas dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, — M. l'abbé Léman l'observe avec raison, — ni non plus, ajoutons-le, les Procès-verbaux du Synode de Castres tels qu'ils furent publiés par Aymon dans son recueil de 1691. Quand cependant on examine en pesant les termes et les faits, les délibérations de cette assemblée protestante (voir Aymon, t. II, p. 348, 373, 377), — spécialement l'article II des *Matières générales* où se lit un éloquent appel à la réconciliation des cœurs français, à la paix des Églises, à l'abolition de tous les ressentiments, voire même des souvenirs anciens, afin que *les Réformés tâchent par toute sorte de moyens de réparer les brèches*

que l'on avait faites à la maison de Dieu, — il est impossible de n'être pas frappé de l'affirmation, ci-dessus rappelée, de la Chancellerie romaine. L'instruction de 1627 à Bagni semble bien apporter à notre histoire religieuse un fait inédit important.

ALFRED RÉBELLIAU.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

LES CATALOGUES DES COLLECTIONS DE M. PIERPONT MORGAN.

M. Pierpont Morgan, de New-York, possède, comme l'on sait, l'une des plus belles collections existantes de manuscrits, de livres rares, de tableaux et d'objets d'art. Il a confié l'exécution des Catalogues de sa collection à des érudits, à des bibliographes, à des historiens de l'art, respectivement qualifiés pour ce travail spécial. Par leur valeur intrinsèque, la beauté de la typographie, l'abondance et la richesse de l'illustration, la somptuosité de la reliure, ces volumes constituent un ensemble de premier ordre. Ils ont été tirés à un nombre restreint d'exemplaires et n'ont pas été mis en vente. Estimant qu'il y aurait utilité et agrément pour les membres de l'Institut à posséder ces catalogues dans leur Bibliothèque et faisant état de la libéralité notoirement connue de M. Pierpont Morgan, le conservateur de la Bibliothèque en a sollicité un exemplaire. A cette demande il fut répondu avec autant d'empressement que de bonne grâce[1]. Le don exceptionnel qui vient d'être fait à l'Institut comprend vingt-huit volumes, soit onze volumes in-folio, quinze volumes in-4 et deux volumes in-8.

Ces catalogues peuvent être répartis en six groupes selon qu'ils décrivent : 1° des objets d'art orientaux; 2° des objets d'art antiques; 3° des manuscrits et des incunables; 4° des bronzes de la Renaissance; 5° des peintures; et 6° des objets divers. Ils portent les titres suivants :

I. Orient Moyen et Extrême-Orient : *Cylinders and other ancient oriental*

[1] L'expédition des Catalogues a été l'objet des soins et de toute la sollicitude de Miss Belle da Costa Green, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de M. Pierpont Morgan. Je la prie de vouloir bien trouver ici l'expression de ma respectueuse gratitude.

seals in the library of J. Pierpont Morgan, catalogued by William Hayes Ward, New-York privately printed, MCMIX, un vol. in-4.

Catalogue of the Morgan collection of chinese porcelains, privately printed by order of M. J. Pierpont Morgan, New-York, MCMIV, 2 vol. in-8.

II. A l'antiquité sont consacrés cinq catalogues : *Collection of J. Pierpont Morgan. Bronzes antique, greek, roman, etc., including some antique objects in gold and silver*. Introduction and description by sir Cecil H. Smith. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, MCMXIII, un vol. in-f°.

Collection Julien Gréau. Verrerie antique, émaillerie et poterie appartenant à M. John Pierpont Morgan. Paris, 1903. Ce catalogue comprend : 1° un volume de texte in-4, qui a été rédigé par M. Frœhner, ancien conservateur du Musée du Louvre; 2° un recueil de 363 planches coloriées formant 5 volumes in-f°.

Catalogue of a collection of gallo-roman antiquities belonging to J. Pierpont Morgan, compiled by Seymour de Ricci. Paris, MCMXI, in-4. — *Catalogue of a collection of germanic antiquities belonging to J. Pierpont Morgan*, compiled by Seymour de Ricci. Paris, MCMX, in-4. — *Catalogue of a collection of merovingian antiquities belonging to J. Pierpont Morgan*, compiled by Seymour de Ricci. Paris MCMX, in-4.

III. Manuscrits et incunables : *Catalogue of manuscripts and early printed books from the libraries of William Morris, Richard Bennett, Bertram, fourth earl of Ashburnham and other sources*, now forming portion of the library of J. Pierpont Morgan. Manuscripts, 1 vol. Early printed books, 3 vol. London, printed at the Chiswick press, 1906-1907, 4 vol. in-4[1].

IV. Bronzes de la Renaissance : *Collection of J. Pierpont Morgan. Bronzes of the Renaissance and subsequent periods*. Introduction and descriptions by Wilhelm Bode. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, MCMX, 2 vol. in-f°.

V. La collection de peinture fait l'objet de sept volumes, dont quatre sont relatifs aux miniatures, et trois aux tableaux : *Catalogue of the collection of miniatures the property of J. Pierpont Morgan*, compiled at his request by G. C. Williamson. London, privately printed at the Chiswick press, MDCCCCVI-MDCCCCVIII, 4 vol. in-4.

[1] Le catalogue des manuscrits est dû à M. Montague Rhodes James. Léopold Delisle, à qui M. Pierpont Morgan en avait fait hommage dès sa publication, l'analysa en 1907 dans le *Journal des Savants* (p. 415-421). M. Alfred W. Pollard est l'auteur du catalogue des incunables.

Pictures in the collection of J. Pierpont Morgan at Princes Gate and Dover House London, with an introduction by T. Humphrey Ward and biographical and descriptive notes by W. Roberts. Londres, 1907, 3 vol. in-f°.

VI. Enfin il faut encore citer deux derniers catalogues : 1° Celui de la bibliothèque de James Toovey, acquise par M. Pierpont Morgan : *Catalogue of a collection of books formed by James Toovey, principally from the library of the earl of Gosford, the property of J. Pierpont Morgan.* New-York, MCMI, un vol. in-4; 2° celui d'une collection de montres : *Catalogue of the collection of watches, the property of J. Pierpont Morgan*, compiled at his request by G. C. Williamson. London, privately printed at the Chiswick press, MCMXII, un vol. in-4.

M. Pierpont Morgan a rassemblé des collections hors ligne, mais il ne s'en réserve pas jalousement l'usage. En en faisant dresser les catalogues, en en remettant les exemplaires entre des mains choisies et expertes, il convie en quelque sorte les érudits, les bibliographes, les amateurs d'art à en partager avec lui la jouissance. Ceux-ci disposent d'instruments de travail de premier ordre, qui par surcroît procurent à leurs yeux un vif plaisir esthétique. H. D.

LIVRES NOUVEAUX.

H. E. Butler. *The sixth Book of the Æneid*, with introduction and notes. Un vol. in-8, 287 p. Oxford, Basil Blackwell, 1920.

C'est le huitième volume des *Virgilian Studies.* Comme dans les éditions de la même série, une copieuse introduction (46 p.) précède le texte latin, que suivent les annotations (200 p. env.) renvoyant tour à tour à des vers isolés ou à l'ensemble d'un passage.

On a ainsi les vues générales et, en quelque sorte, la justification de ces vues, disposées dans l'ordre inverse de celui qui s'imposait lors des recherches préalables. Il serait fâcheux qu'il en fût autrement. L'auteur, nous ayant soumis ses conclusions, termine par ses motifs, de manière que ceux-ci trouvent le lecteur tout préparé à les saisir.

L'observation essentielle du début est celle-ci : le mélange du grec et du romain n'est pas tellement achevé dans cette Nekyia, qu'on ne constate la prédominance de la mythologie et des formes homériques dans les deux premiers tiers, au lieu qu'à partir de la rencontre avec Anchise (v. 679) le caractère national domine, jusqu'à l'absorber, l'élément traditionnel. Telle est en raccourci l'évolution de l'art virgilien, parti d'une docile imitation classique, affranchi peu à peu

et dégagé de ses modèles, toujours parfaitement sincère, même dans la timidité des Bucoliques.

En soi, la Descente aux Enfers est parfaitement grecque et maint passage, mainte énumération de héros mythologiques ont l'apparence d'une traduction; mais le rôle que jouent ensuite les héros et la politique romaine des origines à l'époque même d'Auguste, la cosmogonie d'Anchise, la moralité et la mélancolie dont tout le livre est pénétré, tout cela renouvelle profondément le sujet; volontiers, on envisagerait l'hypothèse d'une suppression par Virgile même, s'il eût survécu, des passages par trop voisins de l'Odyssée. Certains épisodes, celui de César et de Pompée par exemple, pouvaient être et sans doute auraient été développés par la suite; car le livre VI, tout achevé qu'il est, ne paraît pas encore être au point dans toutes ses parties.

M. Butler distingue fort bien les trois sources principales, Homère pour le cadre ou l'armature, Pythagore pour l'esprit, des superstitions populaires comme élément spécialement national. On voudrait çà et là chez l'éditeur plus d'originalité, plus de rigueur dans l'établissement du texte; quelques lapsus auraient dû être évités; mais il était malaisé de vraiment innover en pareille matière, et l'on peut dire que, par l'heureuse façon dont les principales idées sont mises en lumière, le sujet nous apparaît comme rajeuni, autant que le grand public ami de Virgile pouvait le désirer.

S. Chabert.

Carlo Pascal. *Scritti varii di letteratura latina.* Un vol. in-8, 374 p., G. B. Paravia et C^ie^, sans date.

Ce livre est un recueil d'une quarantaine d'articles publiés par M. Carlo Pascal depuis 1906 dans différentes revues italiennes, en particulier dans l'*Athenaeum.* La plupart traitent de petits problèmes de littérature latine. Une série d'études sur Ennius nous montre le vieux poète latin imité ou parodié par son contemporain Plaute. A propos de Lucrèce, on retiendra surtout l'opinion que le *De natura rerum* avait plus de six livres : l'auteur s'appuie essentiellement sur le fait que Servius et Varron citent comme étant de Lucrèce des vers qui ne se retrouvent pas dans le texte que nous possédons. La critique virgilienne est représentée par quatre articles : l'un d'eux est une excellente défense des sept premiers vers de l'Énéide, qu'on avait fort imprudemment déclarés interpolés sous le prétexte que, sur la célèbre mosaïque de Sousse, Virgile entouré de deux Muses tient à la main un volume où se lit le vers 8 : *Musa mihi causas memora...*; un autre article suit dans la littérature latine d'Afrique une légende de Didon différente de la légende virgilienne, et qui représente la reine de Carthage comme une épouse fidèle. Catulle, Ovide, Horace, Lactance parmi les poètes, Tacite, Sénèque, Aulu-Gelle parmi les prosateurs, fournissent encore la matière de pages pleines d'érudition et d'ingéniosité.

Sept articles, en fin de volume, sont groupés sous la rubrique : « Épigraphie et antiquités. » On y remarque une longue étude sur l'épitaphe métrique d'une certaine *Allia Potestas*, Pérugine (voir Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1913, n° 88), épitaphe qui n'a guère été remarquée en France, mais qui a fait verser des

flots d'encre en Italie et en Allemagne, à cause de certaines bizarreries que les commentaires des critiques, — et parmi eux M. Carlo Pascal lui-même — ont accentuées, alors qu'elles se réduisent peut-être aux équivoques maladroites d'un style trop recherché. Le dernier article, où est étudié le geste rituel par lequel les anciens détournaient les yeux des objets funèbres, appelle des réserves : on eût souhaité des rapprochements avec la magie des temps modernes (voir, par exemple, Roscher, *Lexikon*, art. *Eurydiké*, pour l'Allemagne; *Rev. archéol.*, 1912, 2, p. 372, pour la Bretagne); d'autre part, on s'étonnera que l'auteur, parlant de la légende d'Orphée et d'Eurydice, ne dise mot de la célèbre stèle de la villa Albani et du Musée de Naples : s'il avait tenu compte de ce bas-relief attique du v^e siècle, il n'eût certainement pas attribué aux Alexandrins l'invention de l'épisode qui y est représenté.

L.-A. Constans.

Paul Marty. *L'Émirat des Trarzas.* (Collection de la *Revue du monde musulman*). 1 vol. in-8, 483 p., 10 phototypies hors texte. Paris, éditions Ernest Leroux, 1919.

Les Trarzas occupent une contrée située le long des côtes de l'océan Atlantique, au nord de Saint-Louis et du fleuve Sénégal. Ce pays ne leur a pas toujours appartenu. Aussi loin qu'on peut remonter, c'est-à-dire au x^e siècle de notre ère, c'était un peuple nègre, les Bafour, qui occupait la Mauritanie occidentale; leur centre était dans l'Adrar. Ils en ont été refoulés par des Berbères de la tribu des Lemtouna, récemment islamisés, descendus du versant sud de l'Atlas marocain; ils ont dû traverser le fleuve, et aujourd'hui encore les Sarakollés se souviennent qu'ils dominaient autrefois dans le Tagant. Néanmoins quelques fractions n'émigrèrent pas et payèrent tribut aux vainqueurs, car l'historien arabe Ibn-Khaldoun en a conservé la mention expresse.

Au xiv^e siècle, un nouvel élément berbère s'introduit pacifiquement dans le pays, les Tachomcha, émigrés du Sous; à la fin de ce même siècle, ce sont des tribus arabes, les Hassanes, qui avaient fait partie de la grande émigration des Beni-Hilâl, car ils se rattachaient à la tribu des Ma'qil; celles-ci arrivaient de la région de Taza et du Rîf. Elles fournirent aux Berbères les chefs qui les commandèrent pendant les guerres civiles de cette époque, et les dynasties des Oulad Rizg (xv^e siècle) et des Oulad Mbarek (xvi^e siècle). Puis celles-ci disparaissent et sont remplacées à la fin du xvi^e siècle par les Trarzas, dont l'ancêtre éponyme, Terrouz, était reconnu comme descendant du même Hassan, dont les Hassanes tiraient ou étaient censés tirer leur nom.

L'élément berbère, pour résister à l'emprise des Arabes, s'était placé sous la domination des marabouts, qui gouvernèrent la contrée pendant une trentaine d'années par une dynastie de six imams, qui régna de 1644 à 1674 environ. Puis les Trarzas reprennent l'avantage et soumettent la région entière à leur domination, qui dure encore aujourd'hui, depuis Ali Chandora qui fonda cet État en 1703 jusqu'à Ahmed Saloum III qui règne actuellement sous le protectorat français.

M. Paul Marty, gouverneur des colonies, déjà avantageusement connu par ses études sur l'Islam maure et les tribus de la Haute Mauritanie, a eu le grand mérite de débrouiller une his-

toire confuse, incertaine et peu connue. Toutefois l'histoire ne forme guère qu'un tiers du volume : le reste est rempli par ce que l'auteur appelle « la chronique des tribus » et par une étude complète de la situation politique et économique de l'Émirat en 1915. Les tribus sont divisées en deux résidences : celle de Bou-Tilimit et celle de Méderdra ; elles comprennent chacune deux classes, les guerriers et les Zénaga tributaires, auxquelles viennent se joindre, dans la seconde résidence, la classe des marabouts.

L'auteur étudie ensuite successivement les attributions politiques de l'émir, ses attributions financières et son budget, l'administration de la justice, et enfin le droit coutumier qui régit les tribus, le régime des puits et puisards, le *bakh* (redevance agraire), la *horma* (taxe personnelle), le *ghafer* (droit de protection), les classes sociales, et enfin les *Tiab* « guerriers repentis » qui se transforment progressivement en éleveurs, cultivateurs et manœuvres.

Les annexes comprennent une série d'actes diplomatiques commençant par le traité conclu, le 2 mai 1785, au sujet de la traite de la gomme, entre les marabouts d'Armankour et le sieur Jean-Baptiste-Léonard Durand, consul de France en retraite, directeur général de la Compagnie qui s'occupait du négoce de cette denrée, sous la protection immédiate du comte de Repentigny, gouverneur du Sénégal, et se terminant par la convention de mai 1910 qui a reconnu à Ahmed Saloum III le titre d'émir des Trarzas. Le texte arabe de ces instruments diplomatiques, quand il existe, est placé à peu près en regard du texte français, ce qui permet de les confronter et de remarquer les nombreuses « divergences et non-concordances » (p. 361) qui existent entre les deux. Les conventions anglo-trarza de 1760 à 1779, publiées par Golberry et reproduites partiellement par M. R. Basset dans le tome III de sa *Mission au Sénégal*, et les traités franco-trarza entre 1858 et 1885, imprimés dans les *Annales sénégalaises*, ont été délibérément omis, parce qu'on peut les trouver aisément dans les ouvrages cités : il a paru, en conséquence, inutile de les reproduire. On trouvera, en outre, des statistiques des écoles coraniques pour les deux résidences, et un tableau des appellations sous lesquelles les tribus maures des Trarzas sont connues chez les noirs du Sénégal.

Parmi les illustrations, nous signalerons un portrait du chéïkh Sidia, dont on connaît le rôle dans les rapports que nous avons eus avec les indigènes de la Mauritanie, et une photographie, qui porte le titre d'*Union sacrée* et représente Mgr Jalabert, évêque du Sénégal, serrant les mains du Chéïkh Sidia, à Bou-Tilimit, en 1917.

Cl. Huart.

Atlas universel de géographie, dressé sous la direction de F. Schrader. Nouvelle édition, in-f°, Paris, Hachette, 1920.

Cette nouvelle édition de l'*Atlas* de Vivien de Saint-Martin et Schrader commence à paraître par livraison de trois cartes. L'ouvrage comprendra 80 cartes et un index alphabétique des noms géographiques. Les cartes politiques donnent l'état nouveau du monde tel qu'il résulte de la dernière guerre et des traités de paix de 1919. Citons notamment parmi les cartes déjà publiées les deux feuilles Ouest et Sud-Ouest de la France, la feuille d'Algérie-Tunisie, les feuilles

d'Angleterre et d'Écosse-Irlande, les feuilles d'Espagne et du Portugal, la feuille de l'Inde méridionale. Un bon atlas est un instrument de travail si nécessaire à tous les érudits, quels que soient le pays et l'époque qui font l'objet de leurs études, que nous croyons bon de signaler ici la belle œuvre française de cartographie due à M. Schrader et à ses collaborateurs.

H. D.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Guide to the antiquities of the Bronze age. In-8, Oxford Press, 1920.

F. Mourret, *Histoire générale de l'Église*. T. II : Les Pères de l'Église (IVe et Ve siècles). In-8, 532 p. Paris, Bloud et Gay, 1920.

Recueil Milliet. Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne, publiés, traduits et commentés sous le patronage de l'Association des études grecques, par Ad. Reinach. T. I. Avant-propos. In-8, VIII-429 p. Paris, Klincksieck, 1921.

Salluste, *Catilina*. Expliqué littéralelement, traduit en français et annoté par M. Croiset. In-16, 215 p. Paris, Hachette, 1920.

J. E. Urwick, *The message of Plato*. A re-interpretation of the Republic. In-8, 275 p. London, Methuen, 1920.

MOYEN AGE.

R. Baconi, *Opera* hactenus inedita. Fasc. 5. Secretum secretorum cum glossis et notulis. In-8, Oxford Press, 1920.

Benoît XII (1334-1342), *Lettres closes patentes et curiales se rapportant à la France*, par Georges Daumet. Introduction et Index (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e série, 2). In-4, LXXXVI p. Paris, E. de Boccard, 1920.

R. Blanco Sanchez, *Catálogo de caligrafos y grabadores de letras*. In-4, 80 p. Madrid, 1920.

Marc Bloch, *Rois et serfs*. Un chapitre d'histoire capétienne. In-8, 224 p. Paris, E. Champion, 1920.

Westminster Abbey and St. Margaret's church. Vol. I. Mediaeval and later gothic monuments. With biographical and descriptive preface by A. E. Bullock. In-fol., pl. London, J. Tiranti, 1920.

E. Emerton, *Defensor pacis of Marsiglio of Padua*. In-8, Oxford Press, 1920.

W. Farrer, *An outline and itinerary of King Alfred the first*. In-8, Oxford Press, 1920.

Les grandes chroniques de France, publiées pour la Société de l'histoire de France, par J. Viard. T. I. Des origines à Clotaire II. In-8, XXXII-355 p. Paris, 1920.

H. Murray, *A short guide to some mss. in the library of Trinity College, Dublin*. In-8, 63 p. S. P. C. K., 1920.

B. S. Phillpotts, *The elder Edda and ancient scandinavian drama*. In-8, XII-216 p. Cambridge, University Press, 1920.

Marguerite de Valois, *Mémoires*. Introduction et notes par P. Bonnefon. In-16, 267 p., ill. Paris, Bossard, 1920.

ORIENTALISME.

Babylonian Story of the Deluge and the epic of Gilgamish, British Museum. In-8, Oxford Press, 1920.

E. Destaing, *Étude sur le tachelhit du Soûs. 1* : Vocabulaire français-berbère (Bibliothèque de l'École des langues orientales vivantes). In-8, XII-302 p. Paris, E. Leroux, 1920.

Ch. Diehl, *Salonique* (Les visites d'art. Memoranda). In-16, 64 p., ill. Paris, H. Laurens, 1920.

R. P. Dougherty, *Records from Erech. Time of Nabonidus (555-538 B. C.)*. In-4, Oxford Press, 1920.

Le P. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte ahaggar)*. Publié par R. Basset. T. II. In-8, 796 p. Alger, J. Carbonnel, 1920.

Cl. Huart, *Les Saints des derviches tourneurs*. Récits traduits du persan et annotés. T. I (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences religieuses. Vol. 32. Etudes d'hagiographie musulmane). In-8, IV-399 p. Paris, E. Leroux, 1918.

C. F. Kent, *The heroes and crises of early Hebrew history*. From the creation to the death of Moses. In-8, 267 p., ill. London, Hodder, 1920,

C. F. Kent, *The founders and rulers of united Israel*. From the death of Moses to the division of the Hebrew Kingdom. In-8, 250 p., ill. London, Hodder, 1920.

C. F. Kent, *The kings and prophets of Israël and Judah*. From the division of the Kingdom to the Babylonian exile. In-8, 338 p., ill. London, Hodder, 1920.

P. Marty, *Études sur l'Islam et les tribus du Soudan*. T. I. Les Kounta de l'Est, les Berabich, les Iguellad; T. II. La région de Tombouctou (Islam Songaï, Dienné, le Macina et dépendances (Islam Peul). Collection de la *Revue du Monde musulman*). In-8, 2 vol. Paris, E. Leroux, 1920.

M. Pézard, *La céramique archaïque de l'Islam et ses origines*. In-4, XII-264 p., et album de pl. Paris, E. Leroux, 1920.

S. Pollard, *In unknown China*. A record of the observations, adventures and experiences of a pioneer missionary during a long sojourn amongst the wild and unknown Nosu tribe of Western china. In-8, 324 p., ill. Seeley Service, 1920.

H. G. Rawlinson, *British beginnings in Western India (1579-1657)*. An account of the early days of the British factory of Surat. In-8, 158 p. Oxford Press, 1920.

G. Rawlinson, *Ancient Egypt*. With the collaboration of A. Gilmann. In-8, 429 p. London, Unwin, 1920.

J. A. Robinson, *Barnabas, Hermas and the Didache*. In-8, 119 p. S. P. C. K. London, 1920.

Studia semitica et orientalia, by seven members of Glasgow university oriental Society. In-8, 127 p. Glasgow, Maclehose, 1920.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

12 novembre. M. Omont donne lecture d'une note dans laquelle Dom Wilmart, bénédictin de Farnborough (Angleterre), signale la découverte qu'il vient de faire d'un nouveau manuscrit de Tertullien : ce manuscrit, conservé dans la Bibliothèque de Troyes, apporte un important appoint à la tradition manuscrite de cinq des traités du célèbre docteur africain.

— M. Monceaux lit une note de M. Albertini sur une nouvelle mosaïque découverte à Tipasa : la mosaïque porte une inscription métrique en cinq hexamètres, qui vise probablement la transformation en église d'un édifice antérieur, temple païen ou synagogue.

— M. Antoine Thomas étudie l'ancien mot provençal *sebenc*, employé par les troubadours au sens figuré de pitoyable. Il établit que le sens propre est *bâtard*, et il propose de voir dans *sebenc* un dérivé non pas du latin *cepa*, oignon, mais de *sepes*, haie. Le nom aurait été appliqué à l'enfant conçu dans les champs, à l'abri d'une haie.

10 décembre. M. Mâle donne lecture d'une note de M. G. Marçais sur la chaire à prêcher de la grande mosquée d'Alger, qui date, d'après une inscription qu'il a relevée, de l'an 1018.

17 décembre. M. Homolle communique un mémoire de M. Vallon sur l'épiphanie du feu dans le culte du Dionysos thrace.

— Le P. Scheil lit une note sur l'Ennéade osirienne d'Abydos et les enseignes sacrées.

— M. Loth fait une communication sur le mot gaulois *Turno* dans les noms de lieu en France.

— M. Babelon lit une note de M. de Castries sur une ville portugaise du Maroc, Graciosa.

24 décembre. M. Camille Jullian présente de la part de MM. Rosapelly et Guichot la photographie d'une inscription trouvée à Boussan-Dessus (Basses-Pyrénées) et qui reproduit gravée en lettres du XVI^e^ siècle la célèbre inscription d'Hasparren.

— M. Huart donne lecture d'un mémoire intitulé : « Les Ziyarides, un essai de restauration de l'Empire perse au X^e^ siècle. »

29 décembre. M. Cagnat communique à l'Académie le texte d'un diplôme militaire trouvé à Algaiola, en Corse, dont la copie et les photographies ont été envoyées à M. Jullian par M. Ambrosi : c'est la reproduction d'une loi rendue par l'empereur Vespasien en faveur de marins de la flotte de Misène, notamment d'un personnage nommé Baslel, fils de Turbel, natif de Guernesey.

Parmi les noms des témoins, qui certifient l'exactitude de la copie et qui par la loi doivent être au nombre de sept, figure au quatrième rang Alexandre le Grand. Il est vraisemblable qu'en raison de la carence d'un des témoins on a remplacé son nom par celui du roi de Macédoine, dont les images étaient dans l'antiquité romaine considérées comme un talisman.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le 12 janvier 1921, sa première séance trimestrielle.

— M. Frédéric Masson a donné lecture du rapport de M. Ernest Lavisse, indisposé, sur le Musée Condé en 1920.

— M. Barthou a de la part de M. Zaharoff fait don à l'Institut d'autographes musicaux de Mozart.

— M. Cagnat annonce que la Bibliothèque de l'Institut vient de recevoir de M. Pierpont Morgan un don hors de pair : les catalogues de ses collections en vingt-huit volumes (Voir ci-dessus p. 39). Sur sa proposition il est décidé que M. le Président adressera au nom de l'Institut des remerciements au donateur.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Robert de Lasteyrie, membre de l'Académie depuis 1890, est décédé le 29 janvier 1921.

Élections. L'Académie a, le 10 décembre 1920, élu correspondants MM. Lécrivain, de Toulouse; Haskins, de New-York : Rostovtsev, de Pétrograd; Niederlé, de Prague; Leite de Vasconcellos, de Lisbonne.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie a tenu le 20 décembre 1920 sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Deslandres. M. A. Lacroix, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice sur la vie et les travaux de M. Albert de Lapparent.*

Nécrologie. M. Georges Humbert, membre de la section de géométrie depuis 1901, est décédé le 22 janvier 1921.

M. Emile Bourquelot, membre de la section de chimie depuis 1919, est décédé le 26 janvier 1921.

Élections. M. Bréton a été élu le 29 novembre 1920, membre libre en remplacement de M. Adolphe Carnot, décédé.

M. Bazy a été élu le 24 janvier 1921 membre de la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Guyon, décédé.

M. Béhal a été élu le 31 janvier 1921, membre de la section de chimie, en remplacement de M. Armand Gautier, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Luc-Olivier Merson est décédé le 14 novembre 1920.

Élection. M. Formigé a été élu le 6 novembre 1920, membre de la section d'architecture, en remplacement de M. Pascal, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le samedi 18 décembre 1920, sous la présidence de M. Pierre de La Gorce. Après le discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1920, M. Lyon Caen, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Liard.*

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.
MARS-AVRIL 1921.

LE VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE DES PP. JAUSSEN ET SAVIGNAC EN ARABIE.

PP. Jaussen et Savignac, *Mission archéologique en Arabie*. Tome I. *De Jérusalem au Hedjaz*. Un vol. grand in-8 de 507 pages et xxxiv planches. Paris, Leroux, 1909. — Tome II. *El-Ela, d'Hegra à Teima, Harrah de Tebouk*. Texte. Un vol. de 691 pages. Atlas de 153 planches. — Tome III. *Les coutumes des Fuqarâ*. Fascicule supplémentaire de 100 pages. Paris, Paul Geuthner, 1914-1920 (Publications de la Société française des Fouilles archéologiques).

De tous les travaux de recherches sur le terrain et d'exploration scientifique auxquels la *Société française des fouilles archéologiques* a donné son appui moral et pécuniaire, il n'en est aucun dont elle ait lieu de s'enorgueillir à un plus haut degré, que les hardis voyages effectués en Arabie par deux professeurs de l'École biblique de Jérusalem, les PP. Jaussen et Savignac. Ce fut une entreprise qui nécessita une longue préparation et dont la réalisation fut hérissée de difficultés, de risques et de dangers : ne s'agissait-il pas d'explorer les ruines d'une contrée fermée aux chrétiens par le fanatisme musulman et toute voisine de celle où Charles Huber fut assassiné en 1884? La protection officielle du gouvernement de Constantinople étant à peu près illusoire, il fallut s'y prendre à plusieurs reprises, négocier avec des chefs de tribus et organiser trois expéditions successives. Le premier voyage remonte à 1907; les autres sont de 1909 et 1910. L'étude des documents recueillis,

leur coordination, le déchiffrement des nombreuses inscriptions dont des estampages et des photographies furent rapportés, exigèrent à leur tour un long temps. Un premier volume, cependant, parut dès 1909 : tous les sémitisants le connaissent, il comprend la relation du voyage de 1907. Le tome II qui est accompagné d'un fascicule supplémentaire et d'un atlas de 153 planches, était en cours d'impression lorsque la guerre éclata, en août 1914 : il n'a pu être livré au monde savant qu'en 1920.

I

Donc, à trois reprises différentes, au printemps de 1907, de 1909 et de 1910, les PP. Jaussen et Savignac, après avoir franchi le Jourdain dans le voisinage de Jéricho, commencèrent par visiter, une fois de plus, Madaba, au pays de Moab, la ville des belles mosaïques, dont on a des monnaies de l'époque romaine, et où l'un de leurs collègues de l'École biblique, le P. Séjourné, avait, dès 1892, retrouvé les restes de plusieurs églises byzantines (*Rev. biblique*, 1892, p. 617 et s.). Avant la guerre, Madaba repeuplée comptait déjà 2,000 habitants sédentaires, dont une florissante colonie latine de chrétiens. Qu'est-elle, à présent? Quel sort a été fait par la guerre à la célèbre mosaïque géographique découverte par le P. Cléophas en 1897 et publiée pour la première fois dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres?*

On visita ensuite les nombreux dolmens et autres monuments mégalithiques du désert environnant, dont l'un, appelé El Hagar el Mansoub, est une haute borne que des archéologues à l'imagination fertile ont considéré comme un monument phallique. C'est une pierre levée, analogue à ces *masseboth* de la Palestine qui marquent les *hauts lieux* des religions chananéennes. On y attachait sans doute les victimes qu'on devait immoler : c'est ainsi que j'expliquerais la rainure circulaire qui donne une espèce de tête au Hagar el Mansoub.

Le chemin de fer à voie étroite des pèlerins de la Mecque transporta en quelques jours nos voyageurs à la station de Ma'an, la plus voisine de Petra; Ma'an est à 459 kilomètres de Damas, le

point de départ de la ligne. Il y a là, à côté des masures arabes, quelques maisons construites à l'européenne et couvertes de tuiles rouges à l'estampille de Marseille. Aux environs, des ruines antiques, des tombeaux, un camp romain : Ma'an était le point extrême de la province romaine d'Arabie. De Ma'an à Tebouk et à Mustabgah, quelques « châteaux » arabes dont celui de Moazzam, bâti en l'an 1031 de l'Hégire. En approchant de Medaïn-Saleh, on copie au flanc des rochers, souvent à l'aide d'une échelle, un grand nombre de graffites tamoudéens, quelques-uns grecs ou arabes, et l'on arrive au défilé appelé Mabrak en Naqah, « le lieu où s'agenouilla la chamelle », qui est la porte de la large vallée de Medaïn-Saleh. Qu'on se représente un immense et tortueux couloir de 40 mètres de large et long de 200 mètres, entre deux murailles de rochers qui ont souvent, à pic, plus de 150 mètres de haut.

La paroi orientale jusqu'à une certaine hauteur, est littéralement couverte d'écriture. Les inscriptions arabes sont les plus nombreuses, mais il y a aussi une foule de graffites nabatéens, sabéens, tamoudéens et même des graffites grecs. Chaque voyageur semble avoir tenu à inscrire son nom en passant. Aujourd'hui encore, nombre de pèlerins musulmans continuent la tradition.

Medaïn-Saleh est l'antique Hégra des Nabatéens, le El-Heger des géographes et des historiens arabes. Elle avait déjà été explorée par d'autres voyageurs tels que Doughty, Huber et Euting. C'est l'un des sites les plus intéressants de l'archéologie et de l'épigraphie sémitiques, et, en même temps, l'un des plus étrangement pittoresques du désert arabique, avec son entassement de rochers qui ressemblent à des constructions en pâtisserie, voire à des turbans enroulés et superposés, à des pains de sucre rangés côte à côte et aux sommets déchiquetés. On fait le tour de ces immenses rochers sur la paroi verticale desquels s'alignent, parfois à plus de dix mètres au-dessus du sol, les baies rectangulaires des tombeaux antiques, comme les portes de maisons de troglodytes. Ces ouvertures rupestres, jadis fermées par des portes en bois, sont encadrées de sculptures architecturales d'après la donnée classique; au-dessus du couronnement, le cartouche où est gravée l'inscription funéraire. Hégra est, avec Petra, l'ensemble le plus important des restes de l'antique civilisation nabatéenne dont l'apogée se place vers le

début de l'ère chrétienne et qui prolongea jusque dans le désert arabique l'influence gréco-romaine mélangée à des traditions orientales. On a des monnaies des rois nabatéens de cette époque, avec leurs effigies et des dates qui en fixent la chronologie; les PP. Jaussen et Savignac n'en ont trouvé qu'une : c'est une drachme au nom d'Obodas. Ils se sont empressés de l'offrir à notre Cabinet des Médailles.

Les dates relevées sur les tombes s'échelonnent dans le premier siècle avant J.-C. jusqu'à l'an 75 de notre ère.

D'après l'ornementation architecturale et sculpturale de leurs ouvertures, les façades taillées dans le roc se partagent en plusieurs catégories : tombes à façade surmontée de créneaux ou de gradins en forme d'escaliers; tombes à façade unie, à corniche, à antes, à acrotères, à pilastres; tombes à fronton triangulaire, parfois avec un aigle éployé au sommet; tombes à arceau en plein cintre. La porte de l'une de celles-ci est flanquée de deux sphinx ailés à figures humaines, présentés de face et assis sur le derrière. Les reproductions abondantes et soignées des PP. Jaussen et Savignac permettent de très instructives comparaisons avec les tombes de Petra, étudiées par MM. Brunnow et Domaszewski. A l'intérieur des chambres, de nombreux *loculi* pour les différents membres ou les générations d'une même famille.

Outre ces tombeaux à façade architecturale qui donnent une si haute idée de la civilisation de ce peuple de marchands et de convoyeurs dans le désert, que furent les Nabatéens, le site de Medaïn-Saleh a fourni aux explorateurs des stèles votives et quelques bas-reliefs; ils ont pu étudier à leur aise, à l'entrée d'une gorge resserrée entre deux rochers qui affectent la forme de ballons gigantesques, le fameux emplacement connu sous le nom de Diwan d'El-Heger. Ce sanctuaire n'était point un *haut lieu* en plein air du genre de celui de Petra; il s'agit au contraire d'une grande salle creusée dans le roc; au fond de la salle, une sorte d'alcôve. Le mystère du site, les nombreux symboles religieux, les stèles votives et les graffites relevés tout autour, ainsi qu'un simulacre d'idole sculptée sur la paroi du rocher et un bétyle dressé dans une niche, tout cet ensemble paraît donner à cet étrange abri religieux le caractère de sanctuaire national des Nabatéens.

Les inscriptions funéraires nabatéennes déjà en grande partie relevées par Euting et Huber, à l'entrée ou sur la façade des tombeaux de Medaïn Saleh, contiennent les noms des défunts, la date de leur mort supputée d'après les années du roi régnant et des formules pieuses. Il y a aussi des formules imprécatoires contre quiconque violera le tombeau; on y fixe, contre les délinquants, des amendes tarifées en drachmes des rois nabatéens; on y invoque le dieu national Dusarès. Quant aux graffites, ce sont de simples noms propres de passants, marchands ou pèlerins, des souhaits, de courtes invocations; il y a des noms de femmes aussi bien que des noms d'hommes. Quoiqu'il y en ait qui remontent à une époque extrêmement reculée, peu de renseignements historiques sont à tirer de tous ces textes qui intéressent surtout l'onomastique et la philologie sémitiques; quelques noms grecs comme Diomédès, Euphronios, Aristinos, paraissent être des noms de soldats ou de fonctionnaires romains transcrits en nabatéen. Exceptionnellement, une inscription est ainsi conçue : *Mas'ûdu, roi de Lihyân a écrit ceci.* On n'est pas peu surpris de voir un roi des Lihyanites employer la langue et l'écriture nabatéennes, de préférence à la langue et à l'écriture lihyanites.

II

Après une quinzaine de jours employés à estamper, copier, photographier les tombeaux, sculptures et inscriptions de Medaïn-Saleh, les PP. Jaussen et Savignac comptaient, dès leur premier voyage, transporter le centre de leurs recherches à El-Ela et à Hereibeh, deux autres oasis de cette même vallée sablonneuse resserrée entre deux hautes chaînes de montagnes de grès, que suit le chemin de fer du Hedjaz; ils voulaient même pousser à l'est sur les traces d'Huber jusqu'à Teima. Malgré les lettres vizirielles et les firmans turcs, le fanatisme des Bédouins les força de renoncer à cette partie de leur programme. Ce ne fut que deux ans plus tard, à la faveur de négociations avec des chefs de tribus, que la tentative put être reprise.

En février 1909, nos explorateurs, revenus à Medaïn-Saleh, y organisent une expédition à Teima en passant par le pays des

Fuqarâ; ils retrouvent le cheick Mutlaq, qui a plus de quatre-vingts ans; il avait favorisé le voyage d'Huber en 1882 et facilité le transport de la célèbre stèle de Teima qui est aujourd'hui au musée du Louvre. Grâce à lui, l'excursion jusqu'à Teima put se faire, cette fois encore. Chemin faisant, on copie sur les rochers des graffites nabatéens, tamoudéens, lihyanites, entre autres un texte qui fait connaître un nouveau roi des Lihyanites. Ce n'est pas sans émotion qu'au rocher appelé El-Mukattabeh, « l'endroit écrit », ils lisent au milieu des graffites lihyanites, à côté d'une procession de chameaux grossièrement dessinés, le nom de Huber : HUBER, 1884.

Mais nos voyageurs sont mal accueillis à Teima. Ils sont contraints de se confiner chez leur hôte, sans sortir, sous des menaces de mort, et de s'en retourner dès le lendemain de leur arrivée sans qu'il leur soit permis de copier une seule inscription. Ils peuvent seulement constater que les anciennes sépultures de Teima sont en forme de *tumuli* et rappellent les *nawamis* du Sinaï et des environs de Tebouk. L'expédition, aujourd'hui encore, est à recommencer; elle serait, affirment *de visu* les PP. Jaussen et Savignac, des plus fructueuses au point de vue épigraphique, et sans doute des plus importantes au point de vue historique, à cause de la prodigieuse antiquité de Teima dont il est parlé dans les textes bibliques dès le temps de Moïse, et qui n'a jamais cessé de jouer un rôle important, se trouvant par sa position géographique la sentinelle de la route du Nedjd et du pays des Wahabites. Et puis, il ne faut pas oublier que, d'après les inscriptions cunéiformes de Teglat-Phalasar et de Sargon, Teima et les autres oasis de l'Arabie payaient tribu au roi d'Assyrie, au VIIIe siècle avant notre ère.

On comprend l'obstination et les efforts qu'au péril même de leur vie les PP. Jaussen et Savignac mirent à vouloir explorer l'oasis de Teima. Il leur fallut, malgré tout, se rabattre en 1909 et en 1910 comme en 1907, sur les oasis d'El-Ela et de Hereibeh qu'on savait également, par les relations de Huber, Euting, Doughty, riches en inscriptions et en vestiges de la plus haute antiquité.

L'oasis d'El-Ela ou El-Ula, qui n'a que 3 kilomètres de long sur 500 mètres de largeur, est située à 975 kilomètres au sud de Damas et à 328 kilomètres au nord de Médine. Elle a été identifiée par nos savants explorateurs avec la ville biblique de Dedan, déjà

citée dans la Genèse. Sur un graffite lihyanite, ils ont lu le nom de *Mata'il, roi de Dedan*; d'autres noms royaux ont aussi été relevés et le nom de Dedan est plusieurs fois mentionné dans des textes nouveaux. Plus de 160 estampages ont pu être exécutés, ainsi que de très nombreuses photographies. Mais il fallut bientôt quitter le village arabe situé loin à l'ouest du chemin de fer; on dut même décamper au plus vite, tant le fanatisme de la population s'exaspérait davantage de minute en minute contre ces étrangers non musulmans qui foulaient le sol inviolé du Hedjaz et rôdaient dans les rues autour des maisons et des jardins.

Les inscriptions minéennes d'El-Ela sont moins laconiques que les graffites nabatéens. La plus importante, semble-t-il, est celle qui, transportée à Damas, a provoqué des études si nombreuses sans qu'elle ait encore jusqu'ici été complètement et définitivement interprétée. Elle a treize lignes, mais elle est mutilée. D'après l'essai de traduction des PP. Jaussen et Savignac, on voit qu'il s'agit d'une inscription votive; il est question d'un vol, d'une offrande à une divinité, de réparation, de construction....

Les autres textes d'El-Ela se rapportent aussi, en majorité, à des consécrations aux divinités minéennes connues : à Wadd, à Attar, à Nakrah, « à tous les dieux de Ma'în ».

En dépit de la présence quelque peu contrainte et forcée du moudir, l'excursion à Hereibeh, à trois ou quatre kilomètres au nord d'El-Ela, a revêtu, elle aussi, un caractère des plus dangereux; la population, très hostile, n'eût heureusement pas le temps, ici encore, de se grouper et de se concerter contre ce petit groupe de sept hommes bien armés et sur leur garde. Ceux-ci, après avoir copié à la dérobée ou photographié durant une demi-journée une grande quantité d'inscriptions minéennes et lihyanites, sur des pierres réemployées dans la construction des maisons du village arabe qu'ils ont parcouru en tous sens, se retirèrent sous les menaces, dans la direction de la gare d'El-Ela.

Le petit royaume lihyanite dont Hereibeh était vraisemblablement la capitale, paraît avoir succédé au royaume nabatéen dans l'Arabie du Nord, à l'époque anté-islamique. Les Lihyanites ou Himyarites sont venus du sud, c'est-à-dire du Yémen, en envahisseurs ou en colons, vers la fin des temps antiques, chassés, semble-t-il, de leur

pays par les Abyssins. Dans cette migration vers le nord, ils remontèrent ce long couloir bordé de hautes montagnes de grès qui fut, dans tous les temps, le chemin des caravanes et que suit aujourd'hui la voie ferrée de Damas à Médine; mais, ils ne dépassèrent pas Hereibeh, à l'embouchure de l'Ouady Maâtadel.

La nécropole lihyanite de Hereibeh, sise dans la montagne, assez loin du village arabe, a fourni aux explorateurs de nombreuses inscriptions. Comme à Medaïn-Saleh les chambres sépulcrales sont creusées au flanc des rochers. Mais au point de vue de la construction et de la décoration architecturale, les sépultures lihyanites sont loin de pouvoir soutenir la comparaison avec celles des Nabatéens, à Hégra, auprès de Medaïn-Saleh.

« Si des deux côtés, la sollicitude et le respect pour les morts paraissent avoir inspiré un travail analogue, on constate néanmoins une grande différence de procédés et d'art dans la préparation de ces dernières demeures. Les sépultures de Hereibeh sont sans façade, sans ornement, sans style. Elles rappellent la simplicité, presque la gaucherie bédouines. » Ce sont, en général, des fours isolés, creusés dans la paroi de la montagne, parfois même de simples fosses à ciel ouvert; très rarement des chambres funéraires pour les membres d'une même famille. L'une de ces ouvertures est accostée exceptionnellement de deux niches dans lesquelles sont sculptées en relief deux figures de monstres qui ont près d'un mètre de haut. Ce sont des espèces de Cerbères, au front fuyant de bête fauve, avec des oreilles de hyène, la gueule en large *rictus*, comme celle de la Gorgone grecque, garnie de deux rangées de grosses dents et tirant la langue. Ces êtres fantastiques, gardiens de la demeure des morts sont représentés de face, le poitrail très développé et recouvert de rangées imbriquées de longs poils; les pattes sont celles du lion ou de la panthère.

Ailleurs, on voit quelques sculptures rupestres : processions d'autruches, de chameaux, de bouquetins. L'image du serpent revient fréquemment, même au milieu des inscriptions minéennes et lihyanites. Le culte du serpent paraît attesté par ce mot : « le bon serpent », qu'on rencontre plusieurs fois dans les inscriptions funéraires; on y trouve aussi la mention du dieu Wadd. Signalons encore, sur un bloc de grès, une curieuse inscription lihyanite que les PP. Jaussen

et Savignac traduisent ainsi : « Baalsamîn a voué à l'interdit la ville, parce que l'a maudite une femme (prêtresse). » Cette formule rappelle les villes bibliques vouées de même à l'anathème, en particulier l'oracle du prophète Isaïe contre l'Arabie, où précisément la ville de Dedan est mentionnée.

Au sommet d'un pic inaccessible sont les ruines d'un « château » que les explorateurs n'ont pu visiter; l'escalier qui y conduisait a été détruit et les échelles apportées par les voyageurs depuis Jérusalem, quelque grandes qu'elles fussent, se trouvant insuffisantes. Une inscription minéenne, gravée à une hauteur de 15 mètres, mentionne « Waqahil Nâbit, roi de Ma'in ». La petite acropole dédanite aurait-elle été la résidence de ce roi? Est-ce sur elle et sur lui que s'est abattue la malédiction de la sorcière?

Dans tous les cas, la destruction de Dedan fut complète, méchante, opiniâtre. Au milieu de la poussière et des décombres dont les pierres ont été bouleversées et arrachées pour servir de matériaux de construction, les PP. Jaussen et Savignac remarquèrent un énorme bloc de grès, de forme ronde qui, seul, émerge au-dessus des cailloux concassés. C'est une cuve gigantesque de 3 m. 70 de diamètre et de 2 m. 15 de profondeur.

« A l'intérieur, en évidant le bloc, on a ménagé pour descendre au fond du bassin, un petit escalier de quatre marches attenant à la paroi.... L'ensemble du monument présente l'aspect d'un très grand baptistère, de dimensions inconnues jusqu'à ce jour. » On ne peut songer, bien entendu, à voir ici un monument chrétien; pour les Arabes, ce réservoir est l'écuelle qui servait à traire la chamelle du prophète Saleh. Archéologiquement, la cuve de Hereibeh n'est autre chose qu'un nouvel exemplaire de la « mer d'airain » du temple de Jérusalem, ou du fameux « Vase d'Amathonte » : c'était le bassin qui, placé dans les cours des anciens temples orientaux, contenait la provision d'eau nécessaire aux purifications. Aussi, les PP. Jaussen et Savignac, guidés par cette idée, ont-ils retrouvé aux abords de la cuve les substructions d'un temple dont les décombres seraient bien intéressants à déblayer. L'importance de ces fouilles à exécuter n'échappera à personne si l'on songe qu'à une trentaine de mètres de la cuve, on a trouvé des inscriptions libyanites gravées sur des bases de statues qui ont disparu, et en outre les fragments

mêmes d'une statue renversée. Il y avait là, disent les PP. Jaussen et Savignac, une rangée de statues adossées à un mur, et derrière le mur un corridor large de quatre mètres. Ce n'est pas tout : en avant des statues, à une distance de 12 mètres, on voit les restes d'un autre mur, parallèle au premier, le long duquel sont disposés les restes de socles et des débris sculpturaux pareils à ceux d'en face. Enfin, à trente mètres au sud, gisent deux statues, malheureusement mutilées, que leurs grandes proportions ont en partie préservées contre un vandalisme acharné. Ces statues, hautes de plus de deux mètres (l'une a 2 m. 25) avaient été découvertes avant le premier voyage des PP. Jaussen et Savignac, en 1907, lors de la construction du chemin de fer, non point pour le passage de la voie ferrée, mais dans la recherche des cailloux destinés au balast. L'une des statues était à peu près intacte quand elle fut dégagée; mais ultérieurement les habitants d'Hereibeh la mutilèrent et surtout s'appliquèrent à la défigurer. La photographie prise par le P. Savignac dès 1907 et publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, en 1909 (p. 458-459), nous présente un personnage, les bras allongés le long du corps, coiffé d'une sorte de béret, les yeux très enfoncés protégés par des cils formant bourrelet en arc de cercle, comme dans les statues chaldéennes. La poitrine est large, nue, sculptée habilement et avec soin; une armille orne le bras gauche; les cheveux épais sont ramassés sur le cou. Le visage était imberbe. Les jambes sont recouvertes d'un pagne à l'égyptienne, retenu autour des reins par un double cordon. En dépit des récentes mutilations que les autorités turques du chemin de fer eussent pu prévenir, cette statue est encore un remarquable échantillon d'un art inconnu jusqu'ici, qu'on appellera sans doute, un jour, l'art lihyanite.

D'autres socles remarqués dans le voisinage, attestent que si des fouilles étaient pratiquées en cet endroit, on trouverait sûrement des statues et des inscriptions donnant les noms des personnages représentés. Ceci n'est point une hypothèse vaine, puisque l'un des textes lihyanites copiés sur place est traduit par le P. Jaussen de la façon suivante : « Cette statue, vœu... de leur père Harah, de Gâbat, pour leur prospérité et leur souvenir et leur salut, l'an 35 de Loudân, fils de Hannas, roi de Lihyan; l'ont achevée... l'artiste et Harah fils.... le graveur.... »

Autant que nous pouvons en juger par la photographie et par cette inscription, cette statue votive et celles qu'on ne manquera pas d'exhumer en cet endroit, sont des statues de riches particuliers et non celles de divinités ou de rois : il semble qu'on retrouve ici quelque analogie avec l'art et les usages de Palmyre.

Chassés de Hereibeh comme de El-Ela et obligés de rentrer à Medaïn-Saleh sous la protection des soldats turcs qui gardaient la voie ferrée, les PP. Jaussen et Savignac espéraient du moins pouvoir faire l'excursion de Medaïn-Saleh à Aqabah, sur la mer Rouge, à travers le Harrah de Tebouk, l'ancien pays des Madianites. A peine s'étaient-ils enfoncés dans cette direction, sous la protection d'un chef de tribu, qu'il leur fallut de nouveau rebrousser chemin, non toutefois sans rapporter d'utiles indications archéologiques et copié quelques graffites.

D'ailleurs, en cette année 1910, la sécurité était troublée dans tout l'Orient; les massacres des Arméniens, à Adana, avaient eu une répercussion jusqu'au cœur du Hedjaz. Le long du chemin de fer des pèlerins de la Mecque, les Bédouins détruisaient la ligne, enlevaient les rails; le gouverneur turc de Médine réclamait des renforts à Constantinople afin de pouvoir maintenir l'ordre, au moins dans les stations principales. L'heure n'était plus aux firmans pour voyageurs archéologues.

III

Les sites antiques, les nécropoles et les ruines visités par les PP. Jaussen et Savignac dans leur triple expédition, appartiennent à trois civilisations successives et en partie contemporaines, qui se sont épanouies dans les contrées aujourd'hui désertiques de l'Arabie septentrionale et centrale : la civilisation nabatéenne, vers le commencement de notre ère, à Medaïn-Saleh, l'antique Hegra : la civilisation minéenne, à El-Ela, l'antique Dedan, qui se rattache par ses origines au Yémen; elle fut remplacée; peut-être au début du IIe siècle avant notre ère, par la civilisation des Lihyanites, rameau de la grande famille des Tamoudéens. Les Lihyanites sont les *Leanitæ* de Pline; ils paraissent avoir dominé à Hereibeh jusqu'à la venue de Mahomet.

Les inscriptions votives et funéraires et les graffites copiés ou estampés au nombre de près de huit cents, dont plus de la moitié sont inédits, appartiennent à six langues ou dialectes et six écritures différentes : le nabatéen, le minéen ou himyarite, le lihyanite, qui se rattache au minéen, le tamoudéen qui n'est qu'un dérivé du lihyanite, l'hébreu, le grec et l'arabe, sans parler de quelques noms latins. Tous ces textes, revus et contrôlés dans le calme du cabinet d'étude, à l'aide des estampages, des copies ou des photographies, prennent place dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Mais l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sait, de longue date, par les communications de M. Clermont-Ganneau et des autres membres de la Commission du *Corpus*, que les PP. Jaussen et Savignac ne sont pas seulement des explorateurs entreprenants et courageux. Les inscriptions qu'ils ont reproduites en phototypie ou en transcription graphique dans un bel album de 153 planches, sont interprétées par eux en savants orientalistes, dans un commentaire développé auquel j'ai le devoir de rendre hommage, bien que ce commentaire philologique échappe à ma compétence. Sans doute, tout n'est pas nouveau dans leur ample recueil, mais les textes nouveaux ou corrigés y sont si nombreux que longtemps encore les philologues auront à exercer leur sagacité dans ce domaine si considérablement agrandi de l'épigraphie sémitique.

Il est un autre ordre d'études qui aura aussi à tirer parti des observations de voyage des PP. Jaussen et Savignac : c'est l'ethnographie et les sciences sociales. Un volume supplémentaire de leur mission est tout entier consacré à la description des coutumes et des usages des Fuqarâ, tribu dont la zone de parcours est aux abords de l'oasis de Teima. Ce volume fait suite à celui que le P. Jaussen a publié en 1908, sous le titre de *Coutumes des Arabes du pays de Moab*.

La tribu des Fuqarâ ou du *Faqir*, « le pauvre », n'a que cent vingt tentes. Mais elle est très ancienne, et par tradition et tempérament les Fuqarâ, les plus hardis des écumeurs du désert, sont des professionnels du coup de main, de la maraude et du pillage. Leurs perpétuelles razzias sur les caravanes ou sur les sédentaires des oasis, les rendent redoutables aux autres tribus. Ils sont à l'abri des représailles par la nature de leur pays qui n'est qu' « un chassé-croisé de gorges montagneuses avec des cachettes qui en font un véritable

repaire de brigands ». Nulle forêt n'est comparable à ce dédale inaccessible parsemé de rochers bouleversés, de cavernes et de vallons à pic que connaissent seuls ceux qui s'y réfugient et y trouvent, avec les magasins de vivres, la sécurité. Les Fuqarâ ont des chameaux, des moutons et des chèvres; même, à Kheibar, ils cultivent quelques céréales, le palmier, le tabac et des oignons.

Ayant vécu avec eux et joui de la confiance de quelques chefs, le P. Jaussen a recueilli de leur bouche et de ses observations directes les renseignements sociaux les plus intéressants, dans le détail desquels nous ne saurions entrer ici.

J'ajoute, et ceci n'est à présent un secret pour personne, que la parfaite connaissance des tribus du désert arabique que possède le P. Jaussen, a été de la plus grande utilité pendant la dernière guerre. Les circonstances ont fait que ces voyages archéologiques dont nous avons essayé de faire saisir toute la portée scientifique, ont eu un caractère d'actualité. Je ne fais que transcrire le témoignage des chefs de l'armée anglaise et du contingent français en disant que ceux qui les ont accomplis se sont acquis un titre à la reconnaissance nationale en même temps que leurs travaux ont honoré la science française.

Ces résultats scientifiques, cette moisson abondante de documents, ces observations si pénétrantes, sont dus, sans doute, au courage personnel des deux explorateurs, à leur endurance, à leur diplomatie, à leur habilité dans leurs rapports avec les chefs de tribus, mais ils sont dus aussi à leur admirable préparation archéologique.

Depuis environ vingt-cinq ans que l'École biblique de Jérusalem est fondée, les savants professeurs qui y enseignent sous la direction du R. P. Lagrange, correspondant de l'Institut, n'ont cessé de parcourir en véritables pionniers la Terre Sainte et les régions avoisinantes. Ils ont pensé que l'histoire doit s'éclairer de toutes les données de la géographie, de l'archéologie, de l'ethnographie, et aussi de l'étude des mœurs et des usages des populations actuelles, si intéressants à comparer avec les usages patriarcaux décrits dans les textes bibliques.

Rappelons leurs voyages ou ceux de leurs collègues à travers la Palestine, la Syrie, la Transjordanie, leurs expéditions scientifiques au Sinaï, à Petra, à Aqaba. Tous les archéologues savent que la

résurrection de Petra, — si elle a été respectée durant la dernière guerre, — est due, en grande partie, aux voyages de l'École biblique et aux travaux des PP. Lagrange et Vincent. Le nombre des inscriptions nabatéennes et autres fournies par ces savants au *Corpus inscriptionum semiticarum* était déjà considérable avant les voyages des PP. Jaussen et Savignac que nous venons de raconter.

On sait au surplus que la *Revue biblique*, l'organe de l'École, est remplie de travaux d'archéologie et d'exégèse qui en font le recueil scientifique le plus indispensable pour quiconque s'intéresse à la Palestine, aux régions circonvoisines et à toutes les terres bibliques.

Le gouvernement français a tenu à récompenser les services rendus. Avec l'état de choses nouveau créé en Palestine, l'École biblique de Jérusalem dont le caractère national a été reconnu, est appelée à jouer un grand rôle dans l'exploration scientifique de l'Orient sémitique. Sous la protection morale de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, elle va devenir le foyer français des études sur la Palestine et les régions environnantes. Nul doute que lorsque le pays sera pacifié et qu'on aura imposé aux Bédouins le respect des voyageurs et la sécurité des personnes, les PP. de l'École biblique et les savants français dont ils seront les collaborateurs, auront à cœur d'entreprendre de nouveaux voyages sur ce chemin de Médine et de la Mecque. Ils reprendront la suite de l'œuvre qu'ils ont si bien commencée et ils achèveront l'exploration de toute cette mystérieuse Arabie septentrionale et du Hedjaz dont les habitants primitifs occupent une si grande place dans les plus anciens livres bibliques.

E. BABELON

LES PIERRES DE BORNAGE BABYLONIENNES DU BRITISH MUSEUM.

Babylonian boundary-stones and Memorial-tablets in the British Museum, edited by L. W. King. London, 1912, in-f°. [I-XVII, 156 p. — Photographic reproductions, plates I-CVII. Lithographic reproductions, plates 1-26].

DEUXIÈME ARTICLE [1].

§ 2. — ACTES DE FRANCHISE.

C'était un très ancien usage de déclarer, lors de l'aliénation d'un champ, s'il jouissait ou non de certaines franchises. Dans un contrat de Hana du règne de Kastiliš, le vendeur dit que le champ ne jouit d'aucune franchise (Thureau-Dangin, *J. Asiatique*, 1909, p. 153).

La donation royale de terres était parfois accompagnée d'un acte de franchise. Tel est, d'après un koudourrou du Louvre (Scheil, X, 88, col. 1, l. 19-27; col. 2, l. 15), l'acte annexé à la donation faite par le roi Kassite Melišihu à sa fille : les trois villages, compris dans le domaine, sont exempts de toute charge, corvée pour le curage du canal royal, pour les travaux d'irrigation ou l'entretien du réservoir, de toute réquisition de bétail et d'attelage de chariots; il est interdit à tout gouverneur ou préfet d'y pénétrer. Sur un koudourrou du British Museum, du règne de Marduk-nadin-ahè (IVe dynastie), l'acte de franchise a été gravé après coup parmi les symboles sculptés sur la pierre. Il exempte la terre de tout service, de tout travail forcé au profit du district d'Al-nirêa; il défend à tout fonctionnaire, à tout gouverneur ou administrateur de ce district, au chef ou au préfet, présent ou futur, de la tribu Ada, de pénétrer dans la cité ou de la soumettre à la juridiction de la tribu (King, 8. Cf. Oppert et Ménant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, p. 113).

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier-février 1921, p. 20.

Bien plus explicite est un koudourrou du Louvre (Scheil, II, 101). Le roi Melišihu défend d'imposer à la terre donnée aucune espèce de dîme, prélèvement ou corvée, même pour l'entretien et l'endiguement du canal royal, ou pour protéger la tribu Sikkamidu et Damiq-Adad contre l'irruption des eaux; de lever des équipes de travailleurs parmi les gens du domaine. Il défend au gouverneur de la tribu Pir šadu-rabû de faire sortir du domaine aucun cultivateur même étranger; de prélever du bois, de la paille, des herbes, du blé ou toute autre récolte, des chariots ou attelages; de puiser de l'eau dans son réservoir ou son canal d'irrigation lorsque le canal voisin est à sec; de faire des dérivations pour arroser un autre champ. Il refuse au chef de la même tribu le droit de pacage, même pour les troupeaux du roi; il lui défend d'exiger aucune corvée pour la construction d'une route ou d'un pont, et d'une manière générale d'imposer une corvée nouvelle ou de rétablir une corvée ancienne.

L'acte de franchise pouvait être délivré en dehors de toute donation. Il y en a plusieurs exemples, mais dans un seul cas l'acte a été gravé sur un cippe en forme de koudourrou. Nabuchodonosor I^er^, pour récompenser la tribu Karziabku des services rendus pendant la campagne contre l'Élam, soustrait les villes et villages de la tribu à la juridiction du district de Namar où elle est établie. Il défend aux agents du roi et au gouverneur de Namar de pénétrer dans les villes de la tribu, de prendre des étalons ou des juments, d'exiger des redevances de gros ou petit bétail, des corvées pour la construction de routes, ponts et fortifications; de loger des soldats dans les villes et villages de la tribu (King, 6).

Ordinairement l'acte de franchise, lorsqu'il n'est pas annexé à une donation de terres, est simplement gravé sur une tablette de pierre, sans imprécations ni symboles. Le British Museum possède une de ces tablettes, d'ailleurs mutilée (King, 25). C'est la copie d'un acte délivré sous le sceau royal par le roi Marduk-nadin-ahè à certaines personnes habitant à l'embouchure d'un canal. Il est interdit à l'inspecteur du canal ou à celui du pays d'exiger d'elles aucun travail forcé, d'exercer aucune réquisition.

§ 3. — Donation a un prêtre d'une part des revenus d'un temple.

La donation à un prêtre d'une part des revenus d'un temple n'est pas en général gravée sur une pierre de bornage. Lorsque le donataire veut mettre son titre à l'abri des accidents qui peuvent entraîner la destruction d'une tablette d'argile, il le fait graver sur une tablette de pierre. Il y a cependant un exemple d'un koudourrou (VS., I, 36)[1]; mais on ne pouvait, jusqu'à ces derniers temps, en justifier l'emploi pour un acte qui n'avait trait ni à la propriété de tribu, ni même à la propriété foncière. Un koudourrou, acquis par le Louvre en 1914 et publié par M. Thureau-Dangin[2], prouve que ce n'était pas le cas normal : la donation d'une part des revenus d'un temple fut d'abord, comme l'acte de franchise, l'accessoire d'une donation royale de terres, et à ce titre inscrite sur un koudourrou.

La donation, dont le texte est gravé sur le koudourrou du Louvre, a été faite vers l'an 850 avant notre ère, par un roi de la VIIIe dynastie, Marduk-zâkir-šumi, à un scribe de l'E-an-na, qui remplissait en même temps plusieurs charges sacerdotales à Uruk. La donation comprend 12 gurs de terre arable, soit près de cent hectares; huit maisons et deux cours près de l'E-an-na; un esclave avec sa famille composée de cinq personnes, et sa maison, ledit esclave appartenant à un membre de la famille Amukanu; des parts de pain, de boisson fermentée, de pâtisserie, de poisson et de légumes; des parts sur les sacrifices perpétuels, les sacrifices royaux, les sacrifices des fidèles, sur les fermages du temple.

La donation d'immeubles ne porte pas ici sur une terre de tribu : elle a pour objet une terre qui n'appartient à aucun district. On désigne ainsi les terres appartenant aux temples, car ces terres restaient en dehors de la division administrative en districts. Cette particularité était déjà connue par une tablette de pierre du Musée de Berlin (VS., I, 35) où il est spécifié que les terres données, sept siècles auparavant, au temple de Nanâ, n'étaient classées dans aucun district; elles étaient sous l'autorité directe du roi, qui en

[1] *Vorderasiatische Schriftdenkmäler aus den Museen zu Berlin.*

[2] *Revue d'assyriologie*, 1919, XVI, 127.

réglait l'affectation et pouvait en disposer au profit des prêtres. L'emploi du koudourrou en pareil cas se justifie sans doute par une raison particulière qu'on peut aisément découvrir en examinant la liste des personnes visées dans la formule d'imprécations : le donateur veut protéger le donataire contre toute atteinte portée à son droit par un roi à venir, un officier royal, un chef de district, un kalû de Marduk et généralement toute personne d'Akkad, d'Uruk, du pays de la Mer. Il est évident qu'on a tout à redouter d'un roi à venir : ce qu'un roi a donné à un prêtre, un autre peut le retirer; seule, la crainte de la colère des dieux peut l'arrêter. Quant à l'esclave, compris dans la donation, on ne dit pas que le roi l'ait acheté à son maître, mais il n'est pas douteux que celui-ci a autorisé le transfert de propriété, car l'acte a été scellé en présence d'un membre de la famille Amukanu.

Une tablette de pierre du musée de Berlin (Peiser, IV, 94)[1] contient également un acte de donation d'une part des revenus d'un temple, joint à une donation de terres, mais ce n'est plus une donation royale. Le bourgmestre de Dilbat donne à son plus jeune fils, qui fut plus tard attaché au temple de Lagamal, une part de ses droits sur les revenus de ce temple, et en outre 4 gurs de terre arable, pâturage et bois, 50 *sars* de propriété bâtie, à l'intérieur de la ville, et attenant d'un côté à la maison du donateur, de l'autre à celle d'un de ses frères. L'acte est de la vingt-huitième année du règne de Nabû-aplu-iddin (VIII[e] dynastie). A la suite est gravé un acte de la onzième année du règne de Marduk-šum-iddina, et relatif à l'achat par le donataire de l'acte précédent de 2 gurs de terre arable, palmeraie et pâturage, pour le prix d'une mine 5/6 d'argent. Le vendeur est un membre de la famille Ašaridu, car une peine, égale à douze fois le prix d'achat, est édictée contre les frères, fils, parents, membres de la famille, qui contesteraient la vente ou le paiement du prix. Sur la tablette sont figurés neuf symboles; il n'y a pas d'imprécations.

Le seul koudourrou connu, consacré à la donation d'une part des revenus d'un temple qui n'est pas l'accessoire d'une donation de terres, est daté de la huitième année du roi Nabû-šum-iškun,

(1) Schrader, *Keilinschriftlichee Bibliothek.*

l'un des prédécesseurs de Marduk-zâkir-šumi. Il n'est d'ailleurs que la copie de la tablette rédigée à Barsipa, le douzième jour du mois Sivan; on y a joint une formule d'imprécations. La donation est faite et scellée, non par le roi, mais par les dieux, la déesse Nanâ, l'épouse de Nabû, le dieu principal de Barsipa, et Mar-bêti, l'un des dieux de la même ville. Ils attribuent à un de leurs prêtres une part des revenus du temple et du produit des sacrifices (Thureau-Dangin, XVI, 141). Ici encore les imprécations sont dirigées contre un roi à venir ou un de ses grands qui, nouveau venu, exercera le pouvoir dans le pays. Ce nouveau venu que l'on redoute est sans doute un conquérant; on espère qu'il respectera le droit concédé s'il est averti que la donation émane des dieux et non du roi qu'il a vaincu, et qu'elle a eu pour témoins l'administrateur des temples et les membres du collège de l'E-zi-da.

En dehors de ce cas, lorsque la donation d'une part des revenus d'un temple était faite isolément, on se contentait de graver sur une tablette de pierre l'acte écrit d'abord sur une tablette d'argile; on y joignait parfois les symboles divins et la formule d'imprécations. Une tablette du British Museum en offre un exemple (King, 36). Cette tablette, qui contient 256 lignes, a été trouvée en 1881 à Abû Habba dans un coffret en bois, renfermant aussi deux empreintes d'argile des bas-reliefs; sur le bord de l'une est une inscription de 9 lignes, au nom de Nabopolassar qui régna à Babylone deux siècles plus tard. C'est lui qui avait fait faire le coffret pour protéger la tablette et l' « image de Šamaš, le dieu de Sippar où il habite le temple d'Ebabbara ». Le rédacteur de la tablette expose les vicissitudes du temple de Sun à Sippar après sa destruction par l'ennemi héréditaire, le Sutu, et durant les règnes de Simmaš-Šipak (V[e] dynastie), Kaššu-nadin-ahè, Eulmaš-šukin-šumi. Lorsqu'un de leurs successeurs, Nabû-aplu-iddina (VIII[e] dynastie) réussit à vaincre l'ennemi, son premier soin fut de rétablir l'image du dieu d'après un modèle d'argile trouvé sur la rive ouest de l'Euphrate, et de réglementer les offrandes auxquelles il aurait droit ainsi que les prêtres de Sippar. La formule d'imprécations est dirigée contre quiconque entrera au Palais comme chef et annulera la donation du roi Nabû-aplu-iddina.

Un acte analogue est gravé sur une tablette de pierre très mutilée

qui paraît être de l'époque d'un des derniers rois de Babylone (King, 35). L'acte énumère les règles établies par le roi pour assurer l'entretien des prêtres et le maintien des sacrifices dans le temple.

II

Les pierres de bornage et la propriété privée.

Si, à l'époque kassite, la propriété de tribu a été introduite dans un certain nombre de districts, la propriété privée immobilière n'en a pas moins persisté dans les autres, comme au temps de Hammourabi. Elle s'acquiert sans autre formalité que la rédaction d'une tablette d'argile revêtue du sceau de l'aliénateur et qui sert de titre à l'acquéreur. En cas de contestation, ce titre fait foi en justice. La propriété privée est garantie par la loi; les tribunaux sont chargés de la faire respecter. Il semble donc que les koudourrous n'ont pas ici de raison d'être. Là où l'on peut compter sur la protection de la loi, on n'a pas besoin de menacer de la colère des dieux ceux qui porteraient atteinte à la propriété. Il y a cependant une série de koudourrous relatifs à la propriété privée. Est-ce l'application d'une coutume générale? Faut-il croire qu'au contact de peuples d'une civilisation moins avancée, il se soit produit dans les idées juridiques des Babyloniens une sorte de régression? Il est plus vraisemblable que l'usage des koudourrous pour la propriété privée a été accidentel et motivé par des circonstances particulières. Cela me paraît résulter de l'examen des monuments qui nous ont été conservés.

Sur les 12 koudourrous relatifs à l'acquisition ou à la reconnaissance judiciaire d'une propriété privée, sept sont au British Museum (King, 9, 14, 21-23; 3, 10), un à Paris au Cabinet des Médailles (Oppert et Ménant, *Documents juridiques*, 85), quatre à Berlin (VS., I, 57, 58; Peiser IV, 158; Hinke, p. 45). Il y a en outre sept tablettes de pierre qui ont le même objet (Peiser, IV, 94; King, 27, 28, 30 à 33). Parmi les koudourrous précités plusieurs sont trop mutilés pour fournir des indications utiles. Il en est de même d'un fragment publié par Clay (*Miscellaneous Inscriptions in the Yale Babylonian collection*, 1915, n° 37), et d'une tablette de pierre

(King, 33) qui, dans la partie qui subsiste, a trait à un partage de propriété d'esclaves Assyriens. Il ne reste que six koudourrous (King, 3, 9, 10, 14; Peiser, IV, 78, 158) et quatre tablettes (King, 27, 28, 30; Peiser, IV, 94) que l'on peut utiliser.

Ces koudourrous présentent deux particularités : 1° la formule d'imprécations est dirigée en première ligne contre les frères, fils, parents de l'aliénateur. La propriété privée conserve en effet à cette époque l'un des traits distinctifs de la propriété familiale : le droit de retrait [1]. Il y a cependant un koudourrou relatif à la donation royale d'une terre de la tribu Ada où la même particularité se retrouve : les membres de la famille sont visés avant les chefs de la tribu. Cela tient sans doute à ce qu'en dehors des terres qui étaient exploitées en commun il y en avait d'autres qui étaient attribuées à chaque famille. Il ressort en effet d'un koudourrou du Louvre (Scheil, II, 99) que si l'on retire à l'un des membres de la tribu une parcelle de la terre qui lui a été concédée, on doit lui en donner une autre en compensation. C'est vraisemblablement un cas analogue qui est prévu dans une tablette du British Museum (King, 28). Un prêtre de la tribu Atnaa réclame au roi Nabû-aplu-iddina une terre dépendant de la maison paternelle. Le roi lui en restitue une partie et, sans doute pour compenser le surplus, lui donne 3 gurs de terre arable et 5 gurs de jardin, attenant à la tribu Atnaa.

2° Les actes d'aliénation entre particuliers, gravés sur les koudourrous, ont parfois une sanction civile très rigoureuse. Celui qui les conteste encourt une amende égale à douze fois le prix de la chose. Cette clause se rencontre à l'époque des VIII^e et IX^e dynasties, au temps des rois Nabû-mukin-apli, Nabû-aplu-iddina Sargon, Aššurbanipal (King, 9; Peiser, IV, 96, 160, 170, 172). La sanction civile se cumule avec la sanction religieuse. Sur une tablette de l'époque de la V^e dynastie, sous le règne de Simmaš-Šipak, la sanction civile figure seule; il n'y a pas de formule d'imprécations (King, 27). Il en est de même dans des actes écrits sur des tablettes d'argile, à l'époque des rois Perses, sous Darius (Peiser, IV, 305), et sous les Séleucides (*id.*, 315). D'après une

(1) Cf. sur le droit de retrait, Édouard Cuq, Un jugement sous Ammi-ditana dans la *Revue d'Assyriologie*, 1910, VII, 133.

tablette de pierre du règne d' [Itti-] Marduk-balâtu, successeur de Nabû-aplu-iddina, la peine consiste en une série de prestations comprenant un cheval blanc, une mine d'or, une mine d'argent, au profit des dieux et du roi (King, 30).

Autant qu'on en peut juger d'après ce petit nombre de documents, l'emploi du koudourrou s'explique ici par des circonstances particulières : 1° Dans certains cas, il s'agit d'une propriété privée constituée d'abord aux dépens d'une tribu. Le caillou Michaux en offre un exemple (Oppert et Ménant, 85) : Un père de famille de la tribu Habban donne à sa fille, en vue de son mariage et pour toujours, 20 gurs de terre arable appartenant aux Habban et faisant partie d'une terre susceptible d'être concédée à une femme par les chefs de la tribu. Cette terre ne doit jamais être reprise par la tribu, même pour la donner à un dieu. Suit une série d'imprécations contre les frères, fils, parents, serviteurs de la tribu Habban, administrateurs, fonctionnaires ou toute autre personne qui contesterait le transfert de propriété, s'approprierait la terre, détruirait, déplacerait ou jetterait à l'eau le koudourrou. Les Habban étaient tout-puissants à Namar où leurs chefs remplissaient, au temps de Nabuchodonosor, les fonctions de gouverneur; ils avaient leurs dieux particuliers (King, 6). L'acte est du règne de Marduk-nadin-ahè.

Un fragment de koudourrou du British Museum, dont la date manque (King, 14), paraît se référer à un cas analogue : la terre aliénée confine au territoire de plusieurs tribus. Les imprécations s'adressent à tout officier de justice, gouverneur, inspecteur des plantations, contre les frères, fils, parents, membres de la tribu.

2° Dans d'autres cas, la terre est située dans une région frontière, exposée aux incursions de l'ennemi. Le propriétaire ne peut, vis-à-vis de lui, compter sur la garantie de la loi ; il n'a que la ressource de placer son droit sous la protection des dieux. C'est ce que fit, à la frontière de la Susiane, un propriétaire de Dur-ilu. Sur un même koudourrou (Peiser, IV, 158) sont gravés six actes d'acquisition de terres, palmeraies, maisons à démolir et à reconstruire : une de ces acquisitions a eu lieu en vertu d'un échange, trois à la suite d'un achat, deux à titre de dation en paiement d'une dette d'argent judiciairement reconnue, ou incombant aux trois fils du propriétaire décédé. Ces actes sont d'époques différentes : le premier de la

3e année de Salmanazar IV, roi d'Assyrie et de Babylonie; le second de la 1re année, le dernier de la 11e année, de Sargon son successeur (712) Le premier et le dernier sont suivis de la formule d'imprécations; le premier édicte en outre contre les frères, fils ou parents qui contesteraient l'aliénation ou exerceraient le droit de retrait, une peine égale à douze fois la valeur de l'immeuble.

L'usage du koudourrou s'explique à plus forte raison lorsque la terre, située dans une région conquise par un roi étranger, a été confisquée. Si l'ancien propriétaire en obtient la restitution, il a intérêt à placer son droit sous la protection des dieux qui, dans une région envahie, sera plus efficace à l'égard des autorités locales. En 658 avant notre ère, le propriétaire de deux domaines Bit-Harahu et Bîb-Nûrea a été dépossédé lors de la conquête du district chaldéen de Dakuru par Assarhaddon, roi d'Assyrie. Le gouverneur s'en est emparé et les a donnés à un tiers. Après le rétablissement de l'ordre, le propriétaire a obtenu du roi la restitution de ses terres en prouvant que son père les avait achetées, mais l'acte n'avait pas été revêtu du sceau royal. Plus tard, le propriétaire étant mort, son fils demanda au nouveau roi Šamaš-šum-ukin de confirmer et de sceller la décision de son prédécesseur. Sur le rapport favorable du gouverneur de la province, le roi fit droit à la requête. Les imprécations s'adressent à tout gouverneur ou préfet de la Chaldée qui revendiquerait les deux domaines comme propriété de l'État, les affecterait à son usage personnel ou les donnerait à autrui. Le district de Dakuru devait être situé près de Barsipa, car Nabû, le dieu principal de cette ville, est nommé avant Marduk, le dieu de Babylone (King, 10).

3° Dans quelques cas, l'acte gravé sur la pierre de bornage met fin à des contestations qui, pendant de longues années, ont divisé les membres d'une famille (King, 3) ou de deux familles (King, 9) et donné lieu à des règlements de compte assez compliqués. Le premier de ces actes n'a pas moins de 271 lignes; le second en a 204. Le koudourrou est ici un témoignage public et durable en faveur de celui dont le droit a été judiciairement reconnu, un moyen d'écarter des prétentions plusieurs fois renouvelées par divers

(1) Code de Hammourabi, 190. Cf. Édouard Cuq, *Nouv. Revue historique de droit français et étranger*, 1909, XXXIII, 273.

membres de la famille, soit à titre d'héritiers, soit parce qu'ils n'ont pas reçu la satisfaction convenue.

Takil-ana-ilišu étant mort sans héritier connu, le roi Adad-šum-iddina a attribué sa maison comprenant une terre arable de 30 gurs à Ur-bêlit-muballitat-mîti son frère. Ce devait être un frère adoptif, comme l'a conjecturé King, car il était fils de Sâmi, tandis que T. était fils d'Ellil-Kidinni, ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par le roi Meli-Šipak au profit de son plus jeune frère Ahudaru. On sait qu'une des formes de l'adoption consiste à attribuer à l'enfant d'autrui la qualité de fils. L'adopté acquiert les droits d'un enfant légitime et partage avec les enfants de l'adoptant la succession paternelle. De même il partage avec eux les biens d'un frère mort sans postérité. C'est donc à tort que le roi lui avait attribué la totalité des biens de T. qui n'était pas le seul enfant d'Ellil-Kidinni. Aussi, quelque temps après, trois personnes se disant frères et sœur de T. revendiquent ses biens. Le roi rejette leur demande parce que les deux premières n'ont pas été reconnues par leur père et que la fille ne fournit aucune preuve de sa parenté. Sous le règne d'Adad-nadin-ahè, une quatrième personne, se disant fille d'une sœur de T. réclame sans succès une parcelle de terre de 5 gurs. Plus tard, sous le même roi, un fils (non reconnu?) de T., ayant vendu une parcelle de 10 gurs, Ur-bêlit-muballitat-mîti la revendique, mais il est obligé de payer aux deux fils de l'acheteur décédé une indemnité en nature de 2 mines d'or 2/3, prix du rachat. Après sa mort Ahudaru frère de T., s'empare de force des biens qui avaient appartenu à son frère aîné. Sur la plainte du fils de U., le roi fait comparaître les intéressés et les interroge. A. soutient que T. est mort sans enfant et que U. ne devait pas recueillir ses biens en qualité de frère ; le roi, en les lui adjugeant, n'a pas eu égard aux droits du défendeur qui, étant encore enfant, n'a pas pu les faire valoir, ni empêcher un étranger de prendre les biens d'Ellil-Kidinni son père. Le demandeur répond que Ahudaru n'est pas frère de T., que les biens litigieux n'appartenaient pas à Ellil-Kidinni son père, qu'il n'a donc pas qualité pour les retenir. Le roi suggère un compromis que Ahudaru refuse d'accepter. Plus tard, après la mort du roi et de Ahudaru, le fils de celui-ci consent à un arrangement avec le fils d'Ur-bêlit-muballitat-mîti, à qui le roi attribue définitivement la propriété.

On s'explique maintenant pourquoi l'on a gravé sur un koudourrou les diverses phases d'un règlement de succession aussi compliqué, le défunt n'ayant pas laissé d'enfant, mais seulement des frères et sœurs les uns légitimes, les autres non reconnus. Il était utile de constater qu'après une série de procès qui se sont renouvelés sous trois règnes, le droit de celui qui avait le premier obtenu la propriété des biens a été confirmé d'une manière absolue vis-à-vis des enfants non reconnus, vis-à-vis des autres à la suite d'un compromis. On peut espérer que la crainte de la colère des dieux et spécialement de Ninib, le seigneur des pierres de bornage, arrêtera désormais les frères, fils, parents qui seraient tentés de réclamer, L'acte est de l'époque de la III^e dynastie babylonienne; le suivant est de la VIII^e dynastie.

L'inscription (King, 9) commence par rappeler l'origine des querelles entre la famille d'Arad-Sibitti, fils d'Atrattaš, et celle de Burusa, le joaillier. A. a tué une esclave de B.; il a été condamné par le roi Ninib-Kudur-usur, la deuxième année de son règne, à livrer sept esclaves pour une; douze ans après, la cinquième année du règne de Nabû-mukin-apli, les deux familles se sont réconciliées; A. marie sa fille au fils du joaillier et lui constitue en dot une terre arable de 3 gurs. La donation est confirmée par le fils aîné et six autres fils de l'aliénateur. Beaucoup plus tard, trente-deux ou trente-trois ans après, elle est confirmée par le second et le troisième fils et par quatre autres fils. C'est dans l'intervalle que se sont produites des difficultés au sujet de la dot : la validité de l'acte a été contestée par ceux des fils qui n'avaient pas ratifié la donation faite à leur sœur. Pour obtenir leur renonciation, le père du mari dut les indemniser, mais on lui tint compte des revenus et autres profits de la terre donnée et ce du jour de la constitution de dot. Le détail des paiements respectifs est gravé sur la pierre. Il en ressort que le joaillier a payé aux frères de sa belle-fille 647 sicles d'argent et qu'il a en outre remboursé, en leur lieu et place, un prêt de 240 sicles consenti à leur père par un tiers; il a donc payé en tout 887 sicles. Mais il a reçu 47 gurs de blé valant 94 sicles, 12 ânes valant 360 sicles, en tout 454 sicles. Il est resté à sa charge 393 sicles. Moyennant cette somme, la propriété de la terre constituée en dot lui a été irrévocablement acquise. Sont voués à la malédiction des dieux les

frères, fils, famille, parents, membres ou chef de la tribu Atrattaš qui à l'avenir contesteraient la propriété.

Il est vraisemblable, d'après cette clause, que la terre avait été anciennement la propriété collective de la tribu. Cette hypothèse est confirmée par un fait sur lequel M. King a appelé l'attention : la scène, sculptée sur deux des faces de la pierre, figure, d'après la légende, l'image de l'aliénateur et celle d'une fille d'Atrattaš en présence du roi. Cette femme était sans doute mentionnée dans la partie du texte qui manque au bas de la deuxième colonne. En tout cas son intervention suppose qu'elle a approuvé la constitution de dot, et que cette dot a été prélevée, comme le dit le caillou Michaux, sur la terre réservée pour doter les filles de la tribu.

En résumé, pour la propriété privée comme pour la propriété de tribu, le koudourrou ne servait pas seulement à placer, en certains cas l'acquisition sous la protection des dieux; en faisant copier et graver sur pierre l'acte écrit d'abord sur une tablette d'argile, on se ménageait une preuve durable du droit acquis. C'était un titre que l'acquéreur originaire transmettait à ses ayants cause; il pouvait aussi le produire en justice comme pièce justificative. « Il prit le koudourrou de ce champ et le remit au donataire » (Hinke, p. 191). « Il prit le koudourrou de ce champ, et il fit son rapport au roi » (King, 3, col. 2, 48).

Édouard CUQ.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE.

J. Mathorez. *Histoire de la formation de la population française. Les étrangers en France sous l'ancien régime.* Tome I. Les Orientaux et les extra-Européens. Un vol. in-8, VIII-437 p. Paris, Ed. Champion, 1919.

PREMIER ARTICLE.

Grâce aux travaux savants et révélateurs de l'éminent et regretté Auguste Longnon et à ceux de M. Camille Jullian, les origines ethniques de la race française sont aujourd'hui bien connues,

Au premier et ancien fonds des Celtes encadrés au sud par les Ligures et les Ibères, au nord par les Belges, vint s'ajouter l'élément romain, et l'apport beaucoup plus considérable des barbares, soit implantés comme colons ou auxiliaires par l'empire, soit établis à la suite des migrations : Saxons du Boulenois et des vallées du Bessin, du pays de Caux et de la basse Loire, Bretons venus de l'île de Bretagne, Wisigoths du sud-ouest, Burgondes de Savoie et de Franche-Comté, Alamans de la haute vallée du Doubs et d'Alsace, Francs répandus depuis la Meuse et l'Escaut jusqu'à la Loire, Normands établis au x[e] siècle dans la basse vallée de la Seine, dans celle de l'Orne et de la Vire, Basques cantonnés au pied des Pyrénées occidentales. A la fin du x[e] siècle, l'ethnographie française était fixée. Mais à ces éléments essentiels devait peu à peu, dans le cours des siècles s'ajouter, bien que dans une proportion moindre, l'afflux des divers peuples qui ne cessèrent de fournir leur contingent à la formation de la race française.

Chez tous les peuples une partie du caractère ethnique est due aux étrangers qui, à un moment donné, pour des causes diverses, s'y sont fixés; mais cela est surtout sensible chez ceux qui, fiers d'un long passé, glorieux de leurs annales, brillants par leur civilisation et l'éclat de leurs lettres, riches soit par leur sol même, soit par leur situation géographique, ont exercé une sorte d'attraction sur tout ce qui les entoure, et ont été un centre de lumière auquel les diverses intelligences vinrent se réchauffer, en même temps que le chemin nécessaire et inévitable des rapports internationaux. Certaines nations ont pu, par suite de circonstances particulières, jouir à un moment donné de cette situation privilégiée; mais que cet attrait se soit exercé pendant des siècles, que les diverses nations se soient, à toutes les époques, senties attirées vers un même peuple, que cet attrait ait même dominé les conflits politiques et survécu aux revers, c'est un privilège que la France peut se vanter d'avoir plus que tout autre possédé depuis la chute de l'Empire romain.

Son histoire entière l'explique et le justifie. Convertis au catholicisme, les Mérovingiens devinrent les défenseurs de l'orthodoxie et de ce qui subsistait de culture latine en face des Ariens d'Italie

et d'Espagne, et des barbares d'outre-Rhin; puis les Carolingiens, victorieux de l'Islamisme menaçant, convertisseurs et civilisateurs de la Germanie barbare et païenne parurent ressusciter la civilisation romaine, le jour où Charlemagne fut sacré successeur des Césars d'occident. Et si la brillante Renaissance du début du ɪxᵉ siècle fut passagère, si moins d'un siècle après le couronnement de Charles à Saint-Pierre, l'empire carolingien s'écroulait, si les divers peuples séparés, allaient, en tâtonnant, s'essayer à une formation vague encore de nationalités, cependant dès qu'au milieu du monde féodal apparut un principe de reconstitution et d'unité centralisatrice, ce fut en France qu'il se manifesta tout d'abord. Les premiers Capétiens élaborèrent l'œuvre que sans faiblesse, sans discontinuité, leurs successeurs ne cessèrent de poursuivre, même au milieu des plus grandes difficultés; et dès ce moment la France apparut encore comme le centre de la civilisation occidentale et chrétienne. Nulle meilleure preuve n'en peut être donnée que le renom dont elle jouit en Orient après les croisades; car, si ces dernières ne furent pas l'œuvre exclusive de notre pays, cependant c'est en France qu'elles naquirent, et la part importante qu'y prirent les Français rendit pour des siècles, dans tout l'Orient, le nom de Franc synonyme de ceux de chrétien et d'occidental. Et quand se formèrent et commencèrent à s'épanouir en Occident d'autres royaumes dont la fortune à certains moments parut contre-balancer celle de la France, quand éclatèrent ces luttes séculaires où plus d'une fois la couronne et avec elle le royaume entier semblèrent devoir sombrer, cependant la France demeura toujours à la tête des nations occidentales; la cour de France fut toujours le grand rendez-vous de la politique européenne; l'impulsion généreuse et éclairée des rois Valois et des grands seigneurs apanagés fit de la France le centre d'un mouvement artistique brillant d'un éclat sans cesse grandissant, tandis que les Universités attiraient nombre de savants, de professeurs et d'étudiants étrangers, et que banquiers, marchands, trafiquants se pressaient dans les grands centres commerciaux, qui jalonnaient les étapes des routes françaises du trafic international entre la région méditerranéenne, la riche Flandre, l'Angleterre et les pays scandinaves. La guerre de Cent ans ne put ternir cet éclat, et la Renaissance française du xvᵉ siècle vit encore

le rôle de la France grandir, quand se dressa la menace austro-bourguignonne qui ne tendait à rien de moins qu'à l'unification des divers états du Saint-Empire romain germanique; puis lorsque apparut le péril de la Réforme, la France, malgré le soutien prêté contre l'ambition hispano-autrichienne aux princes protestants d'Allemagne, malgré son effacement momentané devant l'Espagne, n'en demeura pas moins le véritable champion du catholicisme et la protectrice de tous ceux que menaçait la politique impériale. Et après que les traités de Westphalie eurent au XVII^e^ siècle arrêté et conjuré le danger, lorsque grâce à la politique séculaire des Capétiens, l'Europe fut assurée de vivre, alors la France eut un rayonnement universel; la pensée française, la politique française, la littérature française, l'art français, l'âme française en un mot, régentèrent l'Europe; et par un admirable enchaînement des faits, pendant près de quatorze siècles, la France se trouva toujours à la tête des États occidentaux.

Si l'on trouve dans l'histoire de la France des raisons suffisantes pour expliquer l'attraction qu'exerça notre pays, d'autres causes justifient cette constante attirance. Et peut-être au premier rang convient-il de mettre la faveur dont les étrangers jouirent toujours en France. Les Celtes étaient curieux de ceux qui visitaient leur pays; ils les entouraient, les interrogeaient, leur faisaient bon accueil, et les Français ont conservé ce trait de caractère. Naturellement hospitaliers, ils se portent volontiers vers ce qui vient de l'extérieur, de préférence à ce qui vient de l'intérieur; ils s'engouent facilement et inconsidérément. Les crises de nationalisme jaloux et exclusif sont rares dans notre histoire; au contraire les vagues de xénophilie, l'emballement pour les modes étrangères sont fréquents; il suffit de rappeler la faveur dont jouirent les Italiens au XVI^e^ siècle, les Espagnols au début du XVII^e^ siècle, les Anglais au XVIII^e^ siècle, sans oublier celle dont Frédéric II et la Prusse furent l'objet de la part des philosophes et des encyclopédistes à la veille de la Révolution. Aussi le peuple français vit-il non seulement sans défaveur, mais même avec plaisir les étrangers des divers pays s'établir en France. Et si la masse de la population était par nature bien disposée, le pouvoir royal par politique était lui aussi généralement favorable à ce mouvement d'immigration; il y voyait le moyen de répandre

l'influence française; les princes, les seigneurs étrangers qui venaient à la cour de France, solliciter l'appui des rois devenaient facilement des protégés; les alliances royales et princières, les mariages entre français et étrangers augmentaient la sphère d'action de la royauté; les savants, les professeurs, les étudiants qui venaient enseigner ou étudier dans les universités y prenaient avec la science française quelque chose de la mentalité française; les banquiers, trafiquants et commerçants qui fréquentaient les grandes foires, qui établissaient des comptoirs ou des maisons de négoce dans les diverses villes du royaume, apportant l'argent et les produits de leur pays, enrichissaient la France; souvent ils apprenaient aux Français à perfectionner certaines branches du commerce et de l'industrie, quand ils ne les leur révélaient pas; ils savaient, souvent mieux que les Français, peu aventureux en affaires et volontiers routiniers, établir des manufactures, exploiter des richesses naturelles; ils travaillaient au développement économique. Le gouvernement royal au reste les encourageait pour la concession de nombreux et importants privilèges : terres et seigneuries à de hauts personnages venus se mettre au service de la France, faveurs et pensions aux artistes et aux écrivains, liberté de commerce, franchises, exemptions, lettres de naturalité, de bourgeoisie et même de noblesse aux commerçants et aux banquiers, étaient bien faites pour attirer tous ceux que les troubles politiques, ou que le désir de faire fortune faisaient quitter leur pays pour se fixer dans le royaume de France.

Il se produisit ainsi un mouvement continu d'apport étranger, qui pendant de longs siècles donna quelque chose de nouveau au sang et à la mentalité française. Cette infiltration lente et constante est difficile, pour ne pas dire impossible à évaluer. Quelles traces laissèrent tous ces étrangers qui vinrent dans notre pays! Que doit-on aux soldats de toutes races qui, — sans parler des bandes indisciplinées, grandes compagnies du XIV[e] siècle —, furent à toutes époques incorporées dans les armées royales, arbalétriers Génois, matelots Espagnols et Portugais, Écossais de Louis XI, Suisses de François I[er], condottières, lansquenets et reîtres des guerres d'Italie et des guerres de religion, Suédois, Irlandais, Écossais, Hongrois, Polonais et Albanais du XVII[e] et du XVIII[e] siècles? Que doit-on à cette foule sans cesse renouvelée de pèlerins anonymes qui se pressaient sur les

routes des grands pèlerinages, soit qu'ils allassent au Mont-Saint-Michel ou au Puy, ou que traversant la France, les uns se dirigeassent vers Rome ou Saint-Jacques de Compostelle, les autres vers les sanctuaires vénérés des bords du Rhin? Que doit-on à tous ces étrangers qui, empruntant les voies déjà utilisées par l'antiquité, ne faisaient que passer, mais devaient pour aller de l'est et l'ouest, du nord au sud, emprunter les routes de France, grandes voies internationales de communication? Ces étrangers, on en trouve de toutes sortes, de toutes races; Juifs et Syriens dès l'époque mérovingienne, Sarrazins et Turcs utilisés comme esclaves sur les côtes méditerranéennes, Polonais et Hongrois qu'une ancienne tradition politique et que le renom des universités attirait en France, Grecs, qui apprirent par Avignon et la cour pontificale le chemin de la France, dont ils ne cessaient de solliciter l'appui contre les Turcs, et qui chassés de Constantinople, vinrent grossir et illustrer les débuts de la Renaissance; Arméniens, Cypriotes, Orientaux, pour qui la France demeurait le pays défenseur des Lieux saints et protecteur des chrétiens d'Orient; indigènes des pays lointains : Extrême-Orient, Afrique australe et Amérique, que maintes fois des navigateurs ramenèrent de leurs croisières, nègres si à la mode au XVIII^e siècle, comme le remarque fort justement M. Mathorez dans le premier volume de sa très pénétrante étude; Russes qui à la fin de l'ancien régime allaient se prendre d'un engouement sans frein pour les plaisirs parisiens. Ces étrangers, ces passants, ces voyageurs fournirent sans doute un appoint important; ils répandirent des idées, des sentiments, une mentalité qui se répercutèrent sur les modes et le caractère français; mais s'ils se fixèrent en France ou y laissèrent une descendance, bientôt ils s'agrégèrent et s'agglutinèrent à l'ensemble de la population.

Bien plus importantes et plus durables, semble-t-il, furent les traces que laissèrent certains peuples voisins de la France et qui aux diverses époques de notre histoire y fondèrent des colonies. Non pas qu'il faille attribuer une place trop grande à la colonisation qui put résulter de l'occupation à un moment donné de certaines provinces du royaume. Ni les Navarrais que Charles le Mauvais appela en Normandie et en Cotentin au XIV^e siècle, ni les Anglais qui moins nombreux qu'on ne le pense, se fixèrent en Guyenne pendant la

guerre de Cent ans, ni ceux que les rois d'Angleterre attirèrent en Normandie et en Calaisis à la même époque, ni les fonctionnaires que les Espagnols envoyèrent en Franche-Comté et en Artois ne laissèrent ethniquement de traces profondes et durables. Mais il en est autrement de certains groupements établis pacifiquement en France. Témoins les Écossais qui depuis le XIV^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle, à diverses reprises, s'implantèren tà la faveur des liens étroits d'une politique commune contre l'Angleterre. Nombre d'entre eux servirent pendant la guerre de Cent ans dans les armées françaises; sous Charles VII, sous Louis XI de véritables colonies écossaises s'établirent dans le centre de la France, sur les bords de la Loire; au XVI^e^ siècle les mariages lorrains, l'union éphémère de François II et de Marie Stuart entretinrent cette infiltration; mais ce fut surtout au moment où les Stuarts chassés d'Angleterre cherchèrent un refuge à la cour de Louis XIV que l'émigration devint abondante. Plus de 20,000 familles irlando-écossaises se fixèrent en France, et souches de nombreuses familles encore existantes, apportèrent un élément ethnique appréciable à notre race.

A côté de cette immigration écossaise, il convient de donner une place aux Espagnols et aux Portugais; l'alliance franco-castillane qui dura du XIII^e^ à la fin du XV^e^ siècle, détermina un mouvement continu encouragé par les facilités que les rois de France, fidèles à leur politique, ne cessèrent d'accorder aux habitants de la péninsule qui se fixèrent dans le royaume. Nombreux furent les Castillans qui, tout le long des côtes de l'Océan et de la Manche, fondèrent des colonies; Bordeaux, la Rochelle, Nantes, la Bretagne entière, Caen, Rouen et Dieppe les virent, pilotes, armateurs, négociants en fer, en laines, en blés, en toiles, trafiquants de denrées coloniales, accaparer le commerce de ces régions, entrer dans la bourgeoisie, et médecins, avocats, officiers de justice, fonctionnaires municipaux, parlementaires, y pénétrer profondément dans la vie sociale. Ce qui se passait à l'ouest se retrouvait à Marseille, à Lyon, à Montpellier, à Arles, à Avignon, à Toulouse. Les Espagnols aux XV^e^ et XVI^e^ siècles avaient pacifiquement entrepris la conquête économique de la France. Si les guerres du XVI^e^ siècle ralentirent ce mouvement, si une manifestation de nationalisme se produisit à leur détriment, cependant les Espagnols ne cessèrent

pas d'affluer; l'Inquisition établie en 1492 fit partir d'Espagne les juifs et les néo-chrétiens; l'expulsion des moresques en 1609 valut au midi de la France bien des milliers des 900,000 personnes ainsi chassées; de même que la révolution qui unit le Portugal à la monarchie de Philippe II avait fait émigrer en France de nombreux partisans d'Antonio de Crato. Ces néo-chrétiens, ces maranes, ces morisques peuplèrent les villes du Midi, et c'est à eux que l'on doit l'origine de ces colonies si importantes dans l'histoire économique et bancaire de cette partie de la France au XVIII[e] siècle.

Léon MIROT.

(La fin à un prochain cahier.)

NÉCROLOGIE.

ROBERT DE LASTEYRIE.

Si le comte de Lasteyrie, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mort le 29 janvier dernier, n'a collaboré que tardivement, à partir de 1908, au *Journal des Savants*, du moins l'a-t-il fait avec cette vigueur d'esprit dont il a témoigné dans toute sa carrière et jusqu'à ses derniers jours. Rien ne sortait de sa plume qui ne fût achevé. Aussi, toutes les qualités de son talent apparaissent-elles dans les articles qu'il a écrits pour le *Journal des Savants* : solidité de la documentation, raisonnement d'une logique serrée, netteté de la pensée, vues larges, clarté et élégance naturelle de la langue et surtout ce sens critique qui était l'un des traits caractéristiques de son esprit et qui convenait particulièrement au genre littéraire d'une revue dont l'objet est de rendre compte d'ouvrages récemment parus. Non content d'analyser les livres, il reprenait les questions traitées par les auteurs et proposait des solutions fondées sur ses propres observations, élargissait le sujet ou formulait des règles de méthode.

Les ouvrages archéologiques anglais, tels que ceux de M. Francis Bond sur l'architecture gothique en Angleterre (février 1908), sur l'architecture religieuse (juillet 1915) et sur les monuments du sanctuaire, dans le même pays (décembre 1916) lui fournirent l'occasion de faire ressortir l'importance des travaux consacrés par les archéologues d'outre-Manche aux monuments du moyen âge, et bien longtemps avant que les nôtres eussent

commencé à y appliquer leur attention. Mais quelle que fût l'autorité d'un savant, elle ne lui en imposait pas, et jamais il ne se ralliait à une thèse nouvelle sans avoir examiné lui-même les arguments sur lesquels on l'appuyait. C'est ainsi que, MM. Bilson et Bond ayant prétendu reporter aux premières années du xii^e siècle les voûtes sur croisée d'ogives de la cathédrale de Durham, il examina les détails de la construction de cette église, et par des rapprochements avec deux églises normandes, Saint-Nicolas de Caen et Saint-Georges de Boscherville, établit que ces voûtes refaites avaient remplacé des voûtes d'arêtes. Ainsi encore il montra que la cathédrale de Wells n'a été construite que dans le premier quart du xiii^e siècle et non pas entre 1174 et 1191. Il fit aussi des réserves sur l'importation du style flamboyant d'Angleterre en France.

Les archéologues anglais ont étendu leurs recherches aux monuments français, ceux du moyen âge et ceux de la Renaissance et des temps modernes. M. de Lasteyrie n'hésitait pas, en juillet 1912, à proclamer les deux volumes dans lesquels M. W.-H. Ward a suivi le développement de l'architecture en France depuis la Renaissance jusqu'à la fin du xviii^e siècle, l'ouvrage le plus complet sur la matière. Les études spéciales de M. de Lasteyrie sur l'architecture du moyen âge et l'admiration qu'elle lui inspirait, n'avaient pas donné à son goût un caractère exclusif, pas plus que l'habitude de disséquer les monuments n'avait oblitéré chez lui le sentiment esthétique, de telle sorte qu'il ne demeurait pas « insensible aux exquises fantaisies décoratives de nos châteaux du xvi^e siècle, à la majesté des palais bâtis par Louis XIV, ou à la grâce charmante de tous ces hôtels particuliers qui furent élevés aux xvii^e et xviii^e siècles » dans toutes les villes de la France.

Un autre livre anglais, sorti de la collaboration de cinq archéologues, et intitulé *The church of the Nativity at Bethlehem*, trouva en M. de Lasteyrie un censeur sévère. A son avis, la composition en était défectueuse dans son ensemble et dans ses parties. En quelques mots il indiquait la méthode à suivre dans la monographie d'un édifice : « Diviser l'ouvrage en deux parties, la première consacrée à l'histoire du monument et comprenant, à leur ordre chronologique, tous les textes sur lesquels cette histoire est établie; la seconde consacrée à sa description, et dans laquelle l'auteur, s'aidant des renseignements historiques qu'il a rassemblés plus haut, des éléments de comparaison fournis par les monuments similaires, et de toutes les observations qu'a pu lui suggérer une analyse approfondie de l'édifice, s'attache à en dater les diverses parties. »

Le dernier article donné par M. de Lasteyrie au *Journal des Savants*,

en mars 1917, traitait de la cathédrale de Reims, à propos du livre de M. L. Bréhier, livre d'un savant « qui sait écrire et qui a le souci de la composition », par quoi il devait plaire à notre confrère, toujours et justement préoccupé de présenter ses idées sous la forme la plus parfaite. Il n'y avait pas de sujet qui lui fût plus familier que cette cathédrale de Reims, expression la plus complète de l'art gothique français. L'examen des propositions de M. Bréhier sur la statuaire de cette église est un morceau dont les historiens de la sculpture française devront désormais tenir compte. En ce qui concerne le sens de cette décoration, il a repris la question, controversée, de savoir si les figures des rois qui s'alignent sur la façade, et non pas de la seule cathédrale de Reims, mais aussi des cathédrales de Chartres, de Paris et d'Amiens, toutes dédiées à la Vierge, représentent les rois de Juda ou les rois de France. Au point de vue de la technique, M. de Lasteyrie examina la répartition des statues entre divers maîtres et conclut qu'il serait plus prudent et plus scientifique de parler d'ateliers.

En résumé, tous les comptes rendus du maître ont le caractère d'articles originaux. La critique des livres n'était pour lui qu'un point de départ, une occasion d'énoncer ses propres idées sur le sujet.

Maurice PROU.

LIVRES NOUVEAUX.

Carl Maria Kaufmann. *Handbuch der altchristlichen Epigraphik.* Un vol. in-8. Fribourg en Brisgau, Herder, 1917.

Le manuel d'épigraphie chrétienne de Mgr Kaufmann est un livre recommandable; il est très au courant de la matière et riche de renseignements, plus peut-être que d'enseignements, j'entends par là que la première partie du volume, celle qui traite de la technique des inscriptions chrétiennes (paléographie, rédaction des inscriptions, dates) n'est point présentée d'une façon assez pratique. Ainsi, pour prendre deux exemples, elle ne contient pas de précisions sur la forme du chrisme aux différentes époques, l'auteur se contentant de renvoyer à un autre de ses ouvrages (p. 40); or c'est un élément de datation capital pour les textes chrétiens. De même (p. 39) on trouve, noyée dans le texte, une petite liste d'abréviations épigraphiques, en deux pages; un bon nombre appartiennent à l'épigraphie païenne aussi bien qu'à la chrétienne, et les abréviations proprement chrétiennes ne sont pas toutes signalées; pourquoi choisir et de quel droit? Ceci posé, pour éviter aux travailleurs des déceptions, il faut leur dire qu'ils trouveront dans le reste de l'ouvrage, sinon un manuel, un traité complet des inscriptions chrétiennes, l'énumération de toutes les sortes que l'on peut rencontrer et leur classifi-

cation d'après la nature des renseignements qu'elles contiennent — et cela non point seulement pour Rome, mais dans les différentes provinces de l'Empire. Un chapitre (p. 132 et suiv.) est consacré aux acclamations, si fréquentes sur les marbres chrétiens, aux différentes formules rappelant la résurrection, la vie céleste, aux mentions des martyrs et de leur culte; un autre (p. 227 et suiv.) aux dignitaires de l'Église et à la hiérarchie ecclésiastiques. Une quinzaine de pages traitent des graffites, y compris celui du Palatin ou Mgr Kaufmann reconnaît, contrairement à des opinions récentes et conformément à la croyance ordinaire, une caricature du Christ. Les inscriptions damasiennes et postdamasiennes sont longuement examinées. Pour finir, l'auteur réunit dans un chapitre développé un certain nombre de types d'inscriptions de toute nature, sans oublier les marques de briques ni les textes sur mosaïques; la carte géographique de Madaba donne lieu à un développement étendu.

Le livre se termine par des tableaux: fac-similés d'alphabets païens et chrétiens, latins et grecs; calendrier julien et calendrier égyptien; liste des indictions; tableau synoptique des papes, des empereurs et des consuls de 67 à 604 après J.-C.

L'illustration est très abondante et très réussie.

R. CAGNAT.

ALICE HILL BYRNE. *Titus Pomponius Atticus, chapters of a biography*, dissertation pour l'obtention du grade de docteur en philosophie. Une broch. in-8, 102 p. Bryn Mawr (Pennsylvanie), 1920.

C'est un consciencieux mémoire biographique, bien divisé : Atticus y est étudié successivement comme homme d'affaires, comme homme de lettres, comme politique. L'auteur possède bien les textes, et est au courant des travaux de ses devanciers. On regrette seulement qu'il ne fasse pas au chapitre de Boissier dans *Cicéron et ses amis* la part qui convient; le reproche qu'il lui fait d'être un reflet de Drumann est singulièrement injuste : il y a vraiment bien loin du lourd monument d'érudition du savant allemand aux pages si alertes, si pénétrantes, si personnelles de l'écrivain français. Et la dissertation qui nous arrive d'Amérique n'est pas, malgré ses qualités de solidité et de méthode, pour faire oublier le chapitre de Boissier.

L.-A. CONSTANS.

La Colección cervantina de la Sociedad Hispanica de América (The hispanic Society of America). Ediciones de Don Quijote, por Homero SERÍS. Un vol. in-4, 159 p. University of Illinois, 1918.

M. Homero Serís a voulu, pour commémorer le troisième centenaire de la mort de Miguel de Cervantes Saavedra, rédiger un catalogue critique des ouvrages de Cervantes, exposés dans la salle-musée de la Société hispanique d'Amérique. Le travail est dédié à M. Archer Milton Huntington, président de la Société et érudit de valeur, non seulement par la bibliothèque qu'il a fondée et enrichie à ses frais, mais par son édition et sa traduction, très estimable, du *Poema del Cid*.

M. Serís commence par renseigner le public sur les acquisitions faites par M. Huntington, pour réunir le plus possible d'éditions des ouvrages de

Cervantes. Il a acquis la bibliothèque du marquis de Jerez de los Caballeros, « la plus riche en éditions du Prince des lettrés espagnols, si l'on excepte celle de D. Isidro Bonsoms de Barcelone, donnée à la bibliothèque de Catalogne du même lieu »; il a acquis une partie de celles de Salvá, Clemencin, Fermin Caballero, Cañete en Espagne; il a acquis, en Angleterre et aux Etats-Unis, celles du duc de Devonshire, de sa résidence de Chatsworth — qui possédait l'édition originale du *Lazarille de Tormes* — et de Elihu D. Church.

L'auteur attache une grande importance à un exemplaire, venu de Salvá, de la première édition du *Don Quichotte* : « Ano 1605, En Madrid, Por Iuan de la Cuesta ». Il contient 143 variantes, qui ne se trouvent pas dans les autres éditions du même imprimeur et de la même date. Ces variantes ne sont pas bien importantes, mais cependant il faut en tenir compte et remercier M. Serís d'en avoir donné la liste complète : c'est une précieuse variété de l'édition de la première partie du *Don Quichotte*, de 1605.

A la page 103, M. Serís s'en prend à la critique « étonnamment sévère », que j'avais faite, à l'occasion du troisième centenaire du *Don Quichotte*, de l'édition de D. Clemente Cortejón. Il me semble que rien n'était plus naturel, et les personnes compétentes m'ont donné raison. A quoi sert de parler de la « noble défense, faite par mon excellent ami, Bonilla y San Martin », qui trouve que l'œuvre de Cortejón est un « travail énorme, cyclopéen, impossible à égaler », et que cette édition du *Don Quichotte* « est non seulement la première édition critique (!), mais la plus complète (?) ». Les arguments que j'ai donnés portent toujours et l'opinion de M. Bonilla est négligeable. Il suffit de lire les extravagances du digne ecclésiastique, M. Cortejón, sur *duelos y quebrantos*, qui visent ma critique, pour être absolument fixé. J'ai dit, dans le *Bulletin hispanique*, t. XVII, p. 59-61, ce qui me paraissait probable sur le sens de cette locution, et là-dessus Mme Maria Goyri de Menéndez Pidal a enrichi les exemples de *duelos y quebrantos*, et croit que le sens primitif est un manger composé d'œufs et de saucisses (*Revista de filologia española*, t. II, p. 35-40, et cf. l'*Antologia de prosistas castellanos*, de Ramon Menéndez Pidal, p. 221). Quoi qu'il en soit, « je persiste, disais-je dans le *Bulletin*, à croire que le sens moral est le premier et que l'autre ne vint qu'après par manière de plaisanterie », et l'exemple nouveau, que je n'ai pas encore cité, est assez probant : « Rezando y llorando *con duelos y quebrantos* » (Juan de Encina, *Viage á Jerusalem*, édit. de 1786, p. 42).

La bibliographie de M. Serís est un modèle d'exactitude et M. Huntington est heureux d'avoir mis la main sur un connaisseur aussi exact des éditions de Cervantes. Nous attendons avec impatience les travaux annoncés par M. Serís.

A. Morel-Fatio.

Ibn Muyassar. *Annales d'Égypte. (Les Khalifes Fâtimides)*. Texte arabe, édité par M. Henri Massé (Publications de l'Institut français d'Archéologie orientale). Un vol. in-4, xxxii-139 p. Le Caire. 1919.

L'histoire de l'Égypte sous la domination des Khalifes Fâtimides, écrite

par Ibn Moyassar, n'existe qu'en un manuscrit unique conservé à la Bibliothèque Nationale, et déjà utilisé et présenté au public dans le tome III des *Historiens orientaux des Croisades.* Dans cette collection, on ne s'est servi que des passages relatifs aux campagnes des Croisés ; il restait à faire connaître l'ouvrage entier, dont l'intérêt principal consiste en ce qu'il a été une des sources dont Maqrîzî a tiré sa grande description de l'Égypte connue sous le nom abrégé de *Khitat.* C'est l'œuvre qu'a entreprise un jeune membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, M. Henri Massé ; il n'a pas reculé devant les difficultés qui l'attendaient, mais il ne pouvait prévoir les obstacles qui allaient se dresser sur sa route : mobilisé lors de la guerre, il a rempli son devoir : puis il a été attaché, en qualité de professeur, à l'École des interprètes fondée à Rabat par M. le Maréchal Lyautey, et il vient d'être nommé professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger. Il est merveilleux d'avoir pu mener à bonne fin un travail qui exige ordinairement du calme et de la tranquillité d'esprit.

Il est difficile de restituer un texte quand on en a un seul manuscrit ; il l'est encore plus lorsque la copie est mauvaise. C'est le cas des Annales d'Ibn-Moyassar. Mac-Guckin de Slane avait reconnu que « le copiste, complètement dépourvu de connaissances grammaticales, s'était trompé continuellement dans l'emploi des points [lire : traits] qui servent à désigner les voyelles et les cas, points [= traits] qu'il a eu la malheureuse fantaisie d'ajouter au texte. » (*Historiens orientaux des Croisades*, t. I, introduction, p. LIV.) En outre, l'influence de l'arabe vulgaire est visible et explique une grande partie des incorrections constatées. De plus, l'ordre chronologique est bouleversé ; l'ouvrage commence avec le quatrième Khalife, omet le septième, traite à peine du troisième (le fameux el-Hâkim), et s'arrête avec l'avant-dernier. Le seul parti à prendre était celui qu'a adopté l'éditeur : publier le texte avec sa suite irrégulière des événements, quitte à rétablir l'ordre historique tant dans la préface (p. v) que dans une table chronologique spéciale (p. XIII).

Comment s'appelle en réalité l'auteur vrai ou supposé de cette suite de renseignements historiques ! Le manuscrit porte Ibn Mîsar, mais nous venons de voir que la vocalisation du texte est plus que suspecte. De Slane, suivi en cela par Flügel, de Jong, MM. Émile Amar et Gaston Wiet, penchent pour Ibn-Moyassar, lecture adoptée par M. H. Massé. Quant à l'attribution de l'ouvrage à cet auteur, s'il est vrai qu'à propos du règne d'El-Mocizz il parle de certaines autorités comme contemporaines de ce Khalife, d'autre part rien n'indique qu'il n'a pas emprunté ce passage à un auteur plus ancien qu'il ne cite pas, selon la coutume à peu près constante des compilateurs orientaux ; et comme ailleurs il cite, en l'abrégeant, el Mosabbihî (peut-être d'après son abréviateur Taqî-ed-dîn el-Fâsî), l'ouvrage ne peut être de ce dernier, comme l'a prétendu M. Becker.

Quel est l'intérêt qui s'attache à cette publication d'un texte défectueux ? C'est qu'à côté des grands événements dont nous avons déjà le récit dans des historiens tels qu'Ibn-el-Athîr, Abou'l-Mahâsin Ibn-Taghribirdi, Soyoûti, nous y trouvons la mention de personnages inconnus par ailleurs ; il n'est pas besoin de démon-

trer l'importance de renseignements de cette nature, si utiles pour éclaircir les obscurités de l'épigraphie. De sorte que l'éditeur a pu dire, à juste titre, que cet ouvrage « apporte une contribution utile à l'onomastique, encore sèche, de la période fâtimide, période importante au point de vue de l'histoire d'Égypte, mais plus importante encore si l'on considère l'ensemble de l'évolution historique et religieuse de l'Islâm » (p. xi).

C'est avec l'année 362 de l'hégire (972-973) que s'ouvrent les annales d'Ibn-Moyassar. El-Mo'izz, venu de Tunisie, prononce sa première *Khotba*, prône ou allocution, à la prière solennelle du vendredi, lors de son entrée à Fostât, la ville fondée par le conquérant musulman, 'Amr-ben-el-'Aç, et qui devait être dès lors supplantée par la nouvelle capitale, *el-Qâhira*, le Caire. Il rend la justice, réglemente l'annonce des crues du Nil; l'auteur nous fait assister à la cérémonie de la rupture de la digue. Cependant les frontières ne sont pas suffisamment gardées : les Qarmates agitent la Syrie et se livrent à des incursions en Égypte. El-Mo'izz est reconnu comme Khalife par les deux villes saintes, la Mecque et Médine. Son fils el-'Azîz étend son influence sur Mossoul et le Yémen. Une lacune nous arrête au début du règne d'el-Hâkim (986-996), ce fou couronné qui voulut fonder une religion dont les Druses ont gardé l'empreinte, et qui a bâti au Caire la mosquée qui porte son nom.

Le récit reprend en 439 (1047-1048); il est plein des luttes entre ministres et de leurs assassinats, de guerres intestines en Syrie, de révoltes de tribus. Le pouvoir central a perdu de sa force. Le triomphe d'el-Bésâsîrî à Bagdad, qui en chasse le Khalife abbasside el-Qâïm et y fait reconnaître l'autorité spirituelle et temporelle du Khalife fâtimite el-Mostançir, la joie qu'on en ressent au Caire, sont de courte durée; en 451 (1059-1060) le Khalife abbasside rentre dans sa capitale. La guerre civile vient augmenter les causes d'inquiétude; la mère d'el-Mostançir, qui était négresse, constitue une garde de nègres pour lutter contre la prépondérance des prétoriens d'origine turque, mais ceux-ci ont le dessus et chassent leurs compétiteurs.

L'esclave arménien Badr el-Djémâli, qui plus tard laissa un nom célèbre comme ministre sous le titre d'Émir-el-djoyoûch « commandant des troupes », débute en 458 (1065-1066) comme gouverneur de Syrie : appelé au Caire il y réprime les excès des Turcs et rétablit à son profit l'autorité d'el-Mostançir, gravement troublée du fait de l'envahissement de l'Égypte par les armées de Nâçir-ed-daula qui venait de fonder à Alep la dynastie des Hamdanides et qui avait été assassiné l'année précédente (465 = 1072-1073). Sa mort, survenue en 487 (1094), fut une perte pour le pays qu'il avait gouverné avec une autorité sans bornes pendant vingt ans; énergique et violent, il avait réussi à rétablir l'ordre dans un pays déchiré par les compétitions intestines. Son fils el-Afdal, qui lui succède, reprend Jérusalem et Ascalon, mais trop tard : les Croisés viennent d'apparaître dans le nord de la Syrie; un an après, ils entrent à leur tour dans la ville sainte.

El-Afdal fut assassiné en 515 (1121-1122); sa biographie est l'occasion, pour l'auteur, de traiter de son administration et des constructions qu'il fait édifier, des jardins qu'il fait plan-

ter, des poésies qu'il a composées. On restaure des mosquées, des mausolées; on installe un hôtel des Monnaies, un observatoire, mais on ferme l'Université (*dâr-el-ʿilm*) du quartier de Tebbânîn, parce qu'un certain foulon qui s'occupait de magie avait émis la prétention de se faire passer pour une incarnation de la divinité, et qu'une foule de gens avaient cru à sa prédication.

Un autre Arménien nommé Behrâm, non converti à l'islamisme, devint ministre sous le règne du Khalife el-Hâfizh en 529 (1134-1135), ce qui déplut aux Musulmans : les Arméniens s'empressent d'affluer en Égypte et y construisent des églises et des couvents; cet état de choses amène la chute du ministre et des persécutions contre ses coreligionnaires. Mais Behrâm, qui jouissait de la faveur du Khalife, revient bientôt au pouvoir, et c'est en pleine jouissance de ses hautes fonctions qu'il meurt en 535 (1140-1141).

Tels sont les événements les plus saillants rapportés par l'annaliste. Son amour du détail rend son ouvrage précieux, et les arabisants seront reconnaissants à M. Massé de leur avoir rendu accessible un recueil de faits historiques qui complète heureusement ce que nous devons à ces grands compilateurs qui se nommaient Maqrîzi, Ibn-Taghri-bîrdi, Nowaïrî.

Cl. Huart.

Léo Verriest. *Histoire des institutions et du droit belges. Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XIe siècle à la Révolution.* Un vol. in-8, 423 p., 22 pl. Louvain, impr. P. Smeeters, 1916-1917.

Le travail de M. Verriest, qui, tout en s'étendant en principe jusqu'à la Révolution, ne dépasse guère en fait le XVIe siècle, comprend trois parties : la seigneurie, le droit domanial et le régime seigneurial.

L'ancien comté du Hainaut correspondait à une partie du Hainaut et du sud du Brabant belge actuels, et aux territoires français des anciens *pagi Hainoensis minor* et *Fanomartensis*. Il était exceptionnellement riche en grands domaines laïques et ecclésiastiques, qui se fondèrent au VIIe siècle, mais, aux XIIIe et XIVe siècles, ils se fractionnèrent et se démembrèrent pour entrer dans l'organisation hiérarchique féodale : le régime féodal est donc bien la suite et le résultat du seigneurial. Le démembrement a surtout porté sur les redevances et certains éléments de la seigneurie, beaucoup plus que sur le sol, qui reste le rapport fondamental de la puissance : c'est la « dominité » du sol, qui fait la seigneurie : pas de seigneurie sans tréfonds. Celle-ci comprend le *mansus indominicatus*, habitation du maître et de sa maisnie, avec les dépendances, dont surtout une ferme, des terres labourables, des prés, des pâturages, des bois, des moulins, des brasseries et des eaux, le tout constituant le propre, la réserve du seigneur; le domaine même se compose de fiefs, ou de tenures, *mansi*, habités de libres et de serfs, qui payent des cens divers et sont astreints à des charges variées; le seigneur jouit également de la justice; enfin, le *major* et les *juratores* constituent ses officiers domaniaux. La seigneurie forme une sorte de corps social avec sa personnalité et sa vie propres, qu'on peut définir « un territoire déterminé, sur lequel un ou plusieurs pouvoirs possèdent des droits de dominité plus ou moins

étendus et où vit une population dépendante, soumise à des obligations diverses, en même temps qu'investie de diverses facultés. » Toute son histoire entière se ramène à celle des rapports de ses manants libres, de ses vilains avec le seigneur et des efforts continuels des premiers pour améliorer leur situation.

En effet, parler de droit domanial est presque employer une expression abusive, en ce sens qu'au XI[e] siècle, il n'était réellement question que d'arbitraire. Mais, l'abus appela nécessairement une réaction, qui se manifesta sous diverses formes : les défrichements, très nombreux et organisés à des conditions généralement avantageuses pour les deux parties et d'où sortit la classe nouvelle des *hospites* ou *coloni*; l'influence des communes urbaines, où beaucoup de ruraux allèrent habiter, immigration qui donna à ceux qui étaient restés des velléités d'égalité : l'établissement des règlements de mairies et d'avoueries; les chartes-lois surtout, la *libertas et lex*, dont le but primordial a été de fixer les prestations, tailles, mainmortes, droits de mutations et corvées; les créations de villes neuves, constituant des *franchises*, séparées en deux grandes divisions : la cité divisée en courtils et les camps en coutures, généralement égales comme les courtils, et qui se créèrent comme par une sorte de spéculation. Les habitants de tous ces endroits étaient des bourgeois, résidents ou forains. Le droit est placé maintenant en la garde des échevins et jurés locaux, qui font les records annuels (*Weïsthümer*). Au XVI[e] siècle enfin, s'établit le droit pénal. Tous ces changements créèrent en somme le droit rural et l'assirent sur des bases si solides qu'elles persistèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ainsi, à l'arbitraire succède un système de rapports sociaux nettement établis.

La *réserve* seigneuriale, *gros*, *ligestiere*, etc., comprenait trois parties : le château, *maison-forte*, *turris*, d'origine et de but militaires ; la cense ou ferme y attenant, avec ses dépendances diverses; et enfin les bois. Les tenures perpétuelles étaient de deux sortes. Les héritages, c'est-à-dire la tenure perpétuelle non féodale, étaient caractérisés par le *cens* et le détenant n'en avait que la *possessio*, le *jus dominii* restant au seigneur; à titre matériel, c'était une exploitation agricole d'une certaine importance. Le cens pouvait être en argent ou en nature ou les deux à la fois; il était irrédimible et imprescriptible; s'il frappait de préférence les prés et les courtils, le *terrage* atteignait surtout les terres labourées : il était payable en gerbes. Le tenancier avait sur l'héritage des droits divers : il pouvait le transmettre, le vendre, l'arrenter par un bail, le grever de rente et le louer. Mais, ses droits étaient restreints par ceux du seigneur, droits de relief, de service, de retrait. Des fiefs, les seuls à considérer ici sont les plus humbles, analogues aux héritages, en ce sens qu'ils n'entraînaient pour leurs possesseurs aucun droit de justice : c'étaient des fiefs de vilains. Le fieffé avait sur le bien des droits analogues à ceux du censier sur le sien, en vue de la transmission et il avait également des obligations, en particulier celle de siéger à la cour féodale composée du seigneur et de ses hommes de fief, jugeant au double titre de la juridiction gracieuse et contentieuse.

Les obligations du tenancier vis-à-vis de son seigneur étaient fort di-

verses : la taille qui, à volonté d'abord, eut ensuite sa quotité et son échéance réglées; la capitation sur les chefs de famille; les corvées se distinguant le plus généralement en *corvées de chevaux* et de *bras*, comprenant le labour, les charrois, le fauchage, le fanage et les travaux divers; les services de guerre, *ost et chevauchée*, en vue de défendre le sol seigneurial, ou d'accompagner le seigneur à l'armée du comte; les *gistes et poursoings* (pourceaux), service d'hospitalité envers le seigneur; les profits du commerce, foires et marchés, tonlieu, wiennage, chausséage; le droit d'épave, frappant les biens du sous-sol comme ceux de la surface; la succession des bâtards et des aubains; la dîme; le servage de la glèbe et le formariage, pour lequel on pouvait obtenir un *congiêt* payé; les banalités de moulins, fours et brasseries, qui, d'ailleurs, surtout la dernière, disparurent assez rapidement; les droits d'usage et les biens communaux, sur les bois, les pâturages et les waréchaix, moyennant le paiement de cens; dans les eaux, les droits de pêche et d'utilisation de la force motrice et le droit de tenderie dans la chasse, cette dernière restant un monopole seigneurial. — Le droit de justice formait sans conteste l'attribut principal de la seigneurie : justice et seigneurie étaient deux notions inséparables. Elle comprenait en principe trois degrés : la basse justice ou justice foncière, justice du tréfonds; la moyenne justice, plus récente et assez vague, sorte de juridiction contentieuse; la haute justice ou justice criminelle, qui eut une tendance à disparaître au profit de la justice publique ou comtale. A titre personnel, il y avait la justice échevinale, réelle sur les héritages et agissant à cet égard comme juridiction gracieuse et contentieuse, et personnelle en matière de délits et contraventions. Les sessions étaient les plaids; ils se complétaient par les trois plaids généraux, venant sans doute des *placita generalia* carolingiens, mais fort mal connus. Les *franches vérités*, qui ne se tenaient que vers le côté flamand du Hainaut, concernaient les seuls délits non constatés et d'auteurs inconnus. D'autre part, la justice baillivale, rendue par le bailli et par ses hommes de fief, comprenait non seulement la justice réelle, mais la haute justice et celle des délits et contraventions, concurremment avec la justice échevinale, et, à son exclusion, les actions en revendication de dettes mobilières.

L'administration des seigneuries appartenait aux maires en principe; mais, tandis que les mairies devinrent rapidement héréditaires, constituant un office féodal et gérées par des individus d'un rang social assez important, qui étaient particulièrement des agents du comte, les fonctions effectives de ces derniers passèrent à des demi-maires, des lieutenants de mayeurs, qui s'intéressèrent plutôt aux communautés rurales; ils recevaient les uns et les autres des émoluments. Les échevins étaient en principe des agents du seigneur, nommés et, au besoin, destitués par lui; leurs fonctions étaient obligatoires. Leurs charges, de nature administrative, étaient variées : sauvegarde des droits domaniaux du seigneur; perception des redevances, police de la communauté, garde du droit et des usages locaux.

La communauté, « poesté, commun, communité, université, cors de la ville » véritable, avait en effet ses archives, ses fonctionnaires, sa clo-

che, son sceau, ses biens communaux et ses finances; la vie fiscale en particulier acquit une importance croissante et les assemblées de la communauté se tenaient le plus souvent en vue de l'audition des comptes.

La seigneurie primitive se modifia donc intérieurement de plus en plus, si elle présenta toujours la même apparence extérieure; après la révolution véritable des chartes-lois et des règlements, une évolution pacifique commença, nettement individualiste, s'accomplissant au profit de l'intérêt personnel et de la propriété individuelle. Les rapports sociaux primitifs ont donc complètement changé et les mots *libertas et lex* ont acquis, en faveur des vilains, une valeur réelle. Mais, les seigneurs ne surent pas toujours comprendre les événements.

Le travail est accompagné de planches intéressantes : extraits d'un manuscrit intitulé : « Vieil rentier d'Audenarde », du XIII^e siècle, représentant des figures concernant la vie de la seigneurie avec des devises, et cartes diverses, plans de seigneuries ou cartes de bonnes villes de la région. Viennent enfin 15 pièces justificatives de 1289 à 1775.

On souhaiterait au cours de ce travail une méthode plus rigoureuse pour certaines parties, par exemple dans le plan du chapitre consacré aux nombreux impôts et plus de fini dans l'ensemble de l'exposé, qui présente surtout un abus de citations et de tableaux, qu'il eût été préférable de rejeter du texte dans les notes ou les appendices. M. Verriest, qui s'est déjà fait très honorablement connaître par de nombreux travaux sur les institutions belges et en particulier le droit rural du Hainaut, ne nous en a pas moins donné ici un ouvrage de valeur : résultat de recherches très abondantes sur un sujet familier à l'auteur, son livre abonde en renseignements intéressants et précieux. Les érudits français consulteront par suite avec un réel profit ce volume relatif à l'ensemble d'une région, située actuellement des deux côtés de la frontière et qu'on peut ainsi appeler exactement franco-belge.

Georges Espinas.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

J. T. Allen, *The greek theater of the fifth century before Christ* (University of California publications in classical philology, vol. VII). Berkeley, 1920.

A. Brenot, *Recherches sur l'éphébie attique et en particulier sur la date de l'institution* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études... Sciences historiques et philologiques. 229^e fasc.). In-8, XXVII-52 p. Paris, E. Champion, 1920.

Ch. Clerc, *Les théories relatives au culte des images chez les auteurs grecs du II^e siècle après J.-C.* In-8, XV-264 p. Paris, de Boccard.

S. Eitrem, *Beiträge zur griechischen Religionsgeschichte, III.* In-8, Christiania, J. Dybwad, 1920.

P. Gardner, *A history of ancient coi-*

nage, 700-300 B. C. In-8, 478 p., pl. Oxford, Clarendon Press, 1920.

W. Goetz, *Legum Platonis de jure capitali praecepta cum jure attico comparantur.* Giessener Diss. In-8, 114 p. Darmstadt, 1920.

A. Goldbacher, *Kritische Beiträge z. XLI, XLII u. XLIII Buche d. T. Livius.* (Sitzber. d. Akad. der Wiss. in Wien. Philosophisch-histor. Klasse, 193 Bd., 2 Abh.). In-8, 108 p, Wien, Hölder, 1919.

J. Hastings, *Encyclopaedia of religion and ethics* : vol. XI. Sacrifice-Sudra. In-4, 936 p. Edinburgh, Clark, 1920.

Halldór Hermansson, *Bibliography of the Eddas* (Islandica, vol. XIII). New-York, Cornell University library.

J. Hillemacher, *Les Germains devant l'histoire.* In-8, Paris, Alcan, 1920.

E. Kornemann, *Mausoleum u. Tatenbericht d. Augustus.* In-8, IV-107 p. Leipzig, Teubner, 1921.

A. Loisy, *Essai historique sur le Sacrifice.* In-8, 552 p. Paris, Nourry, 1920.

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France.* Leur origine, leur signification, leurs transformations... publiés par P. Marichal et L. Mirot, fasc. 1. In-8, 177 p. Paris, E. Champion, 1920.

G. Michaut, *Histoire de la comédie romaine.* II. Plaute, tome 2. In-16, 305 p. Paris, E. de Boccard, 1920.

G. Minasi, *L'antica poesia sepolcrale latina* : studio critico. In-8, 190 p. Roma, Alfieri e Lacroix, 1921.

Rud. Much, *Der Name Germanen* (Sitz. ber. d. Akad. d. Wiss. in Wien. Phil.-Histor. Klasse, 195 Bd., 2 Abh.). In-8, 80 p. Wien, Hölder, 1920.

M. P. Nilsson *Primitive time-reckoning*, a study in the origins and first development of the art of counting time among the primitive and early culture peoples (Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis. I.) In-8, XIV-456 p. Paris, Champion, 1920.

F.-G. de Pachtère, *La table hypothécaire de Veleia.* Étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance (Bibliothèque de l'École des Hautes Études... Sciences historiques et philologiques, 228ᵉ fasc.). In-8, XIX-119 p., portr. Paris, E. Champion, 1920.

A. H. Salonius, *Vitae patrum*, kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der Spätlateinischen Vitae patrum, B. III, V, VI, VII. (Acta Societatis humaniorum litterarum Lundensis. II.) In-8, XII-456 p. Paris, Champion, 1920.

E. Schwartz, *Neue Aktenstücke z. ephesin. Konzil v. 431* (Abh. d. bayer. Akad. d. Wiss. Phil.-philolog. und hist. Klasse, 30. Bd., 8 Abh.). In-8, III-121 p. München. G. Franzscher Verl. in Komm., 1920.

E. Stampini, *La metrica di Orazio*, comparata con la greca e illustrata su liriche scelte del poeta. Con una appendice di carmi di Catullo studiati nei loro diversi metri. In-8, XLVIII-104 p. Torino, Chiantore, 1920.

E. H. Sturtevant, *The pronunciation of greek and latin.* The sounds and accents. In-8, XIII-225 p. Cambridge University Press, 1921.

E. B. Tyler, *Primitive culture.* Researches into the development of mythology, philosophy, religion, language, art and custom. In-8, 2 vol, London, J. Murray, 1921.

MOYEN AGE.

C. Booth. *Cosimo I, duke of Florence.* In-8, 340 p., ill. Cambridge University Press, 1920.

H. Chamard, *Les origines de la poésie française de la Renaissance.* In-8, VIII-309 p. Paris, Hachette, 1920.

A. de Curzon, *L'enseignement du droit français dans les Universités de France aux XVII^e et XVIII^e siècles.* In-8, 155 p, Paris, L. Tenin, 1920.

Jane Dieulafoy, *Isabelle la Grande, reine de Castille (1451-1504).* In-8, pl. Paris, Hachette, 1921.

Vicomte Du Motey, *Origines de la Normandie et du duché d'Alençon de l'an 850 à l'an 1085.* In-8, IX-327 p. Paris, A. Picard, 1920.

E. B. Fitz Maurice and A. G. Little, *Materials for the history of the Franciscan province of Ireland A. D. 1230-1450.* In-8, XXXVIII-233 p. Manchester, University Press, 1921.

Letters and Papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Vol. I. Parts I and II (1509-13); Parts III, Index. In-8, London, Stationery Office, 1921.

T. G. Jackson, *Byzantine and romanesque architecture.* 2nd ed. In-8, 2 vol., pl. Cambridge University Press, 1920.

B. L. Jefferson, *Chaucer and the Consolation of philosophy of Boethius.* In-8, Oxford Press, 1921.

G. H. Henry Orpen, *Ireland under the Normans (1216-1333).* Vol. III and IV. In-8, 314 and 343 p. Oxford, Clarendon Press, 1920.

L. Réau, *Mathias Grünewald et le retable de Colmar.* In-4, XXXXII-380 p., pl. Paris, Berger-Levrault, 1920.

E. Rodocanachi, *La Réforme en Italie.* 1re partie. In-8, 469 p. Paris, Aug. Picard, 1920.

J. Roussel, *Le Musée de sculpture comparée du Trocadéro* (Collections publiques de France. Memoranda). In-16, 64 p. H. Paris, Laurens, 1920.

Recueil de fac-similés de chartes normandes publiés à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation (1869-1919), par la Société de l'Histoire de Normandie, avec transcriptions de J.-J. Vernier. In-4, 34 p., XXXII pl. Paris, A. Picard, 1919.

ORIENTALISME.

T. G. Bailey, *Linguistic studies from the Himalayas* (Asiatic Society monographs. Vol. XVII). In-8, XV-278 p. London, Royal Asiatic Society, 1921.

J. C. James, *The language of Palestine and adjacent regions.* With a foreword by E. A. W. Budge. In-8, 300 p. London, Clark, 1921.

G. M. Kyle, *Moses and the monuments* : Light from archaeology on pentateuchal times. In-8, 290 p., pl. Oberlin, Ohio, 1920.

G. M. Kyle, *The problem of the Pentateuch* : a new solution by archaeological methods. In-8, 310 p. London, Scott, 1921.

G. De Lorenzo, *India e buddhismo antico.* 4a ediz. riveduta e corretta dall' autore. In-16, VIII-422 p. Bari, Laterza, 1920.

R. A. Nicholson, *Studies in Islamic poetry.* In-8, 312 p. Cambridge University Press, 1920.

T. E. Peet, *The Mayer Papyri A. and B.: Nos M. 11162 and M. 11186 of the Free Public Museums, Liverpool.* In-4, 20 p., 27 pl. Egypt Exploration Society, 1920.

P. E. Pieris, assisted by R. B. Naish, *Ceylon and the portuguese* (1505-1658). In-8; x-291-viii p. London, Luzac, 1921.

P. E. Roberts, *A historical geography of the british dependencies* : vol. VII. India. Part II, History under the government of the Crown. In-8, 214 p. Oxford, Clarendon Press, 1921.

A. Rosthorn, *Die Anfänge d. chines. Geschichtschreibung* (Sitzber. d. Akad. d. Wiss. in Wien. Phil.-hist. Klasse, 193 Bd., 3 Abh.). In-8, 28 p Wien, Hölder, 1920.

G. Terence, *The life of Hatshepsut* : a pageant of court life in old Egypt of the xviii th. dynasty, reconstructed from the monuments : an historical study of the first great woman of history. In-8, 285 p., ill. Cambridge, Heffer, 1920.

W. S. Walker, *The Siwi language*, In-8, 96 p. London, Kegan, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

29 décembre 1920. M. Cartailhac étudie les figurations d'animaux gravées sur les parois des cavernes habitées par l'homme préhistorique : sur un grand nombre de ces animaux, bisons, rennes ou mammouths sont gravés des flèches, des harpons ou des traits. Mais en outre quelques signes restaient énigmatiques, notamment une sorte de toit soutenu par une poutre centrale. M. Cartailhac estime que ces signes rentrent dans la catégorie générale des figures d'envoûtement et il y voit la représentation de fosses servant de pièges pour les animaux.

14 janvier 1921. M. Homolle annonce que M. Vallois croit avoir réussi à reconstituer à Délos le parascenium du théâtre, le portique et l'étage supérieur.

— M. Cowley, directeur de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, donne lecture d'une étude sur une inscription bilingue araméolydienne découverte à Sardes.

21 janvier. Sur la demande de M. René de Saint-Perier, M. R. Cagnat ouvre un pli cacheté qu'il a envoyé à l'Académie le 16 janvier 1920.

Ce pli contient la description de fouilles exécutées en 1913 dans la Grotte des Harpons à Lescure, près de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) et qui ont amené la découverte d'un niveau archéologique solutréen nettement caractérisé.

— M. Jorga, professeur à l'Université de Bucarest, décrit les fouilles faites à Argech, ancienne capitale de la Valachie au xiv^{e} siècle; il montre, l'influence de l'Occident et notamment des Angevins de Hongrie sur la vie politique des Roumains.

— M. Théodore Reinach discute la date du dialogue d'*Octavius* de Minucius Félix, l'un des premiers documents de l'apologétique chrétienne. Un passage de ce dialogue sur la déification du roi Juba paraît avoir été démarqué par Tertullien, ce qui établirait définitivement l'antériorité de Minucius Félix, contestée dans ces

derniers temps par plusieurs critiques.

— M. Huart donne lecture d'un mémoire sur les Ziyarides et l'essai de restauration de l'empire perse au xe siècle.

28 janvier. M. Ebersolt décrit un certain nombre de sarcophages en porphyre de l'époque byzantine qui se trouvaient à Constantinople, soit dans l'église de Sainte-Irène, soit dans la cour du sérail des sultans.

— M. Camille Jullian étudie les fragments de dallage et de pavage qui, depuis 1739, ont été découverts à Paris, le long de la rue Saint-Jacques, depuis la Seine jusqu'au sommet de la Montagne-Sainte-Geneviève : il y a là des blocs énormes dont quelques-uns atteignent deux mètres dans leur plus grande dimension. M. Camille Jullian énumère les raisons pour lesquelles il voit là les vestiges d'une voie romaine qui, aux environs de 356 à 366, à l'époque de Julien et de Valentinien, unissait Lutèce à Orléans.

4 février. M. Camille Jullian annonce que MM. Meirenc, S. et C. Cotte ont découvert dans un gisement quaternaire, probablement aurignacien à la grotte de Combe-Buisson, commune de Lacoste (Vaucluse) un fragment d'os de bovidé ou d'équidé qui a été transpercé par un objet dont les débris apparaissent encore enchâssés dans ledit fragment. L'étude de ce document permet de supposer que les populations du quaternaire supérieur connaissaient l'emploi de la calcination pour rendre les armes ou les instruments à la fois plus pénétrants et plus résistants.

11 février. M. Ed. Pottier rappelle que Mariette est né il y a un siècle et rend hommage au grand égyptologue.

— M. le Dr Capitan fait une communication sur les résultats des fouilles poursuivies récemment à Paris, rue Saint-Jacques : on a retrouvé à 1 mètre de profondeur environ plus de trente des grandes dalles en grès, mesurant jusqu'à 1 m. 70 de largeur et épaisses de 20 à 30 centimètres, très frustes et peu usées, qui constituaient le dallage de la voie romaine dans ce parcours.

18 février. M. Loth donne lecture d'une étude sur la première apparition des Celtes dans l'île de Bretagne et en Gaule.

— M. de Mély communique un bas-relief de marbre, autrefois à Saint-Sernin de Toulouse, qui, a depuis longtemps retenu l'attention des historiens locaux et des archéologues : il représente deux jeunes femmes tenant l'une un lion, l'autre un mouton et porte une inscription où M. de Mély croit retrouver un nom d'artiste : « Léon Ariès ».

25 février. M. Havet étudie la fable du Loup et du Chien : la fable latine n'est pas imitée de la fable ésopique grecque ; le dialogue des deux animaux symbolise un dialogue historique réel qui eut lieu sous Tibère, entre deux princes germains, le fameux Arminius, héros de l'indépendance nationale, et son frère, officier mercenaire dans l'armée romaine. Les deux personnages se parlaient en langue germanique d'une rive à l'autre de la Weser. Le frère d'Arminius avait perdu un œil au service de Rome : c'est sa blessure qui a suggéré à Phèdre le détail du « col du chien pelé ».

— M. Jules Baillet rapproche et commente plusieurs inscriptions grecques de la Vallée des Rois à Thèbes, incomplètement publiées ou inédites. Les noms de Aurelius Antoninus et

Lucius Aurelius n'étaient pas, comme on l'avait cru, les signatures des empereurs Marc Aurèle et Verus. L'Antoninus en question visitait les Syringes avec sa femme Isidora, Lucius Aurelius Catulinus était gouverneur de la Thébaïde.

4 mars. M. Omont signale l'acquisition récente, faite à Londres par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, d'un nouvel obituaire de l'église Saint-Paul de Lyon, dont la date peut être rapportée à la fin du XIV^e^ siècle ou plutôt au début du XV^e^ siècle. A la différence de la plupart des obituaires ordinaires, celui-ci donne l'indication précise du lieu et souvent du genre de la sépulture des défunts dans l'église, le cloître et les dépendances de Saint-Paul de Lyon.

11 mars. M. Omont annonce que la correspondance de Gaston Paris a été offerte par ses héritiers au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Max VAN BERCHEM, associé étranger, est décédé à Crans (Vaud), le 7 mars 1921.

Le *prix Stanislas Julien* (1,500 fr.) est attribué à M. Raphaël Petrucci pour son *Encyclopédie de la peinture chinoise.*

Le *prix Giles* (800 fr.) est attribué à M. Léopold de Saussure pour ses travaux sur l'astronomie chinoise.

Le *prix Allier de Hauteroche* n'est pas attribué, mais une récompense de 500 fr. est accordée à M. Préchac, ancien membre de l'Ecole de Rome.

Le *prix Brunet* (3,000 fr.), est attribué à MM. Louis Petit et Hubert Pernot, pour leur *Bibliographie hellénique ou description des ouvrages publiés au XVIII^e^ siècle par des Grecs.*

Le *prix extraordinaire Bordin* est ainsi partagé : 1,500 fr. à M. Pezard, *La céramique archaïque de l'Islam et ses origines*; 1,000 fr. à M. Prosper Alfaric pour ses études sur *Les Écritures manichéennes*; 500 fr. à M. Frédéric Macler pour son ouvrage *Le texte arménien de l'Évangile d'après Mathieu et Marc* et l'édition phototypique de *L'évangile arménien.*

Le *prix ordinaire du budget* (2,000 fr.) a été attribué à M. Henri Maspero, pour son travail intitulé : *Le dialecte de Tchang Ngan sous les Tang.*

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Jean Paul LAURENS, membre de la section de peinture, est décédé le 23 mars 1921.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élections. M. Paul ANDRÉ a été élu le 20 novembre 1920 membre de la section de législation en remplacement de M. Flach, décédé.

M. Charles DUPUIS a été élu le 22 janvier 1921, membre de la section de législation, en remplacement de M. le comte de Franqueville, décédé.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI-JUIN 1921.

STÈLES FUNÉRAIRES DISCOÏDES DE L'ESPAGNE.

EUGENIUSZ FRANKOWSKI, *Estelas Discoídeas de la Península Ibérica*. Madrid, 1920.

S'il est intéressant de suivre dans un pays, pendant une longue période de temps, la persistance d'un rite religieux ou d'une forme d'art, on peut dire que le livre de M. Frankowski mérite une particulière attention.

Ce jeune ethnologue polonais, que l'École des Hautes Études Hispaniques a eu l'honneur de s'attacher comme membre libre pendant un an, a mené une longue et difficile, mais très fructueuse enquête sur un type de monument funéraire dont les plus nombreux exemplaires se trouvent dans les provinces basques de France et d'Espagne et en Navarre, mais que l'on rencontre aussi répandu en vieille Castille, dans la province de Burgos, de Ségovie et de Soria, dans la région de Tarragone et même en Portugal, surtout dans les provinces du Sud. M. Frankowski les appelle des *stèles discoïdes*. Elles ont, en effet, essentiellement la forme d'un disque fiché sur un pied plus ou moins allongé qui servait à les planter en terre. L'intérêt en réside dans la forme, dans le décor, dans la signification et dans la date.

Le fait important que l'enquête de l'auteur a d'abord mis en pleine lumière, c'est que si quelques-unes de ces stèles remontent indéniablement à un âge très antique, tout au moins aux temps romains, un grand nombre sont de l'époque wisigothique ou du

moyen âge, un plus grand nombre encore du XVI[e] et du XVII[e] siècle, et que l'usage n'en est pas aboli, puisque l'une d'elles, qui existe au cimetière de Valcarlos, au nord de Pampelune, porte le millésime de 1832, et une autre, de même origine, celui de 1913. Il y a là un exemple frappant de persistance. M. Frankowski l'explique de façon assez naturelle, en remarquant que les stèles discoïdes se trouvent presque toujours perdues dans des régions ou des villages écartés où ne passèrent jamais que difficilement les courants de la civilisation.

Chose plus remarquable encore, l'ornementation de la plus grande partie de ces disques est telle que, sauf pour ceux qui sont très précisément datés en chiffres et pour les tout récents, sauf pour ceux qui portent une représentation figurée ou une inscription, il est très difficile, presque impossible en étudiant les plus anciens de savoir exactement s'ils sont ibériques, ou romains, ou du moyen âge. Si, en effet, l'une des stèles, trouvée à Arazuri (Navarre) porte sculptée en relief l'image d'un guerrier vêtu d'une longue tunique, la lance levée, le poignard à la ceinture, image très semblable à de nombreux petits bronzes ibériques (fig. 22, 1 et 2; fig. 23, 4) et par conséquent certainement ibérique; si sur les disques de deux grandes stèles de Clunia est représenté un cavalier sculpté certainement par un Ibère (sous le ventre de l'un des chevaux est une inscription ibérique); si plusieurs portent des épitaphes en latin qui ne laissent aucun doute sur leur antiquité, que dire de toutes celles, beaucoup plus fréquentes, où ne sont figurées que des étoiles, des croix ou des figures géométriques variées qui par elles-mêmes ne donnent aucune indication de date? Que dire de celles où sont représentés des marteaux, des ciseaux, des fils à plomb, des équerres, des tranchoirs de corroyeurs ou de vignerons, des charrues, outils et instruments dont la forme a peu varié au cours des siècles?

M. Frankowski a eu la sagesse d'éviter une classification trop peu sûre. C'est du reste un hommage à lui rendre que dans tout son livre, sauf quelques exceptions, il a suivi une prudente méthode et a su se préserver de ces hypothèses téméraires et de ces fantaisies auxquelles s'abandonnent parfois avec trop de confiance certains archéologues espagnols.

Au fond, préciser la date de chaque stèle serait un effort inutile;

que le type, très antique, se soit perpétué jusqu'à nos jours, voilà le fait rare et curieux qu'il fallait avant tout mettre en lumière.

M. Frankowski, creusant la question, donne les arguments par lesquels il explique ce fait. Pour lui la stèle discoïde n'est à l'origine que l'image du mort lui-même, destinée à prolonger sa vie au delà de la tombe; elle le représente pour ainsi dire en raccourci, ou, si l'on veut, stylisé, réduit à la tête qui était la partie essentielle de son corps. Plus tard, avec les croyances chrétiennes, l'idée a certainement disparu, mais le rite est resté, et la forme de ce qui n'est plus qu'une stèle indicatrice ou une croix a survécu par tradition et par routine sans beaucoup d'altérations. Le navarrais de Valcarlos qui plaçait à la tête de la tombe de Maria Urtiaga, morte le 28 juillet 1913, à quatre-vingt-un ans, une stèle presque identique à celle des cavaliers ibères de Clunia, savait bien que cette stèle discoïde n'était à aucun titre l'image, même déformée, de la défunte; il ne prétendait pas non plus lui donner la moindre signification symbolique, mais il donnait cet aspect à son souvenir parce que cette forme venait, sans qu'il s'en doutât, de ses plus lointains aïeux et qu'elle était de tradition dans son village et les villages d'alentour.

Cette idée est fort acceptable, et M. Frankowski la développe avec un grand luxe d'érudition due à ses études d'ethnographe. Il n'est pas douteux que bien des peuples primitifs, spontanément, sans qu'il soit utile de faire intervenir des influences étrangères, ont eu l'idée de représenter le mort dans son tombeau ou sur son tombeau par une image matérielle qui semblait lui donner une seconde vie; rien ne s'oppose en principe à ce que les stèles discoïdes soient une forme particulière de ces images; mais il y a pourtant plusieurs difficultés assez graves que M. Frankowski ne semble pas avoir aperçues.

D'abord on est assez étonné, et pour plusieurs raisons, que le pied des stèles, tout au moins des plus anciennes, soit surmonté d'un disque et non d'une boule[1]. Ce n'est que lorsqu'on les regarde

[1] Nous ne faisons pas état d'un cippe funéraire trouvé à Arlanza et conservé au musée de Burgos (fig. 9, 6). Il se compose d'un cube de pierre supportant une boule de forme irrégulière, et il semble trop différent des stèles discoïdes pour qu'on puisse le faire entrer dans la même série. Le cube de pierre porte d'ailleurs une inscription romaine qui nous semble de basse époque.

bien en face et d'un peu loin que la silhouette en donne l'illusion d'une tête humaine. Dans les cimetières mahométans, des stèles que M. Frankowski rapproche des stèles espagnoles sont terminées par un turban en boule, ce qui est tout à fait naturel et rationnel; mais la forme de disque ne peut s'expliquer que par une dégénérescence ou une stylisation, et elle suppose un type très antérieur, plus près de la réalité, dont malheureusement aucun exemplaire ne nous est encore signalé. Il est malaisé de croire que de très primitifs habitants de la Péninsule aient dès les temps les plus anciens adopté cette forme extraordinaire à laquelle il serait plutôt logique d'admettre qu'ils n'arrivèrent que par de longues dérivations successives.

M. Frankowski répondrait sans doute que le cas s'est présenté ailleurs. Il a donné (Pl. X, 2) la photographie d'un cimetière d'Araucanie où des images-stèles de guerriers célèbres ont justement la tête découpée en disque. Sans doute, mais sur une des faces de ces disques sont figurés des yeux, un nez, une bouche qui lui donnent un aspect humain. Au contraire sur aucune des stèles espagnoles, ni anciennes ni modernes, nous ne pouvons noter le moindre indice qui rappelle un visage : rien que des ornements divers, des étoiles, des outils, une seule fois la représentation d'un guerrier en pied dont le corps est sculpté en bas-relief à la fois sur le disque et sur le pied, ce qui enlève tout intérêt au document pour la discussion actuelle. Il est même assez curieux de constater que les deux seuls monuments apparentés aux stèles discoïdes où l'on voie nettement affirmée l'intention de représenter un visage, de façon très rudimentaire du reste, sont deux stèles romaines assez tardives du Portugal, qui peuvent bien dériver de la stèle discoïde, mais n'en rappellent certainement pas une forme primitive (fig. 65, 1 et 2, Cárquere).

Si l'auteur n'a pas fait ces constatations, cela tient sans doute à ce que dans l'étoile à cinq pointes, qui apparaît assez fréquemment sur les stèles, il est disposé à reconnaître, par simple hypothèse d'ailleurs, une stylisation de la figure humaine. « On peut supposer, dit-il (p. 166), mais ce n'est qu'une hypothèse, que l'étoile en question a son origine [sur les stèles] dans une stylisation de la figure humaine. En réalité des figures humaines qui se rapprochent de ce signe abondent dans l'art de l'homme préhistorique, ainsi

que dans d'autres productions de l'art décoratif des peuples à demi civilisés. Une des pointes représenterait la tête et les quatre autres les deux bras et les deux jambes. » Cette hypothèse effraie par sa hardiesse, et d'ailleurs elle serait ici sans valeur, car ce que nous voudrions retrouver sur les disques c'est une stylisation du visage, et non du corps humain tout entier.

M. Frankowski rapproche (p. 136 et suiv.) les stèles discoïdes des bustes très grossiers dont le R. P. Furgus ramassa, le premier, deux ou trois spécimens à la surface du terrain qu'occupe la nécropole romaine de Bolonia, près de Tarifa, l'antique *Belo*, et dont les fouilles régulières de l'École de Hautes Études Hispaniques en ce lieu ont permis de réunir une nombreuse et très curieuse collection. Ce ne sont là que de très rudimentaires ébauches de bustes où l'on a quelquefois du mal à reconnaître les traits du visage, et l'on est étonné qu'à l'époque romaine les habitants de Belo aient pu se contenter d'aussi misérables sculptures. Le fait nous semble ne pouvoir s'expliquer que par des traditions et des survivances que ce n'est pas ici le lieu d'étudier. Du moins ces bustes affectent-ils toujours et systématiquement la forme ronde d'une tête montée sur un cou lequel est monté lui-même sur des semblants d'épaules.

Les bustes trouvés en Gaule, à Halatte, près de Senlis, que M. Frankowski ne manque pas de mentionner en donnant l'image de six d'entre eux (fig. 53) sont encore plus instructifs, car si la tête de plusieurs est aplatie en disque, du moins les yeux, le nez et la bouche sont clairement indiqués sur trois d'entre eux, l'arcade sourcillère et le nez sur les trois autres. Cela suffit pour que le visage soit bien caractérisé, et dans aucune de ces simplifications on ne voit apparaître les éléments d'une transformation en motif géométrique ou autre. Les *Kamienne Baby* (les vieilles femmes de pierre) de Pologne, de Prusse et de Mongolie, que M. Frankowski n'a pas non plus oubliées, donnent lieu à des observations identiques.

Comment les primitifs qui usèrent des stèles discoïdes et ceux qui les taillèrent ont-ils de propos délibéré donné aux substituts de leurs morts un aspect si imprévu? Pourquoi, négligeant de figurer sur les disques les détails qui en auraient fait des têtes extraordinaires, mais enfin des têtes, ont-ils orné non pas une seule face,

mais le plus souvent les deux faces de ces disques, autre étrangeté, de dessins ou d'images qui n'évoquent en rien l'idée d'une tête? M. Frankowski ne s'est pas posé ces questions, qui pourtant s'imposent, et auxquelles nous ne prétendons pas donner ici de réponse.

Seulement nous nous demandons si les difficultés que nous soulevons ne vont pas à ruiner la thèse essentielle de l'auteur, à savoir que les stèles discoïdes représentent les morts eux-mêmes. M. Frankowski non seulement est très affirmatif sur ce point, mais il professe cette théorie absolue que tous les monuments funéraires dressés dans l'antiquité et souvent dans les temps modernes sur les tombeaux, que tous les objets en rapport avec les tombeaux dont la forme rappelle avec plus ou moins de netteté la forme humaine, sont des représentations des morts. C'est être beaucoup trop absolu, et cela va à l'encontre de beaucoup de faits acquis. S'il est vrai que certaines croyances relatives à la nécessité de donner aux morts les moyens de se survivre matériellement dans le tombeau ont été communes à bien des peuples de l'antiquité, bien que certains d'entre eux n'aient pas eu de rapports directs, et que ces idées ont imposé des rites analogues, parmi eux celui de l'image de remplacement, il est vrai aussi que d'autres peuples, et souvent aussi les mêmes, ont vu dans les morts des génies ou bienveillants qu'il fallait remercier, ou malveillants qu'il fallait désarmer, d'où des rites encore, des rites de commémoration ou d'offrande. Et il est vrai encore que bien des peuples ont cru à des démons infernaux tenant une grande place dans la religion et le culte funéraires, démons qui furent figurés sous des aspects divers au même titre que les morts eux-mêmes.

Alors on peut se demander si les stèles discoïdes n'étaient pas, au temps où elles apparurent d'abord, aussi bien que par la suite et jusqu'à présent, de simples μνήματα, de simples pierres indicatrices des tombeaux, de simples commémoratrices des morts, de véritables *monumenta*. M. Frankowski admet bien qu'elles ont joué ce rôle, et cela d'assez bonne heure, puisqu'il dit (p. 8) : « Quelques peuples déposaient l'image du mort dans l'intérieur de la sépulture;... chez d'autres cette image sort de l'obscurité de la tombe, se transformant peu à peu en monument funéraire et commémoratif, et, dressé sur la sépulture, perd avec le temps sa signification

primitive. A ce groupe appartiennent les monuments funéraires grecs, étrusques et romains, et aussi je suppose, les stèles discoïdes qui font l'objet de notre étude. » Mais de là même il ressort qu'il fait dériver la stèle discoïde de l'image funéraire, ce qui souffre des difficultés, comme nous l'avons vu, et il y a lieu sans doute de lui chercher une autre origine.

Peut-être cette forme a-t-elle été primitivement en relation avec le corps de l'homme, dont elle évoquait vaguement la tête vue de face en silhouette; mais n'aurait-elle pas été déterminée plutôt par le motif ornemental le plus fréquemment sculpté à la surface du disque, c'est-à-dire l'étoile plus ou moins stylisée? Si l'on veut tracer ce signe au compas, le procédé le plus simple est de l'inscrire dans une circonférence de cercle, et si on veut l'encadrer, la circonférence s'impose. De là à découper en disque le sommet d'une plaque commémorative, il n'y a qu'un pas aisé à franchir. Peu à peu, bien entendu, avec le temps, l'étoile pourra se transformer en figure géométrique plus ou moins compliquée et élégante, et les analyses ingénieuses de M. Frankowski ont même montré qu'elle pouvait devenir une croix sur les stèles discoïdes chrétiennes. Elle put aussi céder la place à des motifs très divers, comme l'outil de métier, le laboureur à côté de la charrue attelée de ses bœufs, ou le guerrier, sans que la forme de disque, devenue traditionnelle, en fut affectée. Ce qui est surprenant seulement c'est que jamais le tailleur de pierre n'ait eu l'idée de tracer dans cette circonférence les traits d'un visage humain; ce qu'il n'avait pas fait à l'origine, ce qu'il aurait dû faire si le disque représentait réellement une tête, il n'a pas non plus songé à le faire lorsque ce disque admettait des ornements variés parmi lesquels le visage du mort eût été particulièrement à sa place. Cela encore semble nous prouver que la stèle n'a jamais été destinée à être un substitut du défunt.

Poussant plus loin l'analyse, nous sommes amené à chercher pourquoi aurait été adopté à l'origine ce motif ou ce symbole de l'étoile. M. Frankowski, dont la science est très positive, ce dont nous sommes loin de le blâmer, et qui s'élève vivement en de nombreux passages contre toutes les fantaisies d'interprétation, est très sceptique en ce qui concerne les interprétations symboliques

des monuments primitifs. Mais sans admettre non plus sans réserves tout ce qu'on a pu écrire sur le culte du soleil aux temps préhistoriques ou protohistoriques, en particulier en Espagne, on est bien tenté d'expliquer la présence des étoiles sur les stèles en question par la raison d'un culte ou d'un rite astronomique.

M. Frankowski paraît d'ailleurs par trop exclusif dans son système d'explication des monuments funéraires qui, de près ou de loin, rappellent le corps humain. Dans tous, quelle qu'en soit la forme, les statues, les pierres anthropomorphes, les kamienne baby de Pologne, les tablettes des morts en Chine ou à Bornéo, les tables des morts en Allemagne, aussi bien que dans les statues funéraires des Égyptiens, des Grecs et des Romains, dans les plaques d'ardoise des dolmens ibériques, et dans les stèles discoïdes et leurs dérivés, il ne veut reconnaître que des représentations des morts. Nulle part il n'accepte les idées souvent proposées d'idoles, d'images d'une déesse funéraire, etc., et il est vrai que souvent les arguments qu'il oppose aux interprétations de ce genre ont une réelle valeur. Mais il ne faut rien exagérer. On se rappelle les discussions relatives à la présence dans les tombeaux grecs ou dans les temples des figurines de terre-cuite et de tous les objets du mobilier religieux ou funéraire, et comment on est arrivé à admettre généralement que ces figurines et ces objets divers n'ont la plupart du temps aucun sens propre, qu'ils ne doivent leur signification religieuse, funéraire ou toute autre qu'aux intentions de ceux qui les possédèrent ou les utilisèrent. Il est naturel qu'il en fût de même dans d'autres pays et à des époques diverses pour maints objets de sens indéterminé par eux-mêmes.

Cela put bien être et dut être, en effet, le cas des bustes funéraires, par exemple. Les bustes d'Halatte sont certainement des ex-voto consacrés à la divinité (un dieu guérisseur assurément) du temple où ils ont été recueillis. Quant aux bustes informes de Bolonia, l'auteur y reconnaît des images des morts, mais cela ne peut être, pour plusieurs raisons[1].

[1] M. Frankowski ne connaissant que le fait matériel et non les circonstances de la découverte et les observations faites à ce sujet, nous devons avoir bien soin de dire que son erreur est plus qu'excusable.

La première, qui est décisive, est que si parfois un seul buste était placé au-dessus ou au devant d'une sépulture, il est arrivé que deux, trois, et jusqu'à cinq bustes accompagnassent un tombeau destiné à un seul défunt. La seconde est que s'il s'était agi de figurer l'image des morts, les bustes, qui sont d'époque romaine, contemporains d'une industrie et d'un art très développés et raffinés, n'auraient pas gardé cet aspect affreux d'ébauches néolithiques tandis que les tombes et les urnes cinéraires s'emplissaient des plus délicats objets de bronze, d'argile ou de verre. Il est de toute nécessité d'admettre qu'ils ont l'intention de représenter de très vieux et très barbares gardiens de la tombe, de vrais génies funéraires. Ex-voto à Halatte, démons à Bolonia, voilà qui doit rendre l'exégèse prudente. Et pourquoi la stèle discoïde, si elle dérive vraiment du buste, serait-elle toujours et partout, uniquement, l'image du mort, à supposer qu'elle l'ait jamais été?

L'esprit systématique de M. Frankowski l'a conduit à mettre en relation avec les stèles discoïdes nombre de monuments qui appartiennent en apparence à des séries différentes. Son livre en prend un surcroît d'intérêt, mais soulève aussi d'importantes discussions.

Partant de ce principe que l'unique préoccupation des survivants, aux âges primitifs, est d'assurer aux défunts la continuation de la vie au moyen de figures matérielles qui les représentent ou plutôt les remplacent dans les tombes ou sur les tombes, non seulement M. Frankowski, comme nous venons de le voir, reconnaît exclusivement l'image du mort dans tous les objets qui, se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur des sépultures, évoquent avec plus ou moins de précision la forme humaine, mais il leur attribue à tous indifféremment la même origine, qui est la pierre anthropomorphe. Les plaques d'ardoise des dolmens ibériques, la figure gravée et peinte de Peña Tú (Asturies), les stèles à visage stylisé de Crato et de Moncorve (Portugal), d'Asquerosa, près de Grenade, les bustes de Bolonia dont nous avons parlé, les pierres et stèles grossièrement anthropomorphes trouvées en Navarre, en Catalogne, en Galicie, en Portugal, les statues de guerriers lusitaniens, les stèles de la région portugaise du Duero et de Leon qu'il appelle « stèles allongées » (*alargatas*), etc., tout cela au fond peut se ramener à la stèle discoïde ou réciproquement. Cette stèle n'est qu'une forme particulière née

de l'évolution de la pierre-défunt espagnole, de même qu'en Grèce, par exemple, la stèle funéraire, devenue un simple μνῆμα, n'est qu'une transformation de la statue funéraire. « Je ne doute pas, dit M. Frankowski, que quelque jour la science, enrichie de nouvelles découvertes, nous permettra de disposer en séries les éléments nécessaires qui, par eux-mêmes, par leur forme et d'autres caractères, témoins muets des siècles passés, nous découvriront toute l'évolution qu'ils ont subie. » Et plus loin il ajoute : « Parmi les œuvres de l'art rupestre espagnol nous en trouvons quelques-unes qui selon toute probabilité servent de preuve à l'existence d'un culte des aïeux pratiqué par les plus primitifs habitants de la Péninsule. Nous examinerons quelques-unes de ces œuvres, gravées ou peintes à l'intérieur des cavernes ou sur les parois des abris, sur les dolmens, etc., les regardant comme l'expression des mêmes pensées qui, plus tard, ont conduit l'homme à exécuter des images semblables en pierre et ont donné origine aux stèles discoïdes (p. 125). » Ne pouvant pas examiner ici toutes les affirmations qu'entraîne cette idée rigoureusement suivie et développée, dont beaucoup sont d'ailleurs ingénieuses et acceptables, nous nous contenterons de discuter les suivantes à titre d'exemples.

Près de Villaseca, dans la province de Ségovie, on a découvert dans la *Cueva de los Siete Altares* (la grotte des Sept autels), des niches discoïdes par en haut, accompagnées de divers signes ou dessins en relief, et M. le Marquis de Cerralbo a publié sur ce monument un long mémoire où notre illustre confrère a donné un peu trop librement cours à sa riche imagination archéologique. M. Frankowski a aisément combattu les interprétations aventureuses de M. de Cerralbo; mais pourquoi tombe-t-il à son tour dans le même péché et semble-t-il admettre que les niches ne sont au fond qu'une représentation anthropomorphe de morts, absolument identique par le sens et l'intention, aussi bien que par la forme, aux stèles discoïdes, et cela après avoir établi péremptoirement que rien ne prouve que la Cueva ait eu une utilisation funéraire, et que les niches peuvent aussi bien, et peut-être mieux, avoir été creusées au Moyen âge qu'à une époque pré ou protohistorique? De tels rapprochements sont, M. Frankowski l'avouera, très factices, très peu probants et ne sont guère à l'appui de sa thèse.

De la *Cabeza del gentil de Peña Tú*, des stèles de Crato et Moncorve au Portugal, de celle d'Asquerosa (musée de Grenade) qu'il met côte à côte en une même gravure (fig. 60), l'auteur peut tirer un meilleur argument; mais il faut pourtant bien noter que si la Cabeza del gentil et les stèles de Portugal sont arrondies par le haut, celle d'Asquerosa est carrée; une autre stèle de cette provenance que nous avons publiée et qui a été trouvée en même temps que la première, est d'un type différent, quoique l'on ne puisse pas l'en séparer, mais M. Frankowski aurait eu de la peine à la faire entrer dans sa série [1]. Tous ces monuments se distinguent d'ailleurs très clairement des stèles discoïdes en ce qu'on a tenté d'y représenter un visage, et pour deux d'entre eux des colliers sur la poitrine et des vêtements ou des ornements couvrant au moins tout le haut du corps. Nous sommes bien loin des stèles discoïdes où la tête seule, suivant l'auteur, a voulu être indiquée. Tout au moins de nombreux intermédiaires nous manquent des premiers monuments aux seconds, et nous espérons moins que M. Frankowski qu'on les trouve jamais.

Nous hésitons également à rapprocher trop près des stèles discoïdes les plaques d'ardoise des dolmens, qui ont déjà donné lieu à d'intéressantes études et sur lesquelles le dernier mot n'a pas encore été dit. Ces plaques, quelle qu'en soit la signification, sont nettement anthropomorphes. Plusieurs d'entre elles prétendent être surmontées d'une tête dont les traits sont nettement marqués, quoique avec une grande maladresse d'imitation ou de stylisation; plusieurs gardent dans leur forme même le souvenir de cette tête et même de ce visage, ne fût-ce que par deux points ou deux trous qui ont la prétention d'être des yeux. Enfin, si la plupart n'ont pas de tête, il reste un imprécis souvenir des visages dans un ou deux points marqués près du bord supérieur. Mais en ces objets ce n'est pas seulement la tête, c'est tout le corps que l'on a voulu figurer, comme en témoigne le dessin, sur plusieurs d'entre eux, de longs bras pendants, peut-être de seins, et plus sûrement de colliers et de vêtements ornés de damiers, de bandes de triangles, etc [2]. Aussi nous

[1] P. Paris, *Essai sur l'Art et l'Industrie de l'Espagne primitive*, I, fig. 66.

[2] Nous n'ignorons pas les interprétations diverses, ou d'un réalisme

semble-t-il qu'il faut chercher ici une autre origine que la stèle discoïde.

N'est-il pas également assez téméraire d'étudier les statues de guerriers lusitaniens à propos de ces stèles? Que ce soient, du moins pour la plupart, des statues funéraires, nous n'y contredisons pas, bien que la preuve n'en soit pas absolument faite. Mais elles n'ont rien des stylisations qui sont la caractéristique des stèles. Ce sont des sculptures maladroites; les difficultés du travail de la pierre ont imposé à l'ouvrier primitif ou barbare, comme cela s'est toujours passé, des formes rigides de *xoana*, dont la silhouette figure avec plus ou moins de vérité une stèle, mais voilà tout. Toutes ces statues sont intentionnellement coupées à mi-jambes et sont ainsi plantées sur un socle. Nous avons proposé de ce fait une explication que M. Frankowski n'accepte pas; mais du moins y a-t-il là une étrangeté qui classe ces œuvres à part dans la série des monuments funéraires et les éloigne encore notablement des stèles[1].

N'est-ce pas aussi par esprit de système que l'auteur reconnaît « un cas de décomposition de l'antique stèle discoïde » dans un monument trouvé par M. Pelayo Quintero Atauri à Uclés (province de Cuenca). C'est une plaque carrée de pierre où est gravée l'épitaphe d'un certain L. Sempronius (fig. 71). Cette inscription est encadrée d'une bordure imitant une moulure d'où se détache au sommet un cercle piqué d'une rosace à son centre. Il faut y voir tout simplement la figuration d'un tenon orné, tel qu'il eût été nécessaire pour fixer l'épitaphe si elle eût été séparément coulée en bronze, disposition classique et courante. Si la pierre n'était pas brisée en deux, nous verrions certainement dans le bas, aujourd'hui perdu, un appendice semblable et symétrique.

Cette petite erreur, sans grande importance, nous l'avouons, montre combien il faut être prudent dans les exégèses du genre de celles où s'est lancé M. Frankowski.

Ces réserves n'enlèvent rien d'ailleurs dans notre esprit au mérite du livre où il y a beaucoup à louer. Il nous plait en parti-

prudent ou d'un symbolisme plus que hardi, que l'on a données de ces triangles et de ces ornements divers, Nous nous en tenons à celle qui nous paraît la plus simple et la plus naturelle.

[1] P. Paris, *ouvr. cit.*, I, p. 71.

culier d'attirer l'attention sur l'étude que fait M. Frankowski des « stèles funéraires allongées » d'époque romaine dont on a trouvé de nombreux exemplaires dans le nord du Portugal (vallée du Duero), à Leon, dans la province de Burgos, à Lara de los Infantes et Clunia. Là il est sur un terrain plus solide. Sans admettre aussi catégoriquement que lui que ces monuments sont issus de la stèle discoïde anthropomorphe, nous reconnaissons qu'ils en sont les très proches parents, et l'auteur est très heureux à en expliquer par des stylisations successives et des survivances routinières, que les images juxtaposées par lui rendent très sensibles, beaucoup de détails étranges à première vue et jusqu'ici mal ou incomplètement compris faute d'en connaître l'origine. Ces stèles, en particulier celles de Leon et de Lara, sont devenues de véritables œuvres d'art, dont la tête arrondie se couvre de beaux ornements en étoiles et le corps de riches motifs variés qui accompagnent ou entourent l'épitaphe, et s'ornent quelquefois d'un bas-relief. Le chef-d'œuvre du genre (fig. 70) est une grande dalle de marbre blanc, par malheur incomplète par en bas, qui est maintenant encastrée au-dessus de la porte de la maison communale de Peñalba, et où l'on voit dans un temple de curieuse architecture une statue assise. Le temple est inscrit dans un cercle qu'entoure une large bordure concentrique d'étoiles et de triangles accolés. Ce motif épouse la forme arrondie du sommet de la stèle et repose sur une étroite frise de palmettes accostées en forme de cœurs. Il est intéressant de noter que toute la décoration circulaire nous offre des motifs qui se sont conservés en Espagne à travers les âges jusqu'à nos jours. Nous possédons un coffre de cèdre ayant sans doute plus de deux cents ans qui en est couvert. Des ornements analogues ou identiques décorent constamment, ainsi que l'a fort bien observé M. Frankowski, de jolis objets en liège, boîtes rondes ou *fiambreras* (servant à porter le déjeuner froid aux ouvriers des champs), boîtes à sel, etc., qui se fabriquent aussi bien en Portugal que dans la Sierra Morena et en Extremadure. Les paysans les gravent et sculptent au couteau sur maints ustensiles encore, en particulier sur des casse-noisettes en bois fort originaux. Ces étoiles, ces guillochages, ces dessins géométriques sont d'ailleurs universellement répandus, en particulier dans l'Afrique du Nord; nous avons même acheté jadis dans un

village d'Anatolie un petit coffret taillé en plein bois qui semble le frère de notre coffre andalou, et le proche parent des *fiambreras* de liège. On attribuerait probablement aux Arabes l'importation en Espagne de cette décoration si les stèles romaines de la région de Burgos ne s'opposaient absolument à cette hypothèse.

L'étude de ces derniers monuments conduit aussi à éclaircir un problème depuis longtemps posé et jamais résolu; c'est celui de l'arc en fer à cheval, que les Espagnols appellent *arco de herradura*, et qui est typique des constructions arabes. On n'est pas peu surpris de voir cet arc très nettement dessiné, avec une vraie perfection, sur deux stèles au moins de Leon. Sur une il apparaît épousant franchement la rondeur de la tête, et chacune de ses extrémités s'appuie sur une colonne. Sur l'autre on voit tout au bas deux arcs conjugués, reposant d'une part sur une colonne centrale commune, de l'autre sur des piliers. M. Frankowski ne veut reconnaître dans cette disposition qu'une transposition de la stèle discoïde, et non pas un motif architectonique, ce qui est discutable; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce motif a très bien pu donner naissance à l'emploi de l'*arco de herradura* dans des constructions chrétiennes antérieures à la conquête arabe, telles que les églises si curieuses de la région d'Oviedo en Asturies. Et il en résulte que très probablement cette forme est née spontanément en Espagne à une époque très ancienne.

L'ouvrage de M. Frankowski est plein de renseignements du genre de celui-ci, très suggestifs; cela suffirait pour qu'on en recommande la lecture à tous ceux qu'intéresse l'archéologie de l'Espagne. Cette science, assez nouvelle, prendra chaque jour plus d'importance à mesure que se multiplieront les bonnes monographies de ce genre, très documentées, composées avec une saine méthode.

Celle-ci fait particulièrement honneur, en même temps qu'à celui qui l'a écrite, la *Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas* qui l'a accueillie et remarquablement éditée.

Pierre PARIS.

LES PIERRES DE BORNAGE BABYLONIENNES DU BRITISH MUSEUM.

Babylonian boundary-stones and Memorial-tablets in the British Museum, edited by L. W. King. London, 1912, in-f°. [I-XVII, 156 p. — Photographic reproductions, plates I-CVII. Lithographic reproductions, plates 1-26].

Troisième et dernier article [1].

III. Les tablettes de pierre.

Les tablettes de pierre du British Museum mesurent de 0 m. 17 à 0 m. 29 de haut sur 0 m. 10 à 0 m. 18 de large; l'épaisseur varie de 0 m. 028 à 0 m. 070. Ces tablettes n'ont pas pour objet, comme les pierres de bornage, de placer un acte juridique sous la protection des dieux; elles ne sont pas non plus destinées à être exposées en public. Elles ont pour but de procurer à l'ayant-droit un titre plus résistant, moins aisé à détruire que celui qui est écrit sur une tablette d'argile, même revêtue de son enveloppe. Comme les koudourrous, elles contiennent une copie de l'acte original, mais cet acte n'est pas seulement un acte d'acquisition d'une propriété privée; ce peut être toute espèce d'acte juridique ou administratif. On sculpte parfois sur les tablettes de pierre les symboles divins (King, 27, 28, 31, 32; Peiser, IV, 94), mais on n'y insère pas d'imprécations.

Les dérogations à cet usage sont très rares. Je ne connais que deux tablettes de pierre avec imprécations. La première, d'ailleurs mutilée (King, 29), mentionne la donation royale à un particulier d'une terre arable de 2/5 de gur au bord de l'Euphrate. Elle se termine par une formule très brève où l'on exprime le vœu que les dieux Šamaš et Marduk manifestent leur colère contre celui qui ferait rentrer

[1] Voir le premier et le deuxième article dans les cahiers 1-2 et 3-4 de 1921, p. 20 et 63. *Errata* : P. 25, n. 1 (fin), lire : fertilité de la terre; p. 63, l. 3, lire : Kastiliaš; p. 65, n. 1, lire : *Schriftdenkmäler*; p. 67, l. 27, lire : temple de Šamaš.

la terre dans le domaine royal, et détruisent sa postérité. La seconde tablette (King, 36) reproduit l'image de Šamaš et un acte royal de dotation du temple et du prêtre de Šamaš à Sippar. L'image et l'acte royal avaient été détruits par l'ennemi et reconstitués plus tard d'après un modèle d'argile trouvé par le prêtre de Sippar sur la rive ouest de l'Euphrate. En vue de l'avenir il a semblé plus sûr de faire graver le tout sur une tablette de pierre facile à cacher, et non sur un koudourrou que l'ennemi enlèverait du temple et ferait détruire (p. 67). C'est la même raison qui, deux siècles plus tard, décida le roi Nabopolassar à enfermer la tablette dans le coffret où on l'a découverte en 1881. La formule d'imprécations, ajoutée à la copie de l'acte scellé par le roi, est une garantie de plus pour en assurer la conservation.

A ces deux exemples, je ne crois pas qu'on doive joindre celui de la tablette n° 30 du British Museum. Autant qu'on peut le supposer d'après un texte mutilé, la tablette contient non pas une formule d'imprécations comme le pense L. W. King, mais une clause stipulant une amende au profit des dieux et du roi contre tout membre de la famille du vendeur qui contesterait le droit de l'acquéreur.

La plus ancienne tablette de pierre connue est au Louvre : elle est du règne de Kastiliaš vers 1700 avant notre ère (p. 25). Les tablettes du British Museum sont plus récentes; elles ne remontent pas au delà de la IV^e dynastie, vers 1140 (p. 27).

M. Sayce a signalé la présence au Musée de Warwick d'une petite colonne demi-cylindrique en pierre noire [1]. La partie arrondie contient une inscription cunéiforme; sur la face plate est sculptée en relief l'image d'un roi tenant un arc dans la main gauche, deux flèches dans la main droite. L'inscription avait deux colonnes de vingt lignes chacune. De la première il ne reste que peu de lignes; la seconde rapporte l'acte d'une donation de 20 gurs de terre arable, faite par le roi à un de ses serviteurs. L'acte est scellé en présence de sept témoins, et daté du mois Aiar, 13^e année de Marduk-nadin-ahè. La pierre, d'ailleurs brisée, n'a pas les symboles divins; la formule d'imprécations manque. C'est, dit le texte, une tablette (*dup-pi*) conservée au dépôt des ustensiles (*lib-ba a-na-a-ti iz-za-az*), dans la cité de Kar-bel-matâti.

[1] *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, 1897, XIX, 70.

IV. Cippes commémoratifs en forme de pierres de bornage.

Les stèles commémoratives sont, avec les stèles votives, les seules qu'on rencontre en Babylonie dès l'époque la plus reculée; elles contiennent des imprécations comme celles qu'on lit sur les koudourrous. Telle est la stèle sur laquelle est écrit le Code de Hammourabi (col. 26-28; 42, l. 27-35). Telles sont aussi, à une date bien antérieure, les stèles de Narâm-Sin (Scheil, II, 55; VI, 4), de Karibu ša Šušinak patesi de Suse et gouverneur de l'Elam (Scheil, IV, 6, col. 4 et 5). Mais c'est seulement à l'époque Kassite que l'on commence à faire usage de pierres de bornage pour les actes commémoratifs, et cela confirme la conjecture émise sur l'origine de ces galets. Le P. Scheil a publié (IV, 163) un fragment de stèle du roi Kassite Melišihu, commémorant un événement relatif au pays de Qarin. Cette stèle est appelée *ku-dur-ri* (l. 7). Elle avait l'aspect extérieur d'un koudourrou; elle était réduite à la dimension d'un cippe. On remarquera la concordance établie entre les dieux nommés dans l'inscription et les symboles figurés sur la pierre : « Que tous les dieux, dont les noms sont mentionnés, les trônes placés et les figures dessinées sur cette pierre, extirpent le nom, la descendance, la postérité (de celui qui la détruira) ».

Le British Museum possède deux cippes de ce genre, en forme de koudourrou. L'un est un petit galet de 0 m. 375 sur 0 m. 232; l'autre, en trachyte, mesure 0 m. 333 sur 0 m. 326. L'épaisseur varie de 0 m. 014 à 0 m. 023. Ces cippes n'ont de commun avec les pierres de bornage que les symboles divins qu'on y a sculptés et les imprécations qui terminent l'inscription. Ils en diffèrent par leur objet : ils n'ont aucun caractère juridique; ils rappellent simplement des bienfaits reçus.

Le premier a été fait en l'honneur d'Adad-etir, porte-glaive de Marduk, par son fils aîné Marduk-balâtu-ikbi. Ce nom n'est pas, comme on l'avait supposé, celui d'un roi de Babylone; W. King a démontré que c'est celui du dédicant. Les deux portraits sculptés sur la pierre sont ceux du père et du fils qui rend hommage à son père.

Le second cippe (King, 37) a été érigé par un roi pour remercier les

dieux du retour de la pluie qui, après la disette causée par la sécheresse, a ramené la prospérité dans le pays. L'inscription fournit des renseignements sur la valeur vénale de certaines denrées, orge, dattes, sésame, huile végétale, vin et laine, dans une année d'abondance. Pour 1 sicle d'argent, on a 1 gur 90 *qa* d'orge, ou 1 gur 210 *qa* de dattes, 110 *qa* de sésame, 30 *qa* d'huile, 5 mines de laine, ou 30 *qa* de vin. Le sicle pèse environ 8 grammes, la mine 0 kg. 500. Le gur de 300 *qa* contient 120 litres.

Si l'on compare ces chiffres à ceux d'un document antérieur de plusieurs siècles et qui s'appliquent également à une période d'abondance, on relève des différences notables. A Uruk, d'après une inscription gravée sur un clou d'argile pour commémorer la construction d'un temple par le roi Singasid qui vivait à l'époque de la I[re] dynastie babylonienne, avant Hammourabi, on émet le vœu que pour 1 sicle d'argent, on ait 3 gurs de grains, 12 mines de laine, ou 30 *qa* d'huile végétale. Sauf l'huile dont le prix est le même, les autres denrées coûtent plus cher à l'époque Kassite.

En temps normal, les prix sont naturellement plus élevés. Ils sont assez souvent indiqués dans les koudourrous relatifs à l'achat d'une propriété foncière, lorsque le vendeur accepte des denrées ou d'autres marchandises en paiement du prix. Sous Adad-nadin-ahè, le gur de grain vaut 2 sicles; un âne, 30 sicles; un mouton, 4 sicles d'argent. L'an XII du règne de Marduk-šapir-zîr (Clay, 37), un âne du Nord vaut 15 sicles; un âne de l'Ouest, 40 sicles; un ânon issu d'une ânesse de grande race, 30 sicles; une vache de grande race, 12 sicles. Sous Marduk-nadin-ahè, le gur de grains vaut 4 sicles; les 10 *qa* d'huile végétale, 1 sicle; un bœuf, 30 sicles; un âne de l'Ouest, 30 sicles; un âne du Nord, 15 sicles; un chariot garni, 100 sicles; une selle de cheval, 50 sicles; une selle d'âne, 25 sicles; un vêtement de dessus, 4 sicles; un vêtement de dessous, 1 sicle; un manteau, 2 sicles (King, 7). Sous Nabû-mukin-apli (King, 9), le gur de grains vaut 15 sicles; ce qui est un prix exorbitant, mais c'était, dit le texte, le prix courant en Akkad à cette date (22[e] année du roi), alors que, d'après le même acte, il était de 2 sicles, dix-sept ans plus tôt (col. 4[a], l. 13-15; col. 2, l. 35). A la même époque, un grand âne vaut 20 sicles; un bœuf, 30 sicles; un ouvrier tisserand (homme ou femme esclave), 60 sicles. Les ornements sacerdotaux devaient être

d'une grande richesse : un manteau de prêtre est évalué 10 mines d'argent (600 sicles) sous Nabû-aplu-iddina; un serre-tête, 10 sicles (King, 36).

Quelques-uns de ces prix ne sont pas très différents de ceux que mentionnent des documents bien plus anciens. D'après l'inscription gravée sur l'obélisque de Maništusu (environ 3000 ans avant notre ère), pour 1 sicle d'argent on a 1 gur de grains, 10 *qa* d'huile, 4 mines de laine. Un esclave (homme ou femme) vaut 20 sicles; une jeune esclave, 13 sicles (Scheil, II, 6 à 39). Sous la I^re dynastie babylonienne, le prix moyen du gur de grains est 1 sicle 3/4; pour 1 sicle, on a de 9 à 10 *qa* d'huile, ou 6 mines de laine[1].

Ce n'est pas seulement la valeur des marchandises que nous révèlent les koudourrous. Une tablette de pierre du British Museum (King, 27) indique les prix payés, sous un roi de la V^e dynastie, pour l'apprentissage des jeunes gens. Trois frères sont confiés, le premier à un fonctionnaire du temple de Marduk, le second à un fonctionnaire du temple d'Ea, le troisième à un collecteur de taxes de la cité de Kisik. Les prix sont respectivement de 500, 400 et 400 sicles d'argent. Pour acquitter la somme totale de 1 300 sicles, on dut vendre une terre et divers objets; grâce à cette circonstance le contrat d'apprentissage, dont l'exécution a donné lieu à la vente, nous est parvenu. L'acte est daté de la douzième année du roi Simmaš-Šippak, dans la cité de Sahritu, au sud de la Babylonie.

Les koudourrous fournissent ainsi des renseignements sur la vie économique des Babyloniens aussi bien que sur la constitution de la propriété foncière et sur les charges qui lui étaient imposées dans l'intérêt général, sur les successions entre frères et sur le droit de retrait appartenant aux membres de la famille, sur l'entretien du culte public dans les temples. Et cependant ce n'est à aucun de ces points de vue qu'on s'en est en général occupé : ce sont les symboles divins sculptés sur les galets qui ont surtout attiré l'attention. On a soutenu que les emblèmes des dieux représentent, sous la forme d'animaux, d'armes et d'autres objets, les principales étoiles et constellations connues des Babyloniens. Cette opinion, si elle était

[1] Cf. Édouard Cuq, *Les nouveaux* *sur le prêt à intérêt et les sociétés, fragments du code de Hammourabi* 1918, p. 72.

vraie, aurait une grande importance pour déterminer l'époque à laquelle remonte l'astronomie babylonienne, et aussi pour apprécier la théorie astrale de la religion.

L. W. King examine brièvement la question dans son *Introduction.* Il reconnaît que la présence des emblèmes du soleil et de la lune, de l'étoile de Vénus à huit pointes, placés au-dessus des symboles de certains koudourrous, suggère l'idée que ces symboles avaient un caractère astral. Il y a également une analogie frappante entre les emblèmes de certains dieux et les constellations du Zodiaque, telles que le Scorpion, le Capricorne, le Sagittaire. Mais on ne trouve pas le cycle complet de ces constellations et par suite on ne peut pas affirmer l'existence du Zodiaque sous sa forme récente. King estime que les emblèmes des dieux ont reçu, dans la spéculation néo-babylonienne, une signification qu'ils n'avaient pas anciennement, et il conclut en disant que la théorie astrale de la religion ne trouve dans les koudourrous aucun appui.

Les observations qui précèdent montrent l'intérêt que présente la publication des pierres de bornage du British Museum, même après celle des koudourrous du Musée du Louvre. Je voudrais indiquer, en terminant, la méthode suivie par W. King, et donner une idée des difficultés qu'il a eu à surmonter pour mener à bonne fin la tâche qu'il a entreprise.

A l'exemple du P. Scheil, King a transcrit ligne par ligne et traduit tous les textes. Chacun d'eux est précédé de l'énumération des divinités invoquées et des symboles sculptés sur la pierre, puis d'un sommaire précisant les divisions et subdivisions de l'inscription, la signification de l'acte et de ses diverses clauses. Ce sommaire est fort utile en raison des faits souvent assez complexes résumés par le rédacteur.

Les difficultés sont de deux sortes : elles tiennent d'abord à l'état des inscriptions parfois mutilées ou assez effacées; puis à l'enchevêtrement de certains passages qu'on a gravés là où il restait de la place sur la pierre, de sorte que l'ordre logique n'est pas toujours celui qui apparaît à première vue. On peut juger des résultats obtenus par King en constatant les améliorations qu'il a apportées à la lecture et à l'interprétation des koudourrous n^{os} 3, 4, 9 et 10 déjà publiés, les trois premiers par Belser (*Beiträge zur Assyriologie*, II,

187, 165, 171) et par Peiser (*Keilinschriftliche Bibliothek*, III, 154; IV, 56, 83), le dernier par Winckler (*Altorientalische Forschungen*, I, 197).

Les deux premières colonnes et une partie des troisième et quatrième colonnes du n° 3 sont fort endommagées, mais il reste des traces de signes : King a réussi à les déchiffrer et à reconstituer la série des procès que le nouveau propriétaire et son fils ont eu à soutenir pendant près d'un demi-siècle pour mettre leur droit à l'abri de toute contestation. King a également rétabli presque entièrement le texte du n° 4; quant au n° 10, il a fixé la place et l'étendue des lacunes dans les lignes dont quelques parties ont été conservées. La révision de King a été particulièrement heureuse pour le n° 9; elle permet d'en donner une interprétation satisfaisante. Les précédents éditeurs n'avaient pas reconnu l'ordre dans lequel les colonnes se succèdent : ils avaient reporté l'introduction à la fin du texte, interverti les deux parties de la troisième colonne. Les titres de chacune des scènes représentées sur les faces A et B avaient été placés respectivement en tête des colonnes 3 et 4. Il était impossible de retrouver la suite des idées.

Je signalerai également l'explication très simple donnée par W. King d'une clause qui figure dans ce texte et dans plusieurs autres, celle qui a trait à la sanction civile de l'acte. M. Peiser avait pensé que le nombre 12 devait exprimer un rapport avec le chiffre 60 qui aurait été sous-entendu : le contrevenant aurait payé 12 sicles par 60 sicles; soit 1/5 en sus du prix ou 20 p. 100. Ce sous-entendu n'est pas admissible : le chiffre 12 est le coefficient par lequel on multiplie le prix d'achat. Cette peine, graduée suivant le prix d'achat, est moins rigoureuse que celle qu'on trouve à une époque bien plus ancienne dans un contrat cappadocien (le réclamant paiera 2 mines d'argent et on le tuera) et dans un contrat de Hana du règne de Kastiliaš (le réclamant paiera 10 mines d'argent et l'on versera sur sa tête de la poix bouillante[1]). Bien d'autres difficultés relatives à la lecture, la date ou l'interprétation des textes sont examinées ou résolues dans de brèves notes.

[1] Cf. Édouard Cuq, *Le droit babylonien au temps de la 1re dynastie*, 1909, p. 423. Thureau-Dangin, *Journal Asiatique*, 1909, p. 153.

En somme, cette publication fait grand honneur au savant assyriologue anglais, dont la science déplore la perte récente; et l'on doit remercier l'administration du British Museum d'avoir mis à la disposition des travailleurs une série de documents de premier ordre pour l'histoire de la propriété foncière en Chaldée, du XIV[e] au VII[e] siècle avant notre ère, depuis le début de la période des rois Kassites jusqu'aux derniers rois de la Babylonie.

Ces documents ne sont pas moins importants pour l'histoire de la propriété foncière dans les sociétés primitives. Jusqu'ici on a cherché à la reconstituer en combinant quelques passages de César et de Tacite sur les coutumes des Germains avec les récits des voyageurs sur les usages des populations qui, de nos jours encore, vivent à l'état sauvage dans l'Afrique centrale et en Océanie, avec les observations des fonctionnaires anglais sur les communautés de villages de l'Inde. Nous possédons maintenant des textes précis, des actes juridiques originaux, rédigés lors de la constitution de propriétés privées sur des terres occupées par les tribus qui avaient envahi certaines régions de la Babylonie, bien des siècles avant l'ère chrétienne.

EDOUARD CUQ.

LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE.

J. MATHOREZ. *Histoire de la formation de la population française. Les étrangers en France sous l'ancien régime.* Tome I. Les Orientaux et les extra-Européens. Un vol. in-8, VIII-437 p. Paris, Ed. Champion, 1919.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Si la tolérance religieuse de la royauté française laissait les persécutés de la péninsule ibérique s'établir ainsi dans le royaume, cette même tolérance s'exerçait en faveur des Hollandais. Au lendemain de la crise économique résultant des guerres de religion et

[1] Voir le premier article dans le cahier 3-4 de 1921, p. 74.

de la présence de troupes nombreuses dans le royaume, ce fut l'œuvre de Henri IV et de Sully, comme après les misères de la Fronde ce fut l'œuvre de Colbert, d'attirer et de faciliter l'établissement de colons hollandais, qui, au xvii^e et au xviii^e siècle, jouèrent un rôle actif dans l'histoire économique de la France : défricheurs de marais, instigateurs de grandes compagnies maritimes, raffineurs de sucre, fabricants de papier, négociants en vins et en spiritueux, importateurs des produits de leurs riches colonies, créateurs de fabriques de draps, — telle celle des van Robais, — tailleurs et courtiers de diamants, sans parler des nombreux artistes, peintres et graveurs, telles furent les principales branches de l'activité de ces Hollandais.

Mais cette colonisation ne commença guère qu'à la fin du xvi^e siècle; bien plus ancienne était l'infiltration allemande. Elle remonte aux premières dynasties franques et ne cessa pas au cours des siècles. Même après le démembrement de l'empire carolingien, lorsque la France et la Germanie furent séparées, les rapports demeurèrent fréquents. L'Allemand, comme jadis le Barbare, vint en France, attiré par la richesse du pays, par les facilités qu'il y rencontrait, par le profit et le gain qu'il y pouvait réaliser. Les relations de cour, les alliances fréquentes entre grandes familles françaises, luxembourgeoises, rhénanes et bavaroises facilitaient cette immigration qui se continua jusqu'à la fin de l'ancien régime. Les petits princes allemands, recherchaient la protection des rois de France, par qui beaucoup d'entre eux étaient pensionnés, et ils s'installaient volontiers à la cour; les riches Hanséatiques profitaient de la rivalité de la France et de l'Angleterre pour obtenir des privilèges commerciaux destinés à contrebalancer et à ruiner le développement économique anglais, et pour drainer à leur avantage et jusqu'au xvi^e siècle le commerce avec les régions septentrionales et orientales; banquiers, marchands de pelleteries et de fourrures, maquignons, fournisseurs d'oiseaux de chasse, de poissons fumés, de cordages, ils trafiquaient jusqu'en Bretagne. Les étudiants allemands peuplaient les Universités, et lorsque l'imprimerie se répandit, elle se trouva en grande partie entre leurs mains : fondeurs de caractères, graveurs, imprimeurs, libraires s'abattirent sur la France; on les retrouve partout, à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, en Bretagne, à Caen, à Rouen, s'appuyant sur les riches

banques qu'ils avaient établies dans les grands centres commerciaux, et répandant par leurs presses et par leurs étudiants l'esprit de réforme, en attendant que reîtres et lansquenets se ruassent, sous les derniers Valois, au pillage du royaume. Les rois de France favorisaient cette immigration, pensant ainsi maintenir et développer leur influence outre Rhin, combattre la puissance autrichienne, augmenter le nombre des clients de la France et par suite leur propre succès à une candidature éventuelle à la couronne impériale. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle on trouve des Allemands dans les différents corps de métier : armuriers, ciseleurs, ébénistes, horlogers, importateurs de laines et de matières colorantes, quincailliers, ferblantiers, mais surtout ouvriers et prospecteurs de mines, ils continuèrent de se répandre, sans que la révocation de l'Édit de Nantes paraisse les avoir arrêtés. Au XVIII^e^ siècle, ils sont à la tête de nombreuses industries, en même temps qu'ils aident par les écrivains et les savants au développement et à la propagation des idées philosophiques qui seront si profitables à la politique prussienne. Mais en général ces Allemands ne s'établissent pas à demeure en France; certes il y eut des exceptions, surtout parmi les imprimeurs du XV^e^ siècle, les banquiers du sud-ouest, et certains artistes du XVIII^e^ siècle; mais en général ils ne faisaient pas souche (bien que l'on retrouve sous quelques noms de famille français la forme germanique); ils retournaient tôt ou tard dans leur pays; bons ouvriers, ardents au labeur, initiateurs de divers métiers où les Français, d'abord leurs élèves et leurs imitateurs, ne tardaient pas à les dépasser en y apportant l'intelligence, le goût et l'esprit d'invention, ces Allemands, quelque nombreux qu'ils aient passé sur la terre de France, paraissent n'avoir eu qu'une influence très réduite, tant dans la formation ethnique que dans la formation intellectuelle et morale de la France.

Il en fut autrement des Italiens qui, entre tous les étrangers qui s'établirent en France, occupèrent sans conteste la première place. On peut dire que dès la conquête romaine les rapports ne cessèrent pas entre les deux pays. Il serait possible sous les Mérovingiens de relever beaucoup d'habitants de la péninsule; à l'époque carolingienne, nombreux étaient ceux qui fréquentaient la cour des empereurs et les grandes villes du vaste état, dont l'Italie était un membre.

L'empire carolingien disparu, de bonne heure on retrouve trace des relations de l'Italie avec la France capétienne; les rapports incessants avec Rome amenaient un échange continuel entre les deux pays. Dès le xe siècle, les Lombards fréquentaient les grands marchés de la France méridionale, et s'installaient dans le pays. Les foires de Beaucaire, celles de Champagne les attiraient; manieurs d'argent, prêteurs sur gages, usuriers, et par suite mêlés étroitement à la vie économique, ils se maintenaient, malgré les sursauts d'animosité et de colère contre leur fortune trop rapide, et on les voit implantés partout, jusque dans des bourgades de minime importance : le nord, l'ouest, le midi, l'est de la France en sont peuplés, et ils se mélangent rapidement avec la population locale. La politique italienne de la France, qui commence dès la fin du xiiie siècle avec les ambitions des princes angevins, et qui se poursuivra jusqu'au xviiie siècle, aide à l'immigration des Italiens. Aux Lombards succédèrent bientôt les Toscans, surtout Lucquois et Florentins, drapiers, marchands d'épices et de pierres précieuses, banquiers et facteurs des grandes maisons de change dont les comptoirs s'échelonnaient jusqu'aux riches plaines flamandes et aux basses vallées du Rhin et de l'Elbe. Insinuants et habiles, ils ne tardent pas à prendre une place considérable : propriétaires fonciers, détenteurs d'une partie de la fortune mobilière, ils se mettent au service de la royauté; agents financiers, monnoyers, ils se glissent à la cour, ils entrent dans la bourgeoisie; souples et déliés, ils s'assimilent avec une étrange facilité, se mêlent à tous les milieux, faisant leurs propres affaires et aussi celles de leurs pays d'origine, dont ils sont souvent d'habiles agents diplomatiques. Leur nombre est en France considérable dès la fin du xive siècle, leur fortune est importante; ils s'allient à des familles françaises, ils parviennent à la noblesse. Aux marchands, aux banquiers, aux manieurs d'or et d'argent, aux fabricants de laine, aux médecins et aux juristes qui viennent de Padoue et de Bologne, s'ajoutent tous ceux que le séjour de la cour pontificale a attirés en Avignon; l'art italien pénètre en France; les alliances avec les Visconti, avec la Savoie, avec Florence, les rapports constants avec les podestats du nord de l'Italie, l'établissement, bien qu'éphémère, de la domination française à Gênes, multiplient les causes de cette immigration italienne, qui devient constante dès le

début du xv^e siècle. Vinrent les campagnes militaires, les guerres de la fin du xv^e et du xvi^e siècle, l'influence prépondérante des Valois dans les affaires d'Italie, les mariages florentins. Partout alors on retrouve les Italiens : artistes, savants, diplomates, banquiers, hommes d'armes, verriers, orfèvres, ciseleurs, brodeurs, et habiles tapissiers, commerçants en tout genre, ils peuplent la France, entrent véritablement dans la vie du pays ; on les rencontre partout, dans toutes les situations : et sans discontinuité dans les siècles qui suivent ils occupent tous les degrés de l'échelle sociale. Depuis les plus modestes métiers jusqu'aux charges de conseillers et de d'inspirateurs de la couronne, pas une branche de l'activité humaine ne leur échappe ; c'est à eux que vont surtout et depuis longtemps toutes les faveurs de la couronne, lettres de naturalité, lettres de bourgeoisie et de noblesse ; que de familles italiennes sont autorisées à charger leurs armes des lis de France ! Bénéfices ecclésiastiques, abbayes, évêchés, charges de cour, fiefs et seigneuries, fonctions judiciaires ou militaires leur sont distribués ; ils savent se faire partout une place ; on ne peut évaluer leur nombre ; mais on ne saurait nier l'influence que les alliances entre italiens et français et que l'habitacle des premiers dans notre pays ont eus sur la formation ou mieux sur l'évolution ethnique et surtout sur l'évolution intellectuelle et morale de notre race.

Si l'histoire même de la France, si le caractère de ses habitants, si la politique de ses rois, si sa situation géographique expliquent cet afflux permanent des étrangers dans le royaume, c'est un caractère propre à notre pays que tous, de quelque côté qu'ils vinssent, quels que fussent leur origine et leur tempérament, se soient si facilement acclimatés sur notre sol et s'y soient si complètement laissé assimiler ; les générations issues d'étrangers se sont tellement mêlées au sang de l'ancienne race française, que seules aujourd'hui les noms de famille permettent, — et encore ils sont souvent difficiles à reconnaître, — de retrouver la trace de la primitive origine étrangère. Dans cette fusion, le fonds celte, gallo-romain, et franc domine toujours ; mais il a su, grâce à sa faculté assimilatrice, prendre à ces nouveaux venus, qui se révélaient à lui, ce qu'ils avaient de personnel, d'original, de différent de son propre caractère : il a su se pénétrer de sentiments, d'idées, d'une mentalité qui

n'étaient pas en lui; il les a passés au crible de sa finesse, de son bon sens et de son idéal de générosité et de beauté. Il s'est assimilé la pensée comme il s'est assimilé le sang, et de cet ensemble si parfaitement fondu, est sorti le caractère français de nos jours.

Léon MIROT.

LE MUSÉE CONDÉ EN 1920.

M. Lavisse, président du Comité des Conservateurs du Musée Condé, a présenté le rapport suivant à la première séance trimestrielle de l'Institut.

Mes chers Confrères,

L'an dernier, dans notre rapport annuel, nous vous annoncions la prochaine installation au Musée Condé du legs Bernier. La chose est faite aujourd'hui, et bien faite. Livres et objets divers sont rangés à la perfection dans un des salons réservés aux membres de l'Institut, au rez-de-chaussée du petit château.

Parmi les objets, je citerai des portefeuilles, des reliures armoriées transformées en boîtes, des coffrets, un miroir ancien, et surtout un coffre revêtu de maroquin rouge aux armes et chiffre de Philippe d'Orléans, le futur Régent. Mais la beauté, la richesse, ce sont les 680 volumes.

Naturellement, l'architecte Bernier recherchait surtout les livres sur l'architecture et l'ornementation : œuvres de Philibert de l'Orme, d'Androuet du Cerceau, de Bérain, de Juste Meissonnier, de Boffrand, etc. Vingt-six volumes composent un ensemble d'études topographiques du plus haut intérêt : vues de Paris, de Versailles, de nombreux châteaux et villes de France; l'œuvre d'Israël Silvestre, de Pérelle et d'autres artistes. De somptueux volumes reproduisent en belles gravures le sacre de Louis XV, les fêtes données à Strasbourg en 1744, à Paris en 1739, 1745 et 1747, à l'occasion du mariage d'enfants royaux, au Havre en 1749 pour la visite du Roi en cette ville, à Parme en 1769 pour le mariage de l'infant Ferdinand, enfin le sacre et le couronnement de Napoléon. Un certain nombre de livres du XVI^e et du XVII^e siècle ont été recueillis par notre confrère, non pas pour les ouvrages eux-mêmes, mais à cause des reliures qui les recouvrent : reliures à la Grolier et à la Marguerite, travail des Ève, de Boyet, de Le Gascon, etc.

Voici maintenant un précieux assemblage d'œuvres du XVIII^e siècle : le *Rabelais* de Le Duchat avec les figures de Picart, le *Molière* illustré par Boucher, le *Racine* de 1752 avec les figures de De Sève, le *Corneille* illustré par Gravelot, un bel exemplaire des *Contes* de La Fontaine de l'édition des Fermiers généraux, dans sa reliure originale en maroquin rouge, les *Fables* illustrées par Oudry, etc., la *Julie* de Rousseau avec les figures de Gravelot, la *Zélis au bain* illustrée par Eisen, le *Don Quichotte* de Coypel, l'*Heptaméron* de la reine de Navarre avec les figures de Freudeberg et les vignettes de Dunker, les *Métamorphoses* d'Ovide illustrées par Boucher, Gravelot, Eisen, Monnet, Moreau, etc., la *Henriade* avec les figures d'Eisen, les célèbres *Baisers* et les *Fables* de Dorat, *Le Jugement de Pâris* d'Imbert, *Les Saisons* de Saint-Lambert, avec les figures de Moreau, les œuvres de Berquin par Borel, Moreau et Marillier, *Le Paysan perverti* et *La Paysanne pervertie* de Restif de La Bretonne, décorés par Binet, *Les Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, seconde édition de 1796; la plupart des belles impressions de Didot, etc. Beaucoup de ces beaux livres sont revêtus de leur reliure originale en maroquin orné; d'autres livres de cette époque ont été acquis en raison de leur provenance, marquée par les armes de Louis XV, de Mme de Pompadour, du Dauphin et de la Dauphine, du roi d'Espagne, de Louis XVI, du comte et de la comtesse d'Artois, etc. C'est aussi pour la beauté des reliures armoriées que Bernier avait acquis un certain nombre de *Semaines Saintes* et d'*Almanachs royaux* en maroquin rouge richement orné[1].

Après cette rapide énumération, vous jugerez certainement, mes chers Confrères, que nous devons une fois de plus exprimer notre grande reconnaissance envers notre confrère Bernier, qui a enrichi le Musée Condé par ce don magnifique.

*
* *

Le travail intellectuel a repris son activité à Chantilly. Les communications de livres anciens et de documents d'archives faites par M. Macon ont été nombreuses et font espérer des travaux intéressants. Pour le moment, nous avons à signaler plusieurs ouvrages dont les auteurs ont trouvé chez nous tout ou partie de leurs découvertes.

[1] Nous avons aussi retenu pour Chantilly des livres du XIX^e siècle, qui ne se trouvaient pas dans la bibliothèque du duc d'Aumale : Flaubert, Vigny, Stendhal, Baudelaire, Verlaine, Goncourt, Rostand, Richepin, Frédéric Masson.

M. Léon Mirot, des Archives Nationales, a publié *L'Hôtel et les collections du connétable de Montmorency*. Cet hôtel, une des plus somptueuses résidences parisiennes du XVI^e^ siècle, occupait un terrain limité par les rues actuelles du Temple, de Braque et des Archives, et par le mur d'enceinte du XIII^e^ siècle. Il s'était appelé au XIV^e^ siècle l'hôtel Braque, et au XVI^e^ l'hôtel Meigret, du nom d'un trésorier de François I^er^. Après la disgrâce et la condamnation de Meigret, le roi confisqua l'hôtel et le donna au futur connétable de Montmorency, qui le rebâtit. On ne sait à peu près rien de l'architecture de cet hôtel, mais nous avons à Chantilly deux précieux inventaires datés de 1556 et de 1568, où sont énumérés les meubles et curiosités accumulés dans cette noble maison. M. Macon en a fourni la copie à M. Mirot, qui les a reproduits *in extenso*, puis en a donné une analyse par catégories d'objets : statuaire, armes, cristaux, émaux et faïences, livres, tableaux, tapisseries, *et cœtera*. Le livre de M. Mirot, très documenté, est une œuvre d'érudition, et d'érudition utile, un chapitre précieux de l'histoire des amateurs d'art en France.

Parmi les raretés du Cabinet des Livres se trouve un exemplaire du recueil en deux petits volumes des poésies de Sedaine édité en 1760. Cet exemplaire, l'auteur l'avait donné à son ami Gabriel de Saint-Aubin, artiste charmant et original. Saint-Aubin a fait des deux petits volumes les compagnons et les témoins de sa vie, dont il raconte les épisodes en vers écrits dans les marges, au haut et au bas des pages, d'une écriture fine et très serrée. Ces petits poèmes, il les a illustrés par des dessins que le texte inspire ou que lui suggère le hasard d'une rencontre. Il a toujours à sa disposition les deux volumes; quand il sort, il les porte dans une poche de son habit. Il sort beaucoup d'ailleurs, étant un vagabond de la vie parisienne. Ses vers ne valent certes pas ses dessins, mais ils sont intéressants par les détails qu'ils donnent sur les mœurs d'un temps et d'une ville où l'on ne s'ennuyait pas. C'est pourquoi M. Emile Dacier a bien fait d'attirer sur ces deux petits volumes l'attention des amateurs de curiosités distinguées en publiant son livre : *Le Sedaine du Musée Condé ou Gabriel de Saint-Aubin poète*.

Dans la correspondance du Grand Condé, Mlle Angot a trouvé le sujet d'une piquante étude : *Madame Deshoulières et l'intrigue de Rocroy*. C'était au temps où M. le Prince, en état de révolte, guerroyait contre le Roi. Il avait pris Rocroy en 1653, et il y avait mis une garnison commandée par Deshoulières, qui l'avait suivi dans la rébellion. Condé avait connu à Bruxelles et à Malines Mme Deshoulières; elle n'avait pas

vingt ans. Celle qu'on devait appeler plus tard la dixième Muse ou la Calliope de la France était charmante par sa beauté et par son esprit; Condé appréciait l'un et l'autre charme, mais la jeune femme ne voulut rien entendre; elle se montra, comme on disait, inhumaine. Puis un jour elle s'humanisa. Dans une lettre dû 23 décembre 1656, elle écrit au prince : « J'ai pour vous une tendresse infinie... Je vous conjure d'avoir de l'amitié pour une personne de qui vous êtes chèrement aimé. » Or, quand il lut cette lettre, M. le Prince dut sourire, car il savait que, depuis quelques semaines, les Deshoulières s'apprêtaient à livrer Rocroy aux soldats du Roi. Par son ordre, les deux époux furent arrêtés et enfermés au château de Vilvorde près de Bruxelles, d'où ils s'échappèrent, d'ailleurs, quelques mois après. Mais comment expliquer la « tendresse infinie », le « chèrement aimé » de notre Calliope? Peut-être a-t-elle cru que le plus grand service à rendre à Condé était de l'obliger à rentrer dans l'obéissance; peut-être, au moins, se l'est-elle fait croire : on ne sait jamais....

Voici encore un travail que j'ai plaisir à signaler. Notre confrère M. H. Lemonnier a écrit une très intéressante notice sur Jean Aubert, l'architecte du palais qu'on appelle les Grandes Écuries. Il a, d'autre part, restitué au sculpteur Frémin un beau groupe en pierre qui orne le Vertugadin du parc. Il projette d'autres études. M. Lemonnier est en train de gâter le métier de conservateur.

*
* *

Il me reste à vous parler des visites que reçoit le château de Chantilly. Elles n'ont jamais été si nombreuses que cette année. Vous savez que la grille s'ouvre le dimanche et le jeudi après-midi à tout venant, le mercredi aux membres de l'Institut et à leurs familles, le samedi aux visiteurs qui acquittent à l'entrée une taxe autrefois d'un franc, aujourd'hui de deux francs, dont le produit est versé à la caisse de secours des employés du domaine. Cette année, cette caisse a reçu 2 400 francs. Les jours d'entrée libre, des foules de deux à trois mille personnes se sont répandues dans le château et dans le parc. Au reste il ne faut pas croire que la grille reste jamais hermétiquement close; elle s'ouvre à des visiteurs exceptionnels, Français ou étrangers, parmi lesquels se trouvent des personnes notables, ou bien à des groupes de plusieurs sortes, tels que la Société française d'archéologie, l'Association des secrétaires généraux des Chambres de commerce de France, l'Université populaire de Saint-Denis, « le Peuple pré-

voyant ». Pour les accueillir, M. Maçon est là, toujours là. Il sait comment il faut parler, selon la nature des auditeurs. Il éprouve un plaisir particulier à recevoir les sociétés populaires, si attentives, si désireuses de s'instruire.

Nous avons pensé, mes chers confrères, que ces détails ne vous paraîtraient pas inutiles. Ils vous révèlent un aspect peu connu de la vie du Musée Condé. L'aristocratique maison de Montmorency, du Grand Condé, de M. le duc d'Aumale, est aussi une maison où le populaire vient s'instruire et passer des heures agréables. Les dimanches de foule sont de vrais jours de fête. Dans le château, dans le parc, si admirablement tenus, malgré les difficultés de l'heure présente, grâce au zèle de nos employés et de nos serviteurs, les flots de visiteurs passent, l'air content, très sages, ne gâtant rien, ne touchant à rien, dociles aux écriteaux qui montrent les chemins. Et certainement, au cours de la visite du château et du parc, devant cette évocation de l'histoire et de l'art de la France, ils éprouvent deux sentiments qui se font rares, l'admiration et le respect.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

L'ÉCOLE BRITANNIQUE D'ATHÈNES EN 1918 ET 1919.

Le XXIII[e] volume de l'*Annual* de l'École anglaise d'Athènes se rapporte à l'année 1918-1919; l'École n'avait pu reprendre encore son activité ordinaire et le nouveau volume se rattache à la période de guerre.

Il se divise en deux parties très nettes. La première est consacrée à la Macédoine; elle groupe des notes, en général assez sommaires, relatives à des découvertes archéologiques survenues dans ce pays pendant l'occupation de Salonique par les Alliés. M. Ch. Picard, le Directeur actuel de notre École d'Athènes, présente d'abord un court résumé des investigations que l'armée française a poursuivies de 1916 à 1917 dans certains sites protohistoriques, helléniques ou romains de la Macédoine, ainsi que des recherches byzantines effectuées à Salonique et au Mont Athos. Puis MM. E. A. Gardner et S. Casson exposent les résultats du même ordre obtenus dans la zone britannique de 1915 à 1919 : une attention toute particulière est donnée aux vases ou fragments de vases; la plus marquante des trouvailles est celle d'un casque en bronze, du type attique, recueilli dans un cimetière du

IV^e siècle avant J.-C. situé à 4 kilomètres à l'est de Salonique, dont quelques tombes ont été explorées; ce casque est aujourd'hui au British Museum, le gouvernement grec en ayant fait don à l'Angleterre, comme de tous les objets remis au jour par l'armée britannique en Macédoine.

Dans d'autres articles, M. F. B. Welch décrit quelques fragments de poterie préhistorique, ou des sites anciens de la vallée du Strymon; MM. W. Cooksey et A. M. Woodward dressent une liste de sites intéressants, notamment pour la préhistoire, dans la région de Salonique; M. A. M. Woodward consacre plusieurs pages au château byzantin d'Avret-Hissar, à mi-chemin entre Salonique et le lac Doiran. Il faut mentionner spécialement la notice dans laquelle M. M. N. Tod publie et commente les inscriptions, grecques pour la plupart, qui ont été découvertes. Une de ces inscriptions, qui a été exhumée à 11 kilomètres de Salonique, près de l'ancienne *Lete*, concerne un personnage de l'époque d'Hadrien, lequel, entre autres mérites, a eu celui de vendre à ses concitoyens, en temps de disette, du blé à un taux bien moins élevé que le cours et d'assurer pour une partie aux soldats de l'empereur, quand ils passaient dans la ville, également à un prix plus bas que celui du marché, le ravitaillement en blé, en orge, en fèves et en vin, qui était exigé au titre de l'*annona militaris*. A Erisso, l'ancien *Acanthus*, Auguste divinisé, sans doute de son vivant, est honoré par ἡ πόλις καὶ οἱ συνπραγματευόμενοι Ῥωμαῖοι καὶ οἱ κατοικοῦντες. Une dédicace latine de *Philippi* est consacrée à Isis Reine par un médecin pour le salut de la *colonia Julia Augusta Philippiensis*.

La seconde partie du volume contient des articles extrêmement variés de sujet. M. A. J. B. Wace, le Directeur de l'École, s'occupe d'un pamphlet grec publié à Athènes pendant le blocus de la Grèce par les flottes alliées et des lettres du major John Finlay, le père du philhellène George Finlay, écrites à sa femme durant son séjour aux Pays-Bas pendant les opérations militaires de 1799; un certain nombre de ces lettres sont données *in extenso*. F. W. Hasluck, mort en 1920, traite du développement de la moderne Smyrne; M. F. B. Welch parle du folk-lore d'un bataillon de travailleurs turcs qu'il a commandé; M. F. L. W. Sealy, dans une notice assez développée, retrace l'histoire de Lemnos de 512 avant J.-C. à nos jours, passe en revue les principales localités de l'île pour ajouter aux relations antérieures des renseignements archéologiques recueillis par lui et dresse la liste des oiseaux et des poissons qu'on rencontre dans ces parages.

D'autres articles sont réservés exclusivement à l'antiquité : M. F. W. G. Foat décrit des ruines de la Doride. M. S. Casson publie des notes de voyage

relatives à des monticules préhistoriques du Caucase et du Turkestan; ce même auteur cherche à localiser les tribus qu'Hérodote (IV, 21 et suiv.) place autour de la Caspienne; une carte jointe à l'article précise les identifications proposées, qui tiennent compte de ce que la Caspienne et l'Aral ne devaient former qu'une seule nappe d'eau au temps d'Hérodote. M. H. J. W. Tillyard, déjà connu par ses travaux sur la musique byzantine, étudie des manuscrits de musique byzantine conservés à Cambridge; il en offre une description et quelques transcriptions. M. M. N. Tod discute les deux théories relatives au début de l'ère de la province de Macédoine et conclut en faveur de 148 avant J.-C. contre 146.

M. A. J. B. Wace a été prorogé à la fin de 1919 dans les fonctions de Directeur de l'École pour une nouvelle période de trois ans.

Alfred MERLIN.

LES PAPYRUS D'OXYRYNCHUS[1].

La publication des papyrus d'Oxyrynchus se poursuit avec une régularité et une célérité remarquables. Les éditeurs, qui ont déjà si bien mérité de la science, viennent de donner un quatorzième volume contenant cent cinquante textes nouveaux qui s'étendent du second siècle avant J.-C. au quatrième après et dont la majorité datent du troisième. A vrai dire, ce volume offre un moindre intérêt que la plupart de ses devanciers, car tous les textes qu'il renferme sont, comme ceux qui ont pris place dans le tome XII, des documents non littéraires qui se divisent en deux groupes principaux : des contrats et des comptes privés, des lettres particulières.

Presque tous ces documents sont assez banals et il en est peu qui s'imposent à l'attention. Le n° 1 627 nous révèle une curieuse méthode de désignation aux services publics : un citoyen d'Oxyrynchus et son fils ont été désignés pour accomplir l'année suivante, pendant huit mois, une liturgie, qui n'est pas spécifiée; ils passent, en 342 après J.-C., un contrat avec le fonctionnaire qui les a désignés et consentent, si on leur accorde une charge très légère, le poste de gardien-chef du temple de Thoëris, à la remplir non pas seulement durant huit mois, mais durant toute une année. Sous le n° 1 631, lequel remonte à 280 après J.-C., figure un contrat pour la culture

[1] *The Oxyrhynchus Papyri*, Part XIV, edited with translations and notes by Bernard P. Grenfell and Arthur S. Hunt, Londres, 1920.

d'un vignoble, qui est à rapprocher du n° 1 692, plus ancien d'un siècle environ; on y trouve entre autres une fort longue liste de tous les travaux qui doivent être successivement effectués dans le vignoble au cours de toute l'année, à partir de la fin du mois d'octobre; le dire de Pline (*Nat. hist.*, XVII, 185), qui attribue aux Égyptiens, ainsi qu'à d'autres peuples, l'habitude de laisser la vigne pousser sur le sol, n'est pas en accord avec ce que nous voyons ici où il est question de roseaux employés comme soutiens; ce document, qui fait connaître plusieurs termes techniques et plusieurs usages nouveaux, est le plus important de ceux qui nous sont actuellement présentés; il est illustré par un commentaire très détaillé et très complet. Une autre pièce intéressante au point de vue juridique est, au n° 1 634, un acte de vente d'une propriété hypothéquée, intervenu en 222 après J.-C.; le prix complet de la propriété étant de trois talents 3 600 drachmes, l'acheteur qui a déjà prêté aux vendeurs deux talents 3 600 drachmes ne leur paye, comme il est naturel, qu'un talent.

Parmi les lettres, le n° 1 666 (IIIe siècle) est à retenir pour l'organisation militaire : le fils de l'auteur, après avoir été enrôlé dans une légion, souhaitait servir dans la cavalerie; le père fit le voyage d'Alexandrie pour soumettre le cas aux autorités et après de nombreuses démarches, il réussit à obtenir que le jeune homme fut transféré dans une aile à Coptos. La lettre n° 1 676, de la même époque que la précédente, adressée par Flavius Herculanus à une femme appelée Aplonarion, qui était peut-être son affranchie, est « la plus sentimentale qui soit encore apparue parmi les papyrus publiés ».

Les infatigables savants à qui nous devons le déchiffrement et la publication de ces papyrus préparent leur quinzième volume, qui semble devoir être particulièrement précieux : ils annoncent, dans la préface du tome XIV datée de la fin de 1919, quelques nouveaux fragments lyriques, un papyrus donnant une série de biographies notamment de Thucydide, de Démosthène, d'Eschine; ils avaient également identifié des fragments des Trachiniennes de Sophocle, de la République de Platon, du Πρὸς Δημόνικον d'Isocrate, enfin de Théocrite.

Alfred MERLIN.

LIVRES NOUVEAUX.

Auguste Longnon. *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, publié par Paul Marichal et Léon Mirot. Premier fascicule, 1 vol. in-8. Paris, Champion, 1920.

Le renom géographique d'Auguste Longnon dans le monde savant est surtout fondé sur sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle* et sur son *Atlas historique de la France*; mais les élèves qui ont pu entendre ses leçons du Collège de France ou participer à ses conférences plus familières de l'École des Hautes-Études, les amis qui ont connu ces entretiens dans lesquels il livrait sans compter le fruit de ses observations toujours originales, ceux-là savent combien est relativement minime la part publiée de tout ce qu'avait accumulé, digéré le prodigieux érudit qui ne tenait son savoir que de lui-même. Il était du devoir de ces favorisés de faire partager à tout le public studieux les privilèges auxquels ils avaient été admis et de ne pas priver plus longtemps la mémoire de leur maître des hommages qu'ils étaient jusqu'ici seuls à même de lui rendre. Plusieurs des cours de Longnon vont être publiés. Le premier prêt a été celui où se manifeste peut-être le mieux l'originalité de ce savant si français, celui dont le sujet l'avait le plus captivé dès le temps où, à peine âgé de vingt-deux ans et tout absorbé encore par son métier de cordonnier, le jeune ouvrier avait déjà fondé sur les noms de plus de onze mille localités de l'ancien gouvernement de Champagne un système étymologique dont il parlait dans une lettre à d'Arbois de Jubainville. Tel fut le point de départ de ces études onomastiques qui formèrent la base de ses travaux généraux postérieurs. Plus tard, l'étude des noms de lieu lui fournit la matière d'un de ses petits cours du Collège de France et, sous une forme plus développée, celle d'un enseignement de plusieurs années à l'École des Hautes-Études. Tant qu'il vécut, nous attendîmes le livre par lequel il aurait mis l'ensemble du public à même de profiter du fruit de ses longues recherches; mais, ainsi que l'a dit M. Georges Perrot dans la notice qu'il a consacrée à Auguste Longnon, l'excessive conscience de notre confrère l'amenait à sacrifier ses travaux personnels aux travaux collectifs de son Académie et tout le temps dont il put disposer dans les dernières années de sa vie, il le consacrait à faire avancer la publication de ces pouillés et de ces obituaires dont cinq volumes ont été publiés sous sa direction, remettant à l'époque des loisirs problématiques d'une retraite qu'il commençait à peine à prévoir, la rédaction des œuvres où il aurait résumé le travail de toute une vie.

Mais la mort le surprit en pleine activité. Par bonheur, il y avait là ses notes soigneusement conservées par sa famille, et il y avait aussi de fidèles élèves nourris de son enseignement et de ses conversations qui n'étaient guère moins instructives que ses leçons. Sans doute, le génial maître aurait complété la matière de ses cours et de ses entretiens, mais telle qu'elle a été recueillie, elle constitue beaucoup

plus qu'un canevas et, sauf les compléments inattendus qu'y eût certainement ajouté une érudition toujours ne éveil, les résultats acquis étaient déjà si considérables, le programme de leur exposition était déjà si nettement tracé que la piété des disciples de Longnon, pouvait entreprendre de les publier pour le plus grand profit de tous, sans crainte de compromettre la réputation de leur maître et même avec quelque espoir de l'accroître.

Dans la notice à laquelle il était fait allusion tout à l'heure, M. Georges Perrot constatait la déception que la mort prématurée de l'historien géographe avait causée dans le public qui non seulement attendait de lui un manuel de l'origine des noms de lieu, mais encore une histoire de la formation géographique et politique de la France. Plusieurs des anciens élèves de Longnon se sont mis à l'œuvre pour effacer autant que possible pareille déception en publiant ce qu'il avait laissé sur ces sujets capitaux. La formation de l'unité française, sujet des premières leçons que Longnon ait professées au Collège de France, a fourni la matière d'un volume dont l'impression s'achève; quant au cours sur *Les noms de lieu de la France*, MM. Paul Marichal et Léon Mirot viennent de nous en donner le premier fascicule.

Tout géographique que l'ouvrage soit en apparence et bien que fondé sur la philologie, ce ne sont pas les philologues qui en tireront le plus de profit, et ce ne seront peut-être pas non plus les géographes, quoique la géographie physique puisse s'y éclairer des dénominations empruntées au relief du sol, aux cours d'eau, aux sources thermales, aux forêts, et la géographie politique, de celles qui désignent des limites des cités, des voies romaines, des mesures itinéraires, etc.; mais ce sont les historiens qui y trouveront, pour toutes les branches de leurs études, les ressources les plus imprévues et les aperçus les plus nouvéaux.

Et d'abord, en ce qui concerne les éléments ethnographiques de la nation, si l'on ne peut se fier d'une façon absolue à l'origine linguistique des noms de lieu quant à la proportion suivant laquelle les diverses races ont contribué à la formation de notre peuple, il ne demeure pas moins que les origines grecque, phénicienne, ligure, ibère dans la mesure où elle peut se reconnaître, celtique, romaine et germanique des noms de lieu de la Gaule fournissent, à ce point de vue, de précieuses indications, et, pour ce qui est des seuls noms de lieu d'origine romaine, que ne peuvent en tirer les archéologues à qui ils révèlent l'existence sur tel ou tel point de monuments mégalithiques, de sanctuaires, de bains, d'aqueducs, de théâtres, ou bien les économistes qui y découvriront la trace d'industries ou de cultures parfois disparues?

Quant à l'histoire proprement dite, sans parler des noms qui conservent le souvenir de quelque personnage ou de quelque événement, un exemple suffit à démontrer de quelle lumière elle peut être éclairée par l'onomastique telle que la comprenait Longnon. On voit dans la *Notitia dignitatum imperii romani* que chaque groupe de lètes barbares établis en Gaule était désigné par un nom spécial qui tantôt était celui du peuple auquel ils appartenaient, *læti teutonici* par exemple, tantôt celui de la cité gauloise dans laquelle ils avaient été cantonnés, *læti lingonenses*. Or il se

rencontre un groupe qui est désigné par une appellation générale, *læti gentiles*, et dont le préfet romain, au lieu d'avoir une résidence unique, comme celui des *læti acti* à Ivoy ou celui des *læti lagenses* à Tongres, résidait alternativement à Reims et à Senlis. Longnon a trouvé, dans l'examen des noms de lieu, l'explication de cette anomalie. La banlieue nord-ouest de Reims est traversée par une voie antique connue sous le nom de *chemin de Barbarie* dont Hincmar justifiait déjà la dénomination par le souvenir du passage ou de la présence des barbares. Or ce chemin touche des localités telles que Sermiers (*Sarmedus*) et Gueux (*Gothi*) dont le nom rappelle celui des Sarmates et des Goths. De plus, dans toute la région desservie par cette voie, on relève des noms de lieu empruntés à ceux de diverses autres nations barbares, les Bourguignons (*Burgundia*, aujourd'hui Bourgogne), les Alamans (*Alamannorum curtis*, Auménancourt), les Francs (*Villare Francorum*, Villers-Franqueux), etc.; enfin ce chemin rejoint la voie de Soissons d'où partait, on le sait, un prolongement vers Senlis de sorte qu'il faisait communiquer les deux résidences du préfet des *læti gentiles*. Que conclure de cet ensemble de faits sinon que les origines si variées des barbares occupant cette région n'avaient pas permis de désigner le groupe qu'ils formaient par un ethnique spécial et que la double résidence du préfet était nécessitée par l'étendue du territoire sur lequel étaient établis les lètes placés sous ses ordres?

Est-il besoin de citer d'autres exemples pour montrer de quelles ressources l'historien serait resté privé si des disciples aussi dévoués, aussi rompus aux travaux d'érudition que MM. Marichal et Mirot ne s'étaient efforcés de réparer le tort que l'abnégation de leur maître avait risqué de porter à notre patrimoine scientifique le jour où il avait fait passer ce qu'il considérait comme son devoir académique avant la publication des trésors qu'il avait accumulés et qu'une mort prématurée devait l'empêcher d'entreprendre lui-même.

H.-François Delaborde.

H. Delehaye. *Les Passions des Martyrs et les genres littéraires*. Un vol. in-8. Bruxelles, 1921.

« Ce livre, dit l'auteur dans sa préface, n'est ni une histoire des persécutions ni un aperçu complet des sources historiques où elle est racontée. Notre seul but a été de faire valoir, en formulant les réserves et les distinctions nécessaires, la branche spéciale de la littérature chrétienne constituée par les actes des martyrs. Cette classe de documents est, comme on le sait, fort mélangée.... Nous croirions avoir rendu un utile service aux lecteurs moins familiarisés avec les méthodes de la critique hagiographique si nous avions réussi à leur donner le moyen de discerner entre des textes vénérables et ces amplifications prétentieuses qui, mérite littéraire à part, pourraient être mises sur la même ligne que les *Martyrs* de Chateaubriand. »

Comment l'auteur s'y est-il pris pour accomplir son dessein? Tout d'abord il divise les Passions des martyrs en trois catégories, qui sont celles sur lesquelles tout le monde est d'accord : les passions historiques, les

panégyriques et les passions artificielles.

Les premières sont représentées, par exemple, par l'hagiographie de Smyrne (passion de saint Polycarpe) par celle de Carthage (martyrs scillitains, actes de Perpétue et de Félicité, passion de Montanus, passion de Marien et de Jacob, actes de saint Cyprien, etc.) et par quelques autres textes de moindre importance. On y rencontre soit des actes officiels, soit des récits de contemporains écrits sans recherche de l'effet et sans exagération de zèle religieux.

Après Constantin, l'Église pouvant sans crainte de persécutions glorifier ses martyrs et proclamer leur courage à la face du monde, le récit fait place au panégyrique; un nouveau genre littéraire se constitue. Il est représenté brillamment par les grands orateurs cappadociens saint Grégoire de Naziance, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nysse et en Occident par quelques-uns des Pères de l'Église latine. C'est un genre bien tranché, intermédiaire entre l'histoire et l'invention pure, la poésie si l'on veut, où les morceaux sont rédigés surtout dans une intention d'édification et où l'orateur est tenu par l'exigence de son auditoire à sacrifier aux modes littéraires du temps et aux procédés de la rhétorique. Cela, bien entendu, aux dépens de la vérité sèche.

Enfin vient l'époque des Passions épiques : il faut travailler sur des souvenirs lointains, sur des traditions déformées, sur des bruits sans précision; on se tire d'affaire en recourant aux lieux communs. Le martyr n'est plus un portrait; ce n'est plus « un homme sujet à toutes les faiblesses, qui souffre lamentablement dans sa chair, tandis que son âme reste inébranlablement attachée à la foi. C'est un être surhumain qui dispose à son gré de la force et de la faveur divine... c'est, dans des proportions grandies, le héros d'épopée. »

Telles sont les idées que l'auteur a développées dans le cours de son travail, avec une érudition, une finesse et une critique très remarquables.

Rien, d'ailleurs, de trop entier dans ces théories.

Il admet que les relations dites historiques sont moins absolument fidèles qu'on ne pourrait le penser. il faut tenir compte pour en juger la valeur documentaire du milieu auquel elles étaient destinées et de l'état d'esprit des auditeurs; de plus un témoin oculaire peut se tromper, ou même, sans le vouloir, présenter les choses sous un jour qui fausse quelque peu pour nous la vérité. On doit donc garder sa liberté d'interprétation : le culte exagéré du document écrit est, d'après l'auteur, un travers qu'une érudition étroite partage avec le vulgaire et que l'historien doit éviter — conception qui nous paraît très dangereuse, liberté qui peut aisément ouvrir la porte, surtout en matière religieuse, aux imaginations les moins fondées.

D'autre part, il ne convient pas de repousser absolument les compositions artificielles et de les reléguer dans le domaine de la littérature pure. Il peut y avoir dans ces morceaux des parcelles de vérités, provenant de sources écrites aujourd'hui perdues ou de traditions orales.

Pour saisir ces nuances il est besoin d'une critique subtile et très méthodique. L'auteur a posé à cet égard certaines règles que feront bien de méditer ceux qui s'attachent à l'étude des textes hagiographiques.

R. C.

Catalogue of the Morgan Collection of Chinese Porcelains. Privately printed by order of Mr. J. Pierpont Morgan. 2 vol. in-8 en 3 parties, XVII-195 p., 77 pl.; LXXIII-145, pl. 78 à 157. New-York, 1904-1911.

Depuis l'époque (1856) à laquelle Stanislas Julien traduisait les ouvrages chinois qui traitaient de l'histoire et de la fabrication de la porcelaine chinoise, Albert Jacquemart et Edmond Le Blant nous ont donné une *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la Porcelaine* (1862) et Jacquemart seul une *Histoire de la Céramique*. A leur suite Edouard Garnier (1882), O. Du Sartel (1881) et d'autres ont étudié la porcelaine chinoise. En 1894, Ernest Grandidier, sous le titre de *La Céramique chinoise* donnait un beau livre qui avait pour base la superbe collection que son propriétaire devait léguer généreusement au Musée du Louvre. En Angleterre, S. W. Bushell, Cosmo Monkhouse (1901), W. G. Gulland (1898), F. Brinkley, R. L. Hobson (1915); en Allemagne, F. Hirth, ont publié d'importantes études.

Mais aucun pays n'a surpassé, ni même égalé les Etats-Unis pour la beauté de l'exécution des planches de céramique dans l'*Oriental Ceramic Art* paru à New-York en 1897.

Un richissime américain de Baltimore, William Thompson Walters, mort le 20 novembre 1894, fut le premier dans son pays à commencer, il y a une soixantaine d'années, une collection de céramique orientale, que, sur le conseil de Sir A. Wollaston Franks, du British Museum, il pria le Dr Stephen Wootton Bushell, de la légation britannique de Peking, bien connu par son manuel *Chinese Art* écrit pour le Musée de Kensington, de décrire. L'ouvrage intitulé *Oriental Ceramic Art* parut à New-York chez Appleton, en 1897. Il se compose de dix albums reliés en carton jaune avec le dragon à cinq griffes en couleurs et renfermés dans cinq boîtes de soie verte. En tête du premier volume est le portrait de Walters, puis la préface de William M. Laffan, datée May 1896. Les planches en couleurs sont d'admirables lithographies exécutées par Louis Prang, de Boston; je goûte peu toutefois les reflets des vases monochromes; cette invention de Jacquemart dans son catalogue gravé des pierres précieuses du Louvre ne me paraît pas heureuse. L'ouvrage était tiré à 500 exemplaires au prix de 500 dollars!

Un collectionneur avec une immense fortune aussi avisé que l'était le regretté J. Pierpont Morgan, ne pouvait manquer de comprendre parmi ses trésors de toute nature une série de beaux spécimens de porcelaine chinoise; il n'y a pas manqué et dès 1904, il en faisait imprimer le catalogue à New-York avec, en tête, des notes de William M. Laffan, le même qui avait écrit la préface du catalogue Walters. Morgan fit appel à la plume expérimentée du Dr S. W. Bushell qui en donna une nouvelle édition en 1907 pour le Metropolitan Museum of Art de New-York.

Enfin en 1911 paraissait un second volume avec une introduction historique de Bushell tirée de son ouvrage *Chinese Art* édité par le Musée de South Kensington. Les planches sont sur une plus petite échelle que celles de Walters, mais elles ont l'avantage, à mon avis, de ne pas reproduire les reflets des vases monochromes. Ce catalogue est une superbe publication malheureusement peu accessible au

grand public. Grâce à la générosité des héritiers de Morgan, la Bibliothèque de l'Institut en possède un exemplaire.

H. C.

S. Flury. *Islamische Schriftbänder*, Amida-Diarbekr, XI. Jahrhundert. Anhang : Kairuan, Mayyâfâriqîn, Tirmidh. 1 vol. in-4, 52 p. et 20 pl. hors texte. Basel, Frobenius; Paris, P. Geuthner, 1920.

D'importantes publications parues en ces dernières années et les travaux épigraphiques de feu Max van Berchem, associé étranger de l'Académie des Inscriptions, ont mis à la portée des chercheurs des points de comparaison qui n'étaient guère accessibles, il y a peu de temps encore, qu'à de rares voyageurs munis de ressources variées. Il s'agit de l'histoire des arts de l'Islam, et surtout de l'architecture, le seul qui se soit développé d'une manière originale, à côté des arts industriels qui ont, eux aussi, produit de belles œuvres, dignes d'attirer l'attention des connaisseurs, comme elles le font depuis quelque temps. M. Samuel Flury, professeur à Bâle, a entrepris des recherches sur un domaine restreint, celui des bandeaux en écriture koufique qui contribuent à la décoration des surfaces, soit dans les mosquées, soit même sur des constructions militaires telles que les murailles des villes. L'écriture koufique, par elle-même, est assez raide et sèche; on s'est plu bien vite à l'enjoliver; on a contourné de diverses façons les traits qui la composent, et le fond sur lequel elle s'enlève a fini par être décoré d'arabesques variées. Cela n'en facilite pas la lecture, mais c'est très joli à l'œil. M. Flury, en décomposant les traits de l'écriture et en les étudiant séparément au moyen de monuments datés, est parvenu à en écrire l'histoire et a ainsi posé des jalons très sûrs pour des recherches ultérieures.

L'auteur s'est borné à étudier les monuments du XI^e siècle de Diyarbékir, publiés par MM. van Berchem et J. Strzygowski dans leur ouvrage capital sur Amida (nom antique de cette ville, conservé dans le turc Qara-Amid), que Nâçir-i Khosrau, en 1046, déclarait hors de comparaison avec les autres cités qu'il avait visitées. L'épigraphie arabe de cette époque remonte aux dynasties des Merwanides et des Seldjouqides. Le plus ancien monument sur pierre de ce genre, à l'époque musulmane, est l'inscription du Nilomètre de l'île de Rauda, près du Caire, vers 199 (797); mais l'auteur laisse délibérément de côté ceux qui sont antérieurs à l'an 1000 de notre ère, comme en dehors de son sujet. Au point de vue de l'histoire de l'art, les bandeaux d'écriture ornementale sont les plus originales créations de l'art musulman, et leur point culminant est précisément le XI^e siècle où l'on constate une richesse inépuisable des formes. L'auteur entreprend l'analyse détaillée des éléments, d'un côté les lettres de l'alphabet, avec l'étude de leurs formes variées, de l'autre les fioritures empruntées au règne végétal et stylisées. A titre de curiosité, signalons, p. 18, un oiseau posé sur la lettre *'aïn*; si c'est un oiseau de proie, ce pourrait être les armes parlantes d'une tribu turque; mais il est invraisemblable que l'artiste fût de cette origine, et cette figure pourra difficilement passer pour une signature déguisée au moyen d'un rébus; il n'en serait pas de même

si, comme c'est probable, le sculpteur ornemaniste était persan.

On suit aisément, grâce à la comparaison, la marche du développement : l'arc en demi-cercle devient petit à petit les trois quarts d'un cercle, qui se termine ensuite par un trèfle ; on constate aussi les variantes individuelles créées par les lapicides. Avec les Seldjouqides, le décor devient encore plus varié, plus riche ; les traits verticaux forment des tresses, surtout à la grande mosquée, dont la date est donnée par une inscription de Malak-Châh (484-1091). Une preuve, toutefois, qu'il ne faut pas se fier exclusivement aux données artistiques pour établir l'âge des monuments est fournie par ce fait (p. 16) que l'inscription de la porte de Kharpout à Diyarbékir pourrait être attribuée par son style à un souverain Seldjouqide, tandis que la date montre qu'elle remonte au Merwanide Abou-Naçr Aḥmed.

Un appendice étudie, à titre de renseignement complémentaire, la *maqçoûra* construite dans la mosquée de Sidi-ʿOqba à Kairouan par Abou-Témîm Moʿizz (406-453 hég.), une inscription de Saladin sur les murailles de la ville de Mayyâfâriqîn, à 70 kilomètres à l'est d'Amida, découverte par miss G. L. Bell et non encore publiée (elle offre cette particularité d'être en koufique, alors que les inscriptions connues du grand adversaire des Croisés sont toutes en neskhî rond), et enfin la tour en briques de Tirmidh, dans le Khanat de Boukhara, où le revêtement de stuc disparu avec le temps laisse à nu le champ de briques entrelacées formant le fond.

Les recherches originales auxquelles s'est livré M. Flury sont les premières de ce genre, et on n'en saurait dissimuler l'importance, tant au point de vue paléographique qu'à celui de l'étude des arabesques. Les données historiques qu'il a établies sont définitivement acquises à l'histoire de l'art et forment un utile complément au *Manuel d'archéologie* de MM. Saladin et Migeon. Il ne reste qu'à continuer l'œuvre sur les mêmes principes, tant en remontant aux origines qu'en suivant le développement de l'ornementation aux époques postérieures, et cela prouvera une fois de plus quelle fut l'influence prépondérante de la Perse sur l'art des contrées converties à l'islamisme.

Cl. Huart.

C. Autran. *Phéniciens. Essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée.* In-4, xv-146 p. Paris, Geuthner, 1920.

Les vieilles légendes et l'histoire ancienne des Grecs attribuent aux Phéniciens une part notable dans les origines et le développement de la civilisation hellénique. Mais ces Phéniciens ne sont pas, comme on l'a cru, les Sémites chananéens qui, vers le xiiᵉ siècle avant notre ère, occupaient la région de Tyr et de Sidon. La Phénicie sémitique masque la vraie Phénicie, égéenne ou asianique, à laquelle elle a succédé. C'est d'un peuple d'Asie Mineure, tout différent des Sémites par la langue et par l'esprit, que la Grèce a reçu ses dieux, ses traditions, une partie de son vocabulaire, son agriculture, sa marine, et même (ce qui paraîtra peut-être le comble du paradoxe) son alphabet. Les Phéniciens étaient à l'origine des Cariens ou des Lélèges. Telle est la thèse, disons plutôt l'hypothèse, sur laquelle il faudrait, d'après l'auteur,

reconstruire toute la préhistoire du bassin de la Méditerranée.

Pour la démontrer, M. Autran invoque la linguistique, l'histoire et l'archéologie. En réalité, son argument historique se confond avec le premier, puisqu'il consiste dans l'examen de l'onomastique et des vocables concernant la civilisation. Or, malgré les progrès de la philologie comparée, la linguistique appliquée à des dialectes dont nous n'avons que quelques bribes, est un trop faible appui pour étayer une théorie de cette ampleur. D'autre part, le témoignage de l'archéologie se réduit jusqu'ici à fort peu de chose. De toute l'argumentation de M. Autran, développée avec une grande érudition et une conviction ardente, la seule conclusion légitime paraît être que ni l'Égypte, ni la Chaldée n'ont fourni à la Grèce une civilisation toute faite. Les civilisations locales, plus ou moins rudimentaires, se sont compénétrées, par suite des rapports pacifiques ou violents, inévitables entre peuples voisins, et cela bien avant de se trouver sous l'influence des grandes civilisations. Le contact de celles-ci n'a pas anéanti, mais enrichi, perfectionné et développé les civilisations régionales, leur faisant subir une transformation telle que les éléments primitifs se trouvèrent noyés, pour ainsi dire, dans l'apport nouveau. Ce contact a été établi par les Phéniciens, dont le rôle fut celui de propagateurs plutôt que de créateurs. Mais que ces Phéniciens ne soient pas les sémites connus sous ce nom à l'époque historique, et que les écrivains grecs se soient mépris sur l'origine véritable de leur propre culture, c'est ce qui reste encore à démontrer, après le brillant plaidoyer de M. Autran en faveur des Lélèges.

Ajoutons que si les arguments de l'auteur nous paraissent insuffisants à prouver sa thèse, ils constituent par eux-mêmes des groupes de faits linguistiques bien présentés et dignes d'attirer l'attention des philologues.

J.-B. Ch.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

T. W. Allen, *Homeric catalogue of ships.* In-8, 219 p. London, Constable, 1921.

H. Barth, *Die Seele in der Philosophie Platons.* In-8, VII-321 p. Tübingen, Mohr, 1921.

E. Bickel, *Der altröm. Gottesbegriff.* Eine Studie z. antiken Religionsgeschichte. In-8, 107 p. Leipzig, Teubner, 1921.

H. E. Butler, *The sixth book of the Æneid.* In-8. Oxford, Blackwell, 1920.

P. B. Carini. *Pompei, La villa dei misteri dionisiaci.* In-8, ill. Pompei, Beccarini, 1921.

P. B. Carini, *Pompei. Nuovissimi scavi.* 40 riproduzioni in fotocollografia di case, strade, pitture, ecc., apparse nei recenti lavori di escavazione, con testo illustrativo. Album. Pompei, P. Beccarini, 1921.

M. M. Crump, *The growth of the Æneid.* In-12. Oxford, Blackwell, 1920.

E. S. Duckett, *Hellenistic influence on the Æneid.* In-8, 68 p. Northampton (Mass.), Smith College, 1921.

Otto Gruppe, *Geschichte der klassischen Mythologie und Religionsgeschichte während des Mittelatters im Abendland und während der Neuzeit* (Ausführliches Lexikon,.. hgg. v. Roscher. Supplement). In-8, VIII-248 p. Leipzig, Teubner, 1921.

Léon Homo, *La Rome antique*. Histoire-guide des monuments de Rome depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. In-12, VIII-360 p., ill. Paris, Hachette, 1921.

J. Hönig, *Ferdinand Gregorovius, der Geschichtschreiber d. Stadt Rom*. Mit Briefen an Cotta, Franz Rühl u. a. Mit Bildnis. In-8, XIII-511 p. Stuttgart, Cotta, 1921.

Th. Mainage, *Les religions de la préhistoire : l'âge paléolithique*. In-8, 438 p., ill. Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1921.

A. Memminger, *Das Erbe der Druiden*. Beiträge z. geschichte d. geheimbände. 5. Aufl. In-8, 297 p., ill. Würzburg, Gebr. Memminger, 1921.

P. M. Meyer, *Juristische Papyri*. Erklärung v. Urkunden z. Einführung in. d. juristis. Papyruskunde. In-8, XX-380 p. Berlin, Weidmann, 1920.

R. Montandon, *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques*. France, I, II. In-8. Paris, E. Leroux, 1919-1920.

Ettore de Ruggiero, *La Patria nel diritto pubblico romano*. In-8, VII-219 p. Roma, Maglione e Strini, 1921.

C. Sallusti Crispi, *Epistulae ad Caesarem senem de re publica*, rec. Alphonsus Kurfess (Bibliotheca... Teubneriana). In-12, VI-28 p. Leipzig, Teubner, 1921.

S. Snidjer. *De forma matris cum infante sedentis apud antiquos*. In-4. Vindobonae, 1920.

Paul Thomas, *Notes critiques sur Velleius Paterculus et sur Tacite*. — *Notes critiques sur Varron, Pétrone, l'Octavia*. — *Notes critiques et explicatives sur les Satires de Perse*. In-8, 3 fasc. Bruxelles, 1919-1920.

Arnold Van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*. Étude critique des théories sur les origines de la religion et de l'organisation sociale. In-8, Paris, Leroux, 1921.

F. Weege, *Etruskische Malerei*. In-4, VIII-120 p., pl. Halle, Niemeyer, 1921.

MOYEN AGE.

Les leys d'Amors, manuscrit de l'Académie des jeux floraux, publié par Joseph Anglade, t. I-IV. (Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse, 1re série, p. XVII-XX). Toulouse, Édouard Privat, 1919-1920.

A.-E. Brinckmann, *Barockskulptur*. Entwicklungsgeschichte d. Skulptur in d. roman. u. german. Ländern seit Michelangelo bis z. Beginn d. 18 Jh. (Handbuch d. Kunstwissenschaft. 130-134. Lief.). In-8, 5.-9. Heft, p. 97-176, ill., pl. Neubabelsberg, Akadem. Verlagsgesellschaft, Athenaion, 1920.

F. Burger u. I. Beth, *Die deutsche Malerei vom ausgeh. Mittelalter bis z. Ende d. Renaissance* (Handbuch d. Kunstwissenschaft, 128. u. 129. Lief.). In-8, 25. u. 26. Heft, p. 689-719, ill. pl. Neubabelsberg, Akad. Verlagsgesellschaft, Athenaion, 1920.

G. Cohen, *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly* (Bibliothèque du XVe siècle). In-4, 287 p., pl. Paris, Champion, 1921.

F. Gabarrou, *Arnobe, son œuvre*. In-8, 79 p. Paris, Champion, 1921.

F. Gabarrou, *Le latin d'Arnobe*. In-8, III-243 p. Paris, Champion, 1921.

G. Goyau, *Sainte Jeanne d'Arc*. Les

étapes d'une gloire religieuse. In-4, ill. Paris, Laurens, 1921.

A. v. Harnack, *Marcion : Das Evangelium vom fremden Gott*. Eine Monographie z. Geschichte d. Grundlegung d. kathol. Kirche. In-8, xv-265 u. 358 p. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1921.

Inquisitions and assessments relating to feudal aids, A. D. 1284-1431. Vol. VI : York and additions. In-8, 900 p. London, Stationery Office, 1921.

I. Kleinpaul, *Die Fuggerzeitungen 1568-1605* (Abhandl. aus. d. Institut f. Zeitungskunde an. d. Universität Leipzig. 1. Bd., 4. Hft.). In-8, III-128 p. Leipzig, Reinicke, 1921.

L. H. Labande, *Avignon au XV^e siècle*. Légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de la Rovère (Mémoires et documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le Prince Albert I^er de Monaco). In-8, XXXI-723 p. Monaco et Paris, A. Picard, 1920.

Visconde de Santarem, *Estudos de cartographia antiga*. In-8, 2 vol. s. l., 1919-1920.

L. M. Smith, *The early history of the monastery of Cluny*. In-8, x-225 p. London, Milford, 1921.

Studien u. Mitteil, z. Geschichte d. Benediktinerordens u. seiner Zweige. Mitw. v. Abt Willib. Hauthaler, Pat. Gregor Reitlechner, Pat. Blasius Huemer red. v. Pat. Josef Strasser. Hersg. v. Stift St. Peter in Salzburg. N. F. 9 Jg. d. ganzen Folge (Umschl. : Reihe) 40 Bd. In-8, IV-392 p. Salzburg, A. Pustet, s. d. [1921].

J. Ward, *History and methods of ancient and modern painting*. Vol. IV : Italian painting from the fifteenth to the eighteenth century. In-8, 354 p., pl. London, Chapman and Hall, 1921.

L. Winstanley, *Hamlet and the Scottish succession*. In-8, IX-188 p. Cambridge, University Press, 1921.

ORIENTALISME.

A. Alt, *Die griechische Inschriften d. Palaestina Tertia westlich der 'Araba* (Wiss. Veröff. d. dtsch.-türk. Denkmalschutz-Kommandos. 2 Hft). In-4, 64 p.. ill. Berlin, Vereinigung wissensch. Verleger, 1921.

C. Autran, *Phéniciens*. Essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée. In-4. Paris, Geuthner, 1920.

Budhasvamin, *Brhat-Katha. Çlokasamgraha, X-XVII*. Texte sanscrit publié pour la première fois avec des notes critiques et explicatives et accompagné d'une traduction française par Félix Lacote. In-8, p. III-217. Paris, Leroux, 1920.

S. Khuda Bukhsh, *The Orient under the caliphs* (translated von Kremer's Culturgeschichte des Orients). In-8, XIII-463 p. University of Calcutta, 1921.

G. Caro, *Sozial und Wirtschaftsgeschichte d. Juden im Mittelalter und in d. Neuzeit*. 2. Bd. Das spätere Mittelalter (Schriften hrsg. v. d. Gesellschaft z. Förderung d. Wiss. d. Judentums...). In-8, XII-413 p. Leipzig, G. Fock, 1920.

Siva Chhatrapati. Being a translation of Sabhasad Bakhar with extracts from Chitnis and Sivadigvyaya, with notes by Surendranath Sen. In-8, XII-272 p. Calcutta University, 1921.

Suzendranath Dasgupta, *The study of Patanjali*. In-8, 207 p. University of Calcutta, 1921.

Rai Saheb Dineshchandra Sen,

The Bengali Ramayanas. In-8, XVIII-305 p. University of Calcutta.

Early travels in India (1583-1619). In-8, 364 p., ill. London, Milford, 1921.

J. L. J. F. Ezerman, *Beschrijving van den Koan Iem Tempel « Tiao-Kak-Sie » te Cheribon* (Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Populair - Wetenschappelijke Serie N° II). In-4. S. l. n. d.

R. Fage, *Un ami de Baluze : l'orientaliste Antoine Galland.* In-8, brochure, Brive, 1920.

L. J. Frachtenberg, *Alsea texts and myths.* In-8, 304 p. Washington, Govt. Printing Office, 1921.

O. Franke, *Studien z. geschichte d. Konfuzian Dogmas u. d. chines. Staats religion* : Das Problem d. Tsch'un-ts'iu u. Tung Tschung-schu's Tsch'un-ts'iu fan lu (Abhandl. d. Hamburg. Universitat..., I. Bd. Reihe B). In-8, VIII-329 p., pl. Hamburg, Friederichs, 1920.

P. Grandchamp, *La France en Tunisie à la fin du XVI*e *siècle* (1582-1600). In-8, Tunis, Imprimerie rapide, 1920.

G. A. Grierson, *Linguistic Survey of India*, vol. IX, Pt. I. Specimens of Western Hindi and Panjabi. In-4, 837 p., pl. Calcutta, Superint. Govt. Printing, 1921.

G. A. Grierson, *On the representation of tones in oriental languages.* In-8, 27 p. London, Luzac, 1921.

S. K. Hodivala, *Parsis of ancient India.* With references from sanskrit books, inscriptions, etc. (Dorab Saklatwalla memorial series, n° 2). In-8, 152 p. London, Luzac, 1921.

H. Kees, *Studien z. aegypt. Provinzial Kunst.* In-8, VIII-32 p., pl. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1921.

A. F. Kendrick, *Catalogue of textiles from Burying-grounds in Egypt. Vol 1. Græco-roman period.* (Victoria and Albert Museum). In-8, 142 p., pl. London, Stationery Office, 1921.

G. A. Frank Knight, *Nile and Jordan*, being the archaeological and historical inter-relations between Egypt and Canaan. From the earliest times to the fall of Jerusalem in A. D. 70. In-8, XI-572 p. London, Clarke, 1921.

H. C. Luke, *Cyprus under the Turks (1571-1878).* In-8, IX-281 p. London, Milford, 1921.

Manu-Smrti. The law of Manu, with the Bhāsyja of Mādhātithi. Transl. by Ganga-Nathā Jhā. Vol. I. Part. 2. In-8, x-256 p. University of Calcutta, 1921.

Bijaychandra Mazumdar, *The history of the Bengali language.* In-8, XVIII-298 p. University of Calcutta, 1921.

E. Naville. *L'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques.* In-4, brochure. Paris, P. Geuthner, 1920.

F. Perzynski, *Von Chinas Göttern* : Reisen in China. In-8, 260 p., pl. Münich, Wolff, 1921.

Hemchandra Raychaudhuri, *Materials for the study of the early history of the Vaishnava sect.* In-8, XI-146 p. University of Calcutta, 1921.

P. Schwarz, *Iran im Mittelalter, nach d. arab. Geographen* (Quellen u. Forschungen z. Erd-u. Kulturkunde. 9. Bd.). In-8, IV, 289-511. Leipzig, W. Heims, 1921.

E. Sieg u. W. Siegling, *Tocharische Sprachreste.* 1. Bd. Die Texte. A : Transcription, XII-258 p. ; B : Tafeln, III-64 p. (Turfan Expedition). In-4, Berlin, Vereinigung Wissenschaftl. Verleger, 1921.

South Indian inscriptions. Vol. III. Miscellaneous inscriptions from the Tamil country. Part. III. Ed. and transl. by Rao Sahib H. Krishna Sastri. In-4, p. 221-439. Madras, Superint. Govt. Press, 1921.

K. With. *Buddhistische Plastik in Japan bis in d. Beginn d.* 8. *Jh. n. Chr.* 2e Aufl. In-4, 95 p., 230 pl. Wien, A. Schroll, 1920.

K. G. Zschaetzsch, *Die Herkunft und Geschichte des arischen Stammes.* In-8, 527 p. Berlin-Nikolassee, Arier-Verlag, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

11 mars. M. Clermont-Ganneau communique une lettre de M. Virolleaud, directeur du service des antiquités de Syrie, qui signale la découverte à Djebail, l'ancienne Byblos, d'un bas-relief de grande dimension représentant une scène d'adoration.

— M. Collinet fait une communication sur la carrière de Léontius, préfet du prétoire en l'an 503.

— M. Camille Jullian lit une étude sur le port de Lacydon et la fontaine sainte des Phocéens à Marseille.

18 mars. M. Maurice Roy fait une communication sur le célèbre groupe de la fontaine de Diane provenant du château d'Anet et aujourd'hui conservé au musée du Louvre. Contrairement à l'opinion commune qui l'attribue à Jean Goujon, il inclinerait à penser que cette œuvre, qui présente tant de points d'analogie avec la Nymphe de Benvenuto Cellini, appartiendrait à la même école et serait sortie de l'atelier de Nesle.

23 mars. M. Homolle donne lecture d'une lettre où M. Gardner, de l'University College de Londres, étudie un bas-relief de Phalère.

— A propos de la lettre de M. Virolleaud, lue dans la séance du 11 mars, signalant la découverte d'un fragment égyptien sur l'emplacement de l'ancienne Byblos, M. Clermont-Ganneau donne lecture de divers documents indiquant les points de cette région où l'on aurait des chances de trouver des vestiges de la civilisation égyptienne.

— M. Babelon expose le résultat de fouilles du Père Delattre, qui a découvert de nouveaux tombeaux puniques sur la colline de Junon à Carthage.

— M. Edmond Pottier donne lecture d'un rapport de M. Charles Picard sur les fouilles d'un habitat prémycénien exécutées par M. Renaudin au nord-ouest d'Argos.

1er avril. M. Clermont-Ganneau donne lecture d'une note de M. Noël Giron, premier interprète de l'agence diplomatique du Caire, sur trois fragments de papyrus araméens du Ve siècle avant notre ère, récemment découverts près de Memphis.

— M. le commandant Lefebvre des Nouettes fait une communication sur la force motrice animale à travers les âges.

8 avril. M. Paul Monceaux donne lecture d'un mémoire intitulé : *Le Manichéen Faustus de Milève ; restitution de ses capitula.*

15 avril. M. l'abbé Chabot annonce que la Commission du Corpus Inscriptionum Semiticarum a reçu : 1° du P. Delattre les estampages d'une vingtaine d'inscriptions votives récemment entrées au Musée Lavigerie et 2° de M. Eusèbe Vassal les estampages de deux inscriptions votives et celles d'un nouveau fragment du tarif des sacrifices trouvé à Carthage par M. Icart.

— M. Edmond Pottier donne lecture d'une étude de M. Capart sur un passage du *Roman de Renart* où il croit retrouver une réminiscence d'un mythe égyptien, le combat d'Orus et de Set, les deux dieux rivaux.

— M. le comte Durrieu revenant sur une communication faite par lui en septembre 1920, et relative à des miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne insiste sur la personnalité du roi Jacques IV d'Ecosse, qui y est représenté et ajoute quelques remarques au sujet des armoiries qui accompagnent la figure du souverain.

22 avril. M. F. Sartiaux fait une communication sur les résultats des recherches archéologiques qu'il a poursuivies en octobre 1920 sur le site de Phocée.

29 avril. M. Pottier lit un rapport de M. Charles Picard sur les fouilles faites d'août 1920 à janvier 1921 dans la nécropole d'Eléonte (Thrace).

13 mai. M. René Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre du P. Lagrange qui annonce que les P. P. Vincent, Carrière et Savignac viennent d'exécuter dans un tertre voisin de Jéricho des fouilles qui ont amené la découverte de plusieurs inscriptions hébraïques : l'une d'entre elles confirme nettement une hypothèse de M. Clermont-Ganneau qui avait reconnu un « Daniel dans la fosse aux lions » sur les fragments d'une mosaïque découverte au même endroit; l'inscription qui vient d'être trouvée et qui faisait partie de cette mosaïque porte, en effet, le nom de Daniel.

— M. Camille Jullian fait une communication sur Saint-Pons et la forêt sacrée des Gaulois de Marseille : Lucain n'est pas seulement un poète, il est, comme disait Gerbert, un historiographe. Sa description du siège de Marseille, de la bataille de Taurentum complète et rectifie le récit même de César. Nous sommes donc autorisés à rechercher la situation de la forêt sacrée des Gaulois voisins de Marseille, forêt, dit Lucain, détruite par César au cours des opérations du siège. — M. Jullian n'hésite pas à placer cette forêt dans le vallon de Saint-Pons : il y retrouve la cascade sortie de noirs rochers, les arbres aux essences variées, le cirque des rochers nus, le voisinage des grottes mystérieuses; en somme tous les détails énumérés par le poète. Et l'on sait que cette forêt a repris ou gardé au Moyen âge sa valeur religieuse.

— M. Adrien Blanchet étudie le monument antique découvert près de Neuvy-Pailloux (Indre) en 1844, qui a été considéré jusqu'à ce jour comme un tombeau. Il démontre que cet édifice est une habitation, probablement celle d'un vigneron qui n'avait pas moins de cinquante-sept amphores de vin dans son logis. Le mobilier trouvé dans ces ruines présente un grand intérêt. Parmi les ustensiles recueillis dans cet édifice, qui est gallo-romain, on en trouve un en fer qui n'a probablement aucun similaire dans les musées : ce devait être un appareil pour suspendre une amphore et permettre d'en verser le contenu facilement.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu sa seconde séance trimestrielle le 13 avril 1921.

M. Alfred Croiset est désigné pour représenter l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

L'assemblée procède, sur le rapport de M. Chatelain, à la répartition des arrérages des fondations Debrousse et Gas.

M. Émile Picard lit le rapport annuel sur la situation financière du domaine de Chantilly.

M. Alfred Lacroix donne lecture d'un rapport sur un ouvrage du professeur Broca : « Hôpital de l'Institut. — Chirurgie de guerre », dont il est fait hommage à l'Institut.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Nécrologie. M. Jean Aicard, membre de l'Académie depuis 1909, est décédé le 12 mai 1921.

Reception. M. André Chevrillon a été reçu le 21 avril et a lu un discours sur la vie et les œuvres de M. Lamy, son prédécesseur. M. de La Gorce, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élection. M. Paul Pelliot a été élu le 6 mai membre ordinaire en remplacement de M. de Lasteyrie, décédé.

— Le *prix Gabriel-Auguste Prost*, (1 200 francs), est décerné à M. Hippolyte Roy pour son ouvrage intitulé : *La vie à la cour de Lorraine sous le règne de Henri II, 1608-1624*.

— Le *prix Chavée* (1 800 francs), est attribué à la Société des langues romanes de Montpellier pour l'ensemble de ses publications.

— Le *prix Saintour* (3 000 francs), est attribué par parties égales aux ouvrages suivants : *Inscriptions arabes de Fez*, par M. Alfred Bel; *Essai sur le poète Saadî*, par M. Henri Massé; *Essai sur la littérature des Berbères*, par M. Henri Basset.

— Les deux annuités de 1 000 francs du *prix Saintour* sont attribuées l'une à M. Anglade pour son édition des *Leys d'amors* et l'ensemble de ses publications sur la poésie des Troubadours; l'autre à M. Cohen pour sa publication des *Mystères et Moralités*, manuscrit du Musée Condé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Élections. M. Émile Borel a été élu le 11 avril membre de la section de géométrie en remplacement de M. Georges Humbert, décédé.

— M. Georges Urbain a été élu le 9 mai membre de la section de chimie, en remplacement de M. Bourquelot, décédé.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

145

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET-AOUT 1921.

LES GRECS AU TEMPLE D'ABYDOS.

Paul Perdrizet et Gustave Lefebvre, *Les graffites grecs du Memnonion d'Abydos.* Un vol. in-4. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919.

Abydos, la ville des saintes nécropoles, où, près du tombeau d'Osiris, le dévot égyptien voulait fonder « sa maison d'éternité », Abydos, la plus antique capitale de la vallée du Nil et dont les sables gardent la mémoire des premiers rois de l'Égypte, Abydos, qui, du temps de Strabon, n'était déjà qu'une humble bourgade[1], n'offre plus aujourd'hui, dans ses ruines éparses, qu'un seul monument à peu près debout, mais c'est l'admirable temple de Seti Ier, le père de Ramsès et le plus beau des pharaons. A la lisière du désert, là même où vient mourir, au temps des moissons mûres, la mer des jaunes épis, il dresse les douze piliers de son portique, les soixante colonnes de ses sept nefs, qui, à travers deux salles hypostyles, conduisent aux sept chapelles où reposaient les barques sacrées des sept divinités du sanctuaire : Horus, Isis, Osiris, Amon, Harmachis, Ptah, le Roi lui-même. Puis derrière ces chapelles, c'est comme un nouveau temple, dédié à la triade osirienne, et, dans une aile qui se détache à angle droit de l'édifice principal, tout un groupe compliqué de couloirs et de salles, en sorte qu'à l'époque des Grecs et des Romains on comparait l'édifice au célèbre labyrinthe[2]. On s'étonne encore aujourd'hui de la singularité d'un plan si complexe et Mariette, qui,

[1] Strab., 813 C.

[2] *Id., Ibid.*

le premier, l'a presque entièrement déblayé, disait que le temple n'avait pas livré son secret[1]. Le service des Antiquités a poursuivi en 1913 le dégagement de cette belle ruine et la disposition des deux cours qui précèdent le temple apparaît maintenant avec clarté sur le plan de M. Baraize, comme on peut le voir dans l'ouvrage que nous annonçons de MM. G. Lefebvre et Paul Perdrizet. Mais déjà les savants de la « Commission d'Égypte » avaient admiré les tableaux sculptés en faible relief dans le calcaire fin des parois et des colonnes. Jamais art plus précis ni plus délicat n'a su mêler tant de grâce souveraine à la noble majesté des figures divines et royales. Le Roi est partout avec les dieux dont il célèbre le culte, en récitant les formules du rituel inscrites en hiéroglyphes autour des tableaux[2].

Un jour est venu où, tout en restant sacrées, ces éloquentes murailles ont cessé d'être respectées : dans les espaces laissés libres par le sculpteur, parfois même sur les textes et les figures, des visiteurs, qui n'étaient pourtant le plus souvent ni des indifférents ni des impies, ont gravé ou tracé à l'encre leur nom et le souvenir de leur visite. Cette habitude de griffonner sur les murs est sans doute vieille comme l'écriture; il semble cependant que, si elle s'est implantée en Égypte au point qu'on a vu les archéologues eux-mêmes signer ainsi sur les monuments qu'ils étudiaient[3], elle se soit répandue surtout avec l'apparition des peuples de Grèce et de la mer Égée. « Ce sont les Grecs, dit M. Perdrizet, qui ont introduit en Égypte l'usage de faire bavarder les murailles. » Les Grecs, sans doute, et aussi les Phéniciens et les Cariens, mais peut-être de tous ces bavardages, celui des Grecs est-il, pour nous, le plus instructif, surtout quand il trouve des interprètes aussi diligents et informés que MM. Perdrizet et Lefebvre. Abandonnant à d'autres le soin d'écrire l'histoire du temple de Seti dans les grands siècles de sa gloire, ils ont soigneusement relevé les traces laissées par les Grecs, au temps où l'Égypte soumise s'ouvre à l'activité des peuples nouveaux. De leur travail commun à Abydos et des recherches pour-

[1] Mariette, *Abydos*, I, p. 6-7.

[2] A. Moret, *Le Rituel du culte divin journalier en Égypte*, *introduction*.

[3] P. e. dans la syringe de Ramsès X, H. Brugsch et C. Wescher ont écrit *vidi et miravi*, en reproduisant le barbarisme du primipilaire Januarius (J. Baillet, *Inscriptions grecques et latines des tombeaux des Rois*, 468, cf. p. 33).

suivies ensuite séparément — M. Lefebvre, retenu par ses fonctions en Égypte, s'attachant surtout à réviser les copies et les fac-similés, tandis que M. Perdrizet se consacrait davantage, en France, à l'interprétation des textes — est sorti, grâce à la libéralité de M. Jacques Doucet et à l'habileté de l'éditeur lorrain Berger-Levrault, un superbe volume qui n'est pas seulement un recueil de documents exactement reproduits, mais une œuvre d'érudition élégante, originale, toute pleine du sentiment de la vie antique, un monument enfin bien digne d'être dédié par ces deux « athéniens », qui ont fait la guerre, à la mémoire de leurs sept camarades qui sont glorieusement tombés.

Les plus anciens graffites d'Abydos sont du v^e^ siècle avant notre ère. Ils peuvent être comparés aux inscriptions plus anciennes d'Ipsamboul[1] : ce sont aussi, pour la plupart, pas toujours, des inscriptions de mercenaires. On trouve des Ioniens, des Éoliens, des Cariens, des Chypriotes, des Crétois, qui ne nous donnent le plus souvent qu'un simple nom suivi d'ethnique. Mais comme ces noms animent les maigres témoignages épars des historiens! Celui de Timarque de Daphné[2], où fut un camp de mercenaires[3], celui de Chariandros de Memphis[4] devront figurer maintenant dans tous les commentaires d'Hérodote[5] et quel relief ne donnent-ils pas à ce lambeau d'Aristagoras de Milet[6], qui nous signale l'existence de quartiers grecs et cariens à Memphis! Quand on rencontre aux III^e^ et II^e^ siècles, en pleine domination ptolémaïque, la mention de grou-

[1] Ils se classent donc dans cette série de trop rares documents qui nous renseignent sur la pénétration de l'Hellénisme en Égypte avant la conquête macédonienne. Les plus anciens de cette série sont les graffites d'Ipsamboul, les plus récents les antiquités trouvées par Borchardt et Rubensohn dans la nécropole d'Abousir, entre autres le manuscrit du Timothée, cf. Borchardt *Mitteilungen der Deutschen Orientgesellschaft*, XIV, p. XX; Carl Watzinger, *Griechische Holzsarkophage aus der Zeit Alexanders des Grossen*, *Mitteil d. Deutschen Orientgesellschaft*, t. VI-VII. Enfin, l'an dernier Gustave Lefebvre a mis au jour à Touna le tombeau d'une famille de prêtres Héracléopolitains, du IV^e^ au III^e^ siècle, où se manifestent, d'une manière surprenante, des influences helléniques accentuées. G. Lefebvre, *Le tombeau de Petosiris* dans *Annales du service des Antiquités*, XX (1920), p. 41 et suivantes.

[2] *Graffites d'Abydos*, 614.

[3] *Herod.*, II, 30.

[4] *Graffites d'Abydos*, 536.

[5] *Herod.*, II, 154.

[6] Cité par Steph. Byz, s. v.

pements ethniques tels que les Hellénomemphites[1], les Cariens[2], les Phénico-Égyptiens[3] et qu'on se rappelle ce que des chercheurs sagaces[4] ont pu deviner du rôle de ces πολιτεύματα dans l'Égypte lagide, on ne peut s'empêcher de faire réflexion que les établissements grecs qui, de longue date, avaient préparé le terrain à la conquête, ont aussi en partie déterminé les voies par où, au IIIe siècle, l'influence hellénique pénétrera la vallée du Nil et les principes selon lesquels l'hellénisme s'y organisera. Une grande cité commerçante, Naucratis, par qui l'Égypte communique avec le monde égéen, voilà, depuis Amasis surtout, le grand centre de culture hellénique : Alexandrie, sous les Lagides, héritera ce rôle et cette influence, renforcée depuis Sôter par celle de Ptolémaïs. Des groupements ethniques installés avec leurs dieux dans les grandes villes, voilà, au temps d'Hérodote, les centres où se perpétuent et d'où se répandent, grâce aux mariages mixtes, les traditions et l'esprit des races étrangères établies en plein pays égyptien; ne sont-ce pas là les modèles de ces πολιτεύματα ethniques que l'on trouvera, sous les Ptolémées, un peu partout dans la vallée, avec les innombrables associations helléniques, encouragées et reconnues, qui se forment autour des gymnases? Enfin, par les mercenaires, l'armée, sous les Saïtes, est toute imprégnée d'hellénisme; de leur armée aussi, grâce d'ailleurs à des institutions plus complexes, les Ptolémées tenteront de faire un agent d'hellénisation.

On voit donc la valeur historique des graffites du Ve siècle. Parmi les mercenaires, Onasandros le Cydoniate inspire à M. Perdrizet une reconnaissance particulière et lui suggère des hypothèses de nature à éclairer un point obscur de l'histoire d'Égypte[5]. Cet Onasandros a fait partie d'un corps de mercenaires crétois, sous le commandement d'Amyrtée, ἐπὶ Ἀμυρταίου ἐπίκουροι Κρῆτες. A en juger par

(1) *P. Lond.*, I, p. 49; voir dans Wilcken, *Chrestomathie* 30, le *P. Paris*, 60b.

(2) *Herod.*, II, 154; Aristag. ap. Steph. Byz. Καρομεμφῖται; *P(apiri della) (Società) I(taliana)*, 531.

(3) *P.S.I.* 531. Les Tyriens, les Juifs ont également leur στρατόπεδα et leurs cultes particulier. *Her.*, II, 112; Josephe, *Ant. Iud.*, XIV, 8, 2; *de Bello Iud*, I, 9, 4.

(4) Perdrizet, Lesquier, Schubart, Plaumann; cf. notamment Lesquier, *Institutions militaires des Lagides*, p. 142 et suiv.

(5) *Graffites d'Abydos*, 405 et introduction, p. IX.

le caractère de l'écriture, qui est celle de la fin du v^e siècle, il s'agit de cet Amyrtée que Manéthon appelle le Saïte, et qui selon M. Cloché a régné de 405 à 399 sur l'Égypte révoltée contre le Grand Roi[1]. Il se trouvait donc alors en Haute-Égypte, et M. Perdrizet pense même que ce nom d'Amnerdaïs, don d'Amon, permet de croire qu'il était originaire de Thèbes. « Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le fait « que la révolte du Delta sous les Amyrtées ait eu sa répercussion « en Haute-Égypte est fort naturel et compréhensible ». Peut-être même pourrait-on penser que le mouvement de Haute-Égypte n'est pas une conséquence de l'insurrection du Delta, mais que c'est en Thébaïde que la révolte a éclaté. Tout au moins est-ce là qu'elle a dû se maintenir avec le plus de constance, jusqu'au succès final. Vers 401 l'attitude de l'Égypte à l'égard de la Perse paraît assez complexe. Le pays n'est pas tout entier rebelle : il y a un contingent égyptien dans l'armée d'Artaxercès à Counaxa[2], et nous apprenons de Diodore que Tamôs, l'ami de Cyrus le jeune, après la défaite, se réfugia en Égypte auprès d'un certain roi Psammétique, qui le fit tuer[3]. On a donné Psammétique pour un allié d'Amyrtée, et qui aurait supprimé Tamôs afin de s'emparer de son argent et de sa flotte. Mais comment cet Égyptien révolté contre Artaxercès assassine-t-il l'ami de Cyrus? Si c'est un allié d'Amyrtée, c'est un allié qui s'apprêtait à se soumettre. M. Cloché préfère voir en lui un adversaire du mouvement national. Sans décider définitivement, entre ces deux hypothèses, le graffite d'Abydos a le mérite de nous faire entendre comment la Basse-Égypte pouvait être aux mains d'un Psammétique et nous engage à ne pas rejeter le témoignage de Diodore, mais bien plutôt à l'interpréter.

A l'époque où Onasandros gravait son nom dans l'escalier qui conduit aux terrasses et sur l'épaule même d'une figure de Seti I^er, le culte officiel continuait à se célébrer dans les sanctuaires du temple fermé rigoureusement aux profanes. Les graffites prémacédoniens ne se sont rencontrés que dans les parties que l'on peut concevoir

[1] Paul Cloché, *La Grèce et l'Égypte de 405/4 à 342/1 avant J.-C. Revue Égyptologique*, n. s., I., p. 218 et suiv., et II, p. 83.

[2] *Xen.*, I, 8, 9. On a aussi pensé que ces Égyptiens avaient été recrutés parmi ceux que Cyrus et Cambyse avaient établis à Suse et ailleurs (P. Couvreur).

[3] *Diod. Sic.*, XIV, 35.

ouvertes, même dans un temple encore consacré, c'est-à-dire : « dans la deuxième cour, dans le couloir de la table des Rois et sur « la terrasse de ce couloir ainsi que dans l'escalier qui donne accès à « la dite terrasse ». Le sacerdoce a donc abrité une garnison de mercenaires étrangers « qui, par le couloir du Roi et l'escalier accé- « daient aux terrasses où ils montaient la garde ». Les soldats et les voyageurs de ce temps n'apportent ici aucune intention religieuse; les dieux et les cérémonies leur demeurent cachés[1].

A l'époque ptolémaïque, au contraire les visiteurs se répandent dans toutes les salles. Est-ce que la religion égyptienne est devenue moins jalouse de ses mystères? Non sans doute; c'est que le temple, alors, comme au temps de Strabon, est ouvert à tout venant, et que les prêtres l'ont déserté. Quatre personnages, qui se disent *Galates*[2], se vantent même d'avoir capturé un renard dans la cella d'Horus : ἤλθομεν καὶ ἀλώπεκα ἐλάβομεν ὧδε. Un tel exploit eût été impossible au temps où le dieu trônait sur la *baris* sainte.

On ne peut dire à quelle date exacte le temple fut ainsi désaffecté. Le plus ancien des graffites ptolémaïques datés est de la vingt-troisième année de Philadelphe[3], mais à en juger par l'écriture, il y a dans le temple des graffites plus anciens. Ce qui est hors de doute c'est que plus de la moitié des textes est d'époque ptolémaïque et le IIIe siècle paraît assez largement représenté[4]. C'est, en effet, pour l'Hellénisme, une période d'activité débordante; la Grèce entière se répand sur la vallée du Nil, attirée par le désir du lucre et le goût du plaisir. Les Rois, qui ont besoin des capitaux et des talents helléniques, pour exploiter leur nouveau domaine, et de colons pour l'helléniser, encouragent ce mouvement[5]. Les gains que promettaient

(1) Tout autres étaient, on le voit, les conditions dans lesquelles se trouvaient les soldats de Bonaparte, qui ont gravé leurs noms sur les terrasses du pylône d'Edfou.

(2) Cet ethnique est ici un pseudo-ethnique; voir *Graffites d'Abydos*, 174 introduction p. X et XII et le commentaire.

(3) *Graffites d'Abydos*, 616.

(4) Il doit en être de même dans les syringes thébaines. Letronne, pour des raisons paléographiques erronées (*Recueil*, II, p. 160) ne voulait pas admettre qu'il y eût dans ces tombeaux des textes de la haute époque ptolémaïque.

(5) Cf. Rostowzew, *The foundation of social and economic life in Egypt in Hellenistic times, Journal of Egyptian Archaeology*, VI, p. 161 et suiv.

les fermes d'impôt ou les fonctions publiques attachent à la dynastie une foule d'hommes d'affaires et les plus heureux peuvent espérer la concession d'un de ces grands domaines dont les Ptolémées trouvent profit à enrichir leurs hauts fonctionnaires ou leurs favoris[1]. Jusque dans les récits des grands drames historiques, tels que Plutarque a pu nous les conserver, on voit paraître le Grec qui vient trafiquer à Alexandrie, et ce Nicagoras de Messène, qui, au début du règne de Philopator, provoque l'internement de Cléomène, ne débarque sur le quai, où il rencontre le Spartiate, que pour vendre des chevaux à la Cour[2]. Partout dans les moindres villes de Grèce, on célèbre ce pays où l'on peut rencontrer la fortune, où l'on trouvera sûrement le plaisir. C'est pour l'Égypte, que Mandris, dans Hérondas, a quitté sa jeune maîtresse, l'Égypte, où tout se trouve en abondance, où l'on voit la véritable demeure d'Aphrodité[3]. Ces Grecs établis ou de passage, ils parcourent le pays en tous sens, dans l'intérêt de leurs affaires et quelquefois au gré de leur fantaisie; le voyage sur le Nil ou les canaux est facile[4]; on a partout des hôtes et des amis avec lesquels on entretient un commerce suivi de lettres, de visites, et d'affaires. C'est l'impression qui se dégage de la correspondance de Zénon, intendant d'Apollônios, le diœcète de Philadelphe, et les graffites d'Abydos ne nous en laissent pas une différente. Nous voyons signer sur les murs des Grecs de toutes les régions du monde hellénique et naturellement les pays qui font partie de l'Empire ptolémaïque ou qui l'avoisinent sont les mieux représentés.

Pourquoi venait-on à Abydos qui n'était plus alors qu'un village[5]? Quelques-uns sans doute étaient poussés par la curiosité. Cependant ouvert et abandonné de ses dieux d'autrefois, le temple de Seti était autre chose qu'une ruine curieuse. Dans l'antiquité où le ciel est si mêlé à la terre, et particulièrement à cette époque hellénistique où la mainmise sur l'Orient a révélé tant de cultes nouveaux, il eût été

[1] P. e. le diœcète Apollônios, titulaire d'une δωρεά au Fayoum, C. C. Edgar, *Annales du service des antiquités*, XX, p. 19, n° 36 (*a*). Peut-être est-ce aussi le cas de Polyaratos de Cyrène qui se vante de posséder un domaine en Égypte : νῦν δ'Αἰγύπτω κατέχει δάπεδα (*Graffites d'Abydos*, 300 et p. XI).

[2] *Polybe*, V, 37, 7; Plut., *Cléomène*, 35.

[3] *Herondas*, I. v. 26, et suiv.

[4] *Papyrus de Lille*, 25.

[5] Strab. l. l.

étrange qu'un temple désaffecté fût demeuré vide de dieux. Le monde était alors tourmenté d'un ardent besoin religieux : d'innombrables divinités sont prêtes à exaucer leurs fidèles; des religions naissent partout; en Égypte, où la vieille religion nationale reste strictement fermée aux étrangers, on voit se former une religion populaire plus ouverte et plus accueillante [1]. Si les dieux officiels avaient quitté le temple d'Abydos, il était presque impossible que le peuple n'y installât pas les siens.

Ces dieux ne sont pas ceux à qui l'on songerait tout d'abord, si l'on n'avait pour se renseigner que le texte des auteurs anciens. Strabon fait du temple de Seti un palais de Memnon, et, depuis Letronne[2], il est à peine besoin de rappeler comment la légende de l'Éthiopien Memnon, fils de Tithôn et de l'Aurore, fut rattachée à la vallée du Nil par les Grecs, qui identifièrent leur héros, non sans la complicité du clergé indigène, avec un pharaon d'autrefois, Amenothès selon les uns, Ismandès selon les autres; mais Memnon populaire à Thèbes autour des fameux colosses, ne paraît guère à Abydos. Ici un certain Ménélas qui est seul à se souvenir de lui pourrait bien être plutôt un lettré qu'un dévot[3]; lettré en même temps que dévot, ce Philoclès, qui nomme Sesostris[4] et lui fait son proscynème; simple curieux Sotiôn qui se vante d'avoir pénétré le sens d'un relief[5]; curieux et lettré Strabon lui-même qui ignore tout du culte populaire d'Osiris-Sérapis, dont le Memnonion était ou avait été le siège, mais qui n'oublie pas de nous parler de l'Osireion officiel[6].

C'est en effet Osiris-Sérapis et Isis que l'on vient implorer dans le sanctuaire abandonné. Nous sommes au temps de la grande popularité de Sérapis, et les rois ne devaient pas voir d'un mauvais œil la

[1] Perdrizet, conférence faite au Musée Guimet le 6 février 1921.

[2] Strab. l. l., *Graffites d'Abydos*, p. I.

[3] *Graffites d'Abydos*, 563.

[4] *Ibid.*, 31.

[5] *Ibid.*, 130 : Σωτίων εὗρε τὴν ἀπόδειξιν τῆς ἀναγλυφῆς. Voir le commentaire. Μάλλος κύων du n° 76, n'est peut-être lui aussi qu'un curieux. Je pense que c'est un cynique. Perdrizet qui envisage aussi cette explication, se demande également si κύων ne serait pas une insulte. Des philosophes, et particulièrement des cyniques ont visité aussi les syringes (Baillet 150, 154, 631). Les cyniques s'appellent tantôt κύων (Baillet 172, 319, 562), tantôt κυνικός (Letronne 248).

[6] Strab., 814.

naissance spontanée d'un pareil pèlerinage. N'avons-nous pas, dans les papiers de Zénon, la lettre d'un fidèle, gratifié de visions, guéri par le dieu, et qui tente d'associer le diœcète Apollônios à la fondation d'un Sérapéum[1]? A Abydos l'autorité ne paraît pas être intervenue et, dans les rites qui s'y célèbrent, nous ne saisissons l'action d'aucun prêtre officiel; c'était pourtant un oracle que l'on venait consulter. Il faut nous les représenter, ces pèlerins, portant d'une main la *situla* toute pleine de l'eau sainte du Nil, et de l'autre une palme « pour écarter les mouches du sacrifice », mais peut-être aussi pour s'en servir comme Ion de ses branches de laurier : πτόρθοισι δαφνῆς στέφεσίν θ' ἱεροῖς ἐσόδους Φοίβου καθαρὰς θήσομεν, ὑγραῖς τε πέδον ῥανίσιν νοτερόν[2]. Ils venaient parfois seuls, parfois avec leurs femmes, leurs enfants, leurs esclaves, tels Agathinos et Démétrios-Kalaüs qui est accompagné « de Dionysia, de sa très aimable fille, de la servante Myrtô et du fils de celle-ci le jeune Tettix », qui ont inspiré à M. Perdrizet un si joli commentaire[3]. Ceux qui ne se contentaient pas de venir adorer ou rendre grâces, tels les pêcheurs d'éponge et chasseurs du roi qui avaient échappé aux dangers des chasses à l'éléphant[4], devaient s'endormir, la nuit, dans quelque coin du temple pour attendre le songe prophétique. L'incubation est bien connue en Grèce, par exemple dans le culte d'Esculape; c'est une pratique courante dans les sanctuaires de Sérapis[5] et les documents égyptiens nous ont rendu plusieurs récits de ces visions nocturnes[6].

(1) C. C. Edgar, *Annales du service des Antiquités*, XVIII, p. 175. Cf. les inscriptions publiées par Pierre Roussel, J. G., XI, 4, 1299 et du même, *Cultes Égyptiens à Délos du III^e au I^er siècle avant J.-C.* (*Annales de l'Est*, 29^e et 30^e années); *Les sanctuaires Égyptiens de Delos et d'Eretrie*, *Revue Égyptologique*, n. s., I, p. 81 et suiv.

(2) Eur., *Ion*, 103-106. *Graffites d'Abydos*, 325 et le commentaire. Cette inscription qui représente un pied, une situle, une palme « forme une sorte de proscynème », sur *les pieds de pèlerins*, voir *Graffites d'Abydos*, 642-658.

(3) *Graffites d'Abydos*, 368.

(4) *Ibid.*, introduction, p. XV.

(5) Arrien, *Anab.*, VII, 26. D'après les éphémérides royales, des amis d'Alexandre vont dormir dans le temple de Sérapis (?) à Babylone.

(6) *P. Paris*, 50 et 51. Voir aussi le papyrus d'Imhoutep : *Oxyrhynchus Papyri*, t. XX, p. 22. Les songes prophétiques ou autres jouent un grand rôle dans la littérature égyptienne, voir le Papyrus de Leyde U., dans U. Wilcken, *der Traum des Königs Nektanebos*, *Mélanges J. Nicole*, p. 578.

Par quels procédés rituels et magiques les obtenait-on? Nous ne le savons pas pour Sérapis; mais les papyrus magiques de Londres, que M. Perdrizet a mis en lumière, nous ont conservé la recette qui servait à provoquer l'apparition du dieu Bès. Au moins pouvons-nous croire que les fidèles mal disposés aux hallucinations pieuses avaient recours à des « médiums ». C'est ainsi que nos éditeurs interprètent la présence de trois « encatoques », dont ils ont retrouvé les graffites. Ceux-ci ne seraient donc pas des « reclus » puisqu'ils errent librement aux environs de l'édifice grand ouvert, offrant sans doute leurs services à titre personnel et vivant des aumônes et des gratifications des fidèles[1]. L'un d'eux porte le nom significatif de Sapriôn (σαπρός); « c'était probablement un mendiant précurseur de St Labre, « un original tout à fait dépourvu de φιλοκαλία. On rapprochera ce « nom du passage du Pseudo-Manéthon où les catoques (οἱ ἐν « κατοχῇσιν θεῶν) sont dépeints vêtus de haillons sordides (εἵματα « ῥυπόωντα), la tête couverte d'une chevelure longue et sale (τρίχες « δ'οὐρῇσιν ὅμοιαι ἵππων κηροπαγεῖς οὖλαι πληροῦσι κάρηνον) — autant dire « de vrais fakirs ». Si le songe était obscur, ce n'était pas l'encatoque qui l'interprétait : il y avait des interprètes des songes, ὀνειροκρίται. On en trouve dans les sanctuaires de Sérapis en Grèce et à Memphis[2]; mais les graffites ne nous en révèlent point à Abydos.

Ce qu'on demandait à Sérapis, c'était la santé; Sérapis était avant tout un dieu guérisseur. Mais à l'affreux nain grimaçant et contrefait qui lui succède à l'époque romaine, à Bès, on posait toutes sortes de questions, on demandait toute espèce de conseils. Comment ce dieu grotesque a-t-il remplacé Sérapis? c'est une question non résolue et que nos auteurs n'abordent pas; mais on est bien obligé de constater avec eux que le paganisme populaire, au moins en Égypte, s'est de plus en plus détourné des belles figures divines, que l'art et le sentiment d'une société affinée avait ennoblis, pour leur préférer de

(1) *Graffites d'Abydos*, p. XVII. Perdrizet donne la bibliographie de la question. On peut ajouter maintenant W. Otto, dans *Archiv für Papyrusforschung*, VI, p. 303 et suiv., qui écarte les arguments tirés de l'expression διὰ τῆς θυρίδος par les partisans de la réclusion. Cette θυρίς serait la fenêtre ornée derrière laquelle le roi se plaçait pour donner audience.

(2) P. Roussel, *Rev. Eg.*, n. s., I, p. 89. Au Sérapéum on connaît l'enseigne du Crétois : Κρῆς εἰμι· τὰ δ'ἐνύπνια κρίνω.

grossiers génies d'allure barbare, de véritables idoles de tribus nègres. La haute spéculation du paganisme philosophique ne pénètre pas les masses; celles-ci sont de plus en plus étrangères à l'esprit de l'Hellénisme, parce que les hommes qui les composent sont de moins en moins des Grecs. J'ai noté ailleurs la force prenante, asservissante même du ciel et du sol égyptiens, et indiqué que dès l'époque ptolémaïque, à mesure que l'Égypte s'hellénise, l'hellénisme s'y abâtardit. A Abydos, la substitution de Bès à Sérapis, vers la fin même de la domination ptolémaïque[1] en est une preuve frappante. Nous ne suivrons pas M. Perdrizet dans la description précise et vivante qu'il nous donne des rites magiques selon lesquels on consultait Bès[2], « le tout véridique, le donneur de songes et d'oracles, celui « qui ne trompe pas, auquel l'Univers entier rend témoignage[3] »; car c'est en ces termes pompeux que les gens de ce village du Saïd célébraient leur dieu ridicule. Avaient-ils tout à fait tort quand ils vantaient sa renommée universelle? Un jour au moins il fut connu de tout l'Empire, puisque les pratiques superstitieuses d'Abydos allèrent troubler le superstitieux Constance et, qu'autour de ce sanctuaire, le « trop fameux notaire Paul » suscita une lucrative affaire de lèse-majesté. Ammien Marcellin nous en a laissé un récit, auquel M. Perdrizet donne toute sa valeur. L'histoire religieuse du temple d'Abydos finit, pour nous, vers 500, quand l'Apa Mousa en chassa définitivement Bès, devenu un risible et fâcheux démon, et, avec lui, tous les autres dieux.

Mais les graffites ne nous éclairent pas seulement sur l'histoire religieuse, l'histoire générale y trouve à glaner. Ce ne sont presque toujours que des noms et des ethniques, mais nos commentateurs excellent à interpréter les uns et les autres[4]. De là des hypothèses

[1] Le plus ancien proscynème daté à Bès est celui de Sapriôn (566); il est de l'an 29 de Ptolémée Lathyre (p. xvi). Il n'est pas prouvé qu'à cette date Bès eut tout à fait remplacé Sérapis. Y avait-il des encatoques pour Bès comme pour Sérapis? c'est probable. Perdrizet considère Sapriôn comme le plus récent de nos encatoques. Son graffite est le seul daté. Il faut donc juger à l'écriture. Je serais assez porté à penser que le n° 28, de Démétrios, est plus récent à cause des formes fluctueuses des lettres dans le mot Ποτάμωνος.

[2] *Graffites d'Abydos*, p. xx.

[3] *Ibid.*, 492, 500.

[4] Par exemple l'interprétation donnée du nom Ποτάμων, bien préférable à celle qui le tire de l'Égyp-

ingénieuses, vraiment plausibles, et qu'il faut retenir. On sait qu'à l'époque ptolémaïque plusieurs de ces ethniques étaient des pseudo-ethniques, donnés, par exemple, à certains Corps de troupes et que, selon l'hypothèse de M. Lesquier, on pouvait obtenir ces ethniques par une naturalisation dans les πολιτεύματα. M. Perdrizet soupçonne l'existence de deux de ces πολιτεύματα encore inconnus. L'abondance des Thraces dans les graffites, le fait que l'un d'eux se donne comme Χυσίτης l'amène à admettre un πολίτευμα de Thraces à Cusæ[1]. La mention d'Arcadiens de la Thébaïde indique la présence d'un πολίτευμα d'Arcadiens dans cette région. Si nous ajoutons qu'un texte de la sixième année d'Épiphane permet de placer à cette date un siège d'Abydos par le roi, nous donnant ainsi un renseignement précis sur les insurrections qui ont désolé le règne de Philopator et celui d'Épiphane, comme le graffite d'Onasandros nous éclairait sur le soulèvement d'Amyrtée, nous aurons bien à peu près résumé les faits et les considérations que M. Perdrizet a groupés dans son introduction, mais nous n'aurons donné qu'une idée bien incomplète[2] de l'exactitude des copies et de la richesse du commentaire, dont l'érudition abondante, alerte, et poétique à force d'être vivante, montre bien que la tradition de Letronne n'est pas perdue dans ce pays.

Pierre JOUGUET.

tien (*Graffites d'Abydos* 27-28). En revanche, je me demande si Ψαθῦρις (384) ne serait pas un nom égyptien tiré de celui d'Hathor (cf. le mois Ἀθύρ). Μοῦθις (327) est-il toujours un nom de femme? C'est celui d'un Pharaon qui figure dans la liste d'Eusèbe. Il est vrai qu'on a des raisons de l'y supprimer (cf. Cloché, l. l., p. 218). Κρότος de 363 doit être un nom propre (v. Edgar, *Annales*, XVIII, 234, n° 14, l. 7).

[1] *Graffites d'Abydos*, p. XI.

[2] Signalons cependant aux Égyptologues, un texte égyptien écrit en lettres grecques. *Graffites d'Abydos*, 74, et peut-être 295 et 334.

RAPPORTS INTELLECTUELS DE LA FRANCE ET DE LA HOLLANDE DU XIII^e AU XVIII^e SIÈCLE.

K. J. Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du Français en Hollande du XVI^e au XIX^e siècle.* Un vol. in-8, 295 p. Leyde, A. W. Sijthoff, 1919. — Gustave Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle.* Un vol. in-8, 756 p. Paris, Champion, 1920. — A. Germain, *Les Néerlandais en Bourgogne.* Un vol. in-8, 126 p. Bruxelles, Van Oest, 1909.

En l'année 1875 l'université de Leyde célébrait le troisième centenaire de sa fondation. S'adressant à Gaston Paris, Perrot et Renan, qui représentaient l'université de France, le philologue hollandais Cabet leur disait : « Tant que nous tiendrons à conserver le bon goût et le bon sens, c'est vous Messieurs les Français qui serez toujours nos maîtres. » En semblables cérémonies, il importe de faire à la courtoisie une large part ; nonobstant, lorsque après avoir rappelé ce souvenir, M. G. Cohen, dans son livre sur les écrivains français en Hollande, affirme que le peuple néerlandais est une nation germanique à forte culture française, il énonce une proposition incontestable.

Les relations intellectuelles entre la France et les Provinces-Unies ont été fort intimes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours et si par ce vocable « relations intellectuelles » on entend parler des rapports littéraires, artistiques et moraux, il est aisé de constater que la France et la Hollande ont vécu en contact permanent et se sont mutuellement influencées. A toutes les époques, la France a marqué son empreinte sur la Hollande ainsi qu'elle l'a marquée sur l'Allemagne ; à certains moments, elle a également reçu des Néerlandais un apport intellectuel et artistique qui n'est pas négligeable. Sans parler de la vaste enquête à laquelle le gouvernement hollandais se livre présentement à travers les archives de notre pays pour retrouver les traces, même les plus modestes, de l'amitié et de la pénétration des deux nations, voici que depuis quelques mois, une série d'ouvrages importants évoquent les rapports moraux des deux peuples et permettent d'en suivre l'évolution.

*
* *

Que la langue française ait été d'un usage courant dans les Provinces-Unies au XVII^e siècle, cela est un fait acquis à l'histoire littéraire. M. Salverda de Grave[1] et après lui, M. Brunot, ont recueilli des textes abondants et variés prouvant la diffusion de notre idiome dans les pays du nord. Le XVII^e siècle marque d'ailleurs le terme d'une évolution qui prit naissance au moyen âge et dont il est facile de suivre le développement.

Dès le XIII^e siècle, les rapports politiques des princes néerlandais avec les souverains français sont constants. Florent V, l'un des derniers comtes de la maison de Hollande est l'allié de Philippe le Bel; les rois de France s'intéressent aux affaires de la Gueldre ou concluent des traités avec les Frisons. La majeure partie des chartes, correspondances ou traités relatifs à des alliances politiques ou des unions matrimoniales sont rédigés en langue française. Le traité de 1296, signé par les sires de Brederode, de Renesse et autres envoyés de Florent V est écrit en notre langue ce qui marque bien que les nobles hollandais de cette époque pratiquaient déjà le français. Au demeurant, dans la société cultivée du temps, le parler thiois ou néerlandais est délaissé, les jeunes hommes qui se destinent aux fonctions élevées ou pour lesquels on souhaite une éducation soignée sont envoyés en pays wallon pour en étudier la langue.

La noblesse néerlandaise ne cultive pas seule le français; le clergé l'étudie également, le plus souvent par la méthode directe, en venant à Paris ou à Orléans. Au XIII^e siècle, Utrecht, Leyde, Amsterdam envoient des étudiants dans ces deux villes et cette coutume se continue au XIV^e siècle. Philippe de Leyde, *doctor decretorum* de Paris, en 1369, est l'auteur d'un *De cura reipublicæ et sorte principantis*; de la dédicace de cet ouvrage, il ressort que nombre de ses compatriotes étudiaient vers 1378 dans les universités françaises. Des subventions étaient accordées par des villes de Hollande à des jeunes hommes

[1] Salverda de Grave, *L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés*. Paris, 1913. — Brunot, *Histoire de la langue française*, t. V. Paris, 1917. *Le Français dans les Provinces-Unies*, chap. IV et suiv.

venant étudier à Paris, Orléans ou Montpellier; les magistrats de Middelbourg envoyèrent aux frais de leur cité des Néerlandais dans les écoles françaises. « A partir du duc Albert, écrit M. Pirenne[1], la francisation gagna la cour de Hollande comme elle avait gagné depuis longtemps celle de Flandre et de Hainaut. L'avènement de la maison de Bourgogne ne fit que consacrer et affermir la situation acquise par le français dans les Pays-Bas. » La connaissance d'une langue entraîne celle de la littérature. Au moyen âge la France a joué en Hollande un rôle considérable sous le rapport littéraire et les historiens de ce pays sont d'accord pour reconnaître que la majeure partie de la littérature néerlandaise de cette époque en tant qu'elle n'est pas traduite du latin est fondée sur des ouvrages français.

Dans les temps même où les lettres hollandaises subissaient l'influence de nos concepts littéraires, l'art français était soumis à l'action des artistes néerlandais. Au XIVe siècle, la Hollande a orienté vers de nouvelles tendances les arts plastiques de notre pays. Des peintres, des sculpteurs originaires du Limbourg, de la Gueldre et de la Hollande qui s'étaient établis à Paris réagirent contre les formules conventionnelles de nos artistes et déterminèrent une réaction naturaliste grâce à laquelle l'art de la France royale rentra dans la bonne voie. Cette réaction s'ébauchait à peine en 1363 lorsque le roi Jean le Bon donna la Bourgogne à son fils Philippe le Hardi. Épris de goûts de luxe et amateur d'art, ce prince appela à Dijon des peintres et des sculpteurs. L'un d'eux, homme de génie, longtemps oublié, Claus Sluter, auteur des sculptures de la Chartreuse de Dijon et du Puits des Prophètes fonda une école, celle des Slutériens. L'observation directe de la nature, le goût du réalisme qu'exagéra même son neveu, Claus de Werve, natif de Hattem, caractérisèrent les tendances de cette école de Slutériens. Ce dernier ne put toutefois donner la pleine mesure de son talent car les successeurs de Philippe le Hardi sur le trône ducal de Bourgogne, Jean sans Peur et Philippe le Bon, trop activement mêlés aux querelles politiques du XVe siècle ne disposèrent pas toujours des ressources suffisantes pour l'exécution de grandioses projets.

Les malheurs qui s'abattirent sur la France au cours de la dernière

[1] H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, t. II, p. 421.

période de la guerre de Cent ans eurent sur les relations intellectuelles franco-néerlandaises une fâcheuse répercussion ; elles furent en partie interrompues. Néanmoins, à peine l'ordre fut-il rétabli dans le royaume que reprirent les rapports des Hollandais et des Français. Plus nombreux que jamais les hommes du Nord s'adonnèrent à l'étude de notre langue et vinrent suivre les cours de nos universités. Ce mouvement ne se ralentit à aucune époque du xvi^{e} siècle.

En étudiant notre langue, des Hollandais poursuivaient parfois un but pratique ; ils voulaient être à même de commercer utilement dans le royaume. Aussi bien, ceux à qui n'était pas permise l'étude directe de notre langage l'apprenaient-ils dans leur pays.

De Bayonne à l'embouchure de la Somme, ports et havres de l'Atlantique et de la Manche étaient depuis le xiii^{e} siècle visités par les Hollandais ; ils venaient enlever vins du Midi, eaux-de-vie de l'Aunis, sels et toiles de Bretagne, draps de Normandie, blés de toutes provenances. Les plus petits ports abritaient parfois leurs navires ; ils abordaient par exemple à Bourgneuf, le Collet, Pornic dans le pays de Retz. Courtiers et facteurs néerlandais traitaient directement avec campagnards et citadins ; force leur était donc de connaître notre langue. Dans les écoles hollandaises les enfants apprenaient les rudiments du français ; au cours de leurs voyages, ils complétaient leur instruction. Les magistrats des villes hollandaises incitaient les enfants à apprendre le français ; ils stipendiaient des maîtres chargés de cet enseignement. Le 26 avril 1503, les bourgmestres d'Amsterdam autorisent Jacob von Schoonhoven de Bruges à tenir école dans leur ville et à y enseigner le français. Son privilège prorogé en 1505, stipule qu'il enseignera aux personnes « masculini sexus » à lire et à écrire des lettres françaises et hollandaises, puis le calcul et tout ce qui peut être utile à un marchand. Au xvi^{e} siècle, les bourgmestres d'Amsterdam accordent des gratifications à des maîtres de français nés, les uns, dans les provinces wallonnes, les autres, au cœur même de la France. Philippe van Halle, Philippe Jantz, Jean Anstaedt d'Anvers, sont au nombre des premiers, Jœs le Pescheur, Jacques Leau, de la Rochelle sont de purs Français. A Leyde, en 1556, Peeter de Thouresfour enseigne à lire et écrire notre langue. Les ordonnances des grandes et petites écoles de Delft stipulent que les

personnes qu'on admettra pour enseigner aux garçons le français ne paieront au recteur aucune redevance. Une résolution des magistrats de Rotterdam, en date du 19 juin 1552, défend tout enseignement sans consentement du recteur, hormis celui du français. Avant 1550, Utrecht et Gouda possèdent des maîtres de langue française.

Outre les fils de marchands, marchands eux-mêmes, qui apprennent notre langue dans un but utilitaire pour profiter des avantages commerciaux que le roi Louis XI a stipulés au profit des Hollandais établis à Bordeaux et à la Rochelle ou que les ducs de Bretagne ont octroyés à ceux qui fréquentent le port de Nantes, accourent vers la France ceux qui désirent participer à notre culture. Dès le règne de Louis XI, les Hollandais reviennent en foule à Paris. Au seul cours du xv^e^ siècle, M. de Wal, dans des listes incomplètes d'ailleurs, a noté plus de vingt Hollandais ayant été recteurs de l'Université de Paris. Vers la fin de l'été 1495, le grand Erasme arrive à Paris et y établit le centre de son activité.

Plus on avance vers le milieu du xvi^e^ siècle et plus s'accroît le nombre des Néerlandais qui étudient en France. Paris n'est pas la seule ville qui les attire et les retient. De la Haye, d'Amsterdam, d'Utrecht, de Dordrecht, l'Université d'Orléans reçoit, chaque année, des élèves.

Affiliés à la nation germanique, ces Néerlandais sont fréquemment élus procurateurs, questeurs ou receveurs de cette nation. Arnold Perreds, de Leyde est receveur en 1508, Franco Boots en 1510, Cornelius Wilhelm, de Dordrecht, en 1511, Cornelius Fyetr, de Rotterdam, en 1515. Paris et Orléans ne sont pas les seuls centres d'études des Hollandais. Au temps de l'enseignement de Cujas, Bourges en reçoit en son université et n'aurions-nous pour nous renseigner que les souvenirs de Félix Platter, nous saurions qu'à Montpellier se rendaient ceux qu'attiraient les études médicales. A dater du jour où Duplessis-Mornay établit à Saumur son *Académie*, des Hollandais viennent y suivre les leçons des maîtres qui y professent.

Que ces Hollandais vivent en groupes, qu'ils suivent des cours en latin, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils participent à l'existence française, apprennent notre langue et s'imprègnent de notre culture. Il est inutile de rappeler que la réforme hollandaise est fille de la réforme française, c'est la foi de Calvin et non celle de Luther qui

anime les Néerlandais, c'est-à-dire une pensée française, quand même elle a passé par Genève et non pas une pensée germanique.

Dans un ordre d'idées moins élevé et tout différent, le théâtre hollandais du XVIe siècle se ressent de l'influence française. Pour apprendre une langue rien n'est plus propre que les pièces de théâtre ou des dialogues, dit Zacharie Heyns dans la dédicace de l'*Uxor mempsigamos*. Les magistrats de Hollande, de bonne heure, mettent en pratique cette vérité. En 1533, les échevins d'Amsterdam subventionnent Philips van Halle qui a joué *een spel in Walsch* et les registres des comptes de Gouda, en 1548 et 1549, marquent que dans cette ville on accorde des subsides à Niccasius Amala qui a joué le jeu de l'*Enfant prodigue*. Ces représentations créées d'abord dans un but utilitaire font connaître nos auteurs de la Renaissance à la Hollande et développent chez elle le goût de notre théâtre.

L'intimité des rapports intellectuels et moraux franco-néerlandais qui s'était établie dès le moyen âge se resserre encore à la fin du XVe siècle et au XVIe. Elle se manifeste de maintes manières. Au temps même où l'art italien règne souverainement en France, des artistes du Nord sont cependant appelés par des amateurs d'art de notre pays. En Touraine, des sculpteurs hollandais travaillent à la décoration du château d'Amboise; à Tournus, dans le Mâconnais, s'établit une colonie d'artistes hollandais. Ils renouent les traditions qui s'étaient quelque peu perdues depuis la disparition de l'école slutérienne de Dijon. De Hollande, nous viennent érudits et professeurs. Est-il besoin d'insister sur le rôle d'Erasme à Paris? faut-il rappeler que l'ami de Rabelais, Antoine Saporta est remplacé dans sa chaire à l'Université de Montpellier par Nicolas Dortoman et que le célèbre Gomar enseigne à l'Académie protestante de Saumur.

*
* *

L'amitié qui unissait la France et la Hollande depuis plusieurs siècles déjà se fortifia encore à dater du jour où des relations politiques suivies s'établirent entre les deux pays. Il serait vain, après M. Waddington[1], de redire quelle intimité unit Français et Hollan-

[1] A. Waddington, *La République des Province-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1600 à 1650*. Paris, 1895, 2 vol. in-8.

dais depuis l'année 1572 environ, jusqu'à la signature du traité de Munster. Cette sympathie politique eut sa répercussion sur les relations économiques, intellectuelles et artistiques des deux peuples, mais elles subirent quelques modifications. Au XVII[e] siècle, la France attire toujours des Hollandais mais, à leur tour, les Provinces-Unies deviennent un centre d'attraction pour les Français.

Dans cette très rapide esquisse des rapports moraux des deux pays, il est difficile de suivre pas à pas M. G. Cohen dont l'ouvrage sur les *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII[e] siècle* représente le fruit de recherches patientes dans les dépôts publics et privés de Hollande. Son œuvre est considérable ; elle apporte à l'histoire littéraire un ensemble remarquable de faits inédits sur des hommes de premier plan et sur notre grand Descartes. De la lecture de son ouvrage se dégage nettement cette impression que « la pensée française et la pensée hollandaise, dans la première moitié du XVII[e] siècle, ont été intimement et étroitement mêlées comme l'étaient sur terre leurs armes, et sur mer, leurs pavillons.... »

Leurs armes, elles furent étroitement unies ! Sous les ordres de Maurice de Nassau allèrent combattre nos jeunes gentilshommes et depuis l'alliance de Henri IV avec les hauts et puissants seigneurs des États-Généraux jusqu'au règne de Louis XIV, des régiments français furent stationnés en Hollande. A propos des aventures guerrières de Jean de Schelandre, poète et soldat, M. Cohen nous initie à la vie des officiers français qui séjournaient dans les Provinces-Unies. Il nous dit leurs distractions, leur vaillance et comment, en combattant pour la « liberté belgique » moururent Henri de Châtillon, Léonidas de Béthune, Dommarville, du Puy, Montmartin qui avaient répondu à l'appel de Maurice luttant contre l'Espagne.

Ce contact permanent de nos officiers avec les troupes hollandaises ne fut pas sans exercer une influence sur nos méthodes de combat et de fortification de campagne. Au début du XVII[e] siècle, l'engouement pour les Hollandais s'étendit à toutes les branches de la stratégie, on bâtissait des forts à la « Hollandoise ». Dès qu'un homme avait porté les armes en Hollande, on l'écoutait comme un oracle et tel passait pour grand capitaine qui depuis n'eût pas été capable de commander une compagnie. Sur mer comme sur terre, l'action de la Hollande s'exerça ; dans plusieurs des chapitres de son *Histoire de la marine*

française, M. de la Roncière a montré comment Richelieu se mit à l'école des Néerlandais pour parvenir au relèvement de notre marine. Lorsqu'un historien étudie les débuts du XVII[e] siècle, il consacre toujours quelques pages à l'histoire de l'influence espagnole en France, très rarement on accorde sa part à l'influence hollandaise. Elle fut cependant très marquée; notre stratégie, notre marine, l'ont ressentie. Bon nombre de nos marais ont été desséchés par des sociétés hollandaises, M. le comte de Dienne l'a prouvé. Nos modes, nos impressions typographiques et leur ornementation, nos méthodes commerciales ont subi l'action de la Hollande. A cela rien de surprenant. Depuis la signature de l'Édit de Nantes des milliers de Hollandais se sont établis à demeure dans notre pays; d'autres ont continué à suivre les cours de nos universités, des centaines de jeunes gens ont visité la France en touristes et certains ont laissé des relations fort vivantes de leur séjour dans le royaume. Ils ont contribué à répandre dans notre pays, toujours épris de nouveautés étrangères, le goût de ce qui était à la mode dans leur patrie. Par ailleurs, nombre de Français ont voyagé et séjourné en Hollande, ils se sont pris pour la jeune république d'une affection très vive. A cet égard, M. Cohen nous renseigne abondamment.

Pour commémorer la résistance de la ville de Leyde contre les Espagnols, Guillaume d'Orange y fonda une Université qui fut inaugurée le 8 février 1575. La foi de Calvin étant celle des Néerlandais, il n'est pas étonnant que Guillaume ait assuré une large place à l'exposition des doctrines du réformateur et ait fait appel à des Français pour les enseigner. Le premier théologien désigné par Guillaume d'Orange pour professer à Leyde fut le Parisien Louis Cappel; le Rouennais, Guillaume Feuguray fut le second. Ces deux premiers maîtres ouvrirent la route à maints autres. Avec des détails, très souvent inédits, M. Cohen retrace les démarches effectuées par les curateurs de l'Université de Leyde auprès de Français notoires qu'ils cherchent à attirer dans leur ville comme théologiens ou jurisconsultes, il dit les péripéties de leur enseignement et les efforts faits pour conserver ceux que rebutent parfois le climat et les dissensions que provoquent au XVII[e] siècle les luttes entre Gomaristes et Arminiens.

Les professeurs français sont nombreux à Leyde aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Lambert Daneau, Saravia, les Trescat, François du Jon,

Pierre du Moulin enseignent la théologie. Hugues Doneau y enseigne le droit en 1579 et apporte aux Pays-Bas le « mos gallicus » réagissant à Leyde comme à Bourges contre la seule étude des gloses pour y substituer celle des textes eux-mêmes.

En 1587, est fondé le jardin des Plantes de Leyde. Un fameux botaniste artésien, Claude de l'Escluse, l'un des plus célèbres naturalistes de l'époque, est appelé à la direction de cette institution en 1592. Il demeure à Leyde jusqu'à sa mort survenue en 1609 et pour honorer sa mémoire les Hollandais lui font les honneurs d'un tombeau dans l'église Saint-Pierre de Leyde, le Panthéon de leurs hommes illustres.

Des étudiants français se rendent, dès sa création, à l'Université de Leyde; chaque année, si l'on consulte les registres d'immatriculation, quinze à vingt viennent en suivre les cours; leur nombre augmente lorsqu'un illustre maître français occupe une chaire. En 1593, il est de 37; c'est l'époque de l'enseignement de Scaliger; en 1620, Rivet provoque une immigration de 50 élèves français; au temps où Saumaize est professeur à Leyde, 22 Français suivent son enseignement. De ces étudiants ou voyageurs, quelques-uns sont des plus notoires; en 1615, Balzac et Théophile de Viau font en Hollande un séjour de quelques mois.

Au vrai, la Hollande au début du XVII^e^ siècle est le pèlerinage naturel et en quelque sorte national des Français de toute condition : commerçants, soldats, hommes d'état, savants et écrivains. La quiétude de ses petites villes tente notre grand Descartes qui, de 1628 à 1649, y passera la majeure partie de son existence, coupant seulement ce séjour de plus de vingt ans par quelques voyages en France. Il s'y trouvera chez lui car la Hollande, en ce temps aime la France. Frédéric Henri qui préside aux destinées des Provinces-Unies est bien le plus souriant des princes, il est Français avec son entourage : le prince de Bouillon, Frédéric de la Tour et son cadet Turenne, le maréchal de Chastillon et le marquis d'Hauterive, Alphonse de Pollot et le fidèle écuyer Deschamps, sans parler de seigneurs de moindre importance. Si la Hollande aime la France, la France apprécie la Hollande. Tout ce qui est Néerlandais, à l'époque de Henri IV et de Richelieu, hommes et choses, est accueilli avec sympathie dans le royaume. On aime la Hollande pour elle-

même et on l'aime contre l'Espagne; si les Français sont accueillis aimablement à Amsterdam, à la Haye, à Leyde ou à Franeker, les Néerlandais sont reçus en France à bras ouverts; c'est à cette époque que, dans toutes nos cités se forment ces colonies hollandaises qui deviendront si puissantes, vers le milieu du XVII[e] siècle, qu'au moment où naîtront les premières difficultés politiques, perceront également des jalousies et l'hostilité des régnicoles contre les immigrants hollandais.

Faut-il penser que les sujets de Henri IV et de Louis XIII aient été attirés en Hollande par l'idée qu'ils pourraient y jouir de la liberté et de la tolérance religieuse? Cela paraît douteux et il semble difficile d'admettre comme absolument exacte la thèse de M. Cohen sur ce point; sans dire expressément que la Hollande aurait pu donner à la France des leçons de tolérance et de liberté, il le laisse entendre à maintes reprises dans son ouvrage.

Dans son introduction il écrit que « la Hollande [de la première moitié] du XVII[e] siècle fut un séjour de prédilection pour les protestants français et pour les catholiques, lorsque ceux-ci avaient soif d'indépendance et de liberté ». Au cours des pages consacrées au séjour de Théophile de Viau en Hollande, M. Cohen rappelle que le libertin en rapporta une Ode dédiée au très puissant prince de Nassau. Le motif conducteur de ce poème est le combat pour la liberté. Après avoir cité le vers de Théophile :

La liberté n'est pas mortelle,

M. Cohen écrit : « Ainsi s'entonnait ce pæan qui devait se prolonger d'échos en échos du XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution française.... Il n'est pas douteux que tous ceux de nos écrivains, de nos savants et de nos penseurs qui ont jadis passé par la Hollande et surtout y ont séjourné, y ont respiré l'air de la liberté, qu'ils s'en sont dilaté la poitrine au point de trouver, au retour, l'atmosphère politique et religieuse de la France plus difficilement respirable. »

Cette thèse de la tolérance hollandaise remonte au XVII[e] siècle, on la retrouve sous la plume de l'Abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie, auteur de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*; elle a été reproduite au XVIII[e] siècle;

que de nos jours elle soit reprise par quelques publicistes, cela se conçoit, mais par un esprit critique, cela surprend. La Hollande pas plus qu'un autre pays ne tolérait l'exercice d'un culte étranger à la religion du prince; là comme ailleurs les luttes religieuses étaient des plus vives. Faut-il rappeler les querelles des Gomaristes et des Arminiens qui aboutirent à l'exécution de Barneveldt et à l'exil d'un Grotius? est-il besoin de remémorer les événements qui se déroulèrent en 1629 lorsque les catholiques furent pourchassés après la prise de Bois-le-Duc? Est-il plus lamentable lecture que celle du Mémoire des catholiques de Hollande, écrit en 1644 et publié par Waddington[1]. Enfin, lors des troubles qui marquèrent en Hollande la fin du XVIII^e^ siècle, on ne voit pas que, triomphant, le stathouder Guillaume V ait fait preuve d'une grande tolérance politique à l'égard de ses ennemis vaincus. L'amnistie qu'il leur octroya comportait tant de réserves que, par milliers, les patriotes néerlandais passèrent en France et y trouvèrent un refuge et des subsides[2].

Toute l'histoire de l'immigration hollandaise en France depuis le début du XVII^e^ siècle jusqu'à 1789 dément les assertions trop absolues de ceux qui pronent la tolérance des Provinces-Unies. Il n'est que d'ouvrir les registres de lettres de naturalité pour se rendre compte que des centaines de Néerlandais catholiques émigrèrent en France pour ne point subir les avanies qui leur étaient réservées dans leur propre pays.

Quels que soient d'ailleurs les motifs qui ont conduit Hollandais en France ou Français en Hollande, un fait doit être retenu : l'intimité intellectuelle des deux peuples depuis le XIII^e^ siècle. Il importe qu'elle se perpétue, aussi bien doit-on savoir gré à des hommes comme MM. Salverda de Grave, Riemens et Cohen de remettre en lumière ces rapports moraux de deux peuples d'autant mieux faits pour s'apprécier que leur histoire se confond en quelque sorte. Par les séjours prolongés qu'ils effectúent en Hollande, nos maîtres français renouent les traditions des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, ils forment des disciples dont les sympathies nous sont précieuses à tous égards; c'est plaisir de voir étudier par les Hollandais eux-mêmes les rapports

[1] Waddington, t. II, p. 383.
[2] H. De Peyster, *Les troubles de la Hollande à la veille de la Révolution française*, Paris, 1905, p. 230.

linguistiques et littéraires de la France avec leur pays comme c'est une joie pour nous de penser que les Hollandais, poussés par une pieuse pensée, démunissent leurs musées de leurs plus belles pièces, pour donner à nos artistes des leçons que leurs ancêtres leur procuraient déjà.

J. MATHOREZ.

VARIÉTÉS.

RÉCENTES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN ITALIE[1].

PREMIER ARTICLE

L'activité des recherches archéologiques en Italie n'a pas été très sensiblement ralentie par l'intervention du pays dans la guerre européenne. Malgré la raréfaction et le renchérissement de la main-d'œuvre, les chantiers ouverts n'ont pas été fermés; des explorations nouvelles ont même été tentées çà et là; enfin il s'est produit des découvertes fortuites dont certaines sont d'une grande importance. Les résultats de ces fouilles et de ces trouvailles ont été publiés, malgré les difficultés que rencontrent, en Italie comme en France, les publications savantes : les *Notizie degli scavi*, avec certains retards et certaines compressions inévitables, n'ont pas cessé de paraître; plusieurs beaux volumes des *Monumenti antichi* ont été édités. C'est principalement à l'aide de ces deux publications de l'*Accademia dei Lincei* que nous nous proposons de passer en revue les derniers enrichissements de l'archéologie italienne. Nous commencerons par les découvertes faites à Rome; puis nous visiterons les chantiers d'Ostie et de Pompéi; enfin l'Étrurie, la Sicile et la Sardaigne nous montreront le développement de civilisations originales antérieures à la domination romaine.

[1] Cf. notre article dans *Journal des Savants*, 1915, p. 81-88 et 130-136.

I

Les découvertes relatives à la topographie de la ville de Rome n'ont pas été très importantes. La construction de nouveaux édifices sur le côté est de la piazza Colonna, entre le Corso, la via del Tritone et la via delle Muratte, a amené la découverte de nombreux vestiges de bâtiments antiques; ils sont construits en briques et datent, dans l'ensemble, du IIe siècle de notre ère. Il est malaisé d'en déterminer la nature. Le plus considérable, en bordure du Corso (antique via Flaminia), forme un rectangle de plus de 60 mètres sur 40; le côté nord de ce rectangle est occupé par de larges pilastres de travertin qui faisaient partie d'un portique, probablement le *porticus Vipsania* [1]. Des restes d'un édifice qui paraît avoir eu un caractère monumental ont été exhumés de l'autre côté du Corso, piazza S. Lorenzo in Lucina; il s'agit également de constructions en briques du IIe siècle ap. J.-C. [2].

A S. Sabine, sur l'Aventin, on a trouvé une inscription qui mentionne des travaux exécutés par Gordien au *balneum Surae*. C'est la première mention épigraphique de ces thermes de Licinius Sura, qui nous sont d'ailleurs connus par plusieurs textes [3].

Trois monuments du plus haut intérêt ont été découverts à la périphérie de Rome : ce sont la basilique de Porta Maggiore, non loin de là l'hypogée du viale Manzoni, et sur la via Appia, sous l'église Saint-Sébastien, un autre ensemble de tombes souterraines.

L'existence de la basilique de Porta Maggiore a été révélée le 23 avril 1917 par suite d'un effondrement de la voie ferrée Rome-Naples. C'est un monument souterrain à trois nefs, précédé d'un vestibule carré qui prenait jour par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte; la basilique n'était éclairée que par là, d'une lumière avare qui n'atteignait pas les bas-côtés. La nef centrale a 12 mètres de long et 3 de large; elle se termine par une abside; les nefs latérales, larges de 2 mètres, communiquent avec elle par quatre arcades qui retombent sur des pilastres rectangulaires. Le sol est pavé d'une mosaïque blanche et noire; une légère excavation pratiquée dans le sol de l'abside contenait les squelettes de deux animaux, un cochon de lait et un chien; en avant sont creusées deux petites fosses qui ont dû recueillir le sang des victimes [4]. Les murs et les voûtes sont ornés de reliefs

[1] Fornari, *Notizie*, 1917, p. 9-26.
[2] Lugli, *ibid.*, p. 94-96.
[3] Paribeni, *ibid.*, 1920, p. 141-142.
[4] Gatti, *ibid.*, 1918, p. 30-39.

de stuc. M. Fornari n'en a donné encore qu'un aperçu sommaire dans les *Notizie degli scavi*, promettant pour bientôt une publication détaillée[1]. A côté de motifs ornementaux tels que palmettes, candélabres stylisés, *oscilla* de divers genres, vases et objets de culte, *gorgoneia*, on trouve des scènes mythologiques en grand nombre : par exemple, Jason et la toison d'or, le rapt d'Hélène, Héraklès et les Hespérides, la punition des Danaïdes. le supplice de Marsyas; au fond de l'abside s'enlève une Nikè entourée de deux adorateurs dont l'un lui tend une couronne. Il y a là un ensemble décoratif unique par sa conservation, par la variété des sujets, par la grâce de l'exécution. Le style rappelle beaucoup celui des stucs de la Farnésine; l'exécution n'a d'ailleurs pas dans toutes les parties du monument la même qualité, et il est clair que plusieurs artistes inégalement doués ont collaboré à sa décoration.

En raison de ces différences, il est difficile de décider si la basilique date du Ier siècle de notre ère ou de la première moitié du second[2]. On ne saurait davantage dire avec certitude quelle était sa destination. Les restes de sacrifice recueillis sous l'abside indiquent qu'elle avait un caractère sacré; et le fait qu'elle est souterraine nous invite à penser qu'elle réunissait les fidèles d'une religion à mystères. Son plan doit être rapproché de celui du *telesterion* de Samothrace; il apporte une confirmation éclatante aux idées de Gabriel Leroux sur les origines de la basilique chrétienne, qu'il faut rechercher dans les salles de réunion de certaines confréries païennes[3]. Mais quels étaient les sectateurs qui fréquentaient ce sanctuaire? Les motifs de la décoration n'indiquent précisément ni Mithra ni aucune des grandes divinités orientales, Isis, Cybèle ou les dieux syriens. Il y a certainement une intention symbolique dans la représentation particulièrement fréquente de scènes de rapt : cela fait penser à des mystères qui auraient eu pour principal objet d'obtenir l'affranchissement de l'âme et son salut. Le sacrifice d'un cochon de lait et d'un chien nous oriente dans le même sens : ces victimes étaient immolées pour la purification de l'âme et l'apaisement des divinités infernales.

M. Fornari a fait observer que la basilique souterraine de Porta Maggiore est proche d'un cimetière des affranchis de la *gens Statilia*, et que T. Statilius Taurus fut accusé en 44 ap. J.-C., au dire de Tacite, de *magicae superstitiones* : la basilique aurait appartenu à ce personnage et aurait

[1] Fornari, *ibid.*, p. 39-52.

[2] M. Fornari, *loc. cit.*, dit : Ier siècle; M. Lanciani, *Bull. com.*, 1918, p. 69-84, dit : époque d'Hadrien.

[3] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle*, p. 318 et suiv.

servi aux célébrations de mystères que ses ennemis exploitèrent contre lui. Mais M. Lanciani n'admet pas cette opinion. Il rapproche le monument d'autres petits sanctuaires consacrés à des cultes mystiques, la *basilica Crepereia*, découverte en 1613, la *basilica Hilariana*, connue depuis 1889, le premier sanctuaire syrien du Janicule, mis au jour par Gauckler en 1908.

Près du viale Manzoni, à peu de distance de la Porta Maggiore, mais à l'intérieur de l'enceinte, on a pénétré dans un ensemble de salles et de galeries dont les parois sont garnies de niches oblongues, ou *loculi*, dans lesquelles étaient déposés les morts. La salle principale de cet hypogée était pavée d'une mosaïque dont le centre, bien conservé, porte une inscription contenant les noms de quatre *Aurelii*, de condition libertine. Le même nom *Aurelius* se lit sur une inscription trouvée dans une autre partie de l'hypogée. Les murs de cette salle sont ornés de peintures à fresque. Au registre inférieur sont alignés onze, et peut-être douze personnages noblement drapés, plusieurs tenant un *volumen*; faut-il voir là une image des Apôtres? Au-dessus, sont d'autres représentations à plus petite échelle, de sens également obscur : ici, c'est un homme assis et lisant, au milieu d'un troupeau de brebis et de chèvres; là, une scène de banquet; ailleurs, un cavalier, suivi d'une escorte de personnages à pied, est reçu par un groupe d'autres personnages à la porte d'une ville; ailleurs encore un homme assis, tenant une baguette dans la main droite, semble haranguer la foule sous un portique. Une autre fresque paraît représenter le retour d'Ulysse à Ithaque; une femme placée devant un métier à tisser écoute un homme barbu assis en face d'elle; de l'autre côté du métier se tiennent trois personnages nus. Au-dessus de ce tableau, on voit un bétail varié paissant sous les murs d'une ville. Au plafond, quatre médaillons figurent un personnage criophore, peut-être le Bon Pasteur. Une autre salle est décorée de fresques de moins beau style. Dans un médaillon qui occupe le centre de la voûte, on voit une femme voilée de blanc entourée de deux vieillards dont l'un tient une baguette et l'autre un volume; quatre personnages semblables à ceux-là sont disposés concentriquement autour du médaillon, séparés par des paons faisant la roue. Dans les niches, ou *arcosolia*, ménagées au haut de trois des parois, on voit des groupes de douze personnages devisant deux à deux; deux de ces groupes comprennent six couples d'hommes et de femmes, le troisième est composé d'hommes seulement[1].

[1] Bendinelli, *Notizie*, 1920, p. 123-141; cf. Cumont, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1920, p. 170-171.

En décrivant avec quelque précision, quoique très sommairement, ces peintures, nous avons surtout voulu montrer combien elles sont énigmatiques. Seule une étude très attentive pourra peut-être en éclairer le sens, et nous dire si la sépulture qu'elles décorent était païenne ou chrétienne. M. Bendinelli attribue la première chambre à la seconde moitié du II^e siècle et l'autre au début du siècle suivant; le décorateur de la première était d'ailleurs très supérieur à celui de la seconde. L'ensemble de l'hypogée n'a pu être en usage au delà de l'année 272, date de la construction de l'enceinte d'Aurélien, à l'intérieur de laquelle il fut englobé.

Les importantes découvertes faites sous l'église Saint-Sébastien ont pour point de départ le désir d'éclaircir le problème de la sépulture des saints Pierre et Paul. Des textes nous apprennent qu'au III^e siècle les corps des martyrs furent transportés dans les catacombes de la via Appia; on a longtemps considéré comme un cénotaphe élevé en leur honneur un sarcophage *bisomus* placé dans une grande crypte semi-circulaire immédiatement derrière le chevet de l'église Saint-Sébastien, église qui était primitivement sous le vocable des saints Apôtres. Mais en 1893 on découvrit dans cette crypte une inscription métrique en l'honneur de saint Quirinus, et cela remit en question l'identification du sépulcre. Des fouilles ont été pratiquées en 1915 pour tâcher d'apporter quelque lumière sur ce point. Elles ont mis au jour, sous l'abside, les restes d'une villa romaine avec de très belles peintures murales; sous la nef, deux colombaires qui étaient alignés le long d'une voie perpendiculaire à la via Appia, et une salle dont un des murs, orné de motifs champêtres, portait de nombreux graffites du III^e-IV^e siècle invoquant les saints Pierre et Paul : il y a là une *memoria* des deux apôtres, évidemment proche de leur tombeau, ou tout au moins de l'endroit où on les croyait enterrés[1]. De nouvelles recherches entreprises en 1919 par M. Mancini ont démontré que la cour de la villa avait été établie à l'aide de remblais sur un terrain en pente; dans ce terrain, à plus de 9 mètres sous le pavement de l'église, étaient creusés trois tombeaux ornés de fresques remarquables; ils datent du II^e et du III^e siècle; on y trouve des symboles chrétiens. En même temps, M. Marucchi a rencontré, en fouillant aux abords de l'église, un nouveau et long graffite en l'honneur des saints Pierre et Paul[2]. On est là sur un champ de fouilles

[1] Marucchi, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1916, p. 5 et suiv.; *Bull. com.*, 1915, p. 249-278 et 1916, p. 145-160. Cf. Profumo, *Studi Romani*, 1914, [publié en 1916], p. 415 et suiv.

[2] Cf. Cumont, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1919, p. 448-449.

dont l'exploration promet des résultats importants pour l'archéologie chrétienne primitive.

D'autres découvertes de moindre importance ont encore ajouté à notre connaissance des nécropoles de Rome. Entre la basilique de Saint-Sébastien et le tombeau de Caecilia Metella, on a exploré un hypogée païen décoré de fresques; il date du II^e^-III^e^ siècle, et était aménagé à la fois pour l'incinération et pour l'inhumation [1]. Non loin de l'hypogée du viale Manzoni, à l'angle de la via S. Croce in Gerusalemme et de la via Statilia, on a mis au jour trois tombeaux avec façade monumentale en tuf qui paraissent dater de la fin de la République [2]. Au delà, toujours le long de la via Labicana, mais à 3 kilomètres hors de Rome, on a découvert un ensemble d'édifices sépulcraux, en particulier de colombaires, dont quinze ont été explorés depuis 1912. L'un d'eux renfermait une statuette de bronze reproduisant le Diadumène de Polyclète [3]; un autre contenait, parmi de nombreuses épitaphes, celle d'un *cocus Ti.Claudi Germanici*, d'un *seruus Neronis*, d'un *seruus Ti.Caesaris* [4]. Plus au nord, en bordure de la via Salaria, des vestiges de tombeaux et de colombaires ont fourni de nombreuses inscriptions [5]; on a reconnu, en outre, plus de 900 mètres de galeries qui appartiennent au cimetière chrétien dit de Pamphilus; elles sont superposées sur trois plans, dont le plus bas est à 20 mètres de profondeur [6].

Sur la via Nomentana, dans la villa Torlonia, on a exploré une catacombe juive qui a fourni près de 50 épitaphes ou fragments d'épitaphes grecques; elles nomment à plusieurs reprises la synagogue des *Siburenses* : les Juifs enterrés là étaient des habitants du quartier de Subure [7]. On connaissait déjà, à l'extrémité opposée de la ville, sur les bords de la via Portuensis, un autre cimetière juif, celui de Monteverde. De nouvelles fouilles y ont fait découvrir une vingtaine d'inscriptions, la plupart grecques [8].

Sur la même via Portuensis, on a découvert un cimetière au-dessus des catacombes de Pontianus. Les *formae*, constituées par des parallélipipèdes grossièrement construits, étaient superposées jusqu'à six rangs. Les inscriptions recueillies sont au nombre d'une soixantaine, les unes païennes, les autres chrétiennes [9].

[1] Mancini, *Notizie*, 1919, p. 49-57.
[2] Fornari, *ibid.*, 1917, p. 174-179.
[3] Lugli, *ibid*, 1918, p. 20-29.
[4] Mancini, *ibid.*, 1920, p. 31-41.
[5] Fornari, *ibid.*, 1916, p. 95-110; Lugli, *ibid.*, 1917, p. 288-310.
[6] Mancini, *ibid.*, 1920, p. 227-231; Marucchi, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1920, p. 57 et suiv.
[7] Paribeni, *Notizie*, 1920, p. 143-155.
[8] Idem, *ibid.*, 1919, p. 60-70.
[9] Fornari, *ibid.*, 1917, p. 277-287.

Sur la via Ostiensis, près de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, on a exploré une nécropole qui a été en usage depuis l'époque d'Auguste jusqu'au moyen âge. Plus de trente tombeaux de types divers ont été dégagés. Certains sont ornés de peintures : ici on voit Hercule ramenant Alceste des enfers; ailleurs, dans un grand colombaire du Ier siècle, sur la base d'un élégant édicule ajouté postérieurement, des pilastres fleuris où se jouent des oiseaux encadrent un tableau qui figure deux lionnes déchirant une gazelle. Cippes, urnes, inscriptions ont été recueillis en abondance; parmi les morceaux de sculpture, il convient de signaler un gracieux hermès de Bacchus jeune et un bas-relief figurant une truie entre deux *modii*. Les réfections subies par les tombes permettent de saisir assez nettement la prédominance de l'inhumation sur l'incinération à partir du IIe siècle [1].

A Mezzocammino, également sur la route d'Ostie, on a pratiqué des fouilles dans le cimetière chrétien de Saint-Ciriaque. On a pu déterminer deux groupes de sépultures : l'un, attribuable au IVe siècle, s'est formé au bord même de la route, autour d'une chapelle très ancienne; l'autre, à mi-hauteur sur le flanc de la colline, a été en usage aux Ve et VIe siècles [2].

II

Les fouilles d'Ostie se sont poursuivies, depuis 1916 [3], principalement autour du temple de Vulcain. A l'est du temple, on a achevé le déblaiement d'une *isola* comprise entre le *decumanus* au sud et la via della Casa di Diana au nord. Ces deux rues communiquaient par un passage couvert. A l'est du passage, on remarque une salle souterraine voûtée, de dimensions exiguës; une niche est ménagée dans le mur du fond : il s'agit évidemment de quelque sanctuaire, mais on ne sait à quel culte le rapporter. Sur le *decumanus* s'ouvre une assez vaste construction avec abside; M. Paribeni croit pouvoir y reconnaître une basilique : on l'aurait d'abord conçue sur le type de la basilique à trois nefs, puis, en cours de construction, on aurait remplacé la nef de gauche par un simple corridor. Sur la via della Casa di Diana s'élevaient de grandes maisons de rapport à deux étages, avec boutiques au rez-de-chaussée et balcons au premier; ce type de construction donne de la maison romaine une idée radicalement différente de celle qu'on s'en faisait jusqu'à présent d'après les maisons de Pompéi [4].

(1) Lugli, *Notizie*, 1919, p. 285-354.
(2) Fornari, *ibid.*, 1916, p. 123-137.
(3) Pour les fouilles de 1914 à 1916, voir l'article que nous avons publié ici, 1917, p. 465-471.
(4) Paribeni, *Notizie*, 1916, p. 399-

Non loin de là, on a dégagé un grand édifice limité par un mur de tuf : il est constitué essentiellement par une série de salles qui s'ouvrent sur une cour carrée. On y a vu d'abord un *macellum*[1], puis des *horrea*[2]. Le monument, qui est, avec le portique des corporations, le plus vaste d'Ostie, a subi à plusieurs reprises des remaniements importants. Il n'avait pas de façade sur le *decumanus*, mais il s'appuyait à un ensemble de pièces qui formaient boutiques sur cette rue. Un édifice à abside, d'époque tardive, a été construit sur les arrière-boutiques; parmi les nombreuses trouvailles qui y ont été faites, on remarque un excellent buste-portrait d'inconnu et un groupe colossal en marbre qui représente probablement Commode et Crispine en Vénus et en Mars; presque toutes les sculptures ou inscriptions découvertes sont étrangères et antérieures à l'édifice, qui paraît être une basilique chrétienne[3].

A l'ouest du temple de Vulcain, on a mis au jour un groupe de constructions comprenant trois maisons et un temple; ce dernier, peut-être consacré à Auguste, a été bâti sur les ruines de deux autres. Des travaux de dégagement ont eu lieu aussi près de la Porta Romana; on y a déblayé des thermes, d'ailleurs de peu d'importance. Le principal intérêt de ces fouilles réside dans la découverte d'un petit autel portant une dédicace *Nymphis Sanctis*; le dédicant était atteint d'un « mal grave » qui devait être la rage : en effet, l'autel est orné d'un relief qui montre un chien bondissant à côté d'un homme couché dans une attitude de souffrance; et un passage de Celse, que M. Paribeni rappelle fort à propos, dit que l'hydrophobie doit se traiter en plongeant le malade dans une piscine et en lui faisant absorber de force le plus d'eau possible. Il faut croire que cette méthode simpliste avait donné des résultats pour le malheureux que les « Nymphes sacrées » rendirent à la santé[4].

Au point de vue épigraphique, les fouilles d'Ostie ont donné quelques résultats importants. Nous avons signalé en 1917 un fragment de fastes consulaires et municipaux où sont consignés les événements importants survenus à Rome dans les années 36, 37 et 38 de notre ère[5]. Il convient

428. Cf. Calza, *Monumenti antichi*, XXIII (1916), p. 541-608.

(1) Paribeni, *Notizie*, 1916, p. 323-326; cf. *Journal des Savants*, 1917, p. 470.

(2) Paribeni, *Notizie*, 1918, p. 128-129.

(3) Moretti, *ibid.*, 1920, p. 41-66.

(4) Paribeni, *ibid.*, 1920, p. 156-166. Celse, V, 27, 2.

(5) *Journal des Savants*, 1917, p. 470-471; cf. Calza, *Notizie*, 1917, p. 180-195; Paribeni, *Bull. com.*, 1916, p. 208-227.

de mentionner en outre les fastes d'un collège, probablement de *seuiri Augustales*, qui donnent année par année la liste des *quinquennales* et des *curatores* du collège; les fragments retrouvés se répartissent entre les années 193 et 297 ap. J.-C. [1].

A Pompéi, les travaux de déblaiement de la via dell' Abbondanza se sont continués avec lenteur, mais suivant une méthode impeccable qui permet une reconstitution archéologique aussi complète qu'on la peut souhaiter. La maison dite de Trebius Valens, sur le côté nord de la rue, a été dégagée; c'était une maison riche, décorée de peintures [2]. Les murs des maisons qui bordent la via dell' Abbondanza sont couverts de nombreux graffites, la plupart de caractère électoral [3]; on a rencontré parmi eux une inscription osque [4]. En avançant vers l'est, on a mis au jour en 1915, toujours sur le côté nord de la rue, une grande salle dans laquelle on pénètre par une large ouverture de plus de 6 mètres. Le seuil est encadré de deux pilastres que décorent de grands trophées peints à la fresque : casque à cornes et boucliers hexagonaux des Gaulois, char breton, boucliers thraces en forme de demi-lune, manteau velu des Germains, cuirasse hellénistique, ancre, bâton recourbé d'augure; tous ces objets sont disposés harmonieusement autour d'un tronc central. Le style des peintures invite à les attribuer à l'époque d'Auguste, et les souvenirs de victoires militaires et navales qu'elles évoquent font penser à César et à son successeur. M. Spinazzola suppose qu'on se trouve en présence d'une copie des trophées qui ornaient le temple de Mars Ultor, élevé par Auguste à la mémoire de son père adoptif. La salle, formant un carré de 8 m. 50 de côté, était garnie d'armoires sur les parois est et nord; le mur, renforcé de pilastres, qui les supportait, était décoré de fresques peintes sur fond rouge : des candélabres surmontés d'aigles ornaient les pilastres, et sur les panneaux intermédiaires étaient figurées des victoires ailées. Aucune inscription n'a été trouvée qui puisse nous fixer sur la destination de ce remarquable édifice : il semble qu'il faille y voir, avec M. Spinazzola, l'*armamentarium* où étaient conservées les armes de la milice municipale [5].

Hors de la ville, au delà de la porte de Stabies, on a mis au jour une

[1] Calza, *Notizie*, 1918, p. 223-245.

[2] Région III, *insula* II, maison 1. Della Corte, *Notizie*, 1915, p. 416 et suiv.

[3] Della Corte, *ibid.*, 1915, p. 280-285, 416 et suiv; 1916, p. 32-35; 1919, p. 232-242.

[4] Della Corte, *ibid.*, 1916, p. 155-158.

[5] Région III, *insula* III, maison 6. Spinazzola, *Notizie*, 1916, p. 429-450.

nécropole qui contenait 44 sépultures samnites à inhumation et 119 sépultures romaines à incinération; le cimetière a été en usage depuis le IIIe siècle av. J.-C. jusqu'à la destruction de Pompéi. On y a recueilli des vases, des monnaies, des *tabulae defixionum*, des stèles de pierre généralement terminées par un buste humain, enfin des inscriptions où les noms d'*Epidius* et d'*Epidia*, plusieurs fois répétés, donnent à penser qu'à l'époque romaine ce cimetière fut celui d'une famille des *Epidii*[1].

(*La fin à un prochain cahier.*)

L.-A. CONSTANS

LIVRES NOUVEAUX.

Sir Paul VINOGRADOFF. *Outlines of historical Jurisprudence*. Volume one. Introduction. Tribal Law. — In-8, I-X, 428 p., Londres, Oxford University Press, Humphrey Milford, 1920.

Sir Paul Vinogradoff, professeur à l'Université d'Oxford, l'auteur d'études très remarquées sur l'histoire du droit anglais au moyen âge et sur l'histoire comparative du droit, s'est proposé d'esquisser l'évolution de la jurisprudence dans ses rapports avec l'état social, depuis l'origine jusqu'à nos jours. Cette histoire doit être présentée, non dans l'ordre chronologique qui ne se conçoit que pour un peuple déterminé, mais dans l'ordre où les sociétés humaines se sont développées.

Au type primitif de groupement totémistique succèdent le groupement par tribus, puis le groupement par cités. Apparaît ensuite la société féodale, régie à certains égards par le droit canonique. La réaction contre le double lien féodal et théocratique amène le triomphe de l'individualisme. L'individualisme est aujourd'hui battu en brèche par la conception socialiste qui subordonne l'individu à la société. Sir Paul Vinogradoff reconnaît qu'elle n'a jusqu'ici rien construit de positif; elle ne s'est manifestée que par des négations : négation de la souveraineté de l'État, négation de la distinction de la loi et du droit.

Tel est le plan de l'ouvrage. L'introduction contient une série de dissertations d'un vif intérêt sur les rapports de la jurisprudence avec la logique, la psychologie, la science sociale et la science politique; sur les méthodes et les écoles de jurisprudence aux XVIIIe et XIXe siècles (rationaliste, nationaliste, évolutionniste), sur les tendances de la jurisprudence contemporaine.

Ce tableau, tracé de main de maître, est impressionnant. On peut se demander si la distinction de six phases dans l'histoire de la jurisprudence n'est pas trop systématique; si elles se sont succédé, chez tous les peuples, dans l'ordre indiqué. Sir Paul Vinogradoff reconnaît que l'individualisme prédomine chez les Romains de l'époque

[1] Della Corte, *Notizie*, 1916, p. 287-309.

impériale. Je crois même que le socialisme, dans la mesure où il sert à tempérer les excès de l'individualisme, apparaît à la même époque. On peut soutenir que, depuis qu'il y a des sociétés organisées, les esprits pondérés ont conçu un idéal de la justice qu'on doit s'efforcer de réaliser d'une manière de plus en plus parfaite. C'est la pensée exprimée dans le Code de Hammourabi 2 000 ans avant notre ère; c'est aussi celle qui inspire nombre de juristes contemporains.

Après cette large et suggestive introduction (p. 1-160), Sir Paul Vinogradoff aborde l'histoire de la jurisprudence à l'époque du groupement en tribus. Dans un vigoureux raccourci de 200 pages, l'éminent professeur expose les résultats des recherches ethnographiques et anthropologiques inaugurées au milieu du XIX^e siècle et dont l'un des plus illustres promoteurs est H. Sumner Maine, l'un de ses prédécesseurs à l'Université d'Oxford. Sir Paul Vinogradoff examine et discute les théories relatives au matriarcat et à l'évolution du mariage, à la famille patriarcale et à la communauté familiale, à la propriété collective et à l'origine de la propriété privée. On regrettera qu'il n'ait pas utilisé les documents de la Chaldée publiés par notre confrère, le P. Scheil, et dont certains remontent au troisième millénaire avant notre ère : ces documents précisent et complètent ceux qu'on possédait sur l'organisation des tribus et les communautés du village, sur la propriété foncière et les successions.

Le tome II, qui aura pour objet la jurisprudence dans la cité grecque, est en préparation. On doit souhaiter le prompt achèvement de cet ouvrage d'une haute portée scientifique. Il vise à élargir l'horizon des hommes de loi qui souvent manifestent pour les théories une « sereine indifférence », mais qui ne sauraient méconnaître les enseignements de l'histoire. Il sera lu avec profit par les historiens et les philosophes aussi bien que par les juristes.

Édouard Cuq.

R. Cagnat et V. Chapot. *Manuel d'archéologie romaine.* Tome second. — Décoration des monuments (*suite*) : peinture et mosaïque. Instruments de la vie publique et privée. Un vol. in-8, 574 p. et 333 figures. Paris, Aug. Picard, 1920.

En dépit des difficultés de l'heure présente, le second volume du *Manuel d'archéologie romaine* a paru trois ans à peine après le premier. Il contient la deuxième partie du livre II (décoration des monuments : peinture et mosaïque) et le livre III (instruments de la vie publique et privée). On y retrouve les qualités d'abondance dans la documentation, de sûreté dans la doctrine, de clarté dans l'exposition qui recommandaient déjà le premier volume. Le *Manuel* de MM. Cagnat et Chapot peut soutenir avantageusement la comparaison avec toutes les publications analogues des autres pays. Il met à la disposition du public savant, et particulièrement des étudiants en archéologie et en histoire, un tableau d'ensemble tout à fait au courant, dont le besoin se faisait vivement sentir, et un répertoire méthodique des principaux textes et documents connus. La bibliographie sobre et bien choisie, l'illustration très riche et variée (au total, 704 figures dans le texte), l'index alphabétique général, qui

n'occupe pas moins de trente pages sur deux colonnes, accroissent encore la valeur et l'utilité pratique de l'ouvrage.

La deuxième partie du livre II traite de la peinture et de la mosaïque, qu'elle rapproche à juste titre, car elles servaient également l'une e l'autre à l'ornementat ion des édifice et puisaient aux mêmes sources d'inspiration. Il y a lieu cependant de noter que les spécimens les plus nombreux de la peinture ancienne qui nous aient été conservés, et qui proviennent de Campanie, appartiennent à la fin de l'époque républicaine et au premier siècle de l'Empire, tandis que la majorité des mosaïques existantes sont postérieures et datent du temps des Antonins et des Sévères. A chacune des deux techniques un chapitre spécial est consacré : pour la peinture, étude des surfaces, des matières et instruments, des procédés, du développement historique (avec l'exposé de la théorie classique des quatre styles pompéiens et l'indication des réserves formulées dans ces derniers temps, entre autres par M. Bulard), enfin des influences subies; pour la mosaïque, divers genres et principales époques. Deux autres chapitres énumèrent les sujets, qui se divisent en deux catégories, selon qu'ils sont empruntés aux légendes mythologiques ou à la vie courante : d'un côté les images du culte, les dieux grecs-romains, les dieux étrangers, les héros; de l'autre, les thèmes empruntés à la légende et à l'histoire de Rome, les tableaux de genre hellénistiques, les scènes de métier ou de divertissement, les portraits, les paysages. Si l'on pouvait dresser une statistique complète des documents qui sont parvenus jusqu'à nous, on constaterait sans peine que la seconde de ces deux séries est de beaucoup la moins copieusement représentée, mais c'est celle aussi qui a le plus de prix pour l'archéologue et l'historien, car elle nous fait pénétrer dans l'intimité des anciens et ressuscite à nos yeux le décor familier de leur existence. Les auteurs ont eu soin d'utiliser, chemin faisant, les découvertes et publications récentes qui ont renouvelé quelques-unes des questions dont ils avaient à parler, par exemple le mémoire de M. Weege sur la maison d'or de Néron à Rome, les discussions auxquelles a donné lieu la publication des fresques du *fondo Gargiulo* près de Pompéi, la dissertation de M. Ippel sur le troisième style pompéien, les recherches de M. Rostowzew sur la peinture de paysage et sur les fresques de la Russie méridionale, les trouvailles de Délos, les fouilles de l'expédition Ernst Sieglin à Alexandrie. Comme dans le premier volume, les témoignages que fournissent la Gaule et l'Afrique sont fréquemment invoqués; il était naturel et nécessaire de faire ressortir notamment la haute valeur documentaire des mosaïques tunisiennes sur lesquelles on voit reproduits, avec une si curieuse précision de détails, des paysages marins ou des villas africaines.

C'est un intérêt du même ordre que présentent les objets passés en revue dans les seize chapitres du livre III. MM. Cagnat et Chapot n'ont pas eu la prétention de tracer, une fois de plus, le tableau complet de la vie publique et privée des Romains. Ils se sont placés strictement au point de vue de l'archéologie figurée. Qu'il s'agisse de la religion, des spectacles, des métiers, des moyens de communication, de l'armement, du costume,

du mobilier, de la musique ou de la médecine et de la chirurgie, ils se sont demandé ce que nous apprennent les œuvres d'art et les ustensiles d'usage courant que nous a rendus l'exploration du sol de l'ancien monde romain et que possèdent nos musées. Ils ont interrogé les catalogues des grandes collections publiques et privées, la mine précieuse d'informations et d'illustrations que constitue le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg, Saglio et Pottier, les monographies qui font autorité, telles que les *Vases céramiques* de Déchelette, les *Bronzeeimer* de M. Willers, la *Verrerie* de M. Morin Jean, le *Trésor de Bosco-reale* de Héron de Villefosse, etc., et conduit leur enquête avec le souci d'être aussi complet, exact et précis que possible. Il suffit de comparer le tome III du *Manuel* avec la *Vie publique et privée des Grecs et des Romains* de Guhl et Koner pour voir quels progrès ont été réalisés depuis cinquante ans et de combien de données nouvelles nos connaissances se sont enrichies. Le grand mérite de MM. Cagnat et Chapot, c'est d'avoir condensé sous une forme aisément accessible et maniable, et en donnant au lecteur tous les moyens de vérifier leurs assertions et de pousser plus loin les recherches, la substance du travail accompli, dans le domaine des antiquités romaines, par l'archéologie française et étrangère du XIXe siècle et des premières années du XXe.

M. Besnier.

Ivan M. Linforth. *Solon the athenian* (*University of California publications in classical philology*, vol. VI). Un vol. in-8. — University of California Press, 1919.

Le livre comprend deux parties, d'une part une biographie, d'autre part une édition des fragments de Solon, avec traduction et commentaire; il se termine par plusieurs appendices, qui reprennent l'étude critique de certains points de détail, par une longue bibliographie et par une table de concordance entre la présente édition et celles de Bergk et de Hiller-Crussius.

L'étude, consciencieusement faite, peut rendre des services, mais elle manque un peu d'originalité. L'auteur connaît très bien tout ce qui, avant lui, a été écrit sur Solon. Il présente clairement les opinions de ses devanciers, que parfois il suit de très près. Je n'ai pas bien vu ce qu'il y ajoutait. Convaincu que nous ignorons presque tout de ces périodes lointaines, il adopte une attitude d'extrême réserve : ainsi, par exemple, il ne cherche pas à établir l'ordre chronologique des fragments, ni à reconstituer les lois de Solon. Il aime mieux tracer un tableau incomplet que de risquer une erreur. Et pourtant se refuser à toute hypothèse, c'est s'interdire toute étude historique sur l'antiquité. Il n'y a rien d'intéressant et de vivant que les reconstitutions, même hasardées : καλὸς κίνδυνος, dirions-nous avec Platon.

Auguste Jardé.

G. Michaut. *Histoire de la comédie romaine*, II. *Plaute*, 2 vol. in-8, Paris, de Boccard, 1920.

En 1912, M. Michaut avait inauguré son *Histoire de la comédie romaine* par un volume où il étudiait les origines du genre et ses différentes formes (*sur les tréteaux latins*). Il

poursuit aujourd'hui sa tâche en nous donnant le second numéro de la série, un très important et très substantiel travail sur Plaute, qui comprend aussi deux chapitres sur ses prédécesseurs, Livius Andronicus et Naevius. C'est un exposé méthodique des résultats auxquels est arrivée la critique savante, mêlé d'analyses et de traductions; pour chaque question l'auteur nous fournit une bibliographie copieuse, établie avec une scrupuleuse exactitude. Après avoir retracé la biographie du poète et l'histoire de ses pièces, il passe successivement en revue, classés par catégories, ses sujets et ses personnages : courtisanes, parasites, prostitueurs, esclaves, soldats, pères de famille et jeunes amoureux défilent sous nos yeux dans des pages agréables, où l'écrivain, sans négliger la science, a su conserver quelque chose de la verve et de la fantaisie qui animent le texte latin; à le lire il s'est diverti; il a voulu nous communiquer son impression, estimant à bon droit qu'aborder le théâtre de Plaute avec d'autres dispositions serait se condamner d'avance à de lourdes méprises : une étude d'ensemble sur un tel sujet, si consciencieuse qu'elle soit, doit être écrite gaiement, sous peine d'être fausse ou incomplète. M. Michaut a réservé pour la fin la redoutable question de l'originalité de Plaute; la discussion serrée et très fortement documentée qu'il lui consacre est comme le couronnement de l'ouvrage; il n'y arrive qu'après s'être formé une opinion personnelle par l'examen attentif de toutes les parties. Quel rapport la *palliata* de Plaute présente-t-elle avec les pièces de la comédie attique qui lui ont servi de modèles? Comme ces pièces sont perdues et que nous ne pouvons aboutir qu'à des probabilités, fondées sur quelques témoignages anciens et sur l'étude intrinsèque du texte latin, les réponses que l'on a faites à cette question sont variables et incertaines. M. Michaut observe une attitude prudente, dont il faut lui savoir gré. Ainsi on a remarqué depuis longtemps que les passages qui concernent les institutions juridiques ont souvent beaucoup plus de rapport avec le droit grec qu'avec le droit romain et, au fur et à mesure que l'épigraphie nous a permis de pénétrer plus avant dans la connaissance des lois helléniques, ce rapprochement a pris sous la plume des juristes une force singulière. Mais M. Michaut, aussi bien renseigné que personne sur leurs travaux, oppose les passages où le droit romain seul a pu inspirer le poète : là comme dans tout le reste il voit la trace de deux influences parallèles et il fait à chacune sa part avec toute la précision souhaitable ou possible. Venant enfin à la contamination, il ne nie pas que Plaute l'ait pratiquée (comment le pourrait-il?), mais il proteste contre ceux qui la voient partout et qui remplissent de leurs hypothèses de vaines dissertations : « Nous n'avons pas le droit de parler de contamination toutes les fois que nous remarquons (dans une comédie) un défaut d'art. Il n'est pas prouvé qu'il y soit; car les anciens n'ont peut-être pas nécessairement nos théories ou nos goûts sur l'unité d'action ou l'unité d'intérêt, sur l'art d'enchaîner les épisodes et les scènes, sur la conduite d'une intrigue, sur la peinture d'un caractère, sur la préparation d'un dénouement, etc. » On ne saurait mieux dire. Peut-être cependant M. Michaut, à son tour, a-t-il été un peu loin dans sa

résistance; en certains cas la vraisemblance, puisque des deux parts nous ne pouvons pas ici invoquer autre chose, inclinera plutôt le lecteur vers l'opinion de ses adversaires. Voici par exemple l'*Aululaire* : l'incohérence du caractère d'Euclion y est flagrante. Comment pourrait-on mieux l'expliquer qu'en supposant, avec Max Bonnet, l'emploi de deux modèles différents, quels qu'ils soient? Ou bien alors il faut, une fois de plus, attribuer à Plaute une de ces maladresses inexcusables que lui reproche Horace. Hypothèse pour hypothèse, la première me paraît de beaucoup préférable.

Georges Lafaye.

M. Marjorie Crump. *The Growth of the Æneid.* Un vol. in-8, 124 p. Oxford, Basil Blackwell, 1920.

Ce volume, aussi élégamment présenté que tous ses devanciers, est le septième de l'intéressante série *Virgilian Studies*, à laquelle appartiennent entre autres les commentaires de M. W. Warde Fowler sur les chants VII, VIII et XII de l'*Énéide*. La documentation en est suffisante, les idées exposées et développées de façon pittoresque, les conclusions modérées et, en somme, tout à fait plausibles.

Les éditeurs modernes de Virgile n'ont été que trop enclins, sinon à croire, du moins à laisser croire que le *Corpus Vergilianum* actuel représente une immuable conception du poète : combien de temps n'a-t-il pas fallu pour admettre, dans une édition classique, la tradition bien établie du remaniement des *Géorgiques* après 26? Virgile n'a rien à gagner aux cristallisations de l'apothéose systématique. Et précisément, le grand charme du présent livre est de nous faire assister, dans la limite du vraisemblable, à l'élaboration de l'*Énéide* et aux étapes successives de sa rédaction.

Pour M. Crump, l'essentiel du problème est la composition et la place du troisième chant, manifestement incomplet et assez mal accordé avec ce qui l'entoure; du reste, et en général, l'examen des vers demeurés inachevés et de leur répartition actuelle peut orienter et, à l'occasion, autoriser certaines conjectures. Le troisième chant, sous la forme d'un récit à la troisième personne, fut sans doute le premier essai vraiment sérieux d'un auteur jusque-là bucolique et didactique, car le remaniement épique du quatrième chant des *Géorgiques* est postérieur à la mise en train de l'*Énéide*. L'*Odyssée* d'Énée témoigne d'une certaine gaucherie, et la conscience extrême d'un poète sincère s'il en fut l'aura laissée telle, ou à peu près, qu'elle fut d'abord écrite; la mise au point était réservée naturellement pour l'époque où, revenu de Grèce et d'Asie, Virgile aurait transformé ses *Orientales* en *Choses vues*.

L'introduction, qui pose fort bien la question, est suivie de trois chapitres, respectivement consacrés à la forme actuelle des chants I à VI, à celle des chants VII à XII dont la rédaction est sensiblement moins incertaine, puis aux étapes de la composition. Viennent enfin deux index, l'un des passages cités; l'autre, des noms et choses principales.

En somme, il y eut trois stades dans la composition de l'épopée : 1° en 29, esquisse en prose de l'ensemble; 2° de 29 à 19, rédaction des chants 1, 2, 3 et 5 (III, V, I, IV actuels) avant la mort de Gallus, ensuite des chants 4

et 6 (II et VI actuels), l'ordre définitif étant le fruit d'une première revision vers 24 et la rédaction de VI-XII datant à peu près de 24 et 23, alors qu'une revision d'ensemble devait être consécutive au voyage en Orient; 3° après 19, édition officielle de Tucca et Varius.

Quelle que soit, dans ces conclusions, la part de l'hypothèse, on ne peut que louer M. Crump de nous y amener avec lui par la sagesse de sa méthode. Ceux-là mêmes qui ne seront pas convertis lui sauront gré de leur avoir fait mieux connaître, en nous rapprochant de lui, le poète de l'*Énéide*.

S. Chabert.

E. Rodocanachi. *La Réforme en Italie*. 2 vol. in-8, 465 et 608 p. Paris, A. Picard, 1920.

Le xvi^e^ siècle attire et retient de plus en plus l'attention des historiens; ils y cherchent moins les faits politiques ou militaires que le mouvement des idées dans l'ordre intellectuel ou moral, négligé pendant si longtemps. Il faut se féliciter à tous égards de ces tendances relativement nouvelles, car quelque chose manquait à la connaissance de l'évolution de la pensée moderne, tant qu'on n'en trouvait les origines qu'au xvii^e^ siècle. Les deux volumes que M. Rodocanachi consacre à la Réforme en Italie seront donc favorablement accueillis et utilement consultés.

Ils s'équilibrent presque en façon de pendants. Le premier, c'est l'offensive contre le catholicisme et la Papauté, le second la défensive menée par l'orthodoxie et le pouvoir pontifical. M. Rodocanachi étudie les caractères de la Réforme en Italie, les causes qui y favorisèrent son développement, les différents modes de son expansion : ouvrages hérétiques, prédication, etc. Il passe en revue la plupart des écrivains réformistes, donne une bibliographie de leurs œuvres et la traduction de cinq dialogues d'Ochino, qui lui apparaît comme l'un des protagonistes de la libre pensée.

Dans le second volume, l'auteur résume rapidement l'histoire de la lutte entreprise par les papes du xvi^e^ siècle contre la Réforme et les hérésies; il étudie à part la Réforme dans le Piémont et la Vénétie; il termine par une bibliographie considérable. Nous signalons tout particulièrement, dans cette seconde partie, les chapitres sur le Saint-Office et l'Inquisition, sur le fonctionnement des tribunaux inquisitoriaux, sur l'Index. Il faut y ajouter la liste — incomplète à coup sûr — des condamnations prononcées par les tribunaux ecclésiastiques avec appel à la collaboration du pouvoir séculier. Elles furent ininterrompues depuis le pontificat de Jules III jusqu'à la mort de Sixte-Quint. Amendes et rétractations, prison (emmurement), peine de mort par la hache ou par le bûcher, on voit combien fut terrible la répression et combien peut-être était redoutable le danger couru par l'Église catholique. L'espèce d'équilibre établi partout entre l'attaque et la défense se retrouve encore lorsque l'on cherche les causes de l'expansion de la Réforme, puis de son échec : état général des esprits en dehors de la Péninsule, rapports avec l'Allemagne, esprit hérésiarque du moyen âge, difficulté des poursuites à cause du morcellement politique de l'Italie et de la rivalité presque partout entre le pouvoir ecclésiastique

et l'autorité civile. Mais aussi, âme italienne foncièrement religieuse, attachée malgré tout à la Papauté comme manifestation de grandeur nationale; attaque réformiste dispersée, discursive, sans cohésion dans la pensée; morcellement géographique où se dissolvait l'offensive aussi bien que la défensive.

L'ouvrage de M. Rodocanachi est donc plein de renseignements et éclaire assez vivement une histoire relativement peu connue. Il intéressera tous ceux qu'attire le grand problème religieux du XVIe siècle. Je regrette que l'auteur n'ait pas résumé dans une conclusion les idées principales qui se dégagent de son étude. Car cette histoire est fort complexe et l'analyse y fait découvrir des éléments divers dans l'unité des tendances. A côté de la Réforme, telle que la conçurent Luther et Calvin, il y eut dans la Péninsule, plus qu'ailleurs un mouvement simplement hérésiarque héritier de toute la pensée du moyen âge italien; un esprit de libre pensée, en dehors de la Réforme et même de l'hérésie; un mouvement de protestation et de réaction contre les abus et le *Corruptus ecclesiæ status* et enfin un mouvement réformateur chrétien et catholique, moral autant que religieux. Et de même, si la Papauté et ses représentants poursuivirent par la force, par les condamnations, par les supplices, la lutte contre tous les dissidents sans exception, il y eut aussi, dans le sein de l'Église officielle, un effort de réformation pacifique et raisonnée dans le dogme, le culte, le clergé. Il y eut enfin une bonne volonté de perfectionnement moral, œuvre en partie du concile de Trente, qui explique, autant que l'emploi de la force et des supplices, l'échec de la Réforme et l'espèce d'apaisement où vécurent pendant le XVIIe siècle, l'Église et l'Italie.

H. LEMONNIER.

ALFRED BEL. *Inscriptions arabes de Fès.* Extrait du *Journal Asiatique* (1917-1919). 1 vol. in-8., 420 p., 95 pl. et illustrations. Paris, Imprimerie Nationale, 1919.

M. Alfred Bel, directeur de la *Médersa* de Tlemcen, vient de réunir en un volume les différents articles qu'il a consacrés, dans le *Journal asiatique*, à l'épigraphie arabe de la ville de Fez. C'est une imposante contribution à l'exploration scientifique du Maroc, d'autant plus que les inscriptions, objet principal de cette étude, sont accompagnées d'une description complète, au point de vue architectonique et archéologique, des monuments dont elles font partie. L'histoire est naturellement mise à contribution pour éclairer l'importance des textes à la lumière des faits qu'ils relatent.

Les plus anciennes inscriptions sont du commencement du XIVe siècle et remontent à la dynastie des Mérinides qui fut une période brillante pour le Maroc, bien que traversée par des luttes continuelles. C'est au sultan Aboû-ʿInân Fâres qu'appartiennent deux anciennes coudées royales qui portent la date de 755 (1354); la troisième est plus récente, elle est du sultan Moulâï Soléïmân, de la dynastie alaouïte actuellement régnante, et a été établie en 1234 (1818). La grande mosquée de Fâs-Djadîd date, comme la ville elle-même, de la seconde moitié du XIIIe siècle, ayant été fondée en 677 (1278). Le parquet de la bibliothèque qui en fait partie, s'étant

effondré en 1916 par suite de la vétusté des poutres, mit au jour une salle basse fermée de toutes parts et formant le prolongement du *Djâmé' el-djénâïz* « mosquée des funérailles » attenante à la grande mosquée : cette salle était remplie de pierres tombales dont une seule portait une épitaphe, celle de la princesse 'Aïcha, fille du sultan mérinide Aboû-Fâres 'Abd-el-'Azîz (792-1390). L'attribution d'une pierre tombale sans inscription au sultan Abou-'Inân Fâres est une simple hypothèse, malgré les raisonnements de l'auteur; la tradition populaire ne connaît ce monument que sous le nom de *soltân el-akhal* « le Sultan noir », surnom d'Abou'l-Hasan, père d'Abou 'Inân; il était le fils d'une négresse.

Parmi les six médersas de Fez, existant encore actuellement, qui remontent au temps des Mérinides, la première place revient à la Médersa Dâr-el-Makhzen, parce qu'elle est la plus ancienne; elle remonte au sultan Aboû-Sa'îd 'Othman et porte la date de 721 (1321), mais l'inscription qui renferme cette date n'a été gravée que sous le règne de son fils et successeur, Abou'l-Hasan-'Alî. Elle est aujourd'hui la plus délabrée de toutes. A la même date à peu près a été fondée la *médersat es-Sahrîdj* « école du bassin », beau monument assez bien conservé, comme en font foi les belles photographies qui illustrent ce volume : toutefois les revêtements de plâtre sont tombés par endroits. En 723 (1323) Aboû-Sa'îd ordonna de construire l'école appelée aujourd'hui *médersa des 'Attârîn*, au centre de la ville. C'est la plus belle de toutes : « pour la finesse de la décoration, l'harmonie des proportions » (p. 172), aucune de celles qui lui sont postérieures ne saurait l'égaler. Ici le décor est merveilleusement conservé.

La Meçbâhiyya a été construite en 747 (1346), sous le règne d'Abou'l-Hasan 'Alî, la même année où ce souverain faisait élever à Tlemcen l'école de Sidi-Bou-Midyan. Malheureusement elle a beaucoup « souffert de l'action du temps et de restaurations malheureuses, et il ne reste que bien peu de chose du primitif décor (p. 243-244) ». La Bou'anâniyya tire son nom de son fondateur, Abou-'Inân Fâres; elle est la plus récente des écoles mérinides de Fez; commencée en 751 (1350), elle fut achevée en 756 (1355). Elle a fait l'admiration d'Ibn-Batoûta (*Voyages*, t. IV, p. 352); elle était alors dans toute sa nouveauté. Comme annexe, elle avait un bâtiment fort ruiné aujourd'hui, connu sous le nom de *Mâgâna*, qui était une horloge mécanique : on aperçoit encore, sur la rue, « les treize timbres de bronze, pareils à des cuvettes, posés chacun sur un support de bois sculpté (p. 275). » Chacun des timbres était probablement « frappé par un poids métallique qui descendait à l'extrémité d'un fil passant à travers la console du grand auvent », et ce fil devait être mis en mouvement grâce à une machine installée dans les chambres situées derrière le mur. Cette explication, très plausible, est appuyée par l'extrait d'un manuscrit que possède l'auteur, et qui donne la date de 758 (1357), ainsi que le nom de l'horloger, Abou'l-Hasan 'Ali ben Ahmed, originaire de Tlemcen, *mowaqqit* « déterminateur du temps » et *mo'addil* « versé dans la connaissance des moments astronomiques ».

Ce sont là des monuments publics. Il restait encore à Fez une maison particulière de cette époque; elle était devenue inhabitable, comme bien l'on

pense, et ses propriétaires indivis étaient tombés d'accord pour la démolir et la reconstruire en utilisant une partie des vieux matériaux. Elle a disparu, mais grâce au zèle de M. Bel, nous en avons une description ainsi que la reproduction photographique des ornements les plus caractéristique.

Un appendice traite de l'inscription de fondation de la mosquée de Mostaganem, bien qu'elle soit située en dehors des frontières du Maroc, mais elle est de la même époque que les monuments étudiés dans le corps de l'ouvrage : elle est de 742 (1340-1341) et porte le nom du sultan Abou'l-Hasan ʿAli. Un index général, avec l'indication de la double pagination, celle du *Journal asiatique* et celle du tirage à part, une table des matières par ordre de chapitres, une table des illustrations et des planches dans le texte avec indication des titres et de la nature (photographie ou dessin) et de la provenance avec la date de l'hégire, terminent utilement ce beau volume, complément indispensable des études sur les arts musulmans et prodrome d'autres recherches du même genre.

CL. HUART.

Comedia famosa de Amar sin saber a quién de Lope de Vega Carpio edited with notes and vocabulary by Milton A. BUCHANAN, University of Toronto and Bernard FRANZEN-SWEDELIUS, Mc Master University, Toronto. New-York, Henry Holt and Company, VII-202 p.

M. Milton A. Buchanan est un hispaniste de profession et qui a déjà édité *La Vida es sueño* de Calderon et *El esclavo del demonio* de Mira de Mesqua. Il aborde le théâtre de Lope de Vega et débute par *Amar sin saber a quién*, l'une des comédies les plus difficiles de Lope. Elle avait déjà été traduite par Damas Hinard, dans le tome second du *Théâtre de Lope*, p. 276-350, et par Baret, dont M. Buchanan fait un grand éloge. L'édition originale de *Amar sin saber a quién* est de 1630 et 1635, deux éditions tout à fait mauvaises; elle a été réimprimée par Hartzenbusch dans la *Bibliotheca Rivadeneyra*, en 1853, et par M. Adolf Kressner, en 1901. M. Buchanan se loue beaucoup de l'aide que lui a donnée M. le professeur Ford, de l'Université de Harvard.

J'ai quelques observations à présenter. V. 206-210. « Dicen que una ley dispone Que si acaso se levanta Sobre un vocablo porfia De la lengua castellana, Lo juzgue el que es de Toledo. » Cette loi est inconnue, comme je l'ai déjà noté dans mon *Ambrosio de Salazar*, p. 176, et il est probable que Lope l'aura prise dans Francisco Pisa, *Descripción de la imperial ciudad de Toledo*, Tolède, 1605. Il y a beaucoup d'autres auteurs qui font allusion à l'excellence de la langue parlée à Tolède, autrefois la capitale de l'Espagne. « Veemos que si a Castilla viene a vivir un Byzcayno, de 38 o 40 años, jamas aprende el romance; y si es mochacho, en dos o tres años *parece nacido en Toledo* » (Huarte, *Examen de ingenios*, éd. de Leyde, 1652, p. 142). Apollon, lui-même, ne parle que le dialecte de Tolède : « *En propio toledano* y buen romance Les dio los buenos dias cortesmente », dit Cervantes, dans son *Viaje al Parnaso*, ch. VI; et Mateo Vasquez, dans *El filosofo del aldea* (Madrid, 1625), oppose le langage « critique » à celui « de nuestros propios Españoles, el que por excelencia

solian llamar *lenguage rodado toledano* ». V. 510. *La dichadel forastero.* Il s'agit de la *chance de l'étranger.* Mais, au vers 2602, on parle aussi de la *fille laide.* J'ai cité ce dit-on dans mon étude sur *La prudencia en la muger* (*Bulletin hispanique*, II, 190), et j'ai signalé une pièce de Lope, *Peribanez y el Comendador de Ocana*, où cette tradition figure (acte I, sc. I et VI). V. 952. *Andújar.* « The name of a city in the province of Jaen. It is usedhereasa full-mouthedexclamation, a possible English equivalent being *Jerusalem.* » Il eût mieux valu chercher dans les *Refraneros*, où ce mot est cité. « A caba de rato, *andujar* » (attribué à Santillana, *Refranero*, édit. J. M. Sbarbi, *El Refranero general*, 1874, t. I, p. 71) et la glose ajoute : « trabajar sin medrar es perder tiempo y no negociar », et, dans un autre *Refranero*, de Maestro Gonzalo Correas, on lit : « *Andujar Padre Baena.* (Dice esto un penitente que no halla quien le absuelva con la facilidad que el Padre Baena en Andujar, como quien dice que bien haya el que desea volver a que le confiese y absuelva. Hubò en Andujar un sacerdote que llamaban el Padre Baena, que absolvia con facilidad y sin escrupulo, como un Pontifice. ») Baret traduit : « Ventre bleu », ce qui n'est pas une façon de traduire. V. 1209. « y soy *atun* de San Lucar ». C'était un des rendez-vous de la vie picaresque, et le Maestro Correas a inséré dans son *Vocabulario*, p. 8 : « A San Lucar por *atun* y ver al Duque », qui est le duc de Medina Sidonia. Cf. Pedro de Medina, *Cronica de los duques de Medina Sidonia*, t. XXXIX (Madrid, 1861) de la *Colección de documentos inéditos para la historia de España*, p. 277 : « De la villa de Conil y Torre de Guzman y de la pesqueria de los *atunes* que alli se hace »; et, sans compter tous les auteurs picaresques, à commencer par Cervantes. V. 1339. « Beso la mano diciendo : *Salvo el guante.* » M. Buchanan ne s'est pas étendu sur cette locution. Or. voici comment on l'explique : « Entro a hablar, a su Magestad un Cavallero, y hizo su razonamiento con un guante calçado en la mano. Oyole el Prudente Rey, y le dixo : Quitaos el guante, y venidme a hablar mañana » (Porreño, *Dichos y hechos de Felipe II*, ch. XVII). V. 1547. « *zarza* is defined in dictionaries as *bramble*, *blackberry*. A tincture or extract of bramble was used as hair-wash or dye. » La *zarza* était un remède contre la syphilis, et c'est précisément la citation du *Magico prodigioso*, qui y fait allusion. Cf. Solorzano, *Escarmientos del amor*, Sevilla, 1628, fol. 27 verso et 50 verso; Salinas, *Poesias*, I, 51, etc. V. 1596. « Tanta dama, tanto coche. » M. Buchanan a fait l'histoire de *coches* et a signalé l'ouvrage curieux de Monreal, *Cuadros viejos*, dans le chapitre : « Ruar el coche ». Peut-être aurait-il mieux valu citer D. Luys Brochero, *Discurso problematico del uso de los coches, en que se proponen las conveniencias que tienen y los inconvenientes que causan*, Sevilla, 1626, 4 et 60 pages in-8, dont M. Monreal ne fait pas mention.

M. Buchanan et son collaborateur M. Franzen-Swedelius ont très bien publié cette pièce et leur édition fera beaucoup d'honneur à l'hispanisme anglais d'Amérique.

ALFRED MOREL-FATIO.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

T. W. Allen, *Homeric catalogue of ships...* with a commentary. In-8, Oxford Press, 1921.

Cicéron, *Discours.* T. I. Pour P. Quinctius. Pour Sex. Roscius d'Amérie. Pour Q. Roscius le comédien. Texte établi et traduit par H. de la Ville de Mirmont (Collection... de l'Association Guillaume Budé). In-8, XVII-319 p. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1921.

E. S. Duckett, *Hellenistic influence on the Æneid.* In-8, 68 p. Smith College Northampton Mass., 1921.

A. Grianola, *La fortuna di Pitagora presto i Romani*; dalle origine fino al tempo di Augusto. In-8, VIII-210 p. Catania, F. Battiato, 1921.

M. Goguel, *Le texte et les éditions du Nouveau Testament grec.* In-8, Paris, E. Leroux, 1921.

B. Jonson, *Catilina. His conspiracy.* Yale studies in English. In-8, Oxford Press, 1921.

A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque.* 2e éd. In-8, XV-254 p. Paris, Hachette.

Paul Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet.* T. I, Texte; T. II, Atlas. In-fol., 2 vol. Paris, Berger-Levrault, 1921.

L. Schiaparelli, *La scrittura latina nell' età romana* : note paleografiche. In-16, 207 p. Como, C. Nani, 1921.

A. Segnè, *Kainon Nomisma, moneta imperiale circolente in Egitto da Claudio II a Costantino.* In-8, 20 p. Roma, Maglione e Strini, 1921.

J. A. K. Thomson, *Greeks and Barbarians.* In-8, 218 p. London, G. Allen, 1921.

C. Vignoli, *Vernacolo e canti di Amaseno.* I dialetti di Roma e del Lazio; Studi e documenti pubblicati in memoria di E. Monaci sotto il patrocinio del Comune di Roma. N. I. Societa filologica romana. In-8, IV-114 p. Genova, Libreria Moderna, 1921.

MOYEN AGE.

J. Bédier, *Roland à Roncevaux* (Romane Lectures). In-12, 23 p. Oxford, Clarendon Press, 1921.

G. Blastein, *Storia degli Ebrei in Roma dal II sec. av. C.* In-8, 304 p. ill., Roma, Maglione a Strini, 1921.

R. Genestal, *Le privilegium fori en France du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle.* Tome I (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences religieuses, T. XXXV). In-8. Paris, E. Leroux, 1921.

Dom H. Leclercq, *Les martyrs.* Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle, traduites et publiées... 4e éd., T. I, Les temps Néroniens et le IIe siècle. In-8, CXVI-229 p. Paris, A. Mame, 1921.

H. Lemonnier, *Le Collège Mazarin et le Palais de l'Institut* (XVIIe-XIXe siècle). In-4, VI-115 p. Paris, Hachette, 1921.

A. Longnon, *Les noms de lieu de la France.* Leur origine, leur signification, leurs transformations. Publié par P. Marichal et L. Mirot. Fasc. I (Noms de lieu d'origine phénicienne,

grecque, ligure, gauloise et romaine). In-8, 177 p. Paris, Ed. Champion, 1920.

V. Rossi, *Il codice latino 8568 della Biblioteca Nazionale di Parigi e il testo delle « Familiari » del Petrarca.* In-8, 37 p. Roma, Maglione e Strini, 1921.

ORIENTALISME.

Masaharu Anesaki, *Quelques pages de l'histoire religieuse du Japon* (Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation, T. XLIII), In-8, IX-173 p. Paris, E. Bernard, 1921.

W. Cohn, *Indische Plastik* (Die Kunst des Ostens, Bd. II). In-8, VII-87 p. pl. Berlin, Bruno Cassirer, 1921.

Cuneiform texts from Cappadocian tablets in the British Museum. Part. I. Plates 1-50. In-fol. Cambridge Press, 1921.

V. Scheil, *Recueil de lois assyriennes.* Texte assyrien en transcription avec traduction française et index. In-8, 125 p. Paris, P. Geuthner, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

20 mai. M. Homolle donne lecture de la première partie d'un mémoire de M. Dugas, membre de l'École française d'Athènes, sur les fouilles exécutées dans le sanctuaire d'Athena Alea à Tégée.

— M. Monceaux termine la lecture de son mémoire sur « le Manichéen Faustus de Milève et ses Capitula ».

27 mai. M. le comte Durrieu fait une communication sur un livre d'*Heures* du XV^e siècle enrichi de fines miniatures, qui représentent une curieuse légende, dont le héros aurait été un fabuleux roi de Mercie en Angleterre, nommé Alfred III. La représentation de cette légende a été plusieurs fois confondue avec la scène mythologique du jugement de Pâris. Mais M. Durrieu montre que sous la forme même de la légende du roi de Mercie, elle est devenue un thème symbolique utilisé par l'art chrétien du XV^e siècle, notamment dans les livres de prières.

3 juin. M. Camille Jullian communique une note de M. Graillot, sur une inscription funéraire du I^{er} siècle, découverte à Marignac (Haute-Garonne), mentionnant les noms d'un homme, Galus, et d'une femme, Teixsossix.

— M. Armaingaud donne lecture d'une étude intitulée : « Du silence de Montaigne sur les œuvres d'art de la Renaissance en Italie ». Montaigne, qui, pendant son séjour en Italie, a visité et admiré, à Rome surtout, les monuments et les ruines antiques, et a écrit sur eux de très belles pages dans les *Essais* et dans son *Journal de Voyage*, a passé absolument sous silence les tableaux de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, de Raphaël et des autres grands artistes de la Renaissance. D'ailleurs, les autres grands écrivains français du XVI^e siècle, Rabelais et du Bellay, qui ont

séjourné longtemps à Rome, n'ont parlé que de l'antiquité et ont gardé le silence sur les illustres artistes contemporains.

— M. Girard donne lecture d'une note de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, sur la reconstitution des fresques de Phylacopi qui vient d'être entreprise par le Musée d'Athènes. Ces fresques, qui proviennent de l'île de Milo, représentent notamment des scènes de pêche.

10 juin. M. Henri Lemaître fait une communication sur un reliquaire de la sainte croix donné par saint Louis au grand couvent des Cordeliers de Paris.

— M. Charles Samaran présente à l'Académie un essai de reconstitution de la belle décoration à fresques du xvi^e siècle, qui ornait la chapelle de l'hôtel de Guise à Paris et qui a disparu mystérieusement sous le premier Empire. Il précise la part qui revient au Primatice et à son second, Nicolo del Abbate, dans la construction et dans la décoration intérieure de l'hôtel et de la chapelle.

17 juin. M. René Cagnat, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une lettre de M. Pierre Paris, sur les fouilles entreprises cette année, du 15 avril au 10 juin, à Bolonia (province de Cadix.) On a dégagé définitivement le Capitole, et recueilli dans une nécropole romaine d'intéressants objets de céramique, de verrerie et de bronze.

— M. Dussaud donne lecture d'une étude intitulée : « La technique des bronzes phéniciens et les renseignements bibliques concernant la fabrication des idoles. »

— M. Huart communique une étude sur l'expédition que les Russes firent au sud-est du Caucase, dans la province d'Azerbeidjan, en 943. La découverte du texte original, dont s'était servi en l'abrégeant l'historien arabe Ibn el Ather, a fourni sur cette expédition plusieurs détails inconnus.

24 juin. M. Camille Jullian donne lecture d'un travail de M. Audollent, relatif à six sépultures gallo-romaines qui ont été fouillées, à diverses dates, sur le territoire de Martres de Veyre, à 15 kilomètres de Clermont-Ferrand, non loin de Gergovie.

Le mobilier funéraire de ces tombes a été retrouvé dans un état de conservation parfait.

On a recueilli notamment des tuniques de lin à la trame en chaîne complètement intacte, une quenouille en bois noir entourée de laine blanche, des corbeilles en vannerie contenant des fruits desséchés, des pots en bois avec couvercle contenant également des fruits, des vases en céramique grossière et un certain nombre de flacons de verre de forme très particulière.

Deux sépultures contenaient des squelettes de femmes, une troisième celui d'une fillette. Les deux femmes avaient, entre leurs doigts, chacune une monnaie de cuivre enveloppée dans un chiffon ; ces monnaies sont de la fin du I^{er} siècle de notre ère, ce qui, avec les caractéristiques de l'ensemble du mobilier, permet de dater ces sépultures.

1^{er} juillet. Le P. Lagrange expose le résultat des fouilles exécutées par les PP. Vincent et Carrière à environ 6 kilomètres de Jéricho : ces fouilles ont mis à jour le pavement en mosaïques d'une synagogue du III^e siècle de notre ère. Les dessins comportaient une riche ornementation, plantes et animaux, avec un zodiaque entourant le char du Soleil, des chandeliers

rituels, l'arche de la Loi, Daniel entre des lions. Toutes les figures avaient été détruites, sans doute dans une préoccupation d'orthodoxie.

— M. Blanchet donne lecture d'un mémoire « Sur le système monétaire français au XIII^e siècle » : il expose que, dans la réforme monétaire de saint Louis, le gros tournois paraît avoir été créé avec un poids égal à celui de la pièce d'or du même règne, et avec l'intention d'établir un rapport duodécimal pour la valeur de ces espèces, rapport qui aurait rendu plus aisés les transactions et les comptes. Cette idée économique répondait en grande partie à l'esprit de la réforme monétaire de Constantin le Grand, qui avait créé aussi une pièce d'argent du même poids que le sou d'or. Au XIII^e siècle on constate de nombreux exemples de cette influence de l'antiquité sur les usages.

8 juillet. M. le comte Durrieu lit un travail sur l'époque à laquelle l'art français a commencé à s'occuper de *La Divine Comédie* pour y puiser des motifs de peintures; il a découvert qu'en 1465, au plus tard, un exemplaire de Dante, dont le texte avait été préalablement copié par un Italien, s'est trouvé être enrichi de trois charmantes miniatures exécutées en plein cœur de la France, vraisemblablement en Berry. Ces miniatures sont dues à un excellent maître français que M. Durrieu a signalé depuis longtemps à l'attention des historiens de l'art et dont il a trouvé une série d'autres œuvres dans divers manuscrits, notamment dans *Tite-Live* traduit en français.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu sa troisième séance trimestrielle le 6 juillet.

Le *prix Osiris* de 1921 a été décerné à M. le général Ferrié, inspecteur général des services télégraphiques de l'armée pour ses découvertes sur la télégraphie sans fil.

Sur le *prix Osiris* de 1918, non décerné, il a été attribué 80 000 francs à la Société des Amis de l'Université de Paris, pour aider à l'impression des thèses de doctorat présentées devant les facultés de l'Université de Paris et des Universités régionales.

Les arrérages de la *fondation Barbier-Muret* (14 000 francs) ont été répartis selon les intentions du testateur entre un certain nombre de personnes nécessiteuses.

M. René Cagnat donne lecture d'un rapport de M. Henri Dehérain, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut, qui signale les principaux dons que cette bibliothèque a reçus en 1920-1921 : papiers de M. et Mme Dieulafoy; correspondance scientifique de M. Gaston Maspero, qui ne sera communicable que le 30 juin 1946; correspondance de Charles Schefer, qui ne sera communicable que le 14 avril 1931; manuscrits de Mozart, donnés par M. Louis Barthou, au nom de M. Basil Zaharoff, correspondant de l'Académie des beaux-arts; une partie de la bibliothèque de M. Bernier, ancien membre de l'Académie des Beaux-Arts. La collection des portraits d'anciens membres de l'Institut de France s'est enrichie de ceux de Pierre Lemontey, de l'Académie française; de Gaston

Maspero, Mariette Pacha et Marcel Dieulafoy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; et de Jules Janssen, de l'Académie des Sciences.

Prix Volney. La commission mixte a décerné une récompense de 1 000 francs au P. Schmitt pour deux mémoires sur les langues de l'Australie; quatre récompenses de 500 francs chacune aux ouvrages suivants : *Le parler de Kfar Abida* (Lyban-Syrie), par M. Feghali; *Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIV^{e} siècle*, par M. Henri Gavel; *La langue de Novalis*, par M. Georges Tournoux ; *Le langage enfantin* (*acquisition du serbe et du français par un enfant serbe*), par M. Milivoic Parlovitch.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réception. M. le marquis R. de Flers a été reçu le 16 juin et a prononcé un discours sur la vie et les œuvres de M. le marquis de Ségur, son prédécesseur. M. René Doumic, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le premier *prix Gobert* est décerné à M. Henri Stein pour son ouvrage : *Charles de France, frère de Louis XI*; le deuxième prix est décerné à M. Honoré Labande pour son ouvrage : *Avignon au XV^{e} siècle. Légations de Charles de Bourbon et de Julien de la Rovère.*

Le *prix Bordin* (3 000 francs) est décerné à M. Émile Renauld pour ses ouvrages sur Psellos. Deux récompenses de 1 000 francs chacune sont attribuées à M. Tafrali pour ses ouvrages sur Thessalonique et à M. van Steenberghe pour son livre : *Le Cardinal Nicolas de Cues.*

Concours des Antiquités de la France. *1re médaille* : M. Marcel Aubert pour son ouvrage, *Notre-Dame de Paris. Sa place dans l'architecture du XII^{e} au XIII^{e} siècle.* 2^{e} *médaille* : M. le chanoine Urseau, pour son ouvrage, *La Peinture décorative en Anjou du XII^{e} au XIII^{e} siècle.* 3^{e} *médaille* : M. l'abbé Roux, pour son ouvrage, *La Basilique Saint-Front de Périgueux.* 4^{e} *médaille* : M. Raoul Basquet, pour son *Histoire des Institutions de la Provence de 1482 à 1790.* *1re mention* : M. Charles Durand, pour son travail sur *Les fouilles de Vesone.* 2^{e} *mention* : M. Emile Ginot pour son ouvrage sur *Le monument de sainte Radegonde de Poitiers.* 3^{e} *mention* : M. Émile Trolliet, pour son *Histoire de Vrigny-Foncenx* (*Haute-Savoie*). 4^{e} *mention* : M. Alphonse Meillon pour son *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan.* 5^{e} *mention* : M. Ritt pour son ouvrage, *Le bourg et le territoire de La Ciotat au XV^{e} siècle.*

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Jules CARPENTIER, membre libre de l'Académie depuis 1907, est décédé à Joigny le 2 juillet 1921.

— M. LIPPMANN, membre de la section de physique depuis 1886, est décédé en mer, à bord du paquebot *France* le 12 juillet 1921.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Élection. M. MEUSNIER a été élu le 4 juin membre de la section de peinture.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

143

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1921.

LE MANICHÉISME.

P. Alfaric. *Les Écritures manichéennes.* I. Leur constitution, leur histoire. II. Étude analytique. 2 vol. in-8, III-154 et 240 p. Paris, Émile Nourry, 1918.

PREMIER ARTICLE.

Les travaux de M. Alfaric sur le Manichéisme forment deux groupes distincts. D'une part, une enquête méthodique et très complète sur la littérature manichéenne : enquête qui comprend elle-même deux parties, histoire des Écritures, étude analytique. D'autre part, dans la thèse sur l'*Évolution intellectuelle de saint Augustin*, un large tableau de la doctrine chez les Manichéens d'Afrique. Ces deux groupes de travaux méritent également d'attirer l'attention : non seulement pour leur mérite propre, mais à cause de tous les documents nouveaux que l'auteur a eus à sa disposition, et dont il a tiré bon parti.

I

Longtemps, on n'a guère connu le Manichéisme que par les textes grecs ou latins. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on a signalé tour à tour et largement mis à profit plusieurs séries de textes orientaux, arabes, persans, syriaques, qui ont ouvert à la critique de nouveaux horizons. De nos jours, enfin, le Turkestan et la Chine sont entrés en scène : des explorations heureuses et des recherches

érudites nous ont révélé plusieurs lots de manuscrits manichéens, en diverses langues, et de nombreux textes historiques ou littéraires, qui éclairent tout un domaine antérieurement inconnu du Manichéisme.

De tous ces documents nouveaux, sauf pour la Chine, on n'avait pas jusqu'ici tiré grand'chose. D'abord, pour plusieurs raisons, ils n'étaient pas d'accès facile. Ensuite, on allait naturellement au plus pressé : on publiait les textes, on les traduisait. Parfois, sans doute, on les commentait à mesure, mais d'une façon très sommaire, surtout pour les philologues, sans essayer ordinairement de rattacher à l'ensemble les données nouvelles. Bref, on n'en retenait presque rien de précis pour l'histoire de la secte : exception faite, cependant, pour le mémoire très suggestif de MM. Chavannes et Pelliot sur le Manichéisme chinois [1].

A vrai dire, M. Alfaric est le premier qui ait utilisé systématiquement tous les documents connus, anciens ou nouveaux, grecs ou latins, syriaques, arabes ou persans, turcs ou chinois. Admirablement renseigné, il a tenté une vaste synthèse, non seulement de toutes les données que nous possédons actuellement sur la littérature manichéenne, mais encore des doctrines de la secte : il y revient sans cesse à propos des divers ouvrages, il s'y arrète longtemps à propos de l'évolution d'Augustin, et de plus, dans cet exposé du Manichéisme africain, il multiplie en note les rapprochements avec les textes de tous les temps et de tous les pays, y compris les textes orientaux de Perse, de Chine ou d'Asie centrale. Indépendamment de leur valeur propre, ces études sur le Manichéisme ont une valeur de circonstance : après les découvertes des dernières années, elles fixent l'état de la science en ce domaine. Par là, elles faciliteront les recherches futures en fournissant une base solide.

A tous égards, ces travaux si savants et si complets mériteraient donc d'être analysés en détail. Mais ils touchent à tant de questions, à l'histoire de tant de pays, à tant d'ouvrages écrits en tant de langues, qu'il y faudrait un volume, avec une compétence universelle.

[1] Chavannes et Pelliot. *Un traité manichéen retrouvé en Chine.* Un vol. in-8, 360 p.; Paris, Imprimerie Nationale, 1912-1913 (Extrait du *Journal asiatique*).

Nous nous contenterons ici d'en indiquer brièvement le contenu, sauf à présenter quelques observations d'une portée générale. Pour plus de précision et de clarté, nous distinguerons nettement les deux enquêtes, d'ordre très différent malgré les points communs : la littérature, la doctrine.

Sur la littérature manichéenne, on ne pouvait guère jusqu'ici se faire une idée nette, ni surtout une idée d'ensemble : les éléments en étaient dispersés dans une foule d'articles et dans des ouvrages vieillis, devenus plus insuffisants encore depuis les découvertes de ces dernières années. M. Alfaric nous en apporte un inventaire complet : presque trop complet, comme on le verra. Cette littérature, il l'étudie tour à tour sous ses deux aspects principaux : dans son histoire, dans ses éléments constitutifs.

L'histoire des « Écritures manichéennes » remplit toute la thèse complémentaire de M. Alfaric. Il en cherche les origines dans la littérature gnostique, depuis les sectes des Sabéens, des Ophites, des Naasséniens, des Pérates, des Séthites, des Archontites, des Nicolaïtes, jusqu'aux œuvres des grands Gnostiques, Basilide et Valentin, Marcion et Bardesane (*Écritures*, I, p. 1-16). Il montre ensuite comment s'est constituée la littérature manichéenne. Activité littéraire de Mâni, toujours en rapport avec la biographie : premiers maîtres et premières lectures, manifestations avant et après l'exil, arrestation et exécution (p. 16-25). Activité littéraire des Manichéens : transcriptions et traductions des écrits de Mâni, commentaires de ces écrits et livres nouveaux, formation et variantes du Canon de la secte (p. 25-31). Caractères généraux des Écritures manichéennes : enseignement qui s'en dégageait, forme littéraire (p. 32-53).

On voit ensuite comment s'est propagé le Manichéisme avec sa littérature. On en suit les destinées dans la plus grande partie du monde connu alors (p. 55-91). Dans la chrétienté : Mésopotamie, Syrie, Arabie, Égypte ; Afrique latine, Espagne et Gaule ; Italie et Dalmatie ; Empire byzantin, Arménie. Hors de la chrétienté : Empire des Sassanides, puis des Abbassides ; Khorassan, Tokharestan, Mongolie, Turkestan et Chine.

Puis l'on assiste à la déroute du Manichéisme et de sa littérature : déroute plus ou moins rapide et plus ou moins complète selon les pays, souvent avec des retours offensifs (p. 92-110). Dans le monde

chrétien, c'est partout la persécution et la guerre : hostilité des philosophes païens et des apologistes chrétiens, édits de Dioclétien, de Constantin et de ses successeurs, dénonciations des papes, constitutions promulguées par les empereurs byzantins, sur la demande ou avec l'approbation des théologiens de Byzance. Hors de la chrétienté, les destins du Manichéisme et de ses livres ont été plus divers. S'il a été ordinairement traqué par les Sassanides et les Abbassides, il a été d'abord toléré en Chine, et il a été bien accueilli dans l'Asie centrale, où il a même joué le rôle d'une religion d'État. Mais, là encore, le vent finit par tourner. Partout, depuis le xiv[e] siècle, les derniers Manichéens furent des proscrits, dont on devait brûler les livres.

Il n'est pas de secte dont la littérature ait été poursuivie avec plus d'acharnement par la haine de ses adversaires ou sur l'ordre des pouvoirs publics. Et cependant, cette littérature n'a pas disparu complètement. En Occident, en Orient, on en retrouve partout quelques « survivances » dans les œuvres de ceux-là mêmes qui l'ont combattue ou qui ont enregistré ses défaites (p. 111-129). De siècle en siècle, on en recueille les épaves. D'abord, chez les auteurs chrétiens ou vivant en pays chrétien : à la fin du iii[e] siècle, Alexandre de Lycopolis ; au iv[e], Hegemonios, Ephrem, Cyrille de Jérusalem, Épiphane, Sérapion de Tmuis et Titus de Bostra, Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan, Jérome, Philastrius, Victorin, Augustin ; au v[e], Evodius, le pape Léon, Théodoret ; au vi[e], Sévère d'Antioche, Eustathe le moine, Léonce et Timothée de Constantinople ; au vii[e], la « Doctrine des Pères », Anastase le Sinaïte ; au viii[e], Jean Damascène, Théodore bar Khôni ; au ix[e], Nicéphore de Constantinople, Pierre le moine et Pierre de Sicile, Georges le moine, Photios ; plus tard, Agapios, Théophylacte, Michel le Syrien, Bar Hebraeus. Hors de la chrétienté, du ix[e] au xv[e] siècle, divers écrivains arabes, persans ou chinois : notamment Al Gahiz, Yaqoûbi, Tabari, Masoudi, An Nadim, Birouni, Sharastani, Hong Mai, Lou Yeou, Tsong Kien.

Les dernières pages de cette histoire contiennent un précieux inventaire des manuscrits manichéens qui ont été découverts en ces dernières années dans l'Asie centrale (p. 129-138). Manuscrits de Tourfan, avec indications explicites sur les publications de Sale-

mann, de Müller, de Le Coq, de Radloff. Bibliothèque de Touen houang : *Khouastouanift*, Fragment Pelliot, Traité en chinois. A tous ces manuscrits orientaux, il faut joindre maintenant les débris d'un manuscrit latin qui a été trouvé tout récemment dans une grotte d'Algérie, au sud-ouest de Tebessa, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris[1]. Ce manuscrit vient d'être étudié par M. Alfaric[2]. De ses restitutions et de ses observations, il résulte nettement que ces feuillets appartenaient à un ouvrage manichéen. On y distingue deux parties. La première se rapportait aux devoirs réciproques des Auditeurs et des Élus. La seconde contenait une réponse aux objections tirées des textes de saint Paul sur l'obligation du travail : textes qui semblaient contredire les théories de la secte sur le rôle des Élus. Il s'agit donc bien d'un livre manichéen ; mais, à notre avis, rien ne justifie l'hypothèse suivant laquelle les fragments retrouvés seraient ceux d'une lettre écrite par Mâni lui-même.

Cette histoire des Écritures manichéennes et de leurs survivances, M. Alfaric a eu l'idée fort heureuse de la compléter depuis par une « Étude analytique », qui sera particulièrement utile, des divers ouvrages. Tour à tour, il passe en revue les « Écritures proprement manichéennes » et les « Écritures adoptées par les Manichéens ».

Dans la première classe, il réserve naturellement la place d'honneur aux écrits de Mâni (*Écritures*, II, p. 3-75). Les plus importants de ces ouvrages avaient une autorité particulière dans la secte : c'étaient, par excellence, les livres sacrés. Suivant les pays ou les temps, ils ont formé soit une Tétrade, soit un Pentateuque, soit un Heptateuque. En fait, on connaissait de Mâni sept grands ouvrages, dont M. Alfaric a essayé de reconstituer le contenu à l'aide de tous les fragments connus. C'étaient : les *Mystères* ; les *Principes*, qu'on doit identifier avec le « Livre des deux principes » et peut-être avec le traité des « Géants » ; l'*Évangile vivant* ; le *Trésor* ; le *Shâpourakân* ; les *Préceptes* ; le *Farakmatija*, sans doute identique à l' « Épître du Fondement » des Africains et au « Livre des trois

[1] *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1918, p. 240-250 et 304 ; 1919, p. 230 et 295.

[2] Alfaric, *Un manuscrit manichéen* (dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VI, 1920, p. 62-98).

moments » des Orientaux. On possédait encore de Mâni un recueil de *Lettres*, dont le contenu était variable : recueil connu par le Catalogue d'An Nadim et par des fragments.

Aux œuvres de Mâni s'ajoutèrent peu à peu des ouvrages de Manichéens. Livres historiques ou soi-disant tels (p. 77-95) : une *Vie* de Mâni ; l'*Ardavift*, épisodes plus ou moins légendaires de la biographie du Maître ou de la prédication manichéenne ; une Histoire des imâms de Babylone, successeurs de Mâni et papes du Manichéisme ; les Actes de Mar Amou, apôtre d'une secte dissidente du Khorassan ; le Livre de Boucou Khan, histoire légendaire de la conversion des Ouigours. Livres didactiques (p. 96-123) : écrits d'Addas, disciple de Mâni, qu'il faut peut-être identifier avec l'Adimante des Africains ; *Heptalogue* d'Agapios et *Théosophie* d'Aristocrite ; *Commentaires* d'Hierakas, d'Héraclide et d'Aphtonios ; divers écrits mentionnés par les auteurs persans ou arabes ; ouvrages des Manichéens d'Afrique ou de Rome, Faustus de Milev et Secundinus, qu'a réfutés Augustin. Livres liturgiques, récemment découverts (p. 124-137) : le Livre des *Prières* ; les *Hymnes* de Tourfan ; le *Khouastouanift*, manuel de confession publique à l'usage des Auditeurs.

Tous ces livres sont l'œuvre de Manichéens. Une seconde catégorie d'ouvrages, suivant la classification de M. Alfaric, comprend les « Écritures adoptées par les Manichéens ». Livres du Canon hébraïque, admis par quelques adeptes de la secte, mais rejetés par tous les autres (p. 139-148). Apocryphes juifs (p. 149-159) : *Testament* et *Pénitence* d'Adam, Livres de Seth, *Révélations* d'Henoch, *Testament* de Noé, *Prophéties* de Sem, Histoire de Melchisedech, *Apocalypse* d'Abraham, *Ascension* d'Isaïe. Livres chrétiens du Canon catholique (p. 162-169) : les Manichéens acceptaient généralement les *Évangiles* et les grandes *Épîtres* de saint Paul, sauf à en retrancher ce qui les gênait. Apocryphes chrétiens (p. 169-195) : *Naissance* et *Assomption* de la Vierge, *Enfance* du Seigneur, *Évangile* des Douze Apôtres, *Évangile* des Septante, *Descente* du Christ aux Enfers, *Testament* du Seigneur et *Constitutions apostoliques* ; *Évangiles* de Philippe et de Thomas ; *Actes* de Thomas, de Pierre, d'André, de Jean, de Paul, groupés dans le recueil de Leucius ; *Actes* des Douze Apôtres ; *Pasteur* d'Hermas. Livres païens (p. 197-227) :

écrits pythagoriciens, ouvrages d'Empédocle, de Platon et autres philosophes, poèmes orphiques, *Oracles* de la Sibylle, *Hermes Trismégiste*; livres de Zoroastre et d'Hystaspe; *Vie* du Bouddha, autres œuvres bouddhiques.

Comme on le voit, M. Alfaric groupe sous le nom d'*Écritures manichéennes* tous les ouvrages de toutes langues, de tous temps, de tous pays, qu'ont pu écrire ou citer ou utiliser des Manichéens. Par cette extension insolite du sens, le terme prête à l'équivoque. Ce mot d'*Écritures* a en français une signification précise et restreinte : il désigne d'ordinaire les livres sacrés du christianisme, Ancien et Nouveau Testament; quelquefois, par extension, les livres sacrés d'autres religions. Mais rien que les livres *sacrés* : c'est-à-dire, dans le cas présent, les ouvrages de Mâni ou de ses disciples immédiats. Or, parmi ces prétendues « Écritures manichéennes », figurent ici beaucoup d'œuvres qui n'avaient rien de sacré pour la secte : œuvres tardives, œuvres particulières à telle ou telle région, même des livres antérieurs à Mâni, complètement étrangers à la foi manichéenne.

Je ne sais, d'ailleurs, si l'on trouverait un titre qui pût s'appliquer également à tant d'ouvrages disparates. Faute de mieux, on pourrait s'en tenir au terme profane et plus modeste de « Littérature manichéenne », qui aurait du moins l'avantage de ne rien préjuger. Encore faudrait-il éviter la confusion, trop fréquente ici, entre les livres manichéens, c'est-à-dire composés par des Manichéens, et les nombreux livres ou documents étrangers qui ont été simplement utilisés ou cités par des Manichéens. Pour figurer dans une littérature, il ne suffit pas d'en avoir attiré ou enrichi les plagiaires.

On dirait que M. Alfaric a lui-même prévu l'objection. C'est probablement pour cela qu'il a établi une distinction entre les Écritures « proprement manichéennes » et les Écritures « adoptées par les Manichéens ». Distinction juste en principe, au moins pour certains ouvrages, mais qui ne supprime pas toutes les difficultés. M. Alfaric écrit, par exemple : « Les premiers *livres saints* qui ont eu cours chez les Manichéens leur venaient des Gnostiques » (*Écritures*, I, p. 1). C'est une exagération manifeste. Sans doute, le Manichéisme doit beaucoup au Gnosticisme; mais l'on ne peut dire que les livres gnostiques aient été pour les Manichéens des « livres saints ». De même, plusieurs apocryphes juifs ou chrétiens ont été

connus et cités par des Manichéens : on n'en saurait conclure qu'ils aient été vraiment « adoptés » par la secte.

Ce qui est plus extraordinaire, c'est que M. Alfaric parle couramment d'Écritures « païennes ». Il dit, par exemple : « Dès l'origine et jusqu'à la fin, les *Écritures païennes* ont tenu une très grande place dans le *Canon* manichéen » (*Écritures*, II, p. 197). Voilà des mots qui s'étonnent de se voir accouplés. Imperturbable, M. Alfaric annexe aux « Écritures manichéennes », non seulement les poèmes orphiques, Hermes Trismégiste ou les *Oracles* de la Sibylle, mais encore divers philosophes grecs, et jusqu'à Platon. Il annexe également les livres de Zoroastre et des œuvres bouddhiques. Il y a, dans tout cela, un malentendu. Que des Manichéens aient lu des philosophes grecs, des livres mazdéens ou bouddhiques, que parfois même ils s'en soient inspirés, on ne saurait le contester. Mais cela n'autorise nullement à dire que ces ouvrages aient été « adoptés » par les Manichéens. A ce compte, on devrait ajouter au Canon biblique tous les auteurs grecs ou latins qui ont été cités par les Pères de l'Église. Évidemment des livres païens, pas plus que des livres gnostiques ou juifs ou bouddhiques, n'ont pu figurer au *Canon* du Manichéisme.

Ce *Canon* manichéen, M. Alfaric en parle souvent, mais sans préciser ce qu'il entend par là, et même sans se garder de quelques contradictions. Dans sa revue de la littérature manichéenne, où il procède ordinairement comme si les mêmes ouvrages avaient été partout acceptés et vénérés, il paraît appliquer le mot *Canon* à l'ensemble de cette littérature si complexe et si diverse. Cependant, il est amené à constater bien des divergences : « Le nouveau *Canon*, dit-il, n'était pas immuable. Plusieurs catalogues qui doivent s'en inspirer nous ont été donnés par divers auteurs chrétiens ou musulmans. Or ils se montrent d'autant plus développés, qu'ils appartiennent à des époques plus tardives. D'autre part, ils varient avec les pays d'où ils proviennent. Chaque région a eu ses maîtres préférés.... Dans les communautés dualistes, dont chacune entendait à sa façon la pensée du Maître, le Canon a constamment varié » (*Écritures*, I, p. 30-31). On pourrait presque en conclure qu'il n'y avait pas de « Canon » manichéen.

Pour y voir clair dans cette question, il suffit de rendre au mot

Canon son sens ordinaire, précis et technique. Le « Canon » d'une Église, c'est la liste de ses livres sacrés, admis comme tels par les autorités compétentes de cette Église. Du « Canon » manichéen de M. Alfaric, on doit donc éliminer tout ce qui n'était pas livre sacré pour la secte : non seulement les ouvrages païens, gnostiques, juifs, bouddhiques, dont ont pu se servir tels ou tels écrivains, mais encore la plus grande partie de la littérature manichéenne elle-même, tout ce qui relevait de la liturgie, de l'histoire, du commentaire, de la controverse. Tous ces livres-là n'ont rien à voir avec le « Canon ». Certains d'entre eux sont même particuliers à un seul groupe de communautés : le livre de Faustus aux Manichéens d'Afrique, le livre de Boucou Khan aux Ouigours, les Actes de Mar Amou à la secte dissidente des Dênavars.

Même au sens restreint et précis du mot, le *Canon* des livres sacrés du Manichéisme semble n'avoir eu aucune fixité. Les Manichéens d'Afrique, à la fin du IV^e^ siècle, n'admettaient que les œuvres de Mâni et celles d'Adimante, l'apôtre du pays; ceux de Perse, au X^e^ siècle, y joignaient une série d'*Épîtres* des successeurs babyloniens de Mâni. Les communautés des divers pays ne s'accordaient même pas sur le nombre des grands ouvrages fondamentaux de Mâni : une Tétrade dans l'Orient grec, un Pentateuque dans l'Afrique latine du IV^e^ siècle, un Heptateuque chez les Orientaux du Moyen Age (*Écritures*, II, p. 3-17). De même, le recueil des *Épîtres* de Mâni était de contenu très variable (p. 68). Enfin, la plupart de ses œuvres, au cours des temps, ont été plus ou moins altérées, abrégées ou interpolées. Cela n'empêche pas d'admettre l'existence d'un « Canon » manichéen : mais à la condition de se rappeler toujours que ce Canon a beaucoup varié selon les pays ou les temps, et qu'on n'en doit pas exagérer l'importance.

En somme, pour débrouiller ce chaos des « Écritures manichéennes », pour prévenir ou dissiper toutes les équivoques, il faudrait distinguer au moins quatre catégories dans la masse des documents : 1° les *livres sacrés*, constituant seuls le *Canon* de la secte, c'est-à-dire les œuvres de Mâni et de ses disciples directs; 2° les *livres liturgiques*, dont on a retrouvé récemment quelques spécimens intéressants; 3° la *littérature* manichéenne, commentaires, manuels, récits historiques ou légendaires, livres de controverse;

4° les *sources* du Manichéisme et les *références* des Manichéens, c'est-à-dire les ouvrages étrangers à leur foi qui ont été cités ou utilisés par eux.

Après la littérature, la doctrine. Là-dessus, M. Alfaric nous apporte encore des contributions très importantes. D'abord, dans ses volumes sur les *Écritures*. Ensuite, et surtout, dans son livre sur l'*Évolution intellectuelle de saint Augustin*.

A propos des ouvrages manichéens qu'il passe en revue, il touche souvent aux questions de doctrine. En outre, il a consacré tout un chapitre à un tableau d'ensemble : l'enseignement des Manichéens d'après leur littérature (*Écritures*, I, p. 32-47). Il y résume leurs conceptions sur les sciences de tout genre, métaphysiques ou mathématiques, physiques ou naturelles, historiques ou morales. Il y montre toutes ces sciences pénétrées ou transformées par la doctrine religieuse de Mâni. C'est comme une vaste encyclopédie manichéenne. A première vue, le tableau peut séduire. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit que la plupart des cases sont presque vides, et que toute l'invention des Manichéens consistait à remplacer les faits par des fables. En réalité, nous ne savons pas grand'-chose sur l'idée que les Manichéens pouvaient se faire des sciences diverses, et ils ne semblent pas s'être tant préoccupés de les ramener toutes à leurs conceptions religieuses : on ne voit pas le rôle que leur dualisme aurait pu jouer dans le domaine de l'arithmétique. D'ailleurs, cette religion si encombrée de mythes bizarres ou puérils était aussi contraire que possible à la science. M. Alfaric lui-même n'est pas loin d'en convenir. Après avoir affirmé que « les Écritures manichéennes répondaient à toutes les questions soulevées par la curiosité humaine », il met les choses au point en ajoutant : « Ceux qui avaient quelque culture scientifique relevaient de multiples erreurs dans les enseignements de la nouvelle Bible » (p. 47). Ce fut le cas d'Augustin.

Dans son enquête sur l'*Évolution intellectuelle de saint Augustin*, M. Alfaric a inséré une étude complète sur la doctrine des Manichéens. Cette doctrine, il l'a reconstituée surtout d'après les documents africains, en se plaçant au point de vue des croyances d'Augustin. Par là, il a donné d'autant plus de précision à ses analyses, et plus de valeur à ses conclusions.

Il commence par une analyse pénétrante de ce qu'il appelle la « foi manichéenne ». D'abord, la dogmatique (*Évolution*, p. 95-125). Théorie dualiste : les deux natures primitives, leur opposition éternelle; le royaume de la Lumière et le royaume des Ténèbres; Dieu et le Démon. Formation du monde : invasion du royaume de la Lumière; apparition du « Premier homme », qui lutte contre le Démon et est fait prisonnier; intervention de « l'Esprit puissant », qui le délivre et qui met de l'ordre dans le chaos; rôle du Soleil, de la Lune, du « Troisième messager », qui y réside et qui fait apparaître les plantes avec les animaux. Formation de l'homme : naissance d'Adam et d'Eve, leur nature complexe; naissance du Christ, son œuvre rédemptrice; les fils d'Adam et les enfants du Christ. Puis la morale, que caractérise le symbole des trois sceaux (p. 126-143). Sceau de la bouche : interdiction des mauvaises paroles, des aliments impurs, de toute nourriture animale; règles de l'abstinence. Sceau de la main : défense de tuer, renonciation aux richesses et aux honneurs. Sceau du sein : interdiction du mariage. Enfin, l'eschatologie (p. 144-158). Destinée des Élus : leur vie, divers degrés dans leur perfection, leur prochaine entrée dans le ciel. Destinée des Auditeurs : leur vie régulière, mais imparfaite, sort qui les attend sur terre, où leurs âmes passeront dans de nouveaux corps. Destinée des Mondains : leur ignorance et leurs erreurs, leur condamnation finale, leur châtiment éternel aux Enfers.

A cette doctrine positive correspondait une sorte de doctrine négative : critique véhémente des autres religions, au moins de celles qui avaient cours en Afrique. Critique du paganisme (p. 159-173) : opposition de l'idolâtrie et du Manichéisme, méthode pour la conversion des païens, part de l'autorité et de la raison. Critique du Judaïsme (p. 174-192) : rôle du Dieu des Juifs dans la Création, les Patriarches et les Prophètes, la Loi mosaïque, le Messianisme, antinomie du Judaïsme et du Christianisme. Critique du Catholicisme (p. 193-213) : erreurs des Catholiques à l'égard de Moïse, de Jésus, de Mâni; possibilité et nécessité d'un perfectionnement du Christianisme, perfectionnement qui a été réalisé par Mâni.

Nous passons ensuite dans le camp opposé : réfutation du Manichéisme par Augustin. Critique de la dogmatique manichéenne (p. 279-296) : contradictions relatives à la conception dualiste, à la

création du monde, à l'histoire de l'humanité. Critique de la morale (p. 297-309) : inconséquences relatives à la théorie des trois sceaux, au blasphème, à l'abstinence, au meurtre des animaux, à la conduite envers les hommes, à la chasteté. Critique de l'eschatologie (p. 310-320) : foi inepte et mauvaises mœurs de certains Élus, contradictions dans les tolérances accordées aux Auditeurs, injustice à l'égard des Mondains. Nouvelles critiques de la théologie et de la psychologie manichéennes (p. 507-513) : impossibilité de concevoir un Mal absolu, opposé au Bien suprême, comme d'admettre une âme absolument mauvaise, opposée à une autre essentiellement bonne.

Inutile d'insister sur l'intérêt historique que présente cette étude, tour à tour doctrinale et critique, toujours étayée sur les textes. Elle a une grande importance pour la connaissance du Manichéisme africain. Mais elle ne saurait avoir qu'une valeur relative pour la connaissance du Manichéisme en général. D'ailleurs, on constate quelques flottements dans la méthode d'enquête : visiblement, M. Alfaric hésite entre la conception d'un Manichéisme toujours et partout identique à lui-même, et celle d'un Manichéisme divers selon les pays et les temps. Il se tire d'affaire ici fort élégamment, par un compromis ingénieux. Dans le texte, il n'invoque guère que les témoignages africains. Dans les notes, qui sont copieuses, il multiplie les rapprochements avec des témoignages d'autres époques et d'autres régions. Parfois, cependant, il laisse les notes empiéter un peu sur le texte : il prête alors aux Manichéens d'Afrique telle ou telle doctrine qui n'est pas attestée chez eux, mais qui lui paraît sous-entendue.

Paul MONCEAUX.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET LINGUISTIQUE GÉNÉRALE.

A. Meillet. *Linguistique historique et linguistique générale* (Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris, tome VIII.) 1 vol. in-8, VIII-334 p. Paris, Edouard Champion, 1291.

PREMIER ARTICLE.

Depuis plus de trente années, l'activité de M. Meillet s'est exercée dans tous les domaines de la linguistique indo-européenne. Il n'est pas une technique qu'il n'ait abordée, pas une langue de la famille qui ne lui doive l'éclaircissement d'une obscurité ou la solution d'un problème. La philologie elle-même ne lui est pas demeurée étrangère, et la métrique védique et grecque, la critique des textes arméniens, slaves et avestiques, la critique homérique en ont reçu des contributions précieuses. Mais à mesure que sa science s'est accrue et approfondie, à mesure qu'il dominait davantage les phénomènes particuliers, la nécessité lui est apparue d'en dégager les lois générales, de passer de l'observation à l'explication, des faits aux idées. L'érudition en elle-même est chose vaine, et une poussière de remarques, si fines et si ingénieuses soient-elles, a vraiment peu de prix, si elle ne s'agglomère en un corps de doctrine. Mettre en évidence les principes universels du langage d'une part, et d'autre part les conditions historiques et sociales qui ont déterminé le caractère propre de chaque langue, tel a été le double but poursuivi par le savant, et qui justifie le titre de l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui : *Linguistique historique et linguistique générale.*

L'aspect du volume déconcertera peut-être au premier abord le lecteur. Il ne constitue pas un livre proprement dit, avec sa division en chapitres, en parties, et l'ordonnance au moins extérieure que les yeux et l'esprit réclament par habitude. C'est un recueil d'articles ou de brochures, publiés à des dates et à des occasions diverses, qui parurent dans la période qui va de 1900 à 1920. Peu d'inédit, sauf la publication de deux conférences faites dans les Universités de Hollande et à Strasbourg. Mais le titre même des

revues où la plupart de ces chapitres ont paru par fragments, est de nature à éclairer sur l'objet poursuivi par l'auteur : c'est, en France, la *Revue de Métaphysique et de Morale*, la *Revue philosophique*, l'*Année sociologique*; à l'étranger, c'est surtout la belle revue italienne *Scientia*, dont on connaît le programme de synthèse scientifique, et le souci de ne traiter que des questions d'ordre tout à fait général. Malgré les circonstances et les dates diverses de leur apparition, les éléments ainsi réunis le sont par un lien autrement étroit que bien des ouvrages qui prétendent à l'unité; les quelques redites, et les incohérences de forme dont l'auteur s'accuse dans l'avertissement qui sert de préface, ne sauraient porter atteinte à l'harmonie profonde de l'ensemble. Seulement, l'unité ici est interne, et c'est au lecteur à la dégager par sa réflexion.

Avant toute chose, il faut justifier la méthode employée en grammaire comparée, décrire les procédés de raisonnement employés dans cette science, et déterminer quelle en est la valeur probante. Les linguistes, on le sait, raisonnent sur des concordances entre diverses langues. Ainsi, pour prendre des exemples simples et évidents, les formes des pronoms *je* et *tu* se présentent dans diverses langues romanes sous les aspects suivants :

roumain *eo* = italien *io* = vieux français *jo* = espagnol *yo*;
roumain *tu* = italien *tu* = vieux français *tu* = espagnol *tu*.

On déduit de cette identité que chacune de ces formes continue une seule et même forme usitée à date antérieure, qu'elles sont donc parentes, en ce sens qu'elles remontent à un original commun dont elles représentent les traits plus ou moins altérés. On est donc amené à établir une grammaire comparée du roumain, de l'italien, du français, de l'espagnol, et des autres langues qui présentent des concordances semblables. Sur quoi se fonde cette conclusion? Ne peut-on imaginer que les identités *eo*, *io*, *jo*, *yo*; *tu*, *tu*, *tu*, *tu* doivent s'expliquer d'une autre façon, par une tendance universelle et nécessaire du langage à désigner par certains groupes de sons certains concepts de l'esprit? Mais une telle hypothèse est démentie par les faits : il n'y a pas de lien nécessaire entre le signe vocal et la chose signifiée, et l'on constate d'une langue à l'autre des différences irréductibles à un même type phonique dans les procédés d'expression des notions les plus élémentaires et les plus générales. Si

certaines combinaisons de sons s'associent mieux que d'autres à certaines notions, l'observation montre que l'onomatopée tient une place infime dans la formation du vocabulaire, et que d'ailleurs les créations onomatopéiques désignant un même objet divergent d'une langue à l'autre ; qu'à l'intérieur même d'une seule langue, les mêmes groupes de sons servent à exprimer des notions tout à fait différentes, et les mots qui paraissent le mieux répondre à la définition de « l'harmonie imitative » ont des quasi-homonymes qui n'ont aucun titre à rentrer dans la catégorie des mots expressifs : *craquer*, *glisser* semblent correspondre au bruit ou au mouvement qu'ils expriment, mais nulle idée de bruit n'est impliquée dans *braquer*, *traquer*, *plisser* qui renferment les mêmes combinaisons de sons. Ainsi l'aspect et la prononciation des mots peuvent présenter des ressemblances ou des différences notables sans que le sens y soit intéressé ; de même qu'inversement le sens d'un mot peut subir des modifications très fortes, sans que sa structure extérieure soit affectée par des changements correspondants. Si donc on rencontre dans une série de langues une concordance du type : roumain *eo* = italien *io* = vieux français *jo* = espagnol *yo*, cette coïncidence ne peut être tenue pour imposée par la constitution même du langage. Et elle n'est pas non plus fortuite. S'il arrive parfois que deux langues désignent le même concept par le même groupe de phonèmes, sans qu'il y ait parenté entre les termes, comme c'est le cas pour l'anglais et le persan qui ont un même mot *bad* pour l'adjectif « mauvais », les chances de rencontre hasardeuse sont exclues pour une concordance qui porte sur plusieurs langues.

Cette conclusion est fortifiée encore du fait que les autres pronoms personnels présentent des ressemblances aussi grandes : le français *nous* a pour correspondants *noi* en italien, *nos* en espagnol ; la forme du pronom de la première personne qui sert de complément est français *me*, italien *mi*, espagnol *me*. On peut grossir à l'infini, pour ainsi dire, le nombre des preuves de cette nature ; et il va de soi que plus ces preuves sont nombreuses, plus la parenté est solidement établie. Les divergences de vocabulaire que l'on peut constater n'enlèvent rien à la solidité de la démonstration. Que le roumain ait un grand nombre de mots slaves qui ne se retrouvent dans aucune langue romane, que l'espagnol contienne beaucoup de mots

arabes qui n'ont passé ni en français, ni en italien, ou que le français ait des mots gaulois et germaniques qu'ignorent l'italien et l'espagnol, ceci ne change rien à la parenté, car il s'agit d'emprunts qui n'affectent pas la structure et le caractère organique de la langue. Le grand nombre des mots français qu'on observe en anglais n'empêche pas que l'anglais ne soit une langue germanique, car les traits essentiels de sa grammaire s'expliquent par le germanique, et non par le latin. Le persan actuel a un vocabulaire dont, surtout dans la langue littéraire, la plus grande partie se compose de mots arabes; le turc osmanli est plein de mots arabes et de mots persans : or le persan appartient par son origine au groupe indo-européen, non au groupe sémitique, et le turc osmanli ne se rattache ni à l'indo-européen, ni au sémitique. De même la présence en hongrois de nombreux mots turcs ne suffit pas à prouver la parenté des deux langues. Il n'est donc pas licite de fonder une parenté de langues sur les ressemblances du vocabulaire, et celles-ci, pour spécieuses qu'elles soient, ne doivent venir que comme appoint aux concordances grammaticales. Les ressemblances de vocabulaire, prises en elles-mêmes, prouvent seulement des influences de civilisation, des rapports intellectuels, économiques et commerciaux, des courants d'émigration de peuple à peuple, des emprunts de techniques spéciales, ou toute autre cause que l'histoire des peuples permet de discerner, comme la contiguïté géographique; elles ne sauraient être invoquées par le comparatiste. Il faut d'autant plus s'en défier qu'elles sont plus faciles à saisir, et qu'elles paraissent par là plus convaincantes. D'autre part, elles réservent toutes sortes de déceptions, et bien souvent des mots d'aspect semblable ou voisin n'ont entre eux rien de commun : en dépit des apparences, l'allemand *haben* n'est pas à rapprocher de latin *habēre* mais de *capere*; l'allemand *Feuer* ne s'apparente pas à français *feu* (issu de *focum*), mais au grec πῦρ; et le grec θεός n'a rien de commun avec *deus*.

Dans le cas des langues romanes, la démonstration de la parenté fondée sur des concordances grammaticales trouve une vérification extérieure dans le fait que nous possédons l'idiome dont elles dérivent, et que nous savons dans quelles conditions historiques la transmission s'est faite. C'est là une heureuse rencontre, rien de plus. Car, même si nous ne possédions pas le latin, la démonstration

serait néanmoins suffisante; et d'autre part, il est des territoires pareillement soumis autrefois à la domination romaine, et dans lesquels la langue parlée aujourd'hui n'est pas la continuation du latin : le français qu'on parle en Algérie et en Tunisie ne continue pas le latin des colons et des soldats romains de cette province. La preuve grammaticale fournie par la méthode comparative se suffit à elle-même, et elle est la seule valable.

Il faut néanmoins prendre ses précautions. Si c'est à la grammaire que le comparatiste emprunte les éléments de son argumentation, encore est-il nécessaire qu'il distingue entre les ressemblances de structure que l'on constate dans l'ensemble des langues humaines, et les identités dans le détail qui ne peuvent s'expliquer par des causes générales. On ne peut tenir pour significatif que deux ou plusieurs langues répartissent les phonèmes entre voyelles et consonnes, qu'elles possèdent des types d'articulation qu'on rencontre un peu partout tels que les voyelles *a*, *o*, les consonnes *t*, *k*; qu'en syntaxe elles distinguent le nom du verbe, ou qu'elles composent la phrase en combinant les mots principaux, qui portent le sens, avec des mots accessoires, sortes d' « outils grammaticaux » qui précisent le sens. La structure même des organes vocaux détermine un nombre limité de possibilités pour l'émission des phonèmes, et les catégories du discours envisagées s'expliquent facilement par la psychologie générale : le nom indique les choses, le verbe indique des « procès »; ce sont deux concepts différents que toutes les familles de langues à flexion, finno-ougrien, caucasique méridional, bantou, distinguent en les opposant l'une à l'autre. Et même dans les langues qui ignorent la flexion, comme le chinois, certains procédés d'expression, comme l'ordre des mots, distinguent l'idée verbale de l'idée nominale. Par contre, des faits particuliers, de caractère fortuit, accidentel que l'on constate dans un groupe de deux ou plusieurs langues, pourront être invoqués comme preuves avec un degré éminent de certitude. La preuve est particulièrement nette, quand on observe les concordances dans tout un système de formes (comme c'est le cas pour les pronoms romans), ou des variations concomitantes à l'intérieur d'un système. Ainsi la 3e personne du singulier de l'indicatif présent du verbe *être* est : ital. *è*, fr. *est*, esp. *es*; la 3e personne du pluriel est ital. *sono*,

fr. *sont*, esp. *son*. Cette alternance singulière, dont la réalisation implique le jeu d'un grand nombre de conditions spéciales, ne s'explique que par l'existence d'une alternance ancienne commune : *est*, *sont* (lat. *sunt*). D'autres langues présentent des faits parallèles : allemand *ist*, *sind*; gr. ἐστὶ, (dorien) ἔντι; sanskrit *ásti*, *sánti*, etc. Comme d'autres faits viennent appuyer le témoignage de cette concordance, on a le droit de conclure d'abord à une parenté plus spéciale des langues néo-latines entre elles, puis à une parenté plus lointaine avec des langues auxquelles le latin se rattache plus directement, étant à un échelon plus ancien, et qui constituent le groupe des langues indo-européennes proprement dites. Des observations similaires aux observations faites dans les langues romanes conduisent à reconnaître, parmi les langues modernes de l'Europe, un groupe germanique, composé de l'allemand, de l'anglais, du danois, du suédois, du hollandais, etc.; un groupe slave, qui comprend le tchèque, le polonais, le russe, le serbe, le bulgare, etc. Les dialectes de ces groupes remontent les uns au « germanique commun », les autres au « slave commun », ni l'un ni l'autre attestés, mais dont l'existence est aussi sûre pour le linguiste que celle du latin lui-même. Et en fin de compte, groupe roman, groupe germanique, groupe slave, groupe indo-iranien, etc., remontent à un même ancêtre commun — et par là, les langues de ces groupes sont « parentes », si différentes qu'elles soient les unes des autres à l'époque actuelle. La parenté de deux langues est définie par l'unité d'origine, et n'implique aucune ressemblance spéciale. Il se peut qu'un jour on découvre la parenté de l'indo-européen avec le sémitique, ou avec le finno-ougrien, ou celle du sémitique avec le caucasique du Sud, et des recherches ont déjà été faites dans ce sens. Ce jour-là, on remontera d'un degré plus haut dans la parenté, rien de plus; le résultat permettra d'envisager une communauté plus lointaine, et d'en tirer quelque déduction historique. Le profit pour l'étude même des langues sera maigre, les groupes ayant tellement évolué chacun de leur côté, que les rapprochements demeureront assez peu caractéristiques; et pour le moment, la grammaire des langues indo-européennes se suffit à elle seule.

C'est donc l'existence d'une langue unique, qui, seule, permet d'expliquer les communautés phonétiques, morphologiques et

syntaxiques qui caractérisent les langues de cette famille et les différencient des autres groupes ; c'est elle aussi qui éclaire les ressemblances de vocabulaire trop nombreuses et trop générales pour qu'il puisse s'agir uniquement d'emprunts. Réciproquement c'est l'examen des langues dérivées qui permet de se faire une idée, approximative et fort incomplète, mais exacte dans ses grands traits, de ce qu'était cette langue mère, des concepts qu'elle exprimait, des préoccupations essentielles des hommes de race, d'origine, et d'habitat inconnus qui l'ont parlée à une date incertaine. Sans doute M. Meillet a raison d'insister sur ce principe que la seule réalité que le linguiste doive envisager, ce sont les correspondances, que la reconstruction d'un prototype demeure toujours quelque chose d'hypothétique, que les reconstitutions opérées par les grammairiens sont seulement un procédé commode d'expression, et qu'il y a loin de ces abstractions schématiques avec la réalité mouvante et vivante du langage. Le temps est passé où l'on se laissait aller, comme Schleicher, à composer des fables en « indo-germanique », où la famille, chez le peuple « primitif » qui parlait cette langue, apparaissait avec des traits idylliques : le père, *pater*, étant le « protecteur » (on rapprochait la « racine » de skr. *pā́ti* « protéger »), la mère, *māter*, étant la « nourricière » (cf. *mamma*), et la fille, gr. θυγάτηρ, skr. *duhitā́*, la « trayeuse » (cf. skr. *dógdhi* « il trait ») ; — le fils, par malheur, n'avait pas d'attribution définie. Sans doute, la linguistique n'a pas le moyen de remplacer l'histoire, pas plus que l'archéologie ne peut prétendre à suppléer la linguistique. Une pointe de silex trouvée dans le sous-sol d'un pays n'apprend rien sur la race ni sur la langue de son ancien possesseur. Toutefois, si prudent et si réservé qu'on doive être, « il est clair que si une correspondance atteste dans le système linguistique l'existence d'un mot désignant une notion définie, on devra attribuer la notion au peuple qui parlait la langue supposée par le système » (Meillet, p. 325). L'essentiel est d'utiliser des correspondances incontestables, et qui ne se heurtent pas aux lois de la phonétique, comme c'est le cas pour le rapprochement autrefois en honneur de gr. Κένταυρος avec skr. *Gandharváḥ* zend *Gandarəwo*, ou de védique *Saraṇyū́ḥ* avec gr. Ἐρινύς (cf. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 4e éd., p. 387).

Or l'idée de divinité est exprimée par un terme conservé à peu près dans toutes les langues, à l'état de nom pur ou d'adjectif dérivé : skr. *deváḥ* (zend *daēvō* « démon »), lituanien *dẽvas*, v. prussien *deiws*, v. islandais *tivar* « les dieux », gaulois *devo-* (dans *Devognata*, C. I. L. III 5101 sur un titulus de Norique), v. irl. *dīa*, lat. *deus* (ancien *deiuos*), osque datif deivaí « diuae » ; le grec qui a un autre nom, θεός, a gardé l'adjectif δῖος (de *διFyoς) correspondant au skr. *divyáḥ*, lat. *dius*. Constater que l'idée de divinité existe en indo-européen serait un résultat d'assez médiocre importance, s'il n'était possible de déterminer le sens du mot * *deiwos*, et par là le concept auquel s'attachait l'idée de divinité. Or le nom du dieu ne saurait être séparé du nom du jour, du ciel lumineux, qui apparaît très souvent divinisé aussi, skr. *dyáuḥ* « ciel, jour lumineux » (différent de οὐρανός qui, si le rapprochement avec le sanskrit *Váruṇaḥ* est exact, désignerait plutôt le [dieu du] ciel nocturne), gr. Ζεύς gén. ΔιFός (cf. Ζεύς ὕει « Zeus (i. e. le ciel) pleut »), lat. *Iup-piter* (= Ζεῦ πάτερ). gén. *Iouis*, datif archaïque *Diouei*, etc. Le dieu indo-européen est donc un dieu de la lumière et du ciel. A ce dieu, habitant du ciel et immortel, s'oppose l'homme, habitant de la terre et mortel ; de là, les noms donnés en général à l'homme : skr. *mártaḥ*, gr. homér. βροτός « mortalis » (Hésychius cite une forme μορτός plus claire encore), s'opposant à ἄμβροτος, ἀμβροσίη « la nourriture des immortels » (le grec oppose encore dans une autre formation θνητός à ἀθάνατος), arménien *mard* ; ou lat. *homō* (ancienne forme *hemō*), qui s'apparente à *humus* « terre », gr. χθών, cf. l'épithète grecque ἐπιχθόνιοι (scil. ἄνθρωποι) Homère, θ 479, opposée à ἐπουράνιοι (scil. θεοί) ; gotique *guma*, lit. *žmogùs*, de *žẽmė* « terre », etc. Enfin le dieu est aussi distributeur de biens :

ἔσταν δ' εἰνὶ θύρῃσι θεοὶ δωτῆρες ἐάων

dit Homère, θ 325. De là, le nom propre du dieu védique *Bhagáḥ* proprement « le partageur », et le nom commun v. perse *baga*, v. slave *bogŭ* « dieu ». Trois caractères sont donc rattachés à l'idée de divinité : la luminosité céleste, l'immortalité, le don des biens. On se trouve en présence d'éléments extrêmement simples et généraux, qui persistent encore de nos jours dans la forme de prière universellement répandue, le *Pater*. Par contre, il n'y a pas de

mots communs pour désigner le lieu du culte, le sacrifice, ni le prêtre; les concordances ne dépassent jamais deux langues, ou alors ne désignent aucune fonction religieuse strictement définie. Ceci tient sans doute à ce que chaque tribu avait ses cultes et ses rites particuliers, auxquels s'attachaient dans chacune d'elles des noms spéciaux, comme le confirme l'étude des religions dans les populations demi-civilisées qu'on observe aujourd'hui. Enfin l'examen du nom des dieux amène à conclure qu'il n'y avait pas dans la période d'unité indo-européenne de dieux personnels : le dieu a la même appellation que le phénomène auquel on l'assimile; on l'a vu pour *Dyauḥ pitā*, Ζεύς, *Iuppiter*; ceci apparaît encore dans le nom du dieu « la Foudre », slave *Perunu*, védique *Parjanaḥ*, ou du dieu indo-iranien *Mitra* « le Contrat ». Le culte indo-européen s'adressait non à des personnages divins, mais aux forces naturelles ou sociales elles-mêmes. Ce n'est qu'au cours du développement particulier de chaque peuple que ces forces ont été personnifiées, et, pour parler en théologien, corporifiées; et ce n'est pas un hasard que l'archéologie préhistorique de l'Europe ne révèle guère d'idoles — les phénomènes divinisés ne comportant pas de matérialisation. D'autres traits de la mentalité religieuse indo-européenne s'éclairent encore à l'examen du vocabulaire. Il y avait des tabous, c'est-à-dire des mots frappés d'interdit, ou plutôt des objets, des concepts que la religion — ou la magie — défendait de désigner autrement que par voie d'allusion, à l'aide de périphrases ou d'épithètes caractéristiques. Si le nom indo-européen de l'ours, skr. *ṛ́kṣaḥ*, gr. ἄρκτος (variante dialectale ἄρκος), lat. *ursus*, irl. *art*, n'existe pas dans les langues slaves et germaniques, où il est remplacé par des composés tels v. slave *medvědĭ*, serbe *mèdvjed* « mangeur de miel », ou des épithètes telles que lit. *lokys* « lécheur » (de miel), v. pruss. *clokis* « grogneur » (cf. lit. *krokti* « grogner »), vieux haut all. *bera* « le brun » (cf. lit. *bèras* « brun », et les noms de l'ours dans le Roman de Renart, fr. *Brun*, all. *Braun*, angl. *Bruin*), c'est qu'il a été frappé d'un tabou, qu'on retrouve ailleurs, et notamment chez les peuples du Nord de l'Europe de langues non indo-européennes, et qui interdit de désigner nommément la bête qu'on chasse — sans doute pour ne pas éveiller sa défiance. Il en est de même pour d'autres ani-

maux, comme le serpent, la souris, le crapaud qu'on évite de nommer en raison de leur caractère sacré, ou répugnant, et aussi pour des notions impliquant une idée de mauvais augure, comme « la gauche » : il suffit de songer aux euphémismes grecs εὐώνυμος, ἀριστερός. C'est ainsi que l'étude du vocabulaire indo-européen apporte une contribution non négligeable à notre connaissance de la mentalité des demi-civilisés.

A. ERNOUT.

(La fin à un prochain cahier.)

VARIÉTÉS.

RÉCENTES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN ITALIE.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III

Les campagnes de fouilles de ces dernières années ont augmenté le nombre déjà considérable des tombes étrusques connues, et précisé sur certains points nos idées relativement à l'art et aux rites funéraires des Etrusques. A Castellina in Chianti, entre Sienne et Florence, on a exploré un ensemble de sépultures qui nous fournissent un des plus beaux et des plus antiques exemplaires de l'architecture de la Haute Etrurie. Quatre hypogées disposés en croix à chacun des points cardinaux s'ouvrent dans les flancs de la colline de Montecalvaro, qui joue ainsi le rôle d'un énorme tumulus. Les murs sont faits de gros blocs assemblés sans ciment; le plafond est constitué par des dalles qui, se dépassant les unes les autres, forment voûte. On a recueilli des objets de bronze et de fer; mais la trouvaille la plus importante est celle d'un bloc de pierre sculpté représentant une tête de lion dont le type rappelle celui de la Gorgone. M. Luigi Pernier pense que ce relief était encastré dans un des montants de la porte d'une tombe : le lion gardait l'entrée du sépulcre. Cette sculpture paraît remonter au VIIe siècle avant notre ère; ce serait la date des quatre hypogées[2].

Le long du golfe que ferme au sud la pointe de Populonia, on a fouillé une vaste nécropole avec tombes *a fossa*, *a pozzo* et *a*

[1] Voir le premier article dans le cahier de juillet-août, p. 168.

[2] L. Pernier, *Notizie*, 1916, p. 263-281.

camera[1]. A Chiusi, sur la hauteur de Poggio Renzo, près de la célèbre tombe dite *della Scimia*, on a découvert une autre tombe *a camera* ornée de peintures, qui remonte également au v^e siècle av. J.-C. Non loin de là est une tombe *a camera* plus récente (II^e siècle av. J.-C.), avec décoration picturale et graffites[2]. De la même époque date une belle sépulture du même type découverte à Bettona, entre Pérouse et Assise; on y a recueilli un certain nombre d'urnes à reliefs, des bijoux, parmi lesquels de curieux pendants d'oreilles en or figurant une tête de nègre, enfin des épitaphes dont l'une est celle d'un *praetor Etruriae*[3].

Plus au sud, à Torre San Severo, sur les bords du lac de Bolsène, une tombe *a camera* creusée dans le tuf a livré un magnifique sarcophage sculpté et peint, qui est aujourd'hui à l'*Opera del Duomo* d'Orvieto. Le couvercle, en forme de toit à deux versants, est orné à chaque fronton d'une tête cornue et barbue où il faut reconnaître le dieu fluvial Achéloos; ce masque est entouré de deux génies nus à demi couchés qui serrent un serpent dans leurs mains. La cuve est décorée de scènes empruntées à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* : sur les grands côtés, sacrifice des prisonniers troyens sur la tombe de Patrocle, et sacrifice de Polyxène sur la tombe d'Achille; sur les petits côtés, Ulysse menaçant Circé, et le même héros évoquant l'âme de Tirésias. Il semble que ces sujets aient été traités d'après des peintures attiques du v^e siècle plutôt que d'après des bas-reliefs[4].

A Magliano, entre Grosseto et Orbetello, on a recueilli un souvenir de l'époque romaine qui ne manque pas d'intérêt. Un cippe dédié *Genio coloniae Hebae* a confirmé que la ville romaine d'Heba s'élevait à cet endroit; le texte de Pline qui mentionne un *Herbanum oppidum* doit être corrigé en *Hebanum oppidum*[5].

Plus près de Rome, à Vignanello, entre Rome et Viterbe, on a découvert trois tombes *a camera* dont deux méritent de retenir l'attention. La première est creusée à 5 mètres au-dessous du niveau du sol; on y pénètre par un corridor de 14 mètres de long; la voûte est soutenue en son milieu par une colonne de style toscan taillée, comme les parois de la chambre, dans le tuf de la colline. Cette tombe contenait de nombreux fragments de vases, dont plusieurs ont été reconstitués patiemment au Musée de la villa Giulia. Les uns sont des vases attiques à figures rouges qui datent de la fin

[1] Minto, *ibid.*, 1917, p. 69-93.

[2] Schiff Giorgini, *Notizie*, 1915, p. 6-23.

[3] Cultrera, *ibid.*, 1916, p. 3-29.

[4] Galli, *Monumenti antichi*, XXIV (1917), p. 1-116.

[5] Plin., *H. N.*, III, 52. Minto, *Notizie*, 1919, p. 199-206.

du VI^e siècle et du début du V^e : on remarque parmi eux un *stamnos* où est figurée l'ambassade d'Ulysse à Achille, et un fragment de rhyton signé Charinos: d'autres offrent de beaux exemplaires de la céramique falisque (IV^e-III^e siècles). La seconde tombe date du début du III^e siècle; elle a été trouvée intacte. Elle contenait plus de 30 *loculi* fermés par des tuiles dont l'une portait le nom du mort; le plus grand nombre de ces inscriptions fournissent le nom de *Velmineo* : les *Velminei* étaient certainement les propriétaires de la tombe [1]. Dans la même région, près de Corchiano, on a exploré des tombes *a camera* qui se répartissent entre deux périodes : VII^e-VI^e siècles et IV^e siècle avant notre ère. Un nombreux matériel céramique y a été recueilli : un vase portait une inscription étrusque; un beau cratère représentait le mythe d'Adonis [2].

Plus près encore de Rome, de nouvelles découvertes ont été faites dans les célèbres cités étrusques de Caeré et de Véies. A Caeré, on a dégagé des voies sépulcrales constituées par des tranchées creusées dans le tuf, les tombes s'ouvrant dans chacune des parois. Les entrées étaient soigneusement closes et recouvertes de terre: les tombes étaient indiquées par des signes, des noms inscrits, et surtout par de petits monuments, cippes en forme de colonnes, cubes de pierre en forme de sarcophages ou de maisons, sur lesquels était écrit le nom du mort. Ces monuments s'encastraient par groupes dans de grandes dalles. 139 inscriptions en caractères étrusques ou latins ont été relevées sur ces monuments; elles apportent une contribution importante à l'étude de l'onomastique latino-étrusque. Il apparaît nettement d'après ces inscriptions que les monuments en forme de colonnes désignaient le tombeau d'un homme, et ceux qui affectent la forme d'un sarcophage ou d'une maison le tombeau d'une femme [3].

A Véies, 1,200 tombes étrusques ont été mises au jour de 1913 à 1916. Elles se répartissent entre les trois types connus, *a fossa, a pozzo* et *a camera*. Le mobilier recueilli comporte plus de 6,000 objets, dont les uns appartiennent à la période dite italique (X^e-VIII^e siècles), les autres à la phase dite orientalisante (VIII^e-VI^e siècles). Les objets du V^e siècle sont relativement rares. Par contre, c'est aux VI^e-V^e siècles qu'il faut rapporter de magnifiques statues de terre cuite coloriée qui ont été découvertes dans un temple archaïque de Véies. En 1916, on a mis au jour, à l'extrémité sud de la colline où était située la ville antique, les vestiges d'un sanctuaire; à la limite de l'enceinte sacrée gisaient, alignées, les statues. Elles ont dû

[1] Giglioli, *Notizie*, 1916, p. 37-85.
[2] Bendinelli, *ibid.*, 1920, p. 20-30.
[3] Mengarelli, *ibid.*, 1915, p. 347-386.

être déposées là quand fut construite à travers le sanctuaire une voie romaine. La mieux conservée est une statue d'Apollon, haute de 1 m. 75. Un fragment représente la partie inférieure du corps d'Héraklès posant le pied sur une biche dont les pattes sont attachées. Une tête coiffée du pétase se reconnaît pour une tête d'Hermès. Ces statues, comme l'a bien montré M. Giglioli, faisaient partie d'un ensemble : il représentait Apollon cherchant à reprendre à Héraklès la biche sacrée que le héros lui avait volée. Ces terres cuites sont parmi les plus beaux exemplaires connus de l'art ionico-étrusque [1].

Des œuvres d'un style analogue, mais en bas-relief, ont été trouvées au sud de Rome, à Velletri. Cette trouvaille est le résultat de patientes recherches effectuées sous l'église S. Maria della Neve, où l'existence d'un temple volsque avait été dénoncée, dès 1784, par la découverte de terres cuites à relief et d'une lamelle de bronze avec inscription volsque, qui sont aujourd'hui au Musée de Naples. Les fouilles ont fait apparaître des restes de murs qui démontrent que deux temples ont été bâtis l'un sur l'autre; elles ont aussi procuré d'importants fragments de plaques de terre cuite semblables à celles du Musée de Naples, et ayant appartenu au même ensemble; ces nouveaux morceaux ont conservé intacte leur peinture. Parmi les sujets représentés on remarque, outre une course de chars et un banquet funèbre, un cortège sacré composé du dieu Hermès et, à sa suite, de deux biges dont le second est attelé de chevaux ailés [2].

IV

On sait quels résultats considérables ont fournis les recherches entreprises par M. Orsi dans certains sites de la Grande-Grèce, en particulier à Locres et à Crotone [3]. Continuant ces recherches, il a pratiqué des fouilles à Caulonia, sur la côte orientale du Bruttium ; trois campagnes, en 1912, 1913 et 1915, lui ont permis de préciser l'emplacement de l'antique colonie grecque et d'en retrouver d'importants vestiges. Elle fut fondée au VIIe siècle par des colons achéens sur la colline de Capo Stilo; l'Apennin surplombe la mer de près, et la rade est médiocre; les deux siècles de relative prospérité que connut la colonie furent dus surtout aux richesses du pays en forêts et en pâturages. L'enceinte de la cité, munie de tours, était construite presque entièrement, chose peut-être unique,

[1] Colini et Giglioli, *Notizie*, 1919, p. 3-37. Cf. Duchesne, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1919, p. 464.

[2] Mancini, *Notizie*, 1915, p. 68-88.

[3] Voir notre article dans *Journal des Savants*, 1915, p. 84 et suiv.

en blocage; les pierres sont assemblées par un mortier de terre, la chaux n'a été employée qu'aux endroits qui exigeaient une construction plus robuste. Les vestiges d'habitations sont modestes, et ne dénotent pas grande richesse; par contre, un temple, tout entier construit en pierres de grand appareil, offre l'apparence d'un édifice somptueux; il semble dater du v^e siècle. De nombreux fragments de terre cuite ont été recueillis au cours des fouilles; on y remarque surtout de petits autels où sont figurées, avec une grande variété, des luttes d'animaux. Une nécropole a été explorée à l'ouest de la ville; les 130 tombes mises au jour datent, la plupart, du v^e-iv^e siècle [1].

En Sicile, où la civilisation grecque présente les mêmes caractères qu'en Calabre, l'activité des recherches archéologiques s'est concentrée, ces dernières années, sur deux points : au nord-ouest de l'île, sur l'emplacement de l'antique Motyé, et à Syracuse, autour du temple d'Athéna. Neuf campagnes de fouilles ont été conduites, dans l'île de San Pantaleo, près de Marsala, et ont permis d'y reconnaître les vestiges de la colonie grecque de Motyé, superposée à une colonie phénicienne du viii^e siècle avant notre ère. La cité grecque était enfermée dans une enceinte qui fut d'abord bâtie en blocs de calcaire irrégulièrement disposés, puis renforcée d'un puissant revêtement de grand appareil caractéristique de la meilleure époque grecque. Une vingtaine de tours carrées s'élevaient de place en place; on pénétrait dans la ville par un système de double porte qui rappelle le Dipylon d'Athènes. Un certain nombre d'escaliers permettaient de descendre du rempart vers l'extérieur jusqu'au niveau de l'eau, qui en plusieurs endroits baignait les murs de la ville. A l'intérieur des murs, on a découvert des restes d'édifices: l'un d'eux offrait un pavement de cailloux noirs et blancs dessinant deux groupes d'animaux; ce pavement constitue, avec celui du pronaos du temple de Zeus à Olympie, un des plus anciens essais de mosaïque. L'ensemble de cette cité grecque est antérieur à 397, date de la destruction de Motyé par Denys l'Ancien.

La partie nord-ouest du rempart est construite sur un cimetière qui s'étend à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte. Ce cimetière est en majeure partie constitué par des tombes à incinération : les cendres étaient déposées soit dans de petites cavités rectangulaires creusées dans des coffres formés de dalles dressées, soit encore dans des urnes de terre cuite. Au-dessus de la tombe se dressait une petite stèle sur laquelle était tracée l'image d'un cippe, tantôt quadrangulaire, tantôt conique. Le mobilier était constitué par des

[1] Orsi, *Caulonia*, dans *Monumenti antichi*, XXIII (1916), p. 686-947.

vases protocorinthiens qui permettent de dater la nécropole de 750-650 avant J.-C., et par des poteries phéniciennes. Ce cimetière est contemporain de la colonie phénicienne qui fut installée à Motyé lorsque, les Grecs arrivant en Sicile, les Phéniciens, jusque-là disséminés sur les côtes, durent se concentrer à la pointe nord-ouest de l'île, à proximité de Carthage[1]. La découverte de la nécropole punique de Motyé confirme de façon éclatante que l'incinération a été pratiquée par les Phéniciens dès le VIIIe siècle[2].

A Syracuse, les fouilles conduites par M. Orsi de 1912 à 1917 dans la via Minerva ont donné de brillants résultats. On a pu retrouver les restes superposés des différentes civilisations — sicule, grecque, romaine, byzantine — qui se sont succédé dans l'île d'Ortygie. Les vestiges de la période grecque archaïque ont une particulière importance. Ils consistent surtout en terres cuites décoratives. Parmi elles, une plaque de terre cuite coloriée qui représente Gorgone portant son fils Pégase est un morceau de tout premier ordre. Il faut le rapprocher d'autres trouvailles récentes, également remarquables, et pour la plupart inédites : la Gorgone colossale qui ornait le fronton du temple de Garitza, dans l'île de Corfou, le *Gorgoneion* du temple de Géla, celui du temple C de Sélinonte, celui d'Hipponium, dans la Grande-Grèce. Les terres cuites architectoniques sont nombreuses; elles rappellent celles de Sélinonte, en partie inédites, celles de Géla, qui sont encore toutes à publier, celles de Locres, de Caulonia, de Crotone. La sculpture, peu abondante, est surtout représentée par un torse de statue féminine, probablement une Nikè, du plus beau style archaïque[3].

Des trouvailles faites sur divers points du territoire de l'antique Syracuse ont enrichi le musée de cette ville de plusieurs fragments de sculpture grecque, allant du VIe siècle à l'époque hellénistique[4]. Dans la nécropole syracusaine dite *del Fusco*, on a exploré 94 nouvelles tombes, ce qui porte le nombre des sépultures de ce cimetière à près de 700. Les tombes récemment explorées sont du Ve-IVe siècle avant notre ère, période qui n'était que faiblement représentée jusqu'ici dans la nécropole[5].

Les sépultures découvertes en 1914 à Messine, près de la crypte de S. Placide, en construisant la nouvelle préfecture, appartiennent à l'époque romaine. La pierre de taille faisant défaut dans la région, les tombes ne

(1) Cf. Thucyd., VI, 2, 6.

(2) Pace, *Notizie*, 1915, p. 431-446. Cf. Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, IV, p. 442 et suiv.

(3) Orsi, *Notizie*, 1915, p. 175-181; *Monumenti antichi*, vol. XXV (1919), p. 354-754.

(4) Idem, *Notizie*, 1915, p. 193-201.

(5) Idem, *ibid.*, p. 181-185.

consistent plus, comme à Syracuse, en sarcophages monolithes, mais ce sont des cuves de maçonnerie, de grandeur variable, construites tantôt pour un individu, tantôt pour un couple, tantôt même pour des familles entières. On y a recueilli 24 textes épigraphiques, datant des trois premiers siècles de l'Empire; tous les noms, sauf trois, sont de forme latine; mais il serait hasardeux d'en rien conclure sur le degré de romanisation de Messine à cette époque, car la portion de cimetière explorée peut fort bien avoir été réservée à la population romaine ou assimilée[1].

V

En Sardaigne, les recherches actives de M. Taramelli ont précisé sur plusieurs points notre connaissance des antiquités de cette île. Les progrès accomplis par l'archéologie sarde méritent d'être suivis avec attention, car ils ne sont pas sans importance pour la préhistoire des peuples méditerranéens.

A Ozieri, sur la colline de S. Michele, on a exploré une vaste grotte sépulcrale qui contenait, avec une hachette et des couteaux en pierre polie, un grand nombre de fragments de vases à décor incisé. Elle date de l'époque énéolithique, immédiatement antérieure à l'âge des nuraghes, qui est, comme on sait, la période la plus brillante de la civilisation sarde primitive[2]. Un hypogée énéolithique du même genre a été exploré à S. Andrea Priu, près de Bonorva, au centre de l'île[3].

Dans les régions d'Abbasanta, de Norbello, de Domunovas Canales, de Laerru, des recherches ont été faites dans un assez grand nombre de tombes de l'âge des nuraghes. Elles sont de trois types différents : les unes sont des dolmens; les autres, dites *domus de gianas*, consistent en une chambre funéraire creusée dans le roc; les autres enfin, dites *tombe dei giganti*, sont de grandes allées couvertes construites en blocs cyclopéens. M. Taramelli croit pouvoir conclure de l'étude de ces sépultures à la filiation *dolmen — domus de gianas — tomba dei giganti*, ce dernier type représentant l'association du monument mégalithique et de l'hypogée[4].

Toujours dans la région d'Abbasanta, M. Taramelli a effectué d'intéressantes recherches dans l'ensemble nuragique de Losa, connu depuis une

[1] Orsi, *Monumenti antichi*, XXIV (1917), p. 122-218.

[2] Taramelli, *Notizie*, 1915, p. 124-136.

[3] Idem, *Monumenti antichi*, XXV (1919), p. 766-899.

[4] Idem, *Notizie*, 1915, p. 108-124.

vingtaine d'années. Ces importants vestiges préhistoriques se présentent sous l'aspect d'une grosse tour centrale accostée de trois autres qu'enveloppe une enceinte triangulaire. La muraille nuragique primitive a été doublée assez tardivement, peut-être à l'époque romaine, d'une seconde muraille garnie de tours; dans l'espace compris entre les deux, on a relevé des traces de cabanes [1]. Mais l'ensemble le plus imposant de cabanes nuragiques qui ait été exploré est celui de Serrucci, près Gonessa. Au pied du nuraghe, qui les domine de sa masse, se pressent un grand nombre de cabanes circulaires construites en gros blocs de pierre. L'exploration de cette citadelle paraît avoir établi que les nuraghes étaient les centres de bourgades fortifiées; ils étaient vraisemblablement la demeure du chef de l'agglomération, car leur disposition intérieure a depuis longtemps révélé qu'ils étaient habités [2].

Ils avaient aussi, pense M. Taramelli, une destination religieuse : certains objets de caractère votif découverts par lui au nuraghe Losa d'Abbasanta, une petite cella de construction très soignée ménagée dans le nuraghe Puttu de Inza, sur le territoire de Bonorva [3], lui paraissent témoigner de cette destination. Ainsi s'affirme le caractère complexe de ces tours cyclopéennes qui marquent d'un cachet si particulier les paysages de la Sardaigne : lieux de culte, lieux d'habitation, ouvrages défensifs, les nuraghes étaient peut-être tout cela ensemble.

Un autre groupe de monuments protosardes dont les explorations de ces dernières années ont souligné l'importance est celui des fontaines sacrées. Le temple de S. Anastasia in Sardara, entre Cagliari et Oristano, paraît offrir l'exemplaire le plus complet de ce type : il est constitué essentiellement par une salle à coupole abritant un puits que remplissait l'eau sacrée : on accédait à cette cella par un escalier précédé d'une cour carrée [4]. Les fontaines sacrées de S. Vittoria di Serri, dans la province de Cagliari, de Nuragus [5], de Ballao nel Gerrei [6], celle de « Su Lumazu », dans le territoire de Bonorva [7], présentent une disposition analogue. Pour deux fontaines du territoire d'Orune, celle de Santa Lulla et celle de Lórana, les dimensions sont beaucoup plus modestes; en outre, le réduit qui abrite l'eau de la première est de forme rectangulaire, et non pas ronde [8]. Enfin à Fontana

[1] Taramelli, *Notizie*, 1916, p. 235-254.

[2] Idem, *Monumenti antichi*, XXIV (1918), p. 634-691.

[3] Idem, *Monumenti antichi*, XXV (1919), p. 766-899.

[4] Idem, *ibid.*, p. 6-106.

[5] Idem, *Notizie*, 1915, p. 99-107.

[6] Idem, *ibid.*, 1919, p. 169-186.

[7] Idem, *Monumenti antichi*, XXV (1919), p. 766-899.

[8] Idem, *Notizie*, 1919, p. 120-126.

Sansa, sur le territoire de Bonorva, on rencontre un type particulier : la source, dont les eaux, très connues dans toute la Sardaigne, servent encore aujourd'hui à des usages thérapeutiques, est entourée d'une vaste enceinte circulaire de 25 mètres de diamètre, constituée par un mur de 4 m. 50 d'épaisseur[1].

La colonisation carthaginoise a laissé en Sardaigne des traces intéressantes. Le Musée de Cagliari possède une riche série de masques de terre cuite semblables à ceux qu'on a rencontrés dans les nécropoles de Carthage. Cette collection s'est enrichie récemment d'un nouveau masque apotropaïque trouvé dans la nécropole punique de Cabras (antique Tharros)[2]. Sur l'emplacement de Tharros a été recueillie également une tablette en stéatite représentant d'une part trois divinités égyptiennes, et portant d'autre part une inscription hiéroglyphique; il s'agit là, très probablement, d'une importation carthaginoise[3]. A S. Antioco (antique Sulcis), où existent des tombes puniques, on a trouvé un petit autel de marbre qui porte sur trois faces des bas-reliefs figurant des divinités de style grec, et sur la corniche une inscription phénicienne : c'est un exemple, comme on en rencontre en Afrique, de l'adoption de formes d'art grecques par la religion carthaginoise[4].

A S. Caterina dei Pitinnuri, M. Taramelli a exploré le site de l'antique Cornus, identifié depuis 1831 grâce à la découverte d'une base honorifique mentionnant l'*ordo et populus Cornensium*[5]. Sur l'acropole de Corchinas, où avait été trouvée cette base avec deux autres, on n'a rencontré que des restes de l'époque romaine. C'est aussi à l'époque romaine qu'appartiennent les beaux vases de verre qui furent extraits il y a une cinquantaine d'années de cimetières voisins de l'acropole, et qui font aujourd'hui l'ornement du Musée de Cagliari. Par contre, à 2 kilomètres au nord de Corchinas, M. Taramelli a exploré trois nécropoles puniques creusées dans les flancs de collines qui dominent la baie de S. Caterina; ce sont les nécropoles de Furrighesus, de Mussori et de Fanne Massa. Cette dernière localité possède aussi une nécropole énéolithique comparable à celles de S. Michele di Ozieri et de S. Andrea Priu, dont il a été question plus haut[6]. Ainsi le site de S. Caterina, occupé par les plus anciennes tribus sardes, attira aussi les colons carthaginois; mais les Romains, comme ils le firent souvent, après

[1] Taramelli, *Monumenti antichi*, *loc. cit.*

[2] Idem, *Notizie*, 1918, p. 145-155.

[3] Idem, *ibid.*, 1919, p. 135-140.

[4] Idem, *ibid.*, p. 151-159.

[5] *Corpus inscr. lat.*, X, 7915; cf. 7916 et 7917.

[6] Taramelli, *Notizie*, 1918, p. 285-331.

avoir détruit la ville punique, fondèrent à quelque distance, dans un site de leur choix, une cité entièrement nouvelle. Si originale que soit sa physionomie, la Sardaigne porte, comme les autres parties de l'empire romain, la marque de cette domination puissante qui a pendant plus de cinq siècles modelé fortement, mais non sans brutalité, l'Occident européen.

L. A. CONSTANS.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

LE CONSEIL DES TRENTE A CARTHAGE[1].

M. Vassel vient de publier dans la *Revue Tunisienne* un fragment d'inscription punique récemment découvert à Carthage et contenant les restes de quatre lignes, gravées en petits caractères. Il en donne la transcription suivante :

1 ......ענא שלשם האזאש על המשא[ת]...
2 ......רתבעל הזבח אש לתת לך הנאית...
3 ...[ר]תבעל הזבח אמלתת ל[ך]...
4 .... (2)

« Les mots, dit-il, sont nettement séparés par des blancs, ce qui rend la coupe aisée, comme l'est la lecture; mais le sens n'en est guère éclairci. »

Égaré précisément par ces apparences trompeuses, et prenant pour argent comptant ces semblants de coupes, M. Vassel a fait tout à fait fausse route. Après maints tâtonnements infructueux il renonce à traduire le texte ainsi transcrit par lui et conclut que c'est un « tissu d'énigmes ».

Je ne m'arrêterai pas à redresser par le menu les erreurs où l'auteur est tombé. Même sans le secours d'un estampage ou d'une copie figurée que je n'ai pas à ma disposition, il ne faut qn'un coup d'œil pour les reconnaître et constater que nous avons tout bonnement affaire à un lambeau d'un de ces Tarifs de sacrifices, dont nous possédons déjà plusieurs exemplaires,

[1] Cf. la note succincte que j'ai communiquée à ce sujet à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (séance du 23 septembre 1921).

[2] Il ne subsiste plus de cette ligne, paraît-il, que le débris d'une seule lettre, *taw* ou *lamed*, vers le début.

— tous plus ou moins fragmentaires, eux aussi — et dont la célèbre pierre de Marseille, une des pierres angulaires de l'épigraphie phénicienne, nous offre le spécimen le plus étendu. Comme je vais le montrer, le nouveau morceau de Carthage reproduit littéralement, mais en y introduisant un complément d'une importance capitale, une partie de la première ligne constituant le préambule du Tarif de Marseille[1], ligne qui, justement à l'endroit correspondant, était atteinte par la plus fâcheuse des lacunes. En échange, il y trouvera lui-même les éléments d'une restitution intégrale.

D'autre part, notre fragment s'apparente non moins étroitement, pour le corps même du texte, à la teneur d'un autre fragment congénère conservé au British Museum[2]; il lui apporte, à lui aussi, et en reçoit en même temps d'utiles compléments. En somme, ces trois documents, diversement mutilés, vont se combiner à souhait entre eux, en se prêtant un mutuel secours.

Il suffit, pour mettre la chose en évidence, de faire subir au déchiffrement matériel de M. Vassel, à ce que j'appellerai son produit épellatif, un traitement très simple, consistant à substituer aux invraisemblables coupes de mots pratiquées par lui, des coupes toutes différentes, qui fourniront des mots tout à fait plausibles et déjà connus par ailleurs. On obtient ainsi le texte très clair que voici :

1 .... כנא שלשם האש אש על המשא[תת]...
2 .... גרת לבעל הזבח אם לתת לכהן אית...
3 .... ר]ת לבעל הזבח אם לתת ל[כהן...
4 ....

Je réserve provisoirement l'examen et l'interprétation de la ligne 1, qui constitue le morceau de résistance de notre petit texte et contient une donnée nouvelle qui en fait tout le prix. Je passe par anticipation à ce qui concerne les lignes 2 et 3. Elles se superposent exactement, ligne pour ligne aussi bien que mot pour mot, aux lignes 2 et 3 du fragment du British Museum où on lit, à propos des sacrifices respectifs du bœuf et du veau (ou du bélier?) :

2 ...... [וכן הנ]רת לכהנם ותנרת לבעל הזבח...
3 ... .. [וכן] הר לכהנם ותברת לבעל הזבח א...

[1] *Corpus Inscr. semitic.*, I, nº 165.

[2] *Corpus Inscr. semitic.*, I, nº 167.

J'ai souligné, pour faire mieux ressortir la concordance, la série de caractères commune aux deux fragments ; on remarquera, à la fin de la ligne 3, l'*aleph* isolé, qui précède la lacune et dont on ne pouvait jusqu'ici expliquer le rôle. Notre nouveau fragment nous révèle le mot de l'énigme ; la concordance est trop complète pour qu'on hésite à voir dans cette lettre l'amorce de l'expression : אם לתת לכהן אית...[1] « à condition de donner au prêtre[2] le (ou les)... »[3]. Nous sommes donc pleinement autorisés à rétablir dans son ensemble une même phrase, répétée textuellement quatre fois, avec plus ou moins de manques accidentels, d'une part aux lignes 2 et 3 de notre fragment, d'autre part aux mêmes lignes du fragment du British Museum, à savoir :

וכן הערת לכהנם ותברת לבעל הזבח אם לתת לכהן אית]ה...

et la peau sera pour les prêtres et la (*ou* les) T B R T[4] pour l'auteur du sacrifice, à condition de donner au prêtre le (*ou* les)....

Je reviens maintenant à l'examen de la ligne 1. Je l'avais ajourné à dessein, voulant avant tout établir que nous avions bien affaire à un nouvel exemplaire de Tarif de sacrifices de tout point comparable à ses similaires. Voici qui va achever de le démontrer, tout en éclairant d'une vive lumière un côté encore très obscur du passé de Carthage. Tout d'abord, une observation préalable, d'ordre purement matériel, mais qui a son importance. Cette ligne était indubitablement la première de l'inscription dans son état original ; c'est ce que prouve surabondamment l'existence au-dessus d'elle, d'un restant de moulure d'encadrement signalé par M. Vassel, Elle faisait donc partie intégrante du préambule. Or, si, nous reportant à la ligne 1 du Tarif de Marseille, nous lui superposons ce qui subsiste de la ligne 1 de notre fragment, nous constatons que ce lambeau

(1) Je ne m'attarderai pas aujourd'hui à discuter le sens exact de cette locution nouvelle : ל אם. L'infinitif תת « donner », identique à celui de l'hébreu, apparaît ici pour la première fois en phénicien.

(2) Remarquer ici l'emploi du mot au singulier. Il se retrouve au même état grammatical à la l. 6 du fragment du British Museum ; cela établit un rapport de plus entre les deux textes, qui, d'autre part, ont de sensibles affinités paléographiques.

(3) L'explication est applicable, par extension, à l'expression mutilée... ל אם des lignes 2 et 3 du fragment du Tarif n° 170, que les éditeurs du *Corpus* avaient déjà rapprochés à cet égard du n° 167, l. 3.

(4) Je laisse de côté la question, relativement accessoire concernant le sens de ce mot, qui désigne sans doute une certaine partie de la bête immolée.

vient en quelque sorte s'y encastrer d'une manière inespérée. En combinant les deux documents on obtient finalement l'ensemble suivant où se trouve reconstitué en son entier tout le préambule du Tarif de Marseille :

כת בעל... בעת המשאתת אש תנא שלשם האש אש על המשאתת עת ר חלצבעל
בשפט בן בדתנת בן בדאשמן וחלצבעל השפט בן בדאשמן בן חלצבעל וחברנם

Temple de Baal... Tarif des taxes qu'ont établi les *Trente membres préposés aux taxes*; étant en exercice le *rab* (président) Hillesbaal, sufète, fils de Bodtanit, fils de Bodechmoun, et le sufète Hillesbaal, fils de Bodechmoun, fils de Hillesbaal, et leurs collègues.

J'ai souligné les 18 lettres fournies par notre fragment, et intercalées à la place que j'estime devoir leur revenir. Défalcation faite des 2 lettres תנ, se recouvrant de part et d'autre, elles comblent exactement la lacune de la pierre de Marseille, lacune dont l'étendue, rigoureusement mesurée au compas, est de 16 lettres juste [1].

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, selon toute vraisemblance, la même restitution de la formule introductoire est applicable aux autres Tarifs similaires dont les débris sont venus ou, espérons-le, viendront encore jusqu'à nous. C'est le cas, bien entendu, en premier lieu, pour notre nouveau fragment lui-même qui, pour cette partie, empruntera ses compléments à la pierre de Marseille, en échange de ceux qu'il lui a fournis; c'est le cas également pour les fragments n° 167 (British Museum) et n° 170, à ne parler que des plus notables [2]. Naturellement, ces reconstitutions doivent être faites *mutatis mutandis* en ce qui concerne les noms des magistrats en charge, qui devaient varier selon les époques [3], et ceux des

[1] Et non pas de 14 lettres, comme l'évaluent les éditeurs du C. I. S., évaluation qui les a conduits à une restitution beaucoup trop courte (13 lettres), en leur faisant écarter l'idée — qui était bonne, nous le voyons aujourd'hui — d'un nom de nombre, idée suggérée par la comparaison avec le n° 175, où il est formellement fait mention de decemvirs et dont je parlerai tout à l'heure.

[2] Voir dans le *Journal Asiatique*, 1921, I, p. 177 et suiv., le tableau synoptique, dressé par M. l'abbé Chabot, des sept fragments, grands ou petits, de Tarifs carthaginois connus jusqu'alors, auxquels il faut ajouter maintenant le nouveau venu, *last not least*.

[3] C'est ainsi, par exemple, que dans l'inscription n° 170, le président et le vice-président du Conseil des Trente sont d'autres personnages que ceux du n° 167. En outre, le premier ne porte pas le titre de sufète; la cassure ne permet pas de savoir s'il en était de même du second,

divers sanctuaires où étaient apposées les tables contenant le texte de ces règlements rituels.

Les trente membres — littéralement les *triginta viri* — qui font leur apparition ici se présentent à nous sous l'aspect d'un véritable *collegium* présidé par le sufète en exercice et son second. Comme nous le voyons, ce corps administratif avait dans ses attributions l'imposition des taxes. Outre le département très important des finances, il avait peut-être d'autres pouvoirs encore. En effet, étant donné ce chiffre caractéristique de *trente*, il est difficile de ne pas y reconnaître le fameux Conseil des Trente qu'un passage de *Tite-Live* nous montre comme un des rouages essentiels de l'organisation politique de Carthage :

Oratores ad pacem petendam mittunt triginta seniorum principes; id erat sanctius apud illos consilium maximaque ad ipsum senatum regendum vis[1].

Ce Conseil des Trente semble avoir joué dans le sein du grand Sénat carthaginois des Cent, ou des Cent-quatre, un rôle prépondérant, celui d'un comité directeur concentrant entre ses mains l'autorité suprême. Ce n'est pas ici le lieu de reprendre le problème si débattu[2] des institutions puniques d'après les renseignements plus ou moins précis et concordants des auteurs classiques[3]. Je me contenterai pour aujourd'hui de signaler l'importance de l'élément nouveau que je crois pouvoir y introduire grâce à notre petit fragment interprété rationnellement.

Je rappellerai en terminant que d'autres inscriptions puniques[4] — toujours fragmentaires, hélas ! — nous font connaître l'existence d'un autre genre de collège, celui des « dix hommes préposés aux sanctuaires *ou* aux choses du culte »[5], véritables *decemviri sacris faciendis*. Ce comité, ou cette commission, comme on voudra l'appeler, semble avoir été d'un ordre tout différent et, selon la judicieuse comparaison des éditeurs du *Corpus*, répondre simplement à nos *conseils de fabrique*. Ce n'est pas lui qui avait l'autorité de fixer les taxes, même rituelles. Sa compétence propre semble avoir été bornée aux travaux de construction et d'aménagement intérieurs

[1] *Tite-Live*, 30, 16 : 3; cf. 42, 24 : le *Consilium principum*.

[2] Voir entre autres, les ouvrages de Movers, de Meltzer et, en dernier lieu, celui de M. Gsell qui a repris d'ensemble toute la question, sans d'ailleurs la faire avancer sensiblement.

[3] Aristote, Polybe, Tite-Live, Diodore de Sicile et Justin, pour ne citer que les principaux.

[4] *C. I. S.*, I, n^os^ 168, 169, 175.

[5] עשרת האש על המקדשם

nécessités par les besoins du culte (cf. *C. I. S.*, I, n° 175). Tout au plus pouvait-il être chargé d'assurer dans les divers sanctuaires soumis à sa surveillance l'exécution des dispositions fiscales arrêtées par le Conseil des Trente. Ce qui me le donnerait à croire c'est le fragment d'inscription n° 169, contenant les restes des deux textes distincts : 1° tout en haut, et isolé de toute part, le mot מקנא « bétail », montrant que la partie supérieure de la pierre devait contenir le corps même du Tarif, y compris le préambule ordinaire; 2° tout en bas de la dalle originale, quatre lignes très mutilées, séparées du texte supérieur par un champ vide d'une étendue considérable et mentionnant le Comité des *Dix préposés au culte*. Cette seconde partie semble, d'après ce qui en reste, avoir contenu certaines mesures complémentaires prises par les Dix chargés d'assurer l'application du Tarif institué en vertu de la décision des Trente.

La même explication me paraît être applicable au fragment n° 168, qui se présente matériellement dans des conditions analogues à celles du n° 169 : au-dessous d'un vaste champ laissé en blanc, tout en bas de la dalle originale, les débris de deux lignes où étaient encore mentionnés les *Dix préposés au culte*.

Cette observation conduit à se demander si les autres fragments de Tarifs, dont nous n'avons plus guère que les parties supérieures ou centrales, n'offraient pas, elles aussi, à leur partie inférieure, une disposition du même genre.

Pour ce qui est du Tarif de Marseille la question est plus délicate; en effet, il semble bien que nous ayons la dernière ligne du texte, bordée de près par la moulure encadrant l'inscription; il ne resterait alors aucune place disponible pour y loger les prescriptions émanant des Dix. Peut-être, pour une raison ou pour une autre, avait-on cru devoir les omettre ici. Toutefois on peut toujours supposer que celles-ci étaient gravées sur un autre bloc accompagnant le premier.

Il y aurait encore à examiner d'autres points soulevés par notre nouveau document. Par exemple, celui de savoir si le *mizrah*, ou Sénat municipal de l'époque néopunique, dont j'ai jadis démontré l'existence [1] à Mactar et autres lieux, n'aurait pas retenu quelque chose de l'organisation de l'ancien Sénat de la Carthage indépendante et de son *Conseil des Trente*, dans le nombre de ses membres formant, dans la grande inscription de Mactar, une liste énumérative de 32, chiffre qui peut se ramener à 30, si l'on défalque le bureau, à savoir le président (*rab mizrah*) mentionné

[1] *Recueil d'Arch. orient.*, t. III, p. 22, 329, 345 et suivantes.

à part, et peut-être quelque adjoint (vice-président? greffier?). Je ne puis aujourd'hui que poser la question, me réservant d'y revenir plus tard s'il y a lieu

CLERMONT-GANNEAU.

LIVRES NOUVEAUX.

F. H. Marshall. *Discovery in Greek lands; a sketch of the principal excavations and discoveries of the last fifty years.* Un vol. in-12. Cambridge, University Press, 1920.

Dans un petit volume de 130 pages, illustré de 38 figures, muni d'une bibliographie, d'un index et d'une carte, M. Marshall présente le tableau des principales découvertes archéologiques faites en Grèce dans les cinquante dernières années.

La matière était ample et l'auteur a pu éprouver quelque embarras à l'ordonner et à la distribuer. Il limite son sujet à la Grèce d'Europe et d'Asie. Toutefois il parle des trouvailles faites en Egypte à Naukratis et à Daphnae et même des fouilles sous-marines de Mahdia sur les côtes de Tunisie. Puisque aussi bien il se laissait entraîner hors de son cadre géographique, il eût pu parcourir tous les pays où s'est développé l'hellénisme et il eût rendu service à ses lecteurs en leur faisant connaître par exemple les fouilles de Sicile ou de Crimée.

Il semble avoir aussi hésité sur le plan à suivre. Les quatre premiers chapitres répartissent chronologiquement les fouilles et les trouvailles selon les périodes de l'histoire grecque, préhistoire (des origines au VIII^e siècle). Grèce archaïque (du VIII^e au V^e siècle), Grèce classique (du V^e au II^e siècle); mais les deux chapitres suivants adoptent un classement par matières, temples, centres de vie grecque (Delphes, Olympie, etc.), et un dernier chapitre réunit «quelques découvertes isolées », qui n'ont pas trouvé place ailleurs.

Le tableau est exact et il y a peu à y ajouter : on s'étonne que l'auteur ne mentionne pour Théra que la nécropole archaïque et ignore les plus belles sculptures de Tégée, trouvées en 1902. Le livre, nous dit-il lui-même, ne s'adresse pas aux archéologues, mais aux non-spécialistes qui désirent se faire une idée du progrès des découvertes archéologiques en Grèce. Je suis sûr qu'à ce public curieux et cultivé le livre de M. Marshall rendra de réels services.

Auguste Jardé.

E. Bignone. *Epicuro : opere, frammenti, testimonianze sulla sua vita.* Un vol. in-8, Bari, G. Laterza et fils, 1920.

Dans la collection *Filosofi antichi e medievali*, qui, sous la direction de G. Gentile offre au lecteur italien une traduction, avec commentaire, des principaux textes philosophiques de l'antiquité et du moyen âge, M. E. Bignone a consacré un volume à Epicure. Il traduit les œuvres conservées par Diogène Laerce, les lettres

à Ménécée, à Hérodote, à Pythoclès, les κύριαι δόξαι, dont il défend l'authenticité; il y joint les maximes qu'un manuscrit du Vatican appelle Ἐπικούρου προσφώνησις. Aux fragments recueillis dans les *Epicurea* d'Usener, il ajoute quelques autres, empruntés entre autres à la grande inscription philosophique d'Œnoanda. Il laisse de côté les fragments du περὶ φύσεως, retrouvés dans les papyrus d'Herculanum, dont le texte lui semble trop mal établi pour permettre une traduction fidèle et utile. Pour que rien ne manque à qui veut connaître Epicure, les œuvres philosophiques sont suivies de la biographie écrite par Diogène Laerce, que complètent les autres témoignages fournis par les anciens.

M. Bignone s'attaquait à des textes souvent obscurs; il s'en est tiré à son honneur. Le commentaire est abondant, précis, utile. Le texte lui-même a été établi avec grand soin; les notes discutent les leçons antérieures et en proposent souvent de nouvelles. On regrette que la collection ne comporte pas le texte grec en regard de la traduction : on pourrait plus facilement suivre et apprécier le travail critique. L'introduction traite, avec sobriété, des œuvres d'Epicure et un appendice reprend quelques points obscurs de la doctrine.

Auguste Jardé.

Edwin Flinck. *Auguralia und Verwandtes* (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, Ser. B, t. XI, n° 10). Une br. in-8, 74 p. Helsingfors, 1921.

L'opuscule de M. Flinck se compose de dix petites dissertations qui gravitent toutes autour de la question des augures.

Et d'abord quelle est la notion que nous devons avoir des augures? On donne du mot deux étymologies : les uns le font venir de *avis* et *gero*, les autres y voient la racine *aug* et le rapprochent d'*augustus*, *augeo*; c'est à cette seconde opinion que l'auteur se rallie et c'est elle qu'il s'efforce de légitimer par toute une série de considérations. A l'origine, les augures n'ont rien à faire avec l'inspection des oiseaux; l'augure n'est pas un *auspex*, il ne lui appartient que d'expliquer les cas douteux; l'*auspicium* est toujours pris par un magistrat. L'*augurium* implique une prière et a pour but de produire un résultat favorable; plus précisément, la fonction la plus ancienne des augures est de conjurer les forces mauvaises et de provoquer par une action magique la multiplication et la prospérité de la végétation utile au paysan, entre autres de la vigne, comme nous le prouve la légende de l'augure Attius Navius. C'est la raison pour laquelle certains textes mettent les augures en rapport avec les eaux et pour laquelle nous les voyons prêter attention à tous les signes qui peuvent servir de présages aux agriculteurs, et par exemple examiner le vol des oiseaux, corneilles et corbeaux de préférence parce qu'ils annoncent la pluie.

Pour accomplir ses opérations magiques, l'augure emploie le *lituus*, qui n'a pas son équivalent hors d'Italie. Sur les monuments, le *lituus* est représenté tantôt dans la main de l'augure, ordinairement dans sa main droite, et alors il est recourbé en haut, tantôt isolé, auquel cas son sommet se termine souvent en spirale. Cette dernière forme, propre à l'art ornemental, n'est pas celle de la réalité : *Romuli lituus, id est incurvum et leviter*

a summo inflexum bacillum (Cicéron, *De divin.*, I, 30). Si l'on tient compte de la relation étroite qui existe entre les augures et les vignobles, il n'est pas impossible que le *lituus* ait été primitivement un cep de vigne. Le choix d'un cep pour le bâton magique qui doit servir à provoquer la fécondité de la végétation vient de ce que la vigne est le plus noble des arbres fruitiers.

C'est aussi un cep de vigne qui constitue le bâton du *vindex*. *Vindex* est tiré de *vinum*, de même que *vindemia*; le *vindex*, dont on sait le rôle dans le droit romain, est primitivement celui qui montre le cep de vigne, comme le *judex* est celui qui montre le droit. La *vitis* du centurion offre un cas analogue; à l'origine, elle a un but purificateur; elle est destinée à conjurer, à repousser les forces mauvaises; avec la *vitis* on ne frappe que les citoyens : il y a là une raison religieuse.

Nous connaissons des représentations de la *vitis* du centurion; nous n'en possédons pas du bâton du *vindex* et nous n'avons pas à son sujet de textes littéraires, sauf quand le licteur, ce qui paraît avoir été déjà de bonne heure l'habitude la plus courante, joue le rôle de *vindex* lors de l'affranchissement d'un esclave : le licteur a toujours avec lui, dans une des verges de son faisceau, la baguette requise pour la *vindicatio*; c'est pourquoi son utilisation comme *vindex* est commode et ne tarde pas à se généraliser.

La *stipulatio* tire son nom de ce qu'une branche d'arbre y est employée de la même façon que la baguette dans la *vindicatio*. *Stips* est apparenté à *stirps* et aussi à *strena*; ces deux derniers mots, d'après M. Flinck, ont la même racine, une racine sabine; il y a beaucoup d'éléments sabins dans les rites romains relatifs à la végétation, ce qui tient à ce que les Sabins sont un peuple d'agriculteurs. *Strena* désigne originairement une branche d'arbre : au nouvel an, des branches sont coupées dans le bois sacré de la déesse laquelle, à cause de cet usage, a pris le nom de Strenia et est une sorte de Salus; plus tard la branche a été remplacée par de l'argent. La signification de *stips* a suivi un développement parallèle. L'emploi d'une branche dans la *stipulatio* est au début une opération magique analogue à celle qu'accomplit l'augure avec le *lituus*; ce rameau est l'instrument magique avec lequel celui qui stipule tâche de contraindre le débiteur à remplir son engagement, ainsi que l'augure cherche à forcer les dieux. La fonction de l'augure est toujours une espèce de stipulation; l'augure adresse à Jupiter une sommation de même nature que l'auteur de la stipulation au débiteur. La *vitis* du centurion doit être aussi rapprochée du bâton de la *stipulatio*; comme la *vitis* ne sert qu'à punir des citoyens romains, la stipulation primitivement n'est permise qu'entre des citoyens romains; elle ne l'est pas entre un citoyen et un pérégrin.

Ces théories et d'autres, telle l'explication de l'*augurium salutis*, dénotent chez M. Flinck beaucoup d'ingéniosité, une connaissance approfondie des textes littéraires, des monuments figurés et des inscriptions. Les faits qu'il met en lumière, aussi bien que les hypothèses qu'il expose, sont de nature à intéresser tout ensemble les linguistes et ceux qui s'occupent de la science des religions.

Une toute petite remarque en terminant : à propos du bas-relief représentant une scène d'affranchissement

par la vindicte dont il est question p. 37, il aurait été nécessaire de renvoyer à l'article que M. Cuq a publié dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1915, p. 537 et suiv.

A. Merlin.

L. Homo. *La Rome antique.* Histoire-guide des monuments de Rome. Un vol. in-8, 360 p., 10 gr. et 35 plans. Paris, Hachette, 1921.

M. Homo, qui s'est fait une spécialité des études de topographie romaine, publie aujourd'hui une *Histoire-guide des monuments de Rome.* Après un chapitre général sur le développement historique et monumental de la Rome antique, envisagée dans sa topographie et dans les grandes phases de ses transformations successives, l'ouvrage se présente sous la forme d'un guide archéologique de la Rome impériale païenne; rédigé essentiellement pour la visite sur place, il est divisé en seize itinéraires régionaux, dont chacun est reporté sur un plan et, après une vue d'ensemble sur l'évolution du quartier des origines au début du moyen âge, nous mène successivement aux monuments principaux, en nous fournissant tous les renseignements qui peuvent aider à mieux comprendre ce que nous avons sous les yeux et à mieux imaginer ce qui a disparu. Pour certains édifices plus importants, des plans particuliers permettent de se faire une idée plus complète de leur disposition. Les monuments sont distingués en trois catégories suivant qu'il n'en existe plus de restes apparents, que des restes sont encore visibles sur le site même ou qu'il subsiste des restes visibles non en place, notamment dans les musées de Rome et d'Italie.

J'ai à peine besoin de dire que, bien que le livre soit conçu sans références aux écrivains anciens ou aux ouvrages modernes, l'auteur, qui connaît à merveille les textes et les ruines, apporte une documentation d'une rigueur toute scientifique; l'exposé se recommande par des qualités de précision, de sobriété et de clarté qui le rendront précieux pour les pèlerins de la Rome antique, et il n'est pas douteux qu'il ne soit appelé à être aussi de la plus grande utilité pour ceux qui voudront soit rafraîchir leurs souvenirs, soit suppléer à l'impossibilité de faire le captivant voyage.

A. Merlin.

J. Toutain. *Les Cultes païens dans l'Empire romain.* T. III, 2e fasc., in-8. Paris, Leroux, 1920.

La seconde partie du tome III, qui vient de paraître, est la digne continuation de celle qui l'a précédée; conçue suivant la même méthode d'analyse consciencieuse, d'interprétation prudente des documents, de sagesse dans les conclusions, sur le terrain si glissant de la mythologie. M. Toutain y a étudié la religion gauloise à l'aide des textes littéraires, des inscriptions, et aussi des représentations figurées, plus nombreuses et, en tout cas, plus originales en Gaule que dans d'autres contrées du monde romain. Il reconnaît dans le panthéon gaulois deux catégories bien tranchées : les dieux nationaux, adorés dans toutes les parties du pays et assimilés de nom à des dieux du panthéon romain, le Jupiter à la roue, l'Apollon protecteur des sources thermales, le Mercure, divinité chtonienne des hauts sommets, le Mars guerrier, le dieu au maillet, être infernal ou génie des forêts, à la façon

de Silvain, les *Matres*, personnification de la fertilité et de la fécondité; et, en second lieu, les dieux locaux, qui ont gardé leur caractère celtique, le dieu assis, à cornes de cerf, au cou entouré du collier, le dieu aux oiseaux, les génies des montagnes, des forêts, des eaux. Et, au sujet de ces derniers, M. Toutain insiste sur la richesse et la variété de ce panthéon gaulois — il a réuni aux pages 311 et suivantes toutes les divinités dont nous ne connaissons que le nom et très rarement l'image : elles s'élèvent à plus d'une centaine. « A travers et par delà les divinités indigènes nationales ou locales de la Gaule romaine, nous apercevons un panthéon gaulois d'une remarquable richesse, d'une naïveté souvent grossière, d'une sincérité fruste et réaliste. »

L'autre moitié du livre est consacrée à l'étude des sanctuaires petits ou grands, comme celui de Mercure au sommet du Puy-de-Dôme, qu'ils fussent situés sur les montagnes, près d'une source ou au cœur d'une forêt, sans oublier les mégalithes, à l'examen des rites, à la diffusion géographique des cultes indigènes dans le pays. De cette dernière analyse il résulte qu'il n'y a dans ces manifestations cultuelles rien de fixe, ni surtout rien d'officiel, le gouvernement central étant resté absolument étranger, là comme ailleurs, à la vie religieuse des Gallo-romains.

Enfin, en interrogeant minutieusement les dédicaces et les ex-voto sur la qualité sociale des fidèles qui les consacraient, l'auteur s'est convaincu qu'ils n'appartiennent pas à l'aristocratie; c'étaient, en majorité, de pauvres citadins, ou des paysans à la vie rude, aux mœurs restées primitives, ce qui explique la persistance jusqu'au moyen âge de ces êtres divins, chers à la piété des indigènes, que le christianisme à son avènement trouva bien vivants et qu'il sut utiliser en les transformant pour la diffusion de la religion nouvelle.

R. C.

Donald Mc. Fayden. *The history of the title Imperator under the Roman Empire*. Un vol. in-8, IX-67 p. Chicago, University Press, 1920.

Cette dissertation universitaire devrait être intitulée : sens et valeur du titre d'*imperator* au temps de César et d'Auguste. Le premier chapitre sur l'emploi du mot à l'époque républicaine n'est qu'une brève introduction, qui rappelle le caractère militaire de ce vocable aux origines. Le dernier chapitre esquisse rapidement l'histoire du *praenomen imperator* après la mort d'Auguste : abandonné par Tibère, Caligula, Claude, très peu usité par Néron, il est remis en honneur par Vespasien, à cause précisément des souvenirs militaires qu'il évoquait et qui s'accordaient avec l'évolution de l'Empire; au IVe siècle l'expression *dominus noster* le remplace, mais Charlemagne le fera revivre. Les quatre chapitres intermédiaires, qui sont tout l'essentiel du livre, traitent d'une question précise et bien posée; est-il vrai, comme l'a soutenu Mommsen, que César et Auguste aient employé le *praenomen imperator* pour indiquer qu'ils possédaient l'*imperium* proconsulaire à vie? Après une discussion des textes de Suétone (*Caesar*, 76) et de Dion Cassius (XLIII, 44, 2-5) invoqués par Mommsen mais influencés très certainement par les idées qui régnaient à Rome depuis la fin du Ier siècle, après un examen minutieux

des témoignages épigraphiques et numismatiques, M. Mac Fayden conclut par la négative.

Quoi qu'en ait dit Mommsen, César ne s'est pas servi du mot *imperator* autrement qu'on l'avait fait avant lui et qu'on le faisait encore autour de lui ; il ne paraît pas qu'il l'ait employé sans que ce fût pour rappeler, avec ou sans indication numérique, les salutations qui lui avaient été décernées, suivant la coutume républicaine, à l'occasion de ses victoires. Sur un point seulement il a innové, à la faveur des troubles provoqués par la guerre civile : en entrant à Rome après son retour de Gaule il aurait dû, en droit strict, abandonner le commandement de son armée et son titre d'*imperator*; il n'en fit rien : *inter arma silent leges*.

Quant à Auguste, les premiers exemples certains du *praenomen imperator* sont de l'année 38 av. J.-C., sur des monnaies frappées en Gaule par les soins d'Agrippa. Mais M. Mac Fayden estime que pendant tout le règne ce terme fut considéré, à Rome du moins, comme indiquant une dignité militaire bien plutôt qu'une compétence politique. Auguste lui-même dans le *Monumentum Ancyranum* ne parle que de ses salutations impériales. Son nom officiel, c'est celui de *Caesar Augustus* ; le mot qui traduit le mieux à ses yeux la nature de son pouvoir, c'est celui de *princeps*. Cependant, hors de Rome, et surtout en Orient, la notion du principat n'était pas facilement intelligible ; de bonne heure l'idée monarchique devait apparaître et le *praenomen imperator*, traduit par αὐτοκράτωρ, entraîna avec lui l'idée de pouvoir absolu. Cette évolution, en tout cas, a commencé non pas avec César, mais sous Auguste, et non pas à Rome, mais dans les provinces.

M. Besnier.

Ad. Schulten. *Hispania* (*geografía, etnología, historia*), *traducción del alemán por los doctores* Pedro Bosch Gimpera y Miguel Artigas Ferrando, *con un apendice sobre la arqueologia prerromana hispánica por el doctor* Pedro Bosch Gimpera. Un vol. in-8, 242 p. Barcelone. Tipografía La Académica, 1920.

Ce volume contient la traduction espagnole de l'article *Hispania* donné par M. Ad. Schulten dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly, Wissowa et Kroll, VIII, 2 (1913), et un appendice de M. Pedro Bosch Gimpera sur le préhistorique. La traduction de l'article de M. Schulten rendra des services outre-monts. Il est commode d'avoir sous la main et à part ce copieux résumé de l'état des connaissances relatives à l'Espagne antique, avec renvoi aux sources et aux travaux modernes les plus importants. La difficulté des relations entre l'Espagne et l'Allemagne a empêché l'auteur de communiquer aux traducteurs ses additions et corrections à son texte primitif; celui-ci a donc été utilisé sans changement, mais en rejetant les notes, comme il convenait, au bas des pages. Pour compléter la bibliographie de l'Espagne romaine, les traducteurs (p. 132) renvoient, une fois pour toutes, à un ouvrage qu'il n'est pas inutile de signaler ici, l'*Historia de España y su influencia en la Historia universal*, d'A. Ballesteros, Barcelone, 1918.

Les meilleures parties de l'article de M. Schulten sont celles qui traitent de la géographie, sources et descrip-

tion, et de l'ethnologie, institutions et mœurs des tribus indigènes. La troisième passe bien rapidement sur l'histoire, l'organisation administrative et la civilisation à l'époque romaine et ne donne sur tout ces points que des renseignements très généraux. Quant au paragraphe consacré à la préhistoire, il est extrêmement court et à l'heure actuelle tout à fait insuffisant. Aussi M. Bosch Gimpera, qui est lui-même l'un des préhistoriens les plus compétents de la péninsule, a-t-il jugé nécessaire d'exposer à nouveau en soixante pages, période par période, depuis le paléolithique jusqu'au deuxième âge du fer, les résultats essentiels des découvertes et publications contemporaines. Son résumé, très documenté, est méthodique et précis. Des tableaux synoptiques en font ressortir les conclusions. Trois planches de dessins hors texte permettent de suivre l'évolution des types de monuments mégalithiques et des formes d'outils et de vases en Portugal au néolithique et à l'aenéolithique. On appréciera tout particulièrement les deux index alphabétiques (noms géographiques, noms d'auteurs anciens et modernes) qui facilitent l'usage du volume et permettent d'y retrouver sans peine tous les renseignements dont on peut avoir besoin. Il faut être très reconnaissant à MM. Bosch Gimpera et Ferrando de la peine qu'ils ont prise pour faciliter le travail de ceux de leurs compatriotes qui s'intéressent au plus lointain passé de leur pays.

M. Besnier.

George Converse Fiske. *Lucilius and Horace.* University of Wisconsin Studies in Language and Literature, n° 7. Un vol. in-8, 524 p., Madison, 1920.

Ce bel ouvrage, très élégamment présenté, a pour objet précis l'interprétation des mots *Lucilium secutus*, employés dans une biographie d'Horace d'après le texte même du poète :

Sequor hunc, Lucanus an Appulus anceps.

Certes, ce n'est pas la première fois que la critique s'est occupée des sources et des procédés de composition d'Horace, et spécialement de ses rapports avec l'inventeur du genre; mais il ne semble pas que jamais, à ce propos, la question de l'imitation en soi ait été systématiquement traitée d'aussi large manière et qu'on ait consacré une aussi grosse part du travail entier (la moitié ou peut s'en faut) à étudier, soit le principe de l'originalité poétique, soit d'abord les traditions léguées par Lucilius en tant qu'imitateur des Grecs.

Sur les sept chapitres du livre de M. Fiske, le dernier est une conclusion, les trois précédents considèrent les rapports d'Horace avec son prédécesseur dans les deux livres des *Satires* et enfin dans les *Épîtres*, — alors que la partie antérieure ne paraît pas aborder le sujet annoncé par le titre général du volume : en effet, le premier chapitre traite dans son ensemble de ce qui fait l'objet du sous-titre, « la théorie classique de l'imitation », distinguée naturellement du plagiat; le chapitre II nous renseigne sur les relations de Lucilius et du cercle des Scipions avec l'hellénisme récemment introduit à Rome; le troisième est employé à rechercher les rapports de Lucilius avec les « satiriques » grecs; mais, en fait, le vrai sujet n'est nullement perdu de vue.

C'est peut-être le début du livre qui nous intéresse le plus, en raison de ses vues d'ensemble et des textes qu'il

réunit : toute matière à traiter, pour les classiques, appartient au domaine public, la forme seule est le propre de chaque auteur, que celui-ci rivalise franchement avec ses modèles, ou qu'il parodie, contamine, modernise, transpose en satires les comédies ou les préceptes philosophiques. Horace en personne a multiplié sur ce point les conseils et les exemples, ainsi que M. Fiske le montre sans peine aucune.

Il avait de qui tenir, l' « inventeur du genre » à Rome ayant avant lui exploité de nombreuses sources, avec cette ironie, principe de juste mesure, qui semble avoir régné dans l'entourage des Scipions. L'auteur est ainsi amené, après Marx (1904-5) et Cichorius (1908), à rechercher dans un chapitre spécial les sources littéraires de Lucilius, sources grecques bien entendu, principalement cyniques et stoïciennes; alors seulement, il se trouve suffisamment armé pour considérer Horace dans ses rapports avec Lucilius.

Ces rapports, reconnus, pour ne pas dire : proclamés, par Horace même tout en critiquant son devancier, ont singulièrement varié à mesure qu'il avançait dans l'existence et prenait conscience de son génie personnel : le premier livre des *Satires*, publié en 35, alors que l'auteur avait trente ans au plus, fait preuve d'une docilité qui diminuera fort avec le second livre publié cinq ans plus tard, et bien plus encore avec les *Épîtres*, qui sont de beaucoup postérieures. Le satirique s'est d'abord montré violent; ses « moralités » ressemblent souvent aux invectives des Épodes; on lui a justement reproché d'être « in satira nimis acer » et d'aller « ultra legem ». Tout en se justifiant par l'exemple de Lucilius, il va peu à peu s'en libérer, réduire la quantité comme l'âpreté de ses attaques personnelles, moraliser d'un ton plus calme et plus souriant : c'était précisément quand il attaquait son modèle qu'il se rapprochait le plus de lui.

Mais, si Lucilius va occupant une place moindre, il n'est pas oublié pour autant, et jamais Horace ne s'est absolument détaché de lui; M. Fiske le démontre sans peine par des citations bien choisies. En dépit même d'une influence nouvelle, qui est celle du *de Oratore* et de l'*Orator* de Cicéron, dans l'Épître aux Pisons, l'ancienne influence subsiste, comme le prouvent les références réunies p. 467 : l'imitation, entendue de certaine façon, est inhérente à l'esprit classique.

C'est ce que fait ressortir, en terminant, M. Fiske, par une comparaison de ces principes avec l'individualisme des Romantiques et leurs prétentions à l'indépendance absolue; du reste, il ne dissimule pas ses préférences quand il cite pour la troisième fois ces vers connus d'André Chénier :

Ainsi donc, dans les arts, l'inventeur est celui
Qui peint ce que chacun peut sentir comme lui.

Une bibliographie abondante, un bon index alphabétique, enfin une table très complète des passages d'Horace à rapprocher des fragments de Lucilius, achèvent ce travail important, vraiment utile à tous égards.

Samuel Chabert.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

Antiquité.

E. Babelon, *Les monnaies grecques*. Aperçu historique (Collection Payot). In-18, 160 p., ill. Paris, Payot, 1921.

Catalogue of the Acropolis Museum. Vol. II, Sculpture and Architectural fragments by Stanley Casson. In-8, xii-460 p., ill. Cambridge, University Press, 1921.

Ducati, *L'arte classica*. In-8, Turin, Unione tipografico-editrice Torinese, 1920.

M. Esposito, *Textes d'études de littérature ancienne et médiévale*. Fasc. I. In-8, Florence, 1921.

Edw. Flinck, *Auguralia und Verwandtes*. In-8, Helsingfors, 1921.

A. Guillemin, *La préposition « De » dans la littérature latine et, en particulier dans la poésie latine de Lucrèce à Ausone*. In-8, viii-140 p. Chalon-sur-Saône, Imp. Émile Bertrand, 1921.

Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes, auctoritate et impensis Academiae inscriptionum et litterarum humaniorum collectae et editae. Tomus quartus. Fasc. VI (Asia). In-4, p. 465-544. Paris, E. Leroux, 1921.

G. Jondet, *Atlas historique de la ville et des ports d'Alexandrie* (Mémoires présentés à la Société Sultanieh de géographie..., t. II). In-4, xvi p., liv pl. Le Caire, Imprimerie de l'Institut Français d'archéologie orientale, 1921.

A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*. In-8, Paris, Ed. Champion, 1921.

J. de Morgan, *L'humanité préhistorique*. Esquisse de préhistoire générale (Bibliothèque de Synthèse historique : L'Évolution de l'humanité). In-8, xix-330 p., ill. Paris, La Renaissance du livre, 1921.

S. Reinach, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*. T. II. In-8, 364 p., ill. Paris, Musées nationaux, 1921.

John A. Scott, *The unity of Homer*. In-8, 269 p. University of California Press, Berkeley, 1921.

Moyen age.

J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal ou langue d'oc*. In-12, xxxvii-448 p. Paris, Klincksieck, 1921.

L. Barrau-Dihigo. *Recherches sur l'histoire politique du royaume asturien* (718-910). In-8, 364 p. Tours, Imp. Arrault et Cie, 1921.

M. Cahen, *Études sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave. La libation*. In-8, Paris, Ed. Champion, 1921.

M. Cahen, *Le mot « Dieu » en vieux scandinave*. In-8, Paris, Ed. Champion, 1921.

Marco Cornaro (1412-1464), *Scritture sulla laguna*. A cura di Giuseppe Pavanello (R. Magistrato alle acque. Ufficio idrografico. Antichi scrittori d'idraulica veneta, vol. I). In-4, 205 p., pl. Venezia, C. Ferrari, 1919.

H. Delehaye, *Les passions des martyrs et les genres littéraires*. In-8, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1921.

J. Depoin, *Histoire des évêques de Saintes*. T. I. Introduction. In-8, 327 p. Paris, E. Champion, 1921.

H. G. Fordham, *Maps*, their history,

characteristics and uses. In-8, XII-84 p., pl. Cambridge, University Press, 1921.

A. Gariel, *La cité de Rhodes, MCCCX-MDXXII.* Topographie, architecture militaire. In-fol., XVIII-158 p., pl. Paris, E. de Boccard, 1921.

L. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne.* In-8, Paris, F. Alcan, 1921.

J. E. Sandys, *A history of classical scholarship.* Vol. I. From the sixth century B. C. to the end of the middle ages. Third edition. In-8, XXIV-702 p., ill. Cambridge, University Press, 1921.

H. Stein, *Charles de France, frère de Louis XI* (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, X). In-8, Paris, Aug. Picard, 1921.

ORIENTALISME.

The Babylonian Talmūd : Tractate Berākōt. Translated into English for the first time, with introduction, commentary, glossary and indices by A. Cohen. In-8, XL-460 p. Cambridge, University Press, 1921.

H. Cordier, *La Chine* (Collection Payot). In-16, 138 p., carte. Paris, Payot, 1921.

Chas. Duroiselle, *Epigraphia Birmanica being lithic and other inscriptions of Burma.* Vol. II. Part. I. The Talaing plaques of the Ananda text (Archaeological Survey of Burma). In-4, [XVI]-209 p. Rangoon, Sup. Gov. Print., Burma, 1921.

F. Montesinos, *Memorias antiguas historiales del Peru.* Tr. by P. A. Means, Introd. by C. R. Markhâm (Hakluyt Society. Second series, 48). In-8, 225 p.

W. M. Flinders Petrie, *Corpus of prehistoric pottery and palettes* (British school of archaeology in Egypt and Egyptian research account. Twenty-third year, 1917). In-4, 7 p., LXI pl. London, 1921.

R. Reitzenstein, *Das iranische Erlösungsmysterium. Religions-geschichtliche Untersuchungen.* In-8, XII-272 p. Bonn, A. Marcus und E. Weber, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

15 juillet. M. Huart fait une lecture sur l'évasion d'El Marzoban, prince de l'Azerbadjan, du château où il était détenu en 952 de notre ère. Cette évasion est entourée de détails dramatiques qui rendent intéressant ce petit fait qui s'est passé dans les montagnes de la Perse entre Ispahan et Chiraz.

— M. Fournier donne lecture d'une communication intitulée : « De l'origine de la maxime : Le roi de France est empereur dans son royaume. » S'appuyant sur un texte peu connu, quoique publié depuis un quart de siècle, le *Mémoire pour le paréage du monde* (1307), M. Paul Fournier montre que la maxime dont il s'agit a été formulée pour la première fois par les légistes de l'entourage de Philippe le Bel, vers 1302 ou 1303. Il fait connaître les motifs qui, à cette

époque, amenèrent les légistes à reconnaître au roi dans son royaume tous les pouvoirs attribués à l'empereur.

22 *juillet.* M. Salomon Reinach donne lecture d'une lettre de M. Clerc, qui décrit des découvertes faites au cours de travaux exécutés dans l'établissement thermal d'Aix en Provence.

— Le comte de Castries fait une communication sur un système de numération cryptographique, anciennement employé au Maroc, et dont l'usage n'a d'ailleurs pas complètement disparu.

— M. Alfred Merlin, communique le texte de quelques inscriptions latines qui ont été découvertes dans le Sud tunisien par le colonel Donau. Ces inscriptions permettent de localiser la station de Bezereos mentionnée par les itinéraires, de constater qu'un poste militaire y a été établi dès le règne de Commode et qu'un détachement important de la Légion III[e] Auguste, commandé par un centurion, y tenait garnison sous Septime-Sévère. Elles précisent ce que nous savions de la politique des empereurs sur ces confins éloignés : à la fin du II[e] siècle et au début du III[e] la défense contre les tribus nomades et les pillards du désert par le renforcement de la frontière et par la surveillance de plus en plus étroite des routes caravanières a été sur le *Limes* tripolitain le souci constant du gouvernement romain.

— M. Loth donne lecture d'une étude sur l'identité de certains termes irlandais et gothiques.

— M. Cartailhac présente un objet de bronze ayant la forme d'un poignard trouvé à Mayrègne (Haute-Garonne) par M. Sens, instituteur en retraite et donné par lui au musée de Toulouse.

29 *juillet.* M. Salomon Reinach donne lecture d'un mémoire de M. Camille Jullian sur un passage de Claudien où l'on a cru à tort qu'il était question de l'Elbe. En réalité, il s'agit de l'Alpe de Souabe, « Alba », que pouvaient franchir les troupeaux de Gaule pour aller paître dans les montagnes des Francs, en vertu d'un traité conclu par Stilicon avec les Germains.

— M. Leger fait une communication sur un recueil de *Bohemica* conservé à la Bibliothèque de l'Institut et qui se compose 1° d'une préface de Belius à la grammaire tchèque de Doleschalius ou Dolezal, 2° de cette grammaire, 3° de la traduction en vers tchèques de distiques moraux par Komensky.

— M. Cuq rend compte de la cérémonie de la pose de la première pierre de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, qui a eu lieu le 28 juillet, et où, avec plusieurs de ses confrères, il représentait l'Institut.

5 *août.* M. Salomon Reinach fait une communication sur les rapports entre les œuvres des miniaturistes et des peintres flamands. Les miniaturistes n'ont pas copié les peintres de leur temps. Aucun chef-d'œuvre de l'art flamand du XV[e] siècle n'a été ainsi reproduit. Le Christ en croix, tableau de la collection Franchetti à Venise, n'est pas *copié* dans la miniature identique de la collection Trivulce de Milan. Ce sont deux chefs-d'œuvre du même artiste, Hubert Van Eyck; l'un sur panneau, l'autre sur vélin. Il propose une conclusion analogue pour l'une des miniatures des « Heures de Turin », d'un dessin identique à la partie centrale du triptyque dit de Flémalle. Enfin il constate que des figures entièrement vues de dos, sans indication des traits du visage, sont une particularité fréquente dans les

ateliers des frères de Limbourg et des frères Van Eyck.

— M. R. Cagnat donne lecture d'un mémoire du P. Ronzevalle sur deux monuments de l'antique Byblos. Il s'agit d'un bas-relief représentant l'image de la « Venus lugens » ayant à côté d'elle l'image d'Osiris sous la forme d'une momie tenant son sceptre pressé contre la poitrine. La colline voisine de Byblos, où le monument a été trouvé devait être le lieu de célébration des mystères d'Adonis.

12 août. M. Homolle présente au nom de M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français de Constantinople, une inscription récemment découverte à Brousse.

— M. Louis Leger communique quelques observations sur la toponomastique slave de la Silésie et restitue les noms polonais défigurés par les Allemands depuis un siècle et demi.

— M. Homolle fait une communication sur un passage du *Journal* de Delacroix qui lui paraît, sans que l'auteur y ait peut-être songé, le commentaire le plus suggestif du jugement exprimé par Pline l'Ancien sur les manières comparées de Lysippe et de ses prédécesseurs, en particulier de Polyclète qui a donné lieu à des interprétations contradictoires.

19 août. M. Franz Cumont interprète quelques vers mutilés attribués à Julien l'Apostat.

26 août. M. Diehl donne lecture d'une note de M. Papadopoulos, sur le palais byzantin de Philopation; des découvertes récentes permettent de fixer l'emplacement de cette résidence d'été des empereurs à Toptchilar, à quelque distance en dehors de la porte d'Andrinople.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Académie des Sciences.

Nécrologie. M. Edmond Perrier, membre de la section d'anatomie et zoologie depuis 1892, est décédé à Paris le 31 juillet 1921.

— M. Alfred Grandidier, membre de la section de géographie et navigation depuis 1885, est décédé à Paris le 13 septembre 1921.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1921.

MISSIONS RUSSES CHEZ LES KALMOUKS ET EN CHINE.

Russia, Mongolia, China, Being some Record of the Relations between them from the beginning of the XVII[th] *Century to the Death of the Tsar Alexei Mikhailovich A. D. 1602-1676.* Rendered mainly in the form of Narratives dictated or written by the Envoys sent by the Russian Tsars, or their voevodas in Siberia to the Kalmuk and Mongol Khans and Princes; and to the Emperors of China With Introductions, Historical and Geographical Also a Series of Maps showing the progress of Geographical Knowledge in regard to Northern Asia During the XVI[th], XVII[th], and early XVIII[th] Centuries The Texts taken more especially from Manuscripts in the Moscow Foreign Office Archives The Whole by John F. Baddeley Author of *The Russian Conquest of the Caucasus.* In two volumes. London, Macmillan, 1919, 2 vol. in-fol., p. 15-CCCLXV + tab. général., cartes, ill., etc., XII-466, cartes, ill.

M. Baddeley a étudié la Russie pendant le long séjour qu'il fit comme correspondant du *Standard* dans ce pays de 1879 à 1888, période particulièrement fertile en événements importants : négociations avec la Chine pour le règlement de l'affaire de Kouldja, assassinat du tsar Alexandre II, etc. Quoique je fusse moi-même à Saint-Pétersbourg à la fin de 1880, je n'eus pas la bonne fortune de le rencontrer, bien qu'il fût lié avec Halliday Macartney, secrétaire de la légation chinoise dirigée par le marquis Tseng, successeur de l'infortuné Tch'oung Heou.

C'est dans l'été de 1900 que M. Baddeley fit son premier voyage dans l'Extrême-Orient. Le chemin de fer sibérien était ouvert jusqu'à Irkoutsk; de cette ville, en quatre jours, par ice-breaker à travers le Baïkal et par le train en construction au delà du lac, il atteignit Stretensk sur la Chilka et s'y embarqua sur un remorqueur qui le conduisit à Nicolaievsk, sur le Fleuve Amour, navigation peu facile, à cause des innombrables rocs et bancs de sable. M. Baddeley retourna sur l'Amour en 1907 et en 1909 et enfin en 1910 se décida à débarquer à Aïgoun et se rendit à Tsitsihar. En mai 1912, il commençait la rédaction de son grand ouvrage par la traduction du voyage du Spathary de la frontière chinoise à Péking qui se trouve à la fin de son second volume.

Le premier volume de M. Baddeley sert en réalité d'introduction au second volume qui renferme les relations des voyageurs russes en Mongolie et jusqu'en Chine.

Notre connaissance des Slaves orientaux, c'est-à-dire de cette branche de la race slavone, établie à l'origine le long du Dnieper et de ses affluents qui devait constituer le peuple russe, remonte au IIe siècle de l'ère chrétienne, lors des campagnes de Trajan sur le Danube. A cette époque, la région Nord entre la Vistule et la Dvina était occupée par les Lithuaniens et les Lettons jusqu'au Bug septentrional, entre cette rivière et la Kama, et le versant occidental des monts Ourals par les Finnois, probablement les *Fenni* de Tacite, avec lesquels prirent contact dès le Ier siècle de notre ère les Germains qui forcèrent leur passage à travers la Lithuanie et la Lettonie. La Finlande même où se trouvaient déjà probablement des Scandinaves fut occupée par les Finnois entre le IIe et le IVe siècle de notre ère.

Dans la région Sud existaient encore des colonies grecques dont Kertch, sur les bords de la mer Noire, sur le détroit de Iénikalé, entre le Pont-Euxin et la mer d'Azov, qui fut prise par les Turks en 576, et Kherson livré en 989 au Grand-Duc Vladimir, et dans l'intérieur par des hordes nomades composées d'éléments divers occupant le centre du pays. La théorie des Scythes, ancêtres des Russes, est aujourd'hui fortement battue en brèche.

Au IIIe siècle se répand l'invasion, sous la conduite d'Hermanaric, des Goths venus des bords de la Vistule et de la mer

Baltique, suivie dans la seconde moitié du IVe siècle de celle des Huns venus du Nord de la Chine, absorbant en route dans leurs armées des tribus d'Alains et de Bulgares. Les Slaves orientaux fixés dans les Carpathes par les victoires de Trajan, attaquent à la fin du Ve siècle et au commencement du VIe l'empire d'Orient, aidés par d'autres tribus également slaves et s'établissent définitivement dans les Balkans. Pour ajouter à la confusion, notons la puissance éphémère des Avares (les Jouan Jouan des Chinois, qui sous Heraclius firent le siège de Constantinople), des Khazars au Nord du Caucase convertis au judaïsme au IXe siècle, enfin l'arrivée des Turks venus également des confins de la Chine.

Avec Rurik le Varègue appelé par les Slaves avec ses deux frères Sineus et Truvor, au IXe siècle (862), commence véritablement l'histoire de la Russie dont la frontière était très au Nord de la mer Caspienne, à la partie supérieure de la Volga et de son affluent l'Oka. Nous n'avons pas à discuter ici la nationalité des Varègues, sans doute scandinaves, mélangés à des aventuriers slaves. Rurik réunit sous son sceptre, non seulement sur le Dnieper, mais sur les lacs dont les eaux se déversent dans le golfe de Finlande, les tribus éparses, construisit le château de Novgorod et d'un corps sans cohésion fit le peuple russe.

En 989, Vladimir embrasse le christianisme avec son peuple et épouse une princesse grecque; la plaie de cette période est l'esclavage pratiqué au détriment des basses classes slaves par les Allemands, les Magyars et les Scandinaves dont les Russes eux-mêmes suivent l'exemple plus tard; la politique des apanages suivie par les Varègues, morcelant la terre à l'infini, affaiblissait le pouvoir central à Kiev au profit des princes locaux, d'ailleurs tous parents, qui ne tardèrent pas à entrer en lutte les uns avec les autres : Kiev, supplanté par Sousdal, atteignit son apogée sous Yaroslav (1016-1054), successeur de Vladimir, qui donna à la Russie son premier code de lois, d'ailleurs teutoniques.

Puis se déchaîne au XIIIe siècle le terrible ouragan des Mongols de Gengis Khan, venu du fond de l'Asie, qui balaye sur son passage, peuples, rois, empires. L'Orient vient à la rencontre de l'Occident dans un choc formidable qui rappelle la grande invasion du Ve siècle. Je n'ai pas à raconter ici les deux mémorables campagnes en Russie

dirigées en 1223 et en 1237 par le fameux Souboutaï. Les conquêtes de celui-ci sont singulièrement facilitées par les querelles et les jalousies locales qui empêchent toute unité dans la défense. Novgorod seul arrête l'invasion grâce aux marais qui l'entourent; la Russie conquise subira longtemps le joug tartare.

La Russie a un autre ennemi à combattre que les Mongols : ce sont les Scandinaves, depuis Rurik, l'élément prédominant à Novgorod, mais leur influence est anéantie en 1240 par Alexandre Nevsky, qui ne réussit pas à secouer le joug tartare et est obligé de se rendre à Saraï et à Karakoroum. D'ailleurs tout développement de la Russie vers l'Est lui est interdit, la route étant barrée par la Horde d'Or puis par les khanats d'Astrakhan et de Kazan. L'influence suédoise est remplacée par celle des Allemands associés aux Scandinaves dans la Ligue hanséatique dont fait partie Novgorod, qui ne tarde pas à entrer en lutte avec la Russie centrale. Sous le règne de Vasili II l'Aveugle (1425-1462), le Concile de Florence (1439) vote l'union des églises latine et orthodoxe. Constantinople est prise par les Turks de Mahomet II (1453), Moscou devient la capitale de la Grande Russie (centrale) et la métropole de l'orthodoxie. D'ailleurs le fils de Vasili, Ivan III le Grand (1462-1505), par son mariage avec Sophie Paléologue, nièce du dernier empereur de Byzance, se trouve être le champion de l'orthodoxie et il rejette les décisions du Concile de Florence et l'union des églises grecque et latine. Ivan soumet enfin Novgorod (1478) qui s'était donnée à la Pologne pour échapper au joug moscovite, et il annexe Tver, Rostov, Iaroslavl. Vasili III Ivanovitch (1505-1533) continue l'œuvre de son père et réunit à son domaine Pskov et les principautés de Riazan et de Novgorod-Severski, préparant le grand règne de son fils Ivan IV le Terrible (1533-1584) qui complète l'œuvre de ses prédécesseurs, se fait couronner à Moscou (16 janvier 1547) et prend le titre de tsar; il écrase enfin les derniers restes de la domination tartare en s'emparant des khanats de Kazan en 1552 et d'Astrakhan en 1554; il devient ainsi maître de toute la Volga et les portes de l'Asie lui sont ouvertes. M. Baddeley consacre tout un chapitre à Yermak, le conquérant de la Sibérie occidentale, noyé dans l'Irtich noir en 1584, dont nous croyons inutile de retracer ici la carrière bien connue, qui termine la partie historique du premier volume complétée toutefois par un

chapitre sur le lamaïsme et l'état des affaires dans le Nord de l'Asie vers 1600.

La partie géographique qui suit est consacrée à l'examen des cartes depuis les temps les plus anciens jusqu'à celles de Renat et c'est, à mon avis, la partie la plus originale d'un travail particulièrement délicat et difficile. Il est spécialement intéressant d'étudier la carte ethnographique en couleurs de 1673 contenue dans l'Atlas de Remezoff, datée six ans après la carte originale de Godounoff, avec laquelle elle offre de la ressemblance mais aussi des différences; cette carte ethnographique qui renferme environ 90 noms fut établie pour montrer les localités, districts, régions, habités par les diverses tribus de la Russie orientale et de l'Asie moyenne et septentrionale, de Moscou à l'Océan Pacifique.

Le premier volume de l'ouvrage se termine par un appendice donnant les textes russes, une bibliographie des sources manuscrites et des ouvrages en langues étrangères, de copieux index, des tableaux généalogiques des princes mongols. Rien n'a été épargné pour rendre l'ouvrage aussi complet que possible : les fac-similés des cartes sont remarquables et la typographie, d'un texte particulièrement difficile à établir, est excellente.

Le second volume est consacré plus particulièrement aux missions russes chez les Kalmouks et en Chine, dont les principales sont celles de Baïkov (1653-1657) et surtout celle du Spathar (1675-1677), d'après des documents tirés en grande partie des archives russes. Mais ce volume débute par une collection de pièces parmi lesquelles se trouve la traduction par Isaac Massa de Harlem, d'un original russe perdu, traduction imprimée à Amsterdam en 1612 par Hessel Gerritz; cette collection intitulée *Beschrijvinghe Vander Samoyeden Landt in Tartarien*, renferme entre autres pièces le premier récit et la carte du dernier et tragique voyage de Hudson, une traduction avec carte du Mémoire présenté par Pedro Fernandez de Quiros à Philippe III d'Espagne, imprimé deux ans auparavant en espagnol et la relation la plus ancienne (1607) d'une expédition russe jusqu'à l'Ienisei et au delà.

La première mission russe en Chine est celle de Ivan Petlin et Mundov (1618-1619), connue d'abord par l'Anglais de Purchas, le Français de Bergeron, etc.; ces deux agents se rendirent à Péking.

Nombreuses sont les missions chez les Kalmouks. Nous ne rappellerons que celles de Tukhachevsky à l'Atin Chan (1634-1635), imprimée pour la première fois d'après le texte défectueux des Archives de Moscou, de Grechanin (1636-1637), de Starkov et de Nevierov (1638-1640).

L'ambassade de Fedor Isakovitch Baïkov (1653-1657) à Péking avait été connue d'abord par le texte insuffisant donné par Michel Thévenot dans sa collection. Des ambassadeurs russes en Chine, le Spathar était le seul lettré et sa connaissance du latin lui fut utile; Baïkov n'était remarquable que par son ignorance. La relation du moldave Spathar qui occupe la seconde partie du second volume a une importance capitale; jalousie à l'égard d'un étranger, négligence et indifférence d'autre part ont laissé enterré dans la poussière des archives le journal de ce diplomate exhumé de nos jours seulement par M. Arseniev.

On ne peut en quelques pages donner une idée complète de l'ouvrage de M. Baddeley, de la minutie des recherches, de la richesse de l'illustration; ces volumes devront être consultés par tous ceux qui étudient l'histoire des relations asiatiques de la Russie avant la période de Pierre le Grand; peu d'heureux pourront posséder ce magnifique ouvrage qui sollicite la convoitise du bibliophile aussi bien que du savant car il n'a été tiré qu'à 250 exemplaires [1].

Henri CORDIER.

[1] Il est impossible que dans un ouvrage aussi considérable, malgré le soin avec lequel les matériaux ont été réunis et présentés, il ne se soit pas glissé quelques erreurs ou produit quelques omissions; dans tous les cas, elles sont vénielles et si nous en signalons quelques-unes c'est uniquement dans le but de marquer l'attention avec laquelle j'ai lu ce livre monumental.

I. P. vi. Isbrand Ides, originaire de Glückstadt, en Schleswig-Holstein, n'était ni hollandais (a *Dutch* Merchant, I, p. vi) ni danois (a *Danish* Merchant; p. 204); il était allemand.

P. 163. Bre*t*schneider est cité partout Bre*tt*schneider, je ne sais pourquoi.

P. 158. Jean Valat ou Vallat, né à Toulouse 16 sept. 1614, arriva en Chine en 1651 et il est mort le 7 octobre 1696, à Tsi-Nan; il fut appelé en effet à Péking vers 1656 pour aider le P. Schall et il retrouva dans la capitale les PP. Buglio et de Magalhaens.

P. 222. Il n'y a aucun doute que le P. Martini est mort à Hang-Tcheou le 6 juin 1661. Le P. Pfister dans ses *Notices* nous dit qu'il « fut enterré au lieu dit Fang tsin, hors des murs de la ville. Son corps fut trouvé sans

LE MANICHÉISME.

P. Alfaric. *Les Écritures manichéennes.* I. Leur constitution, leur histoire. II. Étude analytique. 2 vol. in-8, III-154 et 240 p. Paris, Émile Nourry, 1918.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

II

Dans l'étude de la doctrine, M. Alfaric trahit les mêmes flottements, hésitations ou contradictions, que dans l'étude de la littérature : il considère le Manichéisme tantôt comme immuable, tantôt comme variant avec les siècles et les régions. Il faudrait, cependant,

corruption en 1679, dix-huit ans après avoir été enseveli, ainsi que le rapportent les PP. Intorcetta, Couplet et Bouvet. Lorsque le P. Intorcetta fit l'ouverture du tombeau pour le transporter au nouveau cimetière qu'il avait fait construire, on l'eût dit enterré d'hier.... Dans la suite jusqu'à ces derniers temps, le corps s'est conservé dans le même état. Les jours de fête les chrétiens avaient pris la coutume d'aller prier à son tombeau, de l'asseoir dans un fauteuil, de lui faire les cheveux et la barbe, puis ils récitaient leurs prières en sa présence. Mais les païens ayant commencé à l'honorer comme une divinité, et à brûler de l'encens devant sa tombe, le corps se réduisit en poussière. » Le P. Pfister tenait ces détails de Mgr Delaplace qui a d'ailleurs donné une note sur les tombes des anciens missionnaires, sujet traité aussi par mon ami A. Fauvel, des douanes chinoises, dont j'ai le manuscrit. « Hok-zwa » n'a rien à voir avec « Hing-hwa ». Dans le dialecte du Fou Kien, *Hok=Fou;* la province de *Fou* Kien est le *Hok* kien, mais nous avons vu que Martini est mort à Hang Tcheou, c'est-à-dire au Tche Kiang.

P. 351, *n.* Le P. Philippe Marie Grimaldi fut bien le successeur de Verbiest comme Président du Tribunal des Mathématiques. L'empereur, dit le P. Pfister, *Notices*, le désigna pour être le successeur du P. Verbiest, comme Président du Tribunal d'Astronomie, et lui confia en 1686 une mission en Moscovie pour Pierre le Grand. Pendant son absence les PP. Antoine Thomas et Thomas Pereyra furent nommés pour remplir les fonctions de Président du Tribunal. (Le Gobien, 108, Leibnitz, *Noviss. sinica*, 91.)

P. 358. *n. Le Tse Kouang Ko* est situé dans la ville impériale à l'Ouest du lac central (*Tchoung Haï*); l'empereur T'oung Tche y reçut en audience en 1873 les ambassadeurs européens. Cf. notre *Hist. des Relations de la Chine*, I, p, 474.

[1] Voir le premier article dans le cahier de septembre-octobre p. 193-204.

savoir exactement à quoi s'en tenir là-dessus. On nous permettra d'insister sur cette question, qui est fort importante. C'est, au fond, la question de la méthode à suivre désormais dans les recherches sur le Manichéisme.

La méthode traditionnelle reposait sur ce postulat, que la religion de Mâni n'avait jamais varié. On étudiait le Manichéisme en bloc. Que l'on s'occupât de la doctrine, de la morale ou de l'organisation, on groupait les données fournies par des textes de toute provenance, de toute contrée ou de toute époque, et l'on en composait un tableau d'ensemble.

Assurément, cette méthode prête à beaucoup d'objections. D'abord, il est tout à fait invraisemblable qu'une religion ait duré mille ans, qu'elle se soit étendue de Gaule en Chine, de Carthage à Samarkand, sans subir des modifications de tout genre. Que le Manichéisme a pris des aspects très divers, c'est ce qu'attestent une foule de faits, dont quelques-uns étaient connus depuis longtemps, mais dont beaucoup ont été révélés par les récentes découvertes.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, on n'avait guère que les textes grecs ou latins. En faisant abstraction de certaines différences de détail, que l'on expliquait par l'inégalité de la documentation, on pouvait croire à l'unité relative du Manichéisme. Mais, déjà, la publication de textes arabes ou syriaques avait prouvé l'existence d'un Manichéisme assez différent de celui que l'on se représentait jusque-là d'après les Pères de l'Église. L'impression s'est précisée de nos jours, depuis la découverte de documents nouveaux dans l'Asie centrale et en Chine : documents rédigés en plusieurs langues diverses, idiomes iranien, turc, chinois. Quand on vient d'Afrique, on se croit transporté dans un autre monde. La théorie du bloc ne résiste pas à l'examen des faits.

Un premier fait, c'est le morcellement du Manichéisme, un peu partout, en sectes rivales. On en signale plusieurs, en Occident, dès le temps d'Augustin : notamment celle des Cathares et celle des *Mattarii*[1]. De même, en Perse et dans les contrées voisines : au VIe siècle, la secte des Mazdakites; au VIIIe, une importante Église schismatique, qui eut une série d'imams particuliers; pendant bien

[1] Augustin, *De haeres.*, 46; *De natura boni*, 47; *Contra Faustum*, V, 5.

des générations, au Khorassan, l'Église dissidente des Dênavars (*Écritures*, I, p. 72-79). En Chine, les textes du pays mentionnent des communautés manichéennes plus ou moins rattachées au Bouddhisme ou au Taoïsme[1]. Toutes ces sectes avaient naturellement leurs chefs particuliers, elles n'admettaient pas les mêmes livres sacrés, elles s'écartaient de la grande Église de Mâni sur bien des points de doctrine ou de discipline.

Cette grande Église elle-même avait dû s'adapter à des milieux très différents : ses nombreuses communautés, séparées les unes des autres par d'immenses intervalles, subissaient l'influence des autres religions qui les entouraient. Partout, sans doute, se conservaient la tradition dualiste et les conceptions fondamentales de Mâni; mais partout, aussi, ces doctriens évoluaient en sens divers et se transformaient plus ou moins. Si les éléments constitutifs restaient à peu près les mêmes, des variations considérables se manifestaient dans la proportion et dans l'importance relative de ces éléments. Telle était l'impression produite sur les sociétés au milieu desquelles vivaient les Manichéens. Aux yeux des Perses, le Manichéisme restait une hérésie mazdéenne. Mais, pour les chrétiens, c'était une hérésie chrétienne; pour les Turcs ou les Chinois, une hérésie bouddhiste. Chose curieuse, on observe les mêmes divergences d'impression chez les historiens et les érudits modernes. Beausobre, qui connaissait la religion de Mâni par les polémistes chrétiens, y voyait une sorte de Protestantisme anticipé; Kessler, qui puisait surtout aux sources arabes, y voyait une survivance du paganisme babylonien; nos sinologues y verraient presque un nouvel avatar du Bouddhisme. N'y a-t-il pas là un indice des différences profondes qui séparent le Manichéisme d'Occident, le Manichéisme de Perse, et le Manichéisme de Chine?

C'est surtout de Babylonie et de Perse, que Mâni avait tiré le fond de sa doctrine. Les éléments babyloniens et mazdéens de sa religion ont conservé naturellement la place prépondérante dans le Manichéisme des pays iraniens. Mais l'importance relative de ces éléments diminue à mesure qu'on s'éloigne de l'Iran, à l'est vers le Bouddhisme, à l'ouest vers le Christianisme.

[1] Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 280 et suiv.

Quant aux éléments bouddhiques, leur rôle est secondaire dans l'évolution du Manichéisme iranien, presque nul dans celle du Manichéisme occidental. Par contre, ils occupent la place d'honneur dans le Manichéisme de l'Asie centrale ou de la Chine. C'est ce que montrent la plupart des manuscrits trouvés à Touen houang ou à Tourfan, et les textes chinois récemment traduits. Vivant en pays bouddhique, les Manichéens de Chine ou du Turkestan prétendaient apporter, sous une forme définitive, le véritable enseignement du Bouddha.

En Afrique, au temps d'Augustin, d'autres Manichéens prétendaient révéler à un futur Père de l'Église le véritable enseignement de Jésus. C'est qu'il y a loin, de Chine à Carthage; sans parler de l'intervalle des siècles.

La prépondérance absolue des éléments chrétiens est le trait caractéristique, spécifique, du Manichéisme occidental. Ces éléments sont presque inconnus du Manichéisme de Perse ou d'Extrême-Orient. Avec beaucoup de bonne volonté, on a cru y retrouver quelques traces d'un dogme trinitaire et d'une Christologie. Mais ces doctrines y sont très vaguement indiquées; elles y sont mêlées à une mythologie si bizarre, qu'elles y prennent une valeur et une signification tout autres. Ce sont là des analogies superficielles; et l'on doit convenir que le Manichéisme des Orientaux ne contenait presque rien de chrétien. M. Alfaric constate, lui aussi, le fait : « Les auteurs persans, arabes ou chinois, dit-il,... connaissent mal le christianisme, et ils ne s'intéressent qu'assez peu aux doctrines qui en dépendent. Aussi négligent-ils volontiers, dans le Manichéisme, des détails spécifiquement chrétiens qui se rattachent à la Bible » (*Écritures*, I, p. 128-129). Et l'on nous donne à entendre que ces auteurs, plus ou moins consciemment, auraient supprimé dans leurs exposés ou leurs récits ce qui se rapportait aux traditions chrétiennes (*Évolution*, p. 218). Selon toute apparence, ces Orientaux n'ont rien eu à supprimer : tout porte à croire que les souvenirs du christianisme tenaient fort peu de place dans la doctrine primitive de Mâni.

Au contraire, le Manichéisme des pays grecs et latins était presque ce qu'il prétendait être : une forme du christianisme, une secte chrétienne, ce que ses adversaires appelaient une hérésie. En

se propageant vers l'ouest, dans des milieux déjà tout chrétiens, le Manichéisme s'était chargé d'une foule d'éléments nouveaux, empruntés à la Bible. Suivant une légende, les premières missions envoyées par Mâni auraient été mal accueillies par les populations. Alors, le Prophète se serait procuré les livres sacrés du christianisme, et il s'en serait servi pour refondre et compléter sa doctrine. Sous cette forme nouvelle, la religion de Mâni aurait obtenu un plein succès[1]. Cette légende, qui vise évidemment la propagande en terre chrétienne, n'est que le symbole du fait historique : l'adaptation chrétienne du Manichéisme, complètement transformé par l'action du christianisme.

Tandis que les Manichéens de Perse avaient la prétention d'être les vrais Mazdéens, ou ceux d'Extrême-Orient d'être les vrais Bouddhistes, ceux d'Occident se disaient les vrais Chrétiens. Des prétentions si dissemblables, répétées et renouvelées de génération en génération, correspondent évidemment à de profondes divergences dans la doctrine : on ne garde pas un masque pendant des siècles. En fait, les Manichéens d'Afrique se croyaient les vrais disciples du Christ. Ils attribuaient ce titre à Mâni lui-même, qualifié « apôtre du Christ Jésus » dans les traductions latines de ses Lettres; et cela, malgré l'invraisemblance historique, malgré l'intervalle de deux siècles et demi qui séparait Mâni de Jésus. Dans leurs controverses avec les Catholiques, ils présentaient toujours leur religion comme étant la véritable religion chrétienne : c'est ce qui avait d'abord séduit Augustin dans leur doctrine, et c'est ce que répétait Faustus de Milev dans son grand traité polémique. Les simples d'esprit ne pensaient pas là-dessus autrement que les Élus ou les docteurs. Un jour, à Carthage, on arrêta un moine suspect, qui était manichéen. Il portait sur la cuisse un tatouage, avec cette inscription : « Manichaeus, discipulus Christi Jesu[2]. » Assurément, un Manichéen de Perse ou de Chine n'aurait pas eu cette idée-là.

Non seulement les Manichéens d'Afrique se disaient les vrais chrétiens; mais encore ils se croyaient les vrais Catholiques. Ils l'affirmaient, comme Faustus de Milev, et ils tentaient souvent de

[1] *Acta Archelai*, 54.
[2] Victor de Vita, II, 1.

le prouver par leur conduite. Beaucoup d'entre eux affichaient une orthodoxie impeccable, adoptant le langage comme les pratiques de l'Église officielle, et les conciliant tant bien que mal avec leurs doctrines ou leurs pratiques particulières. Bien mieux, ils entraient dans le clergé catholique, y devenaient prêtres, même évêques. Augustin, devenu évêque d'Hippone et docteur de l'Église, fut accusé par ses adversaires et soupçonné par des naïfs, presque jusqu'à sa mort, d'être toujours manichéen. Plus tard, les papes mettaient les Églises d'Italie ou de Gaule en garde contre les clercs d'origine africaine, souvent suspects d'être affiliés à la secte maudite. Dans ce double rôle entrait naturellement une bonne part d'hypocrisie. Cependant, l'hypocrisie n'explique pas tout. Une secte ne peut jouer ce jeu pendant des siècles sans se transformer elle-même. Si tant de Manichéens ne se faisaient pas scrupule d'exercer des fonctions de prêtre ou d'évêque dans l'Église catholique, c'est qu'ils ne se sentaient pas très loin du Catholicisme. Et, sans doute, ils en étaient encore plus près qu'ils ne croyaient.

Voilà une forme de sa religion, que n'avait pu prévoir Mâni. Le trait qui frappe le plus dans l'histoire du Manichéisme, c'est sa prodigieuse souplesse, la facilité tout orientale avec laquelle il s'adaptait aux milieux les plus divers. Suivant les régions et les circonstances, il prenait tous les aspects. Tantôt, une sorte de philosophie; tantôt, une religion vulgaire, mélange de fables, de pratiques puériles et de superstitions. Au début, une école originale, une confrérie de sages, puis une grande Eglise indépendante; plus tard, une hérésie mazdéenne, ou chrétienne, ou bouddhiste, ou taoïste. Secte secrète en Occident, religion longtemps tolérée en Chine, religion officielle au Turkestan. Ici, la secte semble s'abstraire de la société qui l'entoure; là, elle devient un foyer d'intrigues et de conspirations. Plusieurs de ces contrastes ont été signalés déjà par divers savants. M. Cumont remarque que le Manichéisme s'est « hellénisé » en pays grec[1]. MM. Chavannes et Pelliot relèvent des différences entre la théorie cosmogonique de Théodore bar Khôni et celle du traité manichéen découvert en Chine[2]. Mgr Duchesne note que le Manichéisme, en terre romaine, « se chargea bientôt d'éléments

[1] Cumont, *Recherches sur le Manichéisme* (Bruxelles, 1912), p. 163.

[2] Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 19.

nouveaux, propres à le rattacher au christianisme[1] ». M. Alfaric constate aussi que Faustus de Milev se proposait d'adapter sa foi manichéenne « aux besoins du temps. Seulement. comme l'auteur vivait parmi des Catholiques, il s'attachait à la mettre d'accord avec l'enseignement de Jésus et de Paul, comme ailleurs d'autres apologistes allaient s'appliquer à lui donner une forme bouddhique » (*Écritures*, II, p. 122-123). Quel que soit le point de vue, on est amené à constater des divergences de toute sorte dans l'histoire des communautés manichéennes : divergences dans le rôle social, dans le culte, dans la discipline, jusque dans la doctrine.

Pour s'en convaincre, il suffit de mettre en parallèle les deux formes du Manichéisme que nous connaissons le mieux aujourd'hui : le Manichéisme africain du IVe siècle, et le Manichéisme d'Extrême-Orient au Moyen Age.

Dans l'Afrique latine, les communautés manichéennes étaient peu nombreuses; elles ne comprenaient guère qu'une élite, et avaient un caractère aristocratique. Au contraire, dans l'Asie centrale et orientale, la religion de Mâni avait gagné les foules. Elle s'y était altérée au contact des superstitions populaires : on lui reprochait l'abus des exorcismes, des opérations magiques, de la sorcellerie[2]. En Afrique, c'était une religion secrète; en Asie, une religion publique. Chez les Ouigours, c'était même la religion d'État : leur souverain est appelé dans une inscription « émanation de Mâni », les prêtres et autres chefs des Manichéens étaient admis dans les conseils du gouvernement ou envoyés en ambassade[3]. En Chine même, à certains moments, le Manichéisme prit les allures d'une religion officielle : pendant une sécheresse, « on ordonna aux maîtres manichéens de prier pour la pluie »[4]. Malheureusement pour eux, les sectateurs de Mâni se mêlèrent de politique; ils fomentèrent des révoltes, élurent même un empereur. D'où les persécutions qui les frappèrent. Les condamnations prononcées contre eux, à la fin du XIVe siècle, par la dynastie des Ming, ont passé dans le Code

[1] Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, tome I, p. 558.

[2] Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 286 et suiv.; 293; 304 et suiv.; 310 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 213 et suiv.; 223; 226 et suiv.; 242 et suiv.; 267 et suiv.; 274.

[4] *Ibid.*, p. 226.

de la dynastie mandchoue, et, de là, dans le Code annamite, où, par un singulier anachronisme, elles figurent aujourd'hui encore[1].

Mêmes contrastes pour le culte. Dans les communautés manichéennes d'Afrique, on se réunissait le dimanche, mais seulement pour prier, chanter des hymnes, lire des textes sacrés; en mars, on célébrait tout aussi simplement la fête du *Bêma*, anniversaire de la mort de Mâni[2]. Il n'y avait donc pas de culte, au sens rituel du mot. Et ce n'était pas seulement, comme on le répète, une conséquence de la persécution. Faustus de Milev, évêque de la secte, condamnait formellement le principe même du culte. Il blâmait les gens qui « croyaient devoir honorer Dieu par des autels, des temples, des statues, des victimes et de l'encens »[3]. En revanche, au Turkestan et en Chine, les Manichéens avaient de nombreux temples[4]. Ils avaient aussi des images sculptées ou peintes[5]. Ils faisaient une telle consommation d'encens, qu'il en résultait sur le marché une grande hausse des prix de ce parfum[6]. L'existence de temples et d'un véritable culte, dans le Manichéisme de l'Asie centrale et orientale, est un fait de grande importance. Une secte, si elle n'a pas de culte public, reste plus ou moins une sorte d'école philosophique, fermée au vulgaire. Une école philosophique, dès qu'elle construit des temples, s'engage par là même dans des voies nouvelles : elle s'adresse à la foule, elle devient une véritable religion. D'où un changement complet dans l'importance relative des divers éléments de la discipline ou de la doctrine.

Il y a bien d'autres divergences entre le Manichéisme d'Afrique et celui de la Chine ou du Turkestan. Pour la hiérarchie, les données fournies par les documents turcs ou chinois ne s'accordent guère avec ce que nous apprennent là-dessus les documents grecs ou latins. Pour la discipline, rien ne prouve que bien des prescriptions minutieuses, en vigueur dans les communautés de l'Asie orientale ou centrale, aient été connues au IVe siècle dans les com-

(1) Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 282; 326 et suiv.; 336.

(2) Augustin, *Contra Epistulam Manichaei*, 6-8 et 28; *Contra Faustum*, XVIII, 5; XX, 3 et 15.

(3) *Contra Faustum*, XX, 3.

(4) Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 132-138; 176-177; 223 et suiv.; 237-238; 246; 257-265; 270; 303.

(5) *Ibid.*, p. 260 et 313.

(6) *Ibid.*, p. 302-303 et 311.

munautés d'Afrique. Notons que les *Confessions* manichéennes, trouvées à Tourfan et à Touen houang, sont calquées sur les *Confessions* bouddhiques : « Les disciples de Mâni, dit M. Alfaric, n'ont fait ici que copier ceux de Çakya Mouni » (*Écritures*, II, p. 137). Ajoutons un détail pittoresque, relatif au costume. En Chine, les Élus manichéens étaient vêtus et coiffés de blanc, comme nous l'apprennent plusieurs textes chinois, et comme le montrent encore les fresques de Tourfan[1]; au contraire, ceux d'Afrique étaient habillés comme tout le monde, et passaient inaperçus dans les rues de Carthage[2].

Reste l'essentiel : la doctrine. Ici même, l'Afrique et l'Asie ne s'accordent pas. On a vu qu'en Afrique le Manichéisme était considéré par ses adversaires comme une hérésie chrétienne; qu'il se présentait lui-même comme étant le vrai Christianisme, le vrai Catholicisme. Dans l'Asie centrale et orientale, il se donnait comme le vrai Bouddhisme, parfois, en Chine, comme le vrai Taoïsme. Les récents historiens du Manichéisme chinois ont été très frappés de ces avatars. Ils constatent que, dans ces nouveaux milieux, la religion de Mâni dut prendre les aspects « du Taoïsme ou du Bouddhisme »; qu'elle devint « une hérésie apparentée à la fois aux deux cultes reconnus »; qu'elle « se pénétra peu à peu de leurs idées et de leurs formules »; qu'elle dut « se transformer, se chinoiser »[3]. Rien de plus caractéristique, à cet égard, que le traité manichéen récemment trouvé en Chine. Ce traité commence et se termine par les formules traditionnelles des *sutra* bouddhiques; il se présente exactement dans le même cadre; la ressemblance est si frappante, qu'on n'y reconnut pas d'abord un ouvrage manichéen[4]. Les influences bouddhiques s'y trahissent à chaque page, jusque dans le détail de l'expression[5]. On y trouve des passages comme celui-ci : « A l'intérieur de chacune de ces fleurs, d'innombrables Bouddhas de transformation, successivement et sans interruption, produisent leurs personnes innombrables par transformation »[6]. De même,

[1] Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 224 et 295.

[2] Augustin, *Contra Faustum*, XX, 23.

[3] Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 264-265; 281-282; 339.

[4] *Ibid.*, p. 4-5; 12-13; 93.

[5] *Ibid.*, p. 37 et suiv.; 56; 59-60; 69; 73; 77-78; 84; 88; 92.

[6] *Ibid.*, p. 76.

dans les documents chinois relatifs aux sectateurs de Mâni, il est souvent question des Bouddhas[1]. On se croirait dans l'Inde; mais nous sommes loin du Manichéisme d'Augustin.

De tous ces faits, l'on doit conclure évidemment que le Manichéisme est à la fois un et divers. Dans l'histoire de la religion de Mâni, comme de toutes les religions à tendances universelles, deux forces n'ont cessé d'agir en sens contraire. Une force de conservation, tendant à maintenir l'unité, par l'action persistante et permanente des livres saints de la secte, surtout des œuvres de Mâni. Une force de transformation, poussant à la diversité, par l'évolution naturelle des choses, par l'adaptation nécessaire aux différents milieux, par la réaction de ces milieux, par les schismes et le morcellement en sectes, par le contre-coup des circonstances favorables ou défavorables, par l'action personnelle de nouveaux docteurs.

Les deux aspects de cette histoire, le maintien de l'unité fondamentale comme la diversité des formes, méritent également l'attention. Mais il n'est guère possible aujourd'hui de mesurer exactement le rôle joué par la force de conservation. C'est que l'élément d'unité nous est fort mal connu : les œuvres de Mâni sont perdues, nous n'en avons que des fragments, et ces œuvres avaient été altérées ou interpolées au cours des siècles. On ne peut reconstituer que très imparfaitement, et à coups d'hypothèses, la véritable doctrine de Mâni. A moins de découvertes imprévues, on n'en pourra déterminer la nature, la valeur et l'action, qu'indirectement, après une longue série d'études de détail, en comparant les données fournies par ces études. Pour le moment, ce qui éclate aux yeux, c'est la force de transformation qu'attestent les nombreux documents découverts ou publiés depuis cinquante ans. Donc, ce qu'il importe surtout d'étudier aujourd'hui, ce sont les multiples formes prises par le Manichéisme dans ses adaptations successives aux divers temps et aux divers pays.

Dès lors se précise la méthode à suivre actuellement dans les recherches sur le Manichéisme. On ne conteste pas l'intérêt des études d'ensemble, comme le tableau des « Écritures manichéennes » que vient de nous donner M. Alfaric. Mais un travail de ce genre

[1] Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, p. 295 et suiv.; 299; 310.

ne saurait avoir qu'une valeur relative et provisoire : il a surtout pour utilité de marquer l'état présent de la science en ce domaine, et, par là, de fournir une base pour les recherches futures. Ce qu'il faudrait maintenant, et pour longtemps, c'est une série de monographies sur les divers aspects historiques du Manichéisme. D'abord, s'il est possible, une enquête très précise et très prudente sur la doctrine originale et personnelle de Mâni : enquête où l'on tiendrait compte seulement des fragments authentiques de ses œuvres, où l'on ne ferait de lui ni un chrétien ni un bouddhiste, où l'on s'attacherait à la qualité des renseignements, non à la quantité, où enfin l'on se résignerait de bonne grâce à avouer souvent notre ignorance. Une fois en règle avec le Maître, on chercherait à déterminer exactement, sans parti pris, ce qu'est devenue la religion de Mâni au cours des siècles, dans les multiples étapes de sa marche en avant jusqu'aux deux bouts opposés de l'Ancien Continent. Pour cela, on étudierait tour à tour, en ne faisant intervenir que les documents de la région correspondante, les Manichéismes des divers groupes de communautés : iranien, sémitique, grec, latin, vaudois et albigeois, turc, chinois. D'ailleurs, pour ne pas perdre de vue l'ensemble, on pourrait dans les notes indiquer les rapprochements utiles avec des textes d'autres pays ou d'autres temps : c'est ce qu'a fait M. Alfaric dans son exposé des doctrines du Manichéisme africain.

Ce que nous demandons là exigerait le concours de nombreux spécialistes : ce ne serait l'œuvre ni d'un homme ni d'un jour. Mais nous serions désormais sur un terrain solide. De toutes ces monographies, on pourrait tirer plus tard des conclusions générales, actuellement prématurées. Et l'on finirait peut-être par savoir à quoi s'en tenir sur l'histoire énigmatique de cette mystérieuse religion de Mâni.

PAUL MONCEAUX.

LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET LINGUISTIQUE GÉNÉRALE.

A. Meillet. *Linguistique historique et linguistique générale.* (Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris, tome VIII.) 1 vol. in-8, viii-334 p. Paris, Edouard Champion, 1921.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Le comparatiste qui établit la parenté d'un groupe de langues raisonne, on l'a vu, sur des faits grammaticaux de caractère fortuit et spécial, sans tenir compte des ressemblances ou des analogies trop générales pour être utilisées dans la démonstration d'objet limité qu'il se propose de donner. Mais une fois son but atteint, une fois la généalogie constituée, s'il reprend son œuvre de plus haut et de plus loin, si même il étend son observation à d'autres groupes, il constate que les changements observés dans les langues prises isolément ne se sont pas produits au hasard et pêle-mêle, mais qu'ils suivent une marche parallèle, que les modifications sont de même ordre et aboutissent à des résultats analogues, — et cela sans qu'il y ait lieu d'admettre aucune influence des langues les unes sur les autres. Il est ainsi amené à se demander si ces tendances n'obéissent pas à des lois communes à toutes les langues humaines et à se demander s'il n'est pas possible de constituer une linguistique générale dont l'objet serait précisément de déterminer ces lois, et d'en étudier les effets. Pour répondre d'une manière exacte et complète à cette question, il faudrait posséder des grammaires historiques et descriptives de chacune des langues parlées sur la terre, des grammaires comparatives de toutes les familles qu'elles forment, et l'on aperçoit tout de suite que c'est là une condition irréalisable. Un grand nombre de langues parlées à l'époque actuelle ne nous ont pas été transmises par l'écriture, et nous en sommes réduits pour les connaître à l'observation du présent; et des langues qui ont une histoire et un passé, la plupart ne nous sont connues que depuis un temps très

[1] Voir le premier article dans le cahier de septembre-octobre, p. 205 et suiv.

court : on a vite fait le compte des langues qui nous sont attestées avant l'ère chrétienne. Enfin, beaucoup de langues ont disparu sans laisser de traces sensibles, et nous échappent à tout jamais : que l'on songe seulement à tous les idiomes parlés dans le bassin méditerranéen, et dont nous ne possédons plus que le nom seul, ou accompagné de maigres restes inintelligibles. Cependant, malgré ces lacunes inévitables et qui ne seront jamais comblées, notre connaissance des langues humaines est assez vaste et assez précise pour que dès maintenant il soit possible d'étudier les conditions générales de l'évolution du langage, de fixer les limites entre lesquelles peut se mouvoir le changement linguistique, bref de formuler des principes.

En phonétique, on a déjà signalé plus haut que la conformation même des organes vocaux — qui est identique pour toutes les races des hommes — détermine la structure du langage articulé. Tous les types de voyelles se classent entre la plus ouverte, *a*, et les plus fermées, *i* et *u*; les consonnes se répartissent entre les occlusives et les diverses sortes de continues; les occlusives elles-mêmes se divisent en trois grandes classes : gutturales, dentales et labiales, avec naturellement toutes les nuances qu'introduisent les mouvements et les positions accessoires de l'appareil vocalique, déplacement de la langue, vibrations glottales, occlusion plus ou moins forte, etc. On observe aussi que les phonèmes voisins réagissent les uns sur les autres : en émettant un son, la langue garde encore un reste de la position qu'elle occupait en prononçant le son précédent, ou se prépare déjà à émettre le son suivant : la prononciation d'un même phonème pourra donc varier suivant les groupes dans lesquels il figure, et cette variation sera la même, ou à peu près, dans toutes les langues où les mêmes conditions se réalisent. Une consonne en position intervocalique sera prononcée plus faiblement que si elle est appuyée, ou initiale de mot. En effet, dans un groupe tel que *ata*, la langue ayant à prononcer avant et après le *t* deux éléments très ouverts, *a* et *a*, a tendance en vertu du principe d'inertie à se relever incomplètement pour produire la consonne occlusive; celle-ci tend à se vocaliser, en quelque sorte, de même qu'au voisinage d'une nasale, une voyelle se nasalise. Dès lors la débilité des consonnes intervocaliques dans les langues romanes cesse d'apparaître comme un accident; elle relève d'une

loi de la phonétique générale, dont les effets peuvent être très inégaux suivant les langues — car les lois linguistiques énoncent des possibilités, non des nécessités, et déterminent seulement comment les choses peuvent se passer, — mais s'observent ou doivent s'observer dans toutes. On constate également que dans un groupe de syllabes comportant la répétition à quelque distance d'un ou de plusieurs phonèmes semblables, ceux-ci tendent à se différencier : il y a dissimilation. La dissimilation de *r* — *r* en *l* — *r* qu'offre le français populaire *colidor* (de *co*(*r*)*ridor*) en est un bon exemple. Or cette dissimilation ne se produit pas n'importe comment; dans le mot qu'on vient de citer, ce n'est pas un hasard que ce soit la consonne intervocalique qui est dissimilée, et la consonne finale de la syllabe tonique qui est maintenue. *Colidor* est la forme linguistique attendue, et seule possible; **co*(*r*)*ridol* serait un monstre, qui n'existe pas et ne peut exister. Une série d'observations de ce genre ont conduit un linguiste français, M. Maurice Grammont, à formuler les lois de la dissimilation consonantique : quelques-unes des lois formulées par lui n'ont pas d'exemple, mais il est certain que si on trouve un jour réalisées dans une langue les conditions énoncées par ces lois, la dissimilation s'y accomplira — si elle s'accomplit — dans le sens indiqué par elles, et qu'elle ne pourra s'accomplir autrement. Des considérations de même nature permettent de soumettre à des lois générales des phénomènes que l'on constata d'abord sans les expliquer, comme la mutation consonantique observée en germanique, ou le passage de l'occlusive *p* à la spirante labiale *f*, ou l'affaiblissement des spirantes continues *s* et *f* en une aspirée *h*, qui tend elle-même à disparaître. Il est donc possible de constituer une phonologie qui, puisant dans la masse d'observations que lui fournit la grammaire historique et descriptive, interprète les faits avec le secours de l'anatomie, de la physiologie ou de la psychologie, et les fait entrer dans le domaine intelligible des lois.

Si l'on passe de la phonétique à l'étude de la morphologie, de la syntaxe, ou du vocabulaire, on constatera de même le « parallélisme des changements de structure générale, la divergence des innovations portant sur les moyens matériels d'expression ». Pour les langues indo-européennes, il est un fait qui ressort avec une netteté

et un relief singuliers : c'est la tendance à remplacer la complexité des formes fléchies par des formes invariables et autonomes dont les fonctions et les sens divers sont marqués à l'aide de mots accessoires, et, par voie de conséquence, à substituer à l'ordre libre de la phrase indo-européenne des types de construction de plus en plus fixes. De ce fait, il n'est pas impossible de découvrir la cause; on la trouve dans la mentalité même des sujets parlants, et dans l'évolution qu'elle a subie au cours des siècles. Le passage s'est fait d'une langue parlée par des demi-civilisés à une langue qui de plus en plus se dépouille de son caractère concret pour servir à l'expression d'une pensée plus abstraite. Pour la mentalité indo-européenne, le mot n'existait pas en lui-même; il n'avait d'existence, pour ainsi dire, qu'au moment où il servait à indiquer un état particulier et momentané, une modalité spéciale de l'objet ou du concept qu'il exprimait; il ne s'en abstrayait pas. Il n'y avait pas de sens général, mais seulement des sens spéciaux et changeants : un nom n'allait pas sans le cas que sa fonction dans la phrase lui assignait, sans le genre qu'une conception animiste des choses lui avait fixé, et le verbe ne pouvait s'isoler du temps et du mode par lesquels se marquaient les différents états et les conditions de l'action ou du procès qu'il exprimait. Or ces différents emplois du mot se marquaient surtout par des modifications de la syllabe finale, adjonction de « désinences », déplacement du ton, variations de la quantité, etc.; et l'expérience comme l'observation phonétique montrent que dans les mots de plus d'une syllabe, la finale a tendance à être prononcée plus faiblement, et par suite à disparaître. Outre la complication infinie de sa flexion, le mot indo-européen portait en lui cette faiblesse que son rôle dans la phrase était marqué par un procédé insuffisant et défectueux. La tendance à l'abstraction et à la normalisation qui caractérise l'évolution des peuples civilisés — loi psychologique — secondée ici par la tendance à l'amuissement des finales — loi phonétique — explique et domine le développement des langues indo-européennes. Ainsi viennent se ranger sous une explication générale des phénomènes aussi divergents de prime abord que la création d'une forme composée de prétérit aux dépens des formes simples de ce temps, la disparition du genre grammatical, et l'élimination de la flexion. Ils

relèvent de la linguistique générale autant que de la linguistique historique.

Il est évident que les causes signalées n'agissent pas toujours et partout avec la même régularité. Des influences diverses s'exercent qui retardent ou accélèrent leur action. Une langue parlée par une population stable et homogène, et sans rapports avec l'extérieur, se maintiendra longtemps sans autres modifications que celles apportées par le lent travail des générations qui se la transmettent. Au contraire, une langue parlée par un peuple migrateur et conquérant se transformera plus rapidement. Une langue dont le domaine s'étend, se différencie en une série de dialectes qui divergeront jusqu'à former des langues indépendantes, si le peuple qui les parle ne sent pas le besoin d'avoir une langue commune de civilisation. Le grec, dont M. Meillet vient d'écrire lumineusement l'histoire, offre un exemple éclatant d'une langue d'abord une, le « grec commun », qui s'est morcelée en quatre grands groupes dialectaux, ionien-attique, arcado-cypriote, éolien, dorien, pour retrouver une unité nouvelle dans la κοινή, le jour où l'autonomie des cités grecques s'est fondue dans un panhellénisme triomphant. Par contre, dès que l'unité de l'empire romain a commencé à se briser, la langue relativement une qui se parlait depuis les bouches du Danube jusqu'au rivage de l'Atlantique s'est divisée elle aussi pour donner naissance aux langues romanes, aujourd'hui fortement différenciées, et dont rien ne fait prévoir qu'elles doivent se fondre un jour en un idiome commun. Une langue imposée par un peuple vainqueur à des sujets étrangers évoluera d'autant plus vite et se modifiera d'autant plus que la langue du vaincu différait davantage de celle qui lui est substituée. Le conflit entre les habitudes anciennes et les procédés nouveaux aura pour résultat d'éliminer les moyens d'expression compliqués et délicats, et de simplifier le système grammatical : le groupe indo-européen et le groupe sémitique fournissent des exemples frappants de l'influence des « substrats ».

Plus que toute autre partie de la langue, c'est le vocabulaire qui subit l'influence des contacts avec des peuples étrangers et des civilisations nouvelles. La grammaire d'une langue constitue un système organique qui, malgré tout, se laisse assez difficilement entamer, et les emprunts morphologiques ou syntaxiques qu'on

signale de langue à langue sont assez rares, et en général peu probants; le vocabulaire accueille et incorpore aussitôt les mots étrangers qui correspondent à des emprunts d'objets ou d'idées : on le voit par les mots de civilisation dite « égéenne » qui, comme les noms du vin et de l'huile, ont pénétré en grec et en latin. L'emprunt est avant tout un fait social, que les échanges se fassent entre des langues différentes, ou à l'intérieur d'une même langue, entre les différents groupes sociaux formant le peuple qui la parle. Le changement même de sens d'un mot, ou la diversité des dénominations servant à l'expression d'une même chose trouvent souvent leur explication dans les milieux qui les emploient. Sans doute, il peut y avoir d'autres causes qui relèvent de la psychologie générale : ainsi le passage des mots autonomes au rôle de mots accessoires, l'affaiblissement progressif et le renouvellement des conjonctions et des pronoms relatifs, dont tant de langues présentent des exemples, ont pour cause première le besoin éprouvé par le sujet parlant d'être expressif, d'imposer sa conviction ou sa volonté à son interlocuteur : état d'esprit qui l'amène à recourir à des expressions fortes et imagées qui, à force de servir, se dépouillent de leur sens et tendent à être renforcées ou sont remplacées par d'autres créations. Mais la spécialisation et la généralisation de sens d'un mot dépendent le plus souvent du passage de la langue commune à la langue d'un groupe particulier, ou inversement; et le vocabulaire est fait de ces actions et réactions constantes. Même dans un terme de sens très général, comme le nom de « l'homme », dont on a vu plus haut l'étymologie, il est possible de distinguer des sens multiples suivant les époques auxquelles il est employé, et les milieux qui l'emploient; et ce n'est pas le chapitre le moins suggestif que celui où M. Meillet montre comment, parti du sens religieux de « terrestre » (par opposition au « céleste »), le mot a pu désigner l'homme abstrait du philosophe, celui que Cicéron définit « animal hoc prouidum sagax, multiplex, acutum, memor, plenum rationis et consili quem uocamus hominem » (*De Legibus*, I, 27), ou servir à l'expression de l'indéfini « on », pour aboutir dans la langue populaire à désigner le mari, comme le mot femme désigne l'épouse, par la mise en valeur du sens sexuel et concret. Ainsi « les faits linguistiques, les faits historiques et les faits sociaux

s'unissent, agissent et réagissent pour transformer le sens des mots; on voit que, partout, le moment essentiel est le passage d'un mot de la langue générale à une langue particulière, ou le fait inverse, ou tous les deux, et que, par suite, les changements de sens doivent être considérés comme ayant pour condition principale la différenciation des éléments qui constituent les sociétés » (Meillet, p. 271).

On s'est efforcé, dans ce compte rendu, de faire apparaître l'unité de doctrine et de méthode à travers la complexité des problèmes traités. On a essayé de montrer comment l'étude historique des langues amène à la découverte des lois du langage, et comment celles-ci expliquent à leur tour les transformations que l'histoire enregistre. Linguistique historique et linguistique générale, se prêtant un mutuel appui, marchent de pair vers un même but : réduire la complexité et le désordre apparent des faits particuliers à l'harmonieuse unité de lois générales. Du livre de M. Meillet se dégage une idée qui n'est nulle part exprimée, mais qui s'impose à l'esprit comme en étant l'évidente conclusion : celle d'un progrès dans l'évolution du langage. Sans doute le mouvement est-il loin d'être uniforme; et la marche en avant est souvent arrêtée ou contrariée par des périodes de stagnation ou de régression, par des morcellements d'une langue une en une série de dialectes qui semblent retomber dans une barbarie puérile : le mot décadence est un de ceux auxquels les grammairiens des langues classiques sont le plus habitués. Sans doute aussi une langue littéraire qui a atteint son apogée ne peut se maintenir longtemps à ce niveau; ses procédés et ses tours expressifs perdent peu à peu de leur force et aboutissent à l'outrance ou à la banalité. Sans doute aussi peut-on regretter, si l'on est poète, la perte de ces moyens émotifs dont la vieille langue indo-européenne semble avoir été si riche. Néanmoins, et si brève que soit dans la vie de l'humanité la période qu'il nous est permis d'étudier, on voit la langue tendre sans cesse à acquérir des formes d'expression plus générales, à éliminer les catégories superflues, à systématiser, à normaliser. Du domaine affectif où la tenait le demi-civilisé, elle passe lentement dans le domaine abstrait de l'intelligence. Ce n'est pas le moindre mérite du livre de M. Meillet que de dégager ce caractère, et de nous donner ce réconfort.

A. ERNOUT.

VARIÉTÉS.

L'ACADÉMIE POLONAISE DE CRACOVIE.

En dépit des divers partages de la Pologne, Varsovie est restée le centre intellectuel et moral de la nation polonaise. Il était donc naturel qu'il fût le siège de la principale société scientifique. Elle posséda en effet une *Société des Amis des sciences* (*Towarzystwo Porzyjaciol Nauk*) dont Kraushaar a longuement raconté l'histoire, que j'ai résumée ici même, d'après ses travaux (*Journal des Savants*, 1903, p. 249).

Cette société fut supprimée par le gouvernement russe après l'insurrection de 1831 et depuis ce temps-là, il s'est bien gardé d'en autoriser le rétablissement. Cependant le gouvernement prussien a laissé se fonder à Poznan (Posen) en 1857 une société portant le même titre et qui, divisée en trois sections, sciences historiques, sciences naturelles, sciences médicales, a publié divers ouvrages et subventionné des éditions scientifiques. D'autre part, le gouvernement autrichien, intéressé à favoriser les Polonais contre les Russes, avait toléré l'existence de la *Société scientifique* de Cracovie (*Towarzystwo naukowe*). Cette société fondée en 1816 subsista après l'annexion de la République de Cracovie à l'Autriche. Suspendue en 1852 elle reprit son existence en 1855. Elle avait d'abord été rattachée à l'Université de Cracovie; le recteur en était le président, les professeurs en étaient les membres. Elle se divisait en trois sections : sciences morales; sciences naturelles et mathématiques; art et archéologie. Elle a publié outre ses Annuaires des livres de vulgarisation, des livres scolaires et a fondé des bibliothèques rurales. Ce n'était pas, à proprement parler, une académie mais une société provinciale d'encouragement aux sciences.

Par un rescrit impérial daté du 2 mai 1871 la Société fut transformée en Académie. Suivant l'usage autrichien, l'Empereur lui donna un protecteur dans la personne de son frère, l'archiduc Charles-Louis, suppléé par le comte Alfred Potocki (1817-1889), ancien ministre, qui fut depuis lieutenant impérial en Galicie. L'Académie fut divisée en trois sections : A. Philologie et linguistique (sous cette rubrique est comprise l'histoire de la langue polonaise et des beaux-arts en Pologne); B. Sciences philosophiques, politiques, historiques et archéologiques; C. Mathématiques et histoire natu-

relle. Chaque section est divisée en commissions chargées de réunir et d'élaborer le matériel scientifique.

La première est une commission linguistique chargée de recueillir les matériaux d'un dictionnaire de l'ancienne langue polonaise et de la dialectologie nationale; la seconde est une commission d'histoire de l'art; la troisième, une commission d'histoire littéraire. La section d'histoire et de philosophie a des commissions : 1° pour l'histoire ancienne et moderne du pays; elle publie des collections de *Monumenta medii aevi, Acta historica, Scriptores rerum polonicarum*; 2° pour l'archéologie; 3° pour le droit. La troisième section se divise en commissions de physiographie, qui recueille tous les matériaux relatifs à l'histoire naturelle de la Pologne; d'anthropologie divisée en sous-commission d'anthropologie proprement dite et d'ethnologie.

L'Académie étant destinée à représenter la Pologne tout entière se compose de quarante-deux membres, qui ne devaient pas être nécessairement des sujets autrichiens; toutefois l'élection des étrangers, c'est-à-dire des sujets allemands ou russes ou émigrés, devait être approuvée par l'Empereur. Je vois figurer parmi les non Polonais un historien hongrois, Mgr Fraknoi, et un historien tchèque, M. Jar. Goll.

Le bureau de l'Académie se compose d'un président, de trois directeurs de section et d'un secrétaire. Le président est élu pour trois ans et le secrétaire pour six. Il y a deux séances générales annuelles.

L'Académie recevait une subvention de l'Empire, une autre de la province. Elle s'est enrichie d'autre part de nombreuses libéralités. Elle possède une bibliothèque de plus de 60,000 volumes. Elle publiait en français et en allemand (les deux langues alternant suivant la nature des sujets) un *Bulletin international* dont la collection mériterait de figurer dans toutes les grandes bibliothèques.

*
* *

L'Académie de Cracovie est d'une féconde activité. Avant la guerre, elle avait fait paraître dans l'ordre des sciences philologiques, morales et historiques les publications suivantes :

Mémoires de la classe de philologie, d'histoire et de philosophie (8 vol.).
Séances et travaux de la même classe (50 vol.).
Comptes rendus de la commission d'histoire de l'art en Pologne (9 vol.).
Comptes rendus de la commission de linguistique (6 vol.).
Documents pour servir à l'histoire de la littérature en Pologne.

Corpus antiquissimorum poetarum Poloniæ latinorum (2 vol.).
Monumenta medii ævi res gestas Poloniæ illustrantia.
Scriptores rerum polonicarum.
Collectanea ex archivo Collegii historiae.
Acta historica res gestas Poloniæ illustrantia.
Monumenta Polonia historica (continuation des *Anciens monuments du droit polonais*, recueil commencé par feu Auguste Bielowski).
Volumina legum.

L'ensemble de ces publications représente aujourd'hui environ cent trente volumes.

Sous ce titre : *Bibliothèque des écrivains polonais*, l'Académie a déjà fait paraître, à dater de 1889, plus de 60 volumes originaux ou traduits qui renferment des textes peu connus, inédits ou rares, du XVIe siècle. Ces textes sont publiés par une sous-commission de cinq membres prise dans la commission littéraire de l'Académie. Ils sont édités sans commentaires et précédés de courtes introductions. Je relève parmi eux certaines œuvres de Rej, de Paprocki, de Cromerius (l'opuscule intitulé *Polonia, sive de situ, populis, moribus et republica regni Polonici*) les traductions de la *Jérusalem délivrée* et du *Roland furieux*, par Kochanowski, les œuvres du poète Sep Szarzynski, lequel fut l'introducteur du sonnet en Pologne, etc. Ces éditions sont accompagnées de vocabulaires des mots difficiles.

Outre le *Bulletin international* dont j'ai parlé plus haut, l'Académie publie un *Annuaire* dont chaque volume renferme, outre les renseignements d'usage, quelque mémoire scientifique.

En 1889, elle a fait paraître un volume spécial sur ses travaux de 1873 à 1888 et, plus tard, un autre, résumant son œuvre de 1873 à 1909.

L'Académie a, sous sa tutelle, un musée d'archéologie et un musée d'histoire naturelle, et la Bibliothèque polonaise située à Paris, quai d'Orléans, qui fut créée après l'insurrection de 1830 et dirigée pendant longtemps par une société savante dissoute depuis une trentaine d'années.

Les Académies des pays slaves avaient fondé entre elles une association qui devait trouver son organe dans des congrès périodiques ; un seul de ces congrès s'est tenu avant la guerre à Pétrograd. Toutes les Académies y étaient représentées sauf celle de Cracovie. Il y a lieu d'espérer qu'après le rétablissement des relations normales entre les différents États slaves, l'Académie polonaise croira devoir renoncer à cette abstention.

LOUIS LEGER.

LIVRES NOUVEAUX.

F.-G. De Pachtere. *La table hypothécaire de Veleia, étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance.* Un vol. in-8, p. VIII-119, Paris, E. de Boccard, 1920 (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 228).

Ce livre posthume de 120 pages est plus original et plus riche que nombre de gros volumes ; et ce ne sont pas seulement les historiens de l'Empire romain, mais tous les amis de F.-G. De Pachtere qui remercieront M. Camille Jullian d'avoir donné ses soins pieux à la publication de ce remarquable mémoire : qu'on se réfère aux noms ou aux chiffres de la Table de Veleia, on ne pourra plus la consulter désormais sans recourir à lui, et, par lui, le nom de De Pachtere restera indissolublement uni à l'étude d'un des problèmes les plus attachants de l'évolution sociale de l'antiquité.

Les raisonnements de l'auteur sont si serrés, ses démonstrations si pleines et si concises en leur vigoureuse simplicité qu'il est impossible d'analyser ici sa pensée et d'en dénombrer les multiples acquisitions. Du moins est-il permis d'indiquer en quelques mots les points fondamentaux sur lesquels elle apporte une neuve et décisive lumière.

En confrontant, au cours de nombreuses excursions dans l'Apennin de Plaisance, le texte de l'inscription de Veleia avec le terrain auquel s'appliquent les obligations hypothécaires mentionnées par elle, De Pachtere a réussi, pour la première fois, à dresser une carte harmonieuse et probable des *pagi* qui composent la région et entre lesquels se répartissent les immeubles hypothéqués. Desjardins avait déjà tenté un travail de ce genre. Mais sa méthode, uniquement fondée sur le rapprochement brusqué des toponymes anciens avec les lieux-dits actuels, était insuffisante et arbitraire. De Pachtere n'a eu garde de la négliger; mais il n'y a fait appel que secondairement, moins comme à une preuve que comme à une confirmation des résultats auxquels l'avait conduit directement le commentaire approfondi de l'inscription, des contiguïtés ou des simples voisinages qu'elle indique. Pour apprécier le progrès ainsi réalisé, il n'est, aujourd'hui, qu'à confronter l'immense carte, à peu près vide, et d'ailleurs incohérente, que Desjardins annexa à sa thèse et le croquis que M. Gallois a établi avec les schémas laissés par son ancien élève : celui-ci nous rend vraiment la physionomie antique de la région.

Cette résurrection locale amène De Pachtere à retrouver les conditions réelles de la propriété dans ces *pagi*. Au lieu d'apercevoir en eux la petite exploitation que distinguait Fustel, l'économie, intermédiaire entre elle et les *latifundia* des *Ligures Baebiani*, à laquelle Mommsen croyait encore, De Pachtere suit, à travers les *pagi* accidentés de la contrée Veleiate, dans ces vastes étendues montueuses, où la vigne ne s'élève que rarement, où les céréales poussent à grand'peine, la prédominance en quelque sorte fatale et, en outre, grandissante, des vastes *saltus*. Il est acquis maintenant que, sous le principat de Trajan, la grande

propriété avait déjà partie gagnée dans les *pagi* de Veleia.

Néanmoins, les propriétés n'ont pas toutes la même origine. Les unes sont antérieures à la conquête romaine, gardent, dans leurs appellations en *elius* ou en *acus*, le souvenir de leurs maîtres antérieurs, ligures et celtes. Les autres, romanisées ou romaines, ne présentent pas un aspect uniforme : ici, le domaine s'est constitué petit à petit, de pièces et de morceaux, et témoigne de l'ascension progressive à la fortune d'une famille de patients terriens; là, au contraire, il s'est formé en quelques coups de bourse, pourrait-on dire, et, sous l'onomastique de ses maîtres présents, à formes grecques, on saisit le caractère servile de leurs antécédents, la création rapide, urbaine, mercantile de la richesse mobilière qui leur a permis de l'acheter, à la faveur des crises économiques et des spéculations qu'elles provoquent d'ordinaire.

Au reste, il faut avouer que, par sa nature même, le *pagus* a facilité la concentration des biens que De Pachtere a pu y observer. Lorsque les *pagi* ont été distribués entre des *civitates* comme Veleia et des colonies comme Plaisance, les marches de maquis et de vaines pâtures qui s'étendaient à leurs confins sont sorties plus ou moins vite et plus ou moins franchement de l'indivision originelle, soit par l'attribution de ces *communiones* à plusieurs fonds particuliers, soit par leur assignation en bloc à l'un d'entre eux. Par ces transformations visibles, par l'indépendance relative dont les *pagi* continuent de jouir à l'égard des *civitates* dont ils dépendent officiellement, le caractère primitif du *pagus* a survécu jusque sous l'Empire, et, rapprochant les destinées de la région de Plaisance de celles de la Gaule transalpine, témoigne historiquement en faveur de l'unité italo-celtique.

Ainsi chacun des chapitres de De Pachtere apporte son contingent de découvertes : rien de tout cela n'avait été dit; et tout cela est vrai. Quel éloge pourrait valoir cette simple constatation? Et de quel droit iraiton, après cela, critiquer De Pachtere, soit d'avoir négligé le fonctionnement même et le but de l'institution alimentaire, soit de n'avoir pas tiré parti de la trouvaille, qu'il a faite en passant, des règles selon lesquelles le Prince accordait ses subventions aux propriétaires fonciers, soit de n'avoir pas éclairé l'histoire des *saltus* italiens par celle des *saltus* d'Afrique, où la série des inscriptions colonaires nous a fait récemment pénétrer? Il n'y a pas d'erreurs dans le livre de De Pachtere; il n'y a que des lacunes qu'il s'apprêtait à combler quand la guerre est venue le prendre; et en lisant ce dernier travail de lui, auquel il n'a pu mettre la dernière main, mais où, quand même, s'affirme, avec plus de force qu'en aucun autre, sa véritable maîtrise, on ne peut que déplorer plus amèrement encore le sacrifice qu'il fit de lui-même, le 24 septembre 1916, à la libération de la Macédoine serbe, et mesurer, avec plus de tristesse, toute l'étendue de la perte que subirent en lui, ce jour-là, et les études romaines pour lesquelles il aurait vécu avec honneur, et la France pour laquelle il est mort héroïquement. Jérôme Carcopino.

Salomon Reinach. *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales*, tome II. Un vol. in-8. Paris, 1921.

M. Salomon Reinach a pris comme

épigraphe de son nouveau volume les deux mots : *Mandata peregi*, qui sont l'expression exacte de la vérité. Il n'est pas de ceux qui n'achèvent pas ce qu'ils commencent : chargé de la conservation de notre grand musée national il avait pour devoir de mettre à la disposition du public un catalogue à la fois scientifique et succinct des objets qui le composent; il a su mener sa tâche à bonne fin en un laps de temps raisonnable. Il faut l'en remercier. En 1917 paraissait le premier volume dont il a été parlé ici; il renferme la description de toute la partie du musée située au rez-de-chaussée. Cette fois il s'agit du contenu des salles d'en haut, où se déroulent, devant les yeux du visiteur, avec la richesse que l'on sait, les monuments qui illustrent l'histoire de la Gaule et de ses habitants, depuis l'époque quaternaire jusqu'à l'âge mérovingien. Un pareil ouvrage ne s'analyse point; aussi bien l'index de 32 pages qui le termine vaut toutes les analyses. L'illustration faite de dessins au trait, insérés dans le texte, est aussi sobre et aussi précise, aussi précieuse aussi, que la description qu'elle accompagne.

R. C.

F. Cabrol et H. Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. XLI à XLIV, in-4. Paris, Letouzey.

Il convient de signaler, autrement que sur la couverture du *Journal*, l'apparition des fascicules XLI à XLIV de ce monument scientifique élevé par les religieux de Farnborough et leurs collaborateurs à l'archéologie chrétienne. Arriver à publier, dans les temps où nous vivons, quatre fascicules de 300 pages environ, en l'espace d'un an, avec de très nombreuses illustrations, n'est point un mince mérite, dont l'éditeur doit être félicité, non moins que les auteurs. Voici le tome IV terminé; il s'arrête à la moitié de la lettre E.

R. C.

S. Eitrem. *Beiträge zur griechischen Religionsgeschichte*. III. Un vol. in-8. Christiania, Jacob Dybwad, 1920.

Dans cette troisième série de travaux consacrés à l'histoire de la religion grecque, M. S. Eitrem a fait la part à peu près égale à l'étude des rites et à la critique des mythes et légendes. Les rites qu'il a étudiés sont : 1° *Le rôle de l'eau dans les sacrifices*; — 2° *Les éléments indigènes et les éléments étrangers dans les rites du sacrifice*; — 3° *L'ὀλολυγή*; — 4° *Les processions*. Les traditions mythiques et légendaires, dont il s'est occupé, sont : 5° *Enée et les Kaukones*; — 6° *Couples de jumeaux et redoublements mythiques*; — 7° *Les fondateurs mythiques de colonies grecques*.

Nous ne pouvons examiner en détail les divers problèmes que M. Eitrem a posés et dont il a cherché la solution. Chacun d'eux mériterait une discussion spéciale, parfois ample et longue. Il nous semble préférable d'indiquer quelle méthode le savant norvégien applique dans ses recherches et quels services peuvent rendre ses articles.

M. Eitrem a un très grand mérite : il connaît admirablement les textes antiques; peut-être est-il un peu moins familier avec les documents d'archéologie figurée, bien qu'il les ait abondamment cités dans son étude sur les *Processions*. Ce qui nous paraît faire

défaut à M. Eitrem, c'est ce que nous appellerons le sens de la perspective historique, soit dans l'exposé des faits, soit dans l'emploi des documents. Depuis l'époque homérique jusqu'à la période hellénistique ou gréco-romaine, il ne semble pas qu'une distinction suffisante soit faite entre les siècles. Ce n'est pas à dire que dans le développement donné par M. Eitrem à sa pensée les temps soient mêlés ou qu'aucun ordre chronologique ne soit observé. Non. Mais nous avons l'impression que l'évolution des rites, leur adaptation aux formes successives de la civilisation et de la vie publique ne sont pas indiquées avec assez de précision. Par exemple, un seul et même développement sur la place occupée par les prêtres et par les divinités dans les processions qui accompagnent les sacrifices, traite à la fois : de processions représentées sur des vases à figures noires (VIe siècle av. J.-C.), de la fameuse Procession de Ptolémée II Philadelphe en 275/274 av. J.-C., du triomphe de Paul Emile en 168 av. J.-C., de la procession d'Artemis Laphria à Patræ telle que Pausanias nous la décrit et de la procession d'Isis près de Corinthe d'après Apulée (IIe siècle, ap. J.-C.). Il eût été préférable — croyons-nous — de distinguer plus nettement les époques (grecque, hellénistique, romaine), de distinguer aussi les civilisations (grecque proprement dite, alexandrine, romaine).

Ce même mélange, que caractérise une indifférence analogue envers l'élément chronologique, nous le retrouvons dans l'utilisation des textes. On ne saurait imaginer, quand on n'a pas lu, la plume à la main, une étude de M. Eitrem, avec quelle facilité il passe d'un texte homérique à la mention d'un scholiaste ou d'un commentateur de basse époque, comment il rapproche une inscription du Ve siècle av. J.-C. d'un renseignement donné par Pausanias; les textes s'ajoutent aux textes, dans une énumération qui ne laisse pas que d'être un peu fatigante, et en donnant l'impression qu'ils ne sont pas toujours soumis à un examen critique approfondi. A cet égard, le travail intitulé *Enée et les Kaukones* est fort significatif. Pour ne pas perdre pied au milieu de toutes ces citations, de ces multiples allusions aux textes les plus divers, il faut une attention soutenue; il est même parfois nécessaire de relire deux ou trois fois tel ou tel passage.

M. Eitrem est un érudit dont le labeur, la conscience et la compétence inspirent la plus grande estime. Les services qu'il rend à l'histoire de la religion grecque sont indéniables, et cette troisième série d'études en témoigne sans aucun doute. On souhaiterait chez lui une conception un peu plus historique des sujets qu'il traite, une appréciation plus critique, moins uniforme, des documents auxquels il a recours. Comme instruments de travail, ses livres ont une grande valeur; mais nous jugeons qu'il est sage et prudent de ne pas adopter avec une confiance aveugle les solutions qu'il propose.

J. Toutain.

Torsten Petersson. *Cicero, a Biography*. Un vol. in-8, 699 p. University of California press, Berkeley, 1920.

Voici encore une contribution importante à la diffusion de la littérature latine, qui nous arrive d'Amérique : c'est une biographie détaillée de Cicé-

ron, présentée de façon fort agréable, sur papier de luxe, en beaux caractères, comme il convient à un ouvrage qui s'adresse au grand public.

Les recherches de l'auteur ont été considérables et, de ce chef, son mérite n'est pas mince d'avoir pu dominer son sujet et sa bibliographie de manière à conserver à son exposition une simplicité et, par endroits, un charme d'œuvre originale; ses références et citations sont bien choisies, en dépit de certaines lacunes : l'édition Courbaud du livre I du *de Oratore* (1905) méritait certainement d'être signalée à côté de telle autre moins récente.

Après deux chapitres d'introduction, dont le second nous indique le but spécial de l'auteur, et son intention de situer le plus exactement possible son héros dans son époque et son milieu, deux autres chapitres racontent la jeunesse du futur orateur, à Arpinum d'abord, à Rome ensuite; les treize suivants font connaître, le plus souvent d'après les renseignements fournis par les textes mêmes de Cicéron, son activité politique et littéraire, mêlée si étroitement à sa vie privée.

C'est naturellement l'ordre chronologique qui est suivi, et la vie publique qui encadre l'ensemble; mais le chapitre VIII « in private Life » s'intercale parfaitement entre l'élection de 64 et le récit très complet des événements de 63; les chapitres XII, XIII, XVI, proprement littéraires, consacrés respectivement au rhéteur, au publiciste, au philosophe, groupent à propos les divers traités et sont précédés (chap. XI) d'une vingtaine de pages nous exposant l'attitude des Romains, depuis l'époque des Scipions, à l'égard des « Bonnes Lettres ». M. Petersson n'oublie jamais qu'il fait d'abord œuvre de biographe et ne s'attarde pas outre mesure à résumer ni à juger discours, lettres ou traités; mais il s'y arrête comme il convient, et l'on appréciera notamment, à la fin de son chapitre XV, les dix pages qu'il emploie à déterminer l'originalité philosophique de Cicéron.

Son grand mérite, en somme, est d'avoir bien *composé* son livre, et c'est là peut-être ce qui le fera le plus goûter, non seulement de ses compatriotes, mais aussi des lecteurs français. La nouveauté d'un pareil sujet ne pouvait être dans le fond : c'est la forme surtout qui est originale, c'est la disposition des matériaux, c'est le sens de la mesure, et la sobriété d'un style dont le ton, parfois humoristique, est de nature à retenir l'attention; ainsi, p. 15, l'anecdote de la paysanne portant son veau sera vraiment la bienvenue.

Nous aurions quelques réserves à faire sur la constitution et aussi l'exactitude de l'index qui occupe les dix dernières pages; il n'en demeure pas moins précieux pour faciliter la consultation de l'ouvrage une fois lu.

Disons enfin que la bienveillance naturelle de M. Petersson pour Cicéron en tant qu'homme et en tant qu'auteur ne fait aucun tort à son impartialité. Le portrait qui se dégage aisément de cette « biographie » est juste autant qu'il est vivant; l'impression de vérité, de sympathique vérité, qu'il nous laisse contraste heureusement avec les jugements si durs que trop souvent en deçà et surtout au delà du Rhin, on a portés sur cet honnête homme : si sa clairvoyance nuisit parfois à son activité, il sut du moins lutter jusqu'au bout et mourir pour la liberté de sa patrie.

Samuel CHABERT.

Edwin Flinck. *De Octaviae praetextae auctore*, dissertation de l'Université d'Helsingfors. Une broch. in-8, Helsingfors, 1919.

Contrairement à l'opinion la plus répandue aujourd'hui et avec une honorable hardiesse M. Flinck soutient que l'*Octavie* est bien réellement l'œuvre de Sénèque lui-même. Les vers 617-631, où l'on a voulu voir une prédiction de la mort de Néron, écrite après cet événement, n'auraient pas, suivant lui, le sens précis qu'on leur a arbitrairement donné. Les idées que l'auteur prête à ses personnages sur le rôle du destin dans les affaires humaines, sur la triste condition des gens de cour et, en un mot, toute la morale de la pièce offrent des rapports étroits avec les tragédies et les traités de Sénèque. La même conclusion s'impose, dit encore M. Flinck, si on analyse la langue, le style et la métrique de l'*Octavie*; c'est le travail auquel il s'est livré dans la majeure partie de sa thèse avec un soin minutieux, digne de tous les éloges. Il est trop avisé pour n'avoir pas aperçu les points faibles de sa démonstration. Comment se fait-il, par exemple, que la proportion des épithètes banales soit dans l'*Octavie* beaucoup plus forte? Que les pronoms personnels et possessifs, qui alourdissent la phrase, y reviennent avec plus d'insistance? Qu'un seul mètre, l'anapeste, remplisse les parties lyriques? On répondra sans doute avec les prédécesseurs de M. Flinck : c'est tout simplement que nous avons affaire là, non pas au maître lui-même, mais à un imitateur, qui, pour s'être pénétré de ses idées et de son style, n'égale point sa souplesse; vous aurez beau farcir vos pages de rapprochements; si copieux qu'ils soient, ils ne dissiperont pas le soupçon ou plutôt ils le fortifieront. Et en effet M. Flinck ne résout pas directement l'objection, peut-être insoluble; mais il explique autrement les imperfections du texte suspect, en les signalant du reste lui-même avec une entière loyauté. Elles ont, d'après lui, deux causes : la première, c'est qu'une *praetexta* devait être écrite dans un style plus simple, plus voisin du langage familier que les tragédies à sujets grecs; la seconde, et celle-là M. Flinck l'invoque souvent, c'est que Sénèque n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son ouvrage. Ces explications ne suffisent pas à dissiper nos doutes; mais surtout nous nous demandons encore comment il se fait que Sénèque, s'il est véritablement l'auteur de l'*Octavie*, y joue lui-même un rôle. M. Flinck glisse prudemment sur cette question capitale; il insinue seulement que le ministre de Néron en disgrâce aurait choisi ce moyen pour faire, dans un écrit secret destiné à la postérité, l'apologie de sa conduite politique. Voilà bien des postulats. Il n'en reste pas moins que le travail contient beaucoup d'observations utiles, notamment sur la langue de l'ouvrage; M. Flinck n'aura certainement pas perdu son temps à plaider avec tant d'ingéniosité et de patience une cause bien compromise.

Georges Lafaye.

Augusto Rostagni. *Giuliano l'Apostata. Saggio critico con le operette politiche e satiriche, tradotte e commentate* (vol. XII de *Il Pensiero greco*). Un vol. in-8, VIII-400 p., Fratelli Bocca, Turin, Milan et Rome, 1920.

Le travail de M. Rostagni est avant tout une traduction italienne et un

commentaire de cinq œuvres politiques ou satiriques de l'empereur Julien, la *Lettre à Thémistius*, le *Message au Sénat et au peuple d'Athènes*, les *Césars*, le *Misopogon* et les fragments du Traité *Contre les chrétiens*, précédés d'une introduction, qui ne prétend pas raconter la vie de leur auteur, mais consiste surtout en un portrait intellectuel et moral.

Une telle traduction, à moins de défectuosités très graves, ne peut qu'être bienvenue, les œuvres de Julien, parce que d'une lecture assez difficile, demeurant relativement peu connues. Le commentaire, sans être très abondant, est très suffisamment suivi et développé pour rendre des services; il suggère notamment des rapprochements intéressants.

L'introduction, vue d'ensemble sur la personne et l'œuvre de Julien, semble d'abord tourner nettement au panégyrique, ce qui ne laisse pas de déconcerter un peu, quand on songe à quel point Julien a fait fausse route dans la tentative de restauration païenne qui demeure inséparable de son nom. Mais on s'aperçoit ensuite que le panégyrique, si panégyrique il y a, n'est pas celui du souverain, dont l'œuvre échoua si complètement. Les louanges de l'auteur vont au penseur, et elles se nuancent assez, au fur et à mesure qu'avance l'introduction, pour corriger l'impression d'excessive admiration qu'elles donnaient au début; l'analyse de la pensée et du caractère de Julien est en définitive assez creusée pour garder de l'intérêt même après de plus amples études, comme celle de Paul Allard.

M. Rostagni n'a d'ailleurs pas voulu isoler son héros de son temps. Pour lui, un grand conflit domine toute l'époque de Julien, et même toute l'histoire de l'Empire : le conflit entre l'esprit naturaliste de l'antiquité et l'esprit mystique des temps nouveaux. Il existe chez les chrétiens comme chez les païens : les uns comme les autres auraient dû choisir franchement, mais tentaient souvent de vaines conciliations entre les tendances du passé et celles auxquelles était promis l'avenir. Julien aurait entrevu ce conflit, lorsqu'il a interdit aux chrétiens l'enseignement des lettres profanes, parce qu'il fallait, selon lui, que la forme et le fond d'un enseignement fussent d'accord et que les maîtres crussent à ce qu'ils enseignaient. Mais, ce faisant, Julien a pris parti pour le passé, pour le vieux polythéisme suranné. Il s'est trompé. M. Rostagni n'en estime pas moins que c'était une âme supérieure par ses aspirations et son élan. Mais d'autres seront surtout frappés, en lisant ses lettres, ses discours ou ses traités philosophiques, d'un mélange de rhétorique dans la forme et de naïveté dans la croyance qui ne sont point d'un grand esprit.

Jacques ZEILLER.

EDMOND VANSTEENBERGHE. *Le cardinal Nicolas de Cues* (*1401-1464*). Un vol. gr. in-8, XIX-507 p. Paris, Champion, 1920.

Les candidats au doctorat ès lettres se plaignent de la cherté des impressions, et pourtant il semble que, malgré les conseils, on dirait presque les objurgations de la Faculté, ils prennent à tâche de faire des thèses de plus en plus volumineuses. Ils ne veulent pas croire que leurs études resteraient aussi consciencieuses, utiles, intéressantes, s'ils consentaient à les concentrer au moment de la mise en œuvre. Ces réserves peuvent d'au-

tant plus se justifier à propos de ce gros livre de 500 pages d'une impression serrée (qui fut une thèse) que l'auteur y traite seulement une partie de la vie et de l'œuvre de Nicolas de Cues. Faudrait-il donc le doubler au moins pour avoir la biographie intégrale?

Nicolas de Cues est un grand nom dans l'histoire du xv^e siècle. Il n'y a cependant pas très longtemps qu'on a commencé à le prononcer chez nous et je me figure que nous connaissons encore assez peu et assez mal ce personnage considérable. Le livre de M. Vansteenberghe rendra donc des services, il comble une lacune et, tel que l'auteur l'a conçu, il offre un très grand intérêt et une très sérieuse valeur.

Dans la première partie, l'auteur, après avoir dit quelques mots des premières études du Cusan (comme on l'appelle souvent), arrive tout de suite au Concile de Bâle, où celui-ci, entre 1432 et 1436, joua un rôle considérable et qui révèle quelque chose du caractère du futur cardinal. Il étudie ensuite la grande Légation qui lui fut confiée par le pape, de 1450 à 1452, et ses tentatives de réformation dans le sein de l'église catholique; enfin les luttes qu'il eut à soutenir comme évêque de Brixen (1452-1464). Dans la seconde partie, il expose les travaux et les doctrines du philosophe, resté chrétien de cœur et d'esprit dans sa philosophie, préoccupé avant tout des grands problèmes de la foi : Dieu, Dieu et l'homme, Dieu et le Monde, le Christ médiateur. Ainsi se marquent les grandes divisions de l'ouvrage : I. L'action, II. La pensée. Trois appendices considérables, tels qu'on les aime aujourd'hui, donnent la liste des œuvres imprimées ou manuscrites du Cusan, énumèrent ses sermons de 1431 à 1459, font connaître son itinéraire et ses actes dans la grande Légation. En tête du volume, une bibliographie, considérable elle aussi, n'occupe pas moins de neuf pages, sans compter la liste des périodiques consultés, où quelques titres français de plus auraient pu figurer.

L'auteur, docteur en théologie en même temps que ès lettres, a ajouté après coup au visa de la Sorbonne ceux de l'autorité ecclésiastique : *Nihil obstat*, *Imprimatur*. Son étude est donc jugée conforme à l'orthodoxie dans la partie dogmatique et en accord avec la pensée de l'Église dans la partie historique. On ne se ressent que peu de cette situation géminée entre ces deux doctorats et ces deux contrôles. Cela n'étonnera que ceux qui condamnent l'esprit scientifique, étant incapables de le comprendre dans sa sincérité et son iudépendance. A coup sûr, M. Vansteenberghe n'a pas abordé sans trouble certaines parties de son travail, telles que l'histoire du concile de Bâle en lutte contre la papauté, car Nicolas de Cues s'y trouve étroitement mêlé. Et s'il commença par « prendre nettement parti pour le Concile », on le vit ensuite si favorable au pape Eugène IV, qu'il mérita le titre « d'Hercule des Eugéniens ». Que ce changement de front, ce transport « de l'accent sur le pouvoir du concile » à « l'accent sur le pouvoir des papes » s'explique par les excès de la majorité des membres, il n'en va pas moins que le Cusan abandonnait non pas seulement un parti, mais des idées et des doctrines fondamentales, où tout le problème de la constitution de l'Église était engagé. Cette sorte d'abjuration était sans doute sincère, du moins il en reçut la

récompense sous la forme de sommes d'argent ou de faveurs, qui allèrent jusqu'à la dignité cardinalice en 1449, « en considération de sa vertu, de son expérience dans les affaires les plus considérables, des fatigues qu'il avait supportées au service de l'Église ». M. Vansteenberghe l'établit par des textes nombreux et significatifs (voir les pages 85 et n. 2, 86 et n. 1).

Nous n'avons ni la place ni la compétence nécessaires pour juger chez Nicolas de Cues le penseur. D'après ce qu'en dit M. Vansteenberghe, il nous apparaît surtout comme un philosophe abstrait, ramenant presque toujours au raisonnement l'étude des grands problèmes religieux et moraux, sans qu'y intervienne le sentiment. Et c'est bien là le caractère du personnage. Homme d'activité avant tout, esprit politique, n'ignorant ni ne négligeant les rapports nécessaires entre les intérêts religieux et les nécessités humaines, intervenant activement dans la conduite des affaires, combatif par tempérament autant que par situation; peu susceptible d'émotion, de tendresse, un caractère qui ne fut pas toujours à la hauteur de sa vertu austère, tel le montre M. Vansteenberghe, qui, dans sa conclusion, fait preuve de véritables qualités d'historien. Même la foi de Nicolas de Cues fut d'abord « spéculative et froide », c'est peu à peu « qu'elle se pénétra d'amour », et peut être le terme est-il encore trop favorable. De telle sorte que Nicolas de Cues sort de cette étude mieux compris, non pas diminué si l'on veut, mais pas davantage grandi. Le fait est assez rare dans les biographies individuelles pour être signalé. En tout cas, on ne peut plus voir en lui l'homme de piété attendrie, d'extase mystique qu'on se figurait, semble-t-il, le disciple de l'auteur de l'*Imitation*, inspiré de la ferveur d'un saint François d'Assise. Si Æneas Sylvius cédait à la mode d'un temps déjà pédant en le qualifiant « d'Hercule », il sentait instinctivement qu'il y avait surtout chez lui des qualités de force virile et de robustesse.

Par les dates de sa naissance et de sa mort (1401-1464), Nicolas de Cues appartient surtout à la première moitié du xv^e siècle; il lui appartient aussi par son esprit, qui reste en grande partie celui du moyen âge et qui garde presque toutes les habitudes de la scolastique, soit dans sa conception philosophique, soit dans son procédé de dialectique, soit même dans sa terminologie. L'humaniste chez lui est encore indécis et limité, il ne retarde pas sur son époque et son entourage, mais il n'avance pas non plus. Ainsi, il n'a presque rien d'un précurseur; son rôle demeura enfermé dans les événements contemporains. Il faut aller à d'autres hommes pour comprendre le grand mouvement de foi et de pensée qui prépare le xvi^e siècle.

H. Lemonnier.

Auguste Cour. *La dynastie marocaine des Beni Wattas* (1420-1554). Un vol. in-8, 238 p. Constantine, impr. D. Braham, 1920.

Au début du xv^e siècle, la navigation des Portugais était gênée par les corsaires que ne cessaient d'armer les ports du Maroc. C'était Jean I^{er}, de la branche d'Aviz de la maison de Bourgogne, qui régnait alors sur ce peuple; informé de l'état d'anarchie où était plongée l'Afrique septentrionale, il résolut d'en profiter pour s'emparer de Ceuta. La ville tomba en son pou-

voir le 21 août 1415. Plus tard, Açîla et Tanger sont enlevées en 1471; el-Boraïdja est rebâtie sous le nom de Mazagan en 1509; en 1514, tout le pays à l'est de Safi était tributaire des Portugais. Ceux-ci avaient ruiné en 1468 la ville d'Anfâ; ils la rebâtirent en 1515 sous le nom de Casablanca, qu'elle a conservé depuis. Ils tenaient la côte de l'Atlantique, et leur influence s'étendait assez loin dans l'intérieur.

Que s'y passait-il? La situation était loin d'être brillante. La dynastie des Mérinides touchait à sa fin. A la mort d'Abou-Sa'îd, la guerre civile éclate de toutes parts. Pour sauver l'empire, Abou-Zakariyâ Yahyâ el-Waṭṭâsî, gouverneur de Salé, proclame roi 'Abd-el-Haqq, âgé d'un an, dernier fils vivant d'Abou-Sa'îd, et naturellement régna sous le nom de l'enfant; il réussit peu à peu à rétablir l'ordre. C'est lui qui fut l'origine de la fortune de la famille des Waṭṭâsides; celle-ci s'empara définitivement du pouvoir après le meurtre du dernier Mérinide 'Abd-el-Ḥaqq, assassiné au cours d'une émeute provoquée par des réformes financières (1465); ce fut Mohammed-ech-Chéïkh qui fonda cette dynastie; il eut pour successeurs Mohammed el-Bortgalî « Le Portugais », ainsi surnommé parce qu'il avait passé à Lisbonne quelques années de captivité. Vinrent ensuite Abou'l-Abbâs Ahmed (jusqu'en 1550), et Abou'l-Hasan 'Ali dit Bou-Ḥassoûn (1554). Mais ce fut la dynastie Sa'dienne qui réussit à rétablir un pouvoir fort et à briser la puissance des Portugais à la bataille d'El-Qaçr el-Kébir en 1578.

Les procédés de gouvernement des Waṭṭâsides sont intéressants à étudier. Les Mérinides s'étaient entourés d'une garde composée de mercenaires chrétiens ou Kurdes; leurs successeurs confièrent la protection de leurs personnes à des contingents armés levés parmi les tribus arabes, auxquels ils adjoignirent quelques nègres. C'est de leur temps que l'on voit apparaître pour la première fois, chez les écrivains européens (les auteurs arabes sont trop entichés de classicisme pour l'employer) le terme de *makhzen* pour désigner ces contingents armés. Les chérifs ou descendants de Mahomet étaient les maîtres de l'opinion publique : il fallut pactiser avec eux. A côté d'eux l'action des confréries religieuses s'emparait de plus en plus de l'esprit du peuple : les tombeaux des saints voyaient accourir une foule d'extatiques parmi lesquels se recrutaient aisément les volontaires de la guerre sainte, les *modjâhidîn*, dont les attaques incessantes gênaient les Portugais dans le développement de leurs possessions. Ces derviches se transformaient aisément « en milices monastiques antichrétiennes » (p. 102). Tels sont les ressorts que firent jouer les Waṭṭâsides pour se maintenir au pouvoir et se défendre contre l'emprise de l'étranger.

La thèse complémentaire de M. A. Cour nous donne l'histoire complète de cette dynastie, d'après les sources indigènes comparées constamment avec les renseignements fournis par les historiens portugais. Cette partie de l'histoire du Maroc était peu claire : grâce aux recherches du savant professeur d'arabe à la chaire publique de Constantine, elle complète maintenant les travaux de Mac-Guckin de Slane et de Houdas. L'exploration scientifique du nouveau domaine acquis par notre pays dans l'Afrique du Nord continue : M. Cour vient d'y ajouter un chaînon indispensable.

Cl. Huart.

Auguste Cour. *Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoûn. Étude d'après le diwan de ce poète et les principales sources arabes.* Un vol. in-8, 231 p. Constantine, impr. M. Boet, 1920.

Cordoue, au début du XIe siècle de notre ère, n'était pas heureuse. Elle était disputée par les descendants des Oméyyades, soutenus par des officiers berbères ou slaves ; elle était déchirée par les partis. En moins de quinze ans (1009 à 1023) dix révoltes militaires s'y déclarèrent; la peste l'infesta. Les Berbères la pillèrent et exilèrent la moitié de ses habitants; mais ce qui en restait ne tarda pas à se révolter et « la bourgeoisie arabe, lettrée et brillante » établit une sorte de sénat, détenteur du pouvoir exécutif, sous l'autorité nominale du Khalife Hichâm III (1031). Ce conseil confia le gouvernement à l'un de ses membres, Abou'l-Hazm ben Djahwar, connu à la fois par sa richesse et sa rigidité religieuse.

Au milieu de ces désordres politiques, et sans doute dans de rares moments d'accalmie, on s'y amusait follement. La ville est entourée de jardins, où se donnaient les parties de plaisir; et celles-ci consistaient surtout à boire du vin en gaie compagnie. sous l'ombre fraîche des arbres entrelacés, au son de la musique et des chansons : « Qu'ils étaient heureux, ces jours purs de la jeunesse, jours écoulés! — Jours de joie rieuse dans lesquels nous avons vécu avec ces tendres amis — En compagnie de personnes aux noires et abondantes chevelures et aux cous blancs. — Si ces jours se sont écoulés dans les embellissements de la fantaisie, — il n'y a pas à les blâmer d'avoir été vécus sans contrainte. » (p. 153).

Ibn-Zaïdoûn, né en 1003, appartenait à une famille immigrée, d'origine arabe; son père, jurisconsulte distingué, avait été appelé à faire partie des conseils du gouvernement. Le jeune homme n'était donc pas le premier venu. Il y avait alors à Cordoue un salon littéraire tenu par une femme qui n'était rien moins qu'une princesse : Wallâda était, en effet, fille du Khalife Oméyyade el-Mostakfi. A la mort de son père, elle se mit à vivre librement, « recherchant la société des gens de lettres et des savants ». Son allure libre, a dit Ibn-Bessâm, son dédain des voiles, témoignaient de sa nature ardente (p. 22). Sa maison devint le lieu de réunion de tous les gens bien nés. Notre poète tomba amoureux de la belle hôtesse; ils furent heureux quelque temps. Puis la princesse s'aperçut un jour que son ami était trop volage, et qu'il avait conçu un sentiment doux pour une des chanteuses qu'elle entretenait, et qui était une négresse. Il s'en suivit une rupture, que rien ne put raccommoder : Wallâda trouva bientôt un consolateur chez Ibn 'Abdoûs, notable de Cordoue, riche et jouissant d'une grande influence; leurs relations durèrent autant que leur vie.

Ce fut cause d'un grand malheur pour le poète. Son rival était puissant; les ennemis d'Ibn-Zaïdoûn le firent accuser d'avoir détourné la succession d'un de ses affranchis et emprisonner par sentence du juge. Il passa cinq cents jours, soit près d'un an et demi, en compagnie de brigands et de malfaiteurs dangereux. Au bout de ce temps il réussit à s'évader, probablement avec la connivence des amis qu'il avait conservés; parmi ceux-ci, il y avait certainement Abou'l-Walîd, le propre fils d'Abou'l-Hazm ben

Djahwar, qui le fit rentrer en grâce auprès de son père. Cet Abou'l-Walîd ayant succédé à son père comme chef du gouvernement, utilisa les talents du poète en le chargeant d'ambassades auprès de diverses cours musulmanes, notamment à Malaga, dont le prince, Idrîs II, le prit comme ministre. Son ancien protecteur en fut fort mécontent; craignant à juste titre sa colère, Ibn-Zaïdoûn quitta Malaga, mais ne rentra pas à Cordoue; il vécut quelque temps à Valence et à Badajoz, puis se dirigea vers Séville, où régnait l'émir el-Mo'tadid, ami des lettres et des arts; celui-ci lui confia la direction des affaires du royaume, position qu'il conserva sous le fils et successeur du prince, el-Mo'tamid. Celui-ci s'empara de Cordoue en 1069, ce qui permit au poète de rentrer dans sa patrie, où le vainqueur transportait sa cour. Mais les années avaient passé; Ibn-Zaïdoûn n'était plus jeune; rappelé à Séville par une émeute, il partit, quoique miné par la fièvre; il ne tarda guère à y mourir (18 avril 1071).

Pendant toute sa vie, Ibn-Zaïdoûn avait composé des vers; aussi peut-on en suivre les événements à travers les poésies de circonstance que sa muse lui inspirait. Fut-il original? On ne peut le dire. L'imitation des poètes anté-islamiques et de Moténabbi est sensible; le moule était rigide, il ne sut pas le briser. Arabe d'origine, il avait apporté avec lui le souvenir des légendes populaires et des traditions locales conservées par les anciens poètes bédouins; ce qu'il a raconté sur les bords du Guadalquivir, il l'aurait tout aussi bien célébré dans les jardins de la Ghoûta de Damas et sous l'ombre des palmiers du Caire. Il ignore l'Espagne; les Romains, les Goths n'existent pas pour lui. Quant aux poésies populaires en langue arabe, les *mowachchahât* et les *zadjal*, on ne les verra naître qu'au moins un siècle après lui, avec Ibn-Sahl et Ibn-Guzman.

M. Cour a fort bien mis en lumière la personnalité attachante d'un poète qui fut à l'occasion secrétaire d'État et ministre, tout en restant un bon vivant; les traductions intégrales de nombreuses poésies permettront au lecteur français de se rendre compte, autant que possible, d'une floraison qui contribua à faire de la domination musulmane le beau temps de l'Espagne au Moyen âge.

Cl. Huart.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

Antiquité.

A. Ballu, *Ruines de Djemila* (antique Cuicul). In-8, 73 p., pl. Alger, J. Carbonel, 1921.

Joseph Bick, *Museion. Die Schreiber der Wiener griechischen Handschriften.* Gr. in-4. Wien, Ed. Strache, 1921.

E. Ciccotti, *Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico.* In-8. Milano, Societa editrice libraria, 1921.

F. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos.* Avec traduction et commentaire. Tome I. Textes historiques. Premier fascicule. In-4. Paris, E. Leroux, 1921.

A.-C. Juret, *Manuel de phonétique latine.* In-8. Paris, Hachette, 1921.

A. Laumonier, *Catalogue des terres cuites du Musée archéologique de Madrid* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études Hispaniques, fascicule II). In-8, xv-253 p., 134 pl. Bordeaux, Feret et fils; Paris, E. de Boccard; A. Picard, 1921.

A. Merlin et L. Poinssot, *Guide du Musée du Bardo* (Musée Alaoui), 3e éd. (Protectorat Français. Gouvernement Tunisien). In-12, 80 p., pl. Tunis, imp. Namura et Bonici [1921].

J. Plassard, *Le concubinat romain sous le Haut Empire*. In-8, 222 p. Paris, Léon Tenin, 1921.

J. A. Scott, *The unity of Homer* (Sather classical lectures, vol. 1). In-8. Berkeley, University of California Press, 1921.

A. Stein, *Römische Reichsbeamte in Provinz Thracia*. Serajevo, 1921.

Tacite, *Histoires*. Texte établi et traduit par H. Goelzer. Tome I (Livre I-III); tome II (livres IV et V). In-8, 2 vol. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1921.

Moyen Age.

D. Ursmer Berlière, *L'ordre monastique des origines au XIIe siècle*. 2e édition revue et complétée. In-12, 277 p. Paris, P. Lethielleux. Desclée et Cie, 1921.

S. Botticelli, *I disegni per la divina commedia di Dante Alighieri*. 92 tavole in eliotipia. Prefazione di I. B. Supino. In-folio. Bologna, Casa editrice Apollo, 1921

R. W. Chambers, *Beowulf*. An introduction to the study of the poem with a discussion of the stories of Offa and Finn. In-8, xii-418 p. pl. Cambridge University Press, 1921.

P. Champion, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*. Texte, traduction et notes. I. Texte latin. II. Introduction, traduction et notes. In-8, 2 vol., pl. Paris, E. Champion, 1921.

Abbé E. Chartraire, *La cathédrale de Sens* (Petites monographies des grands édifices de la France). In-8, 124 p., pl. Paris, H. Laurens, 1921.

U. Chevalier, *Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Anatole de Fontgalland*. In-8. Paris, Aug. Picard, 1921.

Dante e Verona, Studi pubblicati a cura di Antonio Avena e Pieralvise di Serego-Alighieri, in occasione del Secentenario Dantesco. In-8, 419 p., ill. Verona, Tipografia cooperativa, 1921.

J. Ebersolt, *Mission archéologique de Constantinople*. In-8. Paris, E. Leroux. 1921.

J. Ebersolt, *Sanctuaires de Byzance; recherches sur les anciens trésors des églises de Constantinople*. In-8. Paris, E. Leroux, 1921.

J. H. Flemming, *England under the Lancastrians* (University of London; intermediate source-books of history, v. III). In-8, xxii-302 p. London, Longnars.

G. Hanotaux, *Histoire de la nation française*, Tome XII. (Histoire des lettres, Ier vol. : Des origines à Ronsard, par J. Bédier, A. Jeanroy et F. Picavet). In-4, 590 p., il. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1921.

L. Lambeau, *L'Hôtel de ville de Paris depuis les origines jusqu'en 1871*. Recueil iconographique publié par le Conseil municipal de Paris. In-f°, viii-173 p. pl. Paris, L. Marotte, 1920.

L. Réau, *L'art russe des origines à Pierre le Grand*, In-8, xi-387 p., pl. Paris, H. Laurens, 1921.

R. R. Reid, *The King's council in*

the North. In-8, XII-532 p., cart. London, Longmans, 1921.

S. C. Roberts, *A history of the Cambridge University Press (1521-1921)*. In-8, XVI-190 p., ill. Cambridge University Press, 1921.

Ch. Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis*. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII (Bibliothèque du XV[e] siècle, XXVI). In-8, II-123 p. Paris, Champion, 1921.

Henry Vignaud, *Le vrai Christophe Colomb et la légende*. In-12, 230 p. Paris, A. Picard, 1921.

ORIENTALISME.

Henri Dehérain, *Un orientaliste alsacien, Daniel Kieffer*. In-8, 30 p. Paris, Imprimerie Nationale, 1920.

R. Dussaud, *Les origines chananéennes du sacrifice israélite*. In-8, 334 p. Paris, E. Leroux, 1921.

G. Ferrand, *Les poids, mesures et monnaies des mers du Sud aux XVI[e] et XVII[e] siècles*. In-8. Paris, E. Leroux, 1921.

Ign. Guidi, *L'Arabie antéislamique*. In-8, 89 p. Paris, P. Geuthner, 1921.

Hespéris. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes-Études marocaines. Année 1921. : 1[er] trimestre. In-8, 107 p., ill. Paris, Émile Larose, 1921.

Indian Texts series. An arabic history of Gujarat Zafar ul-Walih bi Muzaffar wa Alih, by Abdallah Mohammad bin Omar Al Makki, Al Asafi, Ulugkhani, ed. by sir E. Denison Ross, vol. II. In-8. London, John Murray, 1921.

L. Legrain, *Empreintes de cachets élamites* (Mémoires de la Mission archéologique en Perse, t. XVI, Mission de Susiane). In-4, pl. Paris, E. Leroux, 1921.

W. Miller, *Essays on the latin orient*, In-8, VIII-582 p., pl. Cambridge University Press, 1921.

Leslie Milne, *An elementary palaung grammar*. In-8. Oxford, Clarendon Press, 1921.

Maria Mogensen, *Le Mastaba égyptien de la Glyptotèque Ny Carlsberg*. In-4, ill. Paris, Librairie Franco-Scandinave, 1921.

L. Patterson, *Mithraism and Christianity*. A study in comparative religion. In-8, XII-102 p. Cambridge University Press, 1921.

P. Pelliot, *Les « conquêtes de l'empereur de la Chine »* (Extrait du Toung-Pao). In-8, 91 p. Leide, Brill, 1921.

Séquestre Worch, [*Catalogue d'*]*objets d'art anciens de la Chine*.... In-4, 71 p., pl. Paris, Imp. Georges Petit, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

26 août. M. Salomon Reinach étudie « une classe de noms propres grecs ». Nous appelons encore des enfants *Isidore* (présent d'Isis) et *Théodore* (présent de Dieu); en grec, les noms de ce genre, en *dôros* et *dotos*, sont nombreux, mais tous les dieux de l'Olympe ne figurent pas comme com-

posants. Il n'y a pas de noms en *dôros* ou *dotos* dont les premiers éléments seraient Aphrodite, Eros, Déméter, alors qu'on s'attendrait à trouver *Aphrodôros*, *Erotodôros*, *Démétrodôros*. Ces exclusions, en apparence très singulières, trouvent peut-être leur explication dans le fait qu'Aphrodite, Eros et Déméter ne figurent jamais parmi les divinités de la famille et de la cité. M. S. Reinach institue aussi des comparaisons entre les noms grecs en *dôros* et *dotos* et les noms égyptiens et sémitiques *Petosiris* (présent d'Osiris), *Nathanael* (présent de Dieu).

Le sanscrit et le persan, mais non le celtique et l'italien, présentent des formations analogues : sanscrit : *Dévadatta* (présent de Dieu); persan : *Mithradatès* (présent de Mithra).

Il est donc probable que le prototype de ces noms a existé très anciennement en Asie et a été imité dans différents groupes de langues, comme le grec *Théodoros* l'a été dans le français *Dieudonné*.

2 septembre. M. Jules Formigé fait connaître qu'il a découvert récemment à la citadelle romaine de Vienne (Isère) les cintres en bois d'une voûte sous laquelle ils sont restés en place pendant seize siècles. Leur conservation est due à un concours de circonstances exceptionnelles, qui a abouti à leur desséchement et à leur pétrification.

9 septembre. M. Paul Monceaux lit une notice sur Emeritus, qui fut nommé évêque de Caesarea, en Mauritanie, vers l'an 385. En relations avec Augustin Emeritus soutint contre lui de longues controverses théologiques. M. Monceaux étudie et commente leur correspondance.

— M. S. Reinach fait une lecture sur un curieux mémoire de la fin du IV^e^ siècle, adressé par un particulier à un empereur romain pour lui suggérer diverses réformes et, notamment, l'adoption de nouveaux engins de guerre, en raison des dangers que les Barbares font courir à l'Empire en menaçant toutes ses frontières à la fois.

16 septembre. M. Henri Cordier communique deux lettres que lui a adressées Mlle Homburger, chargée d'une mission linguistique au Cameroun par l'Académie (fondation Benoit Garnier). Il résulte de ces lettres qu'il existe une étroite parenté entre les langues bamoum et haoussa, parenté qui s'explique par les migrations.

— M. Babelon donne lecture d'une note où il combat les différentes objections qui ont été soulevées contre l'authenticité des trouvailles archéologiques faites à Tournai, en 1653, dans le tombeau de Childéric I^er^, roi des Francs, père de Clovis.

23 septembre. M. Virolleaud donne lecture d'un rapport sur l'organisation du service des antiquités en Syrie et sur les résultats des travaux entrepris par M. de Lorey à Oumm-el-Amad, et par Mme Denyse Le Lasseur à Tyr.

7 octobre. M. Pézard expose les résultats des fouilles entreprises à Tell-Nabi-Mend, emplacement présumé de l'antique Cadesh (Syrie).

Il a retrouvé l'enceinte fortifiée et de nombreux vestiges des époques babyloniennes, grecques et romaines.

14 octobre. M. Lacau donne lecture d'un rapport sur les travaux du service des antiquités de l'Égypte en 1920-21 notamment à Philae, à Denderah, à Sakkarah, à Assouan et à Thèbes.

21 octobre. M. Ch. Picard expose les résultats des fouilles faites par

l'École française d'Athènes en 1921. Les travaux ont été poursuivis principalement à Delphes, à Délos, à Thasos, à Philippes et en Crète.

4 novembre. M. René Cagnat donne lecture d'une note de M. Poinssot sur un domaine impérial africain qui, d'après une inscription relevée sur une borne, se trouvait près de Thougga.

— M. Dussaud, à l'aide de la carte de Syrie au 200 000^{e}, établie par le service géographique de l'armée, étudie l'emplacement de quelques sites historiques qui faisaient partie de l'antique Emésène.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

La séance publique annuelle des Cinq Académies a été tenue le 25 octobre 1921 sous la présidence de M. Imbart de la Tour.

Le programme de la séance était le suivant :

Discours de M. le Président. — Rapport sur le concours de 1921 pour le prix fondé par M. de Volney et proclamation du prix (voy. p. 192). — *Impôts d'il y a six cents ans*, par M. Ch.-V. Langlois, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Sur les progrès de la télégraphie sans fil*, par M. Henri Deslandres, délégué de l'Académie des Sciences. — *A Chantilly. Un château cinq fois historique*, par M. Henry Lemonnier, délégué de l'Académie des Beaux-Arts. — *La langue française et la guerre*, par M. le marquis Robert de Flers, délégué de l'Académie Française.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 1er décembre 1921 sous la présidence de M. René Doumic, directeur, qui a lu un discours sur les prix de vertu. M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur les concours littéraires de l'année.

Nécrologie. M. Emile Boutroux, membre de l'Académie depuis 1912, est décédé à Paris le 22 novembre 1921. M. Boutroux était membre de la section de philosophie de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis 1898.

Réception. M. Joseph Bédier a été reçu le 3 novembre et a lu un discours sur la vie et œuvres de M. Edmond Rostand, son prédécesseur. M. Louis Barthou, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 18 novembre 1921, sous la présidence de M. Édouard Cuq.

Le programme de la séance était le suivant :

Discours de M. le Président. — *L'empreinte monastique dans l'Art au XII^{e} siècle*, par M. Emile Mâle. — *Notice sur la vie et les travaux de M. Marcel Dieulafoy*, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel.

Le *prix Thorlet* (4,000 francs) est attribué à M. Léon Dorez pour l'ensemble de ses travaux sur l'humanisme.

Sur la *fondation Pellechet*, il est attribué 2 500 francs pour la répara-

tion des remparts du château de Haon-le-Châtel (Loire) et 4,000 francs pour la réparation de l'église et du clocher de Villeneuve-les-Genets (Yonne).

La *Médaille Blanchet* est décernée à M. Dominique Novak, décédé, en souvenir de ses découvertes archéologiques à Sousse et à Sfax.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle du 12 décembre 1921 sous la présidence de M. Lemoine. Le programme de la séance était le suivant : Discours de M. le Président. — Proclamation des prix décernés en 1921. — *Notice sur la vie et les travaux de M. Duhem, membre non résident*, par M. Emile Picard, secrétaire perpétuel.

Élections. M. Brillouin a été élu membre de la section de physique le 21 novembre 1921 en remplacement de M. Lippmann, décédé.

— M. Félix Mesnil a été élu le 5 décembre 1921, membre de la section d'anatomie et zoologie en remplacement de M. Edmond Perrier, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 26 novembre 1921 sous la présidence de M. Injalbert. Le programme de la séance était le suivant : Exécution du poème symphonique intitulé *Circenses* par M. Jules Mazellier, pensionnaire de l'Académie de France à Rome. — Discours de M. le Président. — Proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de composition musicale et des prix décernés en vertu des diverses fondations. — *Notice sur la vie et les œuvres de M. Jean-Paul Laurens*, par M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel. — Exécution de la scène lyrique qui a remporté en 1921 le premier grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. Jacques de la Presle.

Nécrologie. M. Redon, membre de la section d'architecture depuis 1914, est décédé le 20 novembre 1921 à Compiègne.

— M. Camille Saint-Saens, membre de la section de composition musicale depuis 1881, est décédé à Alger le 16 décembre 1921.

TABLES
DU JOURNAL DES SAVANTS.
ANNÉE 1921.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques* désignent les auteurs des ouvrages analysés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le Journal des Savants paraît le 15 de chaque mois par fascicules de six feuilles in-4°.

Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 38 francs pour les départements et de 40 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

Le prix d'un fascicule séparé est de 6 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

À M. H. Dehérain, Secrétaire de la Rédaction, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, à Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

À la Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL

DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

NOUVELLE SÉRIE. — 20e ANNÉE

PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCXXII

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER-FÉVRIER 1922

LES ANCIENS DERVICHES TURCS.

Kieuprulu-zâdè Méhemet Fu'âd, *Turk édèbiyyâtindè ilk mutéçavvif-ler* (Les premiers mystiques dans la littérature turque), en turc. Constantinople, Imprimerie Impériale, 1919; Un vol. gr. in-8, 446 pages, 2 illustrations hors texte et 12 feuillets de musique lithographiée.

Décidément, il y a quelque chose de changé en Turquie. Voici un gros volume, paru il y a moins de deux ans, qui ne ressemble à rien de ce que nous avons connu autrefois. Non seulement il nous révèle des faits nouveaux, ou complète des renseignements insuffisants, mais il est rédigé d'une manière impressionnante : car on y trouve à chaque ligne, avec un étonnement qui confine à l'admiration, l'application des méthodes les plus sévères de critique historique et littéraire, telles qu'on les enseigne dans les universités de l'Europe occidentale. Écrit en turc-osmanli, on le dirait pensé en français : et en effet, à côté d'expressions techniques empruntées la plupart à l'arabe, langue scientifique de l'Orient musulman comme le grec l'est pour nous, on en rencontre d'autres qui sont la transcription pure et simple des mots français correspondants. Kieuprulu-zâdè Méhemet Fu'âd est professeur d'histoire de la littérature turque à l'Université de Constantinople; il est en outre un « écrivain connu par ses sentiments patriotiques [1] ». Son surnom initial rappelle une illustre famille qui a donné de fameux grands vizirs à la Turquie des temps passés. Si l'Empire ottoman avait eu des historiens de cette trempe,

[1] Cf. *Revue du monde musulman*, t. XXXVIII, mars 1920, p. 242.

ils auraient fait depuis longtemps justice des fables puériles qui encombrent les premiers chapitres des récits des auteurs classiques de cette nation : et s'il avait eu des hommes d'État de la valeur des Kieuprulu, il ne serait pas tombé dans la situation où nous le voyons se débattre aujourd'hui.

Méhemet Fu'âd possède une belle bibliothèque particulière où voisinent les dernières publications des imprimeries de Constantinople, dont beaucoup ne sont pas encore parvenues en Europe occidentale, et des manuscrits rares et même pour la plupart uniques ; il n'y a pas moins de vingt de ces derniers, énumérés dans la bibliographie. A côté de ces instruments de travail, il a eu à sa disposition les manuscrits des bibliothèques publiques et ceux que gardent jalousement les collections privées : la liste qu'il en donne ne comprend pas moins de cinquante-sept numéros. Quelle mine inépuisable pour les recherches ! Aussi l'auteur, qui a déjà publié un certain nombre de mémoires dans des revues en langue turque inaccessibles aux lecteurs que la destinée n'enchaîne pas sur les rives du Bosphore, annonce-t-il une série de travaux inédits qui verront le jour quand la politique, la rareté du papier et la cherté de la main-d'œuvre le permettront. Souhaitons qne ce soit le plus tôt possible.

En attendant, feuilletons les quatre cents et quelques pages où l'historien a condensé le résultat de ses fouilles érudites dans le domaine, jusqu'ici peu étudié, de la vieille littérature turque, celle de l'Asie Centrale et celle de l'Asie Mineure avant la conquête de Constantinople en 1453. En effet, ce volume se partage en deux parties bien distinctes, quoique reliées l'une à l'autre par une filiation intellectuelle dont l'auteur a étudié le point de départ et le point d'arrivée : la première est consacrée au chéïkh Aḥmed Yasawî, fondateur d'un ordre de derviches et sous le nom de qui est placé un volume de vers en turc-oriental, le *Diwân-i ḥikmèt*, la seconde est réservée à Yunus Emrè, derviche également et poète populaire de l'Asie Mineure.

I

Aḥmed Yasawî est né dans la petite bourgade de Saïram, dans la province d'Aqsou (Turkestan chinois), à 176 kilomètres de cette

dernière ville[1]; elle est située sur le Qara-sou, affluent du Châhyâr qui se jette lui-même dans le Tarim. A quelle époque vint au monde ce célèbre mystique? La date est incertaine; on peut admettre qu'il vit le jour au milieu du XIe siècle de notre ère; d'après la tradition qui a conservé un aspect légendaire de sa biographie, il serait mort à l'âge de plus de cent vingt ans, en 562 de l'hégire (1167 J.-C.). Il était d'une famille déjà adonnée aux pratiques de l'ascétisme; son père, le chéïkh Ibrâhîm, était un des derviches les plus connus de la localité. Jeune étudiant, il se rendit à Yassi, ville qui s'appelle aujourd'hui Turkistan et forme une station du chemin de fer de Tachkend à Orenbourg[2]. Il en a gardé pour toujours le surnom ethnique de Yasawî (c'est-à-dire originaire de Yassi), et ce surnom a entièrement fait disparaître celui qu'il aurait dû porter d'après le lieu de sa naissance. Là, il doit avoir reçu les leçons d'Arslan-Baba, mais l'influence que ce directeur spirituel a eue sur la formation de son esprit ne peut pas avoir été considérable, car ce prieur d'ordre religieux est mort bientôt après l'arrivée du jeune Aḥmed dans cette ville.

Bokhara avait perdu l'importance politique qu'elle avait eue sous les Samanides, dont elle était la capitale, mais elle était restée le centre le plus important de la science musulmane dans la province de la Transoxiane. Il y régnait une famille, de rite hanéfite, les Âl-i Burhân, qui tirait son nom d'un certain Burhân-ed-din 'Abd-el-'Azîz ben 'Omar; celui-ci a vécu probablement dans la seconde moitié du XIe siècle ou dans les premières années du XIIe. Dans cette ville, le jeune Aḥmed reçut les leçons du Chéïkh Yoûsouf Hamadhânî, qui le chargea de diriger le couvent après ses deux premiers disciples, 'Abdullah Barqî et Ḥasan Andâqî; toutefois il ne conserva pas les fonctions qu'il devait à la confiance de son maître; il les remit à un quatrième disciple du directeur de l'Ordre, 'Abd-ul-Khâliq Ghadjdéwânî, et retourna à Yassi, sans que l'on puisse connaître le motif de sa détermination.

La tradition prétend qu'après avoir atteint l'âge de soixante-trois

[1] Saïram est aujourd'hui Espidjâb (Méhemet Fu'âd, *Ilk mutéçavvif-ler*, p. 160, note 1).

[2] Cf. Martin Hartmann, *Chinesisch-Turkestan* (*Angewandte Geographie*, 3e Reihe, t. IV, Halle, 1908), p. 105, note 90.

ans, Aḥmed Yasawî fit construire, dans un coin de son couvent, un cabinet de retraite de trois coudées de profondeur, par conséquent à demi souterrain, et qu'il s'y retira ; il y fait d'ailleurs allusion dans de nombreux passages de son *Diwân-i ḥikmèt*. Cette retraite ne dura pas aussi longtemps que l'avait rêvé le mystique désireux d'échapper au monde ; la multitude de disciples qui accouraient de toutes parts ne lui permit pas de la prolonger autant qu'il l'aurait voulu. A en juger d'après ses compositions poétiques, il était un derviche plein de gravité, prévoyant, judicieux, et contrairement à l'usage fréquent de ses confrères de Perse, il ne manifestait pas leur indifférence constante à l'égard des devoirs imposés par la religion musulmane. Son fils Ibrâhîm était mort avant lui, mais il laissait une fille, Gevhèr Khochnâs (ou Chehnâz), de qui descend une nombreuse lignée plus ou moins authentique : le célèbre voyageur ottoman Evliyâ se vantait d'appartenir à cette descendance.

Aḥmed mourut et fut enterré à Yassi. En 799 (1396), Timour (Tamerlan) se rendit de Tachkend dans cette dernière ville pour y visiter le tombeau du derviche mort en odeur de sainteté, et il ordonna d'élever sur sa dernière demeure une haute construction, un mausolée. C'est un architecte nommé Khâdjè Ḥoséïn Chîrâzî, par conséquent un Persan de Chiraz, qui fut chargé de cette entreprise, comme l'ont révélé les voyageurs européens qui ont visité ce monument et surtout l'expédition scientifique russe de 1905 [1]. Au rapport de l'historien persan Mîrkhond, il fallut deux ans pour achever cette somptueuse construction, et par suite, la date de 800 de l'hégire donnée par cet auteur doit être corrigée en 801 (1398), ainsi que l'a amplement démontré la lecture de l'inscription votive.

Aḥmed Yasawî a fondé un ordre de derviches, et en a établi la règle. Il a naturellement imposé à ses disciples, en outre des observances obligatoires pour tout musulman, celles que l'on rencontre chez tous les mystiques de l'Islam, telles que l'abstinence ; mais il fallait que son ordre se distinguât des autres par quelques particularités. C'est ainsi qu'il a institué une manière particulière de se saluer : quand deux adeptes de la confrérie se rencontrent, l'un et

[1] Dans le *Bulletin de l'Association internationale pour l'exploration de l'Asie centrale*, Pétrograd, mai 1907.

l'autre portent le dos de la main gauche vers la terre, tandis qu'avec le bras droit ils forment un cercle sur leur dos : c'est du moins ce qu'on peut inférer du texte (p. 114). Toute réunion de derviches comporte un exercice particulier appelé *dhikr*; pour les disciples d'Aḥmed Yasawî, c'est ce qu'on a nommé bizarrement *dhikr-i èrrè* « le *dhikr* de la scie », parce que les sons qui sortent de la gorge du récitant ressemblent au bruit de la scie. Voici comment cela se passe : « Poser ses deux mains sur ses deux cuisses (étant entendu que le récitant est assis par terre les jambes croisées, à la façon des tailleurs), proférer l'exclamation *hâ* par une expiration poussée jusqu'au nombril (c'est-à-dire en expulsant tout l'air contenu dans les poumons); ensuite pousser avec force celle de *hî* en prenant la respiration d'en dessous du nombril, et la prolonger, de manière à ressembler au bruit que fait le charpentier en sciant une planche. » Il est clair qu'un exercice aussi violent, répété un nombre considérable de fois, ne tarde pas à agir sur le cerveau et à le plonger dans une torpeur extatique qui est l'état par excellence recherché par les mystiques, et grâce auquel ils s'imaginent être en contact avec le monde suprasensible.

Le grand mérite d'Aḥmed Yasawî est d'avoir créé un courant mystique qui a pris pour véhicule de ses idées la langue turque, échappant ainsi à l'emprise du persan qui fut l'organe de la civilisation dans l'Asie Centrale musulmane; il a droit, à ce titre, à la reconnaissance de ceux dont le turc est la langue maternelle : on sait qu'avec ses divers dialectes, peu différents entre eux, cette langue couvre une aire immense, depuis l'Orkhon dans le sud de la Sibérie jusqu'à la Bosnie et à l'Herzégovine, dans la péninsule des Balkans. Aussi son œuvre, le *Diwân-i ḥikmèt* « Œuvres poétiques de la sagesse », serait l'un des monuments les plus anciens de la langue si l'on possédait le texte original, car il serait à peu près contemporain du Koudatkou Bilik, et postérieur seulement de trois siècles aux inscriptions déchiffrées par Vilhelm Thomsen et Radloff; mais il n'en est rien. Il y a longtemps déjà que l'on a fait remarquer le caractère relativement moderne de la langue turque orientale dans laquelle sont rédigés les vers attribués à Aḥmed Yasawî[1]. Méhemet

[1] Voir, sur la question de l'authenticité de ces vers, Martin Hartmann,

Fu'âd ne pouvait pas l'ignorer, et il se prononce naturellement dans le même sens. On peut même se demander si Yasawî est le véritable auteur des poésies mises sous son nom, et Fu'âd émet l'hypothèse que celles-ci peuvent être l'œuvre d'un poète qui aurait porté le même nom, aurait appartenu à la même confrérie, mais serait d'une époque postérieure, comme par exemple le XIVe ou le XVe siècle de notre ère : car la langue n'est pas plus ancienne.

Quoi qu'il en soit, le recueil de poésies placé sous le nom de ce saint musulman est resté populaire en Asie Centrale : une édition à Constantinople, quatre à Kazan, l'édition lithographiée à Tachkend, reposant toutes sur des manuscrits modernes, sont la preuve qu'on y estime son œuvre, qu'on la lit et qu'on la recherche. Bien que Aḥmed Yasawî ne soit pas un grand poète, et ne prétende à aucune autre célébrité que celle de profond mystique, il eut le grand mérite d'être un éducateur du peuple turc récemment conquis à l'islamisme, en mettant à sa portée, en traduisant dans sa langue les idées des Çoûfis qui n'avaient jusque-là trouvé d'expression qu'en persan : il est, en outre, d'après notre auteur, resté fidèle à la tradition nationale de chants populaires supposés exister à ces époques, hypothèse qui n'a rien d'inadmissible, bien que nous n'en ayons aucune preuve. Somme toute, à ce point de vue littéraire, Aḥmed Yasawî était le continuateur de ces interprètes ignorés qui se sont donné beaucoup de mal, avant l'introduction de la religion de Mahomet dans l'Asie Centrale, pour mettre à la portée de leurs compatriotes les ouvrages des Manichéens et des Bouddhistes.

Les deux principaux ordres religieux dérivés de celui que fonda Yasawî sont les Naqchbendî et les Bektâchî. Si le premier s'est répandu aussi vite en Transoxiane et dans le Khorasan, c'est que les Yasawî lui avaient frayé la route. On sait d'ailleurs qu'il a essaimé bien au delà et qu'il compte de nombreux représentants en Turquie. Quant aux Bektâchî, il faut s'entendre. Cette confrérie est, il est vrai, placée sous l'invocation du saint Ḥadji Bektâch et porte son nom; on connaît le rôle qu'elle a joué dans l'organisation des Janissaires, sa dispersion lors de la suppression de cette garde nationale indisciplinée en 1826, la manière dont ses doc-

Buchwesen in Turkestan und Drucke Hartmann, dans les *Mitteilungen* du Séminaire des langues orientales de Berlin, t. VII (1904), p. 76 et suiv.

trines ont été infectées par l'hérésie des Ḥoroûfî, qui sentait le fagot (s'il est permis de s'exprimer ainsi à propos de dissidents chez des peuples qui n'ont point pratiqué l'auto-da-fé); mais ce qu'on sait moins, c'est que l'appellation sous laquelle elle est connue est abusive; Bektâch s'était installé en Asie Mineure avant l'établissement de l'Empire ottoman, comme il apparaît d'après un passage de l'historien 'Âchiq-pacha-zâdè, et n'y a fondé aucun ordre. Celui qui porte son nom ne s'est créé qu'aux premières années du ixe siècle de l'hégire (xve siècle de notre ère), et il s'est placé à ce moment sous la protection du nom vénéré du saint mystique devenu son patron, sans avoir été son véritable fondateur : c'est ce qui ressort de nouveaux documents qui permettent de rectifier dans ce sens les données admises par M. Georg Jacob dans ses *Bektaschije* et M. Tschudi dans l'*Encyclopédie de l'Islam*.

II

Le nom de Ḥâdji Bektâch nous amène en Asie Mineure. Dévastée par les razzias incessantes que les troupes des khalifes oméyyades et abbassides avaient menées contre elle, cette région infortunée, devenue territoire où se pratiquait en grand la chasse aux esclaves, n'avait conservé de sa splendeur passée que les ruines désertes des monuments de l'époque impériale. L'infiltration des tribus turques nomades amenées de la Transoxiane par les Seldjouqides s'y était produite presque sans effort. Au xiiie siècle seulement on y constate une sorte de renaissance; 'Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd Ier frappe des monnaies d'or (ses prédécesseurs n'avaient connu que la monnaie d'argent), fait venir de Syrie des architectes qui lui construisent des mosquées et font tracer des inscriptions en langue arabe[1]. Ses successeurs trouvent des historiens qui écrivent les gestes de la dynastie en langue persane. Djélâl-ed-dîn Roûmî, d'une famille originaire de Balkh, l'ancienne Bactres, fonde à Qonya l'ordre religieux des derviches tourneurs dont il trace le

[1] Contrairement aux affirmations de l'auteur, il est impossible de reconnaître un élément turc quelconque dans les monuments laissés par les Seldjouqides de Roûm.

code moral en beaux vers persans, dans son *Methnéwî*. Cependant le turc était la langue de la dynastie ainsi que celle du peuple, mais elle n'était pas encore affinée de manière à jouer un rôle littéraire; elle ne faisait encore que balbutier. Il nous reste des poésies et des morceaux en prose de cette époque : ils sont intéressants pour l'histoire de l'évolution de la langue turque, ils le sont moins pour l'étude d'un développement littéraire chez ces demi-civilisés.

Dans un milieu « profondément imprégné des restes de la pensée et des traditions gréco-romaines et chrétiennes » (p. 231), l'Anatolie, où s'étaient fondées les premières communautés que connut le christianisme, était un centre d'activité religioso-mystique : de Perse, d'Égypte, de l'Irâq, de la Syrie, du Khorasan et de la Transoxiane, des derviches étaient accourus; pour ce qui est des provinces orientales du Khalifat, la raison en était toute simple : on fuyait devant l'invasion des Mongols. L'Afrique du Nord elle-même y envoyait des prédicateurs, témoin 'Afîf-ed-dîn Soléïmân, de Tlemcen[1]. Sous le règne du sultan seldjouqide de Roum, Ghiyâth-ed-dîn Kaï-Khosrau II, fils d''Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd Ier, un derviche nommé Baba-Isḥaq, élève de Baba Ilyâs Khorasânî, se faisait passer pour prophète et avait soulevé la population contre les souverains régnant à Iconium; profitant de la faiblesse du gouvernement, il avait réuni de nombreux adeptes dans les environs d'Amasia, de Toqat et de Siwas; le sultan fut obligé de quitter sa capitale avec sa famille et ses trésors, et de se réfugier dans la forteresse de Qobâdiyya. Il ne fut délivré que par un de ses généraux, Mobâriz-ed-dîn Armaghan-Châh, qui vint assiéger le rebelle dans Amasia, le fit prisonnier et le mit à mort, en 1239[2]. Les partisans de ce faux prophète sont connus sous le nom de Babaïs.

Tout autres étaient les *Akhî* que nous rencontrons dans les mêmes contrées au xive siècle, et qu'Ibn-Baṭoûṭa nous a fait connaître[3]. Sur la foi du voyageur arabe, on a cru que ce nom d'*akhî*

[1] Voir, dans le *Centenario Michele Amari*, t. II, p. 263 et suiv., la monographie que j'ai consacrée à ce poète arabe.

[2] Cf. Cl. Huart, *Epigraphie arabe d'Asie Mineure*, p. 12 du tirage à part; Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. I. p. 44.

[3] *Voyages*, publiés et traduits par Defrémery et le Dr Sanguinetti, t. II,

était le mot arabe qui signifie « mon frère » : mais M. J. Deny a tout récemment démontré qu'on avait affaire à une prononciation dialectale d'un mot purement turc, *aqi*, qui a le sens de « noble, généreux[1]. » C'était une corporation, presque une société secrète, sous le couvert du mysticisme. Ibn-Baṭoûṭa a trouvé de leurs couvents dans toutes les villes de l'Asie Mineure, et même jusqu'à Azov, qui dépendait alors de la Horde-d'Or. Il constate leur empressement à recevoir les étrangers, à suppléer à leurs besoins, mais aussi à lutter contre toute tyrannie, à détruire les séides et les satellites des gouvernants injustes : ils pratiquaient donc l'assassinat politique, et se rattachaient par là aux Ismaéliens[2], dont le petit-fils de Tchinggiz-Khan, Houlagou, avait détruit le dernier repaire une centaines d'années auparavant. Ces affidés, qui se nommaient eux-mêmes *fityân* « jeunes gens », mot arabe qui avait fini par prendre le sens de « chevaliers », élisaient parmi eux un chef, décoré du titre d'*akhî* « noble », qui leur bâtissait un lieu de retraite et de réunion, et l'ornait de tapis et de candélabres. Ils s'occupaient chacun de leurs affaires pendant la journée, et le soir apportaient au chef le produit de leurs gains, au moyen duquel ils achetaient des fruits, des mets et tout ce qui était nécessaire à l'entretien de leur lieu de réunion. Si un étranger se présentait, ils lui offraient à souper; s'ils restaient seuls, ils se réunissaient néanmoins pour prendre le repas en commun, chanter et danser.

Cette association n'était pas spéciale à l'Asie Mineure; elle s'était étendue dans tout l'Orient. L'historien arabe Ibn-Tiqtaqa nous en parle à propos du Khalife abbasside Nâçir-lidînillah, qui a régné de 1180 à 1225. Il était *imamite*, c'est-à-dire chi'ïte[3]. Il revêtit les insignes de l'ordre de la *Foutouwwa* « chevalerie », et le conféra

p. 260 et suiv.; cf. Defrémery, dans le *Journal Asiatique*, IVe sér., t. XVI (1850), p. 68-70.

[1] D'après 'Âçim-Efendi, traduction turque du dictionnaire persan *Borhân-i-Qâti'*, le mot *akhi* se disait des gens zélés et généreux : c'est de là qu'on l'a pris pour l'appliquer aux chefs des artisans, aux maîtres ès arts.

[2] Il ne saurait y avoir de doute sur ce point, d'après le *Foutouwwet-nâmè* de Yahya el-Borghâzî cité par Kieuprulu-zâdè, p. 241, note 1. Cet ouvrage a été composé d'après des manuscrits pris par les Francs à Alexandrie et importés en Asie Mineure pour y être vendus.

[3] *Fakhrî*, éd. Derenbourg, p. 343; trad. Amar, p. 552.

lui-même à d'autres ; c'est en 1210 qu'il s'en déclara le grand maître et invita les rois à le reconnaître en cette qualité [1]. Un nombre considérable d'hommes reçurent de ses mains les insignes de cet ordre, à savoir un pantalon, une tunique, et autres vêtements que l'on se transmettait de père en fils, ainsi qu'une coupe, dont il ajoutait ordinairement la figure à ses armes [2]. Il tirait de l'arbalète, et apprit à beaucoup d'autres l'art de s'en servir [3] ; avec cette arme, on ne tirait pas le trait court et pesant nommé *carreau*, mais des balles (*bondoq*), et c'est de cette dernière expression que vient le mot *bondoqiyya* qui servit ensuite, en Orient, à désigner le fusil. Cette arme, en conséquence, était analogue à celle que nos auteurs appellent *arbalète à jalet*.

Plus tard, au xv^e^ siècle, c'est encore dans l'Anatolie que nous voyons se répandre l'hérésie des Ḥoroûfîs, secte qui cherchait l'explication des mystères dans des combinaisons de lettres et à laquelle nous avons déjà fait allusion plus haut. Fondée par Fazl-ullah d'Astérabad dans le dernier quart du siècle précédent, elle n'avait pas tardé à infecter de ses doctrines hétérodoxes le corps des Janissaires, placé depuis sa création sous l'invocation de Ḥadji Bektach. Elle existe encore aujourd'hui, et a survécu à la dispersion de ses adeptes en 1826 ; toutefois ses adhérents sont plus connus sous l'appellation abusive de Bektachis.

Ce sont les révolutions accompagnant la chute des Seldjouqides de Roûm, à la fin du xiii^e^ siècle, et la naissance de cette poussière de petites dynasties locales d'où devait sortir, vers la fin du xiv^e^, l'Empire ottoman, qui avaient accru énormément l'influence des derviches sur le peuple. Là où tombait le pouvoir politique des Sultans, le domaine moral des mystiques était le refuge des âmes inquiètes. Les gouvernements, d'ailleurs, n'avaient pas négligé de s'appuyer sur le soutien que ceux-ci leur offraient pour le maintien de l'ordre, et c'est à des considérations de ce genre que Djélâl-ed-dîn Roûmî, venu de l'Asie Centrale avec sa famille, doit d'avoir trouvé aide et protection chez les souverains d'Iconium.

[1] Abou'l-Féda, *Histoire*, éd. de Constantinople, t. III, p. 119.

[2] R. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, t. II, p. 241.

[3] Id. opus, t. I, p. 559.

III

C'est dans ce milieu passablement agité que naquit, à la fin du XIIIe siècle, le poète Yunus Emrè[1]. Avant lui la poésie populaire était entre les mains des *ouzan*, nom que les Turcs donnaient aux chamanes des Tongouzes, aux *qama* de l'Altaï, aux *baqsi* des Qirghizes, à la fois sorciers, danseurs, musiciens s'accompagnant du *qopouz* (sorte de guitare), médecins même, comme il en existe chez tous les peuples demi-civilisés. Leurs poèmes, d'un caractère héroïque, chantaient les hauts faits des chefs illustres et maintenaient les traditions populaires, comme l'a constaté l'historien des Seldjouqides de Roûm, Ibn-Bîbî, car de leurs chants, il ne reste rien. Le mérite de Yunus Emrè, faisant suite aux quelques poésies qui nous restent de cette époque ainsi qu'aux vers turcs composés par Béhâ-ed-din Wéled, le fils de Djélâl-ed-dîn Roûmi et son successeur à la tête de l'ordre religieux des Maulawîs ou derviches tourneurs, est d'avoir composé des vers mystiques en employant le langage populaire; renonçant à appliquer au turc, qui s'y prête peu (car il ignore la distinction des brèves et des longues), les règles de la prosodie arabe et persane, il s'est contenté de faire des vers en comptant les syllabes au moyen des doigts (*hèdjè ḥisâbi*), comme en français.

Ce derviche a une légende et une histoire. La légende de Ḥadji Bektach veut considérer Yunus comme un disciple de son héros; c'était un pauvre manœuvre qui, dans une année de disette, alla trouver le saint, en lui apportant, en guise de cadeau, une certaine quantité d'azeroles (*âlidj*) en lui demandant du blé en échange. Le saint lui accorda l'hospitalité pendant quelques jours; puis, comme Yunus manifestait l'intention de s'en retourner, Ḥadji Baktach lui fit demander par trois fois si c'était du blé ou sa bénédiction (*himmèt*) qu'il désirait. Yunus répondit que c'était du blé; on le lui donna et il partit; mais en route il comprit qu'il avait commis un péché en

[1] En vieux turc d'Asie Mineure, *èmrè* signifie « frère aîné. » Cf. Martin Hartmann, *der Islamische Orient*, t. IV, p. 144; J. Mordtmann, *Türkisches*, dans les *Mitteilungen* du Séminaire des Langues Orientales de Berlin, t. V, part. II, p. 168.

répondant aussi inconsidérément aux avances du saint; il retourna auprès de lui et confessa sa faute; le saint lui aurait alors conseillé d'aller trouver un autre derviche, Tapdouq-Emrè, qui le chargea de lui procurer le bois à brûler nécessaire à l'entretien de son couvent, fonction que Yunus remplit pendant quarante ans. Au bout de ce temps, dans une réunion de derviches, un chanteur populaire (*ilâhî-dji*) nommé Yunus le diseur (*goûyendè*) resta coi, sans qu'un son pût sortir de sa bouche; alors Tapdouq-Emrè, se tournant vers son bûcheron, lui ordonna de chanter à la place de l'artiste devenu muet; à partir de ce moment, il se mit à proférer d'éloquents discours mystiques et des chants populaires.

Telle est la légende; mais que dit l'histoire? Les renseignements qu'elle nous fournit sont peu nombreux, insuffisants et parfois contradictoires; il s'y mêle également quelques traits légendaires. Résumons-en les données. Yunus était un paysan turcoman d'un village des environs du Saqaria, dépendant de Sivri-Ḥiçâr (province d'Angora) ou de Boli (province de Qasṭamouni). Bien que désireux de suivre la filière du mysticisme, il n'y réussit qu'après être devenu le disciple de Ṭapdouq-Emrè. Une ancienne tradition conservée parmi les derviches d'Asie Mineure affirme cependant qu'il aurait reçu les leçons d'un certain Sinan-Efendi ou Sinan-Ata, venu de Bokhara à la suite de la conquête mongole, ce qui pourrait prouver l'influence que Aḥmed Yasawî a eue sur la formation de son esprit. Ses vers montrent qu'il avait conservé un sincère attachement pour son maître, dont il était le bûcheron. Fit-il le pèlerinage de la Mecque, en passant par la Syrie, prononça-t-il des sermons à 'Aïn-Tâb? Les vers qui lui sont attribués, et qui renferment de claires allusions à un voyage de ce genre, ne sont point de lui. Après la mort de son maître, les élèves de celui-ci l'entourèrent et le reconnurent pour son successeur spirituel. Il mourut dans l'une des années qui suivirent la date de 1307.

On ne sait pas, en effet, la date exacte de sa mort; on ignore où il a été réellement enterré, car les mausolées qui existent sous son nom sont trop nombreux pour être vrais. On trouve un tombeau à Brousse, ce qui est tout à fait invraisemblable, la capitale de la Bithynie n'appartenant pas encore à l'Empire ottoman, lui-même à peine à l'état d'embryon; un autre dans le village d'Emrè, situé dans la province de Saroukhan (aujourd'hui sandjak du vilayet

d'Aïdin), entre les cantons de Qola et de Saliḥli; un autre dans le village de Doudjou, dans la plaine d'Erzeroum, au pied de la chaîne de montagnes de Palan-Deuyèn; un autre encore dans un village à l'orient de l'étang près de la bourgade de Kitchi-Bqurlou; un autre, enfin, et qui est le plus problable, au confluent du Saqaria et du Poursaq, d'après la traduction des *Nafaḥât* de Djâmi par Lâmi'î, sans doute le lieu de pèlerinage situé à la station de Sari-Keuï, sur la ligne du chemin de fer d'Eski-Chéhir à Angora.

Yunus a-t-il réellement vécu à l'époque indiquée plus haut, ou nous trouvons-nous, devant toutes ces incertitudes, en présence d'une date formulée par la fantaisie d'un historien mal informé? Nous avons une preuve décisive de l'existence de Yunus au XIVe siècle. En 1438, sous le règne du sultan Mourad II, l'armée ottomane, commandée par 'Ali, fils d'Ewrenos, envahit la Transylvanie et ramena 70,000 prisonniers. Parmi ceux-ci se trouvait un jeune homme de quatorze ans dont le nom est resté inconnu, mais comme il faisait partie du butin enlevé à la prise de Mühlbach, on l'appelle l'homme de Mühlbach. Il a vécu vingt-deux ans à Andrinople, à Pergame, à Brousse, à Chio, et est ensuite retourné dans son pays. Or, dans le livre qu'il a écrit sur la Turquie, il a transcrit en caractères gothiques et traduit en latin deux chants populaires de Yunus, ce qui montre clair comme le jour que ce poète était, en plein XVe siècle, admiré en Asie Mineure et que ses chants y étaient hautement appréciés[1].

Ces deux chants populaires, conservés d'une manière aussi inattendue, ne figurent pas dans le recueil de poésies qui a été imprimé et dont il existe de fort nombreuses copies manuscrites, soit en Orient, soit dans les bibliothèques d'Europe. Il est donc fort probable que le *dîwân* qu'on a sous son nom ne remonte pas à son époque; ce recueil doit avoir été rédigé par un derviche de sa confrérie. Les seules poésies véritablement authentiques sont les deux conservées par la transcription du captif de Mühlbach et celles que l'on trouve dans le *Djâmi' en-Nazhâïr* de Ḥâdji Kémâl d'Egerdir, ouvrage composé en 1512 et conservé, dans un manuscrit unique, à la bibliothèque

[1] Cf. Hammer, *op. supra laud.*, t. II, p. 290, 492: Karl Foy, dans les *Mitteilungen* du Séminaire de Berlin, t. IV, 1901. Voir aussi Gibb, *History of ottoman poetry*, t. I, p. 165.

de la mosquée de Bayézid à Constantinople. Beaucoup d'autres lui ont été attribuées à tort, pour le seul motif que son nom y figurait, ce qui d'ailleurs aurait dû suffire à les faire écarter : car s'il est d'usage que le poète se nomme dans le dernier vers de ses poésies fugitives, il est contraire au bon ton qu'il le fasse dans le cours de son affabulation. Il suit de là que ce texte, dont il n'existe pas d'anciennes copies, ne peut être considéré comme un document au point de vue de l'histoire de la langue; on se contentera d'admettre qu'en tant que phonétique et vocabulaire, le dialecte vieux-turc d'Anatolie dans lequel il a été écrit offre une grande ressemblance avec le turc actuellement parlé dans l'Azerbaïdjàn, l'azéri.

Yunus Emrè passe pour illettré, et tous les documents le représentent comme tel. C'est ce que dit Gibb, et que n'admet pas Melioransky. Il faut s'entendre : « illettré (*ummî*) » signifie simplement qu'il n'avait pas étudié à l'école des sciences coraniques, mais il avait reçu, par la voie de l'inspiration, l'enseignement mystique. Il dit de lui-même dans ses vers : « Yunus lit dans le livre du cœur, il n'a pas pris la plume en mains » (p. 306). Il connaissait les légendes des saints et des prophètes, la vieille mythologie de l'Iran, puisée sans doute dans le *Châh-Nâmè* de Firdausi; l'influence de Djélâl-ed-dîn Roûmi sur la formation de son esprit est indéniable. D'autres aussi ont pris le surnom d'*illettré*, peut-être par modestie, tout en étant des savants, comme Ummî Sinân, fondateur de la branche Sinâniyya des derviches Khalvétiyè, qui mourut en 1551, et Sinân Ummî d'Elmalu, de la branche Yigit-bachi du même ordre, décédé en 1664.

Non seulement l'histoire de l'Asie Mineure, du XIIIe au XVe siècle, mais encore celle des idées traversant l'immense domaine du monde musulman, à cette époque et à celles qui l'ont précédée, est encore si peu connue, même des orientalistes, que tout travail sérieux qui contribuera à l'approfondir davantage ne saurait être que le bienvenu. Aussi sommes-nous heureux de saluer la publication d'un volume qui, comme celui que vient d'écrire Kieuprulu-zadè Méhémet Fu'âd, est de nature à attirer l'attention sur les problèmes qui restent à résoudre et dont on peut espérer la solution, grâce aux nouvelles sources qu'il signale et qui ne sont plus, comme naguère, inaccessibles aux recherches.

Cl. HUART.

L'ARMÉE ROMAINE D'ÉGYPTE.

J. Lesquier. *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien.* Un vol. xxxi-586 p., in-4, une carte. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1918 (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, tome XLI).

L'ouvrage de M. Lesquier est incontestablement un très beau livre. La conscience avec laquelle l'auteur a étudié les divers aspects de son sujet, la pénétration dont il fait preuve dans l'examen des très nombreuses questions qu'il envisage tour à tour, la nouveauté des renseignements que l'utilisation des sources papyrologiques lui permet d'apporter, la solution définitive qu'il fournit de problèmes depuis longtemps débattus donnent à son travail un intérêt hors de pair.

L'armée romaine d'Égypte comprend aussitôt après l'annexion du pays trois légions, dont deux seulement nous sont connues : la *III Cyrenaica* et la *XXII Dejotariana*; avant 23 ap. J.-C., la conquête ayant été complétée par la mainmise économique de Rome sur la mer Érythrée et par l'occupation de la Basse Éthiopie, l'armée était ramenée à deux légions, celles que nous venons de nommer, qui ne tardèrent pas à être groupées dans le camp de Nicopolis, voisin d'Alexandrie. Elles y restèrent ensemble jusqu'en 119 où la *III Cyrenaica* partit pour l'Arabie. Mais avant ou en 109, la *II Trajana* avait été créée et installée dans la province; elle y demeura seule quand la *XXII Dejotariana* eut été anéantie, sans doute durant la guerre juive de 132-135. Du Ier au IIe siècle, la composition des corps auxiliaires fut modifiée, mais leur effectif ne changea guère. Pour l'ensemble de l'armée, l'effectif de 25,000 hommes est exceptionnel, dû aux nécessités de la conquête sous Auguste, à des raisons particulières de politique générale sous Trajan ; les effectifs normaux sont de 17 à 18,000 hommes au Ier siècle, de 13,000 au second : ils n'ont vraiment varié qu'une fois, lorsqu'ils ont été ainsi diminués d'à peu près un tiers sous Hadrien.

La réduction de l'armée à une légion accentue la prépondérance de l'armement léger : par suite de la diminution de l'infanterie légionnaire surtout, le rapport de la cavalerie à l'effectif total passe d'environ 13 p. 100 à 25 p. 100 environ de 83 à 144-147; quoique son rôle n'ait jamais été strictement égyptien, qu'elle ait été employée, presque toujours en Orient, contre les ennemis de l'Empire ou dans les luttes politiques, l'armée est bien adaptée avant tout au territoire où elle a pour mission essentielle d'assurer l'ordre intérieur; au milieu du IIe siècle, la *cohors I Augusta praetoria Lusitanorum equitata* ne compte que cent cavaliers, l'effectif normal étant complété par vingt méharistes.

Le commandement de l'armée est soumis, comme celui de la province, au principe politique qui exclut de l'Égypte tout membre de l'ordre sénatorial. Aux divers degrés du commandement, nous trouvons des chevaliers et des officiers sortis du rang. Sous Auguste et Tibère, chaque légion et ses *auxilia* sont commandés par un préfet légionnaire, choisi parmi les anciens *primipili bis* et assisté d'un préfet du camp simple primipilaire. La réunion à Nicopolis de la *III Cyrenaica* et de la *XXII Dejotariana* amena ensuite un développement original de la préfecture du camp égyptienne : un préfet du camp unique commande désormais pour le service de place et les travaux ces deux légions et leurs auxiliaires. Antérieurement à 90, peut-être à 79, ou même à 70, on lui confia le commandement tactique des deux légions et de toute l'armée; il fut dorénavant subordonné directement au préfet d'Égypte et choisi parmi les *primipili bis*; à dater de l'époque flavienne, cette organisation subsiste, avec des différences dans l'application selon le nombre des légions. Lorsque Gallien voulut supprimer les légats légionnaires, lorsque par conséquent le même problème qui s'était posé en Égypte se posa pour tout l'empire, le précédent qui existait en Égypte depuis la seconde moitié du Ier siècle contribua très probablement à donner à la mesure qui fut prise alors sa forme précise. L'étude du commandement, tel qu'il a fonctionné dans l'armée d'Égypte, nous fournit de curieux exemples des documents établis par les états-majors, grâce auxquels nous pénétrons plus profondément qu'ailleurs dans la vie administrative des troupes.

Ce n'est pas seulement au point de vue du commandement que

l'armée romaine d'Égypte est en avance : la conscription locale, l'institution des *ex castris*, l'assimilation dans l'estime publique du service des *auxilia* à celui des légions, les trois traits fondamentaux du développement des armées impériales, s'y manifestent plus tôt que dans les autres provinces.

Il y a des *ex castris* dès Auguste ou Tibère dans les légions égyptiennes, vers 80 dans l'*ala Augusta*, tandis qu'autre part on les rencontre simplement au IIe siècle; si les familles de soldats et les enfants de troupe se constituent si vite en Égypte, c'est que l'armée ptolémaïque leur offrait l'exemple. Au IIe et au IIIe siècle, la proportion des *castrenses* est plus élevée dans les légions de ce pays (la moitié du chiffre total) que partout ailleurs (un tiers) : « l'heureuse fortune de l'institution concorde avec son ancienneté, qui l'explique » (p. 216).

Au début, le caractère du recrutement est oriental, ce qui, en Orient, n'a rien de spécial à l'armée d'Égypte, mais il devient bientôt local. Le mouvement commence sous Vespasien pour prendre toute son ampleur sous Hadrien. Les légions reçoivent d'autant plus vite des non-citoyens que, si les indigènes étaient exclus de l'armée, en vertu du principe suivant lequel la défaite disqualifie pour le service militaire, les descendants et les représentants des colons helléniques y étaient admis. La discrimination s'opérait aisément grâce à l'ἐπίκρισις. Cette opération, que M. Lesquier définit dans un chapitre à part et dont il démontre d'une manière péremptoire l'unité contre ceux qui distinguent plusieurs sortes d'ἐπικρίσεις, fiscale, militaire, éphébique, consiste dans la reconnaissance officielle de la condition personnelle des privilégiés : Romains, citoyens des πόλεις, Hellènes des « métropoles » et de la χώρα, que ceux-ci soient d'origine grecque authentique ou réputée telle parce qu'ils ont reçu l'éducation hellénique du gymnase; tous ces privilégiés ne paient pas la *capitatio* et forment les classes où se recrute l'armée.

Le caractère local du recrutement explique que le service dans les *auxilia* et dans les légions jouisse d'une faveur égale. Très rapidement et jusqu'à Caracalla, les uns et les autres puisent leurs effectifs dans les mêmes catégories de la population, parmi les Gréco-Égyptiens non *dediticii* que l'ἐπίκρισις met à part. Aussi les

citoyens n'hésitent-ils pas à s'enrôler, et de bonne heure, dans les corps auxiliaires. Dès le règne de Trajan, la *cohors I Thebaeorum* compte un *civis* et la présence de citoyens devient habituelle dans les troupes de ce genre avant le milieu du IIe siècle. Cette introduction de citoyens rapproche encore, aux yeux de l'opinion, le service dans les légions et dans les *auxilia*, de même que l'autorisation donnée aux auxiliaires de prendre officiellement à leur incorporation des noms de forme latine, bien qu'ils conservent leur condition pérégrine.

Le soldat une fois sous les armes, M. Lesquier le suit pendant toute sa carrière et jusque dans sa retraite. En Égypte, les corvées et les emplois ne sont pas différents de ce qu'ils sont ailleurs; nous les connaissons toutefois un peu mieux. La vie militaire revêt des formes très variées ; la proximité d'Alexandrie, qui en est le centre, fait l'originalité du service des places qui incombe aux légions de Nicopolis : garde des magasins de grains où s'entasse le blé qui doit être envoyé à Rome, fourniture peut-être accidentelle de main-d'œuvre pour la fabrication du papyrus, etc., sans parler de la répression des troubles causés par l'animosité de la population contre les Juifs. D'autres détachements ont la direction administrative et la garde des exploitations dans les carrières du désert arabique et dans celles de la vallée du Nil. Les soldats fermiers existaient en Égypte dès 90; leur relation avec les clérouques de l'époque antérieure n'est nullement établie, mais ce sont les avant-coureurs des *limitanei* et des *castellani* du Bas-Empire.

Plus piquants sont certains détails relatifs à la solde; nous voyons en particulier que l'administration effectue au détriment du soldat une opération sur le change et qu'au lieu des 75 deniers qui devraient lui revenir par stipendium avant Domitien, le légionnaire égyptien n'en touche que 62, à cause du bénéfice réalisé par l'État sur la conversion des deniers en monnaie égyptienne. Les services de l'alimentation, de l'habillement, de l'armement, de l'entretien sont assurés par l'État et font l'objet de retenues sur la solde.

Une des questions les plus controversées de la vie des soldats est celle du mariage. Les documents égyptiens ont permis à M. Lesquier de la résoudre. Le mariage a été interdit en droit à tous, légionnaires et autres, du commencement de l'Empire à 142 au moins,

ainsi que le prouve le célèbre papyrus Cattaoui; cette défense prenait son origine dans l'interdiction disciplinaire, en vigueur dès la République, d'introduire des femmes à l'intérieur des camps. Les femmes avec qui les soldats contractaient des liaisons sont donc des concubines, les enfants qui naissent d'elles sont illégitimes. En fait la prohibition du mariage n'empêche pas les unions de caractère matrimonial et les soldats s'efforcent de leur donner une forme légale, en passant un acte qui, sous l'apparence d'une reconnaissance de prêt ou de dépôt, est un contrat de mariage. Devant l'insistance des soldats à tourner la défense, le pouvoir impérial se laisse fléchir; il élargit le droit testamentaire : il consent aux soldats la faculté d'instituer pour héritiers des pérégrins et de faire à leur gré des testaments de droit civil ou de droit gréco-égyptien; par une conduite illogique, il facilite ainsi la transmission des biens aux enfants illégitimes; il va plus loin et, avec quelques réserves, il les admet, depuis Hadrien, à la succession *ab intestat*. D'autre part, le *conubium* est donné aux vétérans à leur libération, non seulement avec les femmes qu'ils pourront épouser à l'avenir, mais avec celles *quas tunc habuissent*. L'opposition entre le droit et le fait est trop nette pour que les mœurs ne finissent pas par l'emporter. Un passage d'Hérodien, souvent cité (III, 8, 4), atteste que l'interdiction matrimoniale fut levée, au moins en partie, par Septime-Sévère en 197 : le mariage est désormais permis, quelle qu'en soit la forme, comme c'était le mariage, quelle qu'en fût la forme, qui avait été jusqu'alors interdit. Après l'édit de Caracalla, il semble être resté prohibé aux soldats des *auxilia* qui n'étaient pas citoyens.

Nous connaissons mal la religion de l'armée d'Égypte : la piété des soldats s'adresse soit aux grands dieux gréco-égyptiens, parmi lesquels le plus populaire est Sarapis, soit aux petits cultes voisins des camps; elle ignore presque totalement les cultes romains, ce qui n'est pas étonnant puisque le recrutement est oriental, puis local. On ne possède qu'un exemple d'un culte proprement oriental. Rien sur le christianisme.

L'administration des fournitures n'est pas purement militaire; il n'y a pas, à bien dire, un service d'intendance. Ce sont les bureaux financiers du gouvernement provincial qui procurent à l'armée ce dont elle a besoin par la réquisition et l'impôt. La réquisition est

exceptionnelle, sauf peut-être pour la remonte des convois. Le mode normal de réunion des subsistances, qui ne paraît pas avoir été distinct de la levée des impôts en régie, est une surtaxe des redevances et impôts fonciers, appelée dès 185 ἀννῶνα. L'administration civile répartit les quantités à livrer ; les produits sont versés soit aux corps, soit le plus fréquemment dans les magasins de l'État ; l'administration civile fixe les prix ; les payements sont opérés d'ordinaire par des commissions liturgiques, cautionnées par les βουλαί.

Son service fini, le vétéran reçoit un diplôme sur bronze, qu'il soit auxiliaire ou légionnaire, car pour M. Lesquier, il a certainement existé des diplômes pour les vétérans des légions ; de plus il reçoit une *tabula honestae missionis*, espèce de certificat de bonne conduite, sur bois, qui remplit provisoirement l'office de diplôme, en attendant la délivrance du diplôme et tant que le vétéran est χωρὶς χαλκῶν. Le diplôme manquant peut aussi être remplacé par une copie résumée et certifiée des constitutions impériales ; le diptyque en bois de Philadelphie, dont M. Lesquier fait une analyse minutieuse (p. 297 et suiv.), nous a conservé une de ces copies : c'est un quasi-diplôme. Les vétérans des légions, lesquels étaient déjà citoyens, sont gratifiés du *conubium*, mais on refuse le droit de cité à leurs enfants nés avant la libération, la reconnaissance des enfants naturels étant ignorée du droit civil ; l'union avec la femme même pérégrine est tenue pour un *matrimonium justum* ; les enfants à naître seront légitimes et citoyens. Le *conubium* et la *civitas* sont toujours accordés aux vétérans des *auxilia* ; en ce qui concerne leurs enfants, il faut distinguer différentes périodes : d'abord la *civitas* leur est régulièrement octroyée ; puis entre 138 et 152, elle est parfois limitée au vétéran, sans doute pour favoriser le recrutement local des corps auxiliaires par l'enrôlement des *castrenses* ; après 152, la période transitoire, pendant laquelle les deux régimes coexistent, est terminée et le droit de cité n'est plus donné qu'au père ; sous les Sévères, le droit de cité est réservé parmi les enfants aux fils seuls, et plus tard à condition peut-être qu'ils servent comme *castellani*.

Le vétéran peut s'installer sur une terre en friche qu'il achète εἰς κολωνίαν à prix réduit et qui est exempte d'impôts pour un temps au moins.

Les immunités ont beaucoup varié, comme les *praemia militiae* consentis aux vétérans des corps auxiliaires : une seule est constante, celle des charges personnelles ou qui frappent la fortune du *municeps* ou de l'*incola*; pour toutes les autres, la législation a perpétuellement oscillé; les empereurs étaient pris entre le besoin de favoriser l'armée et les nécessités fiscales; les immunités ont été d'autant plus réduites que la succession au principat se faisait, comme sous les Antonins, avec plus de tranquillité.

Le dernier chapitre de l'ouvrage trace de l'occupation territoriale un tableau très complet, qui montre comment elle était comprise et pratiquée de la Basse-Égypte à la Nubie. Des appendices extrêmement précieux fournissent, entre autres, non seulement une prosopographie de l'armée d'Égypte, contenant tous les noms parvenus jusqu'à nous des officiers et des soldats, mais encore les fastes des préfets d'Égypte d'Auguste à Dioclétien.

Chemin faisant, M. Lesquier en vient à traiter nombre de questions relatives à l'histoire générale des institutions militaires du Haut-Empire. Le système de Mommsen sur l'organisation de l'armée permanente par Auguste achève de perdre tout crédit : dès 29 ou 25 peut-être, sûrement en 5 av. J.-C., il y avait 28 légions et non 18. De plus en plus suspecte apparaît aussi la théorie du même savant, fondée sur l'onomastique, d'après laquelle les recrues des flottes et même celles des *equites singulares* auraient joui depuis Hadrien du droit latin. Les cavaliers légionnaires, contrairement à ce que dit Végèce (II, 6, 14), ne semblent pas avoir été groupés en turmes sous l'Empire; au point de vue administratif, ils sont classés, comme ceux des cohortes prétoriennes, dans les centuries; pour le service, ils appartenaient à une autre formation. Une vive lumière est en outre projetée sur les destinées de certaines légions qui ne sont pas proprement égyptiennes : les *XV* et *XXII Primigenia* n'ont été constituées que par Claude, mais leur création a été opérée par un prélèvement considérable de cadres et d'effectifs sur la *XV Apollinaris* et la *XXII Dejotariana*, ce qui justifie leur surnom; la *XXI Rapax* existait encore sous Hadrien; la *XXX Ulpia* est décidément la première des légions qui ont dû naissance à Trajan.

Je pourrais poursuivre l'énumération de ces problèmes que la très vaste documentation et la pénétrante sagacité de M. Lesquier

mettent définitivement au point. Ce que j'ai dit suffira à montrer, je le souhaite, que son livre est de ceux qu'on ne saurait lire avec trop de soin ni consulter trop souvent.

A. MERLIN.

Peu après que ces lignes avaient été écrites, la mort a frappé prématurément M. Lesquier : à voir ce qu'il avait déjà réalisé, on se sentait autorisé à attendre beaucoup de lui et on comptait que les études qui lui devaient tant déjà lui seraient encore redevables de notables progrès. Pourquoi faut-il que ces espoirs aient été brutalement fauchés et que les promesses que donnait son talent se soient évanouies? Rendons du moins à sa mémoire l'hommage qui est dû aux bons ouvriers de la science : grâce à son *Armée romaine d'Égypte* surtout, M. Lesquier ne disparaît pas tout entier et, si elle accroît nos regrets, cette œuvre magistrale est le meilleur garant que son nom survivra, honoré de ceux qui ont le culte du passé.

A. M.

UNE NOUVELLE ÉDITION DE PLATON. LES PREMIERS DIALOGUES.

Platon. *Œuvres complètes.* Tome I. Introduction. Hippias Mineur. Alcibiade. Apologie de Socrate. Euthyphron. Criton. Texte établi et traduit par Maurice Croiset. Paris, Société d'Edition « Les Belles-Lettres », 1920. — Tome II. Hippias Majeur. Charmide. Lachès. Lysis. Texte établi et traduit par Alfred Croiset. Paris, Société d'Edition « Les Belles-Lettres », 1921.

PREMIER ARTICLE.

La collection complète d'auteurs grecs et latins que publie la Société d'Edition « Les Belles-Lettres » ne pouvait choisir un meilleur patronage que celui de Platon. Celui-ci « n'est pas seulement le plus grand des socratiques : c'est un des maîtres éternels de l'art et de la pensée[1] ». Son nom s'offrait tout naturellement si l'on voulait, par les premières œuvres imprimées, attester les intentions à la fois scien-

[1] Alfred Croiset, dans l'*Histoire de la Littérature Grecque*, t. IV, 2e édit., 1900, p. 257.

tifiques et littéraires et la portée hautement éducatrice de l'entreprise nouvelle. Les deux premiers volumes de la collection nous ont donc apporté l'édition et la traduction des premiers dialogues de Platon. L'accueil empressé que notre public a fait à ces deux volumes est, certes, un hommage mérité à la science à la fois profonde et aisée, au talent si français, tout d'élégance, de mesure et de clarté, que les lecteurs de l'*Histoire de la Littérature Grecque* étaient assurés de retrouver en des éditions de Platon signées de MM. Maurice et Alfred Croiset. Mais ce succès donne aussi le plus heureux démenti aux dires, bien intentionnés d'ailleurs, des écrivains qui prétendaient naguère qu'on ne lisait plus Platon, ou qu'en classe, « très partiellement, très superficiellement, par acquit de conscience, c'est-à-dire peu consciencieusement et avec le commencement du ferme propos de n'y plus revenir [1] ». Si cela fut quelque peu vrai un jour, le démenti actuel serait une preuve de plus que l'âme française se sent revenue à son étiage normal, à la hauteur de tout ce qui est beau et grand.

I

Un jeune savant, prématurément enlevé aux études platoniciennes où il aurait fourni une carrière si brillante, Henri Alline, nous a laissé, dans une synthèse qui rassemble et domine une somme d'érudition extraordinaire, l'histoire du texte de Platon et de la tradition manuscrite jusqu'à la renaissance byzantine et occidentale [2]. Après avoir suivi le développement de cette longue tradition et montré comment l'histoire du texte est intimement liée à celle du platonisme, et quelquefois à celle de l'hellénisme et de la civilisation en général, il arrivait à formuler des conclusions d'ensemble très rassurantes. « Notre tradition médiévale se rattache à un exemplaire d'édition savante, soigneusement recensé, et sans doute en usage dans l'école néoplatonicienne d'Athènes ou très voisin de ceux qu'on

[1] E. Faguet, *Pour qu'on lise Platon*, p. 2.

[2] Henri Alline, *Histoire du texte de Platon*, 218e fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Études. Paris, Champion, 1915. Cf. l'article de M. Maurice Croiset sur cet ouvrage dans le *Journal des Savants*, avril 1917, p. 145-156.

y lisait. Il est probable que cette édition reproduisait le texte de l'édition publiée chez Atticus par Dercyllidès et considérée, peu après son apparition, comme l'édition savante définitive de Platon. Cette édition n'était elle-même qu'un remaniement de la grande édition critique d'Aristophane de Byzance. Mais les Alexandrins, nous le voyons de plus en plus clairement, se rattachaient à une tradition préexistante. La critique prudente et conservatrice d'Aristophane de Byzance, apportant à cette tradition quelques corrections nécessaires, a transmis aux âges suivants un texte établi dans les meilleures conditions d'intégrité et d'authenticité [1] ». Fort de ces conclusions, H. Alline assignait à l'éditeur des dialogues une tâche assurément complexe et délicate, mais de plus en plus réalisable : « retrouver la forme la plus pure et la plus complète de la tradition médiévale... et, par la comparaison de cette forme primitive de la tradition médiévale avec l'ensemble de la tradition antique, retrouver enfin le texte original. Grâce à la continuité de la tradition platonicienne, nous pouvons espérer y parvenir; grâce à la fidèlité de cette traduction, il nous est possible de restituer, en tous ses détails, le texte authentique de Platon [1]. »

La tradition médiévale comprend trois familles de manuscrits, dont les représentants les meilleurs ou les plus notables sont le Bodleianus ou Clarkianus (famille B), le Parisinus A et le Venetus T (famille AT), enfin les manuscrits de Vienne Y, W et F (troisième famille). « Nos deux meilleurs manuscrits de Platon, le Parisinus A et le Bodleianus B, qui prennent place en même temps parmi les plus anciens manuscrits byzantins, se rattachent... à des recensions faites au IX^e^ siècle, dans l'entourage de Photios ou sous l'influence du mouvement d'érudition dont il avait été le promoteur; et c'est de l'excellence de ces recensions qu'ils tirent une grande partie de leurs mérites [2]. » Ce sont eux qui, nous dit M. Maurice Croiset dans la préface de son édition, « paraissent reproduire le plus fidèlement un archétype aujourd'hui perdu, écrit probablement au VI^e^ siècle de notre ère et d'où procéderaient aussi nos autres manuscrits [3]. » On comprend ainsi que le Parisinus A et le Bodleianus

[1] H. Alline, *Histoire du texte de Platon*, p. 230.

[2] *Idem*, p. 226.

[3] Platon, *Œuvres complètes*, t. I, Introduction, p. 15.

B aient servi de base à la présente édition et que, des autres manuscrits, elle ait surtout pris en considération le Venetus T, qui complète le Parisinus A, et le Vindobonensis W, lequel, encore que tardif et ne remontant pas plus haut que le XII^e siècle, « offre parfois des variantes qui se recommandent à notre attention[1]. » Les dialogues que contiennent les deux premiers volumes manquent dans le Parisinus. Le texte de ces dialogues, Premier Alcibiade, Apologie, Euthyphron, Criton, Charmide, Lachès, Lysis, a donc été collationné sur la phototypie du Bodleianus publiée par M. Allen[2]. Le texte des deux Hippias, qui manque dans le Bodleianus aussi bien que dans le Parisinus, a dû être suppléé par le Venetus T. Pour tous ces dialogues, enfin, le texte des manuscrits de base a dû être parfois corrigé à l'aide des variantes fournies par W et, spécialement pour le Petit Hippias, par un autre manuscrit de la troisième famille, F, qui offre, ici, « plusieurs leçons manifestement meilleures[3]. »

Il y a, dans le Philèbe, une allusion plaisante à un proverbe antique, dont la trace est, d'ailleurs, fréquente dans les dialogues : Φίληβον δ' ἴσως κράτιστον ... μὴ κινεῖν εὖ κείμενον[4]. C'est un conseil qu'on serait tenté de répéter à bien des critiques. La règle sage qu'il formule est proclamée par M. Maurice Croiset avec toute l'autorité que lui donne sa longue expérience du métier d'éditeur. Ces manuscrits les plus anciens nous « offrent un texte qui est en général satisfaisant. On s'est donné pour règle de le reproduire, partout où il n'est pas manifestement fautif[5]. » Les lecteurs qui prendront la peine de consulter l'apparat critique de la présente édition pourront vérifier à chaque page avec quel respect judicieux le texte des manuscrits a été traité. Cet apparat critique n'a pas été dressé pour des philologues de profession. Il n'avait donc point la prétention d'être complet. Il en avait une autre, beaucoup plus difficile à réaliser : établir un choix, non seulement entre les variantes des manuscrits, mais aussi entre les corrections, les tentatives et les suggestions dont la critique, si on la laissait faire, aurait bientôt recouvert et submergé le texte de Platon. Trier l'essentiel; ne relever que ce qui

[1] Platon, t. I, Introduction, p. 16.

[2] Th. G. Allen, *Plato, Codex Oxoniensis Clarkianus* 39, phototypice editus. 2 vol. in-f°. Lugduni Batavorum, Sijthoff, 1898.

[3] Platon, t. I, p. 25.

[4] Philèbe, 15 C.

[5] Platon, t. I, Introduction, p. 15.

porte avec soi la marque du vrai ou, au moins, du plus vraisemblable ; ignorer délibérément les essais qui n'ont plus qu'un intérêt d'histoire ; opposer une tranquille fin de non-recevoir aux amputations obstinément tentées sur le texte platonicien au nom d'un code trop étroit de grammaire ou de critique ; c'est là une tâche délicate, et la plus grosse partie du labeur qu'elle coûte est destinée à rester dans l'ombre. Et puis tout choix est périlleux. Quelle que soit la science de l'éditeur, le choix relève, en dernier ressort, d'un jugement personnel qu'un autre jugement personnel pourra trouver trop large ou trop rigoureux. La seconde édition de ces deux volumes, qui ne peut manquer d'être proche, aura peut-être à faire entrer dans le texte ou dans l'apparat certaines corrections ou certaines suggestions[1]. Mais j'avoue n'avoir point constaté sans une joie réelle l'absence fréquente des « secl. Cobet, secl. Badham » dans les endroits où ces maîtres d'une critique assurément très érudite et très géniale, trop géniale, ont voulu découvrir des interpolations ou des gloses. C'est pour des critiques de même école que Lewis Campbell, ce juge modeste et ce fin connaisseur de la langue platonicienne, écrivait cette remarque : « Les éditeurs qui ont mis entre crochets toutes les phrases difficiles à resserrer dans le cadre étroit de la logique devraient bien réfléchir un instant et se demander si de telles « excroissances » ne sont pas attribuables à l'exubérance native de la conversation athénienne en ses heures de loisir[2]. » En mainte édition moderne, certaines pages du Sophiste ou du Philèbe ont tout l'aspect d'une marqueterie, et c'est peut-être dans les dialogues de cette période que la rage de faire parler Platon en phrases d'une correction avare et guindée s'est déchaînée le plus au large. Platon a revendiqué très hautement la liberté de champ et d'allure pour la parole du philosophe[3]. Sa phrase ne redoute pas

[1] Hippias Mineur 368*c*5 ἐπειδὴ τὴν ζώνην... (ἐπειδή sect. Ast, an recte?)... lire probablement ἐκείνην. — Apologie, 38*d*9 καὶ τοῦ μὴ ἐθέλειν. H. Richards (*Platonica*, 1911, p. 13) n'a-t-il pas raison de suggérer τῷ μὴ ἐθέλειν, parallèle d'ἀπορίᾳ? — Apol. 39*b*3 οἱ δ'ἐμοὶ κατήγοροι ἅτε δεινοὶ καὶ ὀξεῖς. M. Berage (Mnemosyne, vol. XLVII, p. 158-9, cf. *Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classiques*, 1919, p. 109, 27) a proposé tout récemment ἅτε νέοι (cf. 39*b*2 βραδὺς ὢν καὶ πρεσβύτης).

[2] L. Campbell, *On Plato's use of Language* dans *The Republic of Plato*, Oxford, 1894, vol. II, p. 258.

[3] Théétète, 173*c*.

toujours la surcharge. Elle ne recule point devant l'accumulation d'infinitifs mutuellement subordonnés, et, pour cette raison, il y a un endroit du Charmide où j'aurais préféré ne point voir accepter les crochets qu'a imaginés Badham [1]. Elle se répète aussi, pour les besoins de la clarté, pour le plaisir, parfois, d'une certaine abondance dans la preuve. Il n'est point du tout impossible que certaines prétendues gloses, à ce titre rejetées de notre texte du Charmide, ne soient de telles répétitions, légèrement variées, d'une formule que Platon multiplie à la fois par souci de clarté et par jeu [2].

Le même Lewis Campbell a fait, à propos du texte de la République, une observation curieuse. Même au cas, dit-il, où l'on devrait admettre autant de corruptions et d'interpolations dans le texte de Platon qu'en ont imaginé les critiques récents, la différence de sens qu'elles entraîneraient serait encore infinitésimale. Elles pourraient ombrer quelque trait dans une métaphore, affaiblir le ton d'une tournure idiomatique. Mais la philosophie de Platon n'en recevrait aucune atteinte [3]. A quoi bon alors, pourra-t-on demander, tout ce labeur d'une édition savante si tout ce qu'elle exige de conscience et de pénétration pour essayer de retrouver la pureté native du texte ne change rien, au bout du compte, à l'impression d'ensemble que nous peut donner l'art de Platon et surtout n'avance ni ne modifie notre intelligence et notre appréciation de sa doctrine? Des hellénistes répondraient que le texte d'un écrivain de génie est précieux comme l'or et qu'il est naturel d'en

(1) Charmide, 169*c*6 et 7 (*Platon*, t. II, p. 72) κἀκεῖνος ἔδοξέ μοι ὑπ'ἐμοῦ ἀποροῦντος [ἀναγκασθῆναι] καὶ αὐτὸς ἁλῶναι ὑπὸ ἀπορίας. Le mot de « nécessité » vient naturellement ici pour exprimer l'envahissement automatique d'une pensée par le trouble senti dans une autre. ἀναγκασθῆναι est à conserver comme régissant ἁλῶναι. Cf. dans la phrase suivante (169*c*9), οὔτε ξυγχωρῆσαι μοι ἤθελεν ἀδύνατος εἶναι διελέσθαι.

(2) Charmide, 170*a*2, οὐ γὰρ αὖ μανθάνω ὡς ἔστιν τὸ αὐτὸ [ἃ οἶδεν εἰδέναι καὶ ἃ τις μὴ οἶδεν εἰδέναι]. Il est très permis de supposer une omission par homoeoteleuton. Ce qui manque à la formule est à suppléer en comparant 164*a*4, 167*a*7-9, 169*a*6-8, 170*a*1-2. La restitution serait à tenter dans une phrase de ce genre : οὐ γὰρ αὖ μανθάνω ὡς ἔστιν τὸ < αὐτὸν γιγνώσκειν τοῦτο > αὐτό, ἃ οἶδεν κ. τ. λ. La construction τοῦτο αὐτό et l'absence de l'article devant ἃ οἶδεν... εἰδέναι sont supportées par plusieurs cas parallèles dans les dialogues du même groupe.

(3) L. Campbell, *The Republic of Plato*, vol. II, p. 130.

vouloir éloigner jusqu'à la moindre scorie [1]. Les historiens de la philosophie savent, d'autre part, que l'interprétation d'un système repose souvent, en dernière analyse, sur des nuances de pensée perceptibles seulement à une étude patiente et familière, et ces nuances de la pensée ne se livrent qu'à celui qui a su pénétrer les nuances de la langue. Platon avait, dit-on, écrit sur la porte de l'Académie : « Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » On pourrait dire que nul n'entre vraiment à fond dans l'histoire de la pensée antique s'il n'est tant soit peu philologue. Il n'est point absolument rare de voir appuyer sur un contresens formel la solution très affirmative d'un point controversé du platonisme. Une étude minutieuse de la langue de Platon n'est point inutile à qui veut comprendre sa doctrine et le travail patient de la critique textuelle est une contrainte salutaire à cet effort d'intelligence approfondie de la langue et de la pensée. Apprendre à ne point négliger le secours offert par un apparat critique judicieux, à tenir compte, pour l'interprétation doctrinale, même de ces impondérables que s'efforce à peser la conscience scrupuleuse d'un éditeur, est certainement une partie importante dans l'éducation de ce que les anciens appelaient le sens herméneutique.

II

La direction prise, dans la dernière trentaine d'années, par les recherches sur la chronologie des dialogues a redonné, à l'étude minutieuse du texte et aux moindres problèmes de la critique verbale, une portée doctrinale, indirecte peut-être, mais de tout premier ordre. « Si l'on pouvait, dit M. Alfred Croiset, dater tous les dialogues et savoir dans quelles circonstances ils ont été composés, on comprendrait beaucoup mieux la philosophie qui s'y développe. On verrait d'abord si elle a été conçue d'emblée par son auteur comme un système unique et bien lié, ou si elle s'est formée peu à peu dans son esprit. On saurait ensuite quelle est la portée exacte de certains écrits qui offrent des parties obscures. Et peut-

[1] U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Plato*, vol. II, Berlin, 1919, p. 334 : « Nur wer Platons Worte für lauteres Gold hält, wird sich's nicht verdriessen lassen, jedes Staübchen abzublasen. »

être ces obscurités, ces contradictions apparentes s'expliqueraient-elles fort aisément, soit par des préoccupations polémiques accidentelles, soit par la différence des dates[1]. » On sait qu'aux anciennes méthodes de détermination chronologique, trouvées trop subjectives et trop arbitraires, la méthode « stylistique » ou « statistique » est venue s'opposer comme la seule objective et certaine. « Il fallait, dit encore M. Alfred Croiset, aborder la question par un examen minutieux de certains faits extérieurs, précis, objectifs, sur lesquels nulle discussion ne fût possible[2]. » On se résolut donc « à chercher des indices chronologiques uniquement dans le style des dialogues, et cela dans la partie la plus matérielle, pour ainsi dire, du style, dans la statistique des particules, des adverbes, des mots qu'on emploie d'une manière inconsciente[3]. » Amis et adversaires de la méthode, et l'on peut dire qu'elle n'a plus guère, aujourd'hui, d'adversaires de principe, ont donc été contraints d'accorder, aux moindres détails du texte, une attention minutieuse, et notre connaissance de la langue platonicienne n'y a certainement point perdu. Ne dût-il rester, de toute la littérature poussée autour de la fameuse méthode, que la monumentale Introduction de son peu bruyant découvreur, Lewis Campbell, au *Sophiste* et au *Politique*, les dissertations du même savant, dans son édition de la *République*, sur la langue platonicienne et sur les particularités de style des derniers dialogues, enfin les études si approfondies de Constantin Ritter sur le *Théétète*, le *Sophiste* et le *Politique*, le *Timée*, les *Lettres*, le progrès dû à de telles recherches n'en marquerait pas moins une grosse avance dans notre connaissance générale du platonisme[4]. Mais le bruit même suscité autour de la méthode nouvelle par des auteurs qui avaient beaucoup moins fait de travail positif; les conclusions hardies qu'ils ont voulu tirer des probabilités chronologiques obtenues; leur hâte à dessiner, d'emblée, la courbe de

(1) *Hist. de la Litt. Grecque*, t. IV, 2e éd., 1900, p. 272.

(2) *Idem*, p. 275.

(3) Même page.

(4) L. Campbell. *The Sophistes and Politicus of Plato*, Oxford, 1867 (90 p. d'introduction). Dans l'édition citée de la *République*, vol. II (Essays), 340 pages d'études (critique textuelle, style des derniers dialogues, grammaire et style de Platon) sont de Campbell. — C. Ritter. *Untersuchungen über Plato*, Stuttgart, 1888. *Neue Untersuchungen über Plato*, München, 1910.

l'évolution doctrinale, au risque, à tout le moins, de masquer par de pures hypothèses les vides énormes que laissait, dans le tracé réel, une méthode appliquée, de fait, à quelques dialogues seulement; tous les débats qu'ils soulevèrent par la découverte d'un platonisme critique opposé au platonisme classique, ont provoqué une recrudescence de recherches et comme un renouveau des études platoniciennes.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, d'entreprendre une exposition, soit de l'ensemble du platonisme, soit de l'une de ses pièces maîtresses, sans se préoccuper de la succession chronologique des dialogues. Les auteurs de la présente édition ont même jugé qu'il n'était plus convenable de réimprimer aujourd'hui les œuvres complètes de Platon en présentant les dialogues au lecteur dans un autre ordre que leur ordre probable de succession chronologique. C'est là une innovation qui fera date : une acceptation décidée de la méthode d'interprétation génétique du platonisme; un enregistrement, dans le fait matériel qu'est l'ordonnance typographique, et de la victoire de cette méthode et des résultats les plus certains ou les plus probables du travail intense des dernières années.

Aristophane de Byzance avait distribué l'œuvre de Platon en trilogies. « Plus tard, d'autres critiques, Derkylidas au temps de César, et Thrasylle, contemporain de Tibère, la répartirent par groupes de quatre dialogues, en tétralogies. C'est ce classement qui nous a été transmis par les manuscrits du Moyen Age, et les éditeurs modernes l'ont généralement conservé par respect pour la tradition [1]. » Pourquoi l'on a résolument abandonné ce classement, on nous le dit en termes excellents : « Il a le défaut capital de faire obstacle à une étude méthodique. Sous une apparence d'ordre, c'est le désordre organisé. Les œuvres les plus disparates sont ainsi rapprochées au hasard, sans qu'il soit possible d'en saisir la liaison. Rien n'est plus gênant pour qui veut suivre de près la pensée du philosophe et se faire quelque idée des changements qu'elle a subis [2]. »

Mais, à qui veut sérier tous les dialogues dans leur ordre chro-

[1] Platon, *Œuvres complètes*, t. I, Introduction, p. 12.

[2] *Op. cit.*, même page.

nologique le plus probable, la considération exclusive d'une méthode unique de détermination chronologique ne fournirait que des certitudes ou des probabilités partielles, qu'on ne pourrait étendre qu'indûment, au moyen d'hypothèses plus ou moins déguisées. Il fallait donc faire à la stylistique sa part, mais rien que sa part, et ne rien négliger des résultats acquis, tant certains que probables, par les autres méthodes. Sur la base ainsi élargie on peut bâtir une ordonnance qui se tient. « En tenant compte tout à la fois de l'évolution de la pensée philosophique, des allusions à certains faits contemporains, des relations des dialogues entre eux, de leur caractère intrinsèque, tant au point de vue de la composition qu'à celui du style et de la langue, on arrive, en somme, à les répartir entre un certain nombre de périodes, sinon avec une entière certitude, tout au moins avec une grande vraisemblance. Et, dans ces périodes mêmes, il ne paraît pas impossible d'établir un ordre plausible de succession [1]. » Grande vraisemblance pour la détermination des périodes, ordre plausible de succession à l'intérieur de ces périodes : on ne prétend pas à plus. Mais cette réserve est plus scientifique, infiniment, que certains essais de précision « au dixième près. » Et l'ordonnance chronologique ainsi adoptée après mûr examen, scrupuleusement présentée avec ses notes de probabilité relative, est, en même temps qu'une invite à la critique, un schème de recherche pour le lecteur : « Un essai d'ordre chronologique, fût-il en partie conjectural, a le grand avantage de suggérer le sentiment très vif d'un mouvement de pensée continu. Le lecteur est ainsi provoqué à noter des relations entre les différents dialogues, à observer comment les mêmes idées s'y répètent sous des formes un peu différentes ou s'y modifient graduellement. En un mot, l'attention est appelée sur la vie qui s'y manifeste, et il devient impossible de les considérer comme les parties d'une doctrine immuable ou comme l'expression d'une personnalité qui n'aurait jamais varié [2]. »

Il y aurait quelque impertinence de ma part à m'efforcer de vanter les mérites de la traduction. Le lecteur désintéressé les sentira d'instinct, en jouira, sans les analyser peut-être, et se laissera con-

[1] *Op. cit.*, p. 11.

[2] *Op. cit.*, p. 13.

duire avec confiance par une science si parfaitement sûre d'elle-même, si pleinement maîtresse de la langue grecque, de son génie, de ses nuances les plus étrangères à nos façons modernes de sentir, qu'elle traduit sans effort apparent, transpose sans heurt et rend présente une pensée antique sans lui enlever la fleur et le parfum du passé. Il retrouvera, sans étonnement, dans la traduction, la richesse infinie de la pensée platonicienne, la souplesse inouïe de l'art profond qui supporte cette pensée : l'esprit mordant de la satire, tempéré d'ironie souriante, dans le *Petit Hippias* et l'*Euthyphron*; toute la fraîcheur d'idylle qui se mêle aux délicates et vivantes comédies par lesquelles s'ouvrent le *Charmide* et le *Lysis*; les couplets rapides ou les passes, amoureusement prolongées, de subtile dialectique, dont ces idylles scolaires ou la comédie bourgeoise du Lachès ne sont que le cadre; le mélange de tragique noblesse et de simplicité familière qui fait le charme émouvant du *Criton* et de l'*Apologie*. Traduire ainsi un auteur antique, et spécialement celui qui est peut-être, de tous, le plus difficile à traduire, parce qu'il est le plus profond et le plus varié tout en étant le plus simple, c'est un travail infiniment délicat. Le faire dans la langue de tout le monde, avec les mots de tous les jours, sans tournures barbares ni pédantes, sans parenthèses explicatives, sans hérisser chaque page de crochets, d'italiques ou de renvois; pourtant, serrer de près le texte et donner, non une paraphrase, mais une traduction exacte; un lecteur tant soit peu averti ne manquera point de s'apercevoir que c'est là œuvre de maître et que cette simplicité dans le rendu est la marque du suprême achèvement. Aussi quiconque s'est un peu mesuré avec ce travail ardu de rendre intelligibles, en un langage simplement et nettement français, les nuances de la pensée et de la langue platoniciennes étudiera, pour son compte, avec joie et profit, de telles traductions, mais se sentira quelque peu impuissant à en expliquer clairement les mérites, s'il n'a loisir d'en analyser en détail la manière et les procédés. C'est une étude de détail qu'il faudrait, en effet, tout entière technique, tout entière en citations parallèles pour faire comprendre, par exemple, comment une allusion du texte est poussée, dans la traduction, jusqu'au point de clarté précise où elle cesse d'être une énigme sans cesser d'être une allusion; comment la traduction achève ainsi la pensée sans lui rien

ajouter et, par son exactitude même, devient un commentaire immédiat de l'œuvre antique. A défaut de loisir et d'espace pour de pareilles citations, le mieux est de laisser au lecteur le plaisir de vérifier, à chaque page, les résultats de ce procédé. Le mot de procédé est, d'ailleurs, absolument impropre. Le grand secret, pour une telle traduction, est de savoir parfaitement la langue de son auteur et sa langue à soi et de s'effacer totalement devant la pensée qu'on veut rendre.

(*La fin à un prochain cahier.*)

A. DIÈS.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

UN TRÈS ANCIEN CALENDRIER ROMAIN.

Le fascicule 4-6 des *Notizie degli Scavi* (1921, p. 73 et suiv.) nous apporte le texte, malheureusement très fragmenté, d'un calendrier romain, antérieur à la réforme de Jules César, et de fastes consulaires, le tout tracé jadis à l'encre et au minium sur le stuc de revêtement d'une chambre. Ces vénérables débris ont été recueillis à Antium en 1915. Malgré des fouilles et des recherches minutieuses, on n'a pas pu établir de quel édifice ils provenaient; on les a trouvés mêlés à des terres de remblai. Le commentaire qui accompagne la reproduction du calendrier est dû à l'érudition sagace de M. Mancini, inspecteur des fouilles de Rome. C'est, dit-il, le plus ancien de tous les calendriers romains connus jusqu'ici ; il prend la première place, la place d'honneur, tant à cause de son antiquité que parce qu'il est l'unique calendrier antérieur à César qui nous ait été transmis.

Les fastes étaient écrits sur un autre mur de la même pièce; ils contenaient le nom des magistrats depuis l'année 164 jusqu'à l'année 84 av. J.-C.; ils complètent donc très heureusement la liste donnée par les Fastes Capitolins, qui contient une lacune importante pour les années 130 à 111. Toutes les particularités de détail qu'on peut y relever ont été notées par M. Mancini.

Ce savant estime que le calendrier comme les fastes, datent de la pre-

mière moitié du Ier siècle av. J.-C. et, suivant toute probabilité, des dix premières années du siècle.

La publication contient le fac-similé des deux documents (pl. I et II). On notera que dans le calendrier les lettres sont peintes les unes en noir, les autres en rouge; les fêtes sont toujours indiquées en rouge. En voici la série :

JANVIER

1er *Aescula(pio), Co[ns]o, Vedioue*
5 *Vicae pota[e]*
11 *Car[mentalia]. Iuturnae*
15 *Car(mentalia). Carment(i)*

FÉVRIER

1er *Iunon(i) S[ospitae] Matr(i) Re[ginae]*
5 *Concord(iae) in Capit(olio)*
13 *Fauon(io)*
15 *[Lupe]r(calia)*
17 *Q[uirinalia]. [Quir]ino*
21 *[Fer]a(lia)*
23 *[Ter]mi(nalia)*
27 *Equ[irria]*

MARS

1er *Iunon(i)*
7 *Vedi(oui) in Ca[p]itol(io)*
14 *Equir(ria)*
15 *Ann(ae) Perennae*
17 *[L]iber(alia)*
19 *[Q]uin(quatrus). Mineruae*
23 *Tubil(ustrium)*

AVRIL

5 *Fort(unae) publ(icae)*
11 *M(atri) d(eum) m(agnae) I(daeae)*
13 *Ioui Victor(i) Iou(i) Leibert(ati)*
15 *Fordi(cidia)*

19 *Ceria(lia). Cereri Lib(ero) L[ib(erae)]*
21 *Paril(ia). Roma cond(ita)*
23 *Vinal(ia). Vener(i) Eruc(inae)*
25 *Robig(alia)*

Mai

9 *Lemur(ia)*
11 *Lemur(ia). Ma[niae?]*
13 *Le[mur(ia)]*
15 *[Mercurio] Maiae [Marti] inuict(o)*
21 *[Ag]on(alia)*
23 *[T]ub(ilustrium)*
25 *For[t(unae)] p(opuli) r(omani) Q(uiritium)*

Juin

1er *Marti in cl[iuo Iuno]n(i) in [arce?]*
5 *Di Fidi*
9 *[Vest]ae*
11 *[M]atr(alia). [M]atri Matu[t(ae)] Fortu[n]ae*
19 *Min[eruae]*
27 *Laru(bus)*

Quintilis

1er *.... on .... [Felici]tat(i)*
7 *Palibus duabus.*
13 *Loed(i) Apol(linis)*
17 *Hono(ri)*
18 *[Al]liens(i) die*
19 *Luc(aria)*
21 *Lu[c(aria)]*
22 *[Concor]diae*
23 *Nept(unalia)*
25 *Fur(rinalia)*

Sextilis

1er *Spei Victor(iis) duabus*
5 *Salu(ti)*

6 *Dianae Vortu(mno) Fort(unae) Equ(estri) Her(culi) Vic(tori) [Cas]t(ori) Poll(uci) Came(nis)*
17 *Port(unalia)*
19 *Vina(lia). Venere*
21 *C[o]ns(ualia)*
23 *V[olc(analia)] V[olk(ano) H]orae Qui[rino] [Maiae? s]upr(a) Comi(tium)*
25 *O[pic(onsiuia]*
27 *[Volt]u(rnalia).*

SEPTEMBRE

5 *Ioui Statori.*
8 *M(agni) (ludi)*
9 *M(agni)*
10 *M(agni)*
13 *Ioui O(ptimo) M(aximo)*

OCTOBRE

1er *Fidei*
7 *[Ioui] Fulgur(i) [I]unon(i) Quir(iti)*
10 *Iunon(i) Mon[etae]*
11 *Medi(trinalia)*
13 *Fo[n]t[i(nalia)]*

NOVEMBRE

13 *[Fer]on(iae) Fort(unae) Prim(igeniae) [Pie?]tati.*

DÉCEMBRE

8 *Tiberino Gaiae*
15 *Cons(ualia)*
17 *Satur(nalia). Saturno*
18 *[Opa(lia)]. Opi*
21 *Di[ualia]*
22 *L[a]r(ibus) Perm(arinis)*
23 *Lare(ntalia). Dian(ae) Iunon(i) R(eginae) in Camp(o) Tempe(statibus).*

Sur ces fêtes dont plusieurs sont nouvelles pour nous, le commentaire de M. Mancini donne toutes les clartés désirables.

R. C.

LIVRES NOUVEAUX.

J. Hazzidakis. *Étude de préhistoire crétoise. — Tylissos à l'époque minoenne.* Traduit du grec par l'auteur avec la collaboration de L. Franchet. — 48 fig. et 10 pl., 86 p. Paris, Geuthner, 1921.

C'est la traduction française d'un mémoire que M. Hazzidakis avait publié dans l'*Éphéméris archéologique* d'Athènes en 1912. Comme le remarque M. Franchet dans la Préface qu'il a mise en tête de ce mémoire, l'intérêt de l'exploration faite à Tylissos, où l'on opérait sur un terrain restreint et avec un personnel réduit, est d'avoir permis des observations très minutieuses sur tous les objets recueillis dans les tranchées, sans excepter les plus insignifiants. On a pu constater ainsi que la stratigraphie admise par les précédents fouilleurs de Crète est sujette à revision, qu'elle ne se présente pas avec des divisions nettement séparées et que, le plus souvent, — ce qui paraît assez naturel — les catégories chevauchent l'une sur l'autre. Ainsi les trois époques distinctes, dont on a constaté ici l'existence, comprennent, avec le Minoen ancien, le début du Minoen moyen; puis avec la fin du Minoen moyen le commencement du Minoen dernier; enfin, en troisième lieu, la fin du Minoen dernier, c'est-à-dire le mycénien.

Le plan des bâtiments retrouvés offre deux constructions distinctes, séparées l'une de l'autre par un espace libre, utilisé peut-être comme passage ou rue, mais qui paraît contenir aussi des vestiges d'habitations plus anciennes. Du reste, il y aura lieu d'étudier à part les détails de l'architecture. Le sol de la plupart des chambres était constitué par le roc même; quelques-unes sont dallées.

Le mobilier comprend des séries de poteries déjà connues : des grands pithoi, les uns ornés de longues coulées de peinture noire, les autres décorés de cordons en relief, disposés horizontalement; des amphores à deux séries d'anses, l'une sur l'épaule et l'autre près de la base, portant un décor simple en cercles noirs ou parfois avec des algues, des coraux; des skyphoi à bec avec une ornementation végétale; une pyxis avec des spirales mycéniennes; des cratères, des œnochoés et des coupes, des récipients pour le charbon et l'encens; enfin quelques tablettes à écriture crétoise, des pierres gravées et des empreintes de cachets sur terre cuite. Parmi les objets en pierre signalons des supports de tables d'offrandes, des lampes à deux mèches, des cornes de consécration, un rhyton, des pyxis, des outils (marteaux et haches), des poids; parmi les bronzes, des chaudrons en forme de lébès, des lingots de cuivre. La trouvaille la plus importante a été une statuette, en bronze, d'homme vêtu d'un pagne, faisant le geste d'adoration avec la main portée aux yeux; elle a déjà été publiée et citée souvent. Des petites pièces d'os et d'ivoire découpées ont permis de reconstituer une jolie ornementation de coffret ou de meuble, avec des charnières de bronze. Enfin quelques fragments de peintures murales ont montré que ces habitations, comme celles de Cnossos, de Phaistos et

de Tirynthe, étaient décorées de fresques ; le débris le plus intéressant pourrait peut-être représenter un énorme éventail ou chasse-mouches que devait porter un serviteur ; mais la reconstitution reste hypothétique.

Il y avait aussi, comme dans les autres palais crétois, une chapelle du culte, car les figurines de terre cuite et les objets votifs ne manquent pas. Les ossements d'animaux ont révélé la présence du taureau, de la chèvre sauvage, du mouton, du porc ; les vertèbres de poissons et les coquillages se sont rencontrés fréquemment dans les tranchées.

Ce mémoire sur le palais de Tylissos est suivi d'un autre chapitre, traduit des *Athenische Mittheilungen*, 1913, où l'auteur rapporte la découverte d'un tombeau creusé dans les mêmes parages ; il contenait un ossuaire ou larnax, analogue à ceux qui ont déjà été publiés, avec couvercle à double pente et décor en losanges de traits ondulés. Dans la même grotte était disposé le mobilier du mort : coupe à pied et tasses d'argile, anneaux de bronze et d'argent, coquillage, pierre gravée.

On nous promet un second fascicule qui traitera des édifices de Tylissos et en expliquera le plan.

E. P.

Bulletin archéologique du Musée Guimet. Fascicules I et II. Paris et Bruxelles, G. van Oest, 1921, 2 vol. in-8 carré.

Le Musée Guimet a eu l'heureuse idée de compléter la série de ses publications : *Annales*, *Revue de l'Histoire des Religions*, par un *Bulletin archéologique* destiné à la « publication rapide des documents, ou pour la divulgation des recherches et des applications les plus récentes. » Le Comité de rédaction du nouveau Bulletin se compose de MM. Finot, Goloubew, Sylvain Lévi, Maitre, Pelliot et des conservateurs du Musée. Chaque fascicule sera généralement illustré de quatre planches.

Le premier fascicule est consacré à la description d'une nouvelle salle du Musée, la salle Édouard Chavannes. Il renferme, outre une introduction par M. A. Moret, Directeur du Musée, les articles suivants : *Edouard Chavannes* (*1865-1918*), par P. Pelliot, avec une photographie. — *La part de l'indianisme dans l'œuvre de Chavannes*, par Sylvain Lévi. — *Trois figures : Édouard Chavannes, Raphaël Petrucci, Victor Segalen*, par H. d'Ardenne de Tizac. — *Victor Segalen* (*1878-1919*), par Paul Vitry. — *Mission Edouard Chavannes : Chine septentrionale*, *1907*, par Jean Lartigue. — *Mission Victor Segalen, Gilbert de Voisins et Jean Lartigue : Chine Occidentale*, *1914*, par Jean Lartigue. — *Mission Victor Segalen : région de Nankin*, *1917*, par Jean Lartigue.

Le second fascicule consacré à l'Asie centrale et au Tibet, renferme les articles suivants : *La Mission Pelliot*, par Paul Pelliot. — *Documents de la Mission Pelliot exposés au Musée Guimet*, décrits par Joseph Hackin. — *Fragments de poteries provenant de Yotkân* (*Mission Dutreuil de Rhins-Grenard*) décrits par J. Hackin. — *A propos de documents tibétains*, par J. Bacot. — *Documents tibétains de la Mission Bacot*, décrits par Joseph Hackin.

On voit le vif intérêt que présente la nouvelle publication.

H. C.

Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society, 1918-1919 et

n° IX (1921). Deux brochures in-8, Manchester, At the University press; Londres, Longmans, Green and C°, 39, Paternoster row, 1920 et 1921.

La *Manchester Egyptian and Oriental society* a tenu cinq séances d'octobre 1918 à mai 1919 et neuf séances de novembre 1919 à mai 1920. Ce *Journal* donne le résumé de ses travaux. On y voit signaler ce fait important que la concession de fouilles à Tell el Amarna, qui a appartenu longtemps à la *Deutsche Orient Gesellschaft* a été transférée, comme conséquence de la guerre à l'*Egypt Exploration Society*, qui a succédé à l'*Egypt Exploration Fund*. Les Allemands avaient tiré de ce site de Tell el Amarna beaucoup d'œuvres d'art intéressantes, qui ont pris la direction de Berlin. Ce seront les musées de la Grande-Bretagne et des États-Unis qui s'enrichiront désormais des œuvres découvertes.

Voici les titres des principaux mémoires publiés dans le *Journal*.

Fascicule 1918-1919 : Aylward M. Blackman, *The sequences of the Episodes in the Egyptian Daily Temple Liturgy*. — T. Witton Davies, *The Infinitive, especially the Infinitive Absolute in Hebrew and its Cognates : a Study in comparative Philology and Translation*. — W. J. Perry, *The significance of the Search for Amber in Antiquity*. — Theodore M. Robinson, *Some Features on the sibilants in the semitic languages*.

Fascicule 1921 : Maurice A. Canney, *The significance of names*. — T. Eric Peat, *The problem of Akhenaton*. — W. M. Crompton, *Jesse Haworth*.

H. D.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Th. E. Ameringer, *A study in greek Rhetoric*. Diss. Washington, 1921.

F. Bechtel, *Die griechischen Dialekte*. I. Band : Der lesbische, thessalische, bäotische, arkadische und kyprische Dialekt. In-8, vi-447 p. Berlin, Weidmann, 1921.

M. C. Burkitt, *Prehistory*. A study of early cultures in Europe and the Mediterranean basin. With a short preface by l'abbé H. Breuil. In-8, 458 p. Cambridge Press, 1921.

Catalogus Papyrorum Raineri. Series graeca. Pars I. Textus Graeci papyrorum, qui in libro « Papyrus Erzherzog Rainer, Führer durch die Ausstellung Wien 1894 » descripti sunt. Rec. C. Wessely. In-fol., 161 p. Leipzig, Haessel, 1921.

L.-A. Constans, *Arles antique* (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule 119). In-8, xvi-426 p., pl. Paris, E. de Boccard, 1921.

B. Croce, *Theory and history of historiography*. Translated from the Italian by D. Ainslie. In-8, 318 p. London, Harrap, 1921.

Eclogae grecolatinae. Fasc. I. Auswahl aus Augustins Confessiones. Hrsg. von A. Kurfess. Fasc. II. Quellen zum Leben Karls des grossen. Leipzig, Teubner, 1921.

Einleitung in die Altertumswissenschaft. I. Bd. I. Hft : U. von Wilamo-

witz-Moellendorff, *Geschichte der Philologie*. Leipzig, Teubner, 1921.

L. R. Farnell, *Greek hero cults and ideas of immortality* (The Gifford lectures). In-8, 150 p. Cambridge Press, 1921.

G. B. M. Flrmand, *Les pierres écrites* (*Hadjrat-Mektoubat*). Gravures et inscriptions rupestres du Nord-Africain (Missions du Ministère de l'Instruction publique et du Gouvernement général de l'Algérie. Service géologique). Gr. in-8, 434 p., pl. Paris, Masson et Cie, 1921.

Gaius, *Institutionum commentarii*. Ed. E. Seckel et B. Kuebler. Leipzig, Teubner, 1921.

J. Hazzidakis. *Étude de préhistoire crétoise. Tylissos à l'époque minoenne*, suivi d'une note sur les Larnax de Tylissos, traduit du grec par l'auteur avec la collaboration de L. Franchet. In-4, Paris, P. Geuthner, 1921.

E. Howind, *De ratione citandi in Ciceronis Plutarchi, Senecae Novi Testamenti scriptis obvia*. Diss. Marburg, J. A. Koch, 1921.

G. Kafka, *Die Vorsokratiker* (Geschichte der Philosophie in Einzeldarstellungen, Bd. 6). 164 p. München, Reinhardt, 1921.

W. A. Kosten, *Inquiritur quid Xenophontis* Λακεδαιμονίων πολιτεία *valeat ad Lacedaemoniorum instituta cognoscenda*. Diss. inaug. Rheno-Traiect. In-8, xv-129 p. Middelburg-W., 1921.

R. A. S. Macalister, *A text-book of European archaeology*. Vol. I. The palaeolithic period. In-8, 625 p. Cambridge Press, 1921.

V. Macchioro, *Eraclito*. Bari, Laterza e figli, 1921.

Sven Lönborg, *Der Klan*. Iena, Diederichs, 1921.

K. Meuli, *Odyssee und Argonautika*. Untersuchungen zur griechischen Sagengeschichte und zum Epos. In-8, vi-121 p. Berlin, Weidmann, 1921.

Phaedrus solutus vel Phaedri fabulae novae XXX. Quas fabulas Phaedro vindicavit, recensuit, metrumque restituit Carolus Zander. In-8, xici-72 p. Lund, Gleerup; Leipzig, Harrassowitz, 1921.

K. Reinhardt, *Poseidonios*. In-8, München, Oskar Beck, 1921.

C. Robert, *Die griechische Heldensage*. 3 Buch. I. Abt. Berlin, Weidmann, 1921.

Th. von Scheffer, *Die homerische Philosophie*. München, Rösl und C., 1921.

J. Schmidt, *Freiwilliger Opfertod bei Euripides*. Giessen, Töpelmann, 1921.

H. D. Sedgwick, *Marcus Aurelius*. A biography told as much as may be by letters, together with some account of the stoic religion and an exposition of the roman government's attempt to suppress christianity during Marcus's reign. In-8, 309 p. Oxford Press, 1921.

F. Sommer, *Vergleichende Syntax der Schulsprachen* (Deutsch, Englisch, Französisch, Griechisch, Lateinisch) mit besonderer Berücksichtigung des Deutschen. viii-126 p. Leipzig und Berlin, Teubner, 1921.

L. Spence, *An introduction to mythology*. In-8, 335 p. London, Harrap, 1921.

E. D. Van Buren, *Figurative terracotta revetments in Etruria and Latium in the V. and VI. centuries B. C.* In-8, 74 pl. London, Murray, 1921.

MOYEN AGE.

J. Anglade, *Histoire sommaire de la littérature méridionale au Moyen Age* (des origines à la fin du xve siècle). In-8, Paris, E. de Boccard, 1921.

Dante Alighieri, *Il codice Trivulziano 1080 della Divina Commedia* riprodotto in eliocromia sotto gli auspici della Sezione milanese della Societa Dantesca italiana, con una introduzione di Luigi Rocca, In-folio, VIII-237 p. Milano, Hoepli, 1921.

Dante Alighieri, *La Divina Commedia* illustrata nei luoghi e nelle persone a cura di C. Ricci. In-folio, 1120 p., ill. Milano, Hoepli, 1921.

Dante Alighieri, *Epistolae*. Testo, versione e commento per cura di A. Monti. In-16, 406 p. Milano, Hoepli, 1921.

R. T. Holbrook, *Etude sur Pathelin*. Essai de bibliographie et d'interprétation (Elliot monographs). In-8, Oxford Press, 1921.

C. Ricci, *L'ultimo rifugio di Dante*, 2ª ediz. In-8, 480 p., ill. Milano, Hoepli, 1921.

S. C. Roberts, *A history of the Cambridge University Press (1521-1921)*. In-8, 205 p. Cambridge Press, 1921.

Year books of Edward II. Vol. XIX. Part. I. Edward II. A. D. 1312-1313. Ed. for the Selden Society by P. Vinogradoff and L. Ehrlich. In-8, 310 p. London, Quaritch, 1921.

ORIENTALISME.

Bihar and Orissa code. Ed. by W. S. Coutts. 4 vol. Calcutta, Supt. govt. Ptg, 1921.

J. H. Breasted, *A history of Egypt*. From the earliest times to the persian conquest. 2nd ed. fully revised. In-8, 664 p. London, Hodder, 1921.

Catalogue of the arabic and persian manuscripts in the Oriental public library at Bankipore. Vol. V. Tradition. Part. I. Prepared by Maulavi Abdul Hamid. In-8, 214 p. Supt. govt. Ptg. Bihar, 1921.

H. Cordier, *E. Renan et G. Maspero d'après leur correspondance entre 1878 et 1885*. In-8, Paris, E. Leroux, 1921.

Short texts from coptic ostraca and papyri. Edited and indexed by W. E. Crum. In-4, 149 p. Oxford Press, 1921.

The Dantyosthavidih, or the fourth Laksana treatise of the Atharva Veda. Edited with an introduction translation and an index by Pandita Ramagopala Sastri. In-8, London, Luzac, 1921.

J. C. Duff, *History of the Mahrattas*. Revised and annotated edition. Introd. by S. H. Edwardes. In-8, 2 vol., Oxford Press, 1921.

C. Eliot, *Hinduism and Buddhism*. An historical sketch. In-8, 3 vol. London, E. Arnold, 1921.

G. Grierson, *Ishkashmi, Zebaki and Yazghulami*. In-8, 128 p. Royal Asiatic Society, 1921.

G. A. Grierson, *Linguistic Survey of India. Indo-aryan family, central group*. Part. IV, vol. IX. Music. 981 p. Calcutta, Govt. Ptg.. 1921.

G. A. Grierson, *Specimens of languages of the Eranian family music*. Vol. X. 549 p. Calcutta, Govt. Ptg., 1921.

Th. Hopfner, *Griechisch-aegyptischer Offenbarungszauber*. I. Band. Leipzig. H. Haessel, 1921.

Kitab al-Kuttab ou le guide des écrivains par Ibn-Durustuyah (xe siècle). Edité en arabe avec notes et tables par le P. Louis Cheikho. In-8, 211 p. London, Luzac, 1921.

The Jaiminiya, or Salavakara upanishad Brahmana. Devanagari text, with indexes, by Pandit Rama Deva. With an introduction on the history of Samaveda literature by Bhagavard Datta. In-8, 154 p. London, Luzac, 1921.

M. Jastrow and A. T. Clay, *An old babylonian Version of the Gilgamesh epic* (Yale oriental Series). In-8, 106 p. Oxford Press, 1921.

Liu Chai-Lien, *The arabism prophet*. A life of Mohammed from chinese and arabic sources. A chinese moslem work. Translated by Isaac Mason. In-8, xvi-313 p. London, Luzac, 1921.

R. A. Nicholson, *Studies in islamic mysticism*. In-8, 295 p. Cambridge Press, 1921.

The Ottoman Conquest of Egypt. Translated by Lt-C. W. H. Salmon. 117 p. Royal Asiatic Society, 1921.

F. S. Richards, *Note on the age of the great temple of Ammon at Karnak*. As determined by the orientation of its axis. In-8. Cairo, Govt. Ptg., 1921.

J. Schrijnen, *Einführung in das Studium der indogermanischen Sprachwissenschaft*. Übers. v. W. Fischer, Heidelberg, Winter, 1921.

Shahpurshah Hormasji Hodivala, *Studies in Parsi history*, 349 p. Junagahd, 1921.

South Indian inscription. Vol. III. Miscellaneous inscriptions from the Tamil country. Part. III. Edited and translated by Rao Sahib H. Krishna Sastri. In-8, p. 221-439 (Archaeol. Survey of India. New Impl. Series. Vol. XXIX). Madras, Govt. Ptg., 1921.

P. Sykes, *A history of Persia*. 2nd ed. In-8, 2 vol. London, Macmillan, 1921.

R. C. Thompson, *British Museum excavations at Abu Shahrain, in Mesopotamia, 1918*. In-4, p. 101-144, ill. London, F. Hall, 1921.

G. A. Wainwright, *Balabish*. 37 th. Memoir of the Egypt exploration Society. In-4. London, Allen and Unwin., 1921.

E. F. Weidner, *Die Könige von Assyrien*. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1921.

H. S. Winlock, *Bas-reliefs from the temple of Ramesis I at Abydos*. Metropolitan Museum of Art papers. Vol. I. Part. I. New-York, the Museum, 1921.

R. Wagner, *Der Berliner Noten papyrus nebst Untersuchungen zur rhythmischen Notierung und Theorie*. Diss. Tübingen, H. Laupp jr., 1921.

J. L. S. Whitaker, *Motya, a phœnician colony in Sicily*. In-8, London, G. Bell and sons, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

11 novembre 1921. M. R. Dussaud fait une communication sur l'Emésène au deuxième millénaire avant notre ère et en particulier sur la digue longue de près de deux kilomètres, qui par la retenue des eaux de l'Oronte forme le lac de Homs.

— M. R. Cagnat donne lecture d'une note de M. Charles Picard sur quelques inscriptions latines de Macédoine.

— M. le comte Paul Durrieu entretient l'Académie d'un précieux livre d'heures de l'Ecole Ganto-Brugeoise rapporté de Flandre en Espagne au début du XVI^e siècle par l'évêque D. Juan de Fonseca, et qui est con-

servé au séminaire San Carlo à Saragosse.

18 novembre. M. Henri Cordier communique une note de M. Rivet établissant que le bronze était connu des Mexicains avant l'arrivée des Espagnols.

— M. Théodore Reinach signale d'après des documents communiqués par M. O'Curle la découverte d'un important trésor d'argenterie romaine faite en 1919 non loin d'Edimbourg.

2 décembre. M. Montet envoie un bref compte rendu d'une découverte de vases en albâtre faite à Byblos; l'un d'eux porte l'inscription hiéroglyphique du Pharaon Ounas.

— M. Loth établit que chez les Celtes, les Germains et les Slaves le mot signifiant « genou » a aussi le sens de « génération »; il donne l'explication de cette similitude.

16 décembre. M. Clermont-Ganneau communique, au nom de M. Auguste Terrier, délégué du haut-commissariat de la République française en Syrie, une série de photographies de la cité antique de Palmyre prises par les soins du service photographique de notre corps d'occupation.

— M. Allotte de la Füye lit un mémoire sur l'alphabet araméen-sogdien.

23 décembre. M. Camille Jullian donne lecture d'une note sur des découvertes qui viennent d'être faites à Bordeaux, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce de cette ville, dans le mur romain qui passe au voisinage de la Bourse. On a trouvé des pièces fort intéressantes pour notre histoire : frises, tambours de colonnes et chapiteaux appartenant à un temple de dimensions colossales, bas-reliefs figurant des scènes de sacrifice, des scènes symboliques, et enfin, une inscription datée de l'an 237 de notre ère, mentionnant les rapports commerciaux entre les habitants d'York et de Lincoln et la ville de Bordeaux.

— M. Omont communique une note du R. P. J.-B. Thibaut, des Augustins de l'Assomption, à Cadi-Keuy (Constantinople) sur des recherches topographiques faites à *l'Hebdomon*, faubourg sud de Constantinople. Ce faubourg, identifié par A. Van Millingen avec la localité de Makri-Keuy, comprenait plusieurs palais et églises et le tombeau de l'empereur Basile II le Bulgarochtone († 1025).

— M. Delachenal donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur M. l'abbé Lejay.

13 janvier 1922. M. Camille Jullian communique, de la part de M. de Gérin-Ricard, de Marseille, une inscription qui se lit sur un petit autel de pierre découvert à Rognac, près de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) : l'inscription, en caractères semi-cursifs, d'une paléographie parfois étrange, est une dédicace à Minerve par un indigène à nom gaulois. Canicus. Sous le nom de Minerve, il ne faut pas voir la déesse classique, mais plutôt une déesse celtique, analogue à la Terre ou aux Eaux, affublée d'un nom latin.

— M. Merlin donne lecture d'une note de M. Lantier, inspecteur des antiquités de la Tunisie, relative à la topographie de Carthage à l'époque romaine et à l'époque byzantine. L'étude des cimetières païens et chrétiens de Carthage permet de suivre le développement de la ville aux principales périodes de son histoire.

— M. René Cagnat donne lecture d'une note de M. Louis Chatelain, directeur du service des antiquités du Maroc, sur le résultat de la récente campagne de fouilles exécutées à

Volubilis, et commente le texte de deux bornes milliaires, appartenant à la voie romaine d'Emèse à Héliopolis, qui ont été signalées à l'Académie par M. Virolleaud, directeur du service des antiquités de Syrie.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Nécrologie. M. Léon Heuzey, membre de l'Académie depuis 1874 est décédé à Paris le 8 février. M. Heuzey était également membre libre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1885.

Élections. L'Académie a élu le 16 décembre quatre correspondants étrangers :

M. Conti Rossini, orientaliste, à Rome.

M. Frédéric Poulsen, helléniste, conservateur de la glyptothèque Nykarlsberg, à Copenhague.

M. Ramon Menendes Pidal, philologue, professeur à l'Université de Madrid.

M. Lo Tchen Yu, exégète, à Tien-Tsin.

Académie des Sciences.

Nécrologie. M. Camille Jordan, membre de la section de géométrie depuis 1881 et par la date d'élection doyen de l'Académie, est décédé à Paris le 21 janvier 1922.

Élections. M. le général Ferrié a été élu le 6 février membre de la section de géographie et navigation en remplacement de M. Alfred Grandidier décédé.

— M. Maurice d'Ocagne a été élu le 30 janvier membre libre en remplacement de M. Carpentier décédé.

Académie des Sciences Morales et politiques.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 17 décembre 1921, sous la présidence de M. Imbart de la Tour, qui a fait le rapport habituel sur les concours de l'année.

M. Lyon Caen, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de M. Roosevelt, associé étranger de l'Académie.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS-AVRIL 1922.

LES « HISTOIRES » DE TACITE.

ŒUVRES DE TACITE. *Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique, philologique et explicatif, une introduction, des arguments, un index des noms propres et un index grammatical*, par HENRI GOELZER. — HISTOIRES. — Deux vol. grand in-8. Paris, Hachette, 1920.

TACITE, HISTOIRES. *Texte établi et traduit par* HENRI GOELZER. Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé. — Deux vol. in-8. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1921.

M. Henri Goelzer avait déjà, souvent et depuis longtemps, bien mérité des lettres latines et de Tacite en particulier. Pour ne mentionner point ses autres publications, dont la somme est considérable et la valeur incontestable, il y a trente-cinq ans que Gaston Boissier examinait ici même[1] son édition savante du *Dialogue des Orateurs*, « si exacte, si soignée, si complète ». Plusieurs éditions à l'usage des élèves, celles du *Dialogue*, de la *Germanie*, des *Histoires*, livres I et II[2], comparables aux meilleures d'entre nos éditions classiques, par exemple au *Tite-Live*, malheureusement partiel, de Riemann et Homolle[3], égales, pour le moins, aux meilleurs travaux analogues parus à l'étranger, vinrent après l'ouvrage si favorablement jugé par le

[1] *Journal des Savants*, 1887, p. 649 et suiv.

[2] A la librairie Hachette.

[3] A la même librairie.

Maître, et précédèrent, préparèrent l'œuvre présente, à qui sa grande autorité eût, à coup sûr, accordé une louange pareille. Non plus que d'un débutant, ces quatre volumes ne sont le fait d'un improvisateur. Il y a vingt ans et plus que M. Goelzer, non seulement y songeait, mais y travaillait. Cette œuvre, distribuée en deux publications, mais dont les deux parties forment bien un tout, fruit substantiel d'une préparation lointaine et d'une longue élaboration, comprend un texte avec apparat critique, une traduction, un commentaire explicatif, outre une introduction qui est l'exposé, non pas de tous les problèmes relatifs à Tacite, mais de ceux-là seuls qui concernent les *Histoires*; domaine suffisamment vaste : car ce que Gaston Boissier disait du *Dialogue des Orateurs*, dans l'article cité plus haut, qu'il « soulève des questions importantes qui ne sont pas encore tout à fait résolues », s'applique sans nul doute, aussi bien et même beaucoup mieux, au cas des *Histoires*.

I

La tâche la moins laborieuse, sinon la moins délicate, fut pour M. Goelzer l'établissement du texte. Ici la moisson était faite, peut-on dire : il ne restait vraiment qu'à glaner après les anciens et surtout après les meilleurs des modernes. Dans l'évolution du texte imprimé des *Histoires*, M. Goelzer distingue quatre périodes : la première (1470-1573), où culmine le nom de Beatus Rhenanus, caractérisée par l'absence de toute doctrine scientifique et le jeu arbitraire de l'inspiration personnelle; la deuxième (1573-1716), où la place d'honneur appartient à Juste Lipse et où le *Mediceus alter*, jusque-là inconnu ou méconnu, commence à jouir de quelque autorité; la troisième (1716-1846), où, de Jacques Gronove à Ruperti et Bekker, la légitime influence de ce manuscrit s'accuse de plus en plus; la quatrième, qui commence le jour où il est enfin établi que le *Mediceus*, archétype de tous nos autres manuscrits sans exception, doit être considéré comme notre source unique du texte des *Histoires*, ses copies ne pouvant servir qu'à combler ses lacunes récentes; preuve faite par la collation de Baiter et dont bénéficia d'abord l'édition d'Orelli. Il eût convenu

d'ajouter que les trois premières périodes se groupent et s'opposent ensemble à la quatrième seule. Car il ne s'agit plus, avec celle-ci, d'un simple progrès, mais bien d'une véritable révolution; et c'est une ère nouvelle qui s'ouvre. Les collations ultérieures du *Mediceus* faites pour la troisième édition de Ritter (1864), puis par Meiser pour la réédition d'Orelli (1882), enfin par Andresen pour la cinquième édition du texte de Halm (1914)[1], ont confirmé la preuve de Baiter, et, de plus en plus nettement, démontré l'excellence, imposé l'autorité du manuscrit.

Tacite ne fut point, comme Horace et Virgile, un de ces auteurs latins sur lesquels sévit la malfaisance de l'hypercritique. Néanmoins, aussi longtemps que le *Mediceus* ne fut pas estimé à sa juste valeur, les éditeurs des *Histoires* ou bien « pataugèrent dans la mare aux variantes », ou bien s'égarèrent parmi les nuées de la conjecture. Durant notre dernière période, la critique verbale de Tacite est devenue de plus en plus conservatrice. Donner ce que Tacite a écrit étant le devoir de l'éditeur, il est apparu que le moyen le plus sûr de réaliser cet idéal était de garder la leçon du *Mediceus*, toutes les fois qu'elle ne serait pas absolument impossible. M. Goelzer applique ce principe avec autant de rigueur au moins que son prédécesseur immédiat Andresen. Le principe est excellent; l'application en est parfois délicate. Quelque résolu que l'on soit à garder la leçon du *Mediceus*, il y a des cas où l'on doit rendre l'arrêt d'impossibilité. Si les raisons tirées de la langue ou du style sont plus aléatoires qu'avec tout autre avec un écrivain d'une originalité aussi manifestement voulue que celle de Tacite, il y a des raisons de sens devant lesquelles il faut que s'incline le conservateur le plus intransigeant. Peut-être les tout derniers éditeurs des *Histoires* ne l'ont-ils pas toujours compris; peut-être devons-nous souhaiter maintenant qu'un léger mouvement de réaction se produise contre l'excès de ce *conservatisme*.

Établir le texte des *Histoires* était donc une tâche délicate; le traduire était une tâche tellement difficile qu'elle en aurait rebuté de moins courageux. M. Goelzer eut d'autant plus de mérite à l'entreprendre qu'il estimait impossible de surpasser la traduction

[1] M. Goelzer ne semble pas l'avoir connue.

justement célèbre de Burnouf. De bons esprits, dit-il, la considèrent encore comme un chef-d'œuvre. Oui, certes, le travail de Burnouf, pris en soi et abstraction faite du texte, est une œuvre d'art remarquable, presque irréprochable. En tant que traduction même, il est bon, il est bien supérieur à tout ce dont nous avons dû nous contenter jusqu'ici pour la plupart des auteurs latins. Mais, outre que Burnouf a travaillé sur un texte aujourd'hui suranné, sa traduction a, comme telle, deux défauts graves, l'un que signale M. Goelzer : elle n'est pas assez exacte ; « il interprète souvent, plutôt qu'il ne traduit » ; l'autre que M. Goelzer ne signale pas : elle est trop élégante. Si, bien souvent, elle « fait passer en français la sombre énergie ou la poésie éclatante de l'original », bien souvent elle l'embellit ou même l'enjolive. Ne craignons pas de dire qu'on pouvait mieux faire que Burnouf, et constatons qu'en somme M. Goelzer a mieux fait, puisque sa traduction, moins élégante heureusement, est plus exacte, beaucoup plus exacte ; non sans ajouter cependant qu'il serait peut-être encore possible de mieux faire, et voici précisément en quoi. D'une part, M. Goelzer n'échappera pas tout à fait au reproche d'avoir, en maints passages, paraphrasé plutôt que traduit. Qu'à une traduction dont la rigueur eût serré le texte jusqu'à l'obscurité, il ait préféré une interprétation libre et large, rien de plus raisonnable : mais on pouvait souvent être plus strictement fidèle sans être obscur. D'autre part et surtout, avec la concision de l'original, il fallait davantage s'astreindre à conserver le dessin et le mouvement de ses phrases. L'inexactitude de Burnouf ne concerne pas seulement le sens ; elle consiste, pour une bonne part, dans les changements inutiles et nuisibles qu'elle impose au style, changements de tours, changements de rythme. Burnouf se laisse aller ou même se complaît à briser, à morceler la période ou la phrase longue de Tacite, qu'il est presque toujours possible de transposer entière. Car la prose française ne répugne point, Dieu merci, alerte et vive, quand il le faut, autant qu'il le faut, à une démarche plus grave et soutenue, celle de la période oratoire ou narrative. Une phrase longue et complexe, en français, n'est pas forcément une phrase lourde et embrouillée. De ce défaut si fréquent, presque constant, qui nous choque dans Burnouf, la traduction nouvelle aurait dû et pu être complètement exempte. La traduction idéale rendrait.

autant que la différence des langues le permet, avec le fond la forme, l'expression avec l'idée, jusqu'à la couleur et au rythme du style, jusqu'à l'allure et à la physionomie du modèle; elle serait en quelque sorte intégrale.

Si, le texte une fois établi, le commentaire a pour but, combiné avec la traduction, d'en procurer au lecteur l'intelligence parfaite, il constitue l'exercice le plus compliqué auquel se puisse livrer, l'épreuve la plus redoutable à laquelle puisse être soumis un philologue. La complication et la difficulté de la tâche sont d'autant plus grandes que l'œuvre a de plus lointains antécédents. Or, celle de Tacite arrive tard dans une civilisation plusieurs fois séculaire; elle marque presque la fin d'un genre, l'historiographie romaine, qui ne survivra guère, après lui, que dans la biographie; elle est presque le dernier monument insigne de la prose romaine, qui dégénérera bientôt en prose latine. Tacite est donc, parmi les auteurs anciens, un de ceux dont l'exégèse réclame la plus haute quantité et la plus vaste diversité de connaissances. Ajoutons que, s'il est presque toujours malaisé de le bien traduire, il est souvent malaisé de le bien comprendre, l'obscurité étant fréquente chez lui, non que, comme chez un Lucrèce, un Properce ou un Lucain, l'instrument trahisse la main de l'ouvrier, mais parce que la pensée aime et recherche la profondeur et la subtilité, l'expression, la nouveauté et la concision. Son exégèse réclamait donc aussi un puissant effort de réflexion. Sans doute, de ces connaissances, des résultats de cette réflexion, le commentateur moderne trouve, pour ainsi dire, un riche trésor tout prêt dans l'héritage de ses devanciers. Depuis Juste Lipse, par qui commence, ou peu s'en faut, l'exégèse de Tacite, une somme, toujours croissante, énorme aujourd'hui, de matériaux s'est amassée et organisée sous le texte. Parmi les travaux les plus récents, l'édition allemande de Heraeus[1] et l'édition italienne de Valmaggi[2] sont celles qui, déjà de prime abord, en donnent l'impression la plus saisissante. S'il restait après eux, et s'il reste encore après M. Goelzer, besogne originale à faire, le premier soin de l'exégète nouveau-venu était et sera nécessairement de soumettre à un examen personnel cette richesse acquise et, ne pouvant se l'approprier ou, du moins,

[1] Leipzig, collection Teubner. [2] Turin, collection Loescher.

l'employer tout entière, d'y procéder à un choix raisonné. Ce que M. Goelzer affirme à bon droit d'une façon générale, est vrai surtout pour le commentaire : « On doit déblayer, classer et apprécier une masse considérable de documents, avant de découvrir et d'utiliser ceux qui méritent vraiment de retenir l'attention. »

Son commentaire n'est pas exhaustif; il ne visait pas à l'être, il ne pouvait pas l'être. Un commentaire absolument complet des *Histoires* de Tacite ne saurait trouver place au bas des pages d'une édition, quelque prépondérance que le texte lui laissât prendre. Moins chargé, moins touffu que ceux de Valmaggi et de Heraeus, celui-ci est clair, sobre, abondant. Il ne contient à peu près rien d'inutile; il contient à peu près tout l'essentiel, s'il y manque beaucoup de remarques intéressantes, et de celles spécialement qui n'ont pas encore été faites. La formule qui l'annonce ne le définit pas avec assez de netteté, « commentaire critique, philologique et explicatif ». Celle qui, à l'origine de la même collection, fut choisie pour le *Virgile* de Benoist et qui reparut tout récemment au frontispice du *Perse* de M. Villeneuve, « commentaire critique et explicatif », était, à coup sûr, préférable. « Philologique » est, sans aucun doute, ici le synonyme de « grammatical ». Or, l'élément grammatical est partie intégrante du commentaire explicatif ou exégétique. Le commentaire critique de M. Goelzer comprend, au-dessous du texte, les variantes et, au-dessous des variantes, une discussion précise de la leçon ou de la conjecture, c'est-à-dire la justification du texte adopté dans chaque cas. Plus bas se présente le commentaire exégétique, paraphrase du texte, remarques sur le fond et sur la forme. Rien de ce qui concerne l'antiquité classique ne doit rester étranger au philologue classique. M. Goelzer avait déjà fait la preuve, dans sa petite édition partielle des *Histoires*, qu'il l'entendait bien ainsi. Quoique la grammaire fût son domaine propre, il y avait parlé avec toute la compétence voulue des faits et des institutions. Quant à la forme, aux remarques sur la latinité de Tacite, M. Goelzer arrivait ici mieux préparé que personne à son devoir de commentateur. Il faut rendre hommage à l'étendue de son érudition et à la sûreté de sa doctrine. Il faut lui savoir gré, en particulier, d'avoir donné une grande importance aux rapprochements de Tacite avec les écrivains, ses devanciers, aux ressemblances fortuites ou aux emprunts manifestes, par lesquels,

écrivain si original lui-même, il se révèle pourtant héritier et continuateur de la tradition. Le nombre de ces rapprochements, des rapprochements bien significatifs, augmentera d'une façon notable, saisissante, lorsqu'on aura plus sérieusement dépouillé à ce point de vue l'œuvre des historiens antérieurs à Tacite, je veux dire surtout celle de Tite-Live. Si les commentaires, même les plus récents et les plus riches, ont encore des lacunes, ce sont principalement des lacunes de cette espèce. D'ailleurs, la comparaison suivie et attentive des deux historiens fournirait d'autres matériaux à l'exégèse de Tacite : avec des ressemblances de forme elle retrouverait bien des similitudes de fond, d'idées, jusqu'ici inaperçues. Certainement, le philologue qui aurait le courage d'entreprendre ce travail n'y perdrait pas sa peine.

II

Hormis un premier chapitre consacré à la constitution, et d'abord à l'historique, du texte — historique dont les pages initiales du chapitre deuxième ne sont que le complément, ou mieux le commencement, puisqu'elles concernent la composition, la publication et l'ordonnance de l'ouvrage, — toutes les questions que traite M. Goelzer dans son ample étude préliminaire se rapportent à l'originalité de Tacite, tout son effort s'applique à la définir, originalité de l'historien, du penseur, de l'écrivain. Longtemps, et presque jusqu'à nos jours, on eut de cette originalité une notion assez fausse : on la croyait pour ainsi dire totale, on en faisait une véritable singularité, alors que Tacite fut seulement, comme historien, l'héritier fidèle d'une longue tradition, comme penseur et comme écrivain, le représentant le plus typique d'une époque. L'erreur provenait de l'irréflexion routinière et d'une illusion d'optique mentale. Tacite avait l'air d'un singulier, d'un isolé, d'abord parce qu'on ne le regardait pas d'assez près et qu'on ne le confrontait pas avec ses devanciers, ensuite et surtout parce que le ravage du temps a fait de larges vides autour de lui, avant lui aussi, dans l'intervalle qui le sépare de Tite-Live. Ce grand génie avait eu pourtant une ascendance et une ambiance dont il porte

les marques. Il ne fut pas plus indépendant de l'une et de l'autre qu'il ne fut infaillible. On s'aperçoit davantage maintenant qu'il ne faut ni « le défendre à tout prix » ou, selon le mot de Mommsen, « comme un avocat plaide pour son client », ni refuser de reconnaître sa filiation et ses redevances. La grande introduction de M. Goelzer, celle du texte commenté — car la petite, celle du texte traduit, marque un léger recul et peut-être un regret de certaines concessions faites aux tendances nouvelles — témoigne dans une large mesure de ce progrès réalisé contre l'opinion traditionnelle. Mais elle témoigne aussi, par les timidités qui en mitigent les hardiesses, des suprêmes répugnances de cette opinion à subir la contrainte inéluctable des faits.

En tant qu'historien, l'originalité de Tacite est nulle. D'abord, il a conçu la fonction de l'histoire exactement comme ses devanciers. « Peu d'hommes distinguent par leurs propres lumières ce qui avilit de ce qui honore, ce qui sert de ce qui nuit; les exemples d'autrui sont l'école du plus grand nombre[1]. » C'est-à-dire que l'histoire doit être, selon le mot de Cicéron[2], « la maîtresse de la vie », ce qu'en avaient voulu faire, avant Cicéron, un Caton, un Pison, un Sempronius Asellio; ce qu'en ont déjà voulu faire, après Cicéron, un Salluste et un Tite-Live. Maîtresse de la vie privée et de la vie publique, éducatrice de l'homme et du citoyen. « Ce qu'il y a de plus salutaire et de plus profitable dans l'étude du passé, dit Tite-Live, ce sont les exemples et les leçons qu'elle nous donne : elle nous montre, avec un éclat qui frappe tous les yeux, ce qu'il est utile de faire dans l'intérêt de l'État et dans le nôtre, *inde tibi tuaeque reipublicae quod imitere capias*[3]. » Tous les grands historiens romains ont voulu être des moralistes et des politiques. Que tel d'entre eux ait mieux réalisé une partie de son dessein, soit; mais le dessein, le double dessein, fut le même chez tous; et les distinctions qu'on a tenté d'établir entre eux à ce point de vue sont arbitraires. M. Goelzer a raison d'affirmer que pour Tacite « l'histoire est avant tout un enseignement »; mais il a tort d'ajouter qu'en cela consiste l'originalité de sa conception, que Tacite se distingue, en ce qu'il est « un

(1) *Ann.*, IV, 33.

(2) *De orat.*, II, 9, 36.

(3) *Praef.*, 10.

moraliste », de Tite-Live, « un narrateur incomparable », et de Salluste, « un profond politique ». Gaston Boissier revendiquait aussi pour la conception de Tacite une certaine originalité, mais qui était précisément le contraire de celle-là. Tandis que les autres historiens romains seraient, d'après lui[1], des moralistes plutôt que des politiques, tous y compris Salluste, on sentirait déjà chez Tacite « commencer par moments l'histoire politique »; à preuve, son prologue des *Histoires*, qui serait, au moins dans l'historiographie romaine, « quelque chose de nouveau ». M. Courbaud[2] a repris cette opinion : Tacite, habituellement moraliste, oublierait dans ce prologue « son principe que l'histoire est un recueil de leçons destinées à la conduite de la vie.... C'est le point de vue politique qui fait son entrée dans l'histoire ». Et « Salluste, trop évidemment, ne s'intéresse qu'au jeu des passions humaines ». Cette excessive évidence n'a point frappé M. Goelzer, qui avait sans doute présent à l'esprit le prologue des *Histoires* de Salluste. Pur moraliste, pour M. Courbaud, Salluste est, pour M. Goelzer, « un profond politique ». Le simple rapprochement de ces deux affirmations ne suffit-il pas, à qui ne peut examiner les choses de près, pour deviner combien sont subjectives, irréelles et illusoires les distinctions qu'on a voulu faire entre les grands historiens romains, quant à leur conception du rôle de l'histoire?

Quant à leur conception du devoir de l'histoire, il n'y a non plus aucune différence entre eux, aucune originalité chez Tacite. N'oser rien dire qui soit faux, oser dire tout ce qui est vrai, n'être suspecte ni de faveur ni de haine, telle est, d'après la définition célèbre de Cicéron[3], sa première loi. Tacite l'a reconnue et s'y est soumis, comme les plus honnêtes de ses devanciers, comme Tite-Live par exemple, ni plus ni moins. Dès le commencement des *Histoires* il déclare : *Incorruptam fidem professis neque amore quisquam et sine odio dicendus est.* Sincérité, impartialité, voilà donc pour lui aussi le devoir. Sincère, il le fut; impartial, il voulut l'être; ses préjugés et son pessimisme, que M. Goelzer incrimine à bon droit, l'empê-

(1) *Tacite*, Paris, 1903, p. 180 et suiv.

(2) *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »*, Paris, 1918, p. 48 et suiv.

(3) *De orat.*, II, 15, 62.

chèrent de l'être pleinement. Car, pour qu'il dise en effet la vérité, il ne suffit pas toujours à un historien qu'il veuille la dire. Et d'ailleurs, afin de la pouvoir dire, il faut d'abord la savoir. Cicéron se trompe, et les devanciers de Tacite et Tacite avec lui : le premier devoir de l'historien est, non pas de dire la vérité, mais de la connaître, de la posséder pure et entière. Le meilleur moyen de la posséder telle est de la prendre à la source ou du moins aussi près que possible de la source. Or, l'historien romain, qu'il s'appelle Salluste, Tite-Live ou Tacite, travaille essentiellement, non sur les documents originaux, mais, toutes les fois et autant qu'il le peut, d'après les récits de ses devanciers. Sa méthode de mise en œuvre n'est pas moins imparfaite que sa méthode d'investigation. Il ne combine pas totalement les récits de ses devanciers, quand ils sont plusieurs; l'un d'eux lui fournit la masse de sa narration; les autres, les sources secondaires, ne servent qu'à compléter et à contrôler la source principale. En ce qui concerne les *Histoires* de Tacite, la ressemblance frappante du premier livre et de la première moitié du second avec le *Galba* et l'*Othon* de Plutarque ne comporte *a priori* que deux explications : ou bien Plutarque a reproduit Tacite ou bien ils ont reproduit la même source principale. M. Goelzer admet la deuxième hypothèse, celle dont toute minutieuse étude comparative faite sans idée préconçue démontre la supériorité; il admet aussi que le *Galba*, l'*Othon* et le *Vitellius* de Suétone dérivent en grande partie de cette source commune, qui serait, selon toute vraisemblance, Pline l'Ancien. Mais il ne va pas plus loin : il recule et proteste devant les corollaires, inévitables pourtant, de l'explication par lui reconnue vraie.

Quand on admet la communauté d'une source principale, on doit admettre aussi, à cause de la ressemblance continue des trois narrations, surtout de celles de Tacite et de Plutarque, que les recherches personnelles de Tacite et le rôle de ses sources secondaires furent, dans les premiers livres de ses *Histoires*, beaucoup moindres qu'on ne le croirait, si on considérait toutes ses citations de témoignages ou de divergences comme des marques de ce travail personnel. On doit l'admettre, pour cette raison générale et pour la raison précise que telle citation faite par Tacite est faite par Plutarque ou Suétone, en termes identiques ou presque, dans le passage correspondant. Sué-

tone est indépendant de Tacite : or ils rapportent l'un et l'autre deux versions sur les dernières paroles de Galba et leurs formules de citation sont équivalentes[1]. Ce peut être, dit M. Goelzer, coïncidence fortuite. L'échappatoire est vaine, puisque le cas n'est point isolé. Plutarque est indépendant de Tacite : or, sur l'identité du meurtrier de Galba, l'un rapporte quatre témoignages et l'autre en rapporte trois, les trois premiers témoignages de Plutarque introduits par des formules équivalentes aux siennes[2]. Donc, toutes les fois que Tacite n'atteste pas catégoriquement son investigation directe, c'est-à-dire dans la plupart des cas, il est au moins possible que la citation soit indirecte et signifie le travail de la source, signifie du même coup que Tacite a pratiqué la méthode de travail traditionnelle et normale, le principe de la *parata inquisitio* [3]. Et l'on peut penser cela sans faire injure à la bonne foi de Tacite, sans lui attribuer l'intention « d'abuser la postérité sur l'étendue et la valeur de ses recherches personnelles ». M. Goelzer demande, après Gaston Boissier, quel intérêt Tacite aurait eu à nous faire croire qu'il avait plusieurs sources là où il en avait une seule. Aucun, évidemment; aussi n'a-t-il pas voulu nous le faire croire. Si nous le croyons, nous ne sommes dupes que de nous-mêmes. On peut supposer plus ou moins large le rôle des sources secondaires dans les premiers livres des *Histoires*; mais les marques certaines de ce rôle y sont rares. Elles sont un peu plus fréquentes dans les *Annales*. Et cependant, même pour les derniers livres des *Annales*, on doit refuser d'admettre une fusion totale de plusieurs sources, un contrôle perpétuel et minutieux de la source principale par les secondaires. Tacite l'avait promis; nous avons la preuve indiscutable qu'il n'a point tenu sa promesse[4] : elle était au-dessus de ses forces; il n'a pu s'astreindre avec persévérance à cette *onerosa collatio*[5].

Quand on admet la communauté d'une source principale pour le commencement des *Histoires* et les biographies impériales correspondantes de Plutarque et de Suétone, on doit admettre aussi, à cause des ressemblances littérales ou presque qui apparaissent dans

[1] Tacite, *Hist.*, I, 41; Suétone, *Galba*, 20.

[2] Tacite, *ibid.*; Plutarque, *Galba*, 27.

[3] Pline le Jeune, *Epist.*, V, 8, 12.

[4] Voir *Les sources de Tacite*, p. 412 et suiv.

[5] Pline le Jeune, *ibid.*

les passages correspondants des trois narrateurs, qu'avec le fond Tacite, parfois, assez souvent, emprunte à la source la forme, non pas en copiste servile, mais en imitateur libre; car le rapprochement ne prouve nulle part qu'il ait emprunté la forme telle quelle. Logiquement on le doit et raisonnablement on le peut. Admettre cela, ce n'est point du tout dénier à Tacite cette originalité de l'écrivain qui, l'originalité de l'historien étant nulle, fut l'essentiel élément de sa gloire immédiate; ce n'est point du tout rendre cette gloire inconcevable. Pourquoi n'aurait-il pas fait des emprunts verbaux à Pline l'Ancien? Ne voyons-nous pas qu'il en a fait à Virgile, à Salluste, à Tite-Live et à d'autres? N'est-il pas évident que le nombre de ses emprunts croîtrait considérablement à nos yeux, si nous possédions toute l'œuvre de Salluste et toute celle de Tite-Live, et déjà si nous avions collationné de près avec son texte tout le texte conservé de Tite-Live, et surtout si nous n'avions pas perdu l'œuvre entière des historiens intermédiaires, dont la plupart furent parmi les sources de Tacite, dont plusieurs furent, au jugement même de Tacite, des écrivains remarquables? Son style n'est pas une création de toutes pièces; il est largement redevable envers ses devanciers. Mais quel prosateur ou poète avait réalisé, avant lui, ou réalisa depuis, le miracle de l'originalité intégrale? Son cas était celui, par exemple, de Virgile, qui n'avait pas craint de faire des emprunts littéraux ou presque aux vieux poètes romains, spécialement à Ennius, et même à des contemporains, comme Varius. Voit-on que le siècle d'Auguste, à part quelques envieux, ait refusé pour cela son admiration aux *Géorgiques* ou à l'*Énéide*? Il n'est donc pas inconcevable que les premiers auditeurs ou lecteurs de Tacite aient accordé malgré cela leur admiration aux *Histoires*. Les uns ne s'aperçurent même pas que son style devait quelque chose à Pline l'Ancien, les autres se rendirent compte qu'il lui devait en somme fort peu de chose. Et personne, sans aucun doute, n'eut la sottise d'estimer que, la gloire due en bonne justice à Pline l'Ancien, Tacite l'usurpait, s'étant contenté de le copier et de le démarquer. Pour se garantir d'une pareille bévue, le sentiment des nuances n'était pas nécessaire : le bon sens suffisait.

L'originalité du style de Tacite, définitif ou peu s'en faut dès le temps des *Histoires*, M. Goelzer la caractérise en termes justes et

heureux. D'abord, elle n'est point telle que « le goût de son époque et l'enseignement de l'école » n'y aient mis leur marque. « Comme les écrivains de son temps, il préfère au naturel et à la simplicité la recherche de l'effet. » Mais sa personnalité est trop vigoureuse pour succomber sous ces influences : il les domine et les tempère. Parmi les procédés de l'école, il sait choisir ceux qui conviennent le mieux à son éloquence, c'est-à-dire à son talent littéraire, éprise de concision énergique et d'éclat poétique. S'il use largement de l'artifice peut-être le plus cher à cette école, des *sententiae*, de ces traits ingénieux, brefs ou brillants, de ces prétendus mots à la Tacite, que l'on rencontre déjà chez les classiques, mais qui deviennent au premier siècle monnaie courante, les *sententiae* de Tacite se distinguent par le « relief de la frappe ». S'il porte la mode du temps, c'est avec un air tout personnel de sérieux et de noblesse, avec cette « majesté auguste » que, dès avant les *Histoires*, a sentie et admirée Pline le Jeune[1]. Il a horreur, non seulement de la banalité et de la vulgarité, mais de la frivolité. Le style n'est point pour lui le vain exercice de la virtuosité verbale, un tintement et un miroitement de mots; mais l'expression adéquate, pathétique ou pittoresque, saisissante ou éblouissante, qui donne toute sa valeur au fait et à l'idée. Bref, si « les principaux caractères du style de Tacite résument en quelque sorte le progrès de la prose romaine depuis le siècle d'Auguste », ils ne le résument pas seulement, ils l'achèvent. Le génie de Tacite apporte à l'édifice son couronnement original et magnifique.

Non plus que celle de l'écrivain, l'originalité du penseur n'est absolue. « Les idées de Tacite, poursuit M. Goelzer, résument le mouvement de la pensée romaine depuis la même époque. » Elles le résument, sans l'achever, sans le faire avancer d'un pas. Tacite, par ses opinions religieuses, « si l'on peut appeler opinions de perpétuelles hésitations entre les croyances de la philosophie et les préjugés de la foule », est au niveau de son temps, il n'est pas au-dessus[2]. Entre

[1] *Epist.*, II, 11, 17 « : ... quod eximium orationi eius inest, σεμνῶς ».

[2] M. Goelzer se réfère ici (p. LXXI, n. 3) à J. Müller, *Die philos. Anschauung. des Tacitus*, Feldkirch, 1874. Il ne semble pas avoir connu R. v. Pöhlmann, *Die Weltanschauung des Tacitus*, 2e éd., München, 1913; cf. *Journal des Savants*, 1914, p. 250 et suiv.

Tite-Live et lui il n'y a pas de différence essentielle, il y a des nuances sensibles; pour les idées morales et politiques, également. Sa métaphysique, plus inquiète, s'irrite contre les problèmes insolubles. Sa morale, plus austère, prétend édicter avec la leçon la sanction. Sa politique, regret et respect platoniques du passé, adhésion sincère au nouvel ordre des choses, raisonnable comme celle de Tite-Live, est plus raisonnée, parce qu'elle se fonde sur une expérience déjà séculaire du régime impérial, parce qu'il a vu, sous Nerva et Trajan, la conciliation du principat et de la liberté. Psychologue, Tite-Live l'est volontiers, Tacite l'est avec passion; plus fréquente, sa psychologie est aussi plus pénétrante. Tous ses contemporains notables furent ou affectèrent d'être pessimistes; son pessimisme à lui, métaphysique ou psychologique, se fait remarquer par une sincérité et une amertume qui ne sont qu'à lui. Bref, ici encore nous constatons, avec l'influence nécessaire de la tradition et du milieu, l'empreinte d'une individualité puissante; un esprit sérieux et curieux, méditatif et perspicace; l'âme, non pas d'un héros, d'un Thraséa, mais d'un homme, que la nature avait faite ardente et grave à la fois, que les épreuves de la vie firent à la fois véhémente et triste; la vie, c'est-à-dire surtout celle des quinze années de Domitien, longue résignation passive, lourde complicité muette, lui laissant après elles et la rancœur de sa jeunesse perdue et le remords, peut-être, de son lâche silence.

M. Goelzer rappelle que Tacite fut, pour Bossuet, le plus grave des historiens et, pour Racine, le plus grand peintre de l'antiquité. Les superlatifs de ces formules, si prestigieuses qu'on les accepte couramment telles quelles sans y réfléchir, n'excèdent-ils pas quelque peu la vérité? Par exemple, Thucydide est-il moins grave historien que Tacite? Comment il les faudrait corriger, Tacite nous l'indique, lorsqu'il définit Tite-Live, ainsi qu'on pourrait le définir lui-même, *eloquentiae ac fidei praeclarus in primis*[1]. : l'un des plus remarquables historiens des temps antiques par sa loyauté historique et par son talent littéraire; ajoutons, en ce qui le concerne, l'un des plus captivants par la tournure de son esprit, l'un des plus sympathiques par la qualité de son âme. Point n'est besoin de lui

[1] *Ann.*, IV, 34.

prêter d'autres mérites, ceux qui lui manquent, pour concevoir que ses contemporains l'aient admiré. L'absence de ceux qu'il n'a point ne pouvait les choquer comme elle nous choque; par l'ensemble de ceux qu'il a, il était la réalisation complète de leur idéal. Il ne réalise plus le nôtre complètement, mais il nous apparaît encore admirable. « Juste Lipse, dit M. Goelzer, et le pape Paul III se vantaient, l'un de savoir Tacite par cœur, l'autre d'avoir usé son exemplaire, à force de le lire. » Peut-être en est-il, parmi les admirateurs modernes de Tacite, qui pourraient se vanter de rivaliser avec Juste Lipse et affirmer, sans se vanter, qu'ils rivalisent avec Paul III. En tout cas, point n'est besoin, pour se ranger aujourd'hui parmi ses admirateurs, de nier ses défauts et ses fautes, ou de les admirer.

Philippe FABIA.

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE AVANT SAINT AUGUSTIN.

Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe.* Tome I, Tertullien et les origines; — Tome II, Saint Cyprien et son temps; — Tome III, Le IVe siècle d'Arnobe à Victorin; — Tome IV, Le Donatisme; — Tome V, Saint Optat et les premiers écrivains donatistes. — Paris, E. Leroux, 1901-1920.

PREMIER ARTICLE.

Dans l'histoire des premiers siècles du christianisme, comme dans l'histoire générale du monde romain, l'Afrique du Nord (Province Proconsulaire, Numidie, Maurétanies), tient une place éminente. Ce n'est pas seulement parce qu'elle a donné à l'Église chrétienne l'un de ses plus puissants docteurs, saint Augustin; c'est encore parce que depuis le milieu du second siècle après Jésus-Christ jusqu'à l'époque de l'invasion arabe, le christianisme y progresse d'abord, y domine ensuite au milieu de vicissitudes tantôt douloureuses, comme

la persécution et les martyres, tantôt violentes et presque criminelles, comme le donatisme; c'est aussi parce que, de la foule sans cesse croissante des fidèles, émergent des pasteurs et des apôtres, à la physionomie originale, Tertullien, saint Cyprien, saint Optat, saint Augustin, ou des écrivains dont les œuvres se recommandent par leur valeur à la fois théologique, historique et littéraire, Arnobe, Lactance, Victorin, d'autres encore. Personnages et faits sont parfaitement historiques. Les documents, grâce auxquels nous les connaissons, ne sont point des légendes ou des récits postérieurs de plusieurs siècles; ce sont des témoignages contemporains, souvent même des actes officiels. Ici, nul épisode merveilleux, comme en Gaule le martyre de saint Denis; nulle floraison de traditions populaires, comme celles qui s'attachent au nom de saint Martin; mais des événements précis, datés et localisés; des hommes aux traits définis, aux caractères en quelque sorte normaux sous la diversité de leurs sentiments et de leurs passions; des œuvres multiples, déjà connues et mentionnées avant la ruine du monde antique et dont l'authenticité est incontestable. Il y a là, pour l'érudition et pour l'histoire, un domaine très riche, très fécond, où le savant est assuré de trouver un terrain solide et de recueillir une ample moisson.

Depuis plus de vingt ans, M. Paul Monceaux consacre son temps et son talent à l'histoire de ce christianisme africain. Il a déjà publié cinq volumes, qui conduisent cette histoire jusqu'à la fin du IVe siècle, jusqu'au moment où apparaît saint Augustin. Il a intitulé son œuvre : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. Il ne faudrait pas croire cependant, sur la foi de ce titre, qu'il s'est borné à étudier les écrivains chrétiens nés en Afrique. Il a, fort justement, voulu les replacer dans leur milieu, dans les mouvements et dans l'évolution de la vie religieuse à laquelle ils ont été mêlés et qu'ils ont souvent dirigée.

« L'étude des documents historiques, écrit-il dans sa Préface, occupe une assez grande place dans notre ouvrage. En élargissant ainsi notre cadre, nous n'avons pas songé seulement à rendre service aux archéologues et autres érudits, qui ont souvent à citer ces pièces sans pouvoir toujours, au préalable, en contrôler la valeur. Notre intention première était même de nous en tenir aux œuvres proprement littéraires. Mais nous nous sommes vite aperçu qu'on ne pouvait isoler arbitrairement, sans la fausser, une littérature d'action, où

l'intervention des documents contemporains est nécessaire pour l'intelligence des œuvres et où les œuvres les plus littéraires sont encore des documents d'histoire....

« Pour rendre la littérature intelligible, nous avons dû étudier de près, et souvent reconstituer nous-même, l'histoire du christianisme local. Nous n'avions pas à écrire ici une histoire de l'Église d'Afrique; mais, en fait, nous devions en réunir, pour notre usage, presque tous les matériaux. Nous devions encadrer l'histoire littéraire dans l'histoire ecclésiastique locale, sans laisser le cadre empiéter sur le tableau. La solution la plus simple nous a paru être de placer en tête de chaque période littéraire un chapitre franchement historique, où nous marquons les progrès du christianisme dans la région, les épreuves ou les triomphes des Églises, les changements dans l'organisation, la discipline ou la hiérarchie [1]. »

En fait, c'est donc bien une histoire générale du christianisme africain dans l'antiquité qu'a écrite M. Paul Monceaux. Cette histoire lui a fourni le fond du tableau, sur le premier plan duquel apparaissent en pleine lumière les principaux écrivains chrétiens de la contrée, ceux que l'on peut appeler les Pères de l'Église Africaine.

Pour composer cette œuvre magistrale, M. Paul Monceaux a fait usage, non seulement de la littérature proprement dite, mais de tous les témoignages qui sont parvenus jusqu'à nous, lettres, procès-verbaux de jugements et actes des martyrs, comptes rendus des conciles, inscriptions et documents archéologiques, traités anonymes et pamphlets. Après avoir constaté qu'au point de vue strictement historique et scientifique, « la matière était neuve dans presque toutes ses parties », il a étudié directement les sources originales, avec un souci scrupuleux de la vérité objective, « n'étant pas de ceux, dit-il, qui cherchent dans les vieux textes des armes pour les batailles modernes [2] ».

I

Avant saint Augustin, l'histoire du christianisme africain se divise en deux grandes périodes, que sépare le début du IV^e siècle, c'est-à-dire l'époque où Constantin, en accordant à la religion du Christ la même situation et les mêmes droits qu'aux cultes païens pratiqués

[1] P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. III et suiv.

[2] P. Monceaux, *op. laud.*, t. I, p. v et suiv.

dans l'empire, en lui donnant toute liberté d'action, assura ou du moins précipita son triomphe. Jusqu'à cette époque, l'Église d'Afrique se développe douloureusement, en butte à la haine des païens et aux persécutions impériales. Après l'Édit de Milan, le catholicisme passe au rang de religion officielle, la propagande chrétienne ne cesse de gagner du terrain, le domaine géographique du christianisme s'étend en tous sens. Mais en même temps naissent les hérésies; un schisme violent se produit parmi les chrétiens d'Afrique, et le donatisme ensanglante l'Église africaine.

Les origines du christianisme dans l'Afrique du Nord sont peu et mal connues. Carthage était en relations fréquentes avec l'Italie et avec l'Orient. Ce fut sans doute à la fois de Rome d'une part, et d'autre part de Palestine, de Syrie et d'Égypte, que vinrent en Afrique les premiers adeptes du Christ. La propagande en faveur de la religion nouvelle se fit d'abord, semble-t-il, dans les communautés juives dont l'existence est attestée en Tripolitaine, à Carthage et dans ses environs, en Numidie et jusque dans la Maurétanie Tingitane. Elle n'y resta pas confinée. De ses progrès, des résistances qu'elle rencontra, des victoires qu'elle obtint, nous ne savons rien, hormis les résultats acquis vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne. L'histoire des premières persécutions subies par les chrétiens d'Afrique de 180 jusqu'à 213 nous apprend qu'à cette date l'Église de Carthage était prospère et bien vivante, que déjà elle étendait son autorité sur les autres Églises d'Afrique et que des synodes ou conciles africains étaient convoqués par son évêque pour résoudre des questions litigieuses en matière de théologie ou de discipline.

Les rigueurs et les cruautés, qui décimèrent les chrétiens d'Afrique sous Commode, Septime Sévère et Caracalla, des martyres comme celui des Scillitains en 180, comme la Passion de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de leurs compagnons en 202 ou 203, ralentirent pendant quelques années l'essor du christianisme. Mais l'Église d'Afrique répara ses pertes et reprit sa marche en avant pendant la paix religieuse qui dura près de quarante années entre le règne de Caracalla et les terribles persécutions de Dèce et de Valérien (250-257). Un concile africain, qui se réunit à Carthage en 256, groupa 87 évêques. Des 87 évêchés, auxquels présidaient les membres de ce concile, 63 ont pu être exactement identifiés, et leur emplacement

est aujourd'hui connu. Nous citerons seulement les principaux. En Proconsulaire, sur la côte, Leptis Magna, Sabrata, Oea, Girba, Thaenae, Leptis minor, Hadrumète, Carthage, Utique, Hippo Diarrhytus, Thabraca, Hippo Regius; dans l'intérieur du pays, au sud, Capsa et Thelepte; au centre, Sufetula, Ammaedara, Mactaris, Zama, Lares, Assuras, Sicca Veneria; dans les environs de Carthage et dans le nord de la province, Uthina, Segermes, Thuburbo, Furni, Membressa, Thuccabor, Vaga, Agbia, Thugga, Bulla Regia. En Numidie, sur la côte, Rusicade; dans l'intérieur, au sud, Theveste, Mascula, Bagai, Thamugadi, Lambèse, et même au delà de l'Aurès, Badis; au centre et au nord, Cirta, Mileu, Cuicul. Dans les Maurétanies, il y avait déjà sans doute des communautés chrétiennes; mais aucun de leurs évêques n'est mentionné en 256.

La prospérité et l'activité des Églises africaines se traduit, vers le milieu du IIIe siècle, par plusieurs conciles; par des controverses et des schismes déjà importants; par une abondante littérature épistolaire; par des œuvres de polémique, des pamphlets, des traités anonymes; enfin par quelques documents épigraphiques, épitaphes, dédicaces de monuments, inscriptions rappelant une consécration ou une translation de reliques.

Le christianisme africain était donc en plein développement lorsque s'abattit sur lui, entre 250 et 260, la double persécution de Dèce et de Valérien. Ce furent d'abord des martyres individuels, au temps de Dèce. Puis sous Valérien les chrétiens furent poursuivis en masse. Les uns furent condamnés au dur travail des mines.

« Ils étaient enfermés dans des mines d'or et d'argent. Ils y subissaient d'abord la flagellation. Ils paraissent avoir été marqués au front, comme les forçats ordinaires ou les esclaves fugitifs. Ils avaient les pieds entravés par des anneaux de fer, que reliait une chaîne. La tête à moitié rasée, presque nus, à peine nourris, ils s'étendaient la nuit sur le sol, et le jour, ils travaillaient dans des galeries obscures, où les aveuglait encore la fumée des torches. La plupart des confesseurs n'ont pas dû résister longtemps à ce terrible régime [1]. »

D'autres chrétiens furent massacrés en groupe. Tel fut le cas des trois cents martyrs, dont la fin terrible a été poétisée par la légende de la Masse Blanche, *Massa Candida.* Cette hécatombe fut perpétrée

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. II, p. 140.

à Utique au mois d'août 258. La persécution ne cessa qu'en 260, en vertu de l'édit de tolérance promulgué par Gallien.

Ces cruelles épreuves furent suivies d'une nouvelle période de paix qui dura un peu plus de quarante ans, jusqu'en 303 et 304. Les édits de Dioclétien et de Galère eurent pour résultats de nouveaux martyres. Les exécutions de chrétiens furent nombreuses; mais la crise fut brève. Elle prit fin dès les premiers mois de 305. Huit ans plus tard, l'édit de Milan « proclama nettement le principe de la liberté religieuse, en spécifiant que cette liberté était accordée à tous sans restriction, notamment aux chrétiens; de plus, Constantin ordonna aux gouverneurs de faire rendre immédiatement aux Églises tous les biens confisqués, lieux de culte ou autres. Puis vinrent une série de lois en faveur du christianisme [1] ». Désormais l'Église d'Afrique n'était plus menacée. Elle reçut même de nombreux privilèges. L'ère des luttes contre le paganisme et de l'oppression par le gouvernement impérial était close pour elle.

L'histoire de cette Église à la fin du IIe et pendant le IIIe siècle après Jésus-Christ est dominée par deux grandes figures, celles de Tertullien et de saint Cyprien.

Tertullien vécut au temps de Commode, de Septime Sévère et de Caracalla. On ne connaît les dates ni de sa naissance ni de sa mort. Apologiste, polémiste, docteur chrétien, même hérétique, il joua surtout un rôle actif entre 190 et 220. Par ses qualités, par ses défauts, par les traits de son caractère, il devait exercer et en effet il exerça une grande influence. M. P. Monceaux a tracé de lui une image singulièrement précise et vivante.

« Génie ardent, âme généreuse, mais hautaine et naturellement indocile, imagination puissante, inquiète, Tertullien n'avait rien de ces premiers apôtres du christianisme qui gagnaient les cœurs par la charité, par la contagion d'une foi sereine et d'espérances mystiques. Il ne ressemblait guère à ces doux philosophes d'Asie et de Grèce, qui dans l'âge précédent plaidaient la cause de la religion nouvelle au nom de la philosophie et de la raison; ni à ces évêques de son temps, qui commençaient à organiser l'Église et qui assuraient l'avenir à force de diplomatie et de sagesse. C'était un de ces hommes tout d'une pièce, race de révolutionnaires ou de fanatiques, qui s'éprennent de leur rêve, voient dans le monde un champ clos, vont droit devant eux à la suite de leurs idées, sans connaître d'obstacles, sans jamais céder ni faiblir [2]. »

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. III, p. 41. [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 186.

Ce n'est pas que Tertullien se soit tenu à l'écart de la société ou ait dédaigné de s'y mêler. Pendant toute sa jeunesse, il fut païen et mena la vie des jeunes païens, partagée entre l'étude et les plaisirs. Il paraît ne s'être converti au christianisme qu'après la trentième année. Désormais toute son activité s'exerça au service de sa foi. Les études mêmes qu'il avait faites, la rhétorique, la littérature, le droit lui furent d'un puissant secours dans sa lutte contre le paganisme. Sa nature fougueuse se donna libre cours : « Terrible adversaire, écrit M. P. Monceaux, presque aussi dangereux comme allié, exclusif et têtu comme un sectaire, violent comme un tribun, théologien subtil, avocat retors, d'autant plus redoutable qu'il sait rire au milieu de ses emportements, et qu'il met toujours les rieurs de son côté[1]. »

Depuis sa conversion, la vie de Tertullien fut une lutte incessante d'abord contre tous les ennemis du Christ, païens, Juifs, sectes hérétiques, puis contre l'Église elle-même, puisqu'il tomba à son tour dans l'hérésie montaniste. Son âme passionnée ne put se plier à la discipline rigoureuse du christianisme. Il revendiqua pour chaque fidèle le droit de se faire son opinion, même contre l'autorité des évêques et des clercs. Il refusait ainsi de sacrifier à la doctrine orthodoxe et à l'union nécessaire de l'Église, la liberté de sa pensée et les élans passionnés de son âme.

Tertullien a beaucoup écrit. On connaît de lui près de quarante ouvrages, dont plus de trente sont parvenus jusqu'à nous. Ils révèlent un tempérament d'écrivain, nourri à la fois des lettres païennes et de la Bible, chez qui le goût et la mesure manquent trop souvent, mais qui rachète ces défauts par la richesse vraiment luxuriante du vocabulaire, par la précision pittoresque des descriptions, par le mouvement de la pensée et de la phrase, par le relief et le coloris éclatant du style. Tertullien est certainement, avant saint Augustin, le plus original, le plus personnel des écrivains chrétiens de l'Afrique du Nord.

Très différente est la physionomie de saint Cyprien, telle que nous pouvons la reconstituer d'après sa vie et ses ouvrages. Il naquit probablement à Carthage vers 210. Comme Tertullien, il fut toute

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. I, p. 183.

sa jeunesse païen et vécut de la vie que menaient alors les jeunes gens païens de bonne famille. Il fit de brillantes études et professa la rhétorique à Carthage; peut-être fut-il en même temps avocat. Il s'adonna aux plaisirs préférés de la société de son temps. Sa conversion au christianisme paraît avoir été subite. Lui-même y voyait un effet de la grâce. A peine chrétien, encore néophyte, il devint prêtre et fut élu évêque de Carthage en 249. Neuf ans plus tard, le 14 septembre 258, il subit le martyre. Sa carrière épiscopale dura donc moins de dix ans, mais elle fut occupée par des événements considérables. Lorsque commença la persécution de Dèce, Cyprien quitta Carthage. La retraite où il se réfugia n'est pas connue; elle devait être voisine de la grande ville, puisque pendant toute la durée de son absence l'évêque ne cessa de surveiller et d'administrer son Église. Lorsque la persécution prit fin, il revint à Carthage au printemps de 251. Cette attitude de Cyprien, à l'heure du danger, lui a été reprochée comme une fuite. M. P. Monceaux estime au contraire, et son jugement est fondé sur de bonnes raisons, que si l'évêque de Carthage s'est caché en 250, c'est parce qu'il a cru, à tort ou à raison, que tel était son devoir de pasteur.

De 251 à 257, Cyprien dirigea l'Église de Carthage avec une autorité croissante. Non seulement il assura à cette Église la primatie dans toute l'Afrique romaine, mais encore il revendiqua pour elle une véritable indépendance à l'égard de l'Église de Rome. « S'il avait toujours témoigné beaucoup de déférence à l'Église de Rome, il ne lui reconnaissait qu'une sorte de préséance honorifique. Il estimait que toutes les Églises étaient égales et tous les évêques indépendants, sauf sur les questions de foi[1]. » En soutenant la thèse de l'égalité complète entre les évêques, Cyprien, suivant l'expression de M. P. Monceaux, a eu tort contre l'avenir; mais son attitude avait du moins mis en lumière l'importance de l'Église de Carthage et de son évêque.

En 257 fut promulgué le premier édit de Valérien contre le christianisme. Cet édit interdisait aux chrétiens toute réunion, et sous peine d'exil ordonnait à tous les dignitaires des églises chrétiennes, évêques, prêtres et diacres, de participer aux cérémonies du culte

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. II, p. 228

officiel. Cyprien fut exilé à Curubis. Après un exil d'un an, il fut rappelé à Carthage par le proconsul Galerius Maximus, qui le fit comparaître devant son tribunal et lui ordonna de sacrifier aux divinités officielles de l'empire. Cyprien refusa, fut condamné à mort et exécuté.

« Ce qui frappe d'abord dans cette existence si pleine, écrit M. P. Monceaux, c'est le grand empire de l'homme sur lui-même. A force de volonté, il a maîtrisé ses passions et comme transformé sa nature.... Durant tout son épiscopat, il déploya une activité extraordinaire, menant de front plusieurs grandes affaires sans négliger pour cela les détails d'administration, réformant la discipline ou la liturgie, instruisant les fidèles, tenant tête aux schismatiques et aux autres ennemis de l'Église. Homme d'action avant tout, il avait une vue claire des choses, beaucoup de suite dans les idées, de la décision et de la prudence, un sang-froid imperturbable.... Son énergie était faite de modération et de fermeté.... L'impression dernière dans l'étude de son caractère comme de sa politique, c'est un heureux équilibre de qualités très diverses [1]. »

Si l'on écarte les traités apocryphes et les œuvres d'une authenticité douteuse, nous possédons aujourd'hui 13 ouvrages et 81 lettres de saint Cyprien. Ses ouvrages sont consacrés aux questions d'apologétique et de discipline; dans ces livres, comme dans les sermons qu'il prononçait, comme dans ses instructions pastorales, il multiplie les citations de textes sacrés; ces citations forment comme l'armature, la charpente même de l'œuvre. C'est d'elles qu'il tire, sans exégèse subtile, sans interprétation personnelle, toute la substance de sa prédication, de son raisonnement. Jamais il ne s'en écarte; elles sont pour lui le terrain solide sur lequel il s'appuie. Il n'est « ni un penseur original, ni philosophe, ni dialecticien [2] ».

« La partie la plus vivante de son œuvre est sa correspondance. Ses lettres nous le révèlent tout entier, au moins dans son rôle d'évêque [3]. » Cyprien écrivait soit à des Africains, soit à des Romains. Sa correspondance renferme huit lettres au pape Cornelius, quatre au clergé romain, quatre aux confesseurs de Rome. Parmi les autres correspondants de Cyprien, la plupart sont des évêques d'Afrique. Toutes ses lettres ont trait aux affaires de l'Église, aux dogmes, à la hiérarchie, à la discipline, à l'histoire religieuse. Il

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. II, p. 237 et suiv.

[2] Id., *ibid.*, p. 319.

[3] Id., *ibid.*, p. 321.

n'est pas impossible que cette correspondance ait exercé une influence considérable sur l'évolution du christianisme en Occident. Elle a été connue et citée en Espagne, en Gaule, en Italie.

Comme écrivain, saint Cyprien n'a pas la puissante originalité de Tertullien. « Il se rattache à l'école des orateurs classiques par l'allure générale de la phrase. Rien de heurté, de capricieux, de bizarre; au contraire, un goût très vif des proportions.... Cyprien aime la symétrie dans le dessin de la phrase, du morceau, d'un développement entier[1]. » Ce goût de l'équilibre ne va pas cependant jusqu'au dédain du relief et du trait. Cyprien ne manque ni d'imagination, ni d'ironie ou de mordant; il y a dans ses traités et dans ses lettres de brillants tableaux, satiriques, réalistes ou lyriques.

La popularité de saint Cyprien a duré en Afrique jusqu'à l'invasion arabe. Il a été, après Tertullien, avant saint Augustin, l'un des maîtres de la pensée et du style dans l'Afrique chrétienne[2].

Pendant la période de transition que forme le début du IV^e siècle, soit au moment de la persécution de 304-305, soit au cours des années qui la suivirent immédiatement, furent publiés en Afrique les ouvrages de deux écrivains, Arnobe et Lactance, dont le rôle, pour n'être pas comparable à celui d'un saint Cyprien ou d'un Tertullien, ne doit pas cependant être méconnu. L'un et l'autre, comme leurs illustres prédécesseurs, furent d'abord païens, enseignèrent la rhétorique avec plus ou moins d'éclat et de succès, et ne se convertirent au christianisme qu'assez tard, après avoir dépassé la quarantième année. Lactance fut l'élève d'Arnobe à Sicca Veneria. Tandis qu'Arnobe est nettement africain et qu'il aime l'Afrique d'une affection exclusive et farouche, Lactance, né en Afrique, n'y demeura pas; on sait qu'il se rendit en Asie Mineure, qu'il séjourna à Nicomédie où il occupa la chaire de rhétorique latine, qu'il fut, dans sa vieillesse, précepteur du César Crispus, fils de Constantin, ce qui permet de supposer qu'il suivit en maintes provinces de l'empire la cour très nomade de Constantin.

Arnobe n'a laissé qu'un ouvrage, signalé par saint Jérôme sous le titre *Adversus gentes* et dont l'unique manuscrit aujourd'hui

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. II, p. 354.

[2] Id., *ibid.*, p. 366.

connu est intitulé *Adversus nationes.* C'est un plaidoyer en faveur du christianisme, et c'est surtout un réquisitoire contre les mythologies et les religions païennes. L'intérêt historique en est considérable. On y trouve des renseignements abondants sur le polythéisme, sur les cultes et les rites gréco-romains. La valeur littéraire en a été le plus souvent dédaignée, sur la foi de saint Jérôme qui reproche à Arnobe d'être inégal, intempérant et confus. Certes, Arnobe manque parfois de mesure et de goût dans son style; il est incorrect et emphatique.

« Avec tous ces défauts, il n'en est pas moins un écrivain vigoureux et original. Il a le goût de la précision, le sens du réalisme et du pittoresque, le trait, beaucoup d'entrain et d'esprit. Il peint d'un mot une petite scène.... Il trouve des comparaisons ingénieuses et pas banales.... L'apologiste de Sicca a tous les travers des gens d'école et des écrivains d'Afrique; mais l'œuvre est bien vivante. L'homme s'y montre partout avec son imagination capricieuse, sa verve toujours en mouvement, ses inquiétudes morales, son instinct satirique très aiguisé, sa fantaisie spirituelle, souvent émue. Dans le détail du style comme dans l'ensemble, l'ouvrage prête à toutes sortes de critiques; mais il vaut par une puissante et curieuse personnalité[1]. »

Tout autre est la physionomie de Lactance, dont les deux principaux traités, parvenus jusqu'à nous, sont les *Divinæ Institutiones* et le *De mortibus persecutorum.* Le premier de ces livres est une apologie du christianisme, dont l'objet est d'abord de réfuter les adversaires du Christ, puis d'expliquer la doctrine chrétienne, enfin d'en tirer les applications morales. C'est un ouvrage de vulgarisation et de propagande, qui s'adresse moins aux chrétiens convaincus qu'aux profanes, sinon même aux païens, et qui, pour atteindre son but, voudrait réconcilier la raison et la foi.

Le *De mortibus persecutorum* est une œuvre d'allure profondément différente. C'est un pamphlet historique, écrit au lendemain de l'Édit de Milan, contre les princes persécuteurs de l'Église. Les faits y sont d'une exactitude le plus souvent irréprochable. M. P. Monceaux a pu écrire que « le pamphlet a pour base le récit le plus exact et le plus complet que nous possédions sur cette période (les premières années du IVe siècle)[2] ». Mais Lactance interprète les faits avec

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. III, p. 283 et 286.

[2] Id., *ibid.*, p. 349.

une partialité vraiment naïve. Tous les empereurs qui ont persécuté les chrétiens ont été de mauvais princes. Tous ceux qui les ont favorisés sont loués à peu près sans réserve. Quoi qu'il en soit de l'esprit et des sentiments qui inspirent ce traité, par le mouvement et la vie du style, par la saveur et le lyrisme de l'expression, c'est un des chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne. Et ce fut aussi l'un des premiers ouvrages composés après la victoire du christianisme. Bien qu'il soit consacré à l'histoire de l'Église militante et souffrante, on peut dire qu'il ouvre l'ère de l'Église triomphante.

J. TOUTAIN.

(*La fin à un prochain cahier.*)

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE DE FRAGMENTS D'UN POÈME FRANÇAIS INCONNU SUR BÉRINUS [1].

J'ai le plaisir de signaler la découverte faite par M. Morgan Watkin, ancien lecteur d'anglais à l'Université de Paris, actuellement professeur à l'Université de Cardiff (*University College of South Wales and Monmouthshire*), de fragments d'un poème en ancien français, écrits sur trois feuillets de parchemin qui servent de garde à un manuscrit gallois de la Bibliothèque nationale du pays de Galles, à Aberystwyth. Cette découverte a été faite dès 1915 ; l'auteur m'en a avisé par une lettre du 6 janvier dernier, à laquelle il a joint la photographie réduite du recto du premier feuillet (deux colonnes, soit 78 vers) et la copie de quelques passages de la suite. Dans une seconde lettre, datée du 3 février, M. Watkin m'a fourni, sur ma demande, quelques renseignements complémentaires.

Ces trois feuillets contiennent environ 470 vers octosyllabiques, rimant

[1] Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 10 février 1922.

deux à deux, en majeure partie très lisibles; l'écriture est du XIII^{e} siècle, comme l'a reconnu M. Watkin. Mon correspondant ajoute : « Le poème semble appartenir au cycle arthurien, mais je ne suis pas arrivé à l'identifier. » En réalité, il s'agit d'un poème qui rentre dans le genre des « romans d'aventure ». Une rapide analyse de ces fragments ne laisse aucun doute à ce sujet.

Deux chevaliers, Aigres et Orchas, suivis de leur écuyer Galopin, arrivent à Dijon, en quête d'aventures. Ils font l'admiration, non seulement des bourgeois et des bourgeoises, mais des chevaliers qui séjournent dans la ville à cause de l'état de siège où elle se trouve, car une armée est aux portes, commandée par un comte qui veut dépouiller la duchesse de Bourgogne, devenue veuve, de son héritage. Ils s'installent chez un bourgeois qui leur offre généreusement l'hospitalité, et entrent bientôt au service de la duchesse. Un duel a lieu entre Aigres et le comte : ce dernier est tué et les assiégeants prennent la fuite en emportant son corps. La duchesse, enflammée d'amour pour son sauveur, réussit à en faire son amant grâce à une vieille sorcière qui enchante Aigres et lui fait oublier son amie, Nulie, fille de l'empereur de Rome. Quelque temps se passe. Mais un jour que le jeune chevalier et son compagnon Orchas « s'esbanoient » hors de Dijon, ils rencontrent un messager qui arrive de Rome et porte des nouvelles sensationnelles : l'empereur est mort; Nulie, son héritière, refuse tous les prétendants qui la pressent, et elle fait chercher partout son ami Aigres pour lui offrir sa main et le titre d'empereur. Aigres n'hésite pas : il se résout aussitôt à partir pour Rome, et prend congé de la duchesse, qui se pâme en apprenant sa résolution....

Aucun des nombreux poèmes d'aventure que nous ont transmis les manuscrits du moyen âge ne connaît de pareilles données rattachées à de pareils noms de personnages. Mais si les feuillets trouvés à Aberystwyth nous fournissent seuls un fragment du roman des amours d'Aigres et de Nulie sous sa forme poétique primitive, ce roman nous est parvenu tout entier, en prose : il forme la troisième et dernière partie du roman dit de *Bérinus*, dont nous possédons quatre manuscrits du XV^{e} siècle [1] et trois éditions données à Paris dans le premier quart du XVI^{e} [2]. Longuement, sinon très fidèlement analysé, en 1780, par Nicolas Bricaire de La Dixmerie [3], mentionné avec dédain, en 1845, par Paulin Paris, à propos du manuscrit de la Bibliothèque nationale coté 7187^{2} (aujourd'hui franç. 777),

[1] Trois à Paris (Arsenal, n° 3343; Bibl. nat., franç. 777 et 15097) et un à Vienne (Autriche), lat. 3436.

[2] Voir le *Manuel du libraire* de Brunet, art. BERINUS.

[3] *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, H (t. VIII), p. 225-277.

qu'il croyait unique[1], le roman de *Bérinus* a particulièrement attiré, de nos jours, l'attention des folkloristes : Gaston Paris en a entretenu l'Académie des Inscriptions, en 1874, au cours de son mémoire intitulé : *Le conte du trésor du roi Rhampsinite, étude de mythographie comparée*[2]; W. A. Clouston en a publié une analyse générale et une critique partielle, en 1887[3]; enfin Gédéon Huet a consacré une étude spéciale à l'un de ses épisodes, « La Montagne d'aimant », en 1915-1917[4].

Gaston Paris a dit, au sujet de la date qu'on peut attribuer au roman de *Bérinus* : « Le roman, dans sa forme, me semble antérieur au manuscrit[5] d'environ cent ans; il ne peut être beaucoup plus ancien, et, d'autre part une imitation anglaise, attribuée faussement à Chaucer et faite sur notre texte qu'elle suit fidèlement, remonte certainement au XIVe siècle[6]. » Gédéon Huet précise, sans donner de raison particulière, l'opinion du maître, et admet que le roman « peut difficilement être antérieur à 1350 et postérieur à 1370 »[7].

La question de savoir si le texte en prose ne repose pas sur un poème antérieur ne s'est présentée, semble-t-il, avec le désir de la résoudre, qu'à

[1] *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. VI, p. 147-148.

[2] Ce mémoire, lu à l'Académie dans les séances des 16 octobre et 13 novembre 1874, n'a été publié que quatre ans après la mort de l'auteur, par les soins de Gédéon Huet, dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. LV, 1907, p. 151-187 et 267-316.

[3] *Popular Tales and Fictions* (Edimbourg et Londres, 1887), t. II, p. 99 et suiv.; cf. le fasc. 24 (complément du fasc. 17, qui contient le texte du *Tale of Beryn*, poème anglais attribué à tort à Chaucer) de la *Chaucer Society*, seconde série, paru en 1887, p. 123-172.

[4] *Romania*, XLIV, 427-453. — Qu'il me soit permis de rappeler que l'éminent folkloriste français, qui s'est éteint le 11 novembre dernier, dans sa 62e année, après une existence vouée tout entière à la science, avait préparé une édition de *Bérinus*, que la Société des Anciens Textes Français, qu'il a faite son héritière, tiendra sans doute à honneur de publier aussitôt que possible.

[5] Il s'agit du ms. Bibl. nat., franç. 777, que G. Paris attribue, avec toute raison, au milieu du XVe siècle, et qui est le plus ancien de ceux que nous possédons. Notons — ce que ne pouvait savoir G. Paris — que dès avant 1420 un manuscrit de *Bérinus* figurait dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Dijon ; il porte le n° 73 dans l'inventaire publié en 1906 par M. Georges Doutrepont.

[6] *Revue de l'histoire des religions*, LV, 166. Il est dit dans la n. 5 que le roman anglais « ne comprend *que* notre épisode » [c'est-à-dire le conte du trésor du roi Rhampsinite]. G. Paris a dû écrire : « ne comprend *pas* notre épisode », car le *Beryn* anglais ne reproduit que la première partie du *Bérinus* français; or le conte du trésor est dans la troisième partie de *Bérinus*.

[7] *Romania*, XLIV, 428.

l'esprit de Paulin Paris, lequel n'a pas hésité à écrire : « Le texte en prose me paraît avoir été fait sur une chanson de geste du XIII^e siècle, imitée elle-même d'un roman grec un peu plus ancien [1]. »

Passons sur le « roman en grec », dont l'existence est probablement chimérique. A défaut de « chanson de geste », nous voici en présence d'un poème d'aventure du XIII^e siècle, qui vient donner raison, en somme, à l'hypothèse de Paulin Paris, hypothèse que son fils, plus fermement attaché aux textes connus, n'a pas osé reproduire et fortifier de son autorité. Singulière et troublante aventure dans le domaine de notre histoire littéraire, où nous voyons aujourd'hui faire grief à Gaston Paris d'avoir admis l'existence de mainte chanson de geste que les manuscrits ne nous ont pas conservée, et où l'on nous engage à considérer celles qui nous restent comme reflétant l'image de l'époque où elles ont revêtu la forme sous laquelle elle nous sont parvenues! Certes, il ne faut pas abuser de l'hypothèse; mais pourquoi l'interdire absolument à ceux — surtout aux jeunes — qui se vouent à l'érudition? Je leur dirais plutôt : faites des hypothèses, jaillissant des faits acquis, et projetant dans la nuit les rayons des victoires présentes pour fouiller le terrain des victoires futures. Faites des hypothèses; il en restera toujours quelque chose.

Ce n'est plus une hypothèse que l'existence d'un poème du XIII^e siècle apparenté à la prose de *Bérinus*. Entre les fragments d'Aberystwyth et la partie correspondante du roman, le rapport est très étroit; le prosateur — qu'il soit du XIV^e ou du XV^e siècle — a eu certainement sous les yeux le poème du XIII^e siècle, et il en a fidèlement suivi le récit, parfois même reproduit les termes. Pour le démontrer, nous affronterons les deux premières colonnes des fragments et le texte du roman [2].

Fragments d'Aberystwyth, fol. 1.	*Bérinus* (Bibl. nat., fr. 777, fol. 132 v°).
« Certes, compainz, ço est la some », Fait Ai[gres] : « à vostre plaisir « Me voil jo del tot contenir. « Kar en vus [3] voi tant bon & sens, « Jo ne vus dei feire bestens [4];	Tout ainsi s'en aloit Orchas reconfortant Aigres son compaignon, et Aigres l'escoutoit moult volentiers, et lui dist : « Certes, Orchas, beaux « doulx compaings, je me vueil desor-

[1] *Les man. françois...*, VI, 147.

[2] Je néglige les deux premiers vers, en partie illisibles. — Il est bon de prévenir que ni les fragments ni le manuscrit en prose ne connaissent le ç que j'emploie, comme on le fait généralement aujourd'hui, pour marquer le son sifflant de *c* devant *o* et *u*.

[3] Écrit ici et plus loin par un *u* surmonté du signe abréviatif connu, mais en toutes lettres *uus* au v. 63.

[4] Ms. : *destens.*

« Ne ja rien ne me doit desplere
« Ke vus [me] comandez à fere. »
Einsint, l'un à l'autre parlant,
Entrent li compaignon vaillant
El chastel que riches estoit :
Li uns d'eus l'autre acostoit
Mult noblement sor les chevals;
E Galopin vient après els,
Ki les aime de bone amor.
Mult furent esgardé le jor
Des borjoises & de[s] borjois
E d'autre[s] ch[evalie]r[s] cortois
Ki en la vile sojornoient
Pur la gerre qu'il meintenouent.
Si disoient [&] cist & cil :
« Cist ch[evalie]rs, Dex! qui sunt il,
« Ki si chevalchent bel assemble? »
— « Par foi », fait l'autre, « il me [semble]
« K'il seient [ou] parent ou frere;
« S'il estoient fiz d'emperere [1],
« Si sunt il assez bel & gent. »
Einsint disoient cele gent
Ki à els esgarder entendent.
E cil chevalchent; plus n'atendent.
Par le mestre rue s'en vont,
En tel manere que i[l] n'ont
Aresoné home ne feme,
Jusque à la glise Nostre Dame.
Devant la porte andui descendent;
A Galopin les destriers tendent,
Ki les garde bien à devise.
E cil entre[re]nt en la glise,
[2e col.]
Si a fait chaschon sa proiere.
Mès ainz qu'il retornent arere,
Un riche burgois vet tot droit
Iloec où Galopin tenoit
Les. ij. destriers à son seignor.
Li borgois, qui fu pleins d'onor,
Li dist : « Bels amis, or [2] me di :
« Ces ch[evalie]rs, que ore vi,
« Sunt il frere ou compaignon?
« Jo nel demant si pur bien non. »

« maiz du tout maintenir à vostre vou- « lenté, ne ja ne me desplaira chose « que vous me vueillez commander à « [*ms.* ne] faire. » Atant entrerent en la ville, tout ainsi devisant, et s'en aloient coste à coste moult noblement sur leurs chevaulx; et Gallopin aloit derriere, moult bien montez. Moult furent les compaignons cellui jour regardez de toutes gens qui ou chastel sejournoient, et disoient l'un à l'autre : « Dieu! qui sont ces « chevaliers qui tant sont de noble « maintien? Par Dieu! se ils estoient « enfans d'empereur, si sont ilz belz « et honorables. »

Et les compaignons s'en alerent toute la maistresse rue, sanz parler à homme ne à femme, jusques à ce qu'ilz furent devant la grant eglise de Nostre Dame. Lors descendirent de leurs chevaulx et entrerent dedens le moustier pour faire leurs oroisons à la mere Dieu. Et Gallopin aloit derriere, moult bien monté. Et furent les compaignons moult regardez cellui jour de toutes gens. Et ainçoiz que ils retournassent de l'eglise, un riche bourgoiz vint à Gallopin et le salua, et puis lui dist : « Par amours, « frere, or me di se ces chevaliers sont « freres ou compaignons. Et sachez « que je ne le demande fors que pour « tout bien. » — « Certes », ce dist Gallopin, « bien vous en croy. Et tant « vous en dis que ce sont deux vaillans

[1] Ms. : *dun e.*

[2] Ms. : *ore.*

— « Sire, ne vus mescroy de rien »,
Fait Galopin, « mès, sachez bien,
« Ço sunt dui ch[evalie]r gentil
« Ki vont de lor tere en exil
« Par un petit de mescheance.
« Si vus di jo [tot] sanz dotance,
« Si la dame de ceste tere
« Les retenoit, que de sa guerre
« Li treroient si bien à chief
« Qu'il n'en serroit pas à meschef :
« Ço, espoir, vus le savroiez uncore.
« Mès, sire, kar m'enseignez ore
« Un bon ostél à herbergier. »
—« Certes, vus l'avrez sanz dangier »,
Fait li borgois, « si jo unques puis.
« Veez cele sale à ce[1] grant huis :
« Là vendrez herbergier od moi;
« Si vus di bien, par bone foi,
« K'il n'a plus bel en cest chastel. »
Dist Galopin : « Ço m'est mult bel;
« De cele avions nus mester. »
Atant issirent del muster
Li dui ch[evalie]r coste à coste.
Galopin trouvent & lor oste
Ki de herberger les somont;
E il pas proier ne se font,
Ainz vont od lui mult volenters;
E puis descendent des destriers
Quant il furent devant la sale.

« chevaliers, preux et hardiz, qui sont « cachiez hors de leur païs par envie. « Et oultre vous diz sanz doulte que, « se la dame de ceste terre les veult « tenir à souldees, ilz lui mettront sa « guerre en brief terme à fin. » — « Certes, doulx amis », dist le bourgois, « elle en avroit bon mestier. » — « Et « messeigneurs », dist Gallopin, « lui « aideront en bonne foy. Mais, par amours[2], sire, or m'enseignez, s'il « vous plaist, où nous pourrons avoir « bon hostel pour logier et hebergier. » — « Certes, doulx amiz », dist le bourgois, « je le vous enseigneray « bon et honnourable. Vous vous en « yrez en cel ostel que vous veez à ce « grant huis, et là vous hebergerez « avec moy, s'il plaist à Messeigneurs. « Et sachiez que vous y serez bien « serviz, honnorez et bien aisiez de « tout ce qu'il vous fauldra ; ne il n'a « meilleur hostel ne où il ait plus planté « de toutes choses en ceste ville. » — « Sire», dist Gallopin, de « cellui avons « nous mestier. » Atant yssirent les deux compaignons hors de l'eglise main à main, si trouverent [fol. 133] Gallopin et leur hoste parlant ensemble. Et lorsque le bourgoiz les perçut, il les pria de hebergier en son hostel ; et les deux compaignons ne se firent mie longuement prier, ains s'en alerent avec lui pié à pié. Et lorsque ilz furent devant l'ostel du bourgoiz, la femme de l'oste vint à l'encontre des chevaliers....

Prenons un autre épisode, celui de l'ensorcellement d'Aigres, qui dans le manuscrit de *Bérinus* se trouve dix feuillets plus loin. Ce sera donner un nouveau coup de sonde à quelque distance du premier; on va voir que le résultat sera le même.

[1] Ms. : *co*.

[2] Locution répétée après *sire*.

Fragments d'Aberystwyth, fol. 3.

E quant la dame voit & sent
K'ele ne porra d'Aygres avoir
Son desirer ne son voloir
Por requeste ne por proiere,
Lor l'eime de si grant maniere
K'ele morra si ele nel deçoit,
Kar ele siet (*sic*) bien & aperçoit
Ke ja n'avra de lui baillie
Se par engin de sorcerie
Nel deceit; ne set qu'ele face.

Lors se porquiert & porchache (*sic*)
Tant que d'une vielle s'acointe
Ke mult fu vezie & cointe.
E la dame, que la sermone,
Tant li promet & tant li done
Ke la vielle, que fu estrie,
Li a fait une sorcerie
Par quei Ai[gres] est si a[n]chantez
E si vencuz & si dantez
Ke par force amer l'estoet
Tant la dame que plus ne puet.
Issi la dame le deçut,
E tant en fist que à lui jut.
Mult est fame hardie chose,
Ki ço fait que nuls faire n'ose;
Pur ço dit [on], ce n'est pas fable :
Femme a une art plus que diable.

Bérinus, ms. cité, fol. 142.

Quant la duchesse vist et aperçut que pour nulle requeste ne pour priere elle ne pourroit accomplir sa voulenté d'Aigres, si fut en moult mauvaiz point, car pour ce elle ne le laissa point à bien amer, mais plus et plus fut en ardour, tant que elle regarda que nullement elle n'en pourroit faire sa voulenté se ce n'estoit par art de sorcerie, que autrement elle ne le pourroit decevoir ne attraire.

Lors pourchaça tant et quist, que elle s'acointa d'une vielle, qui moult estoit malicieuse sorciere. La duchesse lui donna tant et promist, que la malle vielle lui fist une telle sorcerie par quoy Aigres fu si enchantez que par force il lui convint amer la dame si merveilleusement qu'il ne pouoit plus, et se offry à faire tout ce qu'elle savroit dire ne deviser. Et le mena la dame à ce qu'il geüst avec lui charnelment.

Si poez entendre que femme est trop hardie chose, et qu'elle fait ce que nulx autres n'oseroi(en)t entreprendre; et pour ce dit on que femme a trop plus un art que le diable.

Le lecteur a pu constater que le rapport entre les deux textes est aussi étroit ici que précédemment. Il l'est même au delà de la vraisemblance; car, faute du passage correspondant, qui n'aurait été porté à attribuer au prosateur la paternité de la sortie contre les femmes en général qui termine le récit?

Conclusion — et ceci est une hypothèse légitime — : le roman de *Bérinus* a dû exister dès le XIII^e siècle sous la forme d'un poème dont les feuillets découverts par M. Watkin nous ont conservé près de cinq cents vers, et avec l'affabulation que nous connaissons par la prose. La longueur du roman ne va pas à l'encontre de cette hypothèse : j'ai calculé, d'après le rapport existant, dans les passages communs, entre les vers et la prose, que le poème d'où est issu le roman pouvait avoir dans les 13 à 14 000 vers. Qu'est cela auprès des 21 323 vers de *Sone de Nansai* et des 30 369 de *Claris et Laris*?

J'ajouterai que le prologue qui se lit en tête du roman semble plus naturel si l'on admet qu'il a été composé — au moins en grande partie — par un prosateur. Qu'on en juge par l'extrait suivant :

La matiere est delitable à oÿr et proufitable à retenir, si ay grant merveille que li bon trouveour qui jadiz furent n'en ont fait plus grant mention et mise en plus grant auctorité. Et, d'autre part, je cuide qu'il soit aujourduy autant de bien entendans ou mestier de trouver et de diter qu'il fu onques, se il estoient pourveü de leur vivre et de leur soustenance, ainsi comme il estoient jadiz, car adonques les roys, ducs, princes et autres grans seigneurs tenoient avecques eulx les bons menestereulx, et estoient honnourez et deportez plus que nulle autre gent, ne il n'avoient de riens à besongner, fors que de faire aucune belle chose qui peüst plaire, pour leur seigneur tenir à amour. Et ce estoit beaux avantages de bien trouver; mais aujourduy est joye et courtoisie si perie et destruitte que trop petit y acompte l'en, si que chascuns est mais tous essoniez de vivre; et ce toult aux bons entendeurs de faire aucune bonne chose [1].

Je ne veux pas m'attarder ici sur la graphie des fragments d'Aberystwyth. Je dirai seulement que le scribe doit être anglo-normand, comme le prouvent certains traits de son orthographe, mais qu'il a souvent respecté le modèle qu'il avait sous les yeux. J'y remarque notamment la forme *duchoyse* (pour *duchesse*) qui se lit au fol. 2 r° : voilà qui nous reporte presque infailliblement à la Bourgogne.

Il est permis de placer dans cette province la patrie du trouvère qui, au XIII[e] siècle, composa le poème d'aventure dont quelques débris revoient le jour après avoir été longtemps ensevelis dans les feuillets de garde d'un manuscrit du pays de Galles. On sait que le célèbre recueil des *Mabinogion* nous a révélé l'influence exercée dans ce pays par la littérature française du moyen âge [2]; mais il reste encore beaucoup de points à élucider. M. Watkin est bien préparé pour exploiter cette mine littéraire.

En le remerciant de m'avoir donné la primeur de sa découverte, je me fais un devoir de signaler les deux mémoires d'ensemble qu'il a récemment publiés sur les rapports intellectuels de son pays avec le nôtre, et qui méritent de retenir l'attention : le premier, paru en 1920, est intitulé : *The French linguistic influence in mediæval Wales*; le second, paru en 1921, *The French literary influence in mediæval Wales*.

ANTOINE THOMAS.

[1] Bibl. nat., fr. 777, fol. 1.
[2] Cf. J. Loth, *Les Mabinogion*, 2[e] éd. (Paris, 1913), t. I, p. 11 et suiv., Introduction.

LIVRES NOUVEAUX.

L.-A. Constans. *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher.* Un vol. in-8, Paris, E. de Boccard, 1921, III-138 p., 1 carte.

La correspondance de Cicéron est, pour la période de l'histoire romaine comprise entre 68 et 43, une source abondante et précieuse. Riche de faits, de détails, d'anecdotes, de traits vifs et piquants, elle nous fait admirablement connaître les hommes mêlés à la politique des derniers temps de la république et en éclairant leurs caractères, elle nous permet de comprendre pourquoi l'ambition de César, servie par un génie adroit et ferme, devait fatalement triompher d'adversaires incapables de mettre au service de l'Etat autre chose que leur vanité, leur égoïsme ou leurs maladresses. Parmi les personnages sur lesquels Cicéron nous renseigne, Ap. Claudius Pulcher ne joue certainement pas un rôle de premier plan : M. Constans, qui lui a consacré une étude consciencieuse, intéressante et bien écrite, avoue qu'il tient dans l'histoire de ces temps troublés une place bien petite à côté de son jeune frère, le fameux tribun Clodius. Néanmoins il méritait de retenir l'attention, et l'auteur de la monographie dont nous nous occupons a bien fait de s'intéresser à lui; par sa médiocrité même Ap. Claudius Pulcher représente mieux que personne l'aristocratie romaine de cette époque.

Les historiens parlent fort peu de lui, et c'est par Cicéron surtout que nous le connaissons. Encore faut-il ajouter que les renseignements qu'il nous fournit sont en grande partie épars dans sa correspondance et dans ses discours, sauf pour 51-50, année où Cicéron gouverna, comme proconsul succédant à Appius lui-même, la province de Cilicie; sur cette période nous possédons douze lettres écrites par Cicéron à Appius; elles composent avec une première lettre écrite en 53 le 3e livre des *Familières*. L'intérêt que présentent ces lettres fait regretter que le recueil où elles figurent soit incomplet. Dans une note sur la correspondance d'Appius et de Cicéron (*Appendice I*), M. Constans s'est efforcé de restituer tout au moins le sens général des lettres (que nous n'avons pas) d'Appius à Cicéron, et d'en fixer la date; on peut regretter que cette recherche, au lieu d'être incorporée à l'étude sur Appius, ait été reléguée dans un appendice; mais cette réserve faite, il convient de louer l'auteur de sa méthode qui lui permet d'avoir raison contre Tyrrel et contre Hofmann. Quoi qu'il en soit, par une étude ingénieuse des données éparses dans la correspondance générale de Cicéron, et par un examen pénétrant des documents fournis par le livre III des *Familières*, M. Constans est parvenu à établir aussi exactement que possible la nature et le caractère des rapports qui ont existé entre Appius et Cicéron avant, pendant et après le proconsulat de celui-ci en Cilicie. On peut reprocher à l'auteur d'avoir légèrement estompé les mauvais côtés d'Appius; à coup sûr ce personnage n'était ni meilleur ni pire que ceux de sa caste : comme eux, il était vain de sa naissance, et n'était pas fâché de faire sentir à Cicéron qu'il le tenait pour

un parvenu; comme eux, il était âpre au gain, et ne se gênait pas pour pressurer ses administrés et pour demander à des spoliations à peine déguisées les moyens de refaire une fortune que son père lui avait léguée fort compromise [1]; comme eux, il était enclin à préférer en toute occasion ses intérêts privés à ceux de l'Etat; mais il eût été bon d'insister davantage sur des actes qui engagent particulièrement la responsabilité d'Appius et notamment sur des procédés de gouvernement qui rendirent assez difficile la tâche de Cicéron, quand il lui succéda comme proconsul dans la province de Cilicie. Il est un autre point sur lequel on aurait voulu que M. Constans s'expliquât plus nettement : on sait qu'après avoir écrit à Cicéron qu'il aurait le plus grand plaisir à se rencontrer avec lui, quand il viendrait prendre possession de son gouvernement, Appius mit tout en œuvre pour éluder sa promesse; il y eut même entre lui et son successeur un véritable chassé-croisé, et on s'expliquerait mal la longanimité de Cicéron, si l'on ne faisait pas la part du désir exagéré qu'il avait, lui, homme nouveau, de faire preuve d'une certaine modestie et même de déférence envers un des représentants les plus qualifiés de la vieille aristocratie, envers un homme fier de pouvoir rattacher son origine au vieux sabin Attus Clausus. M. Constans se contente de dire (p. 64) : « La bonne volonté de Cicéron nous paraît inlassable », mais il ne lui adresse aucun reproche. Sans aller jusqu'au blâme, comme le fait Tyrrel [2], il est tout de même permis de s'étonner d'un manque de dignité que justifie assez mal la volonté qu'aurait eue Cicéron de faire plaisir à Pompée.

Ce sont là des taches très légères qui n'enlèvent rien au mérite du travail de M. Constans. Je louerai sans réserve ses qualités littéraires et philologiques, son exposé net et élégant, sa méthode prudente et sûre dans l'établissement et l'interprétation des textes, et notamment la discussion serrée et convaincante [3] qui aboutit (p. 68) tout en conservant le texte des manuscrits, à concilier des passages jusqu'ici jugés inconciliables (*ad Fam.*, III, 6, 6; XV, 3, 1; 4, 3).

En somme l'intérêt de ce travail est double : psychologique et historique. Les deux caractères, celui d'Appius et celui de Cicéron, s'y opposent nettement : l'un dur et âpre, mais très médiocre et très vain; l'autre plein de délicatesse et de désintéressement, qualités bien rares pour l'époque et qui nous empêchent d'être offusqués par quelques accès d'immodestie. Deux politiques aussi s'affrontent : l'une, celle d'Appius, inspirée uniquement par l'esprit de lucre et de rapine; l'autre, celle de Cicéron, fondée avant tout sur le respect des provinciaux et sur l'intérêt bien entendu de l'Etat. Il semble bien que pendant son gouvernement Cicéron s'est efforcé d'instaurer et d'appliquer

[1] A ce propos, je dois faire remarquer que M. Constans a eu tort de ne pas faire état des renseignements qu'il trouvait dans Pauly-Wissowa.

[2] Tyrrel et Purser, *The correspondance of M. Tullius Cicero...*, t. III, 2e édit., introd., p. 15.

[3] Elle l'eût été peut-être davantage, si M. Constans, pour prévenir toute méprise de la part de lecteurs oublieux ou distraits, avait pris la peine de nous dire que ses calculs avaient pour base le calendrier romain antérieur à la réforme de Jules César.

résolument les principes mêmes que plus tard les bons empereurs voulurent qu'on suivît dans l'administration des provinces[1]. Telle est l'impression dernière que laisse le travail de M. Constans.

Henri Gœlzer.

Annuario della R. Scuola Archeologica di Atene e delle missioni italiane in Oriente, vol. III, 1916-1920 (xi pl. et 51 figures dans le texte).

Le présent cahier de 300 pages, accompagnées de jolies photogravures, donne le résultat de la mission italienne envoyée en Anatolie en 1914, sous la direction de M. Paribeni.

A Adalia, l'ancienne *Attaleia*, les savants qui la composaient surveillèrent la démolition des murs médiévaux de la ville que l'autorité turque avait commencé à jeter à bas; ils étudièrent le tracé et la disposition de cette intéressante fortification et empêchèrent la destruction des monuments antiques qui y avaient été encastrés. Puis ils explorèrent la zone côtière d'Adalia à Side et y recueillirent des inscriptions en assez grand nombre, grecques pour la plupart. Les environs du lac Egerdir ont également été parcourus avec succès, ainsi que quelques localités de la Lycie.

Mais la découverte la plus importante que la mission ait effectuée est celle d'une cité inconnue de la Pisidie, perdue dans les montagnes et que M. Paribeni regarde comme l'antique Pednelissos (à dix heures de marche, au nord-est d'Adalia). Il y a là des ruines considérables (fortifications avec tours, agora, temples, nécropoles, églises byzantines, fragments d'architecture, stèles figurées), auxquelles M. Moretti a consacré une étude de 54 pages. Elles ont fourni un certain nombre d'inscriptions.

Le volume se termine par un catalogue des diverses monnaies romaines recueillies par la mission, la description de quelques bulles byzantines, un article de M. Comparetti sur trois inscriptions boustrophédiques inédites de Gortyne et une étude de M. Gerola sur l'île de Serfino (*Seriphos*).

A noter aussi les recherches effectuées à Rhodes dans la nécropole d'Ialisos.

R. C.

Jean Ebersolt. *Mission Archéologique de Constantinople* (1920). In-8, ii-71 p., 6 fig. et 40 pl. hors texte. Paris, édit. E. Leroux, 1921.

Chargé en 1920 d'une mission scientifique à Constantinople, M. Ebersolt a pu réunir les éléments d'un nouveau chapitre de l'histoire archéologique de Byzance et il a consigné en ces quelques pages substantielles les résultats de ses recherches qui ont porté sur les points suivants :

1° *Les sarcophages impériaux*. Plusieurs de ces belles cuves de porphyre ou de marbre, dispersées jusque-là dans différents quartiers, ont été réunies devant le musée de Tchilini Kiosk. Deux couvercles de porphyre ont été retrouvés, enfouis sous le grand platane de la cour du Sérail. M. Ebersolt nous donne sur ces débris d'un passé glorieux la première étude pré-

[1] On sait que ces principes ont été éloquemment exposés par Cicéron dans sa correspondance avec son frère Quintus (*Ad Quintum fratrem* I, 1, 8, 23-27).

cise qui ait été écrite. Des neuf sarcophages de porphyre d'Égypte, provenant des carrières du Djebel Douchân, attribués par les auteurs à Constantin et à ses huit premiers successeurs, sept ont été conservés, dont quatre avec leurs couvercles, et l'on possède des fragments des deux derniers, dont l'un est orné de scènes de vendanges qui rappellent le sarcophage de sainte Constance au Vatican. On serait tenté de l'attribuer à Constantin. Cinq autres sarcophages de marbre vert, dont trois sont au musée, sont signalés par les sources comme appartenant à Léon I, Zénon, Constantin V, Michel III, etc.... D'autres cuves sont en marbres de couleurs variées, marbre tacheté, marbre rose, marbre noir. Les deux principales nécropoles des empereurs furent l'église des Saints Apôtres et, sous les Comnènes, le Pantocrator, mais plusieurs empereurs furent inhumés dans des églises fondées par eux, comme Romain Agyre au monastère de la Péribleptos.

2° *Les ruines et les substructions du Grand Palais*, mises à jour au sud de la mosquée d'Ahmed par les incendies de ces dernières années. M. Ebersolt a reconnu quatre groupes de ruines, dont deux terrasses élevées sur des substructions solides, formées de salles en sous-sol. recouvertes par des voûtes puissantes, calottes sur pendentifs ou berceaux. Un pavillon d'escalier, dégagé récemment, et dont la construc tion est postérieure, reliait ces deux systèmes de terrasses destinées à racheter la pente du sol vers la mer et à mettre les constructions du Grand Palais au même niveau que l'Hippodrome et que le Forum Augoustaeon, qui s'étendait devant Sainte-Sophie. Au bord de la mer les ruines dénommées la « maison de Justinien » ou « palais de Hormisdas » ont été dégagées et explorées. Des restes intéressants d'une grande salle voûtée en coupole sur pendentifs avec de grandes baies ouvertes sur la mer, et une citerne à colonnes ont été retrouvés dans la tour d'angle, dont la base est formée de débris de colonnes posées horizontalement et de grands blocs de marbre. A signaler aussi les restes d'une porte monumentale du v^e siècle et d'un vestibule plus récent. Tous les vestiges décrits avec précision par M. Ebersolt apporteront des contributions nouvelles à l'histoire de la construction civile et de la sculpture byzantine. Enfin pour la première fois les linéaments de l'ensemble complexe que formait le Grand Palais se dessinent, quoique d'une manière encore très vague.

3° *La curieuse mosquée, dite Arab-djami*, à Galata, dans laquelle on peut reconnaître une église byzantine avec son chevet trichore, remaniée au XIII^e siècle par les dominicains, à qui elle fut donnée. De cette époque datent le campanile de style italien qui sert aujourd'hui de minaret et les voûtes en croisées d'ogives placées en avant de l'abside. Au passé byzantin appartiennent des débris de fresques représentant des effigies de saints nimbés sous des arcades et surtout une riche série de parapets ornés de sculptures, monogrammes dans des couronnes de lauriers, croix, systèmes d'entrelacs, roues, etc... dont les dates vont du v^e au x^e siècle et qui constitueront de précieux documents pour l'histoire de la sculpture byzantine.

4° *Inscriptions byzantines inédites ou peu connues*. La plupart sont des épitaphes, dont une, fort curieuse en vers latins, remonte à l'année 351 et semble

indiquer les sentiments d'un nouveau converti au christianisme.

5° *Douze manuscrits byzantins de la Bibliothèque du Sérail*, dont une description complète est donnée pour la première fois. A signaler un psautier du XIII^e siècle et des Évangéliaires ornés d'intéressantes miniatures.

Tous les byzantinistes sauront gré à M. Ebersolt des documents curieux qu'il a ainsi mis en lumière et ils se féliciteront d'apprendre avec quelle sollicitude l'administration des Musées Ottomans recueille et conserve les moindres vestiges du passé byzantin.

Louis Bréhier.

Jean Ebersolt. *Sanctuaires de Byzance*, In-8, 159 p., 24 fig. Paris, édit. E. Leroux, 1921.

On sait quelle place considérable le culte des reliques a tenu dans l'histoire de Constantinople. Non seulement elles servirent à alimenter la piété ardente des empereurs et de leurs sujets, non seulement on voyait en elles la protection la plus efficace de la « ville gardée de Dieu », mais elles avaient un rôle de premier ordre dans la vie liturgique, dans les cérémonies de la cour et aussi dans le développement de l'art religieux et de l'iconographie elle-même. Pour les conserver, les plus habiles orfèvres exécutaient ces somptueux reliquaires dont plusieurs nous sont parvenus et parfois même de nouvelles églises étaient construites pour les abriter. En revanche si cette accumulation de reliques à Byzance lui avait donné dans le monde du moyen âge une réputation incomparable, elle excita aussi la cupidité des Occidentaux et fut un des principaux attraits qui poussèrent les chevaliers de 1204 au illage de Constantinople.

C'est cette importance historique des trésors de reliques conservés dans les sanctuaires de Byzance que M. Ebersolt a su mettre en lumière grâce à sa connaissance également parfaite des textes byzantins, des récits des voyageurs occidentaux et de la topographie de Constantinople byzantine. Son livre rendra donc d'inappréciables services et le riche répertoire de faits qu'il a groupés sera consulté bien souvent, qu'il s'agisse de l'histoire politique, religieuse ou artistique de Byzance. Dans une première partie il passe en revue chacun des principaux sanctuaires en établissant les dates de translations des reliques qui y étaient conservées. Une place importante est faite comme de juste à Sainte-Sophie et aux sanctuaires du Grand Palais où les empereurs avaient fini par concentrer les reliques les plus précieuses. Quelques-unes des églises les plus célèbres par leurs reliques, les Saints-Apôtres, les « Sainte-Marie » des Blachernes, de Chalcopratia, de la Source, n'existent plus aujourd'hui : M. Ebersolt a pu, grâce aux textes, en restituer l'ordonnance, parfois très originale, comme celle de Sainte-Marie de la Source, dont la fontaine jaillissait au milieu du cercle des colonnes qui supportaient une coupole centrale. Comme le montre l'auteur les principaux types iconographiques de la Vierge, la Blacherniotissa, l'Hagiosoritissa, l'Hodegetria, la Source de Vie, ζωοδόχος πηγή, ont été créés dans ces sanctuaires où ses reliques étaient conservées. D'autre part la vénération de ces reliques constituait une liturgie très compliquée dont le livre des cérémonies et les récits de voyageurs ont conservé les traits essentiels; plusieurs miniatures du Ménologe de Basile II, dont l'auteur a donné la

reproduction, nous montrent l'élévation de la Vraie Croix par le patriarche à l'ambon de Sainte-Sophie, l'adoration des chaînes de Saint-Pierre, la procession à l'église des Blachernes, etc....

Dans la seconde partie M. Ebersolt étudie la dispersion de ces trésors. Il montre que, bien avant la croisade de 1204, un grand nombre de reliques et de précieux reliquaires avaient pris le chemin de l'Occident. Il suit, autant que les textes le permettent, la destinée des principales reliques (instruments de la Passion, chef de Saint-Jean-Baptiste, etc...). Il termine par une étude des plus attachantes sur les diverses formes de reliquaires créés à Byzance et sur leur imitation en Occident (staurothèques, reliquaires en forme d'églises, etc....); il rappelle à propos avec M. Bédier le rôle que les reliques de la Passion, rapportées à Saint-Denis, eurent sur l'élaboration de la légende du pèlerinage de Charlemagne et montre avec raison le rôle de premier ordre que les reliques de Constantinople tiennent dans les rapports entre l'Empire byzantin et l'Occident; il eût pu ajouter à son livre un dernier chapitre sur les cultes de saints orientaux dont la diffusion de ces reliques fut souvent le point de départ en Occident. Tel qu'il est, son livre rendra, grâce à la vaste érudition qu'il révèle et à l'excellence de sa méthode de recherches, les plus grands services, non seulement aux historiens de Byzance, mais à tous ceux de la civilisation européenne au moyen âge.

Louis Bréhier.

Charlemagne (*the Distracted Emperor*), drame élisabéthain anonyme. Édition critique avec introduction et notes par Frank L. Schœll. Un vol. in-8, 157 p., Princeton, University Press; London, H. Milford, 1920.

Un manuscrit du xvii^e siècle, acquis en 1865 par le Musée britannique, contient parmi d'autres pièces de théâtre un drame du temps d'Élisabeth ou de Jacques I^er, dont l'intrigue principale, fort compliquée d'ailleurs d'autres inventions, est tirée de la vieille légende de l'anneau de Fastrade, et, assez vraisemblablement, de la version de cette légende qui se trouve dans les lettres de Pétrarque. On y voit donc Charlemagne, par l'effet d'un anneau magique, devenir éperdument amoureux d'une femme (qui est ici sœur de Ganelon), l'épouser, et quand elle vient peu après à mourir, refuser de se séparer d'elle, installer son cadavre embaumé sur un trône, où il expirerait lui-même de douleur à ses pieds si un évêque (ici Turpin) ne rompait à temps le sortilège en découvrant l'anneau fatal et en s'en emparant. C'est, dans la pièce, Ganelon qui avait donné à sa sœur la bague magique; il s'y livre en outre, ainsi que sa mère et une autre sœur, à toutes sortes d'autres machinations criminelles, qui après maintes péripéties, les mènent tous les trois à leur perte. Ce drame, plus bizarre en somme qu'intéressant, et que recommandent seulement certaines qualités de style, fut publié pour la première fois en 1864, non sans quelque négligence, par M. Bullen, dans le second volume de ses *Old English Plays*, où il est intitulé l'*Empereur fou*. Sous le nom plus simple de *Charlemagne*, M. Schœll, qui avait déjà étudié la pièce en 1913 dans un article de la *Revue Germanique*, nous en donne aujourd'hui une excellente édition critique. Le texte, très soigneusement établi, reproduit l'orthographe originale; il est accompagné d'une

introduction et de notes en grande partie tournées (car c'est là le principal but de l'édition) à démontrer que l'auteur inconnu de la pièce ne peut être que Chapman, déjà proposé, mais sans argumentation bien poussée, par M. Bullen. Par une analyse minutieuse de la fable, des personnages, de la langue, du style, par une confrontation perpétuelle avec les pièces qui sont assurément de Chapman, par une série d'analogies et de coïncidences frappantes M. Schœll réussit, croyons-nous, sinon à démontrer cette attribution, du moins à la rendre très probable. La gloire de Chapman, il faut le dire, ne s'en trouverait guère accrue; *Charlemagne* est une pauvre pièce, à l'intrigue enchevêtrée et extravagante, aux personnages généralement pâles, ou inconsistants, ou faux, où tout ce qu'il y a à louer, c'est une certaine richesse de métaphores et d'images, un assez grand nombre de vers bien frappés, quelques tirades amples et sonores, quelques effets assez dramatiques. Chapman, dont les tragédies et les comédies authentiques sont fort supérieures, n'a pu écrire celle-ci, s'il l'a écrite, qu'au début de sa carrière, aux environs peut-être de l'année 1600. Il semble que, sans trop d'illusion, on puisse y distinguer quelques-uns des traits qui éclatent plus tard dans *Monsieur d'Olive*, dans *The Gentleman Usher*, dans *Bussy d'Amboise*, dans les pièces sur Biron; ce qui, en tout cas, ne fait pas doute, c'est l'érudition, la patience, le soin du présent éditeur qui, à ces mérites, joint celui de ne pas surfaire son texte et de ne pas proclamer comme absolument certaine une attribution dont il est lui-même convaincu et qu'il a certainement rendue tout à fait vraisemblable.

A. Barbeau.

Gustave Cohen. *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire par Gustave Cohen.* Un vol. in-4, CXLIX-138 p. Paris, Champion, 1920.

Le manuscrit 617 du Musée Condé à Chantilly, qui fut communiqué à M. Cohen par les soins de M. Gustave Macon, renferme cinq petites pièces : deux mystères de la *Nativité* et trois moralités, dont *Li Jeux des VII pechiê morteil et des VII vertus*. Il a fourni à M. Cohen le sujet d'une étude d'un très vif intérêt. A la fin de la première *Nativité*, écrite dans un dialecte qui n'est pas tout à fait le dialecte français du Nord, on lit : *Explicit per manus Bourlet*. Deux problèmes se présentaient. Qu'est-ce donc que ces Jeux et dans quel dialecte sont-ils composés? Qu'est-ce que Bourlet, qui a écrit ou transcrit la première Nativité et la troisième moralité? La solution de chacun d'eux a assuré et confirmé celle de l'autre, grâce aux recherches patientes, méthodiques et ingénieuses de M. Cohen.

Bourlet désigne une femme, et une religieuse : la troisième moralité porte *Suer Katherine explicit Bourlet Bourlet* (répété). Or, M. Cohen découvre que dans le second Mystère il est question des *poures seur de Saint Michiel*, puis aussi que ces sœurs étaient établies à Huy aux XIVe et XVe siècles, puis enfin que, dans un registre de la ville, on trouve signalée Katon Bourlet, qui vint en 1478 au couvent des religieuses de Huy. Voilà donc identifiée et située de façon certaine cette Bourlet de l'*Explicit* (p. XCI-CIII). Identifiée, elle et des membres de sa famille, avec ces détails si précieux pour ceux qui aiment à revivre le

passé dans son intimité. La mère de Katon avait donné une verrière placée dans la chapelle au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement à Huy. Pour Katon Bourlet, on paya 10 florins à son entrée dans le couvent, et on continua le même versement pendant six ans. Une de ses sœurs peut-être vint la rejoindre.

Donc, nous sommes en pays wallon — et en dialecte wallon — car M. Cohen l'établissait par une rigoureuse étude linguistique, pendant qu'il faisait ses recherches onomastiques. Les deux conclusions se rejoignent. C'est un joli « chef-d'œuvre » d'aspirant à la maîtrise intellectuelle.

M. Cohen étudie ensuite les allusions politiques et sociales, les modes féminines : surcot, hennin, cornes : « cornes portez comme font les lymas », dit irrévérencieusement Eustache Deschamps. « Les haultes cornes pour dames triumpher », répond galamment Olivier de La Marche. M. Cohen examine ensuite ce que pouvait être la mise en scène des Jeux, simple sans doute, puisqu'il s'agissait d'une représentation privée, où peut-être même les religieuses tenaient des rôles. Il termine par une analyse littéraire des cinq Jeux. En dernier lieu vient une reproduction du texte même des cinq pièces (130 pages). Je n'aurais de réserves à faire que sur un point : je ne crois pas qu'il faille chercher dans deux vers de la seconde Nativité l'explication ou l'origine de la sculpture du tympan d'une église de Huy. La Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus adoré par Sainte Anne n'est pas la Vierge de l'*Adoration des Bergers*. Il y a là quelque confusion (et XIV^e (?) au lieu de XV^e, p. CXXIV-CXXVI).

« Nous voici au bout de notre long voyage à travers ces textes, dont l'intérêt linguistique est, à la vérité, supérieur à la valeur littéraire », conclut M. Cohen. Qu'il me soit permis d'ajouter l'intérêt historique à l'intérêt linguistique (auquel je m'avoue assez indifférent, y étant profondément incompétent), car nous avons pu, grâce aux développements donnés par l'auteur, pénétrer un moment dans ce petit monde fermé d'un monastère féminin de jadis, y retrouver quelques traces des occupations, des distractions, de la pensée ou des sentiments de ces humbles nonnes, « les poures seur de Saint Michel ». C'est de l'histoire humble comme elles, si l'on veut, mais c'est de l'histoire singulièrement vivante.

H. LEMONNIER.

HENRI CHAMARD. *Les origines de la poésie française de la Renaissance.* Un vol. in-8, 307 p. — Paris, E. de Boccard, 1920.

Que reste-t-il de l'esprit du moyen âge dans la littérature française du XVI^e siècle et comment cette survivance s'est-elle opérée, voilà une partie du problème général que suscite le mot de Renaissance, mais une partie seulement. En effet, les origines de ce grand mouvement d'idées doivent se chercher et se trouvent avant tout dans la renaissance de l'esprit antique (on ne les vit que là pendant longtemps) et dans l'influence de l'Italie contemporaine.

M. Chamard ne le nie certainement pas, mais il pense qu'une analyse plus serrée peut faire apparaître d'autres éléments. Il étudie les survivances du moyen âge dans une série de chapitres, où il examine comment l'esprit

gaulois et l'esprit courtois se continuent dans l'inspiration poétique des écrivains du XVI^e siècle. Puis il passe en revue le *Roman de la Rose*, Villon, les Rhétoriqueurs et Jean Le Maire de Belges, pour trouver en eux des précurseurs de Ronsard et de Du Bellay aussi bien que de Marot. Ainsi se justifie — pour lui — cette affirmation de Petit de Julleville que quelque chose du moyen âge s'est prolongé dans la Renaissance et qu'elle a été préparée en France avant le XVI^e siècle.

Viennent ensuite, dans le livre de M. Chamard, les origines italiennes de la Renaissance littéraire nationale, l'introduction et la diffusion de l'Italianisme, enfin les origines de l'Humanisme. Tout cela se résolvant en une étude sur l'esprit de la Renaissance et les « Bienfaits » comme les « Erreurs » de l'Humanisme.

J'ai laissé de côté dans cette analyse rapide deux chapitres sur les études relatives à la poésie du XVI^e siècle poursuivies de 1828 à 1914. Quelque intérêt qu'ils offrent, ils restent en dehors du gros problème auquel il faut bien s'attaquer. Et, dans le livre de M. Chamard, le gros problème n'est pas tant les origines antiques ou italiennes de notre poésie que ses origines françaises, gothiques, si l'on pouvait employer ce mot.

On accordera certainement à M. Chamard (c'est d'ailleurs fait depuis longtemps) que la tradition littéraire du moyen âge n'a pas complètement disparu au XVI^e siècle et qu'elle n'a pas laissé d'influer sur l'inspiration des poètes du temps, mais je crois que la thèse se préciserait et que la vraie solution se dégagerait, en tenant plus de compte de la chronologie et de l'histoire générale. Tout particulièrement, le rapprochement avec l'évolution artistique me paraît jeter une lumière assez vive sur les faits même littéraires. Il est avéré aujourd'hui que toute la première moitié du XVI^e siècle constitue une époque de transition, dont le point de départ se trouve au début des guerres d'Italie en 1494 et le point d'arrivée vers la date de 1546, où se construit le Louvre, où se publie (1547) la première traduction française de Vitruve, en même temps que Du Bellay lance son célèbre manifeste. Alors se formule la doctrine véritablement classique et la rupture avec le passé.

Dans la première partie du siècle, au contraire les esprits font lentement leur éducation antique ; ils n'ont encore que des goûts, des instincts, une sorte de sensibilité en face d'une beauté nouvelle, mais pas de théorie. C'est précisément le charme de cette génération, qui reste naïve et primesautière.

Il n'est donc pas étonnant que l'on constate alors chez elle quelque persistance de l'esprit des siècles précédents. Elle demeure par certains côtés si attachée aux conceptions du moyen âge que les théoriciens des époques postérieures ont souvent qualifié de gothique l'architecture de François I^er. Dans ces conditions, Le Maire de Belges, qui appartient à cette première période bien plus qu'aux temps antérieurs, est un réprésentant du sentiment littéraire et poétique nouveau, et non pas un précurseur (si précurseurs il y a), à la façon de Villon ou de Jean de Meung.

C'est seulement dans la seconde moitié du siècle que le problème devient beaucoup plus délicat et qu'il y aurait un intérêt capital pour l'his-

toire des idées à retrouver les traces de l'action des écrivains gothiques sur les Du Bellay et les Ronsard. Encore faudrait-il distinguer entre l'esprit qui est question de mœurs (esprit courtois, par exemple) et l'esprit qui est question de littérature (forme poétique, sujet, etc.). Je crois que, tout compte fait, les humanistes de la seconde moitié du XVI^e siècle, s'ils ne dédaignent pas absolument leurs prédécesseurs du moyen âge, n'apportent à les lire que la curiosité insatiable d'esprits toujours en éveil. M. Chamard l'a senti et, en fait, il est revenu à la théorie qui est la vraie dans son ensemble en allant dans la seconde moitié de son livre aux Anciens et aux Italiens, les maîtres de la Renaissance devenue classique.

Là, c'est pour tout le monde, depuis longtemps la simplicité, la limpidité de la démonstration, la pleine clarté, au moins en tant qu'il s'agit de la poésie. Car pour la prose, je considère qu'il en va autrement et que tout est à revoir. Peut-être, dans ses leçons de Sorbonne, M. Chamard a-t-il déjà abordé cette question.

H. Lemonnier.

I. Goldziher. *Le dogme et la loi de l'Islam*. Histoire du développement dogmatique et juridique de la religion musulmane. Traduction de Félix Arin. Un vol. grand in-8, VIII-315 p. Paris, P. Geuthner, 1920.

Tous les arabisants ont lu ou du moins parcouru les *Vorlesungen* du savant professeur de l'Université de Budapest, série de conférences préparées à la demande de l'*American Committee for Lectures on the history of Religions*, projet que l'état de santé de l'auteur obligea malheureusement à abandonner; mais le profit du travail amoncelé n'en a pas été perdu, puisque ces conférences ont été réunies en un volume qui a paru en 1910. C'est le grand mérite de M. F. Arin, inspecteur des services judiciaires du Maroc, d'avoir traduit en français l'intéressant volume de M. Goldziher; sa traduction était sur le point de paraître en 1914; les événements en ont différé l'apparition de six ans. On n'aura tout de même pas perdu pour attendre, puisque l'auteur, auquel les épreuves ont été soumises, a pu ajouter quelques additions ou modifications, sauf en ce qui concerne les notes des quatre derniers chapitres, les relations postales avec la Hongrie ayant été rompues à ce moment-là.

La principale modification apportée par le traducteur à l'ouvrage original est le groupement en un seul tout et le renvoi à la fin du volume des notes, qui, dans le texte allemand des *Vorlesungen*, étaient rejetées à la fin de chaque chapitre. Les deux dispositions sont également incommodes pour le lecteur. Quand il s'agit d'une simple référence à un ouvrage cité, laquelle tient en une demi-ligne, il est pénible de se reporter à la fin d'un volume alors que, si la note était insérée au bas de la page, il suffirait d'un coup d'œil pour s'assurer de l'intérêt du renvoi. Cette remarque s'applique même aux notes plus considérables. Je ne vois pas l'avantage du procédé; j'en considère les inconvénients, que j'ai éprouvés par expérience dans d'autres publications plus anciennes. Un autre changement, qu'il n'y a qu'à approuver, est la suppression des renvois que l'auteur s'était cru obligé de faire à un de ses travaux antérieurs,

die Religion des Isláms, paru dans la *Kultur der Gegenwart* de P. Hinneberg.

M. Goldziher écrit aussi bien le français que l'allemand : il aura été probablement satisfait de se relire dans l'élégante, solide et claire traduction de M. P. Arin.

Cl. Huart.

Bulletin de l'Union des sociétés savantes polonaises de Léopol (*Lvóv*).

Ce bulletin a pour objet de mettre en relief le caractère polonais de la ville de Lvóv disputée actuellement aux Polonais par les Ukrainiens comme Wilna au nord l'est par les Lithuaniens. Une note de la première page nous rappelle les différents noms de la ville et proteste contre celui de Lemberg qui, conformément aux traditions autrichiennes, lui est le plus souvent appliqué. Il réclame en faveur de la forme classique Léopol. En revanche elle oublie entièrement et ce n'est pas sans motif la forme ukrainienne Lviv.

En réalité la forme primitive Lvóv rappelle que la ville fut fondée par un prince russe, disons russien ou ruthène pour faire plaisir aux Polonais, Lev Danilovitch, prince de Galitch et de Vladimir vers le milieu du XIII^e^ siècle. Un siècle plus tard sous le règne de Casimir le Grand, elle commença à se poloniser et devint une des villes les plus commerçantes et les plus cosmopolites de l'Europe orientale. Elle attira des Allemands, des Juifs, des Arméniens; sa métropole catholique organisa une école métropolitaine. Au XVII^e^ siècle, les Jésuites y fondèrent un collège que le roi Jean Casimir en 1660 érigea en université. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle que la ville, jusqu'alors germanisée par le régime autrichien, put grouper ses intellectuels polonais dans un certain nombre de sociétés savantes. Celles-ci entreprennent aujourd'hui de concentrer leurs efforts pour résister aux assauts éventuels de la renaissance ukrainienne, derrière laquelle peut à un moment donné se faire sentir l'action du monde russe. Sur cette action la brochure est absolument muette. Les sociétés dont elle énumère les titres et nous expose l'organisation sont au nombre de treize, dont voici les noms : 1. Les amis du vieux Léopol (fondée en 1906). — 2. Les Archives de la guerre polonaise (fondée en 1915). — 3. La Société pour l'avancement des sciences en Pologne. — 4. La Société pour l'avancement des sciences en Pologne transformée récemment en Société des sciences de Léopol. — 5. La société ethnologique de Léopol. — 6. La Société héraldique. — 7. La Société d'histoire qui publie une revue trimestrielle, des documents historiques et qui a commencé une série; *Fontes rerum polonicarum in usum scholarum.* — 8. La Société des juristes polonais. — 9. La Société Adam Mickiewicz, fondée en 1886 qui a publié six volumes consacrés à l'œuvre du célèbre poète et a fait paraître une édition critique de ses œuvres. — 10. La Société mathématique fondée en 1919. — 11. La Société Copernic des naturalistes polonais fondée en 1874. — 12. La Société polytechnique, autrement dite des ingénieurs, fondée en 1876. — 13. La Société pour la protection des monuments historiques et artistiques de Léopol. Cette société a notamment organisé un cours de photographie à l'usage des séminaristes, pour enseigner aux futurs curés à

reproduire les détails des monuments religieux qui leur sont confiés.

Cet ensemble de sociétés fait honneur à l'esprit d'initiative des habitants polonais de Léopol. Il faudrait savoir par quelles organisations les habitants russes ou ruthènes de la ville ont répondu à cette ingénieuse propagande.

L. Leger.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Paulus Aegineta. Ed. J. L. Heiberg. Pars prior. *Libri I-IV.* Lipsiae et Berolini, Teubner, 1921.

Baalbek. Ergebnisse der Ausgrabungen und Untersuchungen in den Jahren 1898 bis 1905, herausgegeben von Theodor Wiegand. Erster Band von Bruno Schulz und Hermann Winnefeld unter Mitwirkung von Otto Puchstein, Daniel Krencker, Heinrich Kohl, Gottlieb Schumacher. In-fol., x-130 p., viii p.-135 pl. Berlin, Vereinigung wissenschaftl. Verlager, Walter de Gruyter und Co, 1921.

Heinrich Degen, *Die Tropen der Vergleichung bei Johannes Chrysostomus* (Freiburger Diss). In-8, viii-176 p. Olten, Walter, 1921.

H. A. Koch, *Quellenuntersuchungen zu Nemesios von Emesa.* Berlin, Weidmann, 1921.

A. Laumonier, *Catalogue de terres cuites du Musée archéologique de Madrid* (Bibliothèque de l'École des hautes études hispaniques. Fascicule 2). In-8, xi-257 p., pl. Paris, E. de Boccard, 1921.

K. A. Neugebauer, *Antike Bronzestatuetten.* Gr. in-8, 132 p., pl. Berlin, Schoetz und Parrhysius, 1921.

P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne.* [2e Série]. Antéquéra, Alpéra et Méca, Emporion, Sagonte, Mérida, Bolonia, Le palais de Liria à Madrid. In-8, 283 p., pl. Paris, Leroux, 1921.

G. T. Rivoira, *Architettura Romana.* Costruzione e statica nell' età imperiale. xii-372 p. Milano, Hœpli, 1921.

A. Sigalas, *Des Chrysippos von Jerusalem Enkomion auf den heil. Theodoros Teron.* Leipzig, Teubner, 1921.

G. Stail, *Uber die pseudo-xenophontische* Ἀθηναίων πολιτεία. Untersuchungen über Text, hierarchischen Charakter und sozial-politische Bedeutung der Schrift. In-8, 133 p. Paderborn, Schöningh, 1921.

H. B. Walters, *Catalogue of the Silver plate (Greek, etruscan androman) in the British Museum.* In-4, xxii-70 p. London, British Museum, 1921.

MOYEN AGE.

M. P. Borgese, *Il problema del Male in Sant' Agostino.* In-8, Palermo, Pedone Lauriel, 1921.

E. Chénon, *Les jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328.* In-8, 395 p. Paris, Tenin, 1922.

F. H. Crossley, *English church monuments of the gothic period 1150-1550.* Ill. London, Batsford, 1921.

Iconografia de gobernantes de la Nueva España, tomada de la coleccion que se conserva en el Salon de cabildos del palacio municipal de la Ciudad de Mexico. In-folio, pl. Mexico, E. G. de la Puente, 1921.

A. Lesmaries, *Dunkerque et la plaine maritime aux temps anciens*. Introduction. Avec une lettre préface de M. C. Jullian. In-8, VI-132 p. Dunkerque, Imprimerie du Nord maritime, 1922.

J.-J. Marquet de Vasselot, *Les émaux limousins de la fin du XVe siècle et de la première partie du XVIe*. Étude sur Nardon Pénicaud et ses contemporains. In-4, 412 p. 2 vol. Texte, 412 p., Album, 85 pl. Paris, Aug. Picard, 1921.

Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (1320-1364). In-fol. XXIV-912 p., pl. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1921.

G. G. Nicholson, *Recherches philologiques romanes*. In-8. Paris, E. Champion, 1921.

C. C. Stopes, *The life of Henry third earl of Southampton, Shakespeare's Patron*. Ill. Cambridge, University Press, 1922.

H. Thomas, *Short-title catalogue of books printed in Spain and of Spanish books printed elsewhere in Europe before 1601 now in the British Museum*. In-8, VII-101 p. London, British Museum, 1921.

G. F. Warner and J. P. Gilson, *Catalogue of Western manuscripts in the old royal and King's collections*. British Museum. In-folio, 4 vol. (I-III : Text; IV : Plates). London, British Museum, 1921.

ORIENTALISME.

Archaeological Survey of India, Memoirs. 7. Excavations at Taxila : the Stupas and Monasteries at Jauliān. By sir John Marshall; Memoirs. 9. Mosque of Shaikh' Abdu-n-Nabi, by Maulvi Zafar Hasan. Calcutta, Supt. Govt. Print., 1921.

Carchemish. Report on the excavations at Jerablus on behalf of the British Museum conducted by C. L. Woolley with T. E. Lawrence and P. L. O. Guy. Part II. The town defences, by C. L. Woolley. In-4, 156 p., pl. London, British Museum, 1921.

H. Cordier, *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers*. In-8, 4 vol. Paris, P. Geuthner, 1920-1921.

P. Cruveilhier, *Les principaux résultats des nouvelles fouilles de Suse*. In-16, IX-154 p., pl. Paris, Geuthner, 1921.

Ch. Diehl, *Jérusalem* (Les villes d'art. Memoranda). In-16, 64 p., pl. Paris, Laurens 1921.

J. G. Frazer, *Adonis*. Etude de religions orientales comparées. Traduction française par lady Frazer (Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études. Tome XXIX). In-8, VII-316 p. Paris, P. Geuthner, 1921.

G. Jéquier, *Les frises d'objets des Sarcophages du Moyen Empire* (Mémoires... de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire... tome 47). In-4, VII-363 p., ill. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français, 1921.

V. Minorsky *Notes sur la secte des Ahlé-Haqq*. I-II. In-8, 183 p., pl. Paris, Leroux, 1921.

Mission française de Chaldée. *Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman*. Tome V. Epoque présargonique, époque d'Agadé, époque d'Ur (Publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). In-4, 70 p., 76 pl. Paris, E. Leroux, 1921.

E. Naville, *La haute critique dans le Pentateuque*. Réponse à M. le Professeur Humbert. In-8, 93 p.

H. Dehérain, *Une correspondance*

inédite de François Pouqueville, consul de France à Janina et à Patras sous le premier Empire et la Restauration. In-8, Paris, E. Champion, 1921.

Aurel Stein, *Serindia. Detailed Report of explorations in Central Asia and Westernmost China.* Gr. in-4, 3 vol. de xxxix-1580 p. et 56 plans, plus 1 vol. CLXXV planches, plus 1 portefeuille de 94 cartes, en tout 5 vol. Oxford, Clarendon Press, 1921.

Die Weisheit der Upanischaden. Eine Auswahl aus den ältesten Texten, aus dem Sanskrit übersetzt und erläutert von Johannes Hertel. In-8, viii-181 p. München, C. H. Beck, 1921.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

20 janvier. M. Pelliot présente la photographie d'un document récemment découvert dans les archives du Vatican par le P. Karalewski et qui lui a été communiqué par M. Deny. Il y a reconnu l'un des originaux de la lettre adressée par le Grand Khan Guyuk au pape Innocent IV, lettre rapportée en 1247 de Karakoroum par Jean du Plan Carpin. Cette réponse, d'après le récit même de Plan Carpin, était en trois états : un original mongol, un original « sarrazin », et une version latine faite, tant bien que mal, par Plan Carpin lui-même et ses interprètes mongols. On n'avait, jusqu'ici, que des versions assez aberrantes du texte latin. Le présent texte est le texte « sarrazin », en fait persan.

— M. le Docteur Capitan fait une communication sur des gravures préhistoriques relevées sur des surfaces rocheuses des environs du Col de Tende.

— M. Edmond Pottier lit une note de M. Rostovtsev sur quelques objets de la collection Messaksoudi, acquise pour le Louvre et pour le Musée de Saint-Germain en 1912.

27 janvier. M. l'abbé Chabot signale la découverte faite à Carthage par M. Icart de monuments intéressants pour l'archéologie phénicienne. Dans l'enceinte en ruines d'un temple, on a découvert des stèles puniques (quelques-unes avec inscriptions) encore à leur place primitive. Au-dessous de chaque stèle se trouve une urne avec des ossements d'oiseaux et, dans la couche inférieure des autels en pierre, d'assez grande dimension ornés de scènes figurées qui apporteront sans doute des éléments nouveaux pour l'étude de la religion carthaginoise. Les autels doivent remonter à l'époque de la grande prospérité de Carthage.

— M. Montet expose les découvertes qui ont été faites sur l'emplacement de l'ancien temple égyptien de Byblos.

— M. Théodore Reinach fait une communication au sujet de la statue du musée de Latran, à Rome, ordinairement désignée sous le nom de « Sophocle ». Il montre que la statue

du Latran ne représente ni Sophocle ni même un poète. Il y voit la statue du législateur Solon.

3 février. M. Cuq étudie une inscription bilingue, découverte à Delos, il y a quinze ans, et dont le texte assez mutilé n'a pas été jusqu'ici expliqué. Cette inscription contient une loi de l'an 58 avant notre ère, confirmant un sénatusconsulte qui, pour récompenser les Déliens d'être restés fidèles aux Romains pendant la guerre contre les pirates, leur a accordé l'immunité d'impôts et la liberté. Elle autorise, en outre, les habitants de Délos et des îles voisines à invoquer les lois romaines et à revendiquer devant les magistrats romains les biens qui leur ont été enlevés pendant la guerre.

— M. Louis Hourticq expose les raisons qui lui font attribuer à Mantegna les fresques qui décorent la chapelle souterraine de l'église Sancta Anastasia de Vérone, et qui représentent saint André, le patron de l'artiste, saint Jean, saint Paul et saint Pierre.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le *prix Émile Le Senne* (2,000 fr.) est attribué à M. Lucien Lambeau pour un ouvrage intitulé *Charonne.*

— Le *prix Edmond Drouin* (1,200 fr.) est attribué au colonel Allotte de la Füye, pour ses recherches sur la numismatique de la Sogdiane et des contrées voisines dans l'antiquité.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Pontremoli a été élu le 25 février membre de la Section d'architecture en remplacement de M. Redon, décédé.

M. Hüe a été élu le 4 mars membre de la Section de composition musicale en remplacement de M. Saint-Saëns, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Alfred Espinas, membre de la Section de philosophie depuis 1905, est décédé le 24 février.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI-JUIN 1922.

ARLES GRECQUE ET ROMAINE.

L.-A. Constans, *Arles antique*, un vol. in-8 de xvi-426 p. et 16 planches. Paris, de Boccard, 1921.

Ce livre est autre chose que la monographie d'une ville de Gaule : le rôle qu'Arles joua dans l'antiquité, la manière large dont M. Constans reconstitue son histoire font du présent volume un trésor d'enseignements sur les destinées générales de notre pays.

I

Arles, dans les temps gaulois, c'est-à-dire aussi loin qu'on peut pénétrer son passé, faisait partie de la peuplade ou de la confédération celto-ligure des Salyens. Cette peuplade s'étendait depuis la Durance jusqu'à la mer et depuis le Rhône [1] jusqu'aux îles d'Hyères et aux monts des Maures. Elle correspondait, plus ou moins, à la

[1] Ceci n'est qu'approximatif : car il est bien rare que les rivières, si larges soient-elles, aient servi de limite entre des cités gauloises. D'une part le domaine des Salyens a dû dépasser le Rhône du côté d'Arles, à qui dès le haut moyen âge appartinrent la terre d'Argence et même Beaucaire sur la rive droite (Beaucaire a dû être enlevée à Nîmes, de qui elle dépendait primitivement). D'autre part, les Salyens allaient largement au nord de la Durance du côté de Pertuis; et en revanche, j'incline toujours à croire, malgré les objections développées par M. Constans dans son livre, que les Cavares du Vaucluse venaient jusqu'aux Alpines.

Provence. — Et voici déjà que se marque quelque chose de très important pour ce que j'appellerai les annales profondes de la France : c'est que dès la première lueur perçue sur ses origines, nous trouvons chez elle l'ébauche à demi prête de ses régions intérieures, de ses provinces : la Provence est issue tout naturellement d'une entente entre des tribus gauloises.

Dans cette *civitas* (comme dirent les Romains), dans cette cité des Salyens, deux lieux essentiels apparaissent presque aussitôt que nous l'avons entrevue elle-même : Aix et Arles, et j'appelle ici Aix, pour plus de commodité, le vieil *oppidum* celtique d'Entremont, dont on peut visiter aujourd'hui les tristes et arides vestiges à quelques kilomètres de la ville moderne d'Aix. Aix n'a fait, sous la domination romaine, que remplacer Entremont et continuer son rôle en Provence.

Ce qu'a été ce rôle d'Aix, je l'ai dit ici même[1]. Aix est le centre naturel de la Provence, le carrefour de ses deux grandes voies : celle qui du port de Marseille monte vers l'intérieur pour rejoindre la Durance; celle qui de l'ouest à l'est, vient du Rhône et conduit au littoral de Fréjus, en suivant les dépressions quasi providentielles marquées par la Crau au bas des Alpines, et par les triples vallées de la Touloubre, de l'Arc et de l'Argens. Notons bien cette seconde voie et son importance : elle est en quelque façon la chaîne par laquelle la Provence tient à la France, elle l'attache, si je peux dire, le long du Rhône. C'est donc au milieu de cette voie qu'Aix ou Entremont s'est placé, comme *oppidum* central, lieu principal de refuge, de marché ou de culte, de la cité salyenne, ancêtre de la Provence, tout ainsi que Bibracte, au milieu du Morvan, fut la métropole des Eduens de Bourgogne, et Gergovie, à la lisière des Puys, celle des Arvernes d'Auvergne. Et voilà pourquoi, aujourd'hui encore, tant de choses font d'Aix la capitale de la Provence : son archevêque, sa Cour, son Université, et l'air particulier de ses hôtels et de ses habitants.

Mais un des caractères les plus constants de ces fédérations, de ces grandes cités gauloises, est qu'elles tendirent toutes, à côté de leur ville médiane, à avoir quelque part, à leur extrémité, sur fleuve

[1] Voyez le *Journal des Savants* de 1907, p. 151 et suiv.

ou sur mer, un port servant de débouché et d'entrepôt. Les lois économiques des groupements humains sont éternelles. Elles s'imposent aujourd'hui aux domaines coloniaux des Européens d'Afrique et aux nouveaux États de l'Europe centrale; elles s'imposaient autrefois aux provinces naissantes de la Gaule française. Les Allemands mirent tout en œuvre, il y a dix ans, pour que le Cameroun eût son port sur le Congo; nous voulûmes jadis, aux heures de Fachoda, avoir pour notre Afrique une porte sur le Nil; et la Pologne a le droit de réclamer que la Baltique lui soit ouverte. De la même manière, voilà vingt-cinq siècles, les Eduens, partis du Morvan, et les Allobroges, partis du Dauphiné, se disputèrent à qui aurait, au confluent du Rhône et de la Saône, la colline et le port de Fourvières lyonnaise; et de même, les Carnutes, dont le centre était à Chartres, installèrent sur la Loire leur port de Génabum ou d'Orléans et s'insinuèrent même jusqu'à la Seine, du côté de Mantes et de Meulan. Une cité gauloise, bien constituée, a toujours deux éléments essentiels : la capitale sur un sommet central, le port souverain sur une rive de lisière. Et ce furent, pour les Eduens, Bibracte et Chalon, pour les Allobroges, l'énigmatique *Solonium* et Vienne, et pour les Salyens, Aix et Arles. Le point de départ d'Arles, dans l'histoire de la Provence, est d'avoir été son port indigène, à l'entrée de sa route maîtresse, au débouché du fleuve qui longeait son flanc.

Mais il est arrivé ceci, en Provence, qu'il y a eu deux ports différents, et par leur situation, et par leur origine. Marseille, au temps où les Salyens s'organisèrent, était déjà entre les mains des Grecs. Dès le jour de sa naissance, Arles trouva, comme port, une concurrente redoutable; et dès lors se fixa une des lois, une des tristesses de son histoire.

II

Il semblerait, au premier abord, que la lutte était singulièrement inégale entre Marseille, avec un port profond et merveilleusement abrité, faisant face à toutes les routes de la mer, et Arles, sur son fleuve capricieux, aux embouchures lointaines et dangereuses. Et qui regarde les choses de maintenant, Arles réduite à la vie d'un marché agricole et Marseille dominatrice de la Méditerranée occi-

dentale, et qui compare ces choses à celles de l'origine, d'avant l'ère chrétienne, Marseille déjà métropole de nos rivages et Arles végétant dans l'oubli, aura peine à comprendre qu'il ait pu y avoir concurrence et conflit, et que Marseille ait été longtemps la vaincue.

Pourtant, à examiner la situation de très près, et telle qu'elle se présentait au début, elle n'était pas aussi défavorable à Arles qu'elle pourrait nous paraître. D'abord, la marine ne comportait que des navires de faible tonnage, et à aucun d'eux le Rhône n'était inaccessible et le port d'Arles inabordable. Le fleuve, qui vient de se diviser devant Arles, n'y offre pas les mêmes inconvénients qu'à Tarascon, je l'y ai rarement entendu gronder. A Arles, la grande route de l'intérieur est tout autrement longue et facile que celle qui, par Septèmes et le Plan de Campagne, met Marseille en rapport avec les hautes terres, et celle-là, la voie d'Arles, traverse une contrée infiniment plus riche et plus variée : à vrai dire, Marseille, à demi bloquée par ses rudes montagnes, semble tourner le dos à la Provence, tandis que celle-ci s'ouvre tout entière, largement et joyeusement, au pied du mamelon d'Arles. La question de l'arrière-pays, qui a une si grande importance pour un port, pourrait être tranchée en faveur d'Arles : de Marseille ne part aucun chemin universel et naturel vers le centre de la Gaule; et Arles a en face de soi la ligne du Languedoc, qui conduit à l'Espagne et à l'Atlantique, et à sa droite la ligne du Rhône, qui conduit où l'on veut en France, sans parler, derrière elle, de la ligne de la Durance, qui dessert l'Italie. Je sais bien que le site et l'ambiance d'Arles sont tristes et médiocres : un mamelon bordé de ces abominables marécages, contre lesquels ont lutté d'innombrables générations de *vidangeurs*, plus loin la Crau et ses pierres, la Camargue et ses moustiques. Mais que l'on fasse attention : Marseille a ses collines dénudées, la rareté du terrain cultivable ailleurs que dans la vallée de l'Huveaune, laquelle est bien peu de chose; et Arles a à sa portée les splendides cultures du bas des Alpines, de Saint-Rémy, de la plaine de Barbentane, aujourd'hui encore le plus beau verger, le plus beau fleuriste de la France. Je ne crois pas que les forêts aient été dès lors très garnies aux abords de Marseille; et Arles avait, très près d'elle, les bois des Alpines, et Sylveréal, et Sylvegodesque, et Malmont, et bien d'autres forêts que nous permettent de reconstituer aujourd'hui les noms de

lieux et les chartes anciennes, forêts qui furent longtemps chères aux dévôts de Silvain et aux moines de Psalmodi[1]. Vraiment, avec son port, ses routes, ses cultures et ses bois, Arles était fort bien conditionnée pour construire, attirer, abriter et fréter des navires.

III

Il est cependant arrivé ceci, et cela paraît bien en lumière dans le livre de M. Constans, que les Celto-Ligures ou Salyens de Provence ne tirèrent d'abord qu'un médiocre profit de leur port d'Arles, que Marseille fut en réalité l'animatrice, sinon la créatrice, de ce port, et qu'elle le prit pour ainsi dire à sa remorque; ce qui vaut la peine d'être examiné de très près et que l'on cherche à l'expliquer.

Ces indigènes de Provence ont dû être de très médiocres navigateurs, et je peux en dire tout autant de leurs congénères du Languedoc, qui formaient la grande peuplade des Volques : Narbonne, qui appartenait à ces derniers, a pu être, sous les Celtes, une place importante de guerre ou de commerce, je ne sache pas que ses marins ont joué leur partie dans la vie méditerranéenne. Nîmes ni Béziers, malgré leur importance, n'avaient point de port digne d'eux : Lattes, Cette, Maguelonne, et aussi le port de Saint-Gilles et *Ratis* des Saintes-Maries ont vu, sous l'influence celtique, diminuer plutôt que croître leur activité des temps ibéro-ligures. La Méditerranée gauloise n'offre rien de comparable à la thalassocratie du Morbihan, l'un des plus beaux et des plus longs épisodes de l'histoire du monde antique. L'indigène de Provence (et cela lui est arrivé trop souvent[2]) s'imprègne de la nature et de la structure de son pays, que les montagnes coupent presque partout du rivage ; il ne veut pas ou ne veut plus regarder vers la mer.

Sans doute aussi fut-il trop heureux de laisser aux Marseillais le soin et par là l'empire de cette mer. Et peut-être y eut-il, non pas

[1] Voyez l'autel *Jovi et Silvano* de Psalmodi (*Revue des Études anciennes*, 1918, p. 113). Je rappelle que le site et les ruines de Psalmodi méritent une nouvelle enquête : on y trouverait, j'en suis sûr, bien des choses.

[2] C'est tout à fait à tort que l'on regarde la Provence comme un pays à vie essentiellement maritime, ce qui serait la comparer à la Bretagne. L'agriculture et l'élevage y sont le principal.

seulement une entente tacite à ce sujet, mais des conventions commerciales et maritimes expresses et précises.

Car je crois de plus en plus que, durant tout le dernier millénaire avant notre ère, pour ne parler que de celui-là, la Méditerranée occidentale a été l'objet, entre les peuples de la mer, de traités en bonne et due forme, qui réglaient traites, trafics et débarquements, et la partageaient en zones d'influence. Ce n'est pas un hasard si le poète de l'Odyssée arrête les voyages d'Ulysse au cap de Circé, au détroit de Bonifacio, à la grotte marocaine domicile de Calypso [1] : c'est que sans doute, au début de ce millénaire, les Grecs n'avaient point le droit de franchir ces limites, et que les eaux d'au delà étaient réservées aux Étrusques ou aux gens de Cadix ; et, comme si souvent dans les fables des navigateurs, les aventures tragiques et amoureuses d'Ulysse furent localisées aux lieux d'arrêt solennels fixés par les traités. Nous retrouverons des conventions et des lieux d'arrêt de ce genre dans les contrats entre Romains et Carthaginois, sans doute aussi entre Marseillais, Carthaginois et Étrusques. Et cela m'autorise à croire que si les colons de Phocée furent maîtres sans conteste des rivages gaulois depuis la Tête du Chien jusqu'au cap Creux (pour ne parler ici que de ceux-là), c'est parce que les Gaulois les leur abandonnèrent de plein gré, et laissèrent résolument Agde concurrencer Narbonne, et Marseille faire d'Arles sa succursale.

IV

Marseille, en effet, a besoin d'Arles ; elle trouve en elle son complément et son appui. A bien voir les choses, elles sont à elles deux un seul port sous deux aspects.

Marseille est à demi impuissante si le Rhône lui est fermé : et cela était singulièrement vrai dans l'antiquité, où les traites fluviales demeurèrent si importantes. C'est le Rhône qui lui ouvre l'intérieur, et vers les cols qui permettent de passer dans les vallées de l'Atlantique et d'atteindre les ports de l'étain et de l'ambre, et aussi vers

[1] Je suis plus que jamais d'accord avec M. Victor Bérard sur l'itinéraire d'Ulysse, tel qu'il l'a exposé dans *Les Phéniciens et l'Odyssée*.

ces lacs de la Suisse où convergeaient sans doute des caravanes barbares et que les Argonautes eux-mêmes, dit la légende, voulurent atteindre. Si les Phocéens sont venus à Marseille, c'est parce qu'elle avoisinait les bouches du Rhône. C'est le Rhône, plus encore que le port, qui les a attirés et retenus à Marseille, comme Cadix doit sa fortune aux grands fleuves de Bétique, Tarragone la sienne au voisinage de l'Èbre, et comme le Tibre et l'Arno ont sans doute appelé les Étrusques de l'Asie ; et je ne cite ici que des villes où abordèrent colons et navigateurs venus d'Orient.

La solidarité d'Arles et de Marseille est trop évidente pour que j'y insiste. Aujourd'hui encore, malgré de prodigieuses différences dans les conditions de la marine, de l'armement et du commerce, le canal de Marseille au Rhône est l'ambition absorbante des derniers petits-fils de Phocée, et le jour où il sera terminé, Arles redeviendra l'avant-port de Marseille : ce que je crois, avec M. Constans, qu'il fût avant l'ère chrétienne, avant que ne parut Jules César.

V

La domestication d'Arles par Marseille est passée par trois étapes.

1° C'est d'abord une étape, ou une période, que j'appellerais volontiers phocéenne, et qui correspond, à quelques lustres près, à la fondation de Marseille, à l'empire phocéen de la Méditerranée, par conséquent antérieure à l'année 535, où cet empire fut détruit par les forces combinées des Étrusques et des Carthaginois.

C'est alors, pour la première fois, qu'Arles apparaît, et non pas sous le nom celtique ou indigène qu'elle devait conserver (*Arelate*), mais sous un nom d'apparence grecque, *Theline*; et l'origine hellénique de ce nom est confirmée par le fait que l'auteur qui le mentionne ajoute et complète, « Arles porta ce nom au temps où les Grecs l'habitaient » (*Theline vocata sub priore saeculo, Graio incolente*) : le siècle visé correspond plus ou moins à notre sixième siècle avant l'ère chrétienne.

On discute sans fin sur ce nom de *Theline*. Une opinion séduisante et populaire est que ce mot doit être corrigé en *Telme*, pour

le grec τέλμα, « marécage » : ce serait la traduction grecque du nom indigène d'Arles, *Arelate*, lequel signifie, selon une quasi certitude, *ante paludem*, la station de « devant le marais », expression tout à fait adéquate à la situation d'Arles.

J'hésite, en dépit des objections que m'ont faites M. Constans et d'autres avant lui, à abandonner le texte transmis, *Theline*, et à ne pas le traduire par le mot grec qui vient tout de suite à la pensée, θηλή, « mamelon ». Pourquoi les Phocéens n'auraient-ils pas donné à leur comptoir un nom tiré de l'aspect des lieux, eux qui ont appelé des ports de la Gaule *Citharista* ou *Tauroeis*, sans doute d'après l'aspect des montagnes voisines? Et l'aspect d'Arles, en ces temps-là, n'était-il pas précisément celui d'un mamelon, d'une mamelle? Qu'on veuille bien se représenter, émergeant tout à la fois des berges du Rhône et des bas-fonds marécageux, cette butte rocheuse, isolée, haute et droite. Il me semble que la reconstitution physique, même géologique, du tertre originel qui porta la première ville d'Arles justifierait aisément son surnom de *Theline*, « le mamelon ».

Si enfin l'on prend à la lettre le texte en question, les Grecs auraient eu à Arles moins un comptoir qu'une colonie, un établissement fixe dans le genre de celui de Marseille. Eux, plutôt que les indigènes, auraient été les vrais fondateurs de la ville. Et cela est confirmé dans une certaine mesure par les recherches de M. Constans, qui ne constate pas trace, à Arles, de très vieilles populations. Il est d'ailleurs probable qu'en ce temps-là, sixième siècle avant notre ère, la ligue ou la cité des Salyens de Provence n'étant pas encore constituée, les tribus vivant dans leur isolement politique et économique, le besoin d'un grand port indigène ne se faisait point sentir.

2° La période purement marseillaise de l'histoire d'Arles est caractérisée au contraire par l'existence simultanée d'une bourgade indigène et d'un comptoir grec.

Cette fois (et l'affaire dut se passer au cours du quatrième siècle avant notre ère) les Marseillais n'occupent point le mamelon d'Arles, ils le laissent aux Celto-Ligures : *Arelate*, c'est-à-dire la ville gauloise, prend véritablement naissance, et elle sert de port, d'entrepôt, de lieu d'échange aux Salyens, les maîtres désormais de la Provence,

dont le centre public est Entremont, près d'Aix, et dont les domaines s'étendent très loin dans le Levant. Arles est donc le débouché fluvial et maritime d'une grande nation.

Mais par là même, et plus que jamais, les Marseillais ont intérêt à prendre ou à reprendre place à Arles. S'ils laissaient aller les choses, voilà, dérivés sur Arles, les marchandises et les profits qui jusque-là passaient par Marseille.

Ils s'installèrent donc à nouveau à la fourche du Rhône; mais cette fois, ce ne fut plus sur la colline, qui était aux indigènes, mais dans le bas, de l'autre côté du fleuve, très probablement à l'endroit où est aujourd'hui le faubourg de Trinquetaille. Arles fut alors une manière de « ville double », *duplex Arelate*, comme on dira beaucoup plus tard : d'un côté du Rhône, l'*oppidum* indigène sur la hauteur, et de l'autre côté, au ras du fleuve, le comptoir marseillais. Celui-ci était donc vraiment le port du fleuve, d'où le nom de *Rhodanusia* que les Grecs lui donnèrent.

C'est de cette manière que se présentaient d'ordinaire les établissements helléniques de la Méditerranée occidentale. Ampurias se composait, comme Arles, de deux villes : la ville grecque, en descente vers le port, et, sur le plateau de la hauteur voisine, la ville ibérique. Marseille même, malgré l'importance spéciale et nécessaire donnée à l'acropole hellénique, est surtout la cité du port, et elle a derrière elle, sur la colline des Carmes, *Rocca Barbara*, le marché des Celto-Ligures. A Cavaillon, où les Grecs installèrent des factoreries conséquentes aux port et passage de la Durance, je me représente ces comptoirs dans le bas, plus près de la rivière, là où dut se placer la ville romaine, et l'*oppidum* indigène sur cet extraordinaire plateau de Saint-Jacques, un des lieux du Midi qui mériterait le plus une exploration régulière.

Marseille veilla à ce que sa succursale arlésienne ne fût pas abandonnée à son propre sort. Une chaîne suffisante de tours de vigie ou de lieux d'escale fut disposée entre les deux ports. En particulier ils s'assurèrent de *Ratis* (les Saintes-Maries), où ils durent avoir un *Artemision*, temple, citadelle et comptoir tout à la fois : car j'ai à peine besoin de rappeler que tout ce qu'on a dit sur les variations de ce littoral est pure légende, fabriquée par les maladresses de la science contemporaine.

Maîtresse de la Camargue et des bouches du Rhône, Marseille tenait donc Arles à sa merci. Elle avait en la cité du Rhône sa cliente et sa courtière : le port indigène ne vivait que dans le rayonnement des affaires grecques.

3° J'appellerai gréco-romaine la troisième période de cette histoire. C'est celle où les Romains, appelés d'ailleurs par Marseille elle-même, sanctionnèrent sa maîtrise sur Arles et le Rhône.

Nous ne savons pas les causes réelles qui motivèrent cet appel des Marseillais à la force romaine, la plus grosse sottise qu'un peuple ait jamais faite. Les historiens anciens nous ont rapporté que les Grecs étaient tracassés par les Salyens, qui ravageaient leurs terres : je me suis toujours demandé si la question d'Arles n'était pas à l'origine de ce conflit, et si la grande nation gauloise ne revendiqua pas, au détriment des Hellènes, la souveraineté du fleuve.

En tout cas, la victoire de Rome la rendit aux Marseillais plus complète que jamais. Les généraux et gouverneurs romains, et en particulier Marius et Pompée, ne parurent travailler que pour les marchands grecs. Aix, qui fut fondé comme *castellum* romain au pied d'Entremont, protégea la route de Marseille contre les incursions des Salyens. La nation tout entière fut mise dans la dépendance de la cité grecque, soit que celle-ci controlât son gouvernement, soit plutôt qu'elle fît main basse sur ses revenus et ses domaines : en tout cas, Arles ne manqua pas de passer, sans discussion possible, sous la surveillance des Marseillais. Enfin, pour faciliter leur trafic plus encore que pour occuper son armée, Marius fit creuser le canal du Rhône à la mer, et il en remit l'administration aux hommes d'affaires de la colonie grecque : ce qui fut pour eux la source d'un très grand revenu.

Cette fois, le cycle hellénique de l'histoire de la Gaule était achevé : Marseille était souveraine d'Arles, et, par là, tenait le Rhône et la Provence.

VI

La contre-partie commence avec Jules César; et il la conduisit avec une énergie qui la rendit définitive, au moins tant que dura l'Empire romain.

Brouillé avec Marseille, il envoya aussitôt à Arles son lieutenant Decimus Brutus [1], avec ordre d'y construire la flotte destinée à réduire Marseille. Elle fut prête en trente jours, en comptant, écrivit César lui-même, « à partir du moment où le bois fut coupé ».

Ceci mérite qu'on s'y arrête. Si cette construction fut si rapidement achevée, c'est que les chantiers de construction étaient dès lors fort bien organisés à Arles ou à Trinquetaille ; et je supposerai volontiers que ces chantiers servaient précisément, et de longue date, aux armateurs de Marseille. De toutes manières, non seulement Arles était ravie à sa suzeraine grecque ; c'était elle, à vrai dire, qui menait la guerre contre Marseille ; et l'on pourrait dire que la défaite de celle-ci marquerait pour Arles une ère d'indépendance commerciale et de riches destinées. Ce qui arriva.

Je n'insiste pas sur ce que Marseille perdit : sa liberté au sens vrai du mot, ses domaines presque en entier, ses machines et ses vaisseaux de guerre, et, en fait, l'essentiel de sa marine marchande et de ses pratiques commerciales. Mais voici ce qu'Arles gagna : hâtons-nous d'ajouter que ce ne fut pas pour le profit des Salyens et des revendications indigènes, mais pour celui, seulement, de Rome et de son Empire.

Elle devint colonie romaine, c'est-à-dire que les vétérans d'une légion de César, la sixième, vinrent s'installer sur la colline, avec armes, bagages et familles. Et ce fut une nouvelle ville, avec ses remparts, ses rues, son forum, ses temples, ses lieux de plaisir, au nom accompagné d'épithètes latines qui encadrèrent et étouffèrent le vieux vocable indigène, *colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum*. Combien, à côté de cela, paraissait peu de chose le nom nu de *Massilia?*

Arles cessa de n'être que le port des Salyens. Elle fut déclarée, au lieu et place d'Entremont ou d'Aix, la métropole, le centre administratif et religieux de la vaste cité provençale. Tout au plus laissa-t-on à Aix, constitué en colonie de second ordre et district municipal, un étrange territoire autour de ses murailles et sur les bords

[1] César (*De bello civili*, I, 36, 4-5) ne dit pas expressément que Brutus fut chargé de construire la flotte chargée d'attaquer les vaisseaux de Marseille, mais qu'il le mit à la tête de la flotte ainsi construite.

de la Durance[1]. Mais le ressort d'Arles, parti du Rhône, vint confronter à celui de Fréjus, atteignit les monts des Maures, rejoignit la Méditerranée face aux îles d'Hyères. On ne concéda à Marseille que les collines et les terres de l'Huveaune qui l'avoisinaient directement. Arles commanda sur l'étang de Berre, à Toulon, et, presque à l'horizon de Marseille, à Ceyreste et La Ciotat, à Aubagne et Saint-Jean-de-Garguier. La situation s'était complètement renversée : Marseille, qui avait jadis regardé Arles comme un de ses comptoirs, ne semblait plus qu'une enclave dans le territoire arlésien.

Il est probable que Jules César et ses héritiers immédiats, Antoine, Lépide ou Plancus, ne se bornèrent pas à doter Arles de la souveraineté militaire et politique sur la Provence : ils préparèrent également sa souveraineté économique. On dut construire à Arles les éléments d'un grand port; et je ne mets pas en doute que le canal de Marius ne lui ait été attribué.

VII

L'histoire d'Arles, pendant tout l'Empire romain, et jusqu'aux dernières heures de cet Empire, sera désormais celle d'un long triomphe, avec lequel contrastera la misère de Marseille la Grecque.

[1] Ici se pose le problème épigraphique le plus intéressant et le plus ardu que présente la Provence romaine : celui des pierres-limites portant *fines Aquensium* et *fines Arelatensium*, et, partant, celui de la délimitation, d'après elles, des frontières communes aux territoires d'Aix et d'Arles. M. Constans propose une explication ingénieuse, contraire à l'opinion courante, qui cherchait, pour les territoires, des étendues continues et massives. M. Constans suppose, pour le territoire d'Arles, des tentacules, des saillants, allant se greffer sur la voie Aurélienne; et ce serait autant d'anciens domaines des Marseillais, domaines qui permettaient à ceux-ci de déboucher sur la route, et que César aurait ravis à Marseille et donnés ou rendus à Arles. Arles, héritière de Marseille, aurait même possédé, en plein territoire d'Aix, l'enclave (sacrée) du Délubre. — *A priori*, je ne m'oppose pas à cette solution. Le monde gallo-romain présentait plus de complications et d'enchevêtrements qu'on ne croit, qui rappellent et annoncent le moyen âge. Et un argument d'ensemble en faveur de l'hypothèse de M. Constans est l'existence d'enclaves diocésaines dans la géographie ecclésiastique de l'Ile-de-France ou de la Normandie. Le diocèse d'Arles conserva l'enclave de Mollégès dans la cité d'Avignon.

Tout ce qui est commerce et vie maritime s'est retiré de Marseille : à peine çà et là quelques débarquements de personnages illustres, comme pour rendre hommage à son passé ionien; mais ce qui fait bénéfice et richesse, le trafic sur terre et sur mer, Arles l'absorbe en entier. Et je ne suis pas sûr que ce soit seulement affaire de vogue ou de flagornerie. La situation naturelle de Marseille est telle, qu'elle s'impose à tous les caprices du temps. Si cette situation est demeurée sous l'Empire inefficace et stérile, c'est parce que les empereurs ont, par des mesures appropriées, privilèges ou travaux, attiré sur Arles la navigation et le négoce de la Méditerranée occidentale.

Je répète que les rôles sont intervertis. Marseille n'est plus que la dernière escale importante avant Arles, et sa succursale sur la mer. De cela, nous en avons la preuve presque symbolique dans l' « Itinéraire Maritime » destiné aux voyageurs qui de Rome gagnent la Gaule par la mer : il part de Rome et finit à Arles, et Marseille n'y intervient que comme port de route, avant Fos à l'entrée du canal.

A côté de cette décadence, il faut voir, dans le livre de M. Constans, la splendeur monumentale et la richesse matérielle d'Arles qui, quatre siècles durant, accumula sur les berges du Rhône « les commerces de l'Empire romain », *Romani commercia orbis,* pour parler comme le poète Ausone. Plus que les deux capitales officielles des Gaules, Narbonne et Lyon, elle mérita d'être appelée « la Rome des Gaules », *Gallula Roma*, comme dit le même poète. Et le rôle que Marseille s'était jadis assigné au temps de l'indépendance celtique, d'être à la fois l'éducatrice et la courtière des Gaules, le seuil par lequel y pénétrait le monde classique, ce rôle est, les Augustes régnant à Rome, dévolu à Arles, colonie de la sixième légion.

VIII

Cette épithète décernée à Arles par le poète Ausone, *Gallula Roma*, m'amène à parler d'un des rares points sur lesquels je me trouve en désaccord avec M. Constans : la question des diverses influences qui se sont fait sentir à Arles, et de leur proportion.

Pour M. Constans, c'est à Arles surtout que s'est « opérée » cette

« synthèse des éléments grecs, latins et celtiques » qui est « le caractère essentiel de la civilisation provençale ». Je ne m'oppose pas à voir dans Arles la ville du Midi où ces trois éléments se sont le plus rapprochés, et j'ai, ici même, essayé de montrer qu'Arles avait été d'abord une ville mixte, grecque et indigène, à laquelle s'est superposée une colonie romaine. Mais ce fut, si je peux dire, une synthèse historique, et non pas une fusion de caractère. Je vais m'expliquer mieux.

Les deux éléments originels, grec et celtique, ne me paraissent pas s'être maintenus sous la colonisation romaine. J'ai l'impression (encore que je désirerais plutôt être convaincu par M. Constans) que cette colonisation a fait table rase du passé et a créé tout un monde nouveau, purement romain, où les choses d'autrefois se sont vite absorbées.

Je ne trouve plus la moindre trace, à Arles, des indigènes et de leur vie. Remarquez à Nîmes, la colonie la plus voisine, l'abondance des dieux gaulois, la popularité de leur culte : pas une divinité celtique n'apparaît à Arles. Je rencontre des Mères gauloises dans la campagne : l'enceinte sacrée de la colonie n'en a point encore montré. Il y a quantité de noms d'hommes celto-ligures dans les domaines arlésiens de la Crau ou de l'Huveaune; mais le sol même de la ville n'a jusqu'ici présenté que des noms sous la forme latine de la tradition la plus pure.

Disparues également, ce me semble, les traces de l'ancien hellénisme. Jusqu'à nouvel ordre, le faubourg de Trinquetaille nous paraît latin, et le nom de *Rhodanusia* n'est qu'un souvenir d'érudit. Assurément et le théâtre d'Arles et la fameuse Vénus et la frise aux rosaces parsemées d'animaux[1] et les merveilleux autels et mille autres choses révèlent les plus élégantes leçons de l'art hellénique : mais ces leçons sont, pour ainsi dire, de seconde main. Elles sont venues des maîtres romains d'Arles, avec les conducteurs de la colonie ou les brasseurs d'affaires qui les ont suivis; elles ne proviennent pas des petits-fils de Phocéens. Et si le lettré arlésien Favorinus parle si bien le grec, je n'attache pas à cela plus d'importance qu'à l'hellénisme d'Atticus.

[1] Espérandieu, n° 206. C'est une des choses les plus fines qu'ait laissée en Gaule et même partout l'art gréco-romain des premiers temps, et je regrette qu'on n'en ait pas fait une analyse approfondie.

Tout, à Arles, converge vers la latinité; l'oubli de Marseille et de la Gaule y est absolu. L'œuvre que nous avons sur le Rhône est la mieux réussie, la plus parfaitement latine que les empereurs aient créée sur le sol de France.

IX

Reste à savoir si cette œuvre a été vraiment bonne, et s'il n'y avait pas une perfection plus grande à atteindre que celle d'un chef-d'œuvre de la latinité. J'ai le droit, je pense, de chercher à n'être point la dupe des merveilles d'art et de la vie intense que j'ai rencontrés dans la colonie d'Arles impériale, et de me demander si une meilleure politique n'était point possible.

J'avoue franchement que substituer Arles à Marseille, comme métropole de la Méditerranée, m'a toujours paru une aberration économique. Il a fallu, pour maintenir les passages du Rhône, des travaux et une surveillance continus. Déjà au temps de Strabon, on se plaignait des difficultés que l'on rencontrait au canal de Marius. C'était un peu forcer la nature que de vouloir faire sur les berges du Rhône les quais où s'entreposeraient les marchandises du monde. Le port mondial d'Arles, tout comme sa colonie de légionnaires, était une création de toutes pièces, imposée par une volonté extérieure : il a fallu la pesée de l'autorité impériale pour maintenir l'édifice durant quatre siècles.

Au surplus, la marine d'Arles, si importante qu'elle ait pu être, a rarement fait parler d'elle hors de Gaule. Je trouve bien peu de vestiges d'elle en Méditerranée, en dehors des relations avec Rome et des affaires d'annone : son attention était surtout attirée par la capitale et le monde officiel. Rien chez elle ne rappelle l'audace, la ténacité, la variété d'entreprises des armateurs d'Alexandrie.

Il a manqué à la Gaule romaine, sur la Méditerranée, une Alexandrie, ayant la passion et la tradition de la mer. Marseille, qui possédait l'une et l'autre au suprême degré, qui avait dans son passé plus de cinq siècles de gloire navale, des habitudes de vie qui la mettaient sans cesse en contact avec les vagues et les vents, Marseille seule aurait pu jouer ce rôle. On ne s'improvise point marin quand

on est Provençal du Rhône : la Crau, la Camargue et le Rhône lui-même sont de mauvais éducateurs pour les aventures de mer.

En interdisant de fait cette mer Méditerranée aux petits-fils des Phocéens, mais en l'ouvrant toute grande aux demi-terriens d'Arles, l'Empire romain commit une injustice et une erreur; et il se fit tort à lui-même, car il se priva de cette valeur supérieure qu'était le port de Marseille, nourricier des conquérants de la haute mer [1].

X

Le livre de M. Constans s'arrête aux derniers temps de l'Empire romain, lorsque Arles, siège des Augustes, devint pour cet Empire et pour la Gaule une sorte de capitale. Ils s'y trouvaient en effet loin des périls barbares et des tracas de la frontière : Arles était la concurrente pacifique de Trèves la guerrière. C'était la cité au gai soleil, aux horizons limpides, sans les fièvres et les chaleurs de Rome. Elle n'avait ni la populace vulgaire et tapageuse de la Ville Éternelle, ni son aristocratie routinière et encombrante. L'empereur s'y sentait davantage son maître et chez lui, tout comme plus tard, pour des motifs semblables, des papes eussent préféré Avignon à cette même Rome.

Mais l'Empire, en tombant, commença le déclin d'Arles. La revanche de Marseille se prépare. Je crois y voir chaque jour plus de gens qui y débarquent. Attendons les siècles où, après l'an mille, la France s'épanouira librement et fera valoir d'elle-même ses ressources naturelles : Marseille, alors, reprendra au premier rang la place que lui avaient donnée les colons de Grèce.

Est-ce à dire qu'elle doit, à titre de revanche, reléguer à jamais Arles dans son rôle de port provincial ou de capitale d'un beau terroir? Elle ne veut pas, elle ne doit pas le faire. Arles, comme je l'ai dit en commençant, vaut mieux que cela. Elle peut, aujourd'hui encore, donner infiniment à la France tout entière : elle demeure

[1] Les empereurs romains ont commis une pareille erreur sur l'Atlantique en sacrifiant les ports et les marins de l'Armorique (détruits eux aussi par Jules César) et en concentrant toutes leurs faveurs sur Boulogne. Et cela devait livrer plus tard ces rivages aux pirates saxons et francs.

toujours à la porte du Rhône, si Marseille demeure au seuil de la France, à la porte de l'Afrique et de l'Orient.

Mais ce rôle général d'Arles ne sera réalisé que si, tout ainsi que dans la période hellénique de son ancienne histoire, la cité du Rhône entre délibérément en alliance avec Marseille, que si Marseille soutient et anime son antique rivale. Débouché du port méditerranéen sur le Rhône, tête du grand canal qui se construit, avant-garde et de nouveau avant-port de Marseille, Arles pourra connaître de longues années de travail et de richesse. Et de l'entente définitive entre elles deux naîtra sans doute une plus grande gloire pour la Provence et pour la France. C'est, je crois le deviner, la pensée de M. Constans à la fin de son livre; et je quitte ce livre avec cette espérance.

Camille JULLIAN.

UNE NOUVELLE ÉDITION DE PLATON. LES PREMIERS DIALOGUES.

Platon. *Œuvres complètes.* Tome I. Introduction. Hippias Mineur. Alcibiade. Apologie de Socrate. Euthyphron. Criton. Texte établi et traduit par Maurice Croiset. Paris, Société d'Édition « Les Belles-Lettres », 1920. — Tome II. Hippias Majeur. Charmide. Lachès. Lysis. Texte établi et traduit par Alfred Croiset. (Publication de l'Association Guillaume Budé.) Paris, Société d'Édition « Les Belles-Lettres », 1921.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III

Le classement chronologique des dialogues doit nous permettre de reconstruire l'histoire de la pensée platonicienne. Cette histoire

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier-février, p. 26.

de la pensée de Platon est, en somme, l'histoire de sa vie, et je ne crois pas être infidèle aux intentions de M. Maurice Croiset si j'encadre cet ordre de succession des dialogues, tel qu'il est établi pour l'édition des œuvres, dans la biographie de Platon que nous livre la première partie de cette Introduction[1].

Aux environs de 407, Platon a vingt ans. A cette époque, nous dit-on, « il fut mis en relations avec Socrate et, dès lors, se donna entièrement à lui[2] ». On ne veut certainement point dire par là que Socrate fût resté, jusqu'alors, totalement un inconnu pour Platon. Les oncles de celui-ci, Critias et Charmide, avaient été les élèves de Socrate: la jeunesse de Platon s'était passée dans les palestres et les divers gymnases, où le nom de Socrate continuait d'éveiller la curiosité des adolescents. On a quelque plaisir, en lisant le *Charmide*, à imaginer que si, à une première rencontre, Socrate a posé la question : « Comment sais-tu mon nom? », la réponse de Platon fut, à peu de choses près, celle de Charmide : « Je serais bien coupable si je l'ignorais : tu es fort connu parmi ceux de mon âge, et dans mon enfance je me souviens de t'avoir vu en compagnie de Critias[3]. » Certains dialogues socratiques ont cet arrière-fond de réalité d'avance poétisée, ce charme de contes revécus, ce halo de légende éclairé des fermes lueurs du vrai, que prennent les récits avidement accueillis, spontanément embellis et dramatisés par l'âme de l'enfant, quand ils arrivent à se fixer en tableaux définis à travers l'expérience personnelle de l'homme. Pendant huit années, de 407 à 399, Platon est l'élève de Socrate. Après la mort de celui-ci, il se réfugie à Mégare, auprès d'Euclide. « La durée du séjour qu'il y fit ne nous est pas connue. On peut l'évaluer par conjecture à trois années environ[4]. » C'est de là qu'il dut aller visiter, à Cyrène, le mathématicien Théodore, et faire, en Égypte, un séjour qui « eut plus d'importance et sans doute plus de durée[5] ». Il dut rentrer à Athènes vers 396 ou 395 et y rester sans interruption jusque vers 388.

C'est sur cet espace de temps, 395-388, que s'échelonnent les dialogues de la première période : Hippias Mineur, Alcibiade, Apo-

(1) *Introduction*, p. 13.
(2) *Idem.*, p. 3.
(3) Platon, *Œuvres complètes*, t. II, p. 55 (*Charmide*, 156 *a*).
(4) T. I, *Introduction*, p. 4.
(5) *Id.*, même page.

logie, Euthyphron, Criton[1]; Hippias Majeur, Charmide, Lachès, Lysis[2]; Protagoras, Gorgias, Ménon[3]. En 388, Platon visite l'Italie Méridionale et la Grande Grèce, voit le Pythagoricien Archytas à Tarente, se rend à l'invitation de Denys de Syracuse, gagne, dans cette cour, l'amitié de Dion, mais ne rentre à Athènes qu'après mille infortunes et de vraies péripéties de roman. A Athènes, en 387, il fonde l'Académie et, de 387 à 367, écrit d'abord le Phédon, le Banquet et le Phèdre[4], puis la République[5], œuvre de lente élaboration et dont la composition doit naturellement s'étendre sur plusieurs années. L'Ion, le Ménexène, l'Euthydème, le Cratyle furent peut-être écrits dans les intervalles de cette préparation[6]. En 367, Platon est appelé par Dion pour conseiller et gagner à la philosophie le jeune Denys II. Mais celui-ci exile bientôt Dion lui-même et Platon se sent vite impuissant et suspect. Il rentre à Athènes et, de 367 à 361, y compose les dialogues dits métaphysiques, Parménide, Théétète, Sophiste, Politique, suivis, probablement, du Philèbe[7]. Un troisième voyage à Syracuse, en 361, sera tout aussi infructueux que les deux premiers et Platon, de 360 à 347, finira sa vie dans Athènes, c'est-à-dire dans l'Académie, « jouissant du respect et de l'admiration de ses disciples. Malgré son grand âge, il continuait à étudier et à écrire. » Le Timée, le Critias inachevé, « les Lois enfin, auxquelles la mort l'empêcha de mettre la dernière main », sont de cette époque[8]. Si l'on ajoute, à tous ces dialogues d'authenticité presque universellement reconnue, l'Épinomis, les Lettres, les Dialogues suspects, les Apocryphes, on aura mesuré l'étendue d'une édition des œuvres complètes de Platon.

J'ai dit quels précieux commentaires immédiats des premiers dialogues étaient déjà, par elles-mêmes, les traductions de MM. Maurice et Alfred Croiset. Mais une traduction, si consciencieuse soit-elle, ne saurait, à elle seule, mettre une œuvre antique exactement au point de la pensée moderne. La pensée antique a, certes, des valeurs

[1] Dans le classement de l'édition complète, t. I.

[2] T. II.

[3] T. III.

[4] T. IV.

[5] T. VI et VII.

[6] T. V.

[7] T. VIII et IX.

[8] T. X, XI et XII. Voir t. I, introduction, p. 10. Épinomis, lettres, dialogues suspects et apocryphes seront édités dans le t. XIII.

d'éternité exceptionnelles. Elle a si franchement abordé les grands problèmes humains, elle les a si intrépidement discutés, leur a si librement cherché des solutions dans toutes les directions spontanément découvrables par l'esprit, que le penseur moderne a souvent l'impression de ne pouvoir soulever une question qu'elle n'ait soulevée ni proposer une réponse qu'elle n'ait essayée. Mais les circonstances où ces questions se posent sont des circonstances d'un temps donné. Elles pourront avoir leurs analogies dans les époques suivantes : elles ne se répéteront jamais dans leur intégralité spécifique, et tout ce qui, dans la formule d'un problème et la méthode de recherche, est fonction de ces contingences historiques, participe de leur originalité non renouvelable. Les âges encore proches des grandes philosophies classiques n'ont pu vivre de leur pensée qu'en se l'adaptant par des commentaires. Bien plus irréductible encore, en son arrière-fond historique, menace de rester pour nous une philosophie vieille de tant de siècles, si elle se présente sous la forme du dialogue, qui, avec tout le charme de la vie, en garde aussi tout le mystère. Une mise au point est donc indispensable. Elle ne prétendra point enlever au lecteur l'obligation et le plaisir de lire, d'affronter directement la pensée antique, d'en découvrir personnellement la portée éternelle ou d'en poursuivre, dans les étapes diverses du progrès humain que lui présente sa mémoire à lui, soit le prompt étiolement, soit la reviviscence plus ou moins persistante. Elle voudra seulement l'armer, pour cette étude personnelle, des renseignements certains et des orientations utiles. C'est pour cela que, dans un cadre plus ou moins variable avec la nature même de chaque dialogue, de courtes notices indiquent les certitudes ou probabilités acquises, les hypothèses actuellement formulables et les questions encore ouvertes sur l'authenticité et la date, le sujet et les circonstances, les personnages, la composition et le plan, la signification philosophique, l'influence historique.

L'éveil d'une grande pensée est comme une lumière d'aube, qui jette des rayons éclatants à travers une pénombre flottante. On serait tenté, parfois, de lire, dans les premiers dialogues de Platon, les théories achevées de sa doctrine classique. Les critiques qui font valoir, contre l'authenticité de l'*Hippias Majeur*, la présence, en ce dialogue, de formules analogues à la παρουσία, l'ont-ils donc lu avec

d'autres yeux qu'ils n'ont lu l'*Euthyphron*, où le pie comme l'impie est dit toujours identique de par son caractère unique, ἔχον μίαν τινὰ ἰδέαν; où l'on demande « quel est précisément le caractère générique, αὐτὸ τὸ εἶδος, qui fait que toutes les choses pieuses sont pieuses [1]? » Les mêmes auteurs se scandalisent de trouver, dans l'*Hippias Majeur*, une opposition de πάθος et d'οὐσία qui leur paraît aussi techniquement formulée qu'elle le sera chez Aristote [2]. Il n'y a là rien de plus que la distinction à laquelle, dit Socrate, Euthyphron n'a pas su ou voulu se hausser : « De telle sorte, Euthyphron, qu'étant prié par moi de définir ce qui est pieux, il semble bien que tu ne veuilles pas m'en révéler la vraie nature (τὴν μὲν οὐσίαν) et que tu t'en tiennes à un simple accident (πάθος δέ τι) [3]. » On regrette de voir M. de Wilamowitz accueillir de pareilles objections et l'on souscrit sans peine au jugement de M. Alfred Croiset : « Les arguments invoqués sont bien peu décisifs contre l'autorité de la tradition et les traits incontestablement platoniciens que présente le dialogue [4]. » Mais peut-être aussi l'impression d'achèvement technique, je dirais presque de maturité précoce, que donnent, à plusieurs critiques, certaines formules des premiers dialogues, vient-elle de ce qu'on s'est trop habitué à regarder pareilles formules comme termes spécifiques des grandes théories classiques ou comme créations du langage scientifique de Platon. Des formules de participation, aussi techniques d'apparence que le mot de παρουσία et tout aussi bien issues d'une façon de parler naturelle et commune, se rencontrent et chez les rhéteurs et chez les médecins [5]. Peut-être enfin oserai-je dire que la critique des récentes années s'est parfois laissé tromper par cette idée, féconde et juste, assurément, mais vague, en somme, d'évolution et de développement graduel, dans son appréciation relative des phases successives du platonisme. Elle a, peut-être, suivant inconsciemment des

[1] Max Pohlenz, *Aus Platos Werdezeit*, Berlin, 1913, p. 127, note 2. — *Platon*, t. II, p. 189 et 190, *Euthyphron*, 5 *d*-6 *e*.

[2] M. Pohlenz, p. 127 (texte).

[3] *Euthyphron*, 11 *a*, p. 198. Je donne, naturellement, la traduction de M. Croiset.

[4] *Platon*, t. II, p. 3.

[5] C'est ce que L. Campbell avait dit bien avant A. Taylor, qui tire, d'une excellente collection de textes, des conclusions très aventurées (*Varia Socratica*, Oxford, 1911, p. 178-267). Voir la μέθεξις et la κοινωνία dans deux textes du *De Flatibus* que ne cite pas Taylor (*Œuvres d'Hippocrate*, Littré, VI, p. 94, lignes 16-20; p. 96, § 5).

analogies trop faciles, un peu cherché, dans les dialogues antérieurs à la maturité du platonisme, les balbutiements de l'enfance. Elle s'est souvent attendue à trouver, dans l'aurore d'un grand génie, trop de pénombre et pas assez de lumière.

A quel âge de Platon, à quel développement de sa force de pensée personnelle, devons-nous attribuer les premiers dialogues? Platon en a-t-il écrit les tout premiers dès avant la mort de Socrate, comme le veut M. de Wilamowitz, qui, d'ailleurs, compte, dans ces tout premiers, le *Protagoras* et l'*Ion* avec l'*Hippias Mineur*?[1] On a vu que, pour M. Maurice Croiset, aucun dialogue n'est antérieur au séjour à Mégare et l'observation faite, il y a déjà longtemps, par M. Alfred Croiset, n'a rien perdu de sa portée : « On admettra volontiers que Platon n'ait guère songé à mettre Socrate dans ses dialogues, lorsque tout le monde pouvait l'entendre sur la place publique ou dans les gymnases[2]. » Mais, quand M. Maurice Croiset nous dit que le paradoxe foncier de l'*Hippias Mineur* « doit être imputé à une témérité de jeunesse de l'auteur », il n'a point besoin de nous avertir que cette jeunesse est celle d'un homme de presque trente ans[3]. L'*Apologie*, écrite probablement vers 396, « a l'air d'une improvisation familière; c'est, en fait, une composition très réfléchie ». La notice que M. Maurice Croiset a mise en tête de son édition est un chef-d'œuvre d'analyse. Il faut la lire une première fois, étudier attentivement l'*Apologie* et revenir à la notice pour comprendre ce mélange savant d'art et de vérité qui fait la force incomparable de cet appel à l'opinion publique d'Athènes, ratifié par l'opinion des siècles. Platon a-t-il voulu s'astreindre « à représenter, dans une sorte de procès-verbal rédigé de mémoire à trois ans de distance, ce qui s'était réellement passé devant le tribunal? Évidemment non. Il entendait faire, pour la défense de son maître, ce que celui-ci, probablement, n'avait pas fait lui-même. Il s'agissait d'expliquer toute sa vie, de réfuter non seulement les accusations énoncées par Mélétos, mais encore toutes les calomnies, tous les propos mensongers qui avaient couru dans Athènes, de révéler clairement

[1] U. v. Wilamowitz-Moellendorff, *Platon*, t. I, p. 129.

[2] *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, 2e édit., p. 279.

[3] Platon, *Œuvres complètes*, t. I, p. 20.

l'idée directrice qu'il avait prise pour règle de sa conduite, de faire comprendre ce qu'il avait considéré comme une mission divine, d'exposer les raisons décisives qui l'avaient empêché de se prêter à aucune concession, et, par là, de montrer comment l'intransigeance qu'on avait attribuée à un orgueil indomptable n'était en fait que le scrupule légitime d'une conscience inflexible. La tâche qui s'imposait à Platon était donc en somme celle-ci : faire dire à Socrate tout ce que lui-même jugeait utile de dire à ses lecteurs, mais, en même temps, imiter assez bien sa manière propre, reproduire même assez exactement certains épisodes du procès, certaines déclarations ou paroles mémorables de l'accusé, pour que la fiction pût être prise pour la réalité elle-même. Platon y a si bien réussi qu'un certain nombre de critiques modernes et beaucoup de lecteurs s'y sont mépris [1]. »

Tel est « le caractère général de l'œuvre. Si Platon ne s'y est pas attaché à reproduire exactement les paroles de Socrate, il a tenu pourtant à respecter la vérité de son caractère. Dans cette mesure, l'*Apologie* est un témoignage de la plus haute valeur [2]. » Mais comment le vrai Socrate s'est-il, en fait, défendu? M. Maurice Croiset répond avec raison : « C'est ce que nous désirerions le plus savoir et c'est peut-être, en somme, ce que nous savons le moins [3]. » Il y a, vers la fin de l'*Apologie*, une phrase curieuse, sur laquelle M. Croiset n'a point manqué d'attirer notre attention. « Peut-être penserez-vous, Athéniens, que j'ai été condamné faute d'habiles discours. Rien de moins exact [4]. » Platon, nous dit excellemment M. Croiset, n'a probablement point « voulu faire dire par Socrate qu'il aurait pu composer une plus habile défense, s'il l'eût voulu. Socrate ne s'est jamais donné pour un orateur. Il y a peut-être ici une allusion à des apologies qui lui avaient été offertes (cf. Diog., La, II, 5, 40) [5]. » Il y a peut-être aussi, dans cette phrase de Platon, une réponse aux railleries méchantes que n'avait pu manquer de susciter la condamnation de Socrate et dont nous ne cesserons d'entendre les échos dans les dialogues. Pour les sophistes et les rhéteurs, pour l'opinion publique, dont ils étaient quelque peu

[1] Platon, t. I, p. 133.
[2] *Idem*, p. 138.
[3] *Idem*, p. 129.
[4] Platon, t. I, p. 168, Apol. 38 *d*.
[5] *Idem*, p. 169, note 1.

les guides, la condamnation et la mort de Socrate s'expliquaient par l'impuissance égale du maître et des disciples. N'est-ce pas quelque chose comme l'apologie des disciples que nous donne le *Criton*? « Quant à moi, vois-tu, dit Criton à Socrate, j'en rougis pour toi et, pour nous, tes amis, j'ai bien peur qu'on n'impute à une certaine lâcheté de notre part tout ce qui t'arrive, ta comparution devant le tribunal quand tu pouvais n'y pas comparaître, le cours même du procès tel qu'il s'est produit, et enfin ce dernier acte, dénouement ridicule, qui fera croire que, faute de cœur, lâchement, nous nous sommes dérobés, sans que rien ait été fait pour te sauver, ni par nous, ni par toi-même, alors que cela était possible, réalisable, si nous nous étions montrés capables de quelque chose d'utile[1]. » Quant à l'impuissance oratoire de Socrate, elle fera le thème et des conseils protecteurs que Calliclès mêle à ses railleries dans le *Gorgias*, et de la fameuse opposition des philosophes et des rhéteurs dans le *Théétète*[2]. Platon a cru longtemps nécessaire de relever ces moqueries perfides qui atteignaient, avec la personne de Socrate, la philosophie elle-même. Mais est-il besoin de descendre jusqu'au *Gorgias* et d'attendre que l'œuvre, probablement insignifiante en soi, d'un Polycrate, ait fait, du procès de Socrate, un thème littéraire? Quand le sophiste aux universelles suffisances de l'*Hippias Majeur* ne sait plus que répondre aux « épluchures et rognures de discours » dont Socrate accable son insuffisance dialectique, il lui oppose la seule science qui soit belle : être capable de se défendre devant les tribunaux et devant toute magistrature « et d'emporter en se retirant, non un prix médiocre, mais le plus grand de tous, son propre salut, celui de sa fortune et de ses amis[3] ». Bien avant qu'Isocrate opposât son enseignement aux enseignements des Socratiques, les sophistes n'ont point dû manquer l'occasion que leur offrait la condamnation de Socrate de se venger des humiliations qu'il leur avait infligées. Pour eux, la honte était non pas d'être coupable, mais d'être condamné, et l'opinion publique leur faisait facilement écho. Socrate n'avait été condamné que parce que lui-même n'avait point su faire ou parce que ses amis n'avaient point

(1) Platon, t. I, p. 220, *Criton*, 45 *e*-46 *a*.

(2) *Gorgias*, 436 *b*, *Théétète*, 172 *c* et suiv.

(3) Platon, *Œuvres complètes*, t. II p. 42, *Hip. Maj.*, 304 *ab*.

su lui fournir « les habiles discours ». Il n'avait été mis à mort que parce que ses amis n'avaient point su le faire évader. L'*Apologie* et le *Criton*, où se mêlent l'apologie du maître et l'apologie des disciples, nous aident à comprendre l'opposition qu'établit l'*Hippias Majeur* entre l'habileté dialectique et l'habileté oratoire. Ce n'est certes point cette opposition qui nous empêchera de souscrire à la thèse de M. Alfred Croiset qui, maintenant l'authenticité de l'*Hippias Majeur*, estime que « par l'ensemble de ses caractères, il semble appartenir à la première partie de la carrière de Platon[1] ».

Quelle force de pénétration logique il y a dans ces dialogues de jeunesse, avec quel art y sont entremêlées les passes dialectiques et les scènes de fine comédie, quelles échappées s'y ouvrent, non seulement sur les problèmes, mais sur les solutions mêmes qu'entreprendront les dialogues de la maturité, on le verra dans tous les dialogues que nous présentent ces deux volumes, mais particulièrement, j'imagine, dans le *Charmide* et le *Lysis*. M. Alfred Croiset a su se tenir, avec une modération sûre d'elle-même, également à l'écart des deux théories extrêmes : « Que le Socrate des dialogues ait souvent exprimé la pensée de Platon et non celle du vrai Socrate, c'est l'évidence même, quoi qu'en ait pu penser un de ses récents éditeurs. Mais que Platon, en faisant ainsi parler son maître, ait eu parfois l'intention de le réfuter expressément, de rompre en visière avec lui, c'est ce qu'on admettra difficilement[2]. » Ce n'est pas seulement sur ces rapports du Socrate de Platon avec le Socrate de l'histoire, c'est sur la pensée de Platon lui-même et sur les caractères de son évolution doctrinale que ces dialogues ont encore beaucoup à nous apprendre.

IV

La veine dialectique, éristique parfois, qui s'y étale, aussi bien dans le *Charmide* et le *Lysis* que dans l'*Hippias* et l'*Euthyphron*, pourra sembler absorbée et presque éteinte dans les grandes masses dramatiques et lyriques et dans les larges expositions doctrinales du *Phédon*, du *Banquet*, du *Phèdre*, de la *République*. Elle reparaîtra,

[1] Platon, t. II, notice, p. 3.

[2] Platon, t. II, notice au *Charmide*, p. 51.

élargie, approfondie, absorbant elle-même tout le reste, dans le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Politique*. Cette forme surprenante de monologue dialogué qui remplit toute la seconde partie du *Parménide*, l'Étranger des *Lois* y aura recours pour des argumentations auxquelles ne sauraient prendre part les deux vieillards de la Crète et de Lacédémone [1]. Mais le Socrate du *Gorgias* s'en était servi pour un nerveux et dense résumé de sa discussion avec Calliclès [2]. Ainsi, au seul point de vue de la méthode d'exposition, la ligne que dessine l'évolution platonicienne a, sur elle-même, d'étranges retours. N'y aurait-il point de pareils retours dans l'évolution doctrinale? La critique a paru longtemps absorbée par les problèmes passionnants que soulevaient les dialogues où l'on trouvait les points de version de la ligne d'évolution générale du platonisme. Le travail intense qu'elle y avait presque exclusivement consacré semble se ralentir. Épuisement ou fatigue, la raison de cette trêve est peut-être dans le besoin senti d'une réinspection approfondie des périodes antérieures : les conclusions entrevues, bien souvent affirmées d'une façon catégorique et quelque peu solennelle, ont été si grandioses, que les dialogues des dernières périodes et leur vocabulaire leur font vraiment une base trop étroite. Une reprise, aussi méthodique, aussi détaillée et minutieuse, mais plus ample et vraiment synthétique des études platoniciennes est peut-être le besoin d'aujourd'hui. L'heure était bien venue d'une réédition complète des dialogues et, dans les problèmes dont elle ne peut manquer de provoquer ou de ranimer l'étude, la solution de ceux que soulèvent les premiers dialogues n'est certes point indifférente au succès de notre effort d'interprétation générale du platonisme.

Ce n'est point s'exposer à paraître formuler une opinion personnelle que d'escompter, comme premier gain de ce retour sur toutes les phases de la pensée platonicienne, la perception plus claire d'une intime continuité entre ces phases, parfois apparemment contradictoires. Parlant de « cet intellectualisme mathématique qui caractérise la dernière philosophie de Platon, telle qu'Aristote nous l'a fait connaître », M. Robin déclare : « Cette dernière philosophie ne constitue pas une révolution dans la pensée de Platon : du *Gorgias*

[1] *Lois*, 892 *a*-894 *a*.

[2] *Gorgias*, 506 *c*-507 *a*.

jusqu'au *Timée*, au *Phèdre* et aux *Lois* et enfin aux enseignements oraux de l'Académie, la pensée du Maître n'a fait que s'approfondir dans le sens de l'intellectualisme sans jamais se renier[1]. » C'est bien là « le mouvement de pensée continu » dont nous parlait M. Maurice Croiset dans son Introduction. Ce qui lui donne et lui conserve l'essor, ce qui le garde vraiment continu jusque dans les moments où il semble se retourner contre lui-même, c'est cet « Amour qui jamais ne défaille » et que ses échecs comme ses conquêtes ne font que relancer, cette foi sacrée à la possibilité du savoir soutenant un besoin de savoir toujours inassouvi[2]. Quand Platon en vient à soumettre sa théorie des Idées à une revision critique, « comme si, autour de lui, il avait entendu se produire des objections sérieuses », il se peut que, de fait, les objections à sa théorie lui soient venues d'autrui[3]. Mais, au besoin, ne les aurait-il pas, non seulement trouvées, mais cherchées lui-même? « C'est d'un effort multiple et toujours renouvelé, par approximations successives et non par construction uniforme et symétrique », a dit M. Rivaud, « que Platon a tenté de résoudre le problème du devenir[4] ». Cela est vrai de tous les grands problèmes du platonisme. Ce n'est point par simple formule de style que la critique d'Aristote contre la théorie des Idées se présente souvent comme une discussion à l'intérieur même de l'Académie : la critique perpétuelle de ses propres démarches et de ses étapes successives est la marque la plus immédiatement saisissable du platonisme des dialogues, et l'enseignement donné à l'intérieur de l'École ne put qu'être animé de cet esprit de recherche inlassable. M. Maurice Croiset nous dit, à la fin de son esquisse biographique de Platon : « En mourant, Platon laissait une École destinée à se perpétuer — non sans transformations, il est vrai — à travers toute l'antiquité ; il laissait aussi une œuvre magnifique, véritable trésor de pensées, dont l'influence a été vraiment incomparable et n'a pas même cessé de se faire sentir jusqu'à nos jours[5]. »

[1] L. Robin, *La théorie platonicienne de l'Amour*, Paris, 1908, p. 225.

[2] *République*, 490 *b* : ἀλλ' ἴοι καὶ οὐκ ἀμβλύνοιτο οὐδ' ἀπολήγοι τοῦ ἔρωτος.

[3] Platon, *Œuvres complètes*, t. I, introduction, p. 9.

[4] A Rivaud, *Le problème du Devenir et la notion de la Matière dans la philosophie grecque, depuis les origines jusqu'à Théophraste*, Paris, 1906, p. 360.

[5] Platon, *Œuvres complètes*, t. I, p. 10.

Si, pour cette œuvre, on cherchait une épigraphe dans les premiers dialogues, on la trouverait dans la formule du *Lachès* : « καὶ ἡμεῖς ἐπὶ τῇ ζητήσει ἐπιμείνωμέν τε καὶ καρτερήσωμεν[1]. » Elle traduit ce qui serait assuré de survivre lors même que, dans un avenir difficilement prévisible, on en viendrait à ne plus voir, dans ce trésor de pensées, qu'une collection de curiosités historiques : l'esprit intime du platonisme. La science même la plus étrangère aux doctrines positives de Platon pourrait toujours, en lui, saluer un guide. Il resterait pour elle ce qu'il a voulu être pour son Académie : le maître de ceux qui cherchent.

Auguste DIÈS.

LE VIEUX PARIS : CHARONNE.

Lucien Lambeau. *Histoire des Communes annexées à Paris en 1859, publiée sous les auspices du Conseil général: Charonne.* — Deux volumes in-4, 496-400 p. Paris, Ernest Leroux, 1916-1921.

Ce devait être un coin charmant de la banlieue orientale de Paris, Charonne, avec ses vignes qui faisaient concurrence à celles de Suresnes, ses aubépines en fleurs, ses mûriers, au milieu desquels s'élevaient les maisons de campagne, les guinguettes, les cabarets et se dressaient les moulins à vent, moins nombreux ici qu'à Montmartre. Hélas! l'industrie a aujourd'hui impitoyablement chassé la culture, et les hautes cheminées d'usines avec leur bruit de ferraille ont remplacé le paysage calme des vignes et des arbres et des gais moulins. Les historiens ont négligé ou n'ont su nous donner l'origine vraie du nom de Charonne : l'abbé Lebeuf dont la science réelle est parfois obscurcie par une imagination non moins réelle, nous donne l'étymologie fantaisiste suivante[2] :

« J'ai cru pouvoir penser que le territoire où sont bâtis Charonne

(1) « Le discours nous invite à montrer de la force d'âme. Si tu le veux bien, nous aurons celle de persister dans notre recherche. » T. II, p. 111. *Lachès*, 194 *a*.

(2) I, 1883, p. 470.

et Charenton, aurait eu sa dénomination des *Carronenses* et *Cataronenses*, lesquels, après avoir résidé à Blaye, aux environs de l'embouchure de la Garonne, auraient été transférés au confluent de la Marne et de la Seine pour la sûreté de Paris. »

La légende nous conte que saint Germain venant d'Auxerre et se rendant en Grande-Bretagne s'y serait rencontré avec la future patronne de Paris, sainte Geneviève; et les Parisiens, en souvenir de cet événement, élevèrent un oratoire qui aurait été la première église de Charonne. Cédée en 1140, par l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, aux Bénédictins de Saint-Nicolas d'Acy dont le prieuré était près de Senlis, l'église, sauf l'étage inférieur de la tour qui date du XII[e] siècle, fut rebâtie au XV[e] et au XVI[e] siècle. Les trois principaux autels furent consacrés en 1527 par Guy de Montmirail, évêque de Mégare, en l'honneur de saint Germain d'Auxerre, de la Vierge et de saint Blaise, aussi l'église était-elle souvent nommée Saint-Germain et Saint-Blaise; on a donné le nom de ce dernier saint à la rue qui conduit à l'église qui fut désaffectée pendant la Révolution. L'édifice n'a plus maintenant que quatre travées dont celle du portail datant de 1727 et celle de la tour qui renferme la vieille cloche de Saint-Germain. L'édifice est entouré du cimetière que longe la voie qui, sous le nom de rue du Parc de Charonne, court de la rue des Prairies à la rue Stendhal; dans ce cimetière on remarque, sur une sépulture, la statuette de bronze d'un personnage tenant un fruit dans la main, que certains croyaient être Girardot, qui développa la culture des pêches à Montreuil, et qui n'est autre que François-Éloi Bègue, ancien peintre, demeurant à Charonne, rue de Paris 9, enterré avec son ami Herbaumont, serrurier, chez lequel il demeurait, qui a entouré leur commune sépulture d'une grille formée de pièces de fer hétéroclites. Le presbytère, à l'entrée du cimetière, aliéné à la Révolution, fut racheté en 1829 par la commune pour être rendu à sa destination primitive.

Ce n'est que sous Robert le Pieux que nous trouvons des actes authentiques relatifs au territoire de Charonne : le 1[er] janvier 1008, ce prince renonce en faveur de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, à tous les droits qu'il possédait sur le village de Charonne, donation confirmée en 1159-1160 par Louis VII. La seigneurie de Charonne passa des Bénédictins de Saint-Magloire à Simon de Fiez, baron

de Saulve, puis à Martin de Bragelongne, né en 1543, conseiller au Parlement de Paris, 22 janvier 1570, Prévôt des Marchands du 16 août 1602 au 29 août 1605 ; ainsi que le raconte l'Estoile (VII, p. 312), Bragelongne reçut, en août 1601, la visite de Henri IV; il meurt en 1623, ayant cédé par acte du 9 juin 1622, sa seigneurie à Honoré Barentin, riche mais avare, et à sa femme Anne Duhamel; ils moururent. le premier, le 18 mai 1639, la seconde, le 6 octobre 1639; le cardinal de Richelieu paraît avoir pris plaisir à séjourner à Charonne, et à diverses reprises, en 1635, 1636, 1637, il fit à Barentin l'honneur d'accepter son hospitalité; c'est chez ce richard, que furent célébrées les fiançailles du duc de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, avec Mlle de Cossé-Brissac, en mai 1637.

Le fils des Barentin, Charles, Président en la Chambre des Comptes, vendit Charonne, en 1643, à Marguerite de Lorraine, femme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, qui y établit des Augustines sous le nom de Congrégation de Notre-Dame de la Paix, qui avait été fondée par Pierre Fourrier, chanoine de Saint-Augustin, curé de Mataincourt. Le couvent ne tarda pas à être criblé de dettes; l'ingérence dans ses affaires du pape Innocent XI, en lutte avec Louis XIV, acheva la déconfiture du monastère que le Parlement supprima le 14 janvier 1681. Le 17 août 1684, la Seigneurie de Charonne, avec une pièce de terre et la moitié des eaux venant de Ménilmontant, était achetée par Louis Le Tonnelier Chevalier, seigneur de Breteuil, tandis que Adrien de Hannivelle, comte de Mannevillette se rendait acquéreur de la maison, basse-cour, parc, pavillon, et de l'autre moitié des eaux; le tout pour 50,100 livres. Plus tard, Jean Molé, conseiller au Parlement, réunit seigneurie et bâtiments, dont hérita sa fille unique Élisabeth, qui avait épousé en 1717 le marquis de Lenoncourt; en 1755 Nicolas-François Thoré acheta Charonne, laissant à sa mort, en 1783, trois filles, dont la seconde épousa Antoine-Pierre de la Mouche, auditeur des Comptes, qui fut probablement le dernier seigneur de Charonne. Au XVIIIe siècle, les Francs-Maçons s'y réunissaient.

Le territoire de Charonne se composait du Grand Charonne, ou Charonne proprement dit, que traversait la Grande Rue (aujourd'hui rue de Bagnolet) et du Petit Charonne, sur les deux côtés du

chemin de Montreuil, vers la Place du Trône; autour et entre les deux, se trouvaient de nombreux lieux-dits qu'énumère M. Lambeau (II, p. 37-39), tels que la Gatine, les Rondeaux, Fontaraby, Montibeufs, les Vignoles, Clos Rosselin, la Croix Saint-Siméon, dont les noms sont conservés à des voies actuelles.

Devant l'Église partait de la Grande Rue la Grande Rue de Saint-Germain (aujourd'hui rue Saint-Blaise), chemin de Charenton ou de Saint-Mandé à Charonne; une autre voie plantée d'arbres se détachait à droite de la Grande Rue; c'était l'avenue de Madame (depuis 1869, la rue des Orteaux), qui conduisait directement au parc de Bagnolet dont une partie était sur Charonne tandis que le château était sur Bagnolet. Ce domaine avait été acquis en 1692 par la duchesse d'Orléans, Mlle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan, épouse du Régent; une partie de ce parc sur Charonne, à droite de la rue de Bagnolet, au coin de la rue des Balkans (rue aux Vaches) appartient aujourd'hui à l'Hospice Debrousse avec le joli pavillon de l'Ermitage qui fut à la Révolution la résidence du fameux royaliste, baron de Batz.

Les droits de justice passèrent du roi Robert le Pieux à l'abbaye de Saint-Magloire en même temps que la seigneurie; cette justice haute, moyenne et basse s'exerçait au château où il y avait une salle d'audience, une géole et une morgue. Les gibets se dressaient hors du village, à l'endroit où passe aujourd'hui la rue de la Justice qui conduit du Boulevard Mortier à la rue du Surmelin; le carcan pour les peines légères se trouvait sur la petite place dénommée maintenant place des Grès, que traversent les rues Vitruve (rue au Maire entre la rue Saint-Blaise et le Boulevard Davout) et Saint-Blaise.

Le château du seigneur s'élevait perpendiculairement, à flanc de coteau, sur la Grande Rue de Charonne (rue de Bagnolet, route départementale n° 25); la grille empiétait sur la chaussée de la Grande Rue, vis-à-vis la rue du Château, aujourd'hui rue de Florian; une avenue s'étendait derrière, au delà de l'église; une rue qui longe le cimetière actuel parallèlement à la rue de Bagnolet, de la rue Stendhal 2, à la rue des Prairies 5, porte le nom de rue du Parc de Charonne, rappelant l'emplacement de ce domaine seigneurial. Un certain nombre de voies de la localité ont conservé leurs noms : Riblettes, Courat, Galleron, etc.

En dehors du château qui subsista jusqu'au milieu du xixe siècle, on comptait, à Charonne, bon nombre de maisons de plaisance dont la plus ancienne semble être celle qui fut donnée en 1384 par Charles VI à Benedict Dugal, marchand de Lucques, pour les services qu'il aurait rendus à Charles V; nous notons également la maison du chancelier Michel de l'Hopital (1562), celle de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV; on voit encore, dans la cour, 5 rue Saint-Blaise, une résidence du xviiie siècle. Nous retrouvons même Fouquier-Tinville à Charonne.

Outre la Congrégation de Notre-Dame de la Paix, installée au château depuis le commencement du xviie siècle, Charonne possédait plusieurs communautés religieuses, en particulier le séminaire de l'Union chrétienne fondé en 1661 par la Sœur Anne de Croze; il fut transféré, vingt-cinq ans plus tard, à Paris, à l'hôtel de Saint-Chaumont, au coin des rues de Saint-Denis et de Tracy, acheté en 1683; les religieuses furent dorénavant désignées sous le nom de Filles Saint-Chaumont.

Jadis il y avait quatre croix à Charonne; aucune n'existe aujourd'hui, mais le souvenir de l'une d'elles est conservé dans le nom de la rue de la Croix-Saint-Simon (qui va de la rue des Maraîchers au boulevard Davout); cette Croix Saint-Simon, plus exactement Croix Saint-Siméon, se dressait à la jonction de l'avenue de Madame (rue des Orteaux) et de la Grande Rue Saint-Germain (rue Saint-Blaise) qui coupait le chemin de Montreuil et celui de Lagny; 2° une croix devant l'église; 3° la Croix Saint-Germain au carrefour du chemin de Lagny, du prolongement de la Grande Rue Saint-Germain (chemin de Saint-Mandé à Charonne) et du chemin conduisant au Parc de Bagnolet; 4° enfin Croix de Montreuil, au carrefour du chemin de Montreuil et du chemin conduisant du chemin de Lagny au Parc de Bagnolet; ces deux dernières croix ont disparu avec la création des fortifications.

Outre le château et son parc seigneurial de quarante-cinq arpents, une grande partie du parc de Bagnolet, Charonne comprenait un troisième grand domaine, la Folie Regnault, devenue le cimetière du Père La Chaise. Le nom du lieu-dit la Folie Regnault remonte au xive siècle, époque à laquelle Regnault de Wandonne, épicier et bourgeois de Paris, venait s'y reposer. Sa propriété, grandement

augmentée, fut acquise en 1627 par les Jésuites de la rue Saint-Antoine qui agrandirent jusqu'en 1717 le domaine qu'ils appelèrent le Mont-Louis; l'entrée du domaine était située dans l'angle formé par les deux branches de la rue du Repos, alors rue Saint-André; la maison, fort délabrée, fut reconstruite en 1682 ou 1683; le Père La Chaise n'y possédait qu'un appartement; plus tard, les Jésuites firent construire une habitation de plaisance à l'endroit où se dresse aujourd'hui la chapelle du cimetière. Mont-Louis, comme la maison professe de la rue Saint-Antoine, lors de sa fondation, en 1580, était dédié à « Monseigneur saint Louis ». Après l'expulsion des Jésuites, le domaine de Mont-Louis fut vendu le 31 août 1763 pour 63,000 livres à Jean-Baptiste Gratin, maître peintre à Paris, et à Françoise Boullagnet sa femme.

En 1803, la Ville de Paris, pour former le cimetière de l'Est, acheta le Mont-Louis pour 180,000 francs à la famille Baron qui s'en était rendu acquéreur en 1771. L'architecte Alexandre-Théodore Brongniart fut chargé de l'aménagement du cimetière où il fut enterré en juin 1813; le cimetière de l'Est, auquel le public donne de préférence le nom de cimetière du Père La Chaise, comprenait, à son origine, 17 hectares 58 ares; aujourd'hui, il s'étend sur 44 hectares 28 centiares. Nous n'avons pas à faire ici la description de ce grand champ de repos et à énumérer les tombes fameuses qu'il renferme, mais rappelons qu'en 1897 on y a dressé le Monument aux Morts de Bartholomé et que Formigé y a construit le seul four crématoire de Paris.

Avec un zèle infatigable, M. Lucien Lambeau poursuit l'histoire des communes annexées à Paris en 1859 : après Bercy, Vaugirard, Grenelle [1], voici Charonne; la Chapelle Saint-Denis est terminée, la Villette suivra. Souhaitons que l'auteur mène à bien la tâche formidable qui le place parmi les meilleurs historiens de Paris.

Henri CORDIER.

[1] *Journal des Savants*, 1916, avril; 1917, septembre; 1918, janvier-février.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

Notre éminent collaborateur M. Louis Leger a reçu la lettre suivante de M. le Secrétaire général de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres :

Cracovie, le 14 février 1922.

Monsieur,

L'Académie polonaise des Sciences et des Lettres a reçu les numéros 11-12 de l'année 1921 du *Journal des Savants*, contenant votre article sur l'activité de l'Académie. J'ai à vous remercier d'abord de l'appréciation bienveillante de nos efforts; vous avez dit ce qui était à dire. Pourtant je me permets une observation; dans la notice concernant les publications de l'Académie se sont glissées quelques inexactitudes que je tiens à rectifier. Les *Séances et Travaux* de la classe de philologie comptent aujourd'hui 60 vol., les mêmes de la classe de l'histoire et de philosophie 63 vol., en tout 123 vol. dont vous n'avez indiqué que 50. Les *Comptes rendus* de la Commission de l'histoire de l'art en Pologne ont déjà 11 vol., ceux de la Commission de linguistique 22 vol., dans le *Corpus antiquissimorum poetarum Poloniæ latinorum* ont paru 4 vol. En dehors des publications, que vous avez bien voulu nommer, il y en a beaucoup d'autres; l'Académie a publié :

Mémoires de la Commission orientaliste, 4 vol.

Documents pour servir à l'histoire de la civilisation en Pologne, 4 vol.

Bibliothèque des traductions des Anciens, 7 vol.

Archives de la Commission de philosophie, 2 vol.

Collectanea ex Archivo Collegii iuridici, 6 vol.

Anciens monuments du droit polonais, 12 vol.

Corpus iuris polonici, 2 vol.

Monumenta Poloniae Vaticana, 4 vol.

Monumenta Poloniæ palaeographica, 2 vol.

Études critiques sur l'histoire des Synodes de l'Eglise polonaise, 6 vol.

Le total s'élève dans l'ordre des sciences philologiques, morales et historiques, à 311 vol., sans compter les 76 vol. de la *Bibliothèque des écrivains polonais*.

Les différences s'expliquent aisément; la guerre a interrompu les relations d'échange entre l'Académie et les Corps Savants de France. Elles se sont renouées depuis, mais la liquidation des arriérés ne peut s'effectuer que peu à peu; il s'ensuit, que nos publications à partir de l'an 1914 sont pour la plupart inconnues en France.

J'ose espérer, Monsieur, que la bienveillance, dont votre article est une preuve palpable vous inspirera la meilleure manière d'utiliser mes informations.

Je vous prie d'agréer, etc.

S. Wrobleski,
Secrétaire général [1].

[1] Nous ferons remarquer à notre honorable correspondant que nous avons signalé ces travaux d'après une récente publication polonaise. L. L.

LIVRES NOUVEAUX.

M. Léon Rey. *Les premiers habitats de la Macédoine* (*Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XLI à XLIII, années 1917-1919, fasc. I-VI, p. 1-175).

Ce mémoire contient, suivant les expressions mêmes de l'auteur, l'*inventaire descriptif* des stations primitives reconnues de 1916 à 1919, par le Service archéologique de l'armée d'Orient.

Les reconnaissances topographiques ou les fouilles ont porté sur huit régions, auxquelles répondent sept chapitres et un appendice : vallées du Vardar (p. 21-53), de la Vistritza (54-5), du Galiko (55-90), plaines de Salonique (91-112), vallées de la Langaza (112-127), de la Vasilika (127-161), Chalcidique (161-170), plaine de Monastir (170-175).

On s'est renfermé dans l'étude des buttes dites *toumbès* et des plates-formes appelées *tables*, ou des *toumbès* établies sur des *tables*, qui furent des sites d'habitations, à l'exclusion des *tumuli*, tertres coniques, qui recouvrent des sépultures.

Le fascicule présent se borne à en indiquer la répartition géographique, à en décrire les formes diverses, à en faire connaître la constitution intérieure, et, quand il y a lieu, à relever les restes de constructions qu'elles contiennent. Tout ce qui concerne les trouvailles du mobilier archéologique est réservé à un second fascicule. Mais on a réuni tout ce qui peut rendre présents aux yeux autant qu'à l'esprit soit l'aire géographique des pays explorés, soit l'aspect des tertres-habitats : cartes générales ou particulières, à échelles développées, avec courbes de niveau; photographies, relevés, croquis schématiques, vues prises en avion, qui réunissent les avantages pittoresques du plan cavalier avec une exactitude mathématique, coupes de terrain. 23 planches et 139 figures disent la précision minutieuse des explorateurs, à laquelle répond de tout point la méthode rigoureuse apportée par M. Rey dans son compte rendu.

L'abondance de la documentation loue par elle-même cet ouvrage qui, en raison de sa nature, ne se prête pas à l'analyse; mais ce qu'on ne saurait signaler avec trop de satisfaction et d'éloge, c'est l'union cordiale et laborieuse d'efforts à laquelle est due la réussite parfaite de cette exploration exemplaire.

L'honneur en est partagé entre le général Sarrail, qui a organisé le Service archéologique de l'armée d'Orient; le maréchal Franchet d'Espérey qui l'a entouré de toute sa sollicitude; l'École d'Athènes et les Musées nationaux qui ont fourni à la Mission ses chefs scientifiques, MM. Bayet, Gustave Mendel, Jardé, Courly, Hartzfeld, Thureau-Dangin. Les directeurs d'Athènes, MM. Fougères et Picard, ont patroné, guidé les recherches et leur ont ouvert le *Bulletin de Correspondance hellénique*. Les officiers de l'État-Major, des Services topographique et aéronautique de l'armée ont accordé l'indispensable assistance de la main-d'œuvre militaire et ont fourni eux-mêmes les premiers éléments de l'illustration.

M. Rey, après avoir pris aux recherches sur le terrain la part la plus active, a assumé le soin d'en concentrer et d'en publier les résultats; il a accompli cette double tâche avec toute la méthode, l'exactitude et la clarté que l'on pouvait souhaiter. Archiviste paléographe, jeté par les circonstances en pleine antiquité et préhistoire, il a montré tout ce qu'on peut attendre de l'enseignement d'une école où la rigueur est considérée non seulement comme une règle scientifique, mais comme une sorte d'obligation morale. Il doit être loué pour la précision méticuleuse qu'il apporte dans l'observation et l'exposé des faits, pour la réserve aussi qu'il s'impose, dans un sujet où l'obscurité même, non moins que l'intérêt puissant des questions d'origine, n'invite que trop aux témérités. Il a su se contenter de la sécheresse d'un procès-verbal de constat et s'interdire, au moins provisoirement, toute conclusion d'ordre général. Quand il étudiera, dans une seconde partie, les trouvailles archéologiques et en particulier les vases qui abondent et prêtent à des comparaisons beaucoup plus largement suggestives —, mais dangereusement aussi, — on peut être assuré qu'il gardera la discrétion et la sévérité d'un esprit habitué à la critique.

Théophile Homolle.

E. de Ruggiero. *La patria nel diritto pubblico romano.* Un vol. in-8, VII-220 p. Rome, Maglione, 1921.

A l'origine, le citoyen romain est le citoyen de la ville de Rome; à mesure que l'État grandit, Rome s'entoure de cités de citoyens, colonies ou municipes, et désormais le citoyen romain n'est plus le citoyen de Rome, mais le citoyen de l'une de ces cités privilégiées. C'est alors que la notion de patrie prend son importance; il s'agit de la patrie municipale; l'habitant de l'Empire est romain ou pérégrin selon qu'il est agrégé à une cité romaine ou pérégrine. Le livre de M. de Ruggiero s'est proposé d'étudier cette notion de la patrie, et il l'a fait en mettant à contribution surtout les sources épigraphiques latines.

Il eût été utile de définir plus minutieusement la notion un peu vague de patrie et d'expliquer quelles sont les obligations du citoyen envers sa patrie, et aussi historiquement comment ces obligations ont varié. Les patries municipales sont devenues de plus en plus exigeantes, la notion de l'*origo* est devenue plus rigide, c'est une évolution qu'il eût été important de suivre. Mais la définition que donne M. de Ruggiero est surtout formelle, la patrie lui paraissant caractérisée par son exclusivité, son indissolubilité, son universalité.

L'auteur étudie les diverses sortes de patries, urbaines ou cantonales, citoyennes ou pérégrines, et il traite à ce sujet de ces types exceptionnels d'agglomérations, *pagi*, *castella*, *canabae*, examinant, à l'aide des inscriptions, si ces groupements sont rattachés à des patries plus vastes ou s'ils forment par eux-mêmes des patries. On regrettera qu'il ait entièrement négligé les communes mixtes de citoyens et de pérégrins, les bourgs géminés, dont l'Afrique en particulier donne de curieux exemples (*pagus et civitas* de Dougga); la notion de patrie eût été curieuse à étudier à l'occasion de ces cas exceptionnels.

Puis commence l'examen des modes d'acquisition de la patrie : 1) La nais-

sance : M. de Ruggiero note les cas rares où il est tenu compte de l'*origo materna*, mais ne fournit aucune explication (p. 77); la solution de la difficulté se serait peut-être rencontrée si l'on avait étudié le droit privé des pays qui jouissent de ce droit particulier; 2) L'adoption : mais dès le IIIe siècle, la règle est que l'adopté demeure de sa patrie originaire; 3) L'affranchissement : ici se présente ce fait singulier que l'affranchi, tout en étant considéré comme de la patrie de son ancien maître, est pourtant inscrit dans une tribu différente, l'une des tribus urbaines, tandis que son fils au contraire pourra être inscrit dans une tribu rustique; 4) L'*adlectio* par la cité : ce droit est réglementé, car une cité de droit romain aurait pu, par *adlectio*, créer des citoyens romains; M. de Ruggiero croit que l'édit d'Hadrien, mentionné par Dioclétien (*C. J.*, X, 39, 7) a cependant donné même aux cités romaines le droit d'exercer cette *adlectio*; cette interprétation ne paraît pas du tout certaine, car ce texte qui mentionne l'*adlectio* comme un moyen d'acquérir le droit de cité municipal ne dit point que les cités de droit romain puissent exercer l'*adlectio*; 5) La concession du droit de cité par l'État.

Chacune de ces espèces est étudiée avec grand détail, et les cas difficiles que font connaître les inscriptions sont discutés. Les épigraphistes auront souvent occasion de recourir à ce répertoire.

L'étude des modes d'acquisition de la patrie occupe près de la moitié de l'ouvrage. Les deux derniers chapitres sont consacrés, l'un à la perte de la patrie, l'autre au droit des *incolae*.

Le mérite et la faiblesse de l'ouvrage s'expliquent également par la nature de ses sources, presque uniquement épigraphiques. Les sources juridiques sont peu utilisées. Or les inscriptions ne peuvent pas facilement être classées chronologiquement : il en résulte que l'auteur a peu considéré le développement historique des institutions. Il n'a pas étudié non plus les relations entre le droit romain et le droit grec : la pluralité des patries était admise en Orient; il eût été intéressant de rechercher si le droit romain n'a pas subi des influences étrangères ou si au contraire il les a combattues. Enfin cet ouvrage n'a jamais considéré la notion de patrie du point de vue du droit administratif: fait extraordinaire, pas une seule fois il n'est question du cens. Bien des obscurités, pensons-nous, auraient été évitées, si la patrie avait été d'emblée définie comme le lieu où chaque homme devrait être recensé. L'étude de M. de Ruggiero aurait ainsi perdu son caractère abstrait et formaliste. Malgre ces lacunes, de rares erreurs matérielles (un évident contre-sens sur un passage de Pline, p. 60, l. 10), le caractère unilatéral de sa documentation, le travail de M. de Ruggiero rendra de bons services, surtout aux épigraphistes, et fournira des matériaux qui aideront à renouveler un sujet difficile.

A. Piganiol.

L. Poinssot. *Les fouilles de Dougga en 1919 et le quartier du forum.* (Nouvelles archives des missions scientifiques, t. XXII, fasc. 2.) Paris, E. Leroux.

Ce nouveau fascicule contient la suite des études de M. Poinssot sur la ville romaine de Dougga. J'ai consacré ici en décembre 1914 un article aux précédentes et j'ai montré tout

l'intérêt que présentent pour l'archéologie les ruines de cette vieille cité africaine. Les découvertes signalées dans le présent fascicule complètent utilement nos connaissances ; je signalerai spécialement le troisième chapitre où M. Poinssot nous indique le développement du quartier du forum à travers les siècles, depuis les temps primitifs jusqu'à la période byzantine. C'est un exemple très typique de la floraison sur place de toutes ces petites villes berbères écloses dès avant l'âge romain, grandies à l'époque de la domination de Carthage et qui prirent au contact de Rome une nouvelle intensité de vie, chaque progrès de leur existence se manifestant par des travaux d'utilité publique et des embellissements matériels. Assurément leur ensemble ne présente pas la solennelle mais froide unité de plan des colonies fondées à l'époque impériale, dont Timgad est le type en Algérie ; gênées qu'elles étaient par des constructions antérieures, elles ne pouvaient s'épanouir librement : les rues sont tortueuses, l'alignement des constructions sans régularité ; le forum est fait, pour ainsi dire, de pièces et de morceaux ; là est leur physionomie propre, leur originalité. R. C.

Arthur Stein. *Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia.* In-8, Sarajevo, 1920.

Le titre de l'ouvrage de M. Stein ne répond pas exactement au contenu du livre, en ce sens que l'auteur donne plus qu'il ne promet. Il n'y est pas question seulement des fonctionnaires, mais bien de l'historique de la province, de l'administration des annexes constituées par la Chersonèse et l'Hellespont, des grandes villes du pays, en particulier de Philippopolis et de Périnthe, cette dernière, résidence du gouverneur et centre militaire de l'occupation des troupes romaines qui formaient la garnison de la Thrace ; de la langue, ou plutôt des langues qu'y parlaient les habitants, et de l'emploi simultané, pour la vie publique et privée, du grec et du latin. Tout ceci nous est donné en surplus. Ce que la couverture nous annonce et ce que le travail contient aussi, c'est une étude sur les gouverneurs qui avaient la charge d'administrer la province : depuis Claude, date où elle fut créée, des procurateurs (*praesides*), depuis la fin du Ier siècle, des légats propréteurs, de rang prétorien, et à côté d'eux, des procurateurs financiers. Naturellement, l'auteur a dressé la liste de tous ceux de ces personnages dont les inscriptions nous ont gardé le nom et nous relatent la carrière, en les classant chronologiquement. Dans un chapitre spécial, il a montré que les légats de Thrace étaient des prétoriens de rang assez élevé, puisqu'ils arrivaient aussitôt après leur gouvernement au consulat, quand ils n'y étaient pas appelés alors qu'ils étaient encore en charge. Dissertation méthodique, sûre, bien informée et qui sera un instrument de travail fort utile. R. C.

J. Vendryes. *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire.* (Bibliothèque de Synthèse historique. L'évolution de l'humanité, dirigée par Henri Berr, t. III.) 1 vol. in-8, XXVIII-439 p. Paris, La Renaissance du livre, 1921.

La Bibliothèque de Synthèse historique, publiée par les soins et sous la direction de M. Henri Berr, poursuit

heureusement sa carrière pleine de promesses. Deux volumes en avaient déjà paru : *La terre avant l'histoire*, dû à M. Edmond Perrier, et l'*Humanité préhistorique*, par M. J. de Morgan. Aujourd'hui le livre de M. Vendryes nous apporte l'Introduction linguistique à l'Histoire. « La main, le langage, voilà l'Humanité », dit M. Berr dans la formule saisissante qui commence sa préface. Il n'en faut pas dire plus pour justifier la présence et le rang du livre dans la collection. L'histoire de l'humanité suppose l'existence du langage organisé; le langage est d'ailleurs à l'origine de toute écriture. Avant le langage, il n'y a pas d'humanité, et avant l'écriture, il n'y a que de la préhistoire.

Toutefois M. Vendryes ne s'est pas fixé pour objet de reconstituer le parler initial des premiers hommes, ou de nous exposer les hypothèses qu'on peut faire sur l'origine du langage. C'est là une tâche assez vaine, plus propre à piquer la curiosité qu'à jamais la satisfaire. C'est l'analyse du fait linguistique qui lui a fourni le plan de son livre. Les linguistes distinguent dans le langage trois éléments différents : les sons, la grammaire, et le vocabulaire. De là les trois premières parties, où ces diverses catégories sont successivement étudiées.

Mais c'est seulement par un effort d'abstraction et d'analyse que le linguiste arrive à réaliser cette description anatomique du langage : en réalité les trois éléments considérés sont inséparablement combinés dans l'esprit du sujet parlant. Il faut voir désormais le produit de cette association, c'est-à-dire le langage proprement dit, et les langues qui en sont les représentants. C'est l'objet de la quatrième partie. Elle traite des différents aspects pris par le langage (langues communes, langues spéciales, dialectes et parlers), des actions réciproques que les langues exercent entre elles, des influences diverses dues au contact et au mélange, du problème de la parenté linguistique. Une cinquième partie examine le problème de l'écriture, et celui de l'orthographe. Enfin, reprenant les résultats obtenus au cours de son enquête, M. Vendryes se demande en terminant s'il y a ou non progrès dans le langage. Sur ce point, sa conclusion est assez sceptique : « L'évolution des langues n'est qu'un aspect de l'évolution des sociétés. Il n'y faut pas voir une marche à sens continu vers un but déterminé. Le rôle du linguiste est terminé quand il a reconnu dans le langage le jeu des forces sociales et les réactions de l'histoire. » Sans doute, et M. Vendryes a grandement raison de se défier de toute métaphysique du langage. Mais on se demandera dans quel sens l'humanité elle-même juge que se poursuit l'évolution générale des sociétés. La collection même dans laquelle est édité le livre de M. Vendryes semble bien avoir pour but de répondre à cette question. Si elle arrive à montrer un progrès continu et réel de la civilisation, une conscience plus nette des droits et des devoirs des gens, un besoin sans cesse plus impérieux d'intensifier les relations de peuple à peuple, un sentiment sans cesse allant se fortifiant d'une solidarité internationale, il faudra bien admettre que le langage reflètera ces différentes tendances. Du point de vue absolu, il serait hasardeux de parler de « progrès »; mais du point de vue humain, la prédominance des éléments intellec-

tuels sur les éléments affectifs peut légitimement s'interpréter comme un gain.

Il était impossible de résumer en quelques lignes un volume si plein de faits et d'idées, à plus forte raison de le discuter dans le détail. Mais on n'en pourra que louer sans réserve l'étendue et la sûreté de l'érudition, cet esprit de synthèse qui de la poussière éparse des observations tire la loi générale, et ce sens de la composition qui a su en équilibrer si harmonieusement les différentes parties. Enfin nulle part ne se vérifie mieux le précepte de Boileau : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. » L'auteur a le rare talent de mettre de la lumière partout. Tout est limpide, facile, accessible dans son exposé, et l'on est émerveillé de l'aisance avec laquelle il expose et résout les problèmes les plus compliqués. Grâce à lui, la linguistique échappe définitivement au reproche d'hermétisme que les profanes lui faisaient volontiers. C'est avec une joie légitime qu'il faut annoncer, après le livre de M. Meillet précédemment paru, celui de M. Vendryes : tous deux font honneur à l'école linguistique française.

A. Ernout.

Joseph Anglade. *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge, des origines à la fin du XVe siècle.* Un vol. in-8, IX-274 p. Paris, De Boccard, 1921.

Prévenons d'abord le lecteur que ce titre pourrait laisser dans l'incertitude, qu'il s'agit ici de cette littérature que, depuis Raynouard, il est d'usage d'appeler « provençale ». Ce manuel nous manquait et il faut remercier M. Anglade, particulièrement désigné pour cette tâche, de nous l'avoir donné. Il remplacera, sans doute pour longtemps, le *Grundriss*, de Bartsch, que l'auteur s'est proposé comme modèle, tout en adoptant un plan différent. Renonçant à l'ordre purement chronologique, il divise son livre en trois sections, consacrées à la poésie lyrique, à la poésie non lyrique et à la prose. Dans chacune d'elles on trouve une vue rapide sur l'évolution des genres, une appréciation sommaire des œuvres les plus caractéristiques, une brève mention des autres, et, sur toutes, les renseignements bibliographiques les plus indispensables. Cet exposé est poussé jusqu'à l'extrême déclin de la littérature provençale : c'est dire que M. Anglade s'est condamné à passer en revue une foule d'écrits absolument dénués de valeur littéraire : sa troisième partie notamment consiste en une sèche énumération et ne pouvait guère nous donner autre chose.

De ce plan résulte le plus grand défaut du livre, qui flotte constamment entre deux genres. Comme répertoire bibliographique, il est disposé peu commodément; ne nous donne pas tous les renseignements que l'on cherche dans un ouvrage de cette sorte et pèche par d'assez nombreuses erreurs, que ce n'est pas ici le lieu de relever. Pour être, d'autre part, le manuel d'histoire littéraire que nous aurions souhaité, il lui manque la largeur et la nouveauté des aperçus, la précision et la fermeté des jugements; il arrive souvent enfin que le vague et l'inexactitude du style voilent ou même trahissent la pensée. La définition du *lai* et du *descort* (p. 43-4) est des plus inexactes : ce qui caractérise ces deux genres, ce n'est pas la « liberté » de la construc-

tion, ce n'est pas l'inégalité des vers et des strophes, mais le fait que celles-ci ne sont pas symétriques entre elles. Peut-on parler (p. 63) à propos d'Arnaut Daniel, de mots « pleins de sens »? Juste autant qu'on pourrait le faire à propos des *Odes funambulesques* de Banville. La théorie que M. Bédier a exposée dans les *Légendes épiques* est résumée (p. 134) bien peu fidèlement : si M. Bédier n'est pas d'avis que les chansons de geste du XIIe et du XIIIe siècle remontent « à des chants épiques contemporains des événements », il n'a jamais songé à contester qu'un très grand nombre d'entre elles sont des « remaniements d'épopées antérieures ». En disant (p. 136) que les deux plus anciens « manuscrits » de *Girart de Roussillon* ont été « écrits » vers le milieu du XIIe siècle, M. Anglade entend parler sans aucun doute de « rédactions », représentées par des manuscrits bien postérieurs. Ce volume, je le répète, rendra de très grands services, mais il eût beaucoup gagné à être soigneusement revisé et rédigé avec un plus constant souci de précision et d'exactitude.

A. JEANROY.

Ajuntament de Barcelona. Arxiu municipal Historic. *L'Hôtel de Ville de Barcelone.* Abrégé historique. Trad. française par M. Paul Tachard. 38 p. in-8. Trad. anglaise, 12 p. Oficina municipal d'investigacions i publicacions históriques, 1921.

Ce petit fascicule édité par la municipalité de Barcelone offre un vif intérêt. On y trouvera sommairement résumée l'histoire de la construction au XIVe siècle et des nombreuses transformations de l'Hôtel de Ville barcelonais jusqu'à nos jours. Comme tant d'autres édifices anciens, il a été plus d'une fois mutilé, menacé de destruction; ce qui reste a été sauvé grâce au zèle éclairé de quelques archéologues et de la municipalité elle-même. Les belles illustrations (30 figures) qui éclairent très heureusement un texte fort bien documenté montrent combien il faut applaudir à la conservation, fut-elle partielle, d'un édifice où se concilient très harmonieusement la simplicité de la construction proprement dite et la fantaisie de la décoration. Nous signalons tout particulièrement le bel *archange saint Michel*, daté de 1400, quelques ornements de la façade gothique (fig. 5, 6, 8) d'un travail si ferme et si souple, les anciennes portes du conseil des Trente (fig. 18, 26), curieuses applications du style gothique espagnol au XVIe siècle.

Il serait à désirer que plus d'une de nos municipalités suivît l'exemple de Barcelone.

H. L.

RAOUL MONTANDON. *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques (époques préhistorique, proto-historique et gallo-romaine).* France, T. I, II, et premier supplément du tome I. Genève et Lyon, Georg et Cie. Paris, Ernest Leroux, 1917-1921.

M. Raoul Montandon, président de la Société de Géographie de Genève, a entrepris une œuvre considérable : la bibliographie des ouvrages et de tous les mémoires contenus dans les recueils périodiques qui traitent de la palethnologie et de l'archéologie. Dans le temps les limites des travaux qu'il a répertoriés s'étendent de la préhis-

toire à l'époque gallo-romaine. Toutefois comme il le dit dans l'avertissement du tome I, il a été obligé vu les rapports qui existent entre les sciences préhistoriques et la géologie et la paléontologie d'une part, avec l'histoire d'autre part, de ne pas s'en tenir strictement à ces limites. « A côté des travaux se rapportant tout particulièrement à la géologie du quaternaire, nous avons fait figurer diverses notes ou mémoires ayant trait aux phénomènes glaciaires, chaotiques et diluviens, aux argiles à silex, aux grottes et cavernes, aux modifications récentes des lignes de rivages, etc. »

L'auteur a l'intention de donner à son œuvre une grande étendue, puisque l'inventaire des études relatives à la France ne comptera pas moins de sept volumes et plusieurs suppléments. Ces notices forment autant de groupes bibliographiques qu'il y eut de provinces dans la France d'avant 1789. Le tome I contient les notices concernant la Bourgogne, le Dauphiné, la Franche-Comté, le Nivernais, la Provence, la Corse, la Savoie; elles sont, supplément compris, au nombre de 9 918; le tome II contient les 8 682 notices concernant le territoire de Belfort, l'Artois, la Champagne, la Flandre, l'Ile de France, la Lorraine, la Normandie, la Picardie. Les notices sont ensuite réparties entre les départements issus respectivement des provinces et partagées dans chaque département en deux sections : 1° notices des travaux relatifs à l'archéologie et à l'anthropologie; 2° notices des travaux relatifs à la géologie et à la paléontologie. Dans chaque section, les notices bibliographiques sont classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs.

Chaque notice bibliographique comprend le nom et le prénom de l'auteur, le titre du travail, puis le lieu de publication, l'éditeur et la date du livre ou bien le nom du périodique, le tome, la date et la page. Chaque notice est précédée d'un numéro individuel.

L'auteur a multiplié les index. Il a fait suivre chaque chapitre d'un index chronologique donnant la date de publication des travaux répertoriés, puis d'un index géographique donnant le nom de toutes les localités du département citées dans les travaux.

Enfin chaque tome se termine par un index chronologique général, un index général des noms d'auteurs, un index général des noms géographiques, et un index général des matières.

L'ouvrage de M. Montandon est donc un travail bibliographique extrêmement important et qui rendra de grands services aux préhistoriens et aux historiens de l'antiquité.

Henri DEHÉRAIN.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Ægyptische und andere graffiti Inschriften und Zeichnungen aus der Thebanischen Nekropolis. hgb. u. bearbeitet v. W. Spiegelberg. In-4, VIII-176 p., atlas de pl. in fol. Heidelberg, Winter, 1921.

O. Apelt, *Vorwort und Einleitung zur Gesamtausgabe von Platons Dialogen.* In-8, 48 p. Leipzig, Meiner, 1921.

H. Aragon, *Le costume dans les temps anciens*. L'habillement en Grèce et à Rome. Les vêtements de dessous. Les ceintures, 2e partie. In-16, 31 p. Perpignan, Barrière et Cie, 1921.

Atena Tritogenija i' atički Tritopatreji (tirage à part de : *Glasnik zem Muzeja*, XXXII, 1920, p. 295-328; Sarajevo).

C. W. Blegen, *Korakou. A prehistoric settlement near Corinth* (American school of classical studies at Athens). In-4, xv-139 p., pl. Boston and New-York, 1921.

R. Carpenter, *The aesthetic basis of greek art of the fifth and fourth centuries B. C.* In-8, 263 p. London, Longmans, 1922.

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, continué après la lettre L par les soins de E. Cartailhac. T. II, fasc. 5. Gr. in-4 à 2 col., p. 489-648. Paris, Imprimerie nationale, 1921.

M. Ebert, *Südrussland im Altertum*. In-8, xiii-436 p., ill. Bonn, Schrœder, 1921.

A. Evans, *The palace of Minos*. A comparative account of the successive stages of the early Cretan civilisation, as illustrated by the discoveries at Knossos. Vol. I. The neolithic and early and middle Minoan ages. In-8, 756 p. London, Macmillan, 1922.

H. Fränkel, *Die homerischen Gleichnisse*. In-8, v-119 p. Wilamowitz-Diels-Stiftung, 1922.

H. Güntert, *Von der Sprache der Götter und Geister*. Bedeutungsgeschichtliche Untersuchungen zur homerischen und eddischen Göttersprache. In-8, vi-183 p. Aalle, Niemeyer, 1921.

Encyclopaedia of religion and ethics. Ed. by J. Hastings. Vol. XII : Suffering-Zwingli. In-fol., 900 p. London, Clark, 1922.

G. F. Hill, *A catalogue of the greek coins of Arabia, Mesopotamia and Persia*. In-8, 350 p., 55 pl. British-Museum, 1922.

E. S. Hoerule, *Notes on the text of Æschylus*. In-8, 100 p. London, Blackwell, 1922.

K. Holzhey, *Assur und Babel in der Kenntnis der griechisch-römischen Welt*. In-8, 53 p. München, Datterer, 1921.

Q. Horatius Flaccus. Erklärt v. A. Kiessling. III. Teil. *Satiren*, 5. Aufl. erneuert v. R. Heinze. In-12, 347 p. Berlin, Weidmann, 1921.

E. Horneffer, *Der junge Platon*. I. Teil. Sokrates und die Apologie. Mit einem Beitrag : Das delphische Orakel als ethischer Preisrichter v. R. Herzog. In-8, iv-170 p. Giessen, Töpelmann, 1922.

M. R. James, *A descriptive catalogue of the latin manuscripts in the John Ryland's library at Manchester*. In-4, 2 vol., pl. London, Longmans, 1922.

K. Joel, *Geschichte der antiken Philosophie*, I Bd. In-8, xvi-990 p. Tübingen, Mohr, 1921.

C. H. W. Johns, *Ur-Engur* : a bronze of the fourth millennium. In-8, 38 p. Oxford Press, 1922.

G. Kafka, *Sokrates, Platon und der Sokratische Kreis* (Geschichte der Philosophie... Bd. VII). In-8, 158 p. München, Reinhardt, 1921.

W. Kaspers, *Die acum-Ortsnamen des Rheinlandes*. In-8, vii-41 p. Halle, Niemeyer, 1921.

R. A. S. Macalister, *Ireland in preceltic times*. In-8, 390 p. London, Maunsel and R., 1922.

E. Nordenskiold, *Copper and bronze age in South America* (comparative ethnological studies). In-8, 196 p. Oxford Press, 1922.

Oxyrinchus Papyri. Part XV. Ed. with translations and notes by B. P. Grenfell and A. S. Hunt. In-4, 250 p., pl. London, Quaritch, 1922.

F. Poulsen, *Etruscan tomb paintings* : their subjects and signifiance. In-4, 63 p. Oxford Press, 1922.

J. Schmitt, *Freiwilliger Opfertod bei Euripides.* Ein Beitrag zu seiner dramatischen Technik (Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, Bd. XVII. Hft. 2). In-8, 106 p. Giessen, Töpelmann, 1921.

C. T. Seltman, *The temple coins of Olympia.* With a foreword by W. Ridgeway. In-4, 117 p., pl. London, Bowes and Bowes, 1922.

Sophokles, *König Ödipus.* Mit Einleitung u. Anmerkungen v. P. Brandt. In-8, xx-73 p. Leipzig u. Berlin, Jäger, 1922.

H. Wirth, *Homer und Babylon.* Ein Lösungsversuch der homerischen Frage vom orientalischen Standpunkte aus. In-8, xii-235 p. Freiburg i. Br., Herder, 1921.

MOYEN AGE.

J. Bellemère, *La cathédrale d'Amiens.* In-16, 63 p., ill. Amiens, R. Léveillard, 1921.

S. Benedicti regula monachorum, hgb. und philologisch erklärt von B. Linderbauer. In-8, 440 p. Verlag des Benediktinerstiftes Metten, 1922.

J. Bonnerot, *Autun* (Les visites d'art. Memoranda). In-16, 64 p., ill. Paris, H. Laurens, 1921.

Calendar of entries in the papal register relating to Great Britain and Ireland. Papal Letters. Vol. XI. A. D. 1455-1464, prepared by J.-A. Tremlow. In-8, 907 p. London, H. M. Stationery office, 1922.

Catalogue of the irish manuscripts in the library of Trinity College Dublin. Compiled by the late T. K. Abbott... and E. J. Gwynn. In-8, 465 p. London, Longmans, 1922.

C. Cipolla, *Studi danteschi.* In-8, 444 p., pl. Verona, Cabianca, 1922.

K. Falke, *Dante.* Seine Zeit, sein Leben, seine Werke. In-8, v-760 p., ill. München, Beck, 1922.

H. Delehaye, *The work of the Bollandists.* Through three centuries 1625-1915. In-8, 269 p. Oxford Press, 1922.

Opus epistolarum Des. Erasmi, Roterodami. Denuo recognitum et auctum. T. IV (1519-1521). Ed. P. S. et H. M. Allen. In-8, 671 p. Oxford Press, 1922.

A. Fliche, *Louvain* (Les visites d'art. Memoranda). In-16, 64 p., ill. Paris, H. Laurens, 1921.

Gautier de Coincy's Christinenleben nach den beiden Handschriften zu Carpentras und Paris zum ersten Male mit Einleitung, dem lateinischen Texte der *Acta Urbevetana,* Anmerkungen und Glossar hgb. v. A. Ott. In-8, clxxvi-352 p. Erlangen, Junge u. Sohn, 1922.

Greek and latin illuminated manuscripts X-XIII centuries in Danish collections. In-fol. 51 p., 64 pl. London, Milford, 1922.

A. Hauffen, *Johann Fischart.* Ein Literaturbild aus der Zeit der Gegenreformation. I. Bd. In-8, xi-290 p. Berlin, W. de Gruyter, 1921.

A. E. Krey, *The first Crusade* : the accounts of eye witness and participants. In-8, 299 p. London, Milford, 1922.

F. Landsberger, *Die Künstlerischen Probleme der Renaissance.* In-8, 156, 111 p.. ill. Halle, Niemeyer, 1922.

E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* T. II. La

propriété ecclésiastique et les droits régaliens à l'époque carolingienne. Fasc. I. Les étapes de la sécularisation des biens d'Église du VIII[e] au X[e] siècles. (Mémoires et travaux... des Facultés catholiques de Lille. Fasc. XIX). In-8, IX-295 p. Lille, Desclée, De Brouwer et C[ie], 1922.

Monumenta Cœlestiana. Quellen zur Geschichte des Papstes Cœlestin V. Hgb. u. bearbeitet v. Fr. X. Seppelt (Quellen u. Forschungen... von der Görres-Gesellschaft. XIX Bd.). In-8, LXIV-334 p. Paderborn, Schöningh, 1921.

R. Menéndez Pidal, *El Cid en la historia*. In-8, 52 p. Madrid, Imp. Jiménez y Molina.

R. L. Poole, *Beginning of the year in the middle age*. In-8, 25 p. Oxford, Press, 1922.

A.-H. Salonius, *Passio S. Perpetuæ*. Kritische Bemerkungen mit besonderer Berücksichtigung der griechisch-lateinischen Ueberlieferung des Textes. In-8, IV-81 p. Helsingfors, 1921.

H. Prentout, *Caen et Bayeux* (Les villes d'art célèbres). In-8, 140 p., ill. Paris, H. Laurens, 1921.

G. Schlumberger, *Récits de Byzance et des croisades (2[e] série)*. In-12, 230 p. Paris, Plon, 1922.

H. Veckinchusen, *Briefwechsel eines deutschen Kaufmanns im 15. Jahrhundert*. Hgb. und eingel. v. W. Stieda. In-8, LVIII-560 p. Leipzig, Hirzel, 1921.

ORIENTALISME.

E. Aymonier, *Histoire de l'ancien Cambodge*. In-8, 200 p. Paris, Challamel [1922].

H. Beyer, *El llamado « Calendario Azteca »*. Descripcion e interpretacion del Cuauhxicalli de la Casa de las Aguilas. In-8, IX-126-III p., ill. Mexico, 1921.

A volume of oriental studies, presented to E. G. Browne on his 60th birthday. Ed. by T. W. Arnold and R. A. Nicholson. In-8, 499 p. Cambridge Press, 1922.

Catalogue of Hebrew manuscripts in the Collection of E. N. Adler. In-4, 228 p. Cambridge Press, 1922.

A catalogue of the Sanskrit manuscripts, purchased for the administrator of the Max Muller fund. Compiled by T. R. Gambier-Parry. In-8, 66 p. Oxford Press, 1922.

A. Debrunner, *Die Sprache der Hethiter*. In-8, 28 p. Bern, Haupt, 1921.

The eclipse of the Abbasid Caliphate. Ed., transl. and elucid. by H. F. Amedroz and D. S. Margoliouth. In-8, 7 vol. Oxford, 1920-1921.

Encyclopaedia of Islam... by Houtsma, Arnold, Basset and Bauer. N. 26, l'rab Java. In-8, 63 p. London, Luzac, 1922.

G. Gaillard, *The Turks and Europe*. In-8, 414 p. London, T. Murby and Co., 1922.

H. Hirt, *Indogermanische grammatik*. Teil II : Der indogermanische Vokalismus. In-8, XI-256 p. Heidelberg, Winter, 1921.

J. Marshall, *Annual report of the director general of archaeology in India*. In-4, 53 p., 14 pl. Calcutta, Supt. Govt. Ptg., 1922.

Asian Cristology and the Mahayana. A reprint of the Century-old « Indian church history » by Th. Yeates; and the further investigation of the religion of the Orient as influenced by the apostle of the Hindus and Chinese by E.-A. Gordon. In-8, 344 p. Japan, Maruzen Co, 1922. M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS

10 février. M. Enlart envoie un compte rendu sommaire de sa mission à Tartous, au pays des Alaouï.

— M. Antoine Thomas signale la découverte faite par M. Watkin d'un fragment d'un poème français du XIIIe siècle et émet l'opinion que ce poème représente le premier état du roman en prose intitulé *Berinus* (Voy. Cahier de mars-avril, p. 74).

— M. Omont annonce que M. le baron de Rothschild vient de faire don à la Bibliothèque nationale d'une collection d'autographes célèbres formée par la mère du donateur.

17 février. M. Pelliot fait savoir que dans trois documents du Vatican, dont il vient de recevoir des photographies, il a reconnu : 1° une lettre du Khan mongol de Perse Arghun, adressée au pape et datée de 1290 et où le Khan répond à la demande de conversion au christianisme qu'il a reçue du pape; 2° un laissez-passer du même Arghun, établi en 1291, en faveur d'une mission d'évêques dirigée par un personnage qui doit s'appeler Frère Gérard; 3° une lettre du Khan mongol de Perse Ghazan, écrite au printemps de 1302; Ghazan y rappelle la mission antérieure de Guiscard, connue par les archives de Rome en 1301, puis celles de divers personnages et notamment de Tüman, mentionnée en 1305 dans la lettre d'Oldjaïtü à Philippe le Bel; enfin Ghazan annonce l'envoi de nouveaux ambassadeurs qui régleront l'époque de la coopération entre les chrétiens et les Mongols contre le sultan Mamlouk du Caire. Les cachets chinois des deux documents émanant d'Arghun sont identiques à celui de la lettre d'Arghun à Philippe le Bel; celui de Ghazan, également chinois, est nouveau.

— M. Slousch fait une communication sur ses travaux archéologiques en Palestine.

3 mars. M. Jérôme Carcopino donne lecture d'un mémoire sur la mosaïque tombale de Lambiridi (Algérie) et l'Hermétisme africain. Il croit reconnaître sur la mosaïque le symbole du salut que la défunte, Urbanilla, affirme, dans son épitaphe, avoir obtenu. Les cratères accostés de canards et de paons, les motifs latéraux figurent l'éternité bienheureuse. Asklepios Soter, dans la scène centrale, communique au mourant la révélation qui lui en ouvre la route. Urbanilla serait un adepte d'une gnose païenne dont la présence en Afrique est attestée par le dialogue hermétique l'*Asclepius* et à laquelle Arnobe et Lactance auraient appartenu avant leur conversion au christianisme.

10 mars. M. Théodore Reinach annonce que M. Hunt a publié un papyrus grec découvert par M. Grenfell, portant cinq lignes de poésies surmontées de notes musicales : cette poésie est un hymne liturgique chrétien; ce document est le plus ancien spécimen connu de la musique d'église.

17 mars. Il est donné lecture d'une lettre de M. Picard, directeur de l'Ecole française d'Athènes, qui signale quelques résultats récents des

travaux des membres de cette École : on a découvert à Délos une grande inscription; le théâtre de Délos est en partie dégagé; un certain nombre de vases archaïques ont été trouvés dans l'enceinte de Thémistocle.

— M. Omont signale l'entrée récente dans les collections de la Bibliothèque nationale d'un ancien manuscrit illustré de l'Apocalypse. Il est antérieur aux exemplaires du commentaire de Béatus sur l'Apocalypse dont les peintures offrent de si curieux spécimens de l'art espagnol aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, et aussi aux splendides Apocalypses illustrées anglo-françaises des XIII^e et XIV^e siècles. Les quarante peintures ou dessins rehaussés de couleurs qui accompagnent dans ce volume le texte de saint Jean reproduisent, mais sous une forme meilleure et plus proche du modèle ancien, la même suite de figures qui compose l'illustration de l'Apocalypse dans le manuscrit 92 de la Bibliothèque de Valenciennes.

Dans le même manuscrit de la Bibliothèque nationale, le texte de l'Apocalypse est immédiatement suivi par une copie contemporaine et également illustrée des fables d'Avianus. En tête du prologue et des dix premières fables, les seules qui subsistent aujourd'hui dans le volume, se trouve un dessin au trait assez grossier mais copié sur un modèle antique et se rapportant au sujet de la pièce qui suit. Le nom d'Avianus devra désormais être ajouté à la liste des auteurs grecs et latins dont les œuvres ont été illustrées dans l'antiquité.

— M. Ed. Pottier lit une note de M. Poulin sur l'hellénisation du sud de la France et de l'Espagne par des navigateurs ioniens dès le VII^e siècle avant notre ère.

— M. Ch. de La Roncière fait une communication sur les routes commerciales du Sahara au moyen âge, notamment sur la route du Tafilelt à Tombouctou et au Bambouk. Des renseignements sur ces routes ont été donnés d'abord par un génois établi vers 1300 à Sidjilmessa; ils ont été complétés par une école cartographique de juifs catalans, puis, par un autre génois, nommé Malfante. Les documents géographiques rassemblés par M. de La Roncière composent un atlas, qui sera publié sous les auspices du roi d'Égypte Fouad I^{er}.

24 mars. M. le comte Durrieu entretient l'Académie d'un des tableaux les plus populaires du musée du Louvre, le portrait inscrit sous le nom de Léonard de Vinci, représentant un buste de femme vue de trois quarts, que l'on présume être celui de Lucrezia Crivelli, mais qui est connu sous le vocable de « La Belle Ferronnière ». Dans l'ancienne collection royale, il existait déjà un portrait attribué à Léonard de Vinci, qui passait pour représenter « La Belle Ferronnière », aimée de François I^{er}. Mais ce tableau n'était pas celui désigné ainsi aujourd'hui. C'était un portrait de profil, distinct du portrait de trois quarts. Longtemps les deux tableaux figurèrent ensemble au Palais de Versailles. A la Révolution, ils furent transférés au Muséum français, puis au musée du Louvre. Mais un seul, le présumé portrait de Lucrezia Crivelli, fut exposé, tandis que « La Belle Ferronnière », c'est-à-dire le portrait de profil était relégué dans les magasins. Perdant de vue le tableau non exposé, on chercha à reconnaître cette légendaire image dans le portrait de trois quarts.

La femme représentée dans le por-

trait de profil est probablement une dame ayant appartenu à la société française de la fin du règne de Louis XII ou de la première partie du règne de Francois Ier. En tout cas, un fait est certain, c'est que le surnom traditionnel de « La Belle Ferronnière » ne s'appliquait, en réalité, d'ancienne date, qu'à ce seul portrait de profil, qui est toujours au Louvre.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Nécrologie. M. le baron Denys Cochin, membre de l'Académie française depuis 1911, est décédé à Paris le 24 mars 1922.

— Mgr L. Duchesne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1888 et de l'Académie française depuis 1910, est décédé à Rome le 21 avril 1922.

— M. Paul Deschanel, membre de l'Académie française depuis 1899 et de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis 1914, est décédé le 28 avril à Paris.

— M. Louis Ranvier, membre de la section d'anatomie et zoologie de l'Académie des Sciences, depuis 1887 est décédé à Vendranges (Loire) le 22 mars 1922.

— M. le Dr Laveran, membre de la section de médecine et chirurgie depuis 1901, est décédé à Paris le 18 mai.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Élection. M. Gustave Fougères, ancien directeur de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, a été élu le 12 mai membre ordinaire en remplacement de M. Heuzey, décédé.

Le *prix du duc de Loubat* (3 000 fr.) a été décerné au *Journal de la société des Américanistes de Paris.*

Le *prix de numismatique Duchalais* (1 000 fr.) a été décerné à M. Arthur Sambon, pour son *Recueil des monnaies médiévales du sud de l'Italie avant la domination des Normands.*

Académie des Sciences.

Élection. M. Henri Lebesgue a été élu le 29 mai membre de la section de Géométrie en remplacement de M. Jordan, décédé.

Académie des Beaux-Arts.

Élection. M. Paul Léon a été élu membre libre le 8 avril, en remplacement de M. Heuzey, décédé.

Académie des Sciences morales et politiques.

Élections. M. Thamin a été élu le 13 mai membre de la section de philosophie en remplacement de M. Boutroux, décédé.

M. Lalande a été élu le 20 mai membre de la section de philosophie en remplacement de M. Espinas, décédé.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET-AOUT 1922.

LE PHILOSOPHE POSIDONIOS.

Karl Reinhardt, *Poseidonios*; 1 vol., in-8, 475 p. G. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, Oscar Beck, München, 1921.

Le philosophe stoïcien Posidonios d'Apamée, contemporain de Pompée et de Cicéron, est connu à la fois comme géographe voyageur, comme historien, comme mathématicien et naturaliste, comme moraliste et chef d'école. Il a joui, dans la société grecque et romaine de son temps, d'une haute estime, justifiée par l'étendue et la variété de ses connaissances ainsi que par son talent d'écrivain et de conférencier. Disciple de Panætios, au lieu de s'en tenir strictement aux enseignements traditionnels de l'école stoïcienne, il ne craignit pas de les élargir tant par des emprunts à diverses doctrines que par ses observations et ses vues personnelles. De nombreux témoignages, notamment ceux de Cicéron, de Strabon, de Sénèque, de Galien, prouvent qu'il a été beaucoup lu et qu'on a largement mis à profit ses ouvrages. Malheureusement il ne nous en reste que des fragments, parmi lesquels un très petit nombre de morceaux de quelque étendue; et c'est principalement d'après des citations, dans lesquelles sa pensée risque de se trouver plus ou moins obscurcie ou même altérée, que la critique moderne est obligée de le juger. On conçoit que de tels jugements puissent paraître sujets à caution; mais on ne voit guère comment il serait possible d'arriver à une plus sûre appréciation.

C'est pourtant ce que M. Karl Reinhardt, déjà connu par un important travail sur Parménide et la philosophie grecque, a tenté

de réaliser dans le gros volume auquel il a donné pour titre le nom même du philosophe. Celui-ci, déclare-t-il, n'a jamais été vraiment compris ni par conséquent estimé à sa juste valeur. C'est « un nouveau Posidonios » qu'il a pris à tâche de faire connaître; et, à cet effet, il a entrepris de soumettre tous les témoignages et tous les fragments utilisables à un examen méthodique, qui doit, dans sa pensée, en découvrir la liaison intime, jusqu'ici méconnue. Ainsi lui est apparue l'unité profonde d'une pensée directrice, révélant la forte personnalité de l'auteur. Le travail auquel il s'est livré se recommande par l'étendue des recherches, la finesse subtile des analyses, les combinaisons ingénieuses; mais il inquiète le lecteur par ses qualités mêmes, comme un plaidoyer trop habile; et l'on ne peut s'empêcher, en fin de compte, de se demander si la confiance qu'il témoigne à l'égard des résultats obtenus est bien justifiée.

Son point de départ semble avoir été une phrase de Strabon, qui, tout en reconnaissant la valeur des renseignements géographiques fournis par Posidonios dans son traité *de l'Océan*, refuse de le suivre dans ses discussions : « Car, dit-il, il fait grande place à la recherche des causes et à la méthode aristotélicienne, choses que, nous autres, stoïciens, nous excluons, estimant qu'elles nous sont cachées[1]. » Ce que Strabon considérait comme un défaut est justement, aux yeux de M. Reinhardt, ce qui constitue le mérite caractéristique de Posidonios; une volonté arrêtée de remonter toujours des faits à leurs causes, voilà, d'après lui, ce qui a fait de ce stoïcien quelque peu hérétique un digne héritier d'Aristote et ce qui le distingue de tous ses devanciers. Comme le fondateur du Lycée, il aurait été un observateur, un collectionneur passionné de matériaux scientifiques, mais, comme lui aussi, il aurait eu pour objet principal de chercher toujours la raison des choses. Et, dans cette voie, les explications prochaines et partielles ne lui auraient pas suffi. Dans son puissant esprit, les causes qu'il découvrait successivement se rattachaient les unes aux autres. Pénétré du panthéisme stoïcien, il voulait démontrer que tous les phénomènes, à quelque ordre qu'ils appartiennent, phénomènes physiques, phénomènes affectifs, phéno-

[1] Strabon, II, 104 : πολὺ γὰρ τὸ αἰτιολογικὸν παρ' αὐτῷ καὶ τὸ Ἀριστοτελίζον, ὅπερ ἐκκλίνουσιν οἱ ἡμέτεροι διὰ τὴν ἐπίκρυψιν τῶν αἰτιῶν.

mènes intellectuels, dérivent d'un même principe, à savoir de ce souffle igné qui était pour le Portique l'essence même de la vie et que ses sectateurs appelaient Dieu. Mais, d'autre part, aux affirmations dogmatiques de l'École, trop enfermée dans sa dialectique, il aurait ajouté ou substitué, selon l'esprit d'Aristote, l'étude directe et détaillée de la réalité. Ainsi se serait manifestée dans ses écrits la conception d'un système complet du monde, embrassant à la fois la terre, les météores, les astres et aussi les animaux et l'homme lui-même, le macrocosme et le microcosme, inséparables l'un de l'autre, comme les phases d'un même développement naturel.

En quoi ce « nouveau Posidonios » diffère-t-il au juste de celui qu'on se représentait communément jusqu'ici? c'est uniquement, à ce qu'il semble, par la cohésion étroite que M. Reinhardt croit apercevoir entre tous ses ouvrages et par la profondeur des vues qu'il lui attribue. Personne en effet ne met en doute que ce philosophe n'ait été un homme fort instruit, s'intéressant à beaucoup de choses, curieux d'observer par lui-même, et assez intelligent pour vouloir autant que possible se rendre raison de ce qu'il observait. Toute la question est de savoir si vraiment il s'est montré supérieur aux bons esprits de son temps, s'il y a eu en lui cette force exceptionnelle d'intelligence, ce don rare de synthèse qui distingue ceux qu'on peut appeler les maîtres de la pensée humaine.

L'effort qu'a fait M. Reinhardt pour le démontrer se déploie en une longue série d'analyses. Non seulement les fragments de son auteur, mais chacun des témoignages anciens, chacune des citations qui ont été faites de quelque partie de ses œuvres sont interrogés, scrutés, disséqués par lui avec un zèle infatigable. Là où sa pensée lui paraît altérée, il la redresse, nous la remet sous les yeux telle qu'elle a dû être originairement. Il la découvre même, par d'ingénieux rapprochements, dans des passages où Posidonios n'est pas nommé. Et c'est en rapprochant ces débris, en y saisissant, par l'interprétation, des ressemblances plus ou moins cachées, qu'il reconstruit pièce à pièce le système où doit se révéler la pensée maîtresse qui a tout édifié.

Le danger de cette méthode est évident. Tout y dépend d'une idée première. Si M. Reinhardt ne s'était pas fait tout d'abord une certaine conception de Posidonios, il paraît clair qu'il ne l'aurait jamais trouvée

dans les cachettes où il a dû la dépister. Sans doute, il a cru très sincèrement que chaque partie de son étude apportait à son idée directrice une confirmation nouvelle et indépendante ; mais il ne s'est pas aperçu que c'était probablement de celle-ci, au contraire, que chacune d'elle dérivait. Quelque bonne volonté que l'on mette à le suivre dans l'enchaînement de ses preuves, on a l'impression qu'il ne serait pas arrivé à ses conclusions, s'il ne les avait prises comme point de départ. Et n'est-ce pas là ce qu'on appelle communément un cercle vicieux?

Ce défaut est frappant dès les premières pages, dans lesquelles M. Reinhardt, avant de traiter de la philosophie de Posidonios, a cru devoir parler sommairement de l'historien. L'*Histoire* de Posidonios, qui faisait suite à celle de Polybe, comprenait 52 livres; il n'en subsiste aujourd'hui que des fragments, assez nombreux, il est vrai, mais peu étendus en général. Un seul morceau vraiment important nous a été conservé intégralement par Athénée (VII, 211). Il y est raconté comment le péripatéticien Athénion, avec autant d'adresse que d'impudence, réussit à s'imposer comme tyran aux Athéniens. C'est par ce récit que nous pouvons le mieux nous faire une opinion de la manière qui était propre à l'historien. M. Reinhardt y aperçoit une habitude de réflexion qui unit à la précision des détails la préoccupation de les subordonner à une vue d'ensemble parfaitement nette. Et en effet, si Posidonios était de tout point l'homme qu'il s'est représenté, il devrait en être ainsi. Mais il faut bien avouer qu'en lisant le morceau sans idée préconçue, on n'est guère porté à se rallier à ce jugement. L'aventure étrange d'Athénion nous est retracée par le narrateur d'une manière très amusante. On y relève des traits mordants, qui mettent en relief l'audace et la fatuité du personnage. Tout y dénote un homme d'esprit, qui avait le sens du comique. Mais ce qu'on y trouve le moins, c'est la tendance philosophique, c'est l'explication profonde et vraiment psychologique. Tout y est poussé à l'extrême, comme par un satirique qui vise surtout à l'effet immédiat. Nous avons devant les yeux une série de scènes à la fois tristes et risibles. D'ailleurs nulle étude attentive des circonstances qui les ont rendues possibles; le peuple athénien, dans ce tableau, ressemble à une foule de théâtre, à peu près inconsciente; ses sentiments profonds ne sont ni analysés ni même suffisamment indiqués. Qu'on se représente le même sujet traité par Thucydide

ou même par Polybe. Entre ce qu'ils auraient fait et ce que nous lisons, il y a toute la différence qui existe entre l'œuvre d'un historien philosophe et celle d'un conférencier spirituel.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que les 52 livres de l'*Histoire* de Posidonios ne fussent qu'un assemblage de morceaux de ce genre. La plupart des autres fragments nous font connaître un auteur qui se plaisait, conformément au goût de son temps, à noter des traits de mœurs; et comme souvent il avait vu lui-même ce qu'il notait, ses observations sont, aujourd'hui encore, vraiment intéressantes. Nous lui devons beaucoup de renseignements précieux, qui nous font regretter vivement ceux que nous ne possédons plus. Mais rien en somme ne donne à penser que l'ensemble de l'ouvrage se soit distingué par une méthode historique fermement arrêtée ni par un sens politique remarquable. Et lorsque Cicéron sollicitait son auteur de mettre en œuvres les notes qu'il avait lui-même rédigées sur son consulat, n'y a-t-il pas lieu de croire qu'il le considérait comme un écrivain de talent, habile à exposer agréablement les choses, à tracer des tableaux brillants, plutôt que comme un philosophe indépendant, jugeant les hommes et les événements d'un point de vue personnel?

Mais laissons de côté l'historien, puisque l'objet principal de M. Reinhardt est la philosophie de Posidonios. Celle-ci, d'après lui, devrait être considérée désormais comme un ensemble d'idées fortement coordonnées, représenté par une série d'ouvrages dans lesquels il aurait progressivement réalisé un même et unique dessein. C'est ici qu'apparaît ce qu'il y a de systématique et d'excessif dans sa thèse. Que Posidonios ait modifié sur certains points l'orthodoxie stoïcienne, et que ces modifications puissent être rattachées à un même état d'esprit, à une même tendance générale, qui était d'adapter les doctrines traditionnelles aux progrès des connaissances, cela ressort à la fois des témoignages et des fragments; et les recherches de M. Reinhardt auront certainement le mérite d'appeler plus vivement l'attention sur les remaniements qu'il a fait subir à la doctrine de ses prédécesseurs; elles en donneront une idée plus précise et plus complète. Démontrent-elles tout ce qu'il a voulu démontrer? Toute la question est là.

C'est sur la reconstruction du traité *de l'Océan* qu'il appuie sa thèse. Dans cet ouvrage, suivant lui, on peut retrouver une

méthode et une doctrine personnelles, nettement déterminées, dont il est aisé ensuite de reconnaître et de suivre l'application réfléchie à toutes les parties de la philosophie dans les autres écrits de Posidonios. Les fragments de ce traité, rédigé par l'auteur après son voyage en Occident, sont en eux-mêmes d'un grand intérêt. Mais sur le caractère général de la composition, ce que nous savons de plus précis se résume dans son témoignage de Strabon : « Il me semble, dit-il, que dans la plus grande partie de cet ouvrage il est géographe, mais il l'est tantôt au sens propre du mot, tantôt en mathématicien[1]. » Cela signifie qu'il y avait dans ce traité certaines choses que Strabon considérait comme étrangères à la géographie, sans doute parce qu'elles lui paraissaient relever plutôt de la physique ou de la médecine ou d'autres sciences spéciales; mais que la plus grande partie en était consacrée à ce qu'il considérait comme proprement géographique, c'est-à-dire à des descriptions, auxquelles se mêlaient des considérations mathématiques, qu'il jugeait parfois ou excessives ou déplacées. Cette affirmation est confirmée en somme par les fragments qui nous en restent. Les principaux se rapportent à la division de la terre en zones, à ses dimensions, aux climats, aux marées. On ne peut douter, en les lisant, que l'auteur ne fût très au courant de la science du temps; on voit aussi qu'ayant observé et réfléchi par lui-même, il avait sur beaucoup de points ses opinions propres et discutait librement celles de ses devanciers, sauf à se tromper quelquefois comme eux ou autrement qu'eux. Mais où se montre la doctrine originale, la méthode philosophique que nous annonce M. Reinhardt?

Pour la reconstruire, il n'hésite pas à relier aux passages qu'il extrait à bon droit de ce traité un certain nombre d'autres textes pris dans Vitruve et dans Ptolémée, textes où Posidonios n'est pas nommé, mais où l'analyse subtile et infatigable de M. Reinhardt sait retrouver les mêmes idées et parfois des expressions très voisines.

[1] Strabon, II, p. 44 : δοχεῖ γὰρ ἐν αὐτοῖς (sc. ἐν τοῖς περὶ Ὠχεανοῦ) τὰ πολλὰ γεωγραφεῖν, τὰ μὲν οἰχείως, τὰ δὲ μαθηματιχώτερον. C. Müller, dans son édition des *Hist. gr. fragm.* (III, p. 277), traduit τὰ μὲν οἰχείως par *partim instituto proprie* (sic)"; je pense qu'il faut lire *instituto proprio* "à sa manière propre". Mais c'est là un faux sens comme le montre la phrase suivante : ἔστιν οὖν τῶν πρὸς γεωγραφίαν οἰχείων τὸ τὴν γῆν ὅλην ὑποθέσθαι σφαιροειδῆ.

En face de ces rapprochements, une première objection se présente à l'esprit. Les idées qu'on attribue ainsi à Posidonios en vertu d'une simple ressemblance sont-elles vraiment neuves, tellement originales, qu'elles n'aient pu se rencontrer nulle part ailleurs que chez lui? Connaissons-nous assez la littérature scientifique de l'époque hellénistique pour avoir le droit d'être aussi affirmatifs? De quoi s'agit-il en somme? de considérations sur les climats, sur leurs différences et sur leurs influences. Il y avait longtemps que l'attention des médecins, des philosophes, des savants s'était portée sur ces sujets. Comment discerner dans des observations de ce genre la note distinctive qui nous ferait reconnaître avec certitude tel auteur plutôt que tel autre? Quand même, d'ailleurs, les textes visés appartiendraient bien à Posidonios, qu'en résulterait-il? De quel droit affirmerait-on qu'ils faisaient partie du traité *de l'Océan* et qu'ils s'y rattachaient à un exposé systématique? Des observations de ce genre n'ont par leur nature même aucune place déterminée; elles ont pu se rencontrer occasionnellement dans des ouvrages de plusieurs sortes. Et si elles témoignent d'une certaine tendance à remonter des effets aux causes, n'était-ce pas là, depuis plusieurs siècles, comme la forme naturelle de la pensée hellénique? Est-ce qu'Hippocrate, Aristote, Théophraste et d'autres n'avaient pas donné l'exemple d'étudier dans cet esprit les climats, les eaux, les mouvements de l'air, les aspects du sol, les variations des saisons, les effets de la sécheresse et de l'humidité sur la vie des animaux et des plantes?

Que les Stoïciens avant Posidonios eussent trop négligé ces excellentes leçons, on en demeurera d'accord. Accordons-lui donc le mérite d'être rentré dans la bonne voie. Il y a été d'ailleurs aidé par l'esprit de son temps, où les barrières élevées entre les écoles s'abaissaient peu à peu, où la diffusion des livres facilitait l'élargissement des idées, où les connaissances acquises tendaient de plus en plus à devenir le bien de tous. Mais, en s'associant ainsi à un mouvement général, a-t-il comme un Eratosthène, un Hipparque, un Archimède, contribué largement à l'avancement de la science? C'est ce que M. Reinhardt ne me paraît pas avoir prouvé, probablement d'ailleurs parce qu'il était impossible de le prouver. La principale contribution de Posidonios paraît avoir été celle qu'il a apportée à

la géographie par ses voyages en Occident et à l'étude de certains phénomènes naturels par son traité des *Météores*. Son *Histoire* était assurément riche en faits curieux, en notations intéressantes, sans doute bien informée, variée, agréable à lire; il ne semble pas qu'elle l'ait fait considérer par aucun de ceux qui ont pu la lire comme un grand historien. Ses écrits de morale nous demeurent en définitive à peu près inconnus. Ce sont surtout les emprunts de Sénèque qui nous permettent de nous en faire une idée. Ils nous font entrevoir un moraliste sérieux, qui avait fait une étude réfléchie des passions, qui savait les observer, les décrire, en montrer les origines et les effets. Aperçu évidemment insuffisant, mais qu'on ne saurait compléter par des raisonnements ni des reconstructions hasardeuses.

Après cela, serait-il utile de discuter en détail ce que M. Reinhardt dit de la cosmologie de Posidonios, de sa physiologie, de ses vues sur l'intelligence des animaux, sur la divination, sur l'âme humaine et sa destinée, sur le développement de la civilisation humaine et de la religion? Je ne le pense pas, car sur chacun de ces sujets, ce seraient à peu près les mêmes réserves qui se représenteraient à nous tour à tour. L'essentiel était de dégager la thèse qu'il s'est proposé de soutenir et de montrer en quoi elle est critiquable. Les constructions de ce genre sont à la fois séduisantes et fragiles. Il est nécessaire, pour empêcher qu'elles ne s'imposent par leur séduction, d'en montrer la fragilité. Cela fait, rien n'empêche d'en reconnaître d'ailleurs la valeur. Celle-ci contient un grand nombre d'appréciations fines et justes sur les divers écrivains qui se sont servis des œuvres de Posidonios, notamment sur Cicéron, Strabon, Sénèque, et sur la manière dont ils les ont utilisées. Et, en ce qui concerne Posidonios lui-même, elle appellera l'attention sur plusieurs parties de son œuvre qui peut-être n'avaient pas été suffisamment appréciées jusqu'ici. Seulement, il pourrait arriver qu'au lieu de faire ressortir l'unité profonde de sa pensée, comme le voudrait l'auteur, son travail suggérât plutôt l'idée d'un esprit facilement attiré vers des sujets divers, et plus remarquable, à tout prendre, par la multiplicité de ses aptitudes que par sa force et sa profondeur.

Maurice CROISET.

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE AVANT SAINT AUGUSTIN.

PAUL MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe.* Tome I, Tertullien et les origines; — Tome II, Saint Cyprien et son temps; — Tome III, Le IVe siècle d'Arnobe à Victorin; — Tome IV, Le Donatisme; — Tome V, Saint Optat et les premiers écrivains donatistes. — Paris, E. Leroux, 1901-1920.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

II

Pour l'Église d'Afrique, le triomphe sur le paganisme ne fut ni la paix ni la prospérité. A peine libérée des persécutions, elle subit une épreuve redoutable qui dura plusieurs siècles. Elle fut violemment déchirée par un schisme, qui dégénéra à maintes reprises en guerres civiles, en destructions de basiliques, en massacres de chrétiens, et qui nécessita des interventions répétées du pouvoir impérial. Ce schisme, ce fut le Donatisme. M. P. Monceaux l'a très justement caractérisé dans ces lignes :

« Le Donatisme est un schisme africain, exclusivement africain ; à ce titre il tient une place à part, et fort importante, dans l'histoire du christianisme local. Il est né, à Carthage et en Numidie, des passions et des querelles du pays. Hors d'Afrique, il n'a recruté de fidèles que dans les colonies d'Africains. S'il a plus d'une fois provoqué l'intervention des empereurs, des Églises étrangères, des conciles d'Italie ou de Gaule, c'est toujours par suite de ses violences ou des désordres dont il était l'occasion ; en lui-même il a laissé tout à fait indifférents les chrétiens d'outre-mer. En Afrique, au contraire, il a eu pendant plusieurs générations, un succès extraordinaire ; il a surexcité, comme une religion nouvelle, les esprits et les passions populaires ; opposant presque partout évêque à évêque, communauté à communauté, il a constitué une Église indépendante, avec des ramifications dans toute la contrée et jusque dans les campagnes, une Église aussi puissante, aussi riche en hommes et en biens que l'Église catholique, plus puissante même à certains moments et dans certaines régions ; pendant un siècle il a tenu tête au catholicisme et au pouvoir civil,

[1] Voir le premier article dans le cahier de mars-avril, p. 63.

résistant ou échappant aux persécutions, persécutant même ses adversaires, terrorisant des populations entières, lassant la patience des gouverneurs romains et des empereurs; vaincu enfin au temps d'Augustin, il a survécu obscurément en bien des districts, surtout en Numidie, où, près de deux siècles plus tard, il osait encore menacer l'Église officielle. Évidemment une secte si puissante, si vivace, si résistante et si audacieuse, avait de très solides attaches dans le pays; elle avait su gagner l'âme d'une bonne partie des populations africaines, dont elle flattait les secrètes aspirations par les principes dirigeants de sa doctrine et de sa politique. Par là le Donatisme a été un facteur essentiel dans l'histoire, non seulement du christianisme local, mais de l'Afrique elle-même en ces temps-là[1]. »

Le Donatisme ne fut pas une hérésie. Ce fut à l'origine une rupture entre deux partis qui se formèrent parmi les chrétiens d'Afrique. L'un de ces partis fut dirigé pendant la première moitié du IVe siècle par un personnage nommé Donat, d'où le nom de Donatisme. Condamnés par les papes et par les empereurs, les Donatistes, obstinés dans leur révolte, furent dès lors des schismatiques. Mais aucun article de foi, aucune question fondamentale de dogme ne les séparait de l'Église catholique.

Les causes du schisme sont complexes. Pendant la persécution de Dioclétien, beaucoup de défaillances s'étaient produites parmi les chrétiens d'Afrique, non seulement parmi les simples fidèles, mais même parmi les prêtres et les évêques, dont plusieurs avaient sacrifié aux divinités officielles et livré les Saintes Écritures aux persécuteurs. La tourmente passée, fallait-il les traiter avec indulgence ou avec rigueur? Dans la circonstance, comme presque toujours, deux camps surgirent, celui des modérés et celui des intransigeants, et comme presque toujours encore l'intransigeance après le péril servit à dissimuler ou à faire oublier certaines lâchetés commises pendant la lutte. Dès l'origine, la rivalité s'annonça violente entre les deux groupes; elle fut envenimée par des querelles de personnes, par les rancunes d'ambitions déçues, par la jalousie de la plupart des évêques de Numidie contre la primauté de l'évêque de Carthage.

Préparée par divers incidents, la rupture fut consommée en 311, après la mort de l'évêque de Carthage, Mensurius, et à l'occasion de

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. IV, p. 4.

l'élection de son successeur. Depuis la fin de la persécution, Mensurius et son archidiacre Cæcilianus avaient été accusés de tiédeur, en particulier par des évêques de Numidie ; à leurs prétendues faiblesses on opposait l'attitude énergique de certains martyrs, principalement des martyrs d'Abitina. Or en 311, Cæcilianus fut élu évêque de Carthage. Cette élection donna le signal de la lutte. En 312 soixante-dix évêques numides se réunirent en concile à Carthage même, annulèrent l'élection de Cæcilianus, déclarèrent vacant le siège épiscopal de Carthage et nommèrent évêque un clerc obscur de Carthage, Majorinus, qui fut d'ailleurs remplacé au bout de quelques mois par Donat, le vrai chef du parti. Comme Cæcilianus ne s'était pas incliné devant la sentence prononcée contre lui par les évêques Numides, il y avait désormais deux évêques à Carthage.

Un an plus tard, l'Édit de Milan fut promulgué, qui assurait aux chrétiens la protection officielle. Immédiatement les deux partis qui divisaient l'Église d'Afrique s'adressèrent à l'empereur. Constantin se prononça sans hésiter en faveur de Cæcilianus et contre ses adversaires. Les Donatistes essayèrent plusieurs fois de faire revenir l'empereur sur sa décision. Ils n'y réussirent pas. D'ailleurs le pape, ainsi que les Églises d'Italie, de Gaule, d'Espagne, prirent de même parti pour Cæcilianus. Deux conciles, tenus l'un à Rome en 313, l'autre à Arles en 314 jugèrent dans le même sens. En 316 enfin, Constantin rendit un arrêt déclarant que Cæcilianus était l'évêque légitime de Carthage. Désormais les Donatistes étaient et ne pouvaient être que des schismatiques.

Ils n'acceptèrent pas les sentences portées contre eux. Par leur faute, pendant tout le IVe siècle, l'Église d'Afrique et l'Afrique elle-même furent bouleversées, sauf quelques périodes de trêve, par des luttes religieuses d'une âpreté croissante et par d'épouvantables violences matérielles. Dans beaucoup de cités, il y eut à la fois une communauté orthodoxe et une communauté donatiste, ayant chacune son clergé et son évêque, entre lesquelles disputes et bagarres éclataient fréquemment. Des basiliques furent détruites, des cimetières violés. Là où les Donatistes dominaient, les catholiques furent souvent et cruellement persécutés ; là où les catholiques l'emportaient, ce furent les Donatistes qui subirent de véritables martyres. Surexcitées par des pamphlets, des sermons, des traités de polémique

sans frein ni mesure, les passions religieuses se donnèrent à plusieurs reprises libre cours. Il y eut sans doute des trêves momentanées, des périodes d'apaisement ou de lassitude réciproque : en fait l'Afrique ne cessa pas d'être troublée par le schisme jusqu'à l'entrée en scène de saint Augustin vers 392. Aux excès de la lutte religieuse se joignirent bientôt les horreurs d'une véritable Jacquerie.

« Des bandes de gens sans aveu, qu'on désigna plus tard sous le nom d'Agonistiques ou de Circoncellions, ramassis de loqueteux, de mécontents et d'aventuriers de tout genre, indigènes échappés des tribus, colons ruinés, paysans dépossédés, esclaves fugitifs, se chargèrent de défendre l'Église du Christ et de Donat contre les Catholiques et le diable. Ils parcouraient les campagnes armés de gros bâtons, chantant les louanges de Dieu, détroussant les voyageurs, menaçant les propriétaires, pillant les fermes, assommant les clercs catholiques, attaquant les églises, prêtant main-forte aux clercs schismatiques[1]. »

Il fallut diriger contre ces brigands de véritables expéditions. Souvent la répression fut féroce. Les représailles ne le furent pas moins. En Numidie surtout, au nord de l'Aurès, dans la région de Theveste, Bagai, Thamugadi, le sang coula à flots. Les victimes furent nombreuses dans chacun des deux partis; l'un et l'autre purent dresser un martyrologe abondant.

Sur le donatisme et sur la lutte que les catholiques soutinrent contre ce schisme, les documents écrits sont pour ainsi dire innombrables. Dossiers d'enquêtes et de procès, lettres des principaux chefs, édits et rescrits impériaux, mandements et proclamations d'évêques, actes de conciles et de synodes soit donatistes, soit antidonatistes, textes épigraphiques forment un ensemble capable de satisfaire amplement la curiosité de l'érudit et de l'historien. Avant 392, date à laquelle saint Augustin apparaît comme l'adversaire du donatisme, M. P. Monceaux n'a pas relevé moins de deux cents documents relatifs au schisme, sans compter les inscriptions. Outre ces documents, il y a eu une véritable littérature donatiste et antidonatiste, littérature surtout polémique et que la critique moderne a presque complètement négligée ou ignorée. C'est ici que se révèle l'excellence de la méthode appliquée par M. P. Monceaux.

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. IV, p. 27 et suiv., cf. p. 42.

Cette littérature ne peut être comprise et appréciée que si elle est replacée dans son cadre historique :

« Ces œuvres de guerre, toutes vibrantes des passions du temps, ne s'éclairent et ne revivent qu'à la lumière de l'histoire. On ne pourrait en saisir le sens, ni en mesurer la portée, ni en goûter l'âpre saveur, si l'on ne connaissait exactement les causes, les conditions et les incidents du combat, les principes et les doctrines en lutte, les prétentions rivales des Églises et des personnes, l'attitude des protagonistes et les impressions changeantes de ce public de fidèles dont les champions en présence se disputaient les âmes.[1] »

Ainsi M. P. Monceaux a été amené à écrire l'histoire du donatisme avant de parler des œuvres multiples écloses à l'occasion de ce schisme.

Pendant le IVe siècle, avant saint Augustin, quatre écrivains méritent surtout de retenir l'attention, trois schismatiques, Donat de Carthage, son successeur Parmenianus, et Tyconius, qui d'abord partisan du donatisme, rompit plus tard avec lui sans cependant revenir à l'orthodoxie catholique; un évêque antidonatiste, Optat de Milev.

Donat fut évêque schismatique de Carthage pendant plus de quarante ans. D'un tempérament passionné et sectaire, d'un caractère hautain, cassant, souvent brutal, il dirigea son Église avec une autorité à laquelle ses adversaires eux-mêmes rendent hommage. « D'un bout à l'autre de sa vie et de plus en plus, à mesure que se déroule sa carrière, Donat s'est montré un grand conducteur d'hommes, un vrai chef. C'est une figure originale....[2] » S'il possédait les qualités qui font les chefs, il en avait aussi l'ambition et l'orgueil. Son action s'exerça par des sermons, des traités et des ouvrages de polémique, des lettres. Son œuvre littéraire fut considérable. Malheureusement il ne nous en est rien ou à peu près rien parvenu : quelques fragments de lettres, quelques débris de traités et des analyses conservés dans les ouvrages de ses adversaires, des indications et des appréciations sur plusieurs discours qu'il prononça, peut-être enfin un panégyrique consacré à la mémoire d'un martyr. Si maigres que soient ces données et malgré leur

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. IV, p. 3 et suiv.

[2] *Op. laud.*, t. V, p. 116 et suiv.

nature pour ainsi parler indirecte, elles ont cependant permis à M. P. Monceaux de dégager la physionomie de Donat comme orateur et comme écrivain. « Son éloquence était une éloquence de tribune : flatteries aux foules, appels aux passions populaires, déclamations violentes et rodomontades, promesses répétées d'apporter des preuves, puis, au moment de s'exécuter, l'art de reculer tout en se posant en martyr[1]. » La forme littéraire, chez Donat, ressemblait au tour oratoire; c'était un mélange de rhétorique et de façons populaires : le style toujours tendu, sans onction, sans souplesse, sans nuance, était égayé, de ci de là, par des trouvailles d'expression originales ou cyniques. Avec ces qualités et ces défauts, Donat fut l'inspirateur dans toute l'Afrique de la propagande donatiste qui conquit au schisme, en même temps que presque toute la Numidie, une bonne partie des chrétiens de la Tripolitaine, de la Byzacène, de la Proconsulaire et des Maurétanies. Il eut, comme écrivain, comme orateur, comme pamphlétaire, de nombreux disciples, et M. P. Monceaux a pu leur consacrer, sous le titre significatif de : *L'École de Donat*, un chapitre entier de son ouvrage[2].

Donat avait occupé le siège épiscopal de Carthage de 313 à 355. Parmenianus lui succéda de 355 à 391. Il n'était pas Africain de naissance, mais Espagnol ou Gaulois, sans que l'on puisse préciser davantage. Aux yeux des Donatistes, son origine étrangère fut rachetée par la ferveur de son admiration pour le premier chef de leur Église. Il ne lui ressemblait pourtant pas. Bien qu'il fût aussi intransigeant que lui sur les principes mêmes, il répugnait à la brutalité. Il savait discuter posément, sans accabler ses adversaires d'injures et d'outrages. Il était, dans la polémique, conciliant et modéré envers les personnes. Il laissa la réputation d'un grand orateur, au langage énergique, au style imagé, non sans emphase. On ne peut, en connaissance de cause, juger sa valeur comme écrivain que d'après deux ouvrages, l'un destiné à combattre l'Église catholique et dont le titre perdu paraît avoir été *Adversus Ecclesiam traditorum*, l'autre consacré à réfuter un Donatiste rebelle, Tyconius, la *Lettre à Tyconius* (*Epistula Tad yconium*). De l'un et l'autre traité, nous possédons de nombreux fragments; il est possible d'en reconstituer le plan et le contenu.

[1] T. V, p. 137. [2] *Id.*, *ibid.*, p. 144 et suiv.

« Parmenianus a le goût de la précision, des textes et des faits.... Il n'aime pas à se payer de mots. Il a le sens de la réalité, une mentalité de politique, le goût des solutions pratiques jusque dans son intransigeance de sectaire, une sorte de loyauté intellectuelle et morale qui le rend exigeant pour lui-même et l'empêche d'être complètement dupe de ses théories exclusives....

« Dans le détail du style, mêmes contrastes. Tantôt l'allure calme, les expressions mesurées, l'équilibre harmonieux d'un raisonnement méthodique qui se déroule en périodes assez régulières ou se concentre en formules.... Tantôt une allure inquiète et belliqueuse, des traits menaçants avec des mots de sectaire ou d'inquisiteur.... Parfois c'est un langage tapageur, avec des échappées de violence, des accumulations d'images et d'antithèses.... Ces notes violentes sont relativement rares et même elles contrastent avec le ton ordinaire du style de Parmenianus. Peut-être lui ont-elles été imposées par la tradition et le protocole de son Église.... Façonné au beau langage et aux modes classiques dans les écoles de Gaule ou d'Espagne, il dut subir ensuite à Carthage l'influence de son nouveau milieu africain et sectaire, des énergumènes qui l'entouraient, même de sa bibliothèque donatiste [1]. »

Tyconius, cette brebis égarée du Donatisme à qui Parmenianus adresse sa *Lettre*, est certainement la figure la plus originale de l'Église schismatique africaine pendant le IVe siècle. C'était un laïque, mais un laïque dont l'esprit s'appliquait à la théologie. Il ne s'abstint pas toujours de polémique; mais la polémique n'occupe dans son œuvre qu'une place secondaire, et son véritable rôle fut celui d'un exégète. On sait qu'il était né et qu'il vécut en Afrique; on ignore la date de sa naissance; il est probable qu'il mourut vers 390. Autant qu'on peut le fixer d'après les indices que l'on possède aujourd'hui, il écrivit ses ouvrages de 370 à 385. Deux traits caractéristiques le distinguent entre tous ses contemporains : une érudition très vaste, qui s'appliquait aussi bien aux livres saints qu'aux lettres profanes; une indépendance et une sincérité de pensée absolues.

Ses premiers ouvrages furent des œuvres de controverse. Donatiste, mais libre de toute passion exclusive, il voulut connaître par lui-même les causes du schisme qui divisait la chrétienté africaine; il étudia, non pas en partisan sectaire de son Église, mais en critique désintéressé, les arguments par lesquels Catholiques et Donatistes essayaient de justifier leurs positions respectives. Il constata que le système donatiste n'était pas d'une solidité parfaite; il en aperçut les

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. V, p. 238 et suiv.

faiblesses, et il osa le dire franchement dans deux traités, le *De Bello intestino* et les *Expositiones diversarum causarum*. Violemment attaqué par les Donatistes, sommé de se rétracter par l'évêque de Carthage, Parmenianus, Tyconius s'y refusa. Il fut alors condamné par un concile donatiste et exclu du parti. Pourtant il ne se rallia jamais à l'Église catholique et il demeura isolé entre les deux adversaires,

Il se tourna désormais vers des études plus étrangères aux passions de l'heure et du pays. Il fut en Occident le premier exégète des Livres Saints. Dans son *Liber Regularum*, il exposa sa méthode et les règles essentielles auxquelles, d'après lui, devait être soumise toute exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'était un véritable manuel d'exégèse, original, indépendant des traditions et des idées orientales. Saint Augustin en a critiqué tel ou tel détail, mais dans l'ensemble il a approuvé le système; bien plus il l'a adopté lui-même et recommandé aux clercs.

Après avoir indiqué et développé ses idées générales sur l'exégèse, Tyconius les appliqua à l'Apocalypse. Son *Commentaire de l'Apocalypse* eut un tel succès, que « depuis la fin du IV^e siècle jusqu'à l'aube de la Renaissance, tous les clercs qui ont entrepris d'expliquer l'Apocalypse relèvent directement ou indirectement de lui[1]. » Le livre fut même pillé, en particulier par un évêque d'Hadrumète, Primasius, au temps de Justinien, puis au VIII^e siècle par un prêtre espagnol, Beatus de Libana. Grâce aux plagiats de ces deux écrivains, le *Commentaire* de Tyconius a pu être reconstitué dans son plan, dans ses divisions, dans ses principales particularités. On y a reconnu une œuvre de caractère tout à fait nouveau, personnel et original.

L'écrivain, chez Tyconius, ne brille pas au premier rang. Son style ne manque pas d'exactitude, de précision, ni de solidité, mais il est souvent abstrait, sec, obscur. De temps en temps, une page se détache en relief, par la rapidité du mouvement, par l'expression de quelque sentiment personnel. Toutefois c'est l'exception. La vraie valeur de Tyconius réside dans sa pensée toujours sincère, dans la probité parfaite de son jugement, dans la sûreté et l'étendue de son érudition, dans sa méthode d'exégèse. Saint Augustin ne s'y trompa

[1] P Monceaux, *op. laud.*, t. V, p. 198.

pas. Il a emprunté à l'auteur du *Commentaire de l'Apocalypse* plus d'une idée, peut-être même la conception fondamentale de sa *Cité de Dieu*. Il l'a souvent et abondamment cité. Il a contribué plus que personne à défendre contre l'oubli son nom et son œuvre.

Contre les Donatistes, avant Saint Augustin, un seul catholique fait vraiment figure de polémiste et d'écrivain : c'est Optat, de Milev. De sa vie, on ne sait à peu près rien, sinon qu'il était né en Afrique, probablement en Numidie, peut-être à Milev même, qu'il fut païen dans sa jeunesse et qu'après sa conversion il devint évêque de sa ville natale. A défaut de sa biographie, nous possédons son grand ouvrage, connu sous le nom : *Les Livres d'Optat*, œuvre à la fois d'histoire et de controverse adressée à l'évêque donatiste de Carthage, Parmenianus. Il fut publié pour la première fois à la fin de 366 ou au début de 367. Optat en préparait une nouvelle édition revue et augmentée en 385; il mourut avant d'y avoir mis la dernière main; il est vraisemblable qu'un clerc de son église voulut réaliser les intentions de l'évêque; mais il s'y prit maladroitement, et le texte conservé de l'ouvrage d'Optat renferme des interpolations, des transpositions de morceaux et donne en certaines parties une impression d'incohérence.

Quoi qu'il en soit, le traité de l'évêque de Milev est d'une importance capitale pour la connaissance de l'Afrique chrétienne pendant la plus grande partie du IVe siècle. Il renferme l'histoire du Donatisme, depuis ses origines jusqu'en 366 ou 367. S'il est incomplet, parfois même sujet à caution pour la première période, il devient une source excellente et sûre à partir de 330. Mais l'histoire pour Optat n'est pas une fin; elle n'est qu'un moyen de controverse. L'évêque de Milev veut réfuter les prétentions de l'Église Donatiste à représenter seule le vrai christianisme; sa discussion porte à la fois sur les idées et sur les faits.

« Ce qui caractérise surtout sa méthode de controverse, c'est la conscience et la loyauté, l'étendue et la précision de l'enquête, la variété des moyens, l'effort pour ménager les personnes tout en sapant les doctrines, effort d'autant plus méritoire que la discussion prenait fatalement un tour personnel. Optat est le premier, à notre connaissance, qui ait résolument traité dans leur ensemble toutes les questions pendantes entre les deux Églises. Il a traité ce sujet complexe avec des ressources très variées. Par goût et autant que possible, il ramène la controverse aux faits, aux preuves historiques. Mais là

où manquent les preuves de ce genre, il cherche, découvre et produit en abondance les arguments rationnels; par d'ingénieuses déductions il tire des principes les conséquences logiques et les conclusions pratiques. Et partout, à l'argumentation comme aux documents d'archives, ou aux témoignages contemporains, il mêle les textes de l'Écriture, la parole divine qui confirme et justifie la parole humaine [1]. »

Optat est modéré et conciliant. Le but qu'il vise, c'est le rapprochement, la réunion de tous les chrétiens d'Afrique; c'est le rétablissement de la paix entre les frères ennemis. La violence de ton, les invectives, les outrages à ses adversaires ne sont point son fait. Il ne se laisse pas entraîner par la passion. Il n'appartient pas à la lignée des Tertullien ou des Donat, plutôt à celle des Cyprien et des Lactance. Son style reflète son caractère et son tempérament. C'est le style d'un vrai lettré. Précision des termes, justesse de l'expression, aisance et clarté de la phrase, imagination parfois poétique qui inspire d'originales comparaisons, verve spirituelle et ironique sans âpreté ni colère, et, quand le sujet s'y prête, éloquence grave et harmonieuse : telles en sont les qualités essentielles.

Et M. P. Monceaux, après avoir bien étudié le pieux évêque de Milev, trace de lui ce portrait :

« Un homme sincère et loyal, plein de malice dans sa bonhomie et de modération dans sa fermeté; un chrétien de foi simple et de sens pratique; un aimable chroniqueur, curieux du fait précis et du document, du détail pittoresque et de l'anecdote, habile à peindre les individus, et porté toujours à personnifier les choses dans les hommes; un polémiste de ressources, nullement sectaire, rêvant de se réconcilier avec ceux qu'il combat, et pour cela multipliant les appels à la concorde, à la fraternité chrétienne; un vrai lettré, inégal sans doute, trop peu en garde contre les négligences et le mauvais goût, mais écrivain précis, énergique, avec des tours poétiques et d'ingénieuses comparaisons, de l'ironie, de l'esprit, de la verve, de l'éloquence [2]. »

Saint Optat mourut sans doute entre 385 et 390. Tyconius et Parmenianus disparurent à peu près vers la même époque. En 391 ou 392, Augustin fut ordonné prêtre à Hippone, et son apparition marque une ère dans l'histoire de l'Afrique chrétienne. M. P. Mon-

[1] P. Monceaux, *op. laud.*, t. V, p. 292.

[2] P. Monceaux, *op. laud.*, t. V, p. 303.

ceaux a conduit son œuvre jusqu'à cette date. Par le résumé que nous avons essayé d'en donner, on jugera de l'impatience avec laquelle la suite en est attendue.

J. TOUTAIN.

LE PRIVILÈGE DE CLERGIE EN FRANCE DANS LES DERNIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE.

R. Génestal, « *Le privilegium fori* » *en France du Décret de Gratien à la fin du XIV*e *siècle* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences religieuses, XXXVe Vol.) In-8°, Paris, E. de Boccard, 1921.

PREMIER ARTICLE.

I

C'est une opinion très commune que l'intérêt de l'histoire du Moyen Age réside principalement dans les luttes entre l'Église et l'État pour la domination temporelle. Les épisodes fameux de Canossa et d'Anagni symbolisent dans la tradition populaire l'antagonisme des deux pouvoirs qui se disputent l'univers et les noms de Grégoire VII et de Boniface VIII sont liés, même dans l'esprit de grands historiens, à des plans d'audacieuses conquêtes [1].

Les circonstances ont été très favorables, depuis un siècle, à la diffusion des tableaux dramatiques : les conceptions romantiques, la théorie des catastrophes, le dédain professé par quelques auteurs pour les « faits secondaires », et surtout les querelles religieuses [2] ont développé le goût du public pour le spectacle des conflits historiques entre Rome et les puissances séculières. On y a vu les

[1] Une interprétation plus nuancée de la pensée de Grégoire VII a été proposée par A. Fliche, *Saint-Grégoire VII*, Paris, 1920.

[2] On sait, par exemple, combien d'ouvrages ont été publiés, en Allemagne, à l'époque du Culturkampf, sur la querelle des Investitures.

éclats d'une opposition permanente et irréductible, entre deux principes, ou mieux, entre deux doctrines — théocratie, suprématie de l'État — dont la définition demeure vague et oratoire.

Cette croyance illusoire à un antagonisme nécessaire et constant, qui se résoudrait en des crises violentes, est naturellement entretenue par la lecture des publicistes médiévaux. Les publicistes déforment volontairement ou inconsciemment les faits pour présenter des images fortes qui fascinent la foule, des plans de réforme très simples qu'une idée maîtresse commande. Leurs contemporains ne les prennent pas souvent au sérieux ; mais ils ont toujours pour eux l'avenir : c'est avec leurs écrits qu'on fait l'histoire de la politique.

L'étude des pamphlets et des disputes dogmatiques est assurément fort utile, mais les éléments les plus propres à faire connaître les relations ordinaires des « deux puissances » se trouvent dans les collections canoniques, dans les actes officiels émanés des chancelleries, et dans la jurisprudence. En remontant à ces sources, on évite le risque d'être égaré par les théories trop générales des anciens et des modernes.

Si puissant que soit pour les hommes du Moyen Age l'attrait des idées, si riche d'inspirations que puisse être leur doctrine de la dualité apparente et de l'unité profonde du monde chrétien, on ne retrouve pas dans le décor de la vie quotidienne les luminaires ou les glaives. L'examen historique des affaires courantes qui réclament les soins des princes et des évêques montre l'insuffisance des synthèses dogmatiques où l'Église et l'État se font face, comme deux personnes, et substitue à la vision intellectuelle de relations simples le spectacle de rapports multiples. Les textes où se révèlent les difficultés de chaque jour : canons et décrétales, chartes et arrêts, fournissent des renseignements précis sur les institutions et les problèmes très variés qui pouvaient mettre en présence l'Église et l'État. La collation des bénéfices, leur administration, la levée des impôts intéressent naturellement le roi, le pape et les clercs. Déterminer le rôle et les droits de chacun fut toujours une rude besogne.

Le domaine de la justice est l'un de ceux où la concurrence se produit inévitablement, grave de conséquences, car au Moyen Age, l'autorité se manifeste et se mesure par l'étendue de la justice. Dans

ce champ vaste et contesté que la science française contribue si heureusement à faire connaître[1], M. Génestal a déjà posé de nombreux jalons. Il présente dans un nouvel ouvrage d'importants résultats obtenus en suivant une méthode rigoureusement scientifique : par l'étude minutieuse des documents d'archives qui aboutit à la découverte des règles, par l'examen juridique et historique des faits particuliers, en vue de formuler les principes du droit. Son livre est un guide sobre, suggestif et sûr pour l'étude de l'évolution des rapports entre les deux puissances dans les derniers siècles du Moyen Age.

II

Les tribunaux ecclésiastiques sont compétents au Moyen Age soit à raison de la nature du différend (*ratione materiae*), soit à raison de la qualité d'une des parties en cause (*ratione personae*). Les clercs jouissent du *privilegium canonis*, défini, au XIIe siècle, par les conciles de Clermont, de Reims et de Latran (1139), qui met leur personne à l'abri de toute violence, de toute contrainte des laïques, et du *privilegium fori*, par lequel ils échappent aux tribunaux séculiers. Ce privilège du for, dont les origines remontent à Constantin[2], maintenu pour les évêques dans la monarchie franque, étendu aux clercs et aux diacres par l'édit de 614, s'est élargi dans la période d'affaiblissement du pouvoir séculier où l'Église garde seule sa cohérence et ses institutions et où se fonda vraiment sa puissance. Longtemps, les limites du privilège furent flottantes. Le Décret de Gratien ne les définit que partiellement. A partir du XIIe siècle, la législation et surtout la doctrine canonique poseront des règles : le problème sera de déterminer les personnes à qui appartient le privilège. D'une part, à côté de cette foule qui constitue l'*ordo clericalis*, vivent de nombreux laïques assimilés en quelque mesure aux clercs, soit que, retirés du siècle, ils se consacrent à Dieu dans les cloîtres, dans les hôpitaux, soit que des liens d'affinité, de domesticité ou

[1] Il nous suffit de rappeler les noms de MM. Paul Fournier et Olivier Martin.

[2] Sur ces origines et sur les nombreuses théories que l'on propose pour les fixer, cf. G. Lardé, *Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque*, Moulins, 1920.

de sujétion les attachent aux personnes ecclésiastiques. D'autre part, beaucoup de clercs portant tonsure se livrent au commerce, au métier des armes, au brigandage; certains même, acrobates et histrions, vivent dans les tavernes et les carrefours, au milieu des dés et des courtisanes.

Il s'agit donc, avant tout, de réglementer l'acquisition et la perte du *privilegium fori*.

III

Les canonistes sont d'accord pour reconnaître la qualité de clerc à ceux qui portent la tonsure au moment de l'ajournement, à condition qu'ils l'aient reçue *validement*. Or, la tonsure est donnée avec une très grande libéralité, sans que l'on tienne toujours compte de l'âge, de la science, de la condition sociale des postulants : dans le diocèse de Rouen, entre le 3 décembre 1390 et le 24 juin 1392, 1 642 personnes au moins l'ont obtenue, et, en 1397, le jour de la Pentecôte, la même faveur fut accordée à 737 enfants. Le tonsuré ne peut pas, en principe, être arrêté et poursuivi par le juge lai. Boniface VIII lui impose de porter l'habit, c'est-à-dire selon la pratique du temps, des vêtements longs et d'une seule couleur sombre. Le concile de Vienne devait préciser de nouveau et interdire au clerc le vêtement rayé et mi-parti, le bonnet de lin, le manteau court et fourré jusqu'au bord, les chausses à carreau rouges ou vertes.

La tenue extérieure a donc une importance capitale. Dès que l'Église a enrôlé une personne dans sa milice, avant même que des pouvoirs d'ordre lui aient été conférés, elle la considère comme justiciable de ses tribunaux. Le privilège est assez ample pour couvrir tous ceux qui rentrent à quelque titre que ce soit, dans les cadres de l'organisation ecclésiastique.

Les canonistes, à défaut de textes officiels, constituèrent librement la liste des assimilés. S'il y a eu des divergences au sujet des ermites[1], des membres du tiers-ordre, des chanoinesses et des

[1] Beaucoup d'ermites ne sont ni clercs ni moines et l'on discute sur leur état. A côté des véritables ermites, reclus ou solitaires des bois, il y a de nombreux gyrovagues que les évêques ne semblent pas avoir protégés, cf. dom Gougaud, *La vie érémitique au Moyen Age* (Revue d'ascé-

béguines, du personnel des hôtels-Dieu et de la famille des clercs [1], on n'hésite pas à étendre aux moines (qui sont des tonsurés), aux oblats et convers qui mènent la vie religieuse, le statut des clercs séculiers [2].

Ce privilège que l'on acquiert si aisément n'est pas irrévocable. Mais à cause du caractère indélébile des ordres sacrés, des variations de la discipline cléricale, des rivalités entre les juridictions, des divergences de vues entre le Saint-Siège et les officialités françaises, les causes de déchéance ne furent bien établies qu'après de nombreuses tergiversations.

Le clerc qui abandonne ou qui déshonore l'Église est considéré comme apostat. (Innocent IV et Panormitanus ne le regardent comme tel que s'il avait un bénéfice.)

On eut quelque peine à fixer la sanction applicable au clerc dévoyé. A la fin du XIIe siècle, deux décrétales, tout en privant du *privilegium canonis* les clercs coupables d'homicide ou de sédition, punissent légèrement ceux qui les ont châtiés. Clément III substitue le système de la triple monition à la déchéance *ipso facto*, que la doctrine, au XIIIe siècle, admet pour les violences guerrières et le brigandage, et que Boniface VIII prononce seulement contre les jongleurs et les histrions. Le concile de Vienne (1311) décide que les bouchers et taverniers trois fois sommés d'abandonner leur profession perdront leurs privilèges, s'ils sont mariés ou en habit laïc (ils ne perdront, s'ils portent l'habit clérical, que l'immunité fiscale).

Le plus souvent le clerc abandonne l'Église en se mariant. Après de longues divergences, le droit canonique a admis que la bigamie, c'est-à-dire le second mariage ou même le mariage avec une femme qui n'est point vierge, est une cause d'irrégularité absolue. Cepen-

tique et de mystique, 1920, p. 209-240; 313-328). Sur le privilège des ermites on peut consulter le traité assez peu connu de Nicolas Boyer (*de statu et vita eremitarum*, Tractatus Tractatuum, XIII, 2a pars, f° 432, n. 13, 14, 15).

[1] Les canonistes admettent généralement que la femme légitime du clerc jouit du privilège qui couvre son mari. Mais Johannes Andreae s'élève contre cette opinion.

[2] M. Génestal se réserve d'étudier à part la condition des protégés de l'Église : veuves, orphelins, pénitents, étudiants, pèlerins et croisés.

dant, comme le bigame n'est point dispensé de porter la tonsure, il y eut discussion sur le point de savoir quel serait le sort du privilège. Au début du XIII[e] siècle, une opinion sévère l'avait emporté, d'après laquelle le bigame perd son privilège *ipso facto*. Mais Alexandre IV exige la dégradation préalable et Grégoire X réserve aux évêques la compétence exclusive dans les causes des bigames, si telle est la coutume diocésaine. Ce fut le concile de Lyon (1274) qui fixa le droit, en déclarant les bigames déchus du privilège et en leur interdisant de porter la tonsure et l'habit. Il y eut, d'ailleurs, une tendance marquée à comprendre largement la notion de bigamie, à l'étendre au clerc qui épouse une veuve ou une femme déflorée ou à celui qui, bien que sa femme soit coupable d'adultère, entretient avec elle des relations.

Les clercs mariés — dont l'union est valide s'ils ne sont pas engagés dans les ordres majeurs — sont privés par Alexandre III de leurs fonctions et de leurs bénéfices. Les canonistes ne sont pas d'accord sur le sort de leur privilège, et les papes ont montré beaucoup d'hésitation. Dans la première moitié du XIII[e] siècle, la tendance sévère l'emporte : Innocent III refuse au clerc marié la justice de l'Église; mais Innocent IV et Clément IV sont d'un avis contraire. Alexandre IV avait tenté une conciliation, abandonnant à la justice séculière, après dégradation, le clerc marié qui a commis un crime grave. La solution définitive devait être donnée par Boniface VIII qui, dans la décrétale *Clerici* (publiée vraisemblablement en 1295 ou en 1297) décide que le clerc perd son privilège au civil par le fait de son mariage, tandis qu'il le conserve au criminel, s'il garde la tonsure et l'habit.

En somme, il y a eu dans la législation ecclésiastique relative au *privilegium fori* des alternatives de sévérité et d'indulgence vis-à-vis des clercs irréguliers, de la rigueur sous Innocent III, plus tard un fléchissement et des transactions, un retour au droit strict vers la fin du XIII[e] siècle.

Les officialités de France s'obstinent, en général, à juger tous ceux qui portent les signes extérieurs de la cléricature et la doctrine est favorable à leurs prétentions.

IV

De telles dispositions auraient dû, semble-t-il, appeler une réaction de la jurisprudence séculière. Comment admettre que les privilèges attachés à l'état ecclésiastique appartiennent encore à ceux qui mènent la vie des laïques, voire des moins respectables parmi les laïques? Que l'Église ait voulu parfois les soustraire au juge séculier, cela peut déjà paraître étrange : elle eût justifié, renforcé son privilège en le limitant. Les juges séculiers, du moins, vont-ils le ramener dans de justes bornes?

C'est dans les registres du Parlement qu'il faut chercher une réponse à cette question grave. Ils sont notre principale source d'information et ils renferment vraiment la pensée de tous ceux qui rendent la justice au nom du roi. L'hypothèse d'une hostilité systématique des tribunaux inférieurs — purement laïcs et plus indépendants — vis-à-vis de l'Église, n'est pas fondée. Les tribunaux inférieurs, par crainte des représailles et des censures, et aussi sous l'influence des avocats — clercs et appelés à plaider devant les officialités — qui assistent le bailli dans ses jugements, évitent avec soin les conflits. Les officiers royaux violent parfois le privilège, mais en contestant que la victime fût un clerc. Tout au plus peut-on observer que les tribunaux inférieurs ont tendu parfois, sans grand résultat, à restreindre le privilège. Ils n'ont point une politique générale qui leur soit propre. Les registres du Parlement nous renseignent sur le véritable esprit de la justice séculière.

D'abord, le principe du *privilegium fori* n'est jamais contesté. Même dans les périodes de lutte violente, ni les barons ni les légistes ne mettent en question les droits de la juridiction ecclésiastique sur la personne du clerc. P. de Cugnières se garde bien de porter si haut le débat. Le juge laïc entend respecter les dispositions du droit canonique. Sur presque tous les points, les théories des canonistes sont acceptées et, lorsqu'elles sont divergentes, la plus favorable aux clercs est généralement adoptée.

La définition du clerc, celle du bigame, ne soulèvent aucune difficulté : même lorsque la tonsure est conférée après l'ajournement, les juges séculiers acceptent leur dessaisissement et se bornent

à de rares protestations. Ils assimilent aux clercs les moines, les religieux, les oblats, qui portent l'habit. Les bigames eux-mêmes sont rendus à l'évêque. Les sergents au service des églises et des chapitres sont enfin traités comme personnes ecclésiastiques.

Quant aux clercs mariés qui gardent la tonsure, le Parlement, au XIIIe siècle, ne se reconnaît compétent pour juger leurs causes que s'ils se livrent à des occupations incompatibles avec l'état clérical. Encore ne prononce-t-il que des condamnations pécuniaires, sauf s'ils sont dégradés. Plus tard, il acceptera la décrétale *Clerici* et s'efforcera de la faire accepter par les prélats. Mais il montrera en l'interprétant une certaine largeur de vues, laissant au juge ecclésiastique compétence pour l'asseurement (bien qu'il s'agisse là d'une promesse civile et que le clerc marié qui refuse de donner sa parole soit arrêté par le juge laïc) et reconnaissant parfois que l'exécution ne peut être poursuivie sur les meubles du clerc qui sont couverts par le privilège de sa personne.

La justice séculière retient les causes des clercs en habit laïc jusqu'au milieu du XIIIe siècle. A cette époque, elle les rend à l'ordinaire s'il n'y a pas de doute sur leur qualité. Elle admet pour les clercs commerçants — qu'ils portent ou non l'habit — le système des monitions, sans obliger d'ailleurs les évêques à les lancer. Elle reconnaît si bien le privilège des clercs officiers laïcs, qu'elle tâche pour y parer de les contraindre au mariage. Malgré l'appui qu'elle eût trouvé dans la clémentine *Sacerdotibus*, elle ne les considère point comme apostats, et plusieurs ordonnances reconnaissent qu'ils sont justiciables des tribunaux ecclésiastiques, même pour faute commise dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, quand un clerc est trouvé en armes sur le territoire de la justice royale, le juge laïc confisque ses armes, mais la condamnation à l'amende est prononcée par la justice ecclésiastique. D'après Boutillier, le clerc chevalier marié conserve son privilège sans porter la tonsure ni l'habit. Le Parlement semble avoir pendant longtemps étendu cette tolérance à tous les clercs. Il ne conteste pas la compétence de l'évêque pour les actes de brigandage et ne juge que le clerc déchu après triple monition.

Gabriel LE BRAS.

(La fin à un prochain cahier.)

VARIÉTÉS.

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES EN SYRIE.

L'effort civilisateur que la France poursuit en Syrie, se manifeste sous les formes les plus variées, embrasse les champs les plus divers : réorganisation politique, financière et économique, travaux publics, enseignement, archéologie et beaux-arts, assistance, etc. En dépit du dénigrement systématique des uns et des intrigues ambitieuses des autres, tous spéculant sur la lassitude qui devait succéder aux longues années de guerre, les résultats apparaissent déjà et il suffira d'un peu de persévérance pour les consolider. Le redressement de notre situation en Syrie et, par conséquence, le rétablissement de nos intérêts matériels et moraux en Orient, qu'ont vu s'effectuer les années 1920 et 1921, compteront comme une des manifestations les plus impressionnantes de l'énergie française à un moment où l'on pouvait craindre qu'elle n'eût épuisé toutes ses ressources. Nous n'avons ici qu'à montrer ce qui a été réalisé dans le domaine archéologique et nous essaierons d'entrevoir ce qu'on peut espérer des recherches en cours.

Dès son entrée en fonctions, au début de 1920, le général Gouraud, qui devait cumuler la charge de Haut-Commissaire en Syrie avec celle de Général en chef de l'armée du Levant, s'est préoccupé d'organiser un Service des Antiquités et des Beaux-Arts dont la compétence s'étendait sur la Syrie et la Cilicie [1]. M. Joseph Chamonard fut appelé à la tête de ce Service, directement rattaché à celui de M. Robert de Caix, secrétaire général du Haut-Commissariat. Dans un article de la revue *Syria*, M. Chamonard, avec sa grande expérience acquise sur les champs de fouille de l'Orient grec, a tracé le programme qui s'imposait au Service pour la conservation des monuments et pour les recherches scientifiques [2]. Il décida immédiatement la reprise des fouilles de Sidon que le docteur Contenau avait commencées, en 1914, en collaboration avec les Musées impériaux ottomans.

[1] Pour éphémère qu'ait été l'action scientifique française en Cilicie, elle s'est notamment manifestée par la création du musée d'Adana auquel il n'est que juste de conserver le nom de son fondateur le colonel Normand; voir les articles du colonel Normand, du P. Mouterde et de M. Michon dans *Syria*, 1921, p. 195, 207, 280, 295.

[2] J. Chamonard, A propos du Service des antiquités de Syrie, dans *Syria*, 1920, p. 81 et suiv.

M. Chamonard n'avait accepté qu'une mission provisoire. En septembre 1920, il demanda à rentrer en France après seize années passées en Orient. Le général Gouraud fit alors appel au concours de M. Charles Virolleaud, orientaliste aux connaissances étendues, ayant déjà effectué deux missions, l'une en Perse, l'autre en Asie Mineure. Depuis octobre 1920, M. Virolleaud dirige le Service des Antiquités et des Beaux-Arts avec un dévouement auquel rendent unanimement hommage tous les archéologues chargés de mission en Syrie.

D'accord avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont le Haut-Commissaire prend les directions sur l'opportunité des fouilles et la valeur scientifique des fouilleurs, M. Virolleaud a organisé, en 1921, les recherches de M. Maurice Pézard, assisté de M. Brossé, à Tell Nebi Mend, au sud du lac de Homs, de M. Eustache de Lorey à Oumm el-Amad, au sud de Tyr, puis à Damas, les fouilles de Mme Denyse Le Lasseur dans les environs immédiats de Tyr, les fouilles de M. Pierre Montet à Byblos, fouilles entreprises aux frais de l'Académie des Inscriptions. Enfin, M. Camille Enlart, le savant directeur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro, a été chargé d'étudier les monuments de construction franque, tant églises que châteaux-forts.

Ce vaste programme, qui a été brillamment amorcé, répondait à une double préoccupation. D'abord manifester, avec une intensité particulière, l'activité de la science française sur un terrain qu'elle n'avait cessé d'explorer et où les circonstances lui imposaient plus que jamais de s'affirmer; ensuite, satisfaire les *desiderata* des divers ordres d'étude. L'antiquité phénicienne s'offrait particulièrement aux recherches à Tyr, à Sidon, à Byblos, l'antiquité syro-hittite à Tell Nebi Mend où l'on présumait que se cachait la célèbre Qadesh, l'antiquité hellénistique revendiquait Oumm el-Amad au nom antique inconnu, enfin l'art musulman pouvait le mieux être étudié à Damas et l'art médiéval occidental sur la côte, de Tortose à Beyrouth.

Sidon prend place parmi les villes antiques qui ont fourni les plus abondantes richesses. Les musées et les collections particulières ont recueilli, à l'envi, les dépouilles sidoniennes : il suffira de rappeler les fouilles de Péretié, de Renan et du docteur Gaillardot qui ont enrichi le Louvre, les nombreux et précieux textes phéniciens livrés par les nécropoles de Sidon et par le temple d'Eshmoun, la collection d'admirables sarcophages retrouvés en place par Hamdi bey, qui constituent toujours le joyau des Musées impériaux ottomans à Constantinople, enfin, parmi les collections particulières, la collection de Clercq, à Paris, et la collection Ford, à Saïda même.

Pour intéressantes qu'on tienne ces trouvailles, elles ne fournissaient que des témoignages d'époque relativement basse et, cependant, les historiens classiques reportaient l'activité de la Phénicie du Sud, en tant qu'habitée par des Sidoniens, jusque dans les premiers temps du troisième millénaire avant notre ère. Auraient-ils été victimes d'une illusion? Au point de vue archéologique, le Cananéen ancien (environ 3000 à 1550 avant J.-C.) était moins connu que les époques antérieures du néolithique et du paléolithique, tandis que le Cananéen moyen (1550-1100) n'avait fourni en Phénicie qu'une documentation insignifiante : ce que nous en savions provenait de Palestine, d'Égypte ou de Mésopotamie. Le Cananéen récent (1100-322 avant J.-C.) lui-même se dérobait presque dans sa première moitié. C'est à cette situation, paradoxale au regard des découvertes faites en Palestine, que les fouilles de Sidon et de Byblos ont mis fin.

Les travaux du docteur Contenau, à Sidon et aux environs[1], ont atteint le deuxième millénaire avant notre ère. Les sondages au château de Saïda (Qal'at el-Mou'ezze) lui ont révélé une couche stérile profonde qui doit représenter la destruction de la ville, à l'époque philistine, dont on trouve l'écho dans Justin[2]. Au contact de cette couche, les vestiges étaient caractéristiques de la fin du Cananéen moyen.

Sur les premiers contreforts du Liban, à Kafr edj-Djarra, le docteur Contenau a reconnu une nécropole du Cananéen moyen qui mériterait d'être explorée à fond, car elle pourrait, dans sa partie ancienne, fournir des points de contact avec la civilisation Hyksos. On regarde toujours la Syrie comme une dépendance soit de l'Égypte, soit des empires asiatiques. Au point de vue de l'art cette définition est incomplète, car les Égéens, et notamment Chypre, ont très effectivement fait sentir leur influence. Quant au point de vue politique, on oublie que, dans les premiers siècles du deuxième millénaire avant notre ère, les Cananéens ont constitué une coalition assez puissante pour imposer sa domination à la Basse-Égypte et lui donner des rois. Les expéditions de la XVIII^e dynastie égyptienne en Syrie sont la riposte à la domination Hyksos.

Il était réservé à Byblos de nous faire remonter beaucoup plus haut. En 1919, M. Pierre Montet, actuellement professeur d'égyptologie à l'Uni-

[1] Voir G. Contenau, Mission archéologique à Sidon (1914), dans *Syria*, 1920, p. 16 et suiv., 108 et suiv., 198 et suiv. 287 et suiv., et tirage à part librairie Geuthner.

[2] Justin, XVIII, 3. Sur le report au XII^e siècle de la couche stérile découverte par le docteur Contenau, voir nos observations dans *Syria*, 1921, p. 168.

versité de Strasbourg, visitait la Syrie avec la mission Huvelin et était particulièrement attiré par « le rivage sacré de Byblos ». Il comprit l'intérêt des fragments hiéroglyphiques sortis du sol de l'antique Gebal[1]. En mars 1921, M. Clermont-Ganneau saisit l'Académie des Inscriptions des premières découvertes de M. Montet[2] et suggéra que des fouilles devraient être entreprises à Byblos. Non seulement l'Académie accueillit cette proposition, mais elle décida de prendre à sa charge les frais des nouvelles recherches qu'elle confia à M. Montet.

La première campagne, menée en octobre-décembre 1921, a été très fructueuse[3]. Autant que le déblaiement actuel permet d'en juger, M. Montet a dégagé partiellement les ruines d'un temple ravagé par l'incendie. A la suite de ce désastre, on avait nivelé l'emplacement du sanctuaire au moyen de sable et recouvert le tout d'un dallage. Au-dessous de ce dallage, et sur un espace de quelques mètres carrés, sont apparus un grand nombre d'objets égyptiens, les uns de l'ancien empire, les autres remontant à l'époque thinite. Parmi ces derniers, la pièce la plus remarquable est un beau cylindre en pierre, de cinq centimètres de haut et d'un développement de huit centimètres. Avec le nom d'un roi non identifié jusqu'ici, il mentionne trois divinités « dans Byblos, donnant la vie éternellement[4] ». D'abord, la dame de Byblos, figurée déjà telle qu'elle apparaît sur les monuments d'époque postérieure; puis un dieu assis, également coiffé des cornes et du disque, tenant le sceptre et qualifié de « fils de Rê des pays étrangers » et « dieu des pays étrangers »; enfin, une autre divinité féminine.

Parmi les objets de l'ancien empire, il faut signaler un petit vase d'albâtre au nom d'Ounas, le pharaon de la V^e dynastie, un vase de marbre noir sur lequel on lit le nom de Pepi II, pharaon de la VI^e dynastie « roi du Sud et du Nord », puis *ḥ b* š *d* « jubilé »[5], des cynocéphales au cartouche du même pharaon, un fragment de vase en pierre translucide qui paraît porter le cartouche de Mycerinus (IV^e dyn.), le constructeur de la troisième pyramide. Enfin, on a découvert de nombreux objets en bronze, dont des figurines recouvertes de feuilles d'or, des fragments d'ivoire dont

(1) Liste de huit fragments hiéroglyphiques à cette date, dans *Comptes rendus Acad.*, 1921, p. 161 et suiv.

(2) *Comptes rendus de l'Acad.*, 1921, p. 158 et suiv.; cf. *Syria*, 1921, p. 263 et 333.

(3) En attendant l'article que M. P. Montet doit donner dans le tome XXV des *Monuments Piot*, on se référera à ses lettres publiées dans les *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1922, p. 7-20.

(4) Montet, *Comptes rendus Acad.*, 1922, p. 13-14.

(5) *Comptes rendus Acad.*, 1922, p. 14 et 19.

de curieux personnages agenouillés, des scarabées, des fragments d'or, des perles diverses.

Bien curieuses aussi sont les quatre statues colossales dont trois assises, placées sur le devant d'un édifice encore mal déterminé, mais qui semble, comme les statues, de travail phénicien et d'époque relativement tardive.

Les Annales égyptiennes attestaient la très ancienne importance de Byblos d'où l'Égypte tirait son bois de construction, aussi bien celui qui lui servait à édifier temples et palais ou à les meubler, que celui avec lequel elle aménageait ses navires de haut bord. « Il fallait chercher hors de l'Égypte les matériaux de construction pour les navires destinés à courir les mers et, dans les textes qui mentionnent les expéditions qu'ils faisaient pour se procurer du bois, il n'est jamais question que de Byblos. Aussi désignait-on les navires de haute mer par un mot qui décèle leur origine, *kebenit*, formé sur le nom égyptien de Byblos *k b n* jusqu'à la XII^e^ dynastie, puis *Kepen*[1]. »

Les fouilles de M. Montet apportent à ces textes une confirmation éclatante; elles révèlent même que les rapports entre Byblos et l'Égypte étaient plus étroits encore qu'on ne pouvait le supposer et aussi qu'ils remontent aux toutes premières dynasties, donc en plein quatrième millénaire avant notre ère. Byblos apparaît alors comme le grand centre maritime et commercial de la côte syrienne, éclipsant Sidon et Tyr qui n'abritaient probablement encore que des installations de pêcheurs.

Il est remarquable que, dès ces temps reculés, la déesse locale de Byblos ait été identifiée à Isis-Hathor, qu'elle ait déjà pris l'attitude assise et les attributs — notamment les cornes et le disque surmontant la tête — qu'on retrouve sur un bas-relief de la XII^e^ dynastie[2] et même sur des monuments d'époque perse comme la stèle de Byblos. Du coup, les allusions de Lucien et les récits de Plutarque touchant les cultes de Byblos et leurs contacts avec l'Egypte, où l'on ne voulait voir que des combinaisons aussi arbitraires que tardives, prennent un singulier recul et nous apparaissent chargés d'histoire religieuse. Cette constatation est importante en ce qu'elle nous délivre, tout au moins pour ce cas particulier, des scrupules excessifs de l'école critique qui prétend n'utiliser les légendes qu'à la date où les textes les enregistrent, c'est-à-dire qui ramène le fait religieux à un simple problème littéraire[3].

(1) Montet, *Comptes rendus Acad.*, 1922, p. 159 et suiv.

(2) Voir Montet, *Comptes rendus Acad.*, 1921, p. 165, fig. 7.

(3) Nous visons ici spécialement l'ouvrage fondamental de Baudissin,

D'un autre côté si, entraîné par les découvertes de M. Montet, on était tenté de ne voir dans le culte de la « Dame de Byblos » qu'une forme du culte d'Hathor, introduit par les Égyptiens dès au moins l'époque thinite, les légendes conservées par les auteurs grecs s'y opposeraient, car elles font apparaître un tissu complexe où l'élément indigène a sa part. Il faut, naturellement, attendre le développement des fouilles pour poser des conclusions; nous avons simplement voulu signaler l'intérêt des questions que, dès maintenant, elles soulèvent.

La richesse archéologique de Byblos s'est encore manifestée, mais fortuitement cette fois, dans un éboulement de la falaise qui a fait apparaître une très riche tombe inviolée. M. Virolleaud, qui en a dirigé l'exploration et a procédé à l'ouverture du sarcophage, a envoyé à l'Académie des Inscriptions les reproductions des objets découverts.

En attendant la publication d'ensemble, on peut dire que les objets les plus remarquables sont, les uns, nettement égyptiens comme une harpé décorée de l'uraeus, tandis que d'autres, comme un vase en argent à une anse et à long bec, attestent la provenance ou l'imitation égéenne. La pièce la plus curieuse est un balsamaire en obsidienne sertie d'or, portant sur le couvercle le cartouche-prénom d'Amenemhet III, pharaon de la XII[e] dynastie[1].

Si, comme incline à le penser M. Naville, ce flacon contenait lors de son expédition en Syrie de l'huile de choix, de l'huile parfumée, ne pourrait-on penser à l'huile d'onction mentionnée par les tablettes d'el-Amarna comme envoyée aux rois locaux par le pharaon en signe d'investiture[2]? La harpé, emblème royal et de victoire, pouvait l'avoir accompagné. Car, même si l'on suppose que la tombe est celle d'une femme, c'est certainement celle d'une reine régente du type d'Amashtart, mère d'Eshmounazar II, à Sidon.

Adonis und Esmun, Leipzig, 1911 (cf. *Journal des Savants*, 1907, p. 36 et suiv., et *Revue de l'hist. des Religions*, 1912, I, p. 362 et suiv.), mais la question est plus générale, voir nos remarques dans *Les Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 4 et suiv.

[1] Avant que M. Virolleaud n'ait communiqué sa découverte du prénom de ce pharaon, M. Édouard Naville (voir sa lettre lue par M. Clermont-Ganneau dans la séance du 19 mai 1922 de l'Acad. des Inscript.) avait déterminé, par comparaison avec les trouvailles de M. Flinders Petrie à Illahun et de M. de Morgan à Dahchour, que le vase de Byblos datait de la XII[e] dynastie.

[2] Sur l'huile d'onction, voir nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 269.

La comparaison des diverses pièces ainsi découvertes avec leurs similaires en Égypte, en Crète et en Palestine ne manquera pas d'être instructive. En particulier, la céramique phénicienne de haute époque, si mal connue encore, s'enrichit d'un lot qui comble une lacune importante. Dans son excellente étude sur les collections du Collège américain à Beyrouth, M. C. L. Woolley[1] a reconnu un groupe A semblable au vase des fouilles souterraines d'Ophel que le P. Vincent avait rapproché de la technique égyptienne de Nagadah (rouge lustré avec bordure noire)[2]. Pour dater ce groupe, on n'a pas remarqué que cette technique n'est pas limitée à l'époque de Nagadah, qu'elle se prolonge en Égypte jusque pendant la XI^{e} dynastie. Le groupe A au Musée du Collège américain peut donc se rapporter à la seconde moitié du troisième millénaire. Entre ce groupe A et le groupe B de M. Woolley, qui est de basse époque mycénienne (fin du Cananéen moyen ou Lakish IV) se place la céramique de la tombe nouvellement découverte dans la falaise de Byblos.

La démonstration, indépendamment de la date fournie par le vase d'Amenemhet III, peut se tirer d'une comparaison avec les tombes de Gezer[3]. Il suffit, en effet, d'observer que ces dernières se classent d'une manière très précise. Si nous partons, pour remonter dans le temps, de la tombe 96 de Gezer, caractéristique des IX^{e}-VIII^{e} siècles avant notre ère, la tombe 142 avec sa fibule en arc est un peu plus ancienne, mettons du X^{e} siècle. La tombe 252, avec son cachet portant, entre autres, le cartouche de Ramsès III, nous reporte au plus tôt à la fin du Cananéen moyen (XII^{e} siècle) : épingles du type chypriote avec œil percé au milieu de la tige, fréquentes au Cananéen moyen, vases au décor imitant la vannerie (basket-work) de type dégénéré. Les tombes 7, 9 et 30 sont nettement plus anciennes et représentent la civilisation de Lakish IV (environ 1350-1100) à ses débuts. Dans la tombe 30, on a trouvé une harpé d'un type plus développé que la harpé de Byblos et une épée du type égéen de Zafer Papoura (Minoen récent II ou III, donc vers 1400 ou plus tard). Plus ancienne encore sont, à Gezer, la tombe 1, qui remonte peut-être à la fin du Cananéen ancien ou, au plus bas, aux débuts du Cananéen moyen et la tombe 3 qui a fourni neuf scarabées du type moyen empire et Hyksos.

[1] *La Phénicie et les peuples égéens*, dans *Syria*, 1921, p. 177-194.

[2] H. Vincent, *Jérusalem sous terre*, pl. XI, 1.

[3] Les fouilles pratiquées par M. Macalister ont été publiées par lui sous le titre *Excavations of Gezer*, 3 vol. in-4°.

La céramique de la tombe de Byblos, par ses jarres à deux anses d'un type très voisin de la jarre des tombes 1 et 3 de Gezer, par le pichet à une anse et à bec ovale, sans témoin mycénien de basse époque, est à reporter à une époque au moins aussi ancienne que les tombes 1 et 3. On peut donc admettre le synchronisme fourni par le vase en obsidienne. La tombe de la falaise, à Byblos, date de la fin du XIX^e siècle av. J.-C. ou du début du XVIII^e siècle. Autrement dit, elle correspond à Lakish II (environ 2000-1600 avant J.-C.).

Les recherches de Mme D. le Lasseur, près de Tyr, à Tell el-Mash'ouq et à Djel el-Amad où une tombe a fourni de jolis motifs décoratifs [1], fouilles reprises cette année avec le concours de M. Pupil, comme le déblaiement pratiqué par M. de Lorey à Oumm el-Amad, au sud de Tyr, n'intéressent jusqu'ici que l'époque hellénistique.

Nous nous sommes attardé sur la côte de Syrie; il est temps de jeter un coup d'œil dans l'intérieur du pays. Après leur exploration méthodique de Zendjirli, les Allemands s'étaient attaqués à Ba'albeck, dont ils publient actuellement les relevés, tandis que les Anglais jetaient leur dévolu sur Karkemish dont les fouilles ne sont pas encore terminées, mais dont les résultats sont déjà marquants. Entre ces points extrêmes, la vallée de l'Oronte n'avait encore fait l'objet d'aucune recherche profonde et, cependant, cet immense champ antique promet d'amples moissons.

Depuis la découverte de Tell Nebi Mend, au sud du lac de Homs, par l'américain Thomson, et sa brillante identification de ce site avec Qadesh, célèbre par la victoire qu'y remporta Ramsès II sur les Hittites, on n'a cessé d'envisager des fouilles en ce point. Cependant, l'hypothèse de Thomson ayant été contestée, M. J.-E. Gautier entreprit, en 1894, d'explorer l'îlot du lac de Homs où quelques savants préféraient placer Qadesh. Les conclusions de M. Gautier ont été nettement négatives [2]. Tout au contraire, dès sa première campagne, en 1921, M. Maurice Pézard s'est convaincu que Tell Nebi Mend recélait les ruines d'une grande cité, celle de l'antique Qadesh.

Les travaux du printemps 1921 ont déplacé un cube considérable de terre. Comme les Américains l'ont reconnu de leur côté à Beisan, dans la vallée du Jourdain, la couche grecque offre une épaisseur exceptionnelle, ce qui atteste l'activité de la construction à cette époque. Des murs en brique

[1] D. Le Lasseur. Mission archéologique à Tyr (avril-mai 1921), dans *Syria*, 1922, p. 1 et 116. A signaler des anses d'amphore avec épigraphes phéniciens.

[2] *Comptes rendus Acad.*, 1895, p. 441 et suiv.

crue, dressés sur lit de pierre, ont été mis au jour [1]. D'abord, on a dégagé le système de fortification qui fut entretenu jusqu'à l'époque gréco-romaine, puis, plus profondément, un palais du Cananéen récent. Dans la campagne de 1922, que poursuit actuellement M. Pézard, assisté de M. Brossé, on compte atteindre les vestiges contemporains de l'occupation hittite et égyptienne. Un fragment de stèle au nom de Séti Ier est déjà venu appuyer ces espérances.

Les régions en bordure du désert ne sont pas moins intéressantes à connaître. En attendant qu'on puisse attaquer le site de Palmyre, Damas, qui fut toujours une grande et riche capitale, est une mine d'antiquités trop négligée jusqu'ici. Mieux nous la connaîtrons, plus nous constaterons que cette cité a mérité le titre de « grande et sainte » que lui applique le Pseudo-Julien et celui d'*Iram dhat el-imad* que lui donnent les vieux auteurs arabes chez qui elle évoquait la ville fabuleuse d'Iram « aux colonnes [2] ». M. de Lorey gardera l'incontestable mérite de s'être employé, avec autant de perspicacité que de persévérance, à remettre en lumière le moyen âge damasquin et d'avoir réussi d'heureuses découvertes. Signalons plus particulièrement une intéressante petite mosquée à moitié enterrée, les beaux cénotaphes de deux dames musulmanes [3] dont celui, en bois de noyer d'un admirable travail, de Soukeina, la « sémillante et frivole » arrière-petite-fille du prophète, selon l'expression du R. P. Lammens, nombre d'autres pièces précieuses et d'inscriptions d'époque musulmane, d'abondantes séries de la céramique musulmane tirées des fours de Bab esh-Sherqi, sur lesquels E.-G. Rey avait déjà appelé l'attention. Plus récemment, des fouilles pratiquées dans une ancienne mosquée désaffectée ont montré que celle-ci avait remplacé une chapelle chrétienne qui, elle-même, succéda à un temple païen. Avec d'intéressants reliefs tout imprégnés d'art alexandrin, on a mis au jour un autel portant une dédicace Θεῷ Οὐρανίῳ πατρῴῳ τῷ κυρίῳ. Ne serait-ce pas là une autre formule pour désigner

[1] Maurice Pézard, Mission archéologique à Tell Nebi Mend (1921), dans *Syria*, 1922, p. 89.

[2] Une bonne monographie de Damas antique a été donnée par le P. Jalabert dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*; pour l'époque musulmane, voir l'article de R. Hartmann dans l'*Encyclopédie de l'Islam*. Tout récemment, MM. C. Watzinger et K. Wulzinger ont publié leurs relevés durant la guerre sous le titre *Damaskus, die antike Stadt* (1921); voir *Syria*, 1922, p. 161.

[3] E. de Lorey et Gaston Wiet, Cénotaphes de deux dames musulmanes à Damas, dans *Syria*, 1921, p. 221 et suiv.; cf. p. 336.

ὁ κύριος Ζεύς [1] c'est-à-dire Jupiter Damascénien? Car le taureau à bosse d'un des bas-reliefs, certainement l'animal-attribut dû dieu, définit ce *Theos patroos* soit comme Jupiter Damascenus, soit comme une divinité du même type, primitivement Hadad. Le culte païen a dû se pratiquer dans ce sanctuaire jusqu'au quatrième siècle de notre ère et l'aménagement en une église chrétienne doit être contemporain de la destruction du grand temple de Jupiter damascénien sous Théodose I. Il s'agit de l'église de Sainte-Croix (*el-Mosallabé*) et il n'y a pas lieu de changer cette appellation. Elle est située immédiatement au nord de l'emplacement traditionnel de la maison d'Ananias, mais il faudrait être certain que cette tradition est ancienne pour supposer un lien entre les deux édifices et en conclure qu'ils se rapportent à la conversion de saint Paul [2].

La mission de M. Enlart a pleinement réussi. Au cours d'un séjour de six mois à Tortose, à Belment près Tripoli, dont il a relevé l'abbaye cistercienne inédite, à Djebail, à Beyrouth et en Palestine où il a été le premier à pouvoir pénétrer dans la cathédrale de Ramlé, le savant médiéviste a repris d'ensemble et avec fruit l'étude des monuments des Croisés. Quatre cents clichés photographiques, d'abondants relevés graphiques permettront une publication aussi nouvelle que précise des remarquables restes de l'art des Croisés en Syrie et en Palestine. Pour ne signaler qu'un point de détail, la question si controversée de la façade du Saint Sépulcre est définitivement résolue et dans un sens opposé aux conclusions de M. Strzygowski.

Ce rapide aperçu du travail archéologique accompli en Syrie au cours des derniers mois de 1920 et en 1921, témoigne de l'activité de nos archéologues. Leur effort, qui s'ordonne suivant un plan d'ensemble, a porté sur toutes les époques. Chacun travaille avec méthode en vue d'élargir tel ou tel domaine de nos connaissances, si bien que, très rapidement, nous devons aboutir au renouvellement complet de toutes les données historiques concernant les peuples de l'Orient classique.

L'intérêt que, suivant la tradition française, le général Gouraud, Haut-Commissaire, porte à ces recherches, le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le dévouement et la compétence de M. Virolleaud et de tous les archéologues dont nous avons mentionné les heureuses découvertes, assurent le succès de cette entreprise qui, dès maintenant,

[1] Voir C. Watzinger et K. Wulzinger, *op. cit.*, p. 30 (n° 3) et p. 31 (n° 5).

[2] Les premiers renseignements ont été publiés par M. Maurice Muret, *Journal des Débats*, 19 juin 1922. Voir déjà, Watzinger et Wulzinger, *op. cit.*, p. 99.

s'annonce digne du passé de la science française en ces régions et de l'éclat qu'elle a déjà jeté sur les terres d'Orient. Aussi, quelles que soient les réductions de crédits que les circonstances imposent au budget de la Syrie, il importe que le vigoureux élan imprimé aux recherches scientifiques dans ce pays ne soit pas brisé.

René DUSSAUD.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

UNE AMULETTE CHRÉTIENNE SUR PAPYRUS.

Il s'agit d'un petit papyrus qui a été acheté au Caire et est aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Christiania. L'écriture est du IVe siècle de notre ère. Le texte est complet, et aisément déchiffrable dans son ensemble : il associe, pour la protection d'une maison et de ses habitants, des formules magiques judéo-païennes et une invocation au Christ. Ce curieux syncrétisme juif-païen-chrétien semble avoir été élaboré en Égypte. On connaissait déjà quelques *amulettes chrétiennes* du même genre; en particulier le papyrus d'Oxyrhynchus VIII, 1152, rappelle d'assez près le papyrus de Christiania. Celui-ci prend une place de premier rang dans une série qui est peu riche encore, mais dont l'intérêt est grand pour l'histoire religieuse. Nous en transcrivons ici le texte, tel qu'il est donné par MM. Eitrem et Fridrichsen dans une brochure récente [1].

XMΓ

Ωρωρφωρφωρ Ἰαώ Σαβαώθ Ἀδωναί Ἐλωέ Σαλαμάν Ι·ρχ·
Δέννω σε, Σκόρπιε Ἀρτεμίσιε τΤε, διαφύλαξον τὸν οἶκον τοῦτον
μετὰ τῶν ἐνοικούντων ἀπὸ παντὸς κακοῦ, ἀπὸ βασκοσύνηζ
πάσης ἀερίνων πνευμάτων καὶ ἀνθρωπίνου ὀφθαλ [μοῦ],
καὶ πόνου δεινοῦ [καὶ] δήγματος σκορπίου καί ὄφεως, διὰ τὸ
ὄνομα τοῦ ὑψίστου θεοῦ ναιας μελις ξυρουρο αααααα
βαϊνχωωωχ μα ιιιιι λ ηναγκορη. Φύλαξον, Κύριε, υἱὲ τοῦ
Δαυὶδ κατὰ σάρκα, ὁ τεχθεὶς ἐκ τῆς Ἁγίας Παρθένου
Μαρίας, ἅγιε ὕψιστε θεὲ, ἐξ Ἁγίου Πνεύματος. Δόξα σοι,
οὐράνιε βασιλεῦ. Ἀμήν. α + ω. Ρ. Α + Ω. Ἰχθύς.

[1] *Ein christliches Amulett auf papyrus* (*Videnskaps-Selskapets Forhandlinger for 1921*, n° 1), 31 p. in-8° et 2 pl., Christiania, 1921.

La publication de MM. Eitrem et Fridrichsen est accompagnée d'un bon fac-simile. Les commentaires sont excellents. M. Eitrem y a joint, à propos de l'invocation à Salomon, une dissertation sur le groupe bien connu des phylactères au nom et à l'effigie du roi juif.

L.-A. CONSTANS.

LIVRES NOUVEAUX.

How to observe in archaeology. Suggestions for travellers in the near and middle East. Un vol. in-8 de 103 p. Londres, British Museum et Bernard Quaritch; Oxford, University press, 1920.

Ce petit livre, facilement transportable et aisément maniable, œuvre d'une série de savants réputés comme G. F. Hill, W. M. Flinders Petrie, J. L. Myres, D. G. Hogarth, etc., est publié *by order of the Trustees of the British Museum.* Il est destiné à fournir aux voyageurs dans le proche et le moyen Orient qui, n'étant pas spécialistes, s'intéressent néanmoins aux choses de l'archéologie les renseignements nécessaires pour apporter une utile contribution à la science.

La première partie traite des questions de méthode et entre dans tous les détails matériels relatifs par exemple à la manière de lever des plans, de prendre des photographies, de copier des inscriptions. La seconde, la plus étendue, est divisée en un certain nombre de chapitres concernant telle ou telle région déterminée : la Grèce propre, l'Asie Mineure, Chypre, la Syrie, la Palestine, l'Égypte, la Mésopotamie. Dans chacun de ces chapitres, on s'est préoccupé de décrire non pas les objets tels qu'on les voit dans les musées, mais tels qu'on peut les trouver sur place, en s'attachant de préférence à ceux qui sont caractéristiques d'une époque. Le texte net et clair, sans phrases superflues, mettant bien en valeur les traits essentiels, est illustré de tableaux qui présentent notamment les types de céramique des diverses périodes ainsi que les lettres des différents alphabets.

Nous ne doutons pas que ce guide, qui est parfaitement compris et qui contient beaucoup de données précieuses, ne soit appelé à rendre de grands services et ne soit très profitable, selon le désir de ses auteurs, aux recherches scientifiques.

A. M.

Dom Fernand Cabrol et Dom Henri Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* fascicules XLIX-L. Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1922.

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur la rapidité, rare en ce temps-ci, avec laquelle se succèdent les fascicules du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Dom Cabrol et de

Dom Leclercq. Ces deux érudits viennent encore de nous donner une livraison de 500 pages avec nombreux fac-similés et deux planches hors texte. Elle contient de nombreux articles, bourrés comme de coutume de faits et de références, dont quelques-uns très développés : Faillis (*lapsi*), Fastes consulaires, Femme, Fêtes chrétiennes, Fibules. Heureux auteurs d'avoir comme collaborateur un imprimeur aussi régulier, aussi soucieux de faire aboutir le travail dont il s'est chargé !

R. C.

The Charles Mills Gayley anniversary papers, contributed by former students of professor Gayley and by members of his department and presented to him in celebration of his thirtieth year of distinguished service in the University of California, 1889-1919. University of California Publications in modern philology, vol. XI, in-8°, Berkeley, California, 1922.

En mai 1919, M. Charles Mills Gayley ayant accompli sa trentième année de service, comme chef du *Department of English* de l'Université de Californie ses anciens élèves et ses collègues ont voulu célébrer cet anniversaire par le présent volume de mélanges.

L'ouvrage est composé de seize morceaux, traitant de littérature médiévale, de folklore, de philologie, de critique littéraire et de philosophie. En voici les titres : Cornelius B. Bradley, *The accentuation of the research-group of words.* — Evander Bradley Mac Gilvary, *James, Bergson and determinism.* — Walter Morris Hart, *Some old french miracles of our Lady and Chaucer's Prioresses Tale.* — Chauncey Watmore Wells, *The art of narrative in autobiography.* — Benjamin H. Kurtz, *Twelve andamanese songs.* — Stith Thompson, *The transmission of folk tales.* — George Rupart Mac Minn, *English and american appreciation of Rabelais.* — Frederick T. Blanchard, *Coleridge's estimate of Fielding.* — Harold Lawton Bruce, *Blake, Carlyle and the french Revolution.* — George F. Richardson, *Poe's doctrine of effect.* — Herbert Ellsworth Cory, *Psychoanalysis and literary criticism.* — Arthur Gilchrist Brodeur, *Androcles and the lion.* — Jane Gay Dodge, *The litany in English.* — Sigurd Bernard Hustvedt, *The lady from the sea.* — William W. Lyman, *An essay on gaelic ballads.* — Guy Montgomery, *A method of studying the structure of primitive verse applied to the songs of the Teton-Sioux.*

L'ouvrage se termine par la liste des travaux de M. Charles Mills Gayley de 1881 à 1920, dressée par M. J.-C. Rowell, bibliothécaire de l'Université de Californie. Les études sur l'ancienne littérature anglaise en forment la majeure partie. Mais on y relève aussi des morceaux de littérature générale et des poèmes. Le catalogue comprend également les articles que M. Gayley a publiés et les discours qu'il a prononcés pendant la guerre. Comment omettrions-nous de rappeler *The birth day of Lafayette*, allocution qu'il a prononcée le 6 septembre 1917, lors de l'inauguration de la « Bibliothèque de la Pensée française » annexée à l'Université de Californie, ainsi que son discours du 25 août 1918 intitulé *In honor of France*?

H. D.

Charles Joret, *Auguste Duvau, professeur à l'institut du Belvédère*,

traducteur, *critique*, *biographe*, *naturaliste* (*1771-1831*) ouvrage posthume publié par le Comte A. de Laborde, in-8, xxi, 340 p., Paris, Champion, 1921.

Auguste Duvau, né à Tours le 14 janvier 1771, émigra avec sa famille en 1792. Il servit durant un an à l'armée de Condé, mais se dégoûta du métier militaire et commença à apprendre la langue allemande, dont il étudia à fond la littérature. En 1795 Duvau partit pour Weimar, où il fit la connaissance de Böttiger qui l'introduisit auprès de Knebel, Wieland, Herder et Gœthe.

Les relations intimes de Duvau et de Böttiger se maintinrent pendant tout le séjour de l'émigré en Allemagne et après son retour en France. Une correspondance suivie s'engagea entre eux et c'est de cette correspondance retrouvée que M. Joret a tiré les nombreux renseignements littéraires que contient son ouvrage.

A Weimar, Duvau, professeur à l'Institut du Belvédère fondé par Mounier, commence à publier ses articles, ses travaux sur la littérature allemande et ses traductions. Il s'attachera jusqu'à sa mort à ce genre d'études mais dès 1804, il se passionnera pour la botanique, herborisera à Leipzig, Genève, en France et publiera des mémoires copieux sur les plantes à partir de 1824.

Duvau est un polygraphe abondant : les travaux qu'il a laissés n'ont pas résisté aux injures du temps. Il n'est pas, au témoignage même de M. de Laborde et de M. Charles Joret un personnage de premier plan. Il est cependant fort intéressant à étudier car il est très représentatif de la mentalité des émigrés intellectuels, les Charles de Villers, les Benjamin Constant et tant d'autres, qui, à leur retour en France, mirent l'Allemagne en honneur et, sous le Consulat et l'Empire, préparèrent le mouvement de rapprochement entre les littérateurs et les savants des deux pays. Duvau et les émigrés travailleurs épris de l'Allemagne laissent pressentir la ferveur qui s'emparera de la société française pour les choses d'outre-Rhin après l'apparition, en 1813, du livre fameux de madame de Staël. Ils lui ouvrent la voie. C'est en le replaçant dans ce cadre des cosmopolites intellectuels de la période pré-romantique que Duvau prend toute sa valeur; il eut été dommage que son œuvre ne trouvât pas un historien et que l'étude de M. Joret demeurât inédite.

J. Mathorez.

Otto Jespersen. *Language*, *Its nature*, *development and origin*, 1 vol. in-8, 448 p. Londres, G. Allen and Unwin, 1922.

C'est un heureux signe des temps. Presque en même temps que M. Vendryes, M. Otto Jespersen, le distingué professeur à l'Université de Copenhague, fait paraître de son côté un volume sur le langage. Le Danemark a toujours bien mérité de la linguistique : il inscrit en tête des fondateurs de cette science le nom de Rasmus Rask, qui peut à bon droit disputer à Franz Bopp le mérite d'avoir fondé la grammaire comparée des langues indo-européennes. Il peut aujourd'hui citer avec fierté les noms de Vilhelm Thomsen, dont M. Meillet décrivait récemment l'admirable figure; de Holger Pedersen, dont l'activité s'est portée avec bonheur sur les domaines les plus difficiles de la linguistique indo-européenne, et

notamment sur la grammaire comparée des langues celtiques; d'Otto Jespersen, qui, après tant d'études si pénétrantes sur la phonétique, sur l'évolution du langage, sur la philologie anglo-saxonne, nous donne aujourd'hui un ouvrage suggestif, original, lumineux, où le détail est savoureux, comme la pensée séduisante.

Le point de vue déjà développé à plusieurs reprises par M. Jespersen, et notamment dans *Progress in Language*, se retrouve dans ce nouveau volume. Le langage est une activité; la parole est une habitude propre à l'homme, un acte ordinaire de la vie individuelle qui a pour objet ou pour effet d'évoquer une idée ou de produire une impression dans l'esprit d'un autre individu. S'il est possible de parler d'une vie du langage, ou d'une vie des mots, ce n'est pas en abstrayant, comme le faisait l'ancienne linguistique, en séparant par une abstraction arbitraire le langage et les mots du sujet qui les emploie, mais en étudiant les réactions de l'individu et de la société sur le langage. C'est partant de cette conception que M. Jespersen a écrit les deux livres qui forment le cœur de son volume : l'enfant (livre II, *The Child*), l'individu et l'Univers (livre III, *The Individual and the World*). Dans le premier, il étudie le langage de l'enfant, et comment celui-ci acquiert la langue maternelle, et quelle influence il exerce sur elle, et quelles déformations il lui fait subir. Mais la transmission de la langue ne se fait pas seulement des ascendants aux descendants. Les langues passent d'un groupe social à un autre, d'un pays à un autre, par voie de conquête, de colonisation, par suite de la prépondérance politique, économique, religieuse ou littéraire de tel ou tel peuple, et en étendant ainsi leurs aires, elles subissent des influences diverses. Il faut donc examiner l'influence des « substrats », la théorie de l'emprunt, la question des langues spéciales (langues sacrées, langues des femmes, tabous, etc.). Ce sont là les influences externes, celles que « l'étranger » exerce sur la langue. Il reste encore à déterminer les changements internes, ceux qui sont dus, non plus à des causes historiques et sociales, mais à des causes psycho-physiologiques : tendance à simplifier les articulations, influence du langage émotionnel, analogie, évolution progressive des homophones, etc. C'est l'objet des chapitres XIV et XV dont on notera la conclusion : « La pensée qui inspire les deux chapitres consacrés aux changements linguistiques, c'est que les changements phonétiques, pour être pleinement compris, ne doivent pas être étudiés isolément, puisque dans la vie du langage nous constatons à tout moment des influences réciproques entre les sons et le sens.... Les sons ne doivent jamais être isolés des mots dans lesquels ils apparaissent, ni les mots, de la phrase. On ne peut établir de démarcation absolue entre les changements phonétiques et les changements non phonétiques. Ils procèdent le plus souvent des mêmes motifs psychologiques, et la manière dont ils se réalisent et progressent tous deux par voie d'imitation est absolument identique. » Il est agréable de constater l'accord sur ce point de la pensée de M. Jespersen avec les vues si neuves et si fécondes exposées en France par M. Gilliéron.

Ayant examiné ainsi les causes internes et externes qui influent sur

le langage, M. Jespersen en étudie dans un dernier livre l'évolution, les éléments constitutifs, les origines, les progrès. Le résultat de ses recherches se résume dans la formule suivante : « L'évolution du langage nous montre une tendance progressive à passer de groupes complexes inséparables et irréguliers à l'emploi d'éléments courts, combinables librement et régulièrement entre eux » (p. 429). Le langage du primitif est concret et affectif; le langage du civilisé est abstrait et intellectuel. Le premier reflète une mentalité mystique, l'autre une mentalité rationnelle. Si loin que soit l'humanité actuelle d'un langage idéal, nos langues modernes évoluent sans cesse vers plus de clarté, de régularité, d'aisance et de souplesse. Pour M. Jespersen, il n'y a pas de doute qu'il y ait là progrès.

M. Jespersen a mis en tête de son volume une courte et substantielle histoire de la linguistique depuis Platon jusqu'à nos jours qui est, en même temps qu'une revue des hommes, une étude des idées et des tendances qui ont successivement prévalu dans cette science. C'est une excellente introduction à l'exposé de doctrine qui suit. Il nous promet d'autre part, pour compléter celui-ci, un nouveau livre qui aura pour titre « La logique de la grammaire », où il se propose d'examiner les rapports entre la logique et le langage. On l'attend avec impatience, sûr d'avance de n'être pas déçu.

A. Ernout.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

Apicius. *De re coquinaria*. Ed. C. Giarratano et Fr. Vollmer. In-8, 96 p. Lipsiae, Teubner, 1922.

G. Bloch. *L'empire romain.* Évolution et décadence (Bibliothèque de philosophie scientifique). In-12, 313 p. Paris, E. Flammarion, 1922.

A. von Blumenthal. *Die Schätzung des Archilochos im Altertume*. In-8, 60 p. Stuttgart, Kohlhammer, 1922.

A. Boëthius. *Der argivische Kalender*. In-8, 76 p. Uppsala, Akademiska Bokhandeln, 1922.

Catalogus codicum Astrologorum Graecorum. Codicum Parisinorum partem quartam descripsit P. Boudreaux, edidit appendice suppleta F. Cumont. T. VIII, pars IV. In-8, VII-283 p. Bruxelles, Lamertin, 1922.

M. Tullius Cicero. 42 : *Academicorum reliquiae* cum Lucullo. Ed. O. Plasberg. In-8, XXVIII-126 p. Lipsiae, Teubner, 1922.

Concilium universale Ephesenum. Edidit Ed. Schwartz. Vol. IV : Collectionis Casinensis sive synodici a Rustico diacono compositi pars altera, fasciculus primus. In-f°, 80 p. Berlin, de Gruyter, 1922.

G. Egelhaaf. *Hannibal*. Ein Charakterbild. In-8, 63 p. Stuttgart, C. Krabbe, 1922.

Four plays of Æschylus, rendered into english verse by G. M. Cookson. In-12. Oxford, B. Blackwell, 1922.

E. Espérandieu. *La Maison carrée.* In-8, 56 p., ill. Nîmes, 1922.

E. Espérandieu. *La Tourmagne.* In-8, 16 p. ill. Nîmes, 1922.

E. Flinck. *De singulari quadam epigrammatum antiquorum forma* (Annales Academiae Scientiarum Fennicæ. Ser. B., t. XVI, n° 2). In-8, 32 p. Helsingforsiae, 1922.

T. Frank, *Vergil.* A biography. In-8, VII-200 p. New-York, Holt, 1922.

Herondas. *The mimes and fragments.* With notes by Walter Headlam, ed. by A. D. Knox. In-8, LXIV-465 p. Cambridge University Press, 1922.

Hethitische Gesetze aus dem Staatsarchiv von Boghazköi (um 1 300 v. Chr.). Unter Mitwirkung von J. Friedrich, übersetz von H. Zimmern (Der alte Orient 2. Heft). In-8, 32 p. Leipzig, Hinrichs, 1922.

E. Koch. *Ciceronis carmina historica restituta atque enarrata* (Diss. Gryphiae). In-8, 87 p., 1922.

H. Lechat. *La sculpture grecque* (Collection Payot). In-16, 156 p. Paris, Payot, 1922.

H. Leisegang. *Pneuma Hagion* Der Ursprung des Geistbegriffs der synoptischen Evangelien aus der griechischen Mystik. In-8, VI-150 p. Leipzig, Hinrichs, 1922.

F. Marx. *Molossische und backcheische Wortformen in der Verskunst der Griechen und Römer* (Abh. d. philol.-hist. Kl. d. Säch. Akad. d. Wiss., 37. Bd. N. 1). In-8, IV-237 p. Leipzig. Teubner, 1922.

O. Maull. *Griechisches Mittelmeergebiet.* In-8, 132 p. Breslau, Hirt, 1922.

G. Méautis. *Recherches sur le Pythagorisme.* (Recueil de travaux. fasc. 9). In-8, 105 p. Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1922.

R. Pfeiffer. *Kallimachostudien.* In-8, IV-124 p. München, Hueber, 1922.

B. Pick. *Die Münzkunde in der Altertumswissenschaft.* In-8, 31 p. Stuttgart, Perthes, 1922.

C. Plinii Caecilii Secundi *Epistularum libri decem.* Rec. E. T. Merrill, In-8, XXIV-315 p. Lipsiae, Teubner, 1922.

Louis Roussel. *Grammaire descriptive du roméique littéraire* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome... fasc. 122). In-8, XIV-359 p. Paris, de Boccard, 1922.

A. Sbardella. *Il Lazio primitivo e l'Ager Praenestinus.* Note topografiche, archeologiche e storiche, con documenti nuovi ed iscrizioni inedite. In-8, 90 p., pl. Roma, Maglione e Strini, 1922.

F. Schmidt. *Die Pinakes des Kallimachos* (Klass. Philol. Studien. Veröffentl. von F. Jacoby. Heft 1). In-8, 107 p. Berlin, Ebering, 1922.

O. Schrœder, Pindars *Pythien.* In-8, VI-127 p. Leipzig-Berlin, Teubner, 1922.

B. Schweitzer. *Herakles.* Aufsätze zur griechischen Religions-und Sagengeschichte. Ill. Gr. In-8, VII-247 p. Tübingen, Mohr, 1922.

E. Stein. *Untersuchungen über das officium der Praetorianerpraefektur seit Diokletian.* In-8, 77 p. Wien, Rikola, 1922.

J. Stroux. *Handschriftliche Studien zu Cicero De oratore.* Die Rekonstruktion der Handschrift von Lodi. In-8, 182 p.

MOYEN AGE.

A. Birkenmajer, *Bibljoteka ryszarda de Fournival, poety i uczonego francuskiego z poczatku XIII-go wieku i lej pozniejsze losy.* (Polska Akademja Umiejetnosci i Wydziol filologiczny. Rozprawy, t. LX. N. 4). Cracovie,

Nakladem polskiej Akademji Umiejetnosci, 1922.

G. Constant. *La légation du cardinal Morone près l'empereur et le Concile de Trente, avril-décembre 1563* (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 233). In-8 LXV-613 p. Paris, E. Champion, 1922.

Ch. Guignebert. *Le christianisme médiéval et moderne* (Bibliothèque de philosophie scientifique). In-12, 323 p. Paris, E. Flammarion, 1922.

P. Th. Hoffmann. *Der mittelalterliche Mensch*, gesehen aus Welt und Unwelt Notkers des Deutschen. In-8, 356 p. Gotha, Perthes, 1922.

P. Kalkoff. *Der Wormser Reichstag von 1521*. In-8, VII-436 p. München und Berlin, Oldenburg, 1922.

A. Longnon. *La formation de l'unité française*. Leçons professées au Collège de France en 1889-1890. Publiées par H.-F. Delaborde, avec préface par C. Jullian. In-8, XIII-460 p. Paris, A. Picard, 1922.

O. Martin. *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*. T. I (Bibliothèque de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la ville de Paris). In-8. Paris, E. Leroux, 1922.

Musée National du Louvre. *Catalogue des sculptures du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*. Première partie : Moyen Age et Renaissance. In-16, XII-128 p., pl. Paris, Musées nationaux, 1922.

E. Perels. *Eine Denkschrift Hinkmar von Reims*, im Prozess Rothads von Soissons. In-8, 60 p. Berlin, Weidmann, 1922.

L. Romier. *Le royaume de Catherine de Médicis*. La France à la veille des guerres de religion. In-8, 2 vol. Paris, Perrin, 1922.

Marian San Nicoló. *Die Schlussklauseln der alt babylonischen Kauf-und Tauschverträge* (Münchener Beitraege zur Papyrus forschung und antiken Rechtsgeschichte, 4. Heft). In-8, XVIII-244 p. München, Beck, 1922.

H. Strohl. *L'évolution religieuse de Luther jusqu'en 1515*. In-4, 174 p. Strasbourg, Librairie Istria, 1922.

ORIENTALISME.

A. Dandouau. *Contes populaires des Sakalava et des Tsimihety de la région d'Analalava* (Publications de la Faculté des lettres d'Alger. Bulletin de correspondance africaine, t. LVIII). In-8, 393 p. Alger, Jules Carbonel, 1922.

F. H. Weissbach. *Die Denkmäler und Inschriften an der Mündung des Nahr el-Kelb* (Wiss. Veröffentl. d. Deutsch-Türkischen Denkmalschutz — Kommandos, hrsg. von Th. Wiegand, Heft 6). In-4, 56 p., 14 pl. Berlin und Leipzig, de Gruyter 1922.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS

31 mars. M. Joseph Loth fait une communication sur les mots français *somart*, jachère, *savart*, terre inculte et sur leur origine présumée.

— M. Prou donne lecture d'un mémoire de M. Henri du Ranquet sur un

tableau de l'église du Chastel de Saint-Floret (Puy-de-Dôme) où l'on voit figurer une famille présentée par saint Jean-Baptiste à la Vierge. Selon l'auteur les personnages seraient Jean de Saint-Floret, sa femme Isabeau de Chalus et leurs quatre enfants. La peinture aurait été exécutée entre 1397 et 1411.

7 avril. M. Camille Jullian entretient de nouveau l'Académie des fouilles entreprises par la Chambre de commerce de Bordeaux sur l'emplacement de l'ancien mur gallo-romain. Il signale en particulier une inscription décernée à la *Dea Tutela* de Bordeaux par M. Aurelius Lunaris, *sevir augustalis* des colonies d'York et de Lincoln, dans la province de *Britannia inferior*.

— M. l'abbé Chabot communique de la part de MM. Poinssot et Lantier une note sur deux stèles puniques récemment découvertes à Carthage.

12 avril. M. Henry Omont étudie l'illustration d'un manuscrit de l'*Apocalypse* récemment entré à la Bibliothèque nationale et dont la date peut être rapportée au xᵉ siècle. Rapprochant les peintures de ce manuscrit de celles d'un autre exemplaire de l'*Apocalypse* conservé à Valenciennes, il montre qu'elles sont la reproduction d'un modèle commun.

— M. René Cagnat entretient l'Académie des fouilles exécutées à Lambèse depuis quelques années par le Service des monuments historiques dans les environs du Temple d'Esculape. Ces fouilles ont fait connaître des chambres, des piscines, des étuves, composant un très grand hôpital destiné à recevoir les malades qui venaient consulter le dieu. L'ensemble constitue un exemple, unique dans le monde romain, de ce que les Grecs appelaient un *Asklépieion*.

21 avril. M. Homolle lit une note de M. Charles Picard relative à l'une des bases de statues découvertes à Athènes dans le mur de Thémistocle.

— M. Camille Jullian fait une communication sur la localité de Cachan, habitat des temps néolithiques, c'est-à-dire de l'époque où pour la première fois les hommes se sont établis en villages permanents à portée de sources et de terres de culture récemment défrichées. On a trouvé des traces de foyers et de cabanes du village primitif au sommet des Hautes-Bruyères, qui domine Cachan. La source près de laquelle se groupèrent les hommes des temps préhistoriques est la fameuse Fontaine couverte, l'une des plus abondantes de la banlieue, captée pour l'usage des Parisiens en 1671.

28 avril. M. Prou examine un diplôme de Charles le Chauve, confirmant au monastère de Saint-Germain-des-Prés le privilège pour ses serfs de témoigner en justice contre les hommes libres. Il établit que cet acte a été forgé en 1058, en même temps qu'un diplôme de Charlemagne et un autre de Louis le Débonnaire, pour obtenir du roi Henri Iᵉʳ le privilège ci-dessus énoncé.

— M. Homolle présente un certain nombre de remarques sur quelques inscriptions de Délos, et notamment sur le décret en l'honneur d'Euboulos, fils de Demetrios du dème de Marathon, qui tint dans la clérouchie athénienne un rang des plus honorables comme ambassadeur, archithéore et prêtre.

19 mai. Il est donné lecture d'une lettre de M. Naville, associé étranger, relative à un vase d'obsidienne avec inscription trouvé à Byblos.

— M. le comte Paul Durrieu donne lecture d'une étude sur les quatre filles d'Agnès Sorel et du roi Charles VII.

L'une mourut au berceau, mais les trois autres, traitées presque en princesses du sang, firent de brillants mariages. Le souvenir de ces filles d'Agnès Sorel se trouve rappelé encore de nos jours par plusieurs manuscrits à peintures ayant appartenu à elles-mêmes ou à leurs descendants. De l'aînée, mariée à un Coetivy, nous connaissons un précieux livre d'heures qui est conservé à la Bibliothèque de Vienne en Autriche. D'autres superbes volumes exécutés pour les enfants de cette fille d'Agnès Sorel font partie des trésors du Musée Condé, à Chantilly. Une autre fille fut la mère de Louis de Brézé, époux légitime de Diane de Poitiers, qui compte parmi les grands bibliophiles de l'ancienne France. Enfin le mariage, que contracta grâce à Louis XI la troisième fille d'Agnès Sorel, eut pour lointaine conséquence l'entrée à la Bibliothèque nationale d'une admirable collection de manuscrits de grand luxe formée en Flandre par Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

— M. Antoine Thomas étudie le mot latin *lemiga* qui figure dans la vie de saint Pardoux (VIII^e^ siècle) et qui désigne une espèce de champignon comestible ; il y retrouve la racine celtique *lem* qui veut dire ormeau et émet l'opinion que le mot *lemiga* désignait plus particulièrement le champignon qui pousse au voisinage de l'ormeau.

26 mai. M. Babelon fait une communication sur une trouvaille de monnaies d'argent de la ville de Mendé, en Macédoine. Ces monnaies représentent Silène couché sur son âne dans des poses variées et spirituelles. Elles ont été frappées peu avant l'an 424 avant J.-C. Leur beauté artistique laisse supposer qu'elles ont été gravées sous l'influence du grand sculpteur Paeonios de Mendé qui florissait à cette époque.

— M. Paul Girard fait une communication sur une interprétation nouvelle du début de l'*Electre* de Sophocle.

2 juin. Mlle Homburger donne lecture d'un rapport sur la mission ethnographique et philologique que l'Académie lui a confiée au Cameroun : toutes les races se rencontrent en cette région, des pygmées aux géants. C'est un véritable carrefour de races, et l'on n'y parle pas moins de quarante-trois dialectes.

— M. J.-B. Chabot explique une inscription gréco-palmyrénienne qui se trouve sur une des colonnes du grand portique de Palmyre. Cette inscription a été copiée pour la première fois en 1691 et souvent reproduite depuis. Il y est question d'un préfet du prétoire dont le nom a été martelé. L'inscription ayant été gravée en 243, tous les érudits ont restitué le nom de Philippe l'Arabe, qui était préfet cette année-là, et qui devint empereur l'année suivante. M. l'abbé Chabot estime d'après les vestiges reconnaissables sous le martelage, que le nom effacé était celui de Julius Priscus, probablement le frère de Philippe l'Arabe.

9 juin. M. Jorga étudie les influences dalmato-vénitiennes sur l'art roumain au moyen âge.

— M. Diehl entretient l'Académie des fouilles que, sur l'initiative du général Charpy, commandant le corps d'occupation à Constantinople, nos soldats ont entreprises dans la ville même et dans la banlieue.

16 juin. M. Antoine Thomas lit une note sur un scribe originaire de la Bretagne bretonnante, qui a inscrit du breton dans un manuscrit copié par lui vers la fin du XIV^e^ siècle et

conservé maintenant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

23 juin. M. Seymour de Ricci fait une communication sur un album de dessins de Jacopo Bellini, conservé au Louvre.

Dans un manuscrit, vu à Smyrne en 1728, par un agent français nommé Guérin et décrit dans une lettre qu'a découverte et publiée M. Omont, M. Seymour de Ricci a reconnu cet album de Jacopo Bellini, cédé au Louvre en 1884. Cette identification établit l'origine du volume qui vient du Vieux Sérail de Constantinople et permet de reconstituer l'état primitif des premiers cahiers aujourd'hui mutilés. Une indication de Guérin donne même à croire que Mantegna a pu puiser dans cet album la première idée de ses *Triomphes*, aujourd'hui à Hampton-Court.

— M. Chatelain lit une note sur un nouveau fragment de Plaute en onciale. Ce fragment, récemment acquis par la Bibliothèque de Berlin, contient une cinquantaine de vers de la *Cistellaria* de Plaute. L'examen paléographique et philologique de ce fragment en démontre la fausseté.

30 juin. M. Maurice Roy donne lecture d'une communication intitulée : « La *Léda* de Michel-Ange et celle du Rosso : légende de l'acquisition par François I^er^ du tableau de Michel-Ange. »

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Prix Volney. Quatre récompenses de 800 francs chacune sont décernées aux ouvrages suivants : *Études sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave*, par M. Maurice Cahen; *Grammaire de la langue turque*, par M. Deny ; *Manuel de phonétique latine*, par M. Juret; *Le langage parisien au XIX^e^ siècle*, par M. Sainéan.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nécrologie. M. Paul Girard, membre ordinaire de l'Académie depuis 1908, est décédé à Paris le 1^er^ juillet.

Présentation. L'Académie a présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour exercer les fonctions de directeur de l'École française de Rome, en remplacement de Mgr Duchesne, décédé : en première ligne M. Charles Diehl; en deuxième ligne M. Alfred Merlin.

Concours des antiquités de la France. L'Académie a décerné une 2^e^ médaille à M. Roger Grand, *Mélanges d'archéologie bretonne* ; une 3^e^ médaille à M. Maurice Jusselin, *La maîtrise de l'œuvre de Notre-Dame de Chartres*, et quatre mentions : première à M. Léon Coutil, *L'archéologie gauloise, gallo-romaine et mérovingienne du département de l'Eure*; deuxième à M. de Laeger, *États administratifs des anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur* ; troisième à M. le chanoine Prévost, *Recueil de chartes de Clairvaux* (en manuscrit) ; quatrième à M. Edouard Salin, *Le cimetière barbare de Lezéville*.

Le *premier prix Gobert* (9,000 francs) est décerné à M. Lucien Romier pour *Le Royaume de Catherine de Médicis*; le *deuxième prix* (1,000 francs) est attribué à M. Jean Regné pour son *Histoire du Vivarais*.

Le *prix quinquennal Maspero*

(15,000 fr.) est décerné à M. Henri Gauthier pour *Le livre des Rois*.

Le *prix biennal Louis Fould* (5,000 fr.) est ainsi partagé: 3,000 fr. à M. L. Hourticq, *La jeunesse du Titien*; 2,000 fr. à M. Réau, *L'art russe des origines à Pierre le Grand*.

Le *prix Estrade Delcros* (8,000 fr.) est décerné à M. Gsell pour l'ensemble de ses travaux et en particulier pour son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* et son *Recueil des inscriptions latines de l'Algérie*.

Le *prix Stanislas Julien* (1,500 fr.) a été ainsi partagé : 1,000 fr. à M. l'abbé Lamosse, *Nouveau Manuel de langue chinoise*; 500 fr. à M. C. A. S. Williams, *Manual of chinese metaphors*.

Sur le *prix Auguste Prost* (1,200 fr.) l'Académie a décerné les récompenses suivantes : 500 fr. à la *Bibliographie lorraine 1913-1919*, publiée par la Faculté des Lettres de Nancy; 500 fr. à l'*Obituaire du couvent des prêcheresses de Metz*, publié par l'abbé Thiriot; 200 fr. au *Pays Vosgien*, publié par MM. et Mlle Petitjean.

Le *prix Bordin* (3,000 fr.) a été ainsi partagé : 1,500 fr. à M. E. Chassinat, *Un papyrus médical copte*; 1,500 fr. à feu Jean Maspero et à M. Wiet, *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte*.

Le *prix Saintour* (3,000 fr.) est ainsi partagé : 2,500 fr. à M. F. Desserteaux, *Études sur la formation historique de la « Capitis diminutio »*; 500 fr. à M. L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron, Appius Claudius Pulcher*.

Sur le *prix Delalande Guérineau* (1,000 fr.) l'Académie attribue les deux récompenses suivantes : 700 fr. à M. Alain de Boüard, *Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge*; 300 fr. à M. l'abbé Anthiaume, *L'évolution et l'enseignement de la science nautique en France, principalement chez les Normands*.

Le *prix Lagrange* (1,000 fr.) a été décerné à M. Louis Brandin, pour son édition de *La chanson d'Aspremont*.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Nécrologie. S. A. S. le prince ALBERT Ier DE MONACO, associé étranger de l'Académie depuis 1909, est décédé à Paris le 26 juin.

— M. FAVÉ, membre de la section de géographie depuis 1918, est décédé à Paris, le 30 juillet.

Election. M. GRAVIER a été élu le 19 juin membre de la Section d'anatomie et zoologie en remplacement de M. Ranvier, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nécrologie. M. Auguste SOUCHON, membre de la Section d'économie politique depuis 1919, est décédé à Paris le 30 juillet.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1922.

L'ÉGYPTOLOGIE FRANÇAISE PENDANT UN SIÈCLE
1822-1922.

PREMIER ARTICLE.

I

Champollion.

Dans le rapide coup d'œil que nous jetons sur l'égyptologie française depuis 1822, année de la grande découverte de Champollion, et sur le rôle qu'a joué la France dans la marche et les progrès de cette science pendant ce siècle, pour ne parler que des morts, nous trouvons quatre figures qui dominent toutes les autres, et qui ont chacune conduit la science dans des directions nouvelles. C'est d'abord E. de Rougé, le rénovateur de ces études qui, après la mort de Champollion, étaient tombées dans le marasme le plus complet. Puis Chabas, qui s'est spécialement attaché à la littérature égyptienne, à l'interprétation des textes de genres divers. En même temps, Mariette creusait la terre d'Égypte, et par ses efforts persévérants la forçait à révéler ses secrets. Il a été le premier fouilleur scientifique, et il a été le créateur de l'archéologie égyptienne qui a pris ces dernières années un si grand développement. Enfin celui que nous avons vu disparaître il y a peu d'années, Maspero, a été le dernier égyptologue complet, le dernier dont la vaste intelligence pût embrasser et coordonner toutes les branches de l'égyptologie. Il

s'est attaqué à tous les côtés de la science, et dans son œuvre il a laissé des productions brillantes qui paraissaient de la témérité, et que personne encore n'a osé entreprendre après lui.

A côté de ceux que j'appellerai les maîtres, il serait injuste d'oublier de vaillants ouvriers qui, suivant l'exemple qui leur avait été donné, ont apporté leur pierre à l'édifice. Sans parler des vivants, rappelons des savants comme Devéria, Lefébure, Pierret, Rochemonteix, Virey, Grébaut, Guieysse, Révillout, Amélineau, et d'autres dont les travaux ont souvent eu des résultats qui subsistent, et qu'à l'étranger surtout on est trop porté à passer sous silence.

Si l'on se reporte à cent ans en arrière, il faut d'abord revenir au maître, à Champollion. La fameuse séance de l'Académie, le 27 septembre 1822, n'a été qu'un point de départ. Ce jour-là Champollion a ouvert la porte, mais il est resté sur le seuil. Ce n'est qu'au lendemain, et durant ses quelques années de vie qu'il révéla ce qu'il découvrait dans ce vaste domaine qui jusqu'à lui était demeuré fermé.

La lettre à Dacier est un événement déjà par son titre : « Alphabet des hiéroglyphes phonétiques. » Les hiéroglyphes se lisent et constituent un alphabet, mais il ajoute aussitôt une restriction : « employée par les Égyptiens pour inscrire sur leurs monuments les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains ». Ainsi il n'est pas question de l'écriture du temps des Pharaons. Il n'ose pas encore révéler toute l'étendue de sa découverte, et pourtant lui-même avait reconnu qu'il remportait la victoire quand il avait lu les noms de Ramsès et de Thoutmès de la même manière que ceux de Ptolémée ou de Tibère.

Il y fait cependant allusion à la fin de la lettre à Dacier :

« J'ai la certitude que les mêmes signes hiéroglyphiques-phonétiques employés pour représenter les sons des noms propres grecs et romains sont employés aussi dans des textes idéographiques gravés fort antérieurement à l'arrivée des Grecs en Égypte, et qu'ils ont déjà dans certaines occasions la même valeur représentative des sons ou des articulations que dans les cartouches gravés sous les Grecs ou sous les Romains.... L'écriture phonétique exista en Égypte à une époque fort reculée; (j'ai la certitude) qu'elle était d'abord une partie nécessaire de l'écriture idéographique et qu'on l'employait aussi alors... à transcrire les noms propres des peuples, des pays, des villes, des souverains.... »

Ainsi, comme c'était par les noms propres qu'il était arrivé à la lecture des hiéroglyphes, il dit encore que cette écriture est exclusivement réservée aux noms propres, qui seuls sont écrits avec des caractères phonétiques. Et cependant il allait déjà beaucoup plus loin. Aussitôt après la séance, il s'élance avec toute l'ardeur que lui permettait sa santé chancelante, dans la voie qu'il avait ouverte. Ce furent les noms et les textes pharaoniques sur lesquels il concentra ses efforts, et à la fin de l'année il était arrivé à la conclusion que la découverte de l'alphabet phonétique est la véritable clef de tout le système hiéroglyphique, que les anciens Égyptiens l'employèrent à toutes les époques pour représenter alphabétiquement les sons des mots de leur langue parlée, et qu'on pouvait lire par son secours non seulement les noms propres égyptiens, mais aussi tous les groupes de caractères répondant à des noms communs, à des verbes, des adjectifs, et exprimant les genres, les nombres, les personnes, les temps... en un mot la grammaire. C'est ce qu'il expose dans la première édition du *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*, qui ne parut qu'au printemps de 1824, quoique l'ouvrage fût prêt depuis longtemps, et surtout quoique l'auteur fût arrivé depuis plus d'une année aux conclusions qu'il formule dans le dernier chapitre. La langue égyptienne, celle des très nombreux textes qui ont été conservés sur les monuments et dans les papyrus, était donc un livre ouvert, où il n'y avait plus qu'à lire et à voir ce qu'il nous enseignait.

Champollion le fit immédiatement, et il commença par ce qu'il considérait comme le plus pressant : reconstruire l'histoire ; et pour cela, grâce à l'appui du duc de Blacas, il alla faire un séjour à Turin afin d'étudier la belle collection que le consul Drovetti avait vendue au roi de Sardaigne et qui n'était pas encore déballée. Le premier essai de reconstruction de l'histoire d'Égypte, non plus d'après les auteurs classiques, mais d'après les documents originaux égyptiens, est contenu dans les deux lettres au duc de Blacas qui parurent en 1824 et 1826. Jamais encore les données fournies par les historiens grecs, en particulier Hérodote et Manéthon, n'avaient été soumises à un contrôle sérieux à l'aide des textes hiéroglyphiques.

Champollion s'attacha surtout à la dynastie qu'il considérait avec raison comme la plus puissante des dynasties pharaoniques, la XVIIIe.

Avec l'instrument encore imparfait qu'il avait à sa disposition, il retrouva à peu près l'ordre des principaux souverains de cette dynastie. Il est clair que les travaux plus récents ont beaucoup modifié les résultats auxquels il était arrivé; ainsi les Ramsès, qu'il mettait dans la XVIII^e dynastie, forment la XIX^e. Beaucoup de ses lectures aussi ont été reconnues erronées; mais il s'en était aperçu lui-même; il faisait chaque jour des progrès, et il s'est corrigé dans ses écrits subséquents. Aussi l'on peut dire que la reconstruction de l'histoire à l'aide des monuments hiéroglyphiques a été inaugurée par Champollion qui en a jeté les bases.

On peut en dire autant de la mythologie qu'il exposa dans le *Panthéon égyptien*, un ouvrage qui parut par livraisons pendant plusieurs années et qui ne fut jamais achevé. Champollion y montre la figure des différents dieux avec les textes qui les nomment et qui les concernent. Ils sont pour la plupart d'époque ptolémaïque.

Déjà depuis l'âge de quinze ans, Champollion pensait à un voyage en Égypte, et à mesure que la lumière se faisait pour lui sur le passé lointain de ce pays, le désir de le visiter devenait pour lui un besoin toujours plus pressant. L'Égyptien, comme on l'appelait alors, se sentait attiré par une force irrésistible vers son pays. Triomphant de mille difficultés qui plusieurs fois lui barrèrent la route, il put enfin le 31 juillet 1828 mettre à la voile sur la corvette l'*Églé*, échappant de quelques heures à une lettre de Drovetti, qui engageait ses protecteurs officiels à ne pas le laisser partir, sous prétexte que Méhémet Ali ne pouvait pas garantir la sécurité de l'expédition, et à une dépêche télégraphique de Paris qui suspendait son départ.

La terre d'Égypte, c'était un nouveau domaine qui se présentait à ses yeux émerveillés; c'était un des champs de l'égyptologie que, comme les autres, il était le premier à aborder. Là chaque pas serait pour lui une découverte. Sans doute la forme générale des édifices était connue par les publications des voyageurs qui l'avaient précédé, et surtout par le grand ouvrage la *Description de l'Égypte*, fruit des recherches des savants qui avaient accompagné l'armée de Bonaparte. Mais à de rares exceptions près, la reproduction des inscriptions hiéroglyphiques était fort défectueuse, parce qu'on ne savait pas les lire. Maintenant qu'il avait la clef de l'écriture, chaque monument était pour lui un document dont il reconnaissait le contenu, et

auquel il pouvait assigner un auteur. Qui avait dressé ces obélisques? Qui avait élevé ces temples fameux qui, depuis Hérodote, faisaient l'admiration des voyageurs? Quels étaient les noms des souverains puissants qui avaient conçu et élevé ces constructions gigantesques dont l'une, le grand temple d'Amon, à Thèbes, était l'une des merveilles du monde? Que voulaient dire ces représentations bizarres et fantastiques qui couvraient les murs des vastes tombes creusées dans le rocher, que les Grecs avaient visitées, et où ils avaient écrit leurs noms? Autant de questions que personne avant lui n'avait pu résoudre, et dont souvent un simple coup d'œil lui apportait le dénouement. Aussi chacune des lettres qu'il écrivait à son frère contient un ensemble de faits absolument nouveaux sur l'histoire, la mythologie, la géographie, et la collection de ces lettres, qui ne fut publiée qu'après sa mort, est le premier guide archéologique dans la vallée du Nil, replaçant chaque monument à sa date, et faisant connaître à quel souverain on en doit la construction.

Laissant à ses dessinateurs le soin de reproduire les grands tableaux qui décorent les temples ou les tombeaux, il s'attacha à toutes les inscriptions, analysant le contenu des textes et fréquemment en donnant des fragments d'interprétation. Il copia entièrement l'un des plus longs et des plus riches tombeaux des rois, y joignant l'étude de toutes les variantes qu'on peut remarquer dans les autres tombeaux. Il apporta à ces travaux une ardeur si passionnée que sa santé, qui n'avait jamais été robuste, n'y résista pas. Il fallut revenir. Il rentra en France le 24 décembre 1829 pendant un hiver exceptionnellement rigoureux.

Il entreprit aussitôt de mettre en œuvre les documents qu'il avait apportés. Ce séjour d'une année au milieu des monuments de toute espèce l'avait beaucoup fait progresser dans la connaissance de la langue, et ce fut sur la grammaire et le dictionnaire qu'il concentra surtout ses efforts.

En 1831, le roi Louis-Philippe qui, comme duc d'Orléans, s'était beaucoup intéressé à lui et à ses travaux, décréta la fondation d'une chaire d'égyptologie, créée spécialement pour que Champollion pût y exposer ses grandes découvertes. Le 10 mai 1831, ouvrant son cours, le premier professeur d'égyptologie en annonçait le sujet par les paroles suivantes : « Ce sera par l'exposé approfondi des principes

de la Grammaire égyptienne et des signes qui lui sont propres que nous commencerons des leçons d'où leur sujet même exclut tout ornement. »

Il n'occupa sa chaire que quelques mois et par intermittences. Sa constitution, déjà fort affaiblie avant son voyage, ne put pas résister aux fatigues et au climat de l'Égypte. Des attaques répétées de paralysie lui ôtèrent ses forces physiques sans affecter son esprit, car elles lui permirent d'achever son travail de prédilection, sa grammaire, « ouvrage étonnant, dit Letronne, qu'on peut regarder comme un des plus grands efforts du génie philologique dans les temps modernes, » et que Champollion appelait sa carte de visite à la postérité. Le 5 mars 1832 s'éteignait ce beau génie, moins de dix ans après que, dans la séance de l'Académie où il avait lu la lettre à Dacier, il avait posé sûrement et définitivement les fondements de la science égyptologique.

C'est de cette date qu'il faut regarder ce que fut son œuvre, et en mesurer toute l'étendue. Depuis le jour où il avait montré que les noms de Ptolémée, Cléopâtre, Bérénice, et ceux des empereurs romains, étaient écrits en hiéroglyphes phonétiques, sans oser cependant révéler encore ce qu'il savait déjà, c'est qu'il en était de même pour les noms des Pharaons ; depuis cette séance mémorable, il avait avancé à pas de géants. Il avait établi que cette écriture avait été appliquée non seulement à tous les noms propres, mais à tous les noms communs et à tous les mots de la langue. C'était donc l'écriture des anciens Égyptiens telle qu'ils l'employaient à tous les usages, soit que ce fussent des hiéroglyphes dessinés complètement avec tous les détails de la figure, soit qu'ils fussent abrégés sous la forme linéaire, soit qu'on les eût encore simplifiés et qu'on en eût fait une écriture cursive faussement appelée hiératique, mieux appropriée à la plume, à l'encre et au papyrus. L'on pouvait alors retrouver le sens des mots en les rapprochant du copte, et même reconstituer les formes grammaticales.

Il n'y avait donc plus qu'à écouter ce que nous disaient les anciens Égyptiens dans les nombreux documents écrits qu'ils nous ont laissés. Et c'est ce qu'a fait Champollion, en commençant par l'histoire, en essayant de reconstituer la série des Pharaons dont Manéthon a conservé les noms. Dans cette voie, il n'a pas été plus

haut que le Nouvel Empire. Il est vrai que les documents lui manquaient pour l'Ancien Empire et la période antérieure à l'invasion des Hyksos. Mais il a été le premier pionnier qui ait entrepris le défrichement de ce champ jusqu'alors fermé aux explorateurs.

Le premier aussi, il a abordé la mythologie et la religion par son *Panthéon Égyptien*; et puis en signalant ce qu'il a nommé le *Rituel*, c'est-à-dire le grand papyrus qu'on a appelé depuis *Livre des Morts*, un long texte qui décrit différents épisodes de la vie du défunt dans l'autre monde; en particulier le jugement par lequel il doit passer.

Enfin, Champollion a exposé les principes de la grammaire, que ses successeurs ont modifiés sans doute, mais auxquels ils n'ont pas beaucoup ajouté, et qui lui ont permis de tenter des fragments de traduction dont à peu d'exceptions près on reconnaît l'exactitude. Ainsi c'est toute l'égyptologie à qui il a donné naissance et à qui il a fait faire ses premiers pas, et cela à lui seul, sans l'aide de personne. Il est certain qu'avant lui, Young avait pu déterminer la valeur phonétique de quatre ou cinq lettres, mais il n'avait pas su faire usage de sa découverte, qui était restée stérile, car il n'avait pas tardé à s'engager dans une voie fausse qui ne le conduisit à rien. C'est Champollion qui est le vrai créateur de l'égyptologie; c'est dire que c'est une gloire qui appartient exclusivement à la France.

II

Emmanuel de Rougé.

Le maître disparu, l'égyptologie tomba dans un marasme qui, semblait-il, était le précurseur de la mort. On pouvait se demander si l'œuvre de Champollion ne serait pas seulement un brillant épisode dans les recherches philologiques, épisode bientôt oublié, une vision qui avait pendant quelque temps ébloui les yeux, mais dont on avait dû reconnaître que ce n'était qu'un mirage sans consistance. Le créateur de l'égyptologie n'avait pas proprement laissé d'élève. En Toscane, son compagnon de voyage et ami Rosellini avait bien recueilli ses enseignements, il possédait la plupart des documents que l'expédition avait rassemblés en Égypte, et déjà en 1832 il en commença la publication; mais ce ne fut que beaucoup plus tard

qu'il entreprit des recherches personnelles et qu'il tenta l'interprétation des textes, et cela peu avant sa mort; ces premiers essais ne furent pas continués.

En France, les études égyptiennes languissaient si complètement que la chaire de Champollion resta vide jusqu'en 1837; elle fut donnée alors à l'helléniste Letronne, un critique éminent qui n'admettait dans les découvertes de Champollion que ce qui paraissait absolument indiscutable, à tel point qu'il faisait naître chez ses auditeurs, parmi lesquels était Lepsius, une certaine méfiance. Letronne s'occupa de l'archéologie égyptienne en helléniste et ne fit point progresser la science proprement égyptologique.

Il semble que cette éclipse presque totale de l'égyptologie en France ait tenu en grande partie à ce que les travaux de Champollion ne furent publiés que plusieurs années après sa mort. Sa grammaire, en particulier, le résumé de tous ses travaux, et le premier exposé de ce qu'était la langue égyptienne, ne parut qu'en 1836. Tout ce capital scientifique existait tel que Champollion l'avait amassé, mais il n'y avait personne en France pour en tirer profit, et l'homme qui devait bientôt exhumer ce trésor, le faire valoir et l'augmenter considérablement, cet homme-là ne s'était pas encore révélé. E. de Rougé, qui aurait pu entendre Champollion, et qui plus tard ne se consolait pas de ne pas avoir reçu son enseignement, n'avait pas encore vu cette grammaire qui décida de sa carrière.

Chose curieuse, la renaissance de l'égyptologie en France fut provoquée par une impulsion venue d'Allemagne. Les savants de ce pays avaient été les premiers à saluer la découverte de Champollion, tels les deux frères Humboldt dont l'un, Alexandre, avait assisté à la séance du 27 septembre 1822. Un homme d'un grand esprit, d'une érudition très étendue, mais qui dans ses travaux s'est souvent laissé emporter par son imagination, le chevalier de Bunsen, était ministre de Prusse auprès de la cour pontificale à Rome quand Champollion fit un court séjour dans cette ville. Bunsen prit d'emblée un vif intérêt à ses travaux, à tel point que Champollion dans une de ses lettres parle de lui comme de l'un des apôtres de son système.

Comprenant que la grande découverte projetait sur l'Égypte une vive lumière, qui ferait voir cet antique pays et sa civilisation sous

un jour tout nouveau, Bunsen résolut d'écrire un ouvrage qu'il intitulerait *La place de l'Égypte dans l'histoire de l'humanité.* Pour cette entreprise, il lui fallait du secours, et en octobre 1833 il écrivait à un jeune savant, Richard Lepsius, arrivé à Paris peu avant et qui s'était fait connaître en Allemagne par une thèse sur les tables osques et latines d'Iguvium. Bunsen lui faisait une double proposition : venir à Rome pour travailler à une collection d'inscriptions italiques, ce qui était proprement son domaine ; et une autre beaucoup plus grave et tout à fait inattendue : s'adonner entièrement à l'étude de l'écriture et de la langue égyptiennes. Lepsius, après quelque hésitation, accepta la seconde, et il écrivit à Bunsen que si une étude approfondie de tout ce qui avait été écrit sur le sujet, et en particulier de la grammaire de Champollion lui donnait la conviction de la solidité du système, il se plongerait volontiers dans ces études, qui jusqu'alors n'étaient que l'apanage de quelques privilégiés.

Il lui fallut deux ans de préparation à Paris, puis il rejoignit son protecteur à Rome, où il fut nommé secrétaire de l'Institut archéologique. Bientôt après il publia, en 1837, sa *Lettre à M. le Professeur Rosellini sur l'alphabet hiéroglyphique.* C'était la première fois que l'œuvre de Champollion était passée au crible d'une méthode philologique serrée, Lepsius a définitivement établi le principe qu'il reprend par la base ; il élimine de l'alphabet un certain nombre de caractères qui se retrouvent dans les noms des empereurs romains, mais qui n'appartiennent pas à l'ancienne écriture, et surtout il relève une erreur de Champollion ; ce qu'il appelait des caractères initiaux sont des caractères syllabiques, en sorte que toute la partie alphabétique de l'écriture se compose de lettres simples et de syllabes. A part ces corrections, on peut dire que le mémoire de Lepsius est la confirmation la plus éclatante du système de Champollion, dont personne depuis lors n'a mis en doute la portée.

A la suite de ce travail, Lepsius abandonna la grammaire et se jeta dans les recherches historiques. Il fut mis à la tête d'une expédition en Égypte d'où sortit la belle publication : *Denkmäler aus Ægypten und Nubien.* Bunsen, qui travaillait toujours à son grand ouvrage, aurait voulu s'associer Lepsius, mais celui-ci ne pouvait se ranger à plusieurs de ses idées, et c'est sous son nom seul que

Bunsen publia ses trois volumes *Ægypten's Stelle in der Weltgeschichte*. Ce livre eut un grand succès; il semblait au public qu'il donnait une solution à toutes les énigmes que l'on rencontrait en Égypte, dans son histoire, et dans sa civilisation.

Alors Bunsen vit se dresser devant lui un jeune Français qui montrait au savant allemand qu'il avait fait fausse route sur mainte question fondamentale, et qui, s'appuyant sur la méthode de Champollion qu'il s'était complètement assimilée, allait ressusciter l'égyptologie en France, et lui donner un nouveau développement.

Olivier-Charles-Emmanuel de Rougé était né à Paris le 11 avril 1811, d'une famille de la noblesse de Bretagne. Après avoir fait ses humanités à Saint-Acheul, il alla faire son droit à Paris, et se prépara à entrer au Conseil d'État; mais la révolution de 1830 changea ses projets, sans cependant le faire renoncer à l'étude. Il fréquentait au Collège de France et à la Sorbonne les cours d'hébreu, car il avait un goût tout particulier pour les langues orientales. Même après avoir pris ses grades, retiré dans son château de Bretagne où il se livrait avec passion aux exercices du corps, à l'équitation et à la chasse, il s'enfermait dans sa chambre pour y traduire de l'hébreu et de l'arabe. En hiver, il allait à Paris pour y poursuivre ses études favorites. Une tradition dans sa famille veut que ce soit d'une manière tout à fait fortuite qu'un jour de printemps 1836, tandis qu'il attendait dans la salle de lecture de la Bibliothèque, ses regards tombèrent sur un gros volume qui était la première livraison de la grammaire de Champollion. Il en parcourut quelques pages, il y revint et il se sentit aussitôt saisi par l'intérêt du sujet, par la solidité de la méthode et la clarté de l'exposition. Cela décida de sa vocation pour toujours. Comme il le disait à Maspero : « Dès que le canard des hiéroglyphes vous a mordu, on en a pour la vie. »

Il travailla longtemps seul et sans bruit, étudiant tout ce qui avait été publié sur le sujet, en France et à l'étranger, et surtout appliquant la méthode qui devait le conduire plus tard à ses plus grands succès. Il voulait traduire les textes égyptiens, et pour cela il fallait posséder la structure intime de la langue. Il y parvint par une analyse serrée des morceaux qu'il avait choisis, en prenant chaque mot dont il déterminait la lecture, la forme grammaticale et la valeur syntactique. Il aurait voulu même en arriver à écrire une

grammaire, mais alors cette tentative eût été prématurée presque chaque jour y aurait apporté des changements; et maintenant encore, en dépit des grands progrès qui ont été faits dans l'interprétation et dans la connaissance de la langue, Maspero, commençant son dernier travail interrompu par sa mort, s'exprime ainsi : « Je n'ai pas l'ambition de composer ici une véritable Grammaire égyptienne, car malgré tout ce qui est publié sous ce titre, j'estime que nous n'en savons pas encore assez pour y réussir. »

Ce fut l'ouvrage de Bunsen qui en 1846 décida E. de Rougé à se produire au grand jour, en quatre articles publiés dans les *Annales de Philosophie chrétienne* des années 1846 et 1847 sous le titre de : *Examen de l'ouvrage de M. le Chevalier de Bunsen intitulé Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte.* Cette critique approfondie portait surtout sur la chronologie et l'histoire. Sans vouloir complètement abandonner Eratosthène, sur lequel le système de Bunsen était fondé, Rougé montrait qu'il ne concordait pas avec les monuments égyptiens, et surtout avec Manéthon qui méritait beaucoup plus de confiance; mais il ne se limitait pas à des questions de chronologie; il aborde presque tous les points de la science, en particulier la langue et l'écriture; il cite de nombreuses lectures qui étaient inconnues à Bunsen; il traite aussi de la religion, des coutumes, du caractère de l'art aux diverses époques.

La sûreté de sa méthode frappa les lecteurs, même ceux qui n'étaient pas du métier, et donna de suite à E. de Rougé une notoriété que n'avait eue aucun des successeurs de Champollion. Il voulut montrer qu'il savait faire autre chose que de critiquer les travaux d'autrui, et il publia coup sur coup dans la *Revue Archéologique* des articles sur divers sujets. Mais ce qui fit de lui le rénovateur des études égyptologiques en France, le vrai et digne successeur de Champollion, ce qui lui donna en France et à l'étranger une autorité qui ne cessa de grandir, c'est le *Mémoire sur l'inscription d'Ahmès le nautonnier* qu'il lut à l'Académie des Inscriptions en mai 1849. C'était la première traduction suivie d'un texte d'une certaine étendue, sept lignes d'une inscription copiée par Champollion dans un tombeau de la Haute Égypte. « Je ne connais, nous dit-il au début, aucune analyse suivie d'un texte considérable publié par les savants distingués qui cultivent maintenant cette branche de

l'archéologie. » Et ailleurs : « L'étude analytique d'un texte étendu de l'époque pharaonique m'a paru le meilleur moyen pour constater les points acquis et les lacunes de la science, ses richesses et ses besoins. » Encore aujourd'hui, ce premier essai excite notre admiration. Cette traduction ne pouvait se faire qu'en fixant la lecture de signes idéographiques ou syllabiques dont on n'avait pas encore reconnu la valeur phonétique, puis en déterminant le sens d'un grand nombre de mots inconnus jusque-là. Il faut voir comment, mettant en parallèle tous les exemples d'un groupe qu'il avait trouvés dans les recherches qui embrassaient tous les textes publiés jusqu'alors, E. de Rougé réussit à en séparer les divers éléments, à fixer la lecture de chacun, à en déterminer le rôle syntactique et le sens. Sa traduction ne serait modifiée aujourd'hui que sur des points de détail. La méthode qui seule peut conduire à l'intelligence des textes était établie. C'est celle qui a toujours été suivie depuis, sans qu'on sache à qui on la doit. Et l'on peut dire que si Champollion a donné la clef de la lecture, Rougé a donné celle de l'interprétation. Ces deux hommes se complètent. E. de Rougé a montré l'usage de l'instrument que le maître avait découvert. Le premier pas fait, il continue dans la voie qu'il avait si brillamment ouverte et il s'attaque à ce qui est proprement la littérature égyptienne. En 1852, une dame anglaise, Mme d'Orbiney, lui soumet un papyrus de 19 pages en écriture hiératique qu'elle avait acquis en Égypte. Bientôt après E. de Rougé présente à l'Académie ce qu'il appelait modestement une notice sur un papyrus hiératique. En réalité c'était une traduction presque complète du document, et l'analyse de quelques passages qu'il ne pouvait pas encore interpréter. Il en tira le *Conte des deux frères*, bien connu aujourd'hui, qu'il caractérise de cette manière : ouvrage de pure imagination, il renferme une sorte de conte oriental auquel ne manquent ni l'originalité de l'invention, ni l'emploi du merveilleux. L'Académie fut un peu surprise de voir que les Égyptiens avaient une littérature aussi peu sérieuse, mais bientôt après, en 1856, parut un morceau d'un tout autre genre, le *Poème de Pentaour*, qui a été conservé par le papyrus nommé Sallier III, appartenant au Musée Britannique. On l'a appelé poème, parce que la vie intense et le mouvement qui caractérisent cet écrit, et aussi le sujet lui-même rappellent de loin quelques morceaux des poèmes homériques. Le

héros en est le roi Ramsès II qui décrit la bataille de Kadesch livrée contre les Héthiens ou Hittites, dans laquelle il courut un grand danger. Pris par sa faute dans une embuscade que lui avaient tendue ses ennemis, et entouré de toutes parts, il s'adresse en termes pathétiques à Amon pour lui demander son secours, et par des prodiges de valeur il réussit à se dégager. Ramsès II avait une prédilection spéciale pour ce morceau de littérature que probablement il avait commandé à l'auteur, car non content d'en faire faire sur papyrus des copies dont nous avons conservé une, il fit graver le texte du poème sur les murs de plusieurs temples, et la comparaison de ces diverses versions en a beaucoup facilité l'intelligence.

La guerre contre les Héthiens se termina par un traité dont le texte gravé sur deux temples est assez mutilé. E. de Rougé en donna le premier la traduction complète. C'est le plus ancien instrument diplomatique qui nous ait été conservé.

Le *Conte des deux frères* et le *Poème de Pentaour* ont révélé au monde savant qu'il y avait une littérature égyptienne. Elle est même considérable et nous en avons gardé d'importants restes ; livres religieux et magiques en abondance, contes qu'on pourrait presque appeler des romans, ouvrages de médecine, traités de mathématiques, ce que nous nommerions des chroniques où l'élément historique est plus ou moins mêlé à l'imagination ; traités de morale, même fort anciens, et d'autres encore ; la liste en serait longue. C'est à E. de Rougé que revient l'honneur d'avoir le premier mis le pied dans ce vaste domaine et montré la voie à suivre pour l'explorer avec méthode et avec fruit. Il ne tarda pas à avoir des imitateurs : en France d'abord, Chabas ; en Angleterre, Birch et Goodwin ; en Hollande, Pleyte ; en Allemagne, Brugsch. Les traductions abondèrent bientôt. Rougé lui-même en fit un grand nombre, parmi lesquelles il faut en citer deux qu'on peut considérer comme des modèles, et auxquelles il n'y a presque rien à reprendre : la stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque Impériale, qui raconte le voyage du dieu Khonsou au pays de Bakthen pour exorciser une princesse, et l'autre, la grande inscription historique de Piankhi que Rougé dut faire d'après une copie très imparfaite, copie qu'il put reviser dans son voyage d'Égypte.

Je n'ai pas à écrire ici la biographie d'E. de Rougé ; je voudrais

seulement faire ressortir le rôle prépondérant qu'il a joué dans tout ce qui touche à l'égyptologie, les progrès immenses qu'il a fait faire à cette science que Champollion avait laissée encore dans l'enfance, à tel point qu'on peut l'appeler le second créateur de l'égyptologie. Son activité littéraire se manifesta sous deux formes distinctes, par la plume et par l'enseignement oral, lequel, vers la fin de sa vie, prit une place prédominante dans ses travaux. C'est dans ses leçons au Collège de France, où il succéda à Lenormant en 1860, qu'il développa et mit en œuvre la collection considérable de documents qu'avec l'aide de son fils il avait rassemblée dans son voyage d'Égypte. Ces leçons, malheureusement, n'ont été publiées que d'une manière très imparfaite. Mariette qui l'accompagnait dans ce voyage, avait montré le résultat de ses fouilles à son correspondant, car depuis des années Rougé avait lu à l'Académie les lettres où Mariette lui décrivait ses découvertes, et il en avait fait ressortir l'importance.

Dans ses écrits et dans ses cours, Rougé a touché à tous les côtés de l'égyptologie, même au démotique. Tout jeune encore, dans une discussion avec Saulcy, il avait redressé des erreurs de ce savant qui les reconnut si bien, qu'il engagea Rougé à publier ses critiques. Il se présenta bientôt une occasion pour le faire. Parmi tous les égyptologues allemands, celui dont on peut dire qu'il offre quelque rapport avec Champollion, surtout par l'intuition extraordinaire qu'il avait du sens des textes, c'est Brugsch. A peine sorti de l'enfance, il avait rédigé une petite grammaire démotique, qu'il avait composée sans aucun secours, par ses propres forces. Ce livre, jugé avec la plus grande sévérité par Lepsius, avait été envoyé à Rougé qui, dans sa critique, met en regard les deux travaux de Saulcy et de Brugsch, corrige les erreurs qu'il rencontre chez chacun, et établit que dans le démotique on rencontre des caractères de toutes les classes, de simples lettres, des caractères syllabiques et des signes idéographiques. Brugsch se sentit fortement encouragé par cette critique bienveillante, dont il conserva un vif souvenir, car il écrivait à la fin de sa vie : « Je suis un autodidacte dans ma science, et si quelqu'un a droit à ma reconnaissance, c'est un Français, le vicomte E. de Rougé. » Celui-ci tint longtemps Brugsch pour un élève dont il était fier.

Je ne puis signaler ici tous les sujets que Rougé aborda, et où il a toujours laissé une empreinte indélébile. Il aimait la chronologie, les calculs relatifs au calendrier. La religion aussi l'intéressait : il publia une édition du *Livre des Morts* qu'il appelait encore *Rituel*. Cette édition est restée inachevée. Elle avait été précédée d'études sur le contenu de ce livre dont il avait traduit une partie. L'histoire aussi a beaucoup gagné à plusieurs de ses travaux. Dans ses *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, il examine l'Égypte à son époque la plus ancienne, à l'époque Thinite, celle des trois premières dynasties dont il ne garde que les noms des rois rangés dans leur ordre de succession. Puis à partir de la IVe, à l'aide des tombeaux dont Lepsius avait publié les inscriptions et de ceux, encore plus nombreux, que Mariette avait découverts, il trace non seulement un tableau de ce qu'était la famille et l'administration de ces Pharaons, mais aussi des événements de leurs règnes. Le mémoire s'arrête à la fin de la VIe dynastie, les circonstances ne lui permirent pas d'aller au delà, comme il en avait l'intention. Dans un autre mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée, il retrouve les Toursha, les Shartana et les Akaiousha, les Sardes, les Étrusques et les Achéens, ainsi que des populations égéennes ou d'Asie Mineure, qui se jetèrent sur l'Égypte à cette époque reculée.

Mais c'est surtout par la connaissance de la langue et de la grammaire, l'amenant à l'interprétation exacte des textes, qu'il acquit une supériorité que personne ne lui contesta de son vivant. Comme Champollion, il avait dès ses débuts eu l'idée de rédiger une chrestomathie qui serait en même temps une grammaire. Comme Champollion, aussi, il put l'achever, mais il ne put en voir la publication complète. Le troisième fascicule, celui du verbe, qui terminait la grammaire, fut publié par son fils, ainsi que le quatrième qui est proprement la chrestomathie, et qui se compose de l'inscription de Piankhi.

E. de Rougé est un savant dont la France peut être fière à juste titre. Né pour jouir des plaisirs que peuvent donner la fortune et une haute position sociale, l'amour de la science a été la passion de sa vie. Ce n'est point dans un milieu d'érudits et dans une atmosphère

savante, c'est dans un château de Bretagne qu'a surgi cette inspiration qui a dominé toute son existence, et qui l'a conduit à de si grands succès. Champollion ne pouvait pas avoir un successeur qui pût mieux achever le tableau que son génie n'avait fait qu'ébaucher.

Edouard NAVILLE

(La suite à un prochain cahier.)

MINIATURES FLAMANDES DU XVe SIÈCLE.

Comte Paul Durrieu. *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne* (1415-1530). Ouvrage publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fondation Piot). Un vol. in-f°, 80 p., 153 reproductions. Bruxelles, Van Oest, 1921.

Cent cinquante-trois reproductions de miniatures, précédées d'une introduction et d'un commentaire explicatif et raisonné, tel est le bel ouvrage que le comte Paul Durrieu achevait à la date de juillet 1914 et qui vient de paraître en 1921, légèrement retouché et mis au courant sur certains points. Peu nombreux sans doute, car on n'a guère songé à la miniature dans cette ancienne Flandre dévastée durant cinq années. Où étaient, hélas, pendant ce temps, les brillants ducs de Bourgogne et leur cour?

Les voici qui revivent avec leur art charmant et somptueux. Non pas tous les ducs, mais Philippe le Bon, Charles le Téméraire et sa fille Marie de Bourgogne qui, de 1419 à 1482, gouvernèrent les États que la puissante maison avait réussi à acquérir, depuis la Franche-Comté et la Bourgogne jusqu'à la Flandre et à la Hollande. Non pas non plus tous ces États. Il ne s'agira ici que des provinces du Nord: Artois, Hainaut, Flandre, Brabant, Hollande, etc.; la Bourgogne et la Franche-Comté étant exclues, aussi bien que les ducs Philippe et son fils Jean Sans-Peur (1364-1419), fixés surtout à Dijon.

M. Durrieu prend donc à peu près pour point de départ le

moment où Philippe le Bon quitta Dijon, centre de l'art au XIVe siècle, pour transporter sa cour assez errante à Lille, à Bruxelles, à Gand, à Bruges, mais toujours en région septentrionale[1].

Qu'est-ce que ces artistes qui illustrèrent de miniatures les grandes pages des Manuscrits? Des enlumineurs, dit-on. Le mot ne convient pas, car il désigne aussi bien de simples écrivains, à la rigueur des ornemanistes. Aussi M. Durrieu propose, puisque tout le monde connaît aujourd'hui le sens du terme « Histoires » au moyen âge, d'appeler « Historieurs » les artistes qui les composèrent. Je crois qu'il aura quelque peine à faire accepter ce vocable, même dans la langue archéologique. Mais, puisqu'il étudie la *Miniature flamande*, pourquoi ne veut-il pas en faire honneur tout simplement à des miniaturistes?

Miniaturistes, enlumineurs ou historieurs, tous en principe étaient soumis au régime des Ghildes, assez connu pour que je n'y insiste pas. C'est par là même qu'on a réussi le plus souvent à trouver leurs noms. Car leurs signatures? Problème gros de conflits tumultueux :

Le plus hardi marin n'y marche qu'en tremblant.

M. Durrieu dit à ce propos des choses fort justes sur la nécessité du doute scientifique[2], des contrôles scrupuleux, sur les services que rend la science paléographique bien pratiquée.

Nous abordons ensuite les larges questions d'histoire artistique.

« J'estime, écrit M. Durrieu, que les géniaux artistes (les Van Eyck) ont collaboré à l'exécution d'une série de pages peintes d'une beauté hors pair, qui ont été exécutées et terminées au plus tard en 1417...[3]. En dehors des pages que les Van Eyck ont pu « historier » de leurs propres mains, il y a aussi des miniatures de date plus récente, où l'influence de leur style se fait sentir. » — « Ce n'est plus alors le souvenir de Rogier Van der Weyden ou de Dyrk Bouts qui peut être invoqué; la nouvelle école (celle de la fin du XVe siècle) fait penser à Memling, à Gérard David, à Quentin Metsys et un peu plus tard à Mabuse[4] et

[1] J'aurais peut-être préféré le titre : *Au temps de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*. Mais il faut reconnaître qu'une *Cour de Bourgogne* continua d'exister après la mort de Charles le Téméraire. L'art flamand dans la miniature en était alors à son épilogue. C'est ainsi, du reste, que l'auteur, avec raison, l'a présenté, en montrant son évolution vers la Renaissance.

[2] P. 11-14.

[3] P. 15.

[4] P. 34.

à Van Orley. » — « En opposition avec ces créations purement flamandes, d'autres images de la même catégorie laissent percer des attaches très nettes avec l'École parisienne, telle que celle-ci a fleuri dans la capitale de la France [1], de 1410 à 1430 environ. »

Voilà trois membres de phrase essentiels. Cette évolution de la miniature qui, des Van Eyck à Memling, se tempère, s'adoucit, on dirait presque s'attendrit peu à peu, c'est l'histoire de l'art au xv^e siècle. D'autre part, la pénétration française en Flandre, répondant à la pénétration flamande en France, affirme une fois de plus les rapports constants entre les deux pays. Ainsi se dégagent la philosophie et la signification générale du sujet.

Dans ce nouvel ouvrage où l'auteur met au point les connaissances acquises, on peut dire qu'il se retrouve lui-même et qu'on le retrouve partout, car personne n'a contribué plus que lui à élargir et à établir scientifiquement une histoire pendant longtemps ignorée [2] ou presque légendaire : ce qui ne valait guère mieux. Il y est parvenu, avec nombre de savants étrangers ou français, par l'application de la double méthode historique et archéologique.

Les archives, les chroniques des Pays-Bas, explorées, fouillées à fond, ont fourni des renseignements précieux sur la biographie des artistes et quelquefois même sur la date, l'exécution et l'attribution des œuvres.

Célèbres ou simplement notables, nous pourrions presque nous contenter de ce que nous savons par elles sur les Tavernier, les Pestivien, les Simon Marmion, les Guillaume Vrelant, les Hennecart, les Mazerolles, les Alexandre et Simon Bening, etc.

Nous n'ignorons plus que J. Tavernier « historiait » à Bruges en 1450, à Audenarde en 1454, qu'il illustra en 1460 les *Conquestes de Charlemagne* et un *Livre d'Heures* en 1455; que Jean Pestivien, né à Paris, mourut en 1463, qu'en 1441, il était

[1] P. 16.

[2] La liste de ses ouvrages ou brochures serait bien longue. Nous signalons particulièrement :

Les Heures de Turin, 1902; Chantilly, *Les très riches heures du duc de Berry*, 1904; *Les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet*, 1907; *Le Boccace de Munich*, 1909; *Les Heures du maréchal de Boucicaut*, 1914; *Les miniaturistes franco-flamands des XIV^e et XV^e siècles*, 1914; *Livre de prières peint par Philippe de Mazerolles*, 1916.

valet de chambre de Philippe le Bon; que Guillaume Vrelant vivait à Bruges en 1454, qu'il avait un atelier, qu'il reçut en 1468 paiement pour 60 miniatures dans le tome II des *Histoires de Hainaut*, à 24 sous par « Histoire », qu'il se trouva en rapport avec Memling en 1478; que Simon Marmion, le noble peintre, illustra pour Philippe le Bon un Bréviaire, dont le prix fut acquitté en 1470; que Loyset Liédet, un « historieur » très fécond, figure en 1461 et 1470 pour certaines miniatures de l'*Histoire romaine* et de l'*Histoire d'Alexandre*; que Philippe de Mazerolles était encore à Paris en 1454, mais qu'en 1467, il devenait valet de chambre de Charles le Téméraire, que la Ghilde de Bruges l'inscrivait parmi ses membres en 1469, qu'il eut un atelier et parmi ses élèves une certaine Marguerite Michiels, en 1477-1478; qu'Alexandre Bening s'inscrivait à la Ghilde de Gand en 1469, à celle de Bruges en 1486; que Simon, son fils, peignait son propre portrait en 1558; que Gérard Horebout, inscrit dans la corporation des peintres en 1496, illustra de seize Histoires un livre pour Marguerite d'Autriche, vers 1521; que sa fille fut louée par Dürer, qui la vit dans son voyage aux Pays-Bas[1].

Si tout cela ne satisfait pas certaines curiosités, insatiables quand il s'agit du passé, du moins il y a là des témoignages authentiques, irréfutables et qui situent suffisamment les artistes.

Plus délicates deviennent les attributions, lorsque manquent les textes. Il faut bien alors avoir recours à la méthode archéologique. Je me figure d'ailleurs que les archéologues ne s'en plaignent pas trop. Où trouveraient-ils, s'ils avaient toujours des documents, la joie de percer les mystères de l'inconnu, celle de la découverte, l'occasion d'exercer, de pratiquer, de manifester leurs qualités de clairvoyance en face des œuvres, leur ingéniosité dans les comparaisons, au besoin leur imagination? Ils seraient comme des mathématiciens que l'on enfermerait dans le dogmatique de leur science, et à qui on refuserait de réaliser cette « solution élégante » des problèmes, qui semble une de leurs prérogatives.

J'ai la chance qui voilera mon incompétence de ne pouvoir discuter certaines attributions proposées par M. Durrieu. En effet,

[1] P. 15-33.

comme il le reconnaît fort justement, les reproductions ne sont pas toujours d'une exécution parfaite et traduisent mal ou même suppriment des détails, des nuances qui apparaissent dans les originaux. Mais surtout, les miniatures ne figurent ici qu'en noir, alors que la couleur fournit un élément essentiel à tout développement sur une œuvre de peinture. Et s'il n'a pas été impossible d'examiner à Paris un certain nombre de manuscrits, les plus démonstratifs quelquefois se trouvent à l'étranger. Nous n'avons donc qu'à suivre notre auteur, fort prudent du reste, non sans peut-être dire parfois comme cet ancien, mais tout bas : « Non, tu ne me convaincrais pas quand bien même tu m'aurais persuadé. »

On pourrait faire observer que les arguments tirés de la manière ou du style propre à un artiste semblent un peu subtils, alors que, dans la même période de temps, les différences d'un miniaturiste à l'autre ne peuvent se fonder que sur des nuances infinitésimales; qu'avec le régime des ateliers et des collaborations, quelquefois même étrangères, plus d'un manuscrit ne constitue qu'une production collective, où déjà la part de l'auteur principal ne se distingue pas sans difficulté ; que le parti qu'on peut tirer de certaines habitudes pratiques, de certains signes matériels qui seraient propres à un auteur, prête à la fantaisie. Mais M. Durrieu, qui d'ailleurs présente lui-même ces objections, nous apprend ou nous rappelle dans son livre assez de choses utiles pour que nous ne nous arrêtions pas à des controverses.

J'y vois se dégager certaines idées générales que développent son introduction et ses commentaires ou que suggère l'examen fait naïvement, dirais-je volontiers, des cent cinquante miniatures reproduites.

D'abord, la grande variété des thèmes offerts à l'imagination des miniaturistes (je ne puis me décider à dire « Historieurs »; que l'auteur me le pardonne). Comme la révélation de l'art de la miniature a surtout commencé par les *Livres d'Heures* ou les *Bréviaires*, on s'est presque habitué à croire qu'il a exprimé presque exclusivement la pensée religieuse. Or, s'il est vrai que les artistes de la cour de Bourgogne — puisque nous ne cherchons en ce moment les exemples que chez eux — ont surtout illustré des livres de piété, les *Chroniques de Hainaut*, la *Fleur des Histoires*, le *Froissart*, le *Jouvencel*, le *Roman de la Rose*, le *Décaméron*, l'*Histoire*

d'Alexandre, le *Romuleon*, les *Conquêtes de Charlemagne* remplissaient les librairies des ducs et des amateurs autant que les bréviaires et tout à côté d'eux. Même variété dans l'exécution, sans parler même de l'évolution chronologique. Ici des miniatures très étudiées, très poussées, œuvres d'un art réfléchi, ailleurs des illustrations courantes, comme celles de Loyset Liédet, ou même les croquis « sur papier » de Miélot.

Si hasardé qu'il soit d'essayer un choix, alors surtout que le moyen de contrôle manque pour le lecteur, je ne puis m'empêcher de signaler quelques miniatures, dans lesquelles un examen attentif fait découvrir certains traits caractéristiques ou certaines beautés supérieures. Le *Château au bord de la mer* des Heures de Turin est aujourd'hui presque populaire (pl. II). Mais c'est aussi une œuvre charmante que la page des *Propriétés des Choses* (pl. LXIV), avec son aspect familier, sa basse-cour de volatiles et son manoir entouré de douves, ou bien la miniature du *Golf Book* (pl. XC), où s'estompe dans le fond l'entrée d'une forêt mystérieuse. C'est une jolie fantaisie que le *Jardin d'amour* de la planche LXXII ou le départ de la reine « Mirro et de sa damoiselle », sur leurs palefrois marchant à l'amble (pl. XLVI), dans la *Conquête de la Toison d'or*, ou encore la cour de château avec le jeune Jouvencel, à la physionomie étonnamment spirituelle et malicieuse, Quant à la *Mort de la Vierge*, du Bréviaire Grimani (pl. LXXVIII), si admirable dans le prodigieux réalisme de la figure de Marie et dans la Madeleine agenouillée, parente de celle de Solesmes, elle fait songer par certains côtés à la *Mort de la Vierge* du Caravage au Louvre ou, si éloigné que cela paraisse, à la *Mort de saint Bruno*, de Lesueur. Elle montre ce qu'il peut y avoir de noblesse et d'émotion dans le réalisme sincère. Et *David* en prière[1], agenouillé sur la terrasse d'un château et isolé au milieu d'un sombre décor de paysage, atteint à un pathétique dramatique et est peut-être, avec la miniature précédente, l'œuvre la plus forte et la plus saisissante de l'art des Historieurs flamands, dans leur recueil formé par M. Durrieu[2].

[1] Par Ph. de Mazerolles.

[2] On pourrait indiquer aussi : la vue de Paris de la planche XLIX, l'atelier de peintre dans la *Rhétorique de Cicéron* (pl. LXVIII), la scène de marché dans une ville de Flandre (pl. XX), le délicieux portrait dit de Marie de Bourgogne (pl. LVI), ou le

Très aventuré sans doute, mais précisément parce qu'il est fait sans idée préconçue, ce choix permet de déterminer peut-être les qualités de nos miniaturistes. Il est bien entendu que nous les prenons en eux-mêmes et pour eux-mêmes, c'est-à-dire dans leur milieu flamand; que nous ne cherchons à les égaler aux auteurs des *Très riches Heures du duc de Berry* ni à *Fouquet*. Les quelques indications que nous essayons de formuler montreront pourtant par quoi ils se rapprochent d'eux.

Ils ont tous quelque chose de commun, à quoi ils doivent une partie de leur séduction : un réalisme qui n'a rien de bas ni de vulgaire, qui est fait surtout d'observation sincère et naïve de la vie et de la nature; la finesse d'une vision très pénétrante, qui donne à leurs types masculins ou féminins un accent de vérité physique et morale, à la façon de portraits; la justesse des gestes et des attitudes; l'art de grouper les personnages et de manier les foules; l'aisance dans la composition. Puis, cette faculté supérieure qui appartient aux vrais artistes de concilier la familiarité avec, lorsqu'il le faut, la dignité, l'éloquence, le pathétique.

On a vanté, on ne saurait trop le faire, le pittoresque du décor, les vues de villes, l'intimité des intérieurs, si vrais jusque dans leurs moindres détails et qui laissent en même temps une impression de calme délicieux, véritable tableau idéal de la vie bourgeoise de jadis, qu'on retrouvera plus tard chez Chardin. Tout a été dit sur le paysage, sur le charme des eaux doucement sinueuses, des arbres dont le feuillage fait penser au saule ou à l'amandier si exquisement chantés par Musset, des horizons baignés dans une atmosphère diaphane. On dirait que ces heureux pays n'ont jamais connu l'orage, ni même le vent.

Nous n'avons pas parlé, parce qu'il faut bien se borner, des encadrements de vignettes où se répandent les fleurs, les fruits, les oiseaux, les animaux de fantaisie, où se dissimulent à moitié toutes sortes de scènes anecdotiques; M. Durrieu a signalé qu'une évolution s'y accomplit dans la seconde moitié du xv[e] siècle, vers une

Baudouin archéologique dans toute la splendeur de son costume chevaleresque (pl. XLVII); les jolies scènes gracieusement anecdotiques du conte du *Faucon* (pl. V) et dans le genre mystique la création de l'âme (pl. XXXII), dans un manuscrit de la *Fleur des Histoires*.

représentation plus naturaliste. J'avoue que, sur ce point, je regrette les vignettes où se jouait avec tant d'aisance la fantaisie ailée des décorateurs.

Quand on parcourt ces miniatures et d'autres encore, où la fertilité d'invention, l'ingéniosité de la composition, l'expression toujours plastique des sentiments les plus délicats ou les plus pathétiques, les anecdotes intimes aussi bien que les drames religieux se concilient si heureusement et sans effort avec les mérites de la technique, on sent que la Renaissance, dont personne ne nie la grandeur, a néanmoins fait perdre à l'art quelques qualités précieuses.

On sent surtout ce que perdrait l'art si triomphait la conception des prétendus novateurs d'aujourd'hui, qui vont chercher dans les dictionnaires et les définitions étymologiques les règles de la peinture et qui, sous prétexte que peindre, « c'est enduire de couleurs », voudraient la confiner dans la représentation servile des formes matérielles. Qu'ils regardent donc un peu les « Historieurs » d'autrefois et les vrais artistes de tous les temps!

Ainsi l'ouvrage du comte Durrieu, en même temps qu'il replace la miniature flamande dans l'histoire générale de l'art au XV^e^ siècle, peut susciter des réflexions qui vont plus loin que son sujet même, sur les principes supérieurs de l'esthétique et sur le sentiment du Beau.

HENRY LEMONNIER.

UN CODE FISCAL DE L'ÉGYPTE ROMAINE.

THÉODORE REINACH. *Un code fiscal de l'Égypte romaine : le Gnomon de l'Idiologue* (extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1919, p. 583-636; 1920, p. 5-136). Tirage à part. Paris, Léon Tenin, 1920-1921, in-8, 189 p.

Encore une fois l'Égypte, qui nous a révélé il y a quelques années le Code civil ou « Loi politique » d'Alexandrie[1], vient de nous livrer un document juridique de premier ordre. Après le

[1] Voir le *Journal des Savants*, 1916, p. 21-32.

papyrus de Halle, le papyrus de Berlin. Le second a autant d'importance pour la période impériale que le premier pour la période ptolémaïque. Édité et traduit en allemand par M. Schubart, aussitôt et presque simultanément commenté par M. Paul M. Meyer et par MM. O. Lenel et J. Partsch[1], il a fait l'objet d'une étude approfondie en France : M. Théodore Reinach en a donné un texte souvent amélioré, une traduction généralement irréprochable, un commentaire aussi précis et complet que le permettait le désir de mettre sans délai toutes ces ressources à la disposition des historiens et des juristes.

Le document se donne à lui-même ce nom : le « Gnomon de l'Idiologue ». Titre obscur au premier abord et passablement rébarbatif. Il était connu, mais on ne le comprenait pas. L'ἴδιος λόγος ou « compte privé » désigne, par métonymie, le directeur de ce compte, le procureur du fisc impérial[2]. Le mot γνώμων, équerre ou règle de cadran, est fréquemment employé dans le sens de règlement administratif. Letronne avait expliqué les deux termes à rebours et voyait dans leur réunion un « inspecteur du domaine privé » : par une plaisante confusion, il prenait à la fois le Pirée pour un homme et un homme pour le Pirée. Il faut comprendre désormais : « Règlement du trésorier impérial ».

Nous avons sous les yeux une collection de plus de cent articles, dont quatre-vingts sont numérotés dans le manuscrit même, et les autres si distincts qu'il est facile de réparer l'omission du scribe. Comment cette collection a-t-elle été composée? Comment se fait-il que notre exemplaire ait été exhumé, non pas dans la capitale, où résidait l'idiologue, mais dans une petite ville du nome Arsinoïte, à Théadelphie? La réponse à ces questions essentielles se trouve dans le préambule du recueil :

(1) Schubart, *Der Gnomon des Idios Logos*. Erster Teil : *Der Text* (t. V des *Berliner Griechische Urkunden*), Berlin, Weidmann, 1919, in-8°, 44 p. et 1 planche; Paul M. Meyer, *Juristische Papyri*, Berlin, Weidmann, 1920, p. 315-345; O. Lenel et Josef Partsch, *Zum sogenannten Gnomon des Idios Logos*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie*, 3 février 1920.

(2) Voir sur ce haut fonctionnaire le travail de Gerhard Plaumann, *Der Idios Logos*, dans les *Abhandlungen der Berliner Akademie*, Phil.-Hist. Klasse, 1918, n° 17 (Berlin, 1919).

« Du règlement appliqué par le divin Auguste à l'administration de l'idiologue et des dispositions qu'y ont ajoutées dans la suite des temps les empereurs, le sénat, les préfets et les idiologues successifs, j'ai résumé les articles d'usage courant, et je te les communique, afin qu'en appliquant ta mémoire à l'abrégé de la copie, tu puisses facilement mener à bien les affaires[1]. »

Suivant l'indication du préambule, un simple coup d'œil suffit pour distinguer dans le Gnomon deux sections de date différente. Les soixante-dix premiers articles sont presque tous d'un temps où les attributions de l'idiologue étaient encore purement fiscales. Ils renferment les dispositions édictées par Auguste (ce qui n'exclut pas de larges emprunts à la législation antérieure des Ptolémées) et diverses intercalations de règles posées soit à Rome par les empereurs et le sénat, soit en Égypte par les préfets et les idiologues eux-mêmes : c'est ainsi que sont mentionnées expressément des décisions de Vespasien, de Trajan, d'Hadrien et d'Antonin (art. 18, 5, 2, 36), des arrêts de Rufus, de Norbanus et d'Ursus (art. 50, 54), qui devaient être des préfets, de Pardalas (art. 23), qui était un idiologue. Les articles 71 et suivants ont été incorporés en bloc au fonds primitif dans le siècle des Antonins ; car ils proviennent d'un temps où l'idiologue avait ajouté à ses attributions premières la police des cultes, et c'est dans la première moitié du IIe siècle après J.-C. qu'il était devenu « grand-prêtre d'Alexandrie et de toute l'Égypte et préposé aux choses sacrées ». Le Gnomon nous offre ainsi un remarquable exemple de ce qu'on pouvait bien entendre par un code pratique et spécial avant que les juristes fussent capables d'imposer une conception plus générale et plus philosophique : à savoir, un assemblage hétéroclite d'arrêts et de sentences qui constituait un véritable cahier des charges attaché à une fonction publique. Mais précisément parce que ces codes rudimentaires et spéciaux avaient un but platement utilitaire, il fallait les mettre à la portée des fonctionnaires à tous les degrés de la hiérarchie. Les rescrits, édits, décrets et mandats, ainsi que les sénatus-consultes, venus de Rome sous la forme latine, étaient traduits en grec dans les bureaux d'Alexandrie ; mais le recueil que détenait l'idiologue était trop complet

[1] Nous ne nous sommes cru obligé, ni ici ni ailleurs, de reproduire textuellement la traduction de M. Théodore Reinach.

pour les subordonnés de la province. Afin de leur faciliter la tâche, il fallait un abrégé, un *compendium*, un *memento* qui ne contînt que les règles d'un emploi journalier, présentées sous la forme la plus succincte et la plus simple. Ce guide du parfait percepteur, rédigé par les scribes de la chancellerie centrale, était envoyé aux stratèges des nomes et, par leur intermédiaire, aux fonctionnaires subalternes des bourgades, qui le recopiaient sur n'importe quel papyrus de rencontre.

La date du Gnomon peut être fixée avec une approximation suffisante. L'article qui s'en réfère à une décision de l'empereur Antonin (art. 36) le donne comme vivant (Ἀντωνῖνος Καῖσαρ ὁ κύριος). De plus, des comptes inscrits sur l'autre face du papyrus sont datés de l'an XII de ce règne, 149 après J.-C. Le document a donc été rédigé entre 149 et 161, plus vraisemblablement quelques années après le *terminus a quo*, quand déjà les comptes du recto avaient pu être mis au rebut sans inconvénient.

Pour donner une idée d'un règlement aussi touffu que celui-ci, il est impossible de se conformer à l'ordre suivi par le rédacteur; car d'ordre véritable, il n'en a pas suivi, et c'est à peine si l'on distingue dans un fatras chaotique quelques séries d'articles plus ou moins bien reliés sur le droit de succession, le mariage, l'état civil et l'usurpation de qualité, les unions mixtes, le recensement quatrodécennal, les sorties prohibées, la police des cultes, la forme des contrats. Il n'est même pas possible ici — ce serait trop long — d'analyser le Gnomon à l'aide des excellentes divisions établies par M. Théodore Reinach dans son commentaire sous l'inspiration du droit romain. Du moins faut-il recopier sa table de matières, pour étaler ainsi les richesses du papyrus : I, *Les personnes, l'état civil, les classes de la population*; II, *Droit matrimonial;* III, *De l'adoption*; IV, « *Res religiosæ* »; V, *Successions* « *ab intestat* »; VI, *Successions testamentaires*; VII, *Obligations et contrats*; VIII, *Condition légale des militaires;* IX, *Statut des fonctionnaires*; X, *Des confiscations*; XI, *Lois pénales diverses*; XII, *Lois de police et de douane*; XIII, *Police des cultes.* Tout ce que nous pouvons faire, après cette sèche énumération, c'est d'y ajouter quelques indications sur la société et sur l'administration égyptiennes, telles qu'elles apparaissent à travers des textes aussi pleins de sens que mornes d'aspect.

La division des classes est rigoureuse dans la loi, malgré toutes les contaminations qui l'altèrent dans la réalité au grand profit du fisc. Les Romains ont le *jus commercii* sans restriction, étendu jusqu'aux tombeaux généralement frappés d'inaliénabilité (art. 2). Ils sont exemptés de la capitation ; mais, dispensés de se faire inscrire personnellement sur les listes du recensement quatrodécennal, ils sont astreints, sous peine d'un quart de leurs biens, à déclarer par écrit toutes les personnes de leur maison assujetties à l'impôt (art. 58-59). Si les Romains partagent le privilège de l'immunité avec les Alexandrins, le règlement prévient et, par conséquent, le fisc réprime à sa façon toute confusion de classes : interdiction est faite au Romain de tester en grec, voire même d'adjoindre un codicille grec à un testament romain (art. 8); l'hérédité fiduciaire n'est admise ni de Grec à Romain, ni de Romain à Grec (art. 18). De par leur statut personnel, les Romains ne peuvent pas épouser leur sœur ou leur tante, à l'exemple des Égyptiens; mais ils sont autorisés par une réforme récente à épouser leur nièce (art. 23). Par application des lois caducaires Julia et Papia Poppæa, interprétées dans le sens le plus étroit, les incapacités successorales pullulent. Le Romain âgé de plus de soixante ans est dépouillé de la vocation héréditaire, s'il n'a ni femme ni enfant; s'il est marié, mais sans enfant, il recueille la moitié seulement de l'héritage, sous condition toutefois d'avoir préalablement déclaré sa situation d'*orbus* (art. 27). La Romaine âgée de cinquante ans ne peut hériter, en règle générale; la Romaine moins âgée ne possède l'intégralité du droit successoral qu'à condition d'avoir trois enfants, si elle est ingénue, ou quatre, si elle est affranchie (art. 28). Ni la Romaine âgée de plus de cinquante ans n'est habile à laisser sa dot à un mari de moins de soixante ans, ni la Romaine âgée de moins de cinquante ans à un mari de plus de soixante, et la dot caduque ne revient pas aux héritiers de la femme, mais au fisc (art. 24-25). Quel que soit son âge, la Romaine célibataire doit un impôt de 1 p. 100, si elle possède un capital de 20,000 sesterces (art. 29); la Romaine qui n'a ni mari ni enfant ne peut recueillir aucun héritage, si elle possède 50,000 sesterces (art. 30), de même que le Romain qui n'a ni femme ni enfant, s'il possède plus de 100,000 sesterces (art. 32).

Sur la situation des Grecs en général le Gnomon ne dit presque

rien (art. 18, 44). Il donne, au contraire, beaucoup de renseignements sur les Grecs privilégiés. Il les appelle tantôt « Alexandrins » (art. 5, 6, 40, 49, 59), tantôt ἀστοί ou « bourgeois » (art. 9, 13-15, 38, 39, 45-48, 50, 51). D'après M. Théodore Reinach, les deux termes sont « absolument synonymes » et conviennent également à toutes les villes grecques d'Égypte, à Naucratis, Ptolémaïs et Antinooupolis aussi bien qu'à Alexandrie. D'autres érudits soutiennent qu'ils désignent des classes voisines, mais différentes. On est fort embarrassé de prendre parti dans l'état actuel de notre documentation, et le Gnomon ne résoud pas le problème avec une clarté parfaite. Cependant il est difficile d'admettre que, dans deux articles consécutifs sur l'affranchi d'un Alexandrin épousant une Égyptienne et sur l'affranchie d'un bourgeois ayant des enfants d'un Égyptien (art. 49-50), l'idiologue ait mis ces deux mots, « Alexandrin » et « bourgeois », l'un pour l'autre, au hasard. D'autre part, après deux dispositions sur des unions mixtes où l'un des conjoints est d'origine bourgeoise (art. 38-39), vient un article qui attribue à la compétence du préfet l'introduction illégale dans le droit de cité alexandrin (art. 40). Or, le Gnomon mentionne la πολιτεία des bourgeois comme celle des Alexandrins (art. 47), et non seulement rien ne prouve que l'introduction illégale dans la πολιτεία de toutes les villes grecques mît en mouvement la juridiction du préfet d'Alexandrie, mais une série d'articles prouve le contraire. Enfin, nous savons par ailleurs qu'Hadrien concéda aux Antinoïtes l'ἐπιγαμία avec les indigènes et que les Naucratites ne l'avaient pas[(1)]; effectivement, le Gnomon (art. 38, 45-47) entoure l'union de la bourgeoise avec l'Égyptien et du bourgeois avec l'Égyptienne de restrictions qui montrent bien qu'Antinooupolis avait en la matière une situation à part. On en arrive donc à se demander si les ἀστοί ne sont pas (au-dessus des Grecs dispersés dans les bourgs et distingués des Égyptiens par l'éducation du gymnase) les citoyens de toutes les villes à πολιτεία grecque et s'il n'y a pas dans cette classe une catégorie pour chaque ville. Les avantages reconnus aux ἀστοί vaudraient pour les Alexandrins; mais il ne serait pas sûr que tous les privilèges des Alexan-

(1) Seymour de Ricci, *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, p. 163.

drins s'étendissent de plein droit à tous les ἀστοί. Quoi qu'il en soit, l'Alexandrin, assimilé au Romain en ce qui concerne l'immunité de capitation et l'obligation de déclarer au recensement les taillables de sa maison (art. 9)5, occupe sur certains points une position supérieure à celle du Romain. Les libéralités testamentaires faites par lui à des personnes incapables ne vont pas au fisc, mais font retour aux héritiers légitimes (art. 5). C'est qu'il ne tombe pas sous le coup des lois caducaires. Et, en effet, il peut léguer à sa femme la quotité légale sans qu'il lui soit opposé aucune limite d'âge, et cette quotité s'élève, non pas à un dixième (art. 31), mais à un quart (art. 6).

Au-dessous des Romains et des Grecs viennent : 1° les étrangers (12-13), d'entre lesquels sont distingués les Syriens (art. 51); 2° les indigènes, c'est-à-dire les Égyptiens proprement dits (art. 38, 39, 41, 43-47, 49-57), les gens de Paraitonion, supérieurs aux étrangers et aux indigènes (art. 57), les gens de Krènè, assimilés aux étrangers (art. 12), et les Insulaires ou habitants des petites îles de la côte marmarique, assimilés aux Égyptiens (art. 48); 3° les affranchis répartis en un grand nombre de catégories d'après la source de servitude, le mode d'affranchissement et surtout le statut personnel du patron (art. 20-21; 16, 28, 29; 49; 9, 14, 15, 50).

Toutes ces distinctions, il faut voir avec quel soin méticuleux, quelle sévérité tatillonne le législateur s'évertue à les maintenir. Les questions d'état civil devaient être la grande préoccupation de tous les fonctionnaires placés sous les ordres de l'idiologue. Ils sont armés de pied en cap pour faire la guerre aux usurpateurs de nom et de qualité. Au moment du recensement, la lutte contre les abus d'immunité les met sur les dents (art. 58-63). Toute l'année, ils ont à dépister les Égyptiens retors qui veulent se hisser à une classe supérieure : celui-ci vient, après la mort de son père, le faire enregistrer comme citoyen romain, afin de passer lui-même pour appartenir à une famille romaine de tout temps (art. 43); cet autre fait inscrire son fils, par une fausse déclaration, sur la liste des anciens éphèbes et le déguise ainsi en Grec ἀπὸ γυμνασίου (art. 44); un grand nombre de fellahs se décernent dans les actes authentiques des titres auxquels ils n'ont pas droit et trouvent les complicités nécessaires (art. 42). Dans tous ces cas, la peine fulminée contre

les contrevenants est la confiscation d'un quart de leur fortune : τέταρτον ἀναλαμβάνεται, telle est la formule usuelle (art. 42-44, 56, 58, 59[1]).

Dans un pays où se mêlaient tant de races, l'exactitude de l'état civil ne pouvait être préservée que par une surveillance assidue des mariages. Parmi les unions mixtes, il y en a qui sont formellement interdites; par exemple, il n'est pas permis à l'affranchi d'un Alexandrin d'épouser une Égyptienne (art. 49), et le Syrien qui épouse une Égyptienne est condamné à l'amende (art. 51). D'autres, en grand nombre, sont déclarées illégales en droit strict, pour être tolérées sous prétexte d'ignorance ou d'erreur, κατ' ἄγνοιαν (art. 39, 46-48), et alors elles se glissent subrepticement dans la catégorie des unions légales, sans s'élever au rang de mariages solennels. Deux règles générales déterminent la situation des enfants nés de ces unions mixtes : 1° ils suivent la condition sociale et la nationalité de l'auteur dont le statut personnel est inférieur, la *conditio deterior* de la loi Minicia (art. 39, 51); 2° ils n'héritent que de l'auteur dont ils suivent la condition (art. 13, 57). Mais ces règles sont susceptibles de dérogations. « Des Romains ou des bourgeois qui, par ignorance, s'étaient unis à des Égyptiennes ont obtenu, avec la rémission, la faveur pour les enfants de suivre la condition paternelle » (art. 46); « une bourgeoise qui, par ignorance s'était unie à un Égyptien, le croyant bourgeois, n'est pas tenue pour responsable, et, si les deux

[1] Une seule fois, pourtant, les traducteurs du Gnomon ont cru voir la sanction atténuée : c'est dans le cas où le père égyptien fait inscrire son fils adulte sur la liste des anciens éphèbes (art. 44). Le texte dit : τῶν δύο τέταρτον ἀναλαμβάνεται. M. Schubart et M. Théodore Reinach entendent le quart des deux tiers, autrement dit, le sixième de la fortune. Mais pourquoi une peine moindre qu'à l'ordinaire, quand le faux est commis dans des écritures publiques, quand l'usurpation de qualité risque d'être durable, permanente, définitive, héréditaire, enfin quand il y a deux coupables, l'agent et le bénéficiaire du délit, le père et le fils? Et qu'est-ce que ce logogriphe, τῶν δύο τέταρτον pour τὸ ἕκτον, vient faire dans un texte juridique, surtout dans un résumé de règlement? Il s'agit manifestement d'un quart à confisquer sur chacun des deux responsables. Τῶν δύο, mis pour ἀμφοτέρων ou ἑκατέρου est une locution de la langue courante qui annonce le grec moderne (cf. Paul, *Ephes.*, II, 15). Le principe appliqué à l'auteur du délit et au complice est celui qui s'exprime clairement dans l'article 42 : « Toutes personnes qui usurpent un état civil par acte authentique sont tenues du quart; sont aussi tenues du quart ceux qui, le sachant, ont agi de concert avec ces personnes. »

parents font conjointement la déclaration de naissance, les enfants conservent les droits civiques » (art. 47). De même, l'Égyptien devenu Romain en vertu de l'*honesta missio* ne confère pas sa qualité nouvelle à sa femme égyptienne, mais peut la conférer à ses enfants (art. 53-54). Dans ce dernier cas au moins, et peut-être dans les deux précédents, l'auteur qui transmet sa condition à ses enfants est seul à leur transmettre ses biens. Mais par exception, des enfants nés d'une bourgeoise et d'un Égyptien, d'une femme de Krènè et d'un étranger, tout en suivant la *conditio deterior*, héritent de leurs deux auteurs (art. 38, 12).

Ce qui frappe surtout dans toutes ces prescriptions, c'est que leur but primitif, la lutte contre la dépopulation et la sauvegarde de l'ordre social, n'est plus qu'un prétexte hypocrite aux outrances de la fiscalité. Il s'agit de faire rendre à l'Égypte le plus possible. La mission de l'idiologue est de multiplier ses exigences, d'accommoder sa rapacité à toutes les circonstances de la vie privée, de dépister le contribuable et de lancer contre lui le meute de ses subordonnés, chacun cherchant sa proie, *praedam quem devoret*. On a vu toutes les précautions qu'il prend pour empêcher les immunités de donner lieu à des fuites, pour recueillir en temps voulu les successions des célibataires ou des vieilles gens sans enfants, pour faire servir les prohibitions matrimoniales à de fructueuses revendications. Même quand il est contraint par des raisons supérieures de moralité publique à laisser à des enfants une part de l'héritage paternel, il se hâte de prélever la sienne et ne rentre les griffes qu'en grondant et rechignant. Voici un article bien caractéristique (art. 45) : « Quand un bourgeois a épousé une Égyptienne, s'il meurt sans enfants, le fisc recueille ses acquêts; s'il laisse des enfants, le fisc en retient les deux tiers; quand il a eu précédemment des enfants d'une bourgeoise... » (ce mariage antérieur n'étant pas mixte, le fisc va-t-il laisser la voie libre aux héritiers légitimes? on va voir) ... s'il a eu d'une bourgeoise trois enfants ou davantage, c'est à ceux-ci qu'iront les acquêts; s'il y en a deux, ils auront le quart ou le cinquième; s'il y en a un, la moitié », c'est-à-dire la moitié de la part qui reviendrait à chacun des héritiers, s'ils étaient deux[1]. Plus choquants encore sont les

[1] M. Théodore Reinach (p. 83 du tirage à part) croit que l'enfant unique recueille la moitié du tout. « Décision assez bizarre, dit-il, puisque un enfant

articles sur les enfants trouvés (art. 41, 107). Le brave homme qui s'est permis de ramasser un enfant exposé sur le dépotoir du village, pour l'élever et faire de lui son fils, doit renoncer à l'espoir de lui laisser son patrimoine entier : à sa mort le fisc en prend le quart. Inutile d'ajouter à ce texte le mot de punition, qui n'y figure pas : le fait de la confiscation est assez significatif et assez odieux. Ailleurs, on assiste à une lutte tragi-comique, dont l'enjeu est encore un patrimoine. Les débiteurs du fisc essaient de sauver une partie de leur bien en ajoutant au terrain occupé par le tombeau de famille, et par conséquent, insaisissable, des annexes, surtout des jardins, qu'ils espèrent englober dans le privilège de la *res religiosa*. L'idiologue riposte par une constitution de Trajan et n'excepte de la confiscation que le monument proprement dit. Il ne faut pas que les vivants, pour échapper au fisc, se réfugient à l'ombre des morts.

Nous n'avons fait et voulu que montrer par quelques exemples tout ce qu'on peut trouver dans le Gnomon de l'Idiologue, avec un guide aussi savant et sagace que M. Théodore Reinach. Les études auxquelles donnera lieu un texte de cette importance ne tarderont pas à en combler les lacunes, à en corriger les lectures encore douteuses[1], à en fixer plus complètement l'interprétation. Nous aurons alors entre les mains un des documents les plus précieux qui soient à consulter sur l'administration d'une province et sur l'histoire du droit au siècle des Antonins.

Gustave GLOTZ.

unique est ainsi traité aussi favorablement, sinon plus, que deux ! » Mais le texte (ἐὰν δὲ δύο, τὸ τέταρτον ἢ τὸ πέμπτον, ἐὰν δὲ ἕν, τὸ ἥμισυ) peut se comprendre d'une manière plus logique.

[1] Je voudrais proposer ici une restitution à l'article 85. « Quand un sanctuaire manque de personnel, y est-il dit, il peut emprunter des prêtres à un sanctuaire de même... », ἐξ ὁμ.... ου. M. Schubart n'admet pas la possibilité de ὁμ[ωνύμ]ου, de même nom, de même invocation. On ne peut donc pas songer non plus à ὁμ[ονόμ]ου, de même règle. M. Théodore Reinach lit ὁμ...νου et traduit de « même ordre » non sans exprimer un doute. En fait, les temples égyptiens étaient divisés en classes, les πρῶτα ἱερά et les ἐλάσσονα ἱερά (Walter Otto, *Priester und Tempel im hellenistischen Ægypten*, t. I, p. 18, 97, n. 4; t. II, p. 310). Comme les temples de première classe étaient appelés aussi λόγιμα (Id., *ibid.*, cf. art. 87), ne peut-on pas supposer que λόγος était le terme qui désignait une classe et qu'on qualifiait λόγιμα par excellence les temples πρώτου λόγου ? Dans cette hypothèse, s'imposerait la restitution ὁμ[ολόγ]ου.

LIVRES NOUVEAUX.

Joseph I. S. Whitaker. *Motya, a phœnician colony in Sicily.* Un vol. in-8 de xvi-357 p., avec 116 illustrations, deux cartes et une planche en couleur. Londres, G. Bell and Sons, 1921.

Motyé, située non loin de Marsala, est un des centres phéniciens les plus anciens de la Sicile; la ville était établie sur une île voisine du rivage, l'île actuelle de San Pantaleo, au milieu d'une baie bien abritée, à proximité de l'Afrique. Elle est mentionnée par Thucydide (VI, 2, 6) comme un des trois points de la Sicile où les Phéniciens se seraient réunis quand ils furent refoulés par la colonisation grecque. Plus tard, Motyé, qui était le port le plus favorable au débarquement des armées puniques, servit de base aux Carthaginois dans leurs entreprises en Sicile et la cité phénicienne fut peut-être renforcée par des éléments carthaginois. Ce qui rendait Motyé si précieuse pour Carthage causa sa perte; Denys l'Ancien, voulant chasser Carthage de Sicile, s'empara de la ville en 398 et la ruina de telle façon qu'elle ne s'en releva jamais.

Les ruines de Motyé n'avaient pas fait jusqu'à ces derniers temps l'objet de fouilles étendues et méthodiques. Un Anglais installé sur place, M. Whitaker, lequel s'est rendu acquéreur de San Pantaleo, a dans les années qui ont précédé la guerre, entrepris au cours de nombreuses campagnes l'exploration de ce site important et ce sont les résultats de ces investigations, dont M. Pace, dans les *Notizie degli Scavi* (1915, p. 431-446), nous avait déjà donné un résumé, qu'il publie aujourd'hui.

M. Whitaker, par ses heureuses recherches, a rendu un réel service à la science et il n'est que juste de l'en remercier. Son livre, accompagné de plans précis et de bonnes figures, nous permet de nous rendre compte, dans des conditions satisfaisantes, de ce qui fait à nos yeux l'intérêt de l'ancienne Motyé, de ce qu'a été sa fortification, son port, sa nécropole.

La fortification de Motyé, qui entourait complètement l'île, se composait d'un seul rempart ayant 2 500 mètres de circonférence, en avant duquel faisaient saillie une vingtaine de tours, généralement de plan rectangulaire. L'appareil du mur est de plusieurs types différents, ce qui témoigne de travaux accomplis à diverses époques. L'entrée principale, celle à laquelle aboutissait la chaussée qui reliait l'île à la Sicile, était au Nord-Ouest; on pénétrait dans un couloir que défendaient deux bastions en forme de trapèze et on avait à franchir successivement deux groupes de portes séparés par une distance de 22 mètres : le premier avec deux passages juxtaposés, fermés peut-être à chaque extrémité par une porte et dont l'un semble avoir été réservé aux piétons, l'autre aux véhicules; le second, formé d'une série de trois doubles portes qui se suivaient en profondeur à des intervalles de 2 mètres.

Le port de Motyé qu'a dégagé M. Whitaker est un petit bassin rectangulaire mesurant 51 mètres de long sur 37 de large; un chenal, bordé de quais, long de 30 mètres, le relie à la mer et débouche près du bastion qui couvre à l'Ouest la porte sud de l'enceinte. Aux abords de cette porte, on a recueilli des merlons à sommet cintré qui originairement surmontaient la muraille.

La partie nord du rempart traverse une des nécropoles de Motyé. Cette nécropole fut en usage de 750 à 650 environ; plus tard, on enterra sur la côte sicilienne, au point dénommé Birgi. Deux cents tombes ont été ouvertes dans le cimetière primitif; sauf quelques-unes groupées les unes à côté des autres, elles sont toutes à incinération, ce qui constitue dans les rites funéraires phéniciens une nouveauté, dont les fouilles récentes de Carthage nous apportent pour la même époque un autre exemple significatif. A Motyé, les résidus de la crémation sont renfermés dans de grosses jarres en terre cuite, ou quelquefois dans des coffrets de pierre faits soit d'un seul bloc dans lequel a été ménagée une cavité rectangulaire, soit de dalles dressées. Ces récipients sont enfouis dans le sol et autour d'eux est disposée une vaisselle en céramique, de fabrication locale, au choix de laquelle certaines règles paraissent avoir présidé, comme à Carthage à la même date; la poterie présente également de grandes analogies avec la poterie contemporaine de Carthage; cependant à Motyé on ne rencontre ni lampes ni brûle-parfums; des stèles offrent, gravé très grossièrement au trait, un cippe, parfois deux; pas de statuettes; quelques armes, des vases protocorinthiens, des bijoux, des amulettes, des fragments d'œufs d'autruche peints. A part les vases de fabrication locale, le contenu des tombes montre de grandes affinités avec le mobilier des nécropoles siciliennes archaïques; dans certains cas, il lui est absolument identique.

Dans la nécropole de Birgi, sur la côte sicilienne, qui fut en usage du milieu ou de la fin du VII^e siècle jusqu'au début du IV^e, c'est au contraire, sauf dans quelques tombes voisines du rivage, lesquelles sont les plus anciennes, l'inhumation qui est pratiquée : on n'était plus limité maintenant par le manque de place. Les défunts étaient déposés non pas dans des caveaux, car le sol n'était pas suffisamment solide pour qu'on pût y creuser des chambres funéraires, mais dans des sarcophages en grès; deux de ces sarcophages sont souvent superposés, parfois trois sont ainsi placés l'un sur l'autre : peut-être avaient-ils reçu des défunts d'une même famille. Le mobilier n'est pas plus riche que dans les sépultures antérieures; beaucoup de tombes ont été violées.

L'influence grecque s'est exercée d'une façon très sensible sur les Phéniciens de Motyé. Les parties de la fortification qui sont de belle construction bien appareillée et qui ont servi à réparer ou à renforcer une enceinte bâtie d'abord en blocs quadrangulaires irrégulièrement disposés, ne diffèrent pas du grand rempart de Denys à Syracuse. La porte extérieure nord rappelle, malgré certaines différences, le Dipylon d'Athènes; quant à la porte intérieure nord, elle peut donner une idée approximative de l'Hexapylon des Épipoles de Syracuse. C'est aux Grecs que Motyé

emprunta l'usage de la crémation; les modes architecturales grecques y étaient très répandues : une maison où l'on a trouvé notamment des chapiteaux doriques est ornée d'un pavement en cailloux noirs et blancs, dont les compartiments sont occupés par des combats d'animaux; M. Whitaker fait remonter cette sorte de mosaïque à la seconde moitié du v[e] siècle; elle serait ainsi antérieure à celle du pronaos du temple de Zeus à Olympie qui est attribuée à la première moitié du iv[e].

M. Whitaker termine son livre par un chapitre sur le Musée de Motyé. Ce chapitre sur certains points aurait gagné à être plus développé; par exemple tout ce qui est dit de la poterie importée est beaucoup trop sommaire : il aurait fallu des descriptions plus précises et plus détaillées des vases. Dans sa première partie, l'auteur nous a donné sur les Phéniciens et leurs colonies des renseignements généraux qui n'étaient pas indispensables, — surtout depuis l'apparition de l'ouvrage de M. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, qu'on est étonné du reste de ne pas voir cité dans la bibliographie de la page xii; — nous aurions eu davantage de profit à être plus complètement documentés sur le Musée de Motyé, sur quelques-uns des objets qu'il renferme et que M. Whitaker connaît mieux que personne. Ce léger regret ne nous empêche certes pas de considérer le volume comme une contribution importante aux études d'archéologie punique.

A. Merlin.

Walther von Wartburg. *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes.* Lieferung, I, 80 p., in-8°. Bonn et Leipzig, Kurt Schroeder, 1922.

Ce livre est destiné à nous donner pour la première fois le lexique complet des idiomes romans employés dans les pays de l'ancienne Gaule. Il doit comprendre, en principe, les mots relevés à toutes les époques et dans tous les milieux. Comme l'indique le titre, c'est avant tout un tableau du vocabulaire gallo-roman. Le groupement étymologique n'est qu'un moyen de présentation. L'auteur en eût préféré un autre; il a dû choisir celui-ci parce qu'il avait à considérer des mots anciens, connus seulement par des textes de régions indéterminées. M. W. von Wartburg apprécie avant tout les avantages du groupement géographique ou sémantique des mots, et il se préoccupe moins de servir la phonétique en particulier que l'histoire des mots en général. Il eût aimé pouvoir donner une géographie historique du vocabulaire qu'il dénombrait. S'il a été obligé de subordonner la géographie à l'étymologie, pour réduire les inconvénients de cette méthode, il a ajouté à chaque article un chapitre sur la répartition des mots et l'histoire de la chose signifiée. Il aura soin en outre, dans la table, non seulement de relever les éléments du lexique, mais de grouper, sous des noms de choses, des renvois aux mots qui expriment la même idée. A titre d'exemple, nous sont communiqués les relevés du mot *imbécile*, soit quelque deux cents références à des familles de mots, ou à des mots particuliers, par lesquels l'idée a été, ou est encore signifiée. Les mots d'origine inconnue, un vingtième environ des matériaux réunis, seront groupés dans

l'ordre sémantique, après le dictionnaire étymologique.

On conçoit qu'une entreprise semblable soit engagée pour l'ensemble des langues romanes, on conçoit surtout qu'elle soit menée à bien pour une seule de ces langues, mais pourquoi considérer deux langues, le français et le provençal? M. W. von Wartburg répond que la géographie et l'histoire donnent au domaine de ces deux langues une unité par rapport aux autres pays de la Romania, et que, au demeurant, il est difficile de rattacher strictement tel parler à l'un plutôt qu'à l'autre des deux idiomes principaux. Les raisons sont bonnes; le seraient-elles moins, que nous ne nous plaindrions pas, en France, d'un défaut de logique qui nous vaut de si grands avantages pratiques.

Les sources du livre sont au premier chef les dictionnaires particuliers, qui ne considéraient qu'une époque ou qu'une région. N'ont pas été pris en considération les mots d'argot et les noms de personnes, mais les noms de lieux sont retenus quand ils ont existé, ou existent encore, comme noms communs, tels que *verne*, *rouvre*, etc.

Le texte, hérissé d'abréviations considérables mais indispensables, est clairement disposé et soigneusement imprimé. Que l'auteur, qui est Suisse, n'a-t-il pu rédiger son livre en français! Il eût atteint un public bien plus grand sans nuire beaucoup aux lecteurs de langue allemande habitués à la langue française par leurs études spéciales. Heureusement les définitions sont données dans la langue des dictionnaires consultés, donc, presque toujours en français.

Ce premier fascicule comprend quatre-vingts pages et se termine par l'article *amaitja*; de cette étendue on peut déduire que le livre aura plus de deux mille pages, sans les tables. Souhaitons très vivement que l'impression puisse se poursuivre rapidement et que M. von Wartburg, à qui une dizaine d'années ont suffi, malgré des occupations professionnelles, pour rassembler et coordonner ses matériaux, ait la satisfaction de voir bientôt son œuvre achevée. Que dans le produit d'un tel labeur des fautes soient nombreuses, l'expérience le démontrera fatalement. L'intérêt de travaux de ce genre est dans leur masse. Le mérite est avant tout de les entreprendre et de les faire aboutir. Lorsque, comme ce livre, ils témoignent non seulement de conscience et d'activité, mais encore d'un sens linguistique très averti, il ne faut point leur marchander notre estime et notre reconnaissance.

C. Brunel.

F. Bulic. *Stridone, luogo natale di S. Girolamo, studio storico geografico* (Estratto dalla Miscellanea Geronimiana). Roma, Tip. polig. vaticana, 1920.

A l'occasion du centenaire de la mort de saint Jérôme, un volume de mélanges fut publié à Rome en 1920, où figurait le présent mémoire de Mgr Bulic, l'érudit et méritant archéologue dalmate. L'auteur aborde une question que les rivalités de clocher ont passionnée, depuis le xv[e] siècle. L'Istrie réclame saint Jérôme et place Stridon sa ville natale à Sdregna. Mais d'autres tiennent pour la Pannonie, et placent Stridon dans l'île de Mur, qui a pour eux l'avantage de relever de l'archevêché de Zagreb. Il

y a un parti dalmate qui veut retrouver Stridon en Dalmatie. Il y a même un parti neutre qui renonce à se prononcer soit pour l'Istrie, soit pour la Pannonie, soit pour la Dalmatie. On ne connaît Stridon que par ce que nous en dit saint Jérôme en nous apprenant qu'il y est né, « *oppido Stridonis quod a Gothis eversum Dalmatiae quondam Pannoniaeque confinium fuit.* » Stridon était *quondam*, c'est-à-dire avant d'avoir été détruite par les Golhs, sur les confins de la Dalmatie et de la Pannonie. Mgr Bulic étudie ce texte avec infiniment de soin. Il le rapproche d'une inscription publiée en 1882 et mentionnant que les limites entre le territoire de *Salviae* et le territoire de *Strido* ont été déterminées par les soins d'un *iudex datus a Flavio Valerio Constantio P. P. Dalm.*, c'est-à-dire par le futur empereur Constance Chlore, du temps qu'il était *praeses* de la province de Dalmatie. Sur la foi de cette inscription, Mgr Bulic identifie Stridon avec la localité bosniaque actuelle de Grahovopolje. Mais il est obligé de défendre l'authenticité de l'inscription, qui est suspecte à Hirschfeld et à Mommsen. Le dernier mot est-il dit?

Pierre Batiffol.

Longworth-Chambrun. *Giovanni Florio.* Un vol. in-8 de 226 p. Paris, Payot, 1921.

Giovanni Florio, maître de langues à Oxford, puis à Londres, sous Élisabeth et Jacques I[er], lecteur de la reine Anne de Danemark, femme de ce dernier souverain, est peut-être un peu moins oublié que ne le ferait croire le début de ce volume. Si ses manuels de conversation sont assurément négligés (et pour cette raison, entre autres, que les exemplaires en sont devenus rares, et, pour l'un, introuvables), sa traduction anglaise de Montaigne, assez peu fidèle, mais bien écrite, se réimprime encore et tient même sa place dans une collection populaire; son dictionnaire italien-anglais est bien connu des philologues; enfin, comme ce polyglotte se trouva être, tout comme Shakespeare et vers le même temps, l'un des protégés du comte de Southampton, quiconque s'occupe du grand poète a été amené à se demander si les deux hommes ont été en relations, si l'un n'aurait pas par hasard initié l'autre à la langue et aux choses d'Italie, si enfin, comme le veulent plusieurs, Florio a fourni des traits au Holofernes de *Peines d'amours perdues.*

L'examen de ces trois dernières questions, lesquelles, comme tout ce qui touche à Shakespeare, piquent particulièrement la curiosité, occupe plus de la moitié du présent ouvrage. Elles y sont étudiées de plus près, discutées plus à fond qu'elles ne l'ont jamais été jusqu'ici. A chacune des trois, après une augmentation très serrée, fondée en partie sur les concordances patiemment relevées et certainement très frappantes, Mme de Chambrun donne une réponse catégoriquement affirmative. Certains indices l'inclinent même à penser que Shakespeare aurait eu Florio pour maître non seulement d'italien, mais de français. Si, sur ce dernier point surtout, et même sur les autres, quelques lecteurs n'arrivent point à une conviction aussi entière, la plupart accorderont sans doute qu'il y a tout au moins de fortes raisons de croire que Shakespeare s'est servi et souvenu des ouvrages de Florio, et qu'il est probable aussi, quoique à un moindre

degré, qu'il a personnellement connu celui-ci.

Intéressant par le problème qui vient d'être signalé, Florio ne l'est pas seulement par là. Ce fut le plus en vue, et peut-être le plus actif, de tous ces Italiens, exilés volontaires ou non, qui s'en furent dans la lointaine et pour eux barbare Grande-Bretagne, enseigner la langue, les lettres ou les arts de leur pays et qui firent briller dans cette brumeuse contrée un reflet de leur glorieuse Renaissance, reflet qui pour un temps, aux yeux de leurs disciples, les illumina, les transfigura vraiment eux-mêmes.

L'homme, au reste, pour autant qu'on puisse le connaître aujourd'hui, semble avoir été singulier : instruit, certainement; selon toute apparence ambitieux et persévérant (lui-même s'appelait et se faisait appeler *le Résolu*); probablement quelque peu pédant, glorieux et irascible. Un trait curieux est le peu de goût qu'il marque pour la langue anglaise, qu'il parvint pourtant à posséder fort bien, mais à laquelle il préférait l'italien et le français; il critiquait aussi assez librement les Anglais, tout en se proclamant ou se laissant proclamer Anglais de cœur (il l'était même de naissance, quoique fils d'Italiens) dans l'inscription placée au bas de son portrait. Il y a peut-être quelque excès à le qualifier, comme on le fait ici, d'apôtre de la Renaissance, mais, représentant et interprète de l'Italie auprès des plus grands personnages de l'Angleterre, introducteur des *Essais* de Montaigne en ce pays, il méritait à ce double titre, sans parler d'autres plus douteux, d'être tiré de la pénombre où on ne faisait guère que l'entrevoir. Au prix de recherches étendues et consciencieuses, Mme de Chambrun a recueilli tout ce qu'il était possible de savoir sur sa vie et sur sa personne; elle a analysé minutieusement son œuvre, et replacé l'auteur dans le monde politique et mondain où il fut accueilli et estimé. Elle nous a donné un livre plein de faits, d'aperçus, d'hypothèses souvent plausibles et toujours ingénieuses, érudit sans aridité, et qui jette, sur Shakespeare peut-être, en tout cas sur son entourage immédiat, quelques lueurs nouvelles.

A. BARBEAU.

JOHN S. C. BRIDGE. *A history of France from the death of Louis XI*. T. I, *Reign of Charles VIII*, *Regency of Anne of Beaujeu*, 1483-1493. 1 vol. in-8, XVI-295 p. Oxford. At the Clarendon Press. 1921.

Jusqu'à quelle date M. Bridge compte-t-il mener cette histoire qu'il commence à la mort de Louis XI? Si j'en juge par ce premier volume, qui contient près de 300 pages pour la seule Régence d'Anne de Beaujeu, l'œuvre aura un développement considérable.

M. Bridge étudie successivement la marche du pouvoir monarchique au XV^e^ siècle et l'état de la royauté à la mort de Louis XI, en face de nombreuses hostilités à l'étranger ou à l'intérieur du royaume. Le second chapitre est consacré à la liquidation du règne précédent et à l'établissement de la Régence, confiée à Anne de Beaujeu; il se termine par un examen du rôle véritable de la Régente, comparé à celui que quelques historiens ont attribué à son mari. L'histoire des États généraux de 1484 réclamés par les Princes remplit le troisième chapitre.

Avec le chapitre IV, l'auteur aborde les affaires de Bretagne, auxquelles il donne non sans raison une grande importance (on trouvera à la fin du volume un tableau généalogique de la famille très compliquée des ducs, depuis le XIII^e siècle). Les chapitres V et VI exposent les péripéties de la guerre et de la diplomatie, qui embrasse l'ouest de l'Europe, jusqu'après le traité de Sablé, avec l'épilogue du mariage si traversé d'intrigues d'Anne de Bretagne et Charles VIII (chap. VII). M. Bridge en indique bien les conséquences durables. Mais aussi le résultat immédiat, comme il arrive souvent, fut la retraite légèrement forcée d'Anne de Beaujeu devenue inutile, alors qu'elle avait si largement contribué au succès de cette politique de dix années (chap. VIII).

M. Bridge a dressé le catalogue des ouvrages consultés ou à consulter. Ce n'est peut-être pas la meilleure partie de son travail. Certaines « sources » n'ont véritablement pas de valeur et, dans la liste des ouvrages, on en trouve plus d'un inutile, soit à cause de son objet, soit à cause de son mérite propre. Pourquoi *Le Manuel du Libraire*? Pourquoi Langlois et Stein : *Manuels de Bibliographie historique. Les Archives de l'histoire de France?* Ces sortes de livres devraient en tout cas être classés à part, comme aussi la *Bibliographie des travaux historiques* de Lasteyrie et Vidier. Le *Dictionnaire des institutions de la France* de Chéruel, aussi bien que la *Grande Encyclopédie* n'ont rien à offrir d'utile, à propos de la Régence d'Anne de Beaujeu.

Ces réserves n'enlèvent rien à l'intérêt du livre. M. Bridge ouvre son introduction, en indiquant que la date de 1483 (plutôt peut-être de 1494 ou 1498) inaugure une nouvelle période dans l'histoire de la littérature, de l'art, de la découverte du monde, de l'économie politique, des pouvoirs monarchiques. C'est dans les volumes suivants qu'il y aura lieu d'étudier la part prise par la France à ces grands mouvements de réaction, d'une part, de rénovation, de l'autre. On y suivra l'auteur avec beaucoup d'intérêt.

H. LEMONNIER.

Baron CARRA DE VAUX. *Les penseurs de l'Islam.* T. I. Les souverains, l'histoire et la philosophie politique. T. II. Les géographes, les sciences mathématiques et naturelles. Paris, 2 vol. in-12, VII-383 et 400 p. Paris, Geuthner, 1921.

M. Carra de Vaux, dont on connaît les travaux utiles et approfondis sur l'histoire des sciences et la philosophie chez les Arabes, a entrepris de donner, en cinq volumes, une revue générale du développement de la pensée chez les littérateurs et les savants écrivant en langue arabe. C'est une œuvre bonne et profitable; le monde de l'islamisme, dont le développement dans le temps embrasse treize siècles et dans l'espace s'étend sur le nombre considérable d'au moins deux cent cinquante millions d'adhérents, est au fond peu connu en Europe, en dehors d'un petit nombre de spécialistes; son étude n'entre pas dans le cadre des humanités, et pour l'enseignement supérieur, rares sont les chaires qui lui sont spécialement attribuées. De là proviennent des malentendus fréquents, dont la répercussion sur la politique est désastreuse. On continue d'ignorer l'Orient qui, pourtant, depuis le milieu du XIX^e siècle, est en voie de transformation. Si l'œuvre de

M. de Vaux contribue à dissiper des erreurs qui se transmettent de génération en génération sans que personne songe à les dissiper (sauf les initiés dont la voix se perd ordinairement dans le désert), elle sera la bienvenue.

Le second volume est parfait; l'auteur est sur un terrain qu'il connaît bien. Le premier soulève, au contraire, des objections. Il semble qu'il devrait débuter par une étude sur Mahomet; car s'il y a un penseur, c'est bien ce fondateur d'une nouvelle religion, tout à fait illettré (il ne savait ni lire ni écrire), qui n'avait comme renseignements que des conversations avec des Juifs et des chrétiens à peine plus instruits que lui-même, ne connaissant guère que les apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et qui a réussi à produire un livre *parlé* considéré comme sacré, comme la parole même de Dieu, par l'énorme ensemble de ses croyants. Si l'épithète de génie s'applique jamais à quelqu'un, c'est bien à cet homme qui, avec ces moyens insuffisants, est prophète à la Mecque, homme d'État et législateur à Médine. Ses précurseurs également méritaient d'être connus : le poète chrétien l ʿAdî ben Zéïd, des ʿIbâd de Hîra sur l'Euphrate, et ce mystérieux Oméyya ben Abi'ç-Çalt qui, par ses poésies, répandait dans l'Arabie anté-islamique les légendes bibliques et dont quelques vers, bien frappés, me semblent avoir passé dans le texte du Coran — inconsciemment, bien entendu.

Au lieu de cette introduction qu'on attendait, nous voyons le premier volume débuter par les Khalifes Abbassides, Mançoûr et Hâroûn er-Réchîd, alors que le Khalifat purement arabe avait disparu : les Persans se sont vengés de Aâdisiyya et de Nèhâwend en mettant à bas les Oméyyades à la bataille du grand Zâb; la fondation de Bagdad, à la limite des populations iraniennes et araméennes, plaçait le centre de l'empire loin des capitales primitives de l'État déjà constitué, c'est-à-dire Médine et Koûfa; aussi l'occident musulman, Espagne et Maghreb, échappe-t-il bien vite à l'emprise de la nouvelle dynastie. Toute cette période, fertile en grands événements et même en grands hommes, témoins Môʿâwiya Ier, fils de cet Abou-Sofyan qui avait essayé de défendre la Mecque contre les attaques du prophète de Médine, et ʿOmar II ben ʿAbd-el ʿAzîz, le seul prince vraiment croyant de la lignée des Oméyyades, est passée sous silence. Saladin, chef kurde que ses luttes contre les Croisés ont rendu populaire, grand organisateur et souverain chevaleresque, Houlagou, continuateur des destructions commencées par son grand-père Tchinggiz-khan, viennent assez singulièrement à la suite des premiers noms cités; mais l'auteur passe rapidement sur l'histoire du Khalifat.

La littérature lui offre une plus abondante moisson; en effet, nous passons en revue successivement non seulement les historiens arabes, mais encore les persans et les turcs : vaste synthèse. Il y a de bonnes pages sur Mâwerdî et ses constitutions politiques, sur Ibn-Khaldoûn et sa philosophie de la société arabe telle qu'on la comprenait au xve siècle, sur le rôle d'Akbar dans l'Inde, sur le ministre des Seldjouqides, Nizhâm-el-Molk. La poésie arabe n'a qu'un petit nombre de pages; on n'y distingue pas suffisamment la large inspiration des poètes anté-islamiques et contemporains du prophète, de la production

mièvre et précieuse des poètes de la cour de Bagdad, influencés par le milieu iranien. Les proverbes et les contes mettront le public au courant des dernières recherches sur les questions d'origine.

Somme toute, un bon *vade-mecum* pour toute personne qui, sans être orientaliste, désire s'initier à la connaissance et à la compréhension d'une civilisation qui nous paraît au premier abord étrangère, bien que son influence, au moyen âge, se soit étendue fort au delà des frontières politiques.

Cl. HUART.

Recueil des Publications scientifiques de FERDINAND DE SAUSSURE. Un vol. in-8, 641 pages. Genève, éditions Sonor, 1922.

Le 22 février 1913, Ferdinand de Saussure mourait après une longue maladie à l'âge de cinquante-six ans. Outre l'état de santé qui avait diminué ses forces, sa méfiance vis-à-vis de lui-même, sa crainte de l'erreur, son souci toujours plus vif de la perfection l'avaient dans les dernières années amené à réduire à l'extrême le nombre de ses publications ; et, d'une pensée si forte et si délicate à la fois, il était à craindre que seuls ses auditeurs pussent garder le souvenir dont elle est digne. Grâce à la pieuse activité des disciples genevois du maître, cette appréhension est aujourd'hui dissipée. En 1916, MM. Ch. Bally et A. Sechehaye faisaient paraître le cours de Linguistique générale professé à Genève par de Saussure de 1906 à 1911, et malgré les circonstances défavorables, le livre connaissait un tel succès qu'une deuxième édition en est devenue nécessaire [1]. Aujourd'hui MM. Ch. Bally et Léopold Gautier publient le *Recueil des publications scientifiques* de F. de Saussure. Outre le fameux *Mémoire sur le système primitif des voyelles indo-européennes* (1878) qui, en révélant le génie du jeune linguiste, — il avait alors vingt et un ans — rénovait toute la linguistique indo-européenne, et la thèse de doctorat qu'il soutint à Leipzig en 1880, *De l'emploi du génitif absolu en sanscrit*, on y trouvera les nombreux articles qu'il avait dispersés entre autres dans les Mémoires de la Société de Linguistique, et dans divers volumes de Mélanges auxquels son aimable obligeance, triomphant de ses scrupules, lui faisait un devoir de collaborer.

Le recueil sera bien accueilli. L'enseignement de F. de Saussure n'a pas vieilli, il est toujours aussi suggestif, et tout linguiste aura profit à lire ou relire ces pages écrites dans une langue sobre et pleine, où l'érudition impeccable est mise au service d'une pensée qui la domine. Ce qui fait le mérite des articles de F. de Saussure, c'est que toujours ils sont inspirés par une idée générale, et que les faits viennent s'y ranger en un corps de doctrine. Au début même de sa carrière, c'est sur le « Système » des voyelles que sa réflexion s'était portée, et depuis c'est le même esprit systématique qui anima ses recherches. Une remarque sur la loi des 3 brèves en grec l'amène à fixer le principe fondamental du rythme indo-européen, fondé sur la quantité, non sur l'accent (*Une loi rythmique de la langue grecque*, Mélanges Graux,

[1] F. de Saussure, *Cours de Linguistique générale*... 2e édition, 1922, Payot et Cie, éd.

Recueil, p. 464); une *Note sur la forme du grec* βου-κόλος en face de αἰ-πόλος (Recueil, p. 417) a pour résultat de résoudre un problème d'ordre général posé par les gutturales labio-vélaires de l'indo-européen; une autre *Note sur un point de la phonétique des consonnes en indo-européen* (Recueil, p. 420) est de nature à éclairer la question si complexe et si délicate de la syllabe et de la coupe syllabique. On sait combien les élèves de M. de Saussure, tant Français que Suisses, sont restés fidèles à ces principes et à cette méthode.

Le volume est muni de tables et d'un index extrêmement précieux. L'impression en est remarquablement correcte. Toutefois les reviseurs ont laissé subsister un lapsus qui fausse l'exposé, et qui, à ce titre, mérite d'être signalé. A la page 602, ligne 4, il faut lire le *quatrième* pied et non le troisième. L'erreur était déjà dans les procès-verbaux de la Société de Linguistique; on doit à R. Gauthiot de l'avoir signalée et corrigée dans l'Errata de son livre sur la *Fin de mot en indo-européen*, p. 229.

A. Ernout.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ.

R. B. Appleton. *The elements of greek philosophy from Thales to Aristotle.* London, Methuen, 1922.

Choix d'inscriptions de Délos, avec traduction et commentaire par F. Dürrbach. Tome I. Textes historiques. Ier fasc. In-4. Paris, E. Leroux, 1922.

W. E. Heitland. *The roman fate.* In-8, 80 p. Cambridge University Press, 1922.

Inscriptions latines de l'Algérie. Tome I. Inscriptions de la Proconsulaire, recueillies et publiées par S. Gsell. In-fol., xvi-458 p. Carte. Paris, Ed. Champion, 1922.

S. Reinach. *Répertoire des peintures grecques et romaines.* Ill. Paris, E. Leroux, 1922.

T. von Schefer. *Die Schönheit Homers.* In-4, 238 p., pl. Berlin, Propyläen-Verlag, 1922.

MOYEN AGE.

R. J. E. Boggis. *A history of the diocese of Exeter.* In-8, xvi-625 p. Norton rectory, Bury St. Edmunds, 1922.

Catalogue of the manuscripts and autograph letters in the University library at the central building of the University of London... With a description of the manuscript life of Edward, prince of Wales, the Black Prince, by Charles the Herald. Compiled by R. A. Rye. In-4, 132 p., University of London, 1922.

H. Cripps-Day. *On armour preserved in churches.* With a general bibliography. In-4, 154 p. Chiswick Press, 1922.

H. De Wulf. *Philosophy and civilization in the Middle Ages.* Princeton University Press, 1922.

Diocesis Wyntoniensis. Registrum Johannis de Pontissara. Pars nona.

p. 725-804. In-8, Canterbury and York Society, 1922.

Early stamped bookbindings in the British Museum. Descriptions of 385 blind-stamped bindings of the XII[th]-XV[th] centuries... by J. Weale... completed by L. Taylor... In-8, IV-171 p., pl. London, Longmans, 1922.

S. Feist. *Etymologisches Wörterbuch der gotischen Sprache*: 3. Lief. HL-PL. Halle, Niemeyer, 1922.

A guide to the antiquities of roman Britain in the Department of british and mediaeval antiquities (British Museum). In-8, XII-136 p. London, 1922.

G. F. Laking. *A record of european armour through seven centuries.* Vol. V. In-4, xx-383 p. London, Bell, 1922.

P. L. Landsberg. *Die Welt des Mittelalters und wir.* Ein geschicht-philosophischer Versuch über den Sinn eines Zeitalters. In-8, 48 p. Bonn, Cohen, 1922.

A. Marquand. *Andrea della Robbia and his atelier* (Princeton monography in art and archaeology). 2 vol., pl. Princeton, University Press, 1922.

D. R. Phillips. *Transactions of the celtic congress*, 1920. Report of meetings held at Edinburgh, may 24[th]-28[th]. In-4, 186 p. London, Milne, 1922.

F. O'Donoghue and H. M. Hake. *Catalogue of engraved british portraits* preserved in the department of prints and drawings in the British Museum. Vol. V (Groups). In-8, 185 p. London, Longmans, 1922.

E. Boyle O'Reilly, *How France built her Cathedrals.* In-8, New-York and London, Harper, 1922.

S. Reinach. *Répertoire de peintures du Moyen âge et de la Renaissance* (1280-1580). Tome V. In-8, II-487 p., ill. Paris, Leroux, 1922.

H. E. Salter. *Chapters of the Augustinian Canons.* In-8, XLVIII-287 p. Canterbury and York Society, 1922.

ORIENTALISME.

Allahabad University. *Search for historical manuscripts in Indian libraries.* By the staff of the history department. Oxford University Press, 1922.

A. Baumstark. *Geschichte der Syrischen Literatur*, mit Ausschluss der christlich-palästinenschen Texte. In-4. Bonn, Marcus, 1922.

Buddhist legends. Transl. from the oriental Pali text of the Dhammapada. Commentary by E. W. Burlingame. 3 vol. (Harvard oriental Series. Vol. 28-30). In-8. Oxford Press, 1922.

Cambridge history of India. Vol. I. Ancient India, ed. by E. J. Rapson. University Press, 1922.

Cylinders and other ancient oriental Seals in the library of J. Pierpont Morgan. Catalogued by W. H. Ward. In-4, 127 p. Oxford Press, 1922.

J. Deny. *Grammaire de la langue turque* (dialecte osmanli). Bibliothèque de l École de langues orientales vivantes). In-16. Paris, E. Leroux, 1922.

Early egyptian records of travel. Vol. IV. Thutmosis III. The « stele of victory ». The great geographical lists at Karnak by David Paton. In-4. Princeton, University Press, 1922.

E. Edwards. *A catalogue of the Persian printed brooks in the British Museum.* In-4, VIII p. — 968 col. London, Longmans, 1922.

A guide to the fourth, fifth and sixth egyptian rooms and the coptic room (British Museum). In-8, XVI-376 p. London, 1922.

G. F. Hill. *Catalogue of the greek coins of Arabia, Mesopotamia and Per-*

sia in the British Museum. In-8, ccxiv-359 p., pl. London, Longmans, 1922.

Hieroglyphic texts from egyptian stelae, etc., in the British Museum. Part VI (50 pl.) In-4. London, Longmans, 1922.

C. W. Hobley. *Bantu beliefs and magic*, with particular reference to the Kikuyu and Kamba tribes of Kenya colony. Introd. by G. Frazer. Ill. London, Witherby, 1922.

Shapurji Kavasji Hodivala. *Parsis of ancient India.* With references from sanskrit books, inscriptions, etc. In-8, xxiii-152 p. London, Luzac, 1922.

A. Holitscher, *Reise durch das jüdische Palästina.* Ill. Berlin, Fischer, 1922.

Cl. Huart. *Les saints des Derviches tourneurs.* Récits traduits du persan et annotés. Tome II (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences religieuses. Tome XXXVI). In-8, Paris, E. Leroux, 1922.

P. Lakshmi Narasu. *A study of caste.* In-12, viii-160 p. Madras, K. V. Raghavulu, 1922.

B. Malinowski. *Argonauts of the Western Pacific* : an account of native enterprise and adventure in the archipelagoes of Melanesian New Guinea. Preface by G. Frazer. Ill. London, Routledge, 1922.

A. B. Mercer, *Assyrian grammar* with chrestomathy and glossary. In-8, viii-122 p. London, Luzac, 1922.

A. N. Modona. *La vita pubblica e privata degli Ebrei in Egitto nell'età ellenistica e romana.* Florence, 1922.

Om Manduki Siksa or the phonetical treatise of the Atharva Veda, edited in sanskrit from the original mss., with an introd, appendices and an index by Bhagavad Datta. In-8, 60 p. London, Luzac, 1922.

M. Rostovtzeff. *A large estate in Egypt in the third century B. C.* In-8, xi-209 p. Madison, Wisconsin University, 1922.

Jamshedji E. Saklatwalla. *A bibliography of religion* (Mainly Avestan and Vedic). In-8, 142-xvii p. London, Luzac, 1922.

A. Stein. *The thousand Buddhas*, ancient buddhist paintings from the Cave-temples of Tun Huang, on the western frontiers of China. With an intro. essay by L. Binyon. In-4, 65 p., pl. I-XLVIII. London Quaritch, 1922.

Percy Sykes. *Persia.* In-8, 188 p. Oxford, Clarendon Press, 1922.

L. A. Waddell. *Historical origin and economic purpose of the tower of Babel, and the name « Shinar » in Babylonian inscriptions.* In-8, 10 p. London, Luzac, 1922.

A. Waley. *An index of chinese artists*, represented in the sub-department of oriental prints and drawings in the British Museum. In-8, xii-112 p. London, Longmans, 1922.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

7 *juillet.* M. Virolleaud communique à l'Académie de la part de MM. de Lorey et Pavie des photographies, relatives les unes au Musée de Damas et à des monuments du Hauran, les autres au site de Resapha-

Sergiopolis, récemment étudié par MM. Sarre et Herzfeld.

— M. Pelliot annonce que l'abbé Borghezio a découvert dans un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, une traduction latine du Mémoire qui fut présenté au Concile de Lyon en 1274 par les envoyés du Khan Mongol de Perse, Abagha.

— M. J. Breasted fait une communication illustrée de photographies en couleurs sur des peintures murales d'époque romaine, découvertes en 1920 par des officiers britanniques dans une forteresse en ruines située dans le désert, sur la rive droite de l'Euphrate. Cette forteresse s'élevait à l'ouest du village actuel de Salihiya qui est établi dans une île de l'Euphrate. Un tableau où figurent onze personnages représente un sacrifice offert à l'intention d'une famille par des prêtres orientaux; un second tableau représente également un sacrifice offert par un tribun, en présence du drapeau, devant les statues des empereurs divinisés. Ces peintures sont accompagnées d'inscriptions. M. Breasted estime qu'elles ont été composées au plus tard au milieu du IIIe siècle de notre ère.

12 juillet. M. Diehl donne lecture d'une note sur l'évangéliaire de l'impératrice Catherine Comnène, qui est conservé à la bibliothèque de l'École du Phanar, à Constantinople. Il expose sommairement la biographie de cette princesse.

21 juillet. M. Maurice Roy termine sa précédente communication sur les deux *Léda* de Michel-Ange et du Rosso.

— M. Bernard Haussoullier décrit, explique et commente quelques inscriptions grecques de Suse, et notamment un acte d'affranchissement dont un premier fragment, découvert en 1908, vient d'être complété par un deuxième fragment récemment mis au jour.

28 juillet. M. Homolle lit une lettre de M. Picard qui résume les résultats des fouilles récemment faites par les membres de l'École française d'Athènes, en Macédoine, à Thasos et à Delphes. Dans le sanctuaire d'Athena à Delphes, on a poursuivi les recherches jusqu'aux couches les plus profondes. On a découvert des vestiges multiples de la période créto-mycénienne, vérification nouvelle du rôle attribué par les auteurs anciens aux influences minoennes dans les origines du culte delphique.

— M. Homolle communique une étude de M. Capart sur l'art égyptien et la loi de frontalité.

— M. Babelon donne lecture d'une note de M. Audollent sur les fouilles qu'il a entreprises à Martres-de-Veyres (Puy-de-Dôme), grâce au concours financier de la Société française des fouilles archéologiques et de la ville de Clermont.

4 août. M. Espérandieu présente le moulage d'une statuette de marbre blanc représentant un amour portant un trophée, qui a été découverte dans la commune de Gaussan, près de Narbonne.

— M. Pelliot donne lecture d'une étude sur un nestorien, Siméon Rabban Ata, qui, « vicaire de l'Orient », dit dans une lettre conservée dans les registres d'Innocent IV, « être venu du cœur de l'Orient, à savoir de la terre de Sin ». Cette lettre fut vraisemblablement remise au pape par André de Longjumeau, l'un des envoyés de saint Louis qui, en 1238, avait rapporté de Constantinople la couronne d'épines.

— M. Loth étudie le sens du mot *nepos* qui figure dans deux inscriptions latines découvertes en Angleterre. Ce mot qui signifie neveu, petit-fils ou descendant éloigné, est suivi du nom de l'oncle ou de ceux des ancêtres : usage ordinairement inconnu dans les inscriptions latines.

11 août. M. Espérandieu communique le texte d'une inscription funéraire trouvée à Fontvieille, près d'Arles, où figurent trois noms grecs. Cette inscription présente de l'intérêt pour l'histoire de la colonisation dans la région d'Arles.

— M. Baillet donne lecture d'un mémoire sur les graffiti tracés dans la vallée des Rois, près de Thèbes, par le prêtre païen Nicagoras, qui adresse des remerciements à l'empereur Constantin. Or il est remarquable que le voyage de ce prêtre païen, favorisé par Constantin, ait eu lieu en 326, c'est-à-dire un an après le Concile de Nicée.

— M. Merlin donne lecture d'un mémoire de MM. Poinssot et Lantier sur un sanctuaire de Tanit récemment trouvé à Carthage. Il s'agit d'un champ d'ex-voto dressés dans un espace découvert et surmontant chacun un vase de terre cuite enfoui dans la terre, lequel contient les restes du sacrifice. On a reconnu quatre couches superposées successives d'ex-voto, autels ou stèles, dont la plus basse, située à une profondeur de 5 mètres, correspond aux VII^e^ et VI^e^ siècles avant Jésus-Christ et dont la plus récente date des derniers temps de la Carthage indépendante. Dans les poteries de chacun de ces étages, on a recueilli des ossements. Ces débris ont certainement appartenu à de jeunes enfants, soit nouveau-nés, soit âgés de deux ans et demi à trois ans. D'autre part, sur une stèle, un personnage est figuré debout, faisant de la main droite un geste d'adoration et de l'autre, tenant contre sa poitrine un petit enfant nu. Les auteurs concluent que pendant des siècles, d'une façon régulière, de tout jeunes enfants ont été offerts à la divinité dans le sanctuaire de Carthage, dont une partie est maintenant déblayée. On se trouve vraisemblablement là en présence d'un vieux rite syro-palestinien de l'offrande du premier-né que les parents venaient brûler. Ce sacrifice du premier-né, les Carthaginois l'ont pratiqué pendant toute la durée de la domination punique.

18 août. M. Bémont fait une communication sur le statut d'Édouard I^er^, intitulé *Ragman*.

Ragman, en anglais, signifie chiffonnier, étymologiquement, ou homme en haillons. Cette expression a servi de titre à un statut qui a pour objet de désigner des juges d'enquête, parce que les déclarations recueillies par ces enquêteurs leur étaient fournies en chartes ou en rouleaux scellés de sceaux pendant sur queue du parchemin, et qu'une liasse de ces documents scellés avait l'aspect d'une pièce d'étoffe ou de vêtement en haillons. Le nom fut donc donné par moquerie aux enquêteurs chargés de liasses, puis il en vint à désigner les liasses elles-mêmes, enfin, par extension, certains documents munis d'un grand nombre de sceaux. Cette appellation a servi également pour qualifier certains jeux de société où l'on tirait au sort des devinettes écrites sur des rouleaux de parchemin ou de papier et marquées par des sceaux pendus à des ficelles. On connaît au moins deux poèmes français ou anglo-normands à quatrain qui ont servi à ces jeux.

25 août. M. Salomon Reinach cherche

à établir que si les anciens ont souvent copié en marbre des statues de bronze, ils n'ont jamais représenté en bronze des statues de marbre ou des statues en ivoire et en or, que leur polychromie ou leur fragilité interdisait de mouler. Bien plus, alors que les statues de marbre, d'ivoire et d'or ont été quelquefois imitées en marbre, elle ne l'ont pas été en bronze. Ainsi s'explique que les statues les plus célèbres de l'antiquité : le *Zeus* olympien, l'*Athena Parthenos*, de Phidias, ne soient représentées, dans nos collections si nombreuses de petits bronzes, par aucune copie, même libre. Les bronziers anciens ont obéi ainsi à des scrupules tout à fait étrangers aux modernes.

— M. Bernard Haussoullier rend compte des recherches épigraphiques entreprises dans la région de Téos (Ionie), par l'École française d'Athènes. Téos est un des champs de fouilles dont l'École a obtenu la concession, et ses recherches préliminaires ont mis au jour un certain nombre d'inscriptions intéressantes, surtout un décret du II^e^ siècle, en l'honneur de la compagnie des artistes dionysiaques.

1^er^ septembre. M. P. Monceaux lit un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles qu'il a effectuées près de Douar-ech-Chott (Tunisie) sur l'emplacement d'une ancienne basilique. Des frises, des chapiteaux, des colonnes et un grand nombre de dalles funéraires portant des inscriptions ont été découvertes.

— M. Franz Cumont entretient l'Académie des travaux de Pascal Fourcade, qui fut consul de France à Sinope de 1802 à 1810, et qui fut élu correspondant de la classe d'histoire et de littérature ancienne en 1811. Fourcade fut le premier français qui explora non sans danger la Paphlagonie et le Pont. Il avait rédigé plusieurs mémoires sur la géographie et les antiquités de ces régions, travaux qui paraissent malheureusement perdus.

8 septembre. M. Homolle lit une note de M. Perdrizet sur la fondation du temple du dieu-lion à Leontopolis.

15 septembre. M. le docteur Carton expose les résultats des dernières fouilles accomplies à Bulla-Regia (Tunisie). Parmi les monuments qui ont été dégagés, il faut principalement citer les grands thermes publics, une très grande salle voûtée et pavée de mosaïques, un temple de Diane, dont le plafond est orné de caissons en stuc, des bains privés, ornés de mosaïques.

22 septembre. M. Paul Monceaux, président de l'Académie, prononce une allocution, pour rappeler que la présente séance est consacrée à célébrer le centenaire de Champollion, qui, à la séance tenue par l'Académie le vendredi 27 septembre 1822, communiqua son mémoire, depuis si célèbre, sur *Les hiéroglyphes phonétiques et sur leur emploi dans les inscriptions des monuments égyptiens pour y transcrire les noms, surnoms et titres des princes grecs et romains.*

— M. Homolle présente le premier fascicule du volume jubilaire qui est réservé à des mélanges d'archéologie égyptienne et qui constitue le tome XXV des *Monuments Piot.*

— Le R. P. Scheil présente au nom de l'École des Hautes-Études et de son président M. Louis Havet, un *Recueil Champollion* élaboré par les professeurs de cette École et de nombreux savants français et étrangers. Ce recueil forme le fascicule 234 de la

Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, section des sciences historiques et philologiques.

— Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Ed. Naville, qui s'associe à l'hommage rendu en ce jour à la mémoire de Champollion.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu sa *séance trimestrielle* le 12 juillet 1922, sous la présidence de M. Henri de Régnier.

Il a été procédé à l'attribution des arrérages des fondations Debrousse et Gas et de la fondation Barbier-Muret.

En l'absence de M. Cagnat, indisposé, M. Omont a donné lecture du rapport du Conservateur de la Bibliothèque de l'Institut sur le service de la Bibliothèque en 1921-1922. Un certain nombre de dons méritent d'être signalés, notamment des ouvrages sur le Maroc envoyés sur l'ordre du maréchal Lyautey, les publications de l'Association Guillaume Budé, les *Bulletins* de diverses sociétés savantes et étrangères, les *Bulletins* de sociétés spécialisées dans l'histoire de Paris (Montagne Sainte-Geneviève, Société historique du VI^e^ arrondissement, Société historique des VIII^e^ et XVII^e^ arrondissements, Société historique d'Auteuil et de Passy, Vieux Montmartre).

Quelques nouveaux manuscrits sont aussi entrés à la Bibliothèque : des notes de Dolomieu sur l'Ordre de Malte, l'Expédition d'Égypte, et sa captivité en Sicile (don de M. Alfred Lacroix); la copie d'un mémoire de Ramond sur ses voyages au Pic-du-Midi (don de M. Beraldi); des lettres d'Eydin, sous-directeur au Ministère des Affaires Étrangères, adressées au consul Jules Schefer (don de Mme Gaston Schefer).

Enfin la Bibliothèque a encore reçu le buste en bronze d'Étienne Lamy, les portraits de M. le baron Denis Cochin et de M. Van Tieghem, des photographies de monuments antiques et d'inscriptions de l'Afrique du Nord (don de M. Cagnat), des photographies de la Haute-Égypte (don de Mme Gaston Maspero), des estampages d'inscriptions provenant du cabinet de M. Héron de Villefosse et d'inscriptions chrétiennes de l'Afrique du Nord (don de M. Paul Monceaux).

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. M. Ernest Lavisse, membre de l'Académie depuis 1892, est décédé à Paris le 19 août 1922. M. Lavisse avait été élu en 1915 conservateur du Musée Condé en remplacement de M. Alfred Mézières. Il lut en cette qualité à plusieurs séances trimestrielles de l'Institut des rapports sur le Musée Condé qui ont été publiés dans le *Journal des Savants*, 1916, p. 82; 1917, p. 81; 1918, p. 153; 1920, p. 178.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Nécrologie. M. Léon Bonnat, membre de la section de peinture depuis 1881, est décédé au château de Mouchy (Oise), le 7 septembre 1922.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1922.

L'ÉGYPTOLOGIE FRANÇAISE PENDANT UN SIÈCLE
1822-1922

Deuxième article[1].

III

F. Chabas.

E. de Rougé a fait école. Il avait fixé la méthode; il avait établi clairement quels principes il fallait suivre pour arriver à une interprétation exacte qui n'était pas de l'imagination, mais qui pouvait se justifier par des preuves rigoureuses. C'était dans sa traduction des sept lignes de l'inscription d'Ahmès qu'il avait tracé la voie aux traducteurs qui voudraient aborder l'interprétation des textes.

Ce travail fut ce qui décida la carrière de l'égyptologue français qui a le mieux su mettre à profit la méthode d'E. de Rougé, qui, en la suivant fidèlement, a obtenu de brillants résultats en fait d'interprétation, et qui même, à certains égards, a dépassé son maître.

François Chabas, né en 1817, appartenait à une famille de commerçants établie à Chalon-sur-Saône. Il avait montré dès son enfance des aptitudes et un goût spécial pour les études linguistiques qu'il poursuivait à côté de ses occupations commerciales. Tout

1. Voir le premier article dans le cahier de septembre-octobre, p. 193.

jeune encore, une Bible hébraïque lui tomba dans les mains et il se mit tout seul à apprendre la langue.

Mais sa vocation égyptologique ne se révéla qu'à l'âge de trente-cinq ans, en 1852. Alors un ami de la famille lui communiqua une série d'articles publiés dans le *Magasin pittoresque* par un des compagnons de Champollion, Nestor l'Hôte, qui exposait les principes de déchiffrement tels qu'ils avaient été établis par le maître. Chabas en fut tellement frappé qu'il résolut de se consacrer à cette étude. Mais comme à Chalon il était loin de toutes ressources scientifiques, il demanda conseil à E. de Rougé qui venait de publier son mémoire sur l'inscription d'Ahmès. Rougé reçut fort bien la demande de Chabas; il lui écrivit, lui disant combien il était heureux de voir un nouvel adepte de la science, lui indiquant la direction à suivre dans ses travaux et le prémunissant contre ceux de Birch, Lepsius et Brugsch qui lui paraissaient manquer de critique, surtout contre le cours de Lenormant qui laissait une trop grande place à l'imagination aux dépens de l'étude philologique. Il le dirigea dans ses premiers pas et l'engagea à commencer par une comparaison de différents textes du *Livre des Morts*.

Chabas suivit les conseils de Rougé dont on peut dire qu'il fut l'élève. En même temps il entra en correspondance avec l'égyptologue anglais Birch, qui se faisait connaître par des traductions, et qui avait dirigé la publication des papyrus hiératiques du Musée Britannique, publication très importante dont il envoya un exemplaire à Chabas. Ce dernier s'adonna avec d'autant plus de zèle à l'étude des textes hiératiques, qu'à ce moment-là Rougé en révélait les grands résultats; car ce fut peu après avoir écrit à Chabas qu'il lut à l'Académie sa traduction du papyrus d'Orbiney, le *Conte des deux frères*.

Néanmoins ce ne fut pas par un texte hiératique que Chabas commença; ce fut par une inscription hiéroglyphique du temple de Radesieh, dans le désert, entre le Nil et la Mer Rouge. Ce texte, reproduit dans le grand ouvrage de Lepsius, raconte une expédition que fit le roi Séti I pour gagner des mines qui se trouvaient dans cette région. Il décrit les difficultés de la route, provenant du manque d'eau. Ce travail ne parut qu'en 1856, à Chalon. L'absence de caractères hiéroglyphiques en retarda la publication, et cette difficulté entrava Chabas jusqu'au moment où Lepsius lui fournit une collec-

tion de caractères égyptiens provenant de l'imprimerie royale de Berlin.

La mythologie intéressait beaucoup Chabas, et son second grand travail fut la traduction complète de la stèle d'Osiris à la bibliothèque impériale, qui lui avait été signalée par Devéria. Elle parut dans la *Revue archéologique* en 1857. Dans les deux travaux, Chabas accompagna l'interprétation d'un commentaire en notes, où il justifie le sens qu'il donne aux mots, dont plusieurs sont déjà connus et dont il détermine d'autres par la comparaison avec d'autres exemples du même mot. C'est la méthode que Rougé avait mise en pratique pour la première fois dans l'inscription d'Ahmès et qui l'avait conduit au *Conte des deux frères* et au *Poème de Pentaour*. Aussi fit-il à Chabas toutes ses félicitations. « Continuez, lui disait-il, et soyez sûr que votre place est marquée parmi les interprètes des hiéroglyphes. »

Rougé avait vu juste. D'emblée ses traductions donnèrent à Chabas une autorité qui fut reconnue par les égyptologues les plus éminents de l'étranger, en particulier Birch à Londres, avec qui il était en correspondance active, et dont il avait traduit deux mémoires, l'un sur une patère égyptienne du musée du Louvre, et l'autre sur un sujet qu'il reprit plus tard pour son compte, le papyrus Abbott. Ce qui le préoccupait sans cesse, c'était le désir de traduire, non plus simplement une inscription gravée sur les murs d'un temple ou sur une stèle funéraire, mais ce qui est proprement le livre, un produit de l'esprit, rédigé sur un plan que l'auteur s'est tracé d'avance, et qui a un commencement et une fin. Il n'en manquait pas et le nombre augmentait chaque jour.

Il y en avait un qui l'intéressait particulièrement et auquel il travailla longtemps avant de pouvoir surmonter les difficultés qui en compliquèrent la publication, c'était le papyrus magique Harris. Ce document, rapporté d'Alexandrie, avait été communiqué en photographie à Chabas par le propriétaire lui-même. Il avait reconnu de suite que c'était un papyrus magique; Birch et d'autres lui avaient fourni des renseignements sur ce genre de textes, Rougé était tenu au courant des progrès qu'il faisait dans l'interprétation; enfin, en décembre 1860, parut à Chalon *Le papyrus magique Harris, traduction analytique comprenant le texte historique publié pour la première*

fois, un tableau phonétique et un glossaire. C'était l'œuvre la plus considérable qui eût vu le jour dans le domaine de la littérature. Sans doute, auparavant, Rougé avait traduit le *Conte des deux frères* et le *Poème de Pentaour.* Chabas le reconnaît dans sa préface, et il est certain qu'il part des bases et de la méthode que Rougé avait établies. Néanmoins, jusqu'alors on n'avait pas vu un travail aussi complet, une traduction interlinéaire où chaque mot nouveau est discuté, à l'aide de citations empruntées à des textes très divers. L'ouvrage se termine par une étude sur les textes hiéroglyphiques dont le sujet se rapporte à celui des papyrus magiques, étude dans laquelle on trouve aussi un grand nombre de traductions, par exemple des fragments de calendrier des jours fastes et néfastes, du *Livre des Morts* et d'autres. L'ouvrage de Chabas fit de suite grand effet, non seulement par sa valeur égyptologique, mais par les renseignements qu'il fournit sur la magie, sujet qui intéressait beaucoup de savants.

Rougé lui-même, parlant de ce livre et des études de Goodwin sur les papyrus hiératiques qui venaient de paraître, écrivait à Chabas que ces travaux étaient « les deux productions qui ont le plus avancé le déchiffrement dans ces derniers temps ».

Et cependant Chabas n'avait pas hésité à se lancer dans une entreprise qui, à notre sens, était encore plus audacieuse, quand, en 1858, il avait publié, dans la *Revue archéologique*, son étude sur le papyrus Prisse qu'il appelait *le plus ancien livre du monde*; c'est une collection de préceptes moraux écrits par un personnage du nom de Ptahhotep, sous le règne du roi Assa, un roi de la V^e^ dynastie. Cette date justifie donc bien le titre que Chabas donne à ce livre. Il ne l'a pas traduit en entier, il s'est borné à en donner le sens général et à en interpréter des fragments. Néanmoins c'était déjà une tâche fort ardue. Il n'y a rien de plus difficile dans le déchiffrement d'une langue comme l'égyptien, que de retrouver comment étaient rendues les idées abstraites. Tout ce qui est matériel, concret, est aisé à découvrir, mais lorsqu'il s'agit de ce qui vient de l'esprit, d'un sentiment, de ce que nous appelons une abstraction, ce qui n'a pas une forme matérielle, cela ne peut être rendu que par quelque chose qui tombe sous les sens, par une figure ou une métaphore, c'est-à-dire par le transport dans le monde sensible, et la traduction par des formes sensibles d'idées qui sont de pures conceptions de

l'esprit. Il est clair que tant que nous n'aurons pas trouvé la clef de la métaphore, nous risquons de nous égarer complètement, ou si nous traduisons littéralement sans tenir compte de la figure que nous ne connaissons pas, nous arrivons à des textes qui ne sont que des changements de mots, mais qui n'ont aucun sens.

C'est pourquoi l'on ne peut qu'admirer Chabas de s'être lancé hardiment dans l'interprétation de ce papyrus, et d'en avoir déjà fait connaître une bonne partie. Après lui, l'égyptologue allemand Lauth en a donné une traduction complète, Brugsch dans son dictionnaire en a cité un grand nombre de phrases. Nous devons à M. Virey la dernière traduction française du livre entier, laquelle est certainement en progrès sur Lauth. Néanmoins nous attendons encore une traduction définitive.

Chabas a eu des collaborateurs dont les plus fidèles ont été en Angleterre Birch et Goodwin. Ils ont l'un et l'autre, surtout le dernier, beaucoup contribué à diriger l'attention et les travaux de Chabas vers les papyrus de Londres et de Berlin. Chabas a même plusieurs fois traduit et publié leurs travaux, ainsi le *papyrus Abbott*, dont il mit en français l'analyse faite par Birch en 1859, et qu'il reprit ensuite plus tard beaucoup plus en détail, publiant texte et traduction.

Nous ne pouvons pas énumérer ici les très nombreux travaux de Chabas qui devint, plus même que Rougé, une autorité sur tout ce qui tenait à la littérature égyptienne; ce fut l'homme de l'interprétation, qui la poussa plus loin que personne, non seulement en France, mais aussi à l'étranger, d'où l'on recourait sans cesse à lui.

Son chef-d'œuvre est la traduction du papyrus Anastasi I[er] du Musée Britannique, série de lettres qu'un écrivain adresse à un officier qui prétend au titre de *Mohar*. Le scribe lui reproche son incapacité, et à cette occasion il lui fait toute la description d'un voyage en Syrie. D'après Chabas, le Mohar l'aurait fait réellement : nous avons affaire, non pas précisément au récit d'un voyage, mais au sommaire d'un tel récit. Les nouveaux interprètes de ce texte, au contraire, le considèrent comme un voyage imaginaire où l'on dépeint les dangers et les difficultés qu'on rencontrera en chemin. Que ce soit l'un ou l'autre, il n'en est pas moins vrai que toute cette partie du papyrus, les dix dernières pages, donnent les

détails les plus intéressants sur la géographie de la Palestine, comme les spécialistes en la matière tels que M. de Saulcy, auraient pu le désirer. Chabas, qui avait été précédé par Goodwin, lequel n'avait fait qu'un résumé de la première partie, donne une traduction complète de la seconde, s'astreignant, comme il le dit lui-même, à une grande rigueur méthodique, et, justifiant par des commentaires non seulement son interprétation, mais tous les faits nouveaux, qui en ressortaient, dans le domaine de la géographie et de l'histoire, ce que n'avait pas fait l'égyptologue anglais. Ce livre fut un événement. Birch écrivit que l'égyptologie avait fait une enjambée de géant.

Plus tard, en 1872, Chabas résuma dans le volume *Étude sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques*, les renseignements de tous genres qu'il avait rassemblés dans les textes : histoire, géographie, mœurs, animaux; c'est une collection très riche de données sur des sujets variés, qui comprennent aussi la question de l'âge de pierre. Chabas y avait été conduit par des fouilles faites non loin de Chalon, auxquelles il s'était beaucoup intéressé.

Il y avait alors entre les savants une discussion très vive sur la question de savoir s'il y avait eu en Égypte un âge de pierre préhistorique. Lepsius et Mariette, surtout ce dernier, persistaient à le nier. Ils soutenaient que les outils de pierre avaient été employés à toutes les époques, même sous les Ptolémées. On sait que ces dernières années, l'âge néolithique de l'Égypte a été l'objet des recherches de nombreux savants en Europe et en Amérique.

Si nous jetons un coup d'œil sur ce qu'a été l'œuvre de Chabas, nous devons reconnaître que, partant de la méthode indiquée par Rougé, il a fait avancer très loin ce qui est proprement le déchiffrement, l'intelligence et l'interprétation des textes égyptiens, surtout des papyrus hiératiques qui sont la forme habituelle de la littérature, des livres des anciens Égyptiens. De son vivant, cette supériorité était reconnue. De l'étranger on faisait sans cesse appel à lui, même d'Allemagne où Lepsius le tenait en très haute estime. Il peut être rangé avec Rougé parmi les créateurs de l'égyptologie; car la connaissance de l'Égypte doit partir de celle de la langue.

A cette époque, ce genre de recherche était encore le monopole presque exclusif de la France; l'Angleterre seule l'avait tenté avec

Birch et Goodwin. Tous deux avaient travaillé avec Chabas, le dernier surtout dont il avait plusieurs fois mis en français les œuvres et qui, avant lui, avait essayé la traduction du voyage. L'Allemagne avait beaucoup fait pour l'égyptologie, mais dans des domaines différents. C'était d'abord l'histoire. Le roi de Prusse avait envoyé en Égypte une expédition dirigée par Lepsius, laquelle parcourut le pays de 1842 à 1846 et en rapporta les documents qui forment l'ouvrage magnifique en 12 volumes : *Les monuments de l'Égypte et de la Nubie.* L'ouvrage suit l'ordre chronologique, les inscriptions se succèdent à l'époque à laquelle elles appartiennent. Cela seul était une création, cela supposait la reconstruction de la série des dynasties égyptiennes, à laquelle Lepsius avait travaillé depuis le commencement, et qui a produit le *Livre des Rois*, lequel, avec sa *Chronologie*, a été la grande œuvre de sa vie. Brugsch avait reconstitué le démotique dont il avait publié la grammaire, puis c'était la géographie de l'Égypte qu'il avait refaite, avec celle des pays voisins. Il rédigeait son dictionnaire dont la première livraison parut en 1867. Il avait bien tenté quelques traductions, mais qui manquaient de critique, et qui l'entraînèrent dans une polémique violente avec Chabas, suivie plus tard de réconciliation. Duemichen copiait en Égypte les inscriptions des temples que Mariette avait déblayés. Ce n'est que plus tard que l'on vit paraître en Allemagne des traductions faites sur le principe de celles de Chabas et qui portent souvent sur des textes qu'il avait interprétés. Sans doute, il y a eu progrès depuis l'égyptologue de Chalon, mais on ne tient pas suffisamment compte des difficultés qu'avait à surmonter celui qui a été le premier à déchiffrer un texte. On oublie trop Chabas, qui certainement a été une des lumières de l'égyptologie française.

IV

Mariette.

Quoique l'activité de Mariette se soit presque uniquement déployée en dehors de France, il appartient à l'égyptologie française.

Lorsqu'il était conservateur du Louvre, E. de Rougé avait pour le seconder un jeune savant né à Boulogne-sur-mer, Auguste Mariette.

Élevé au collège de cette ville, il devint professeur dès l'âge de vingt ans et s'occupa un peu d'archéologie classique. Quelques antiquités égyptiennes que Denon, qui avait fait partie de l'Expédition d'Égypte, avait laissées à sa ville natale, dirigèrent l'attention de Mariette vers ces études. Il essaya même d'écrire sur l'un de ces objets un mémoire qu'il envoya à Charles Lenormant, qui occupait alors la chaire de Champollion. Lenormant lui procura une petite place de conservateur au Louvre.

Mais Mariette réussit à se faire envoyer en mission en Égypte pour acheter des manuscrits coptes et syriaques. C'était en octobre 1850. Dès son arrivée il se heurta aux difficultés que lui suscitèrent les autorités religieuses coptes, et pendant ses longues négociations il employait son temps à étudier les environs du Caire, les localités de Ghizeh, Dahchour, Sakkarah qui sont la nécropole de l'ancienne ville de Memphis. Un jour, se promenant sur le plateau qui est au nord de Sakkarah, il trouva un sphinx en calcaire, d'assez mauvais style, portant le nom d'Osiris, et pareil à d'autres qu'il avait vus au Caire. Aussitôt il lui revint en mémoire le passage de Strabon décrivant l'entrée du Serapeum. Le sphinx qu'il avait trouvé devait sans doute appartenir à ce sanctuaire célèbre où l'on enterrait le bœuf Apis. Aussi, laissant là les manuscrits coptes, Mariette commença des fouilles le 1er novembre 1850. Elles montrèrent qu'il était tombé sur une allée de sphinx, et jusqu'au cent trente-quatrième, tout marcha bien. A cet endroit, l'allée tournait brusquement à gauche; pendant quelques jours il fut complètement dépisté. Il finit pourtant par se retrouver sur un dromos dallé de belles pierres. Enfin, après plusieurs mois de recherches, il arriva à la porte du Serapeum. Là il fut arrêté par les autorités, poussées par la jalousie des collectionneurs. L'appui du gouvernement français lui permit de reprendre ses travaux, et dans la nuit du 12 au 13 novembre 1851, plus d'un an après qu'il les avait commencés, Mariette pénétrait dans le Serapeum. Ce fut le jour le plus glorieux de sa vie, et dont on peut dire qu'il décida de sa carrière, car il révéla son talent particulier qui devait rendre de si grands services à l'égyptologie, le talent du fouilleur.

Le Serapeum est un immense caveau contenant les tombes de soixante-quatre Apis, dont le plus ancien fut enterré sous Améno-

phis III, c'est-à-dire à l'époque de la XVIIIe dynastie, et dont le dernier est contemporain de la reine Cléopâtre. Ces taureaux sacrés étaient renfermés dans d'énormes sarcophages en basalte placés dans des niches creusées dans la roche, des deux côtés d'une galerie dont la direction changea à diverses époques. Sept mille objets ont été trouvés au Serapeum : stèles, statuettes, figurines, etc. La presque totalité de ce qui pouvait se transporter l'a été au musée du Louvre. Les inscriptions gravées sur plusieurs des sarcophages et les stèles déposées à côté, ont fourni des données importantes sur la chronologie. Ce n'est pas que le Serapeum fût intact, loin de là; quatre sépultures seulement ont été trouvées vierges, et partout ailleurs régnait le désordre le plus complet; dans lequel cependant, à force de peine, Mariette réussit à se reconnaître.

L'année suivante, il fouilla pour le compte du duc de Luynes, et découvrit cet édifice en blocs énormes de granit qu'on a longtemps appelé le temple du Sphinx, avant d'avoir reconnu que c'était une sorte de propylées conduisant à la pyramide de Chefren.

Rappelé en France, Mariette fut nommé conservateur adjoint au Louvre avec Rougé pour chef, mais il n'y resta pas longtemps. Ce genre de travail ne répondait plus ni à ses goûts ni à ses aptitudes. Il a décrit lui-même la révolution qu'avait opérée en lui sa première grande découverte au désert :

« Les campagnes du Serapeum rendaient impossible pour moi la carrière philologique; elles éveillèrent tous les instincts de lutteur qui sommeillaient en moi, et une fois qu'ils furent entrés en action ils m'entraînèrent jusqu'au bout.... Bien souvent je me suis assis à ma table avec le ferme dessein de ne la quitter que je n'eusse deviné ce que signifiaient certains mots employés dans les funérailles des Apis à l'époque Saïte. Au bout de cinq minutes je n'étais plus au Louvre : j'allais au Serapeum à l'endroit où j'avais ramassé la stèle, je sentais courir sur moi l'air étouffé et chaud des galeries, j'entendais la voix de mes surveillants qui venaient m'annoncer une trouvaille nouvelle, alors j'envoyais tout au diable, toute la philologie, Rougé, le Louvre même; je me mettais à ruminer quelque projet d'exploration à Thèbes et dans les nécropoles d'Abydos... j'en serais mort ou devenu fou si je n'avais pas eu l'occasion de revenir promptement en Égypte. ».

L'occasion se présenta bientôt. En 1857, sur le conseil de M. de Lesseps, Saïd Pacha fit venir Mariette pour escorter le prince Napoléon qui devait faire un voyage sur le Nil. Le prince ne vint

pas, mais Saïd Pacha garda Mariette, lui donna le titre de bey, lui fournit les fonds nécessaires pour faire les fouilles, l'autorisa même à user de la corvée pour se procurer des ouvriers. L'année suivante, Saïd Pacha accorda à Mariette ce qu'il avait particulièrement à cœur. Il le nomma *mamour*, c'est-à-dire surveillant des antiquités égyptiennes, avec pouvoir de mettre ordre aux dévastations que les fellahs faisaient subir aux monuments, souvent à l'instigation des marchands d'antiquités, et même des consuls.

En outre, Saïd Pacha lui concéda au bord du Nil, à Boulaq, un terrain pour y fonder un musée. Pendant bien des années on n'a connu au Caire que le musée de Boulaq, qui a été formé entièrement par les fouilles de Mariette d'abord, puis par celles de ses successeurs, et qui n'a pas tardé à devenir en peu d'années la collection égyptienne la plus riche et la plus considérable qu'il y ait au monde. Aussi Boulaq s'est trouvé très vite trop restreint. On a transporté la collection une première fois dans l'ancien palais d'Ismail Pacha à Ghizeh, mais cette construction très défectueuse était tout à fait impropre à être un musée et présentait de grands dangers. Aussi s'est-on décidé à créer sur la rive droite du Nil un vaste musée dont les richesses s'accroissent chaque jour. L'origine de cette immense accumulation de choses égyptiennes est le petit musée de Boulaq, que Mariette réussit à fonder au prix de grands efforts; c'est donc une création de l'égyptologie française, et les successeurs de Mariette à la direction, ont jusqu'ici tous été des Français.

Ses travaux de fouilles et de déblaiements se sont étendus sur presque toute l'Égypte, d'abord aux environs des pyramides où il ouvrait de nombreux tombeaux. A Abydos il déblaya deux temples : celui de Séti I où il mit au jour la fameuse table des rois, puis un temple de Ramsès II totalement inconnu avant lui. Dans la nécropole, il découvrit un grand nombre de tombes qui lui fournirent une foule de stèles funéraires, surtout du Moyen Empire.

Les grands temples d'Égypte furent l'objet de travaux considérables. Dendérah était à moitié enfoui; il mit entièrement à découvert ce grand temple en très bon état de conservation, construit par les Ptolémées. A Thèbes, il fouilla le grand temple de Karnak dans la partie élevée par la XVIII[e] dynastie où il trouva les inscrip-

tions racontant les conquêtes du plus grand des rois d'Égypte, Thoutmès III, qui arriva jusqu'au bord de l'Euphrate. Il refit le plan de l'édifice aux différents moments de sa construction. En face de Karnak, il déblaya un tiers du temple de Deir el bahari construit par une reine de la XVIII^e dynastie, qui décrit et représente sur les murs l'expédition navale qu'elle envoya au pays de Pount pour chercher des parfums.

L'un de ses triomphes, c'est le déblaiement du grand temple d'Edfou, entre Thèbes et Assouan un édifice ptolémaïque et romain. Il était entièrement caché par un village, c'est ce qui l'a sauvé. Après avoir à force de peine réussi à exproprier les habitants et même la mosquée, ce qui est toujours le plus difficile, et enlevé des milliers de mètres de terre, il mit au jour un édifice complet, auquel il ne manque pas une pierre et qui, sans être aussi majestueux que Karnak, donne cependant une haute idée de ce qu'étaient ces sanctuaires, ces grands pylônes, ces vastes cours entourées de colonnes, toutes ces chambres qui avaient chacune leur destination spéciale. Et tout cela est recouvert d'inscriptions, renseignant celui qui peut les lire sur ce qui tenait au culte, sur la mythologie, sur l'astronomie, et même sur la géographie du pays.

Mariette fut moins heureux dans la Delta, sauf à Tanis où il découvrit les fameux sphinx qu'il attribuait aux Hyksos, mais que maintenant on considère comme étant des monuments de la XII^e dynastie.

Mariette passa à Paris le terrible hiver de 1871. Il y contracta le germe de la maladie qui l'emporta. Se sentant atteint mortellement, il redoubla d'activité dans ses travaux, et en 1879 il présenta à l'Académie un mémoire où il traçait un plan détaillé des fouilles qu'il y avait à faire en Égypte, et des résultats qu'on pouvait en attendre. Il n'avait plus la force de mettre à exécution même une faible partie de ce qu'il projetait, En automne 1880 il repartit pour l'Égypte contre l'avis des médecins; il savait qu'il était condamné, mais il voulait mourir en Égypte. De son lit de mort il commandait encore des travaux, et il put savoir que d'après ses indications on avait ouvert deux pyramides, dont on avait trouvé les chambres couvertes d'inscriptions et dont on connaissait ainsi les constructeurs. Il mourut le 17 juin 1881 au soir.

Il n'a pas beaucoup publié. Aussi bien ses travaux sur le terrain ne lui laissaient guère de temps pour l'étude philologique des nombreux textes qu'il découvrait. Il les envoyait volontiers à M. de Rougé ou à son ami Brugsch. Ses livres ne sont guère que des reproductions de textes. Néanmoins, comme le dit son biographe Maspero, « il avait une grande sûreté de coup d'œil archéologique, et une habileté indiscutable à discerner en un instant le point important des documents et le sens général des textes, mais il oublia presque tout ce qu'il avait appris de doctrine philologique; il perdit l'habitude de disséquer les inscriptions et d'en justifier la traduction mot pour mot. Il eut dès le premier jour conscience de cette incapacité. »

Mariette n'a pas été l'égyptologue de cabinet. Il a été toute sa vie possédé du désir de faire rendre à la terre d'Égypte ses trésors archéologiques enfouis depuis des siècles, ou de dévoiler dans toute leur splendeur des monuments que déjà les anciens admiraient, mais que la poussière du temps ou les habitations du peuple d'aujourd'hui cachaient aux regards. C'est à partir de Mariette que l'archéologie égyptienne s'est développée et a atteint l'envergure qu'elle a de nos jours. Combien de nations ont suivi son exemple : l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, l'Amérique, tous ont demandé à pouvoir creuser cette terre qui paraît inépuisable, et d'où souvent jaillit la lumière la plus inattendue. Combien de musées se sont enrichis par ces travaux; combien de collections se sont formées de toutes pièces, qui souvent font voir l'Égypte sous un jour tout nouveau! Ici encore l'on peut dire que cette direction nouvelle a été imprimée à la science par un Français, dont l'œuvre peut à juste titre être revendiquée par l'égyptologie française.

Il est de mode aujourd'hui et surtout en Allemagne et parmi certains archéologues anglais dont du reste les méthodes prêtent à de graves objections, de parler avec mépris de ce que Mariette a fait, comme si ses fouilles n'avaient été qu'un pillage où la science n'avait guère de place. On oublie les difficultés inouïes qu'il a eu à surmonter, les entraves de toute espèce qui l'auraient arrêté sans son indomptable énergie, sa persévérance et son amour tout à fait désintéressé de la science. Je ne crois pas pouvoir mieux reven-

diquer ce qui est dû à sa mémoire que par ces paroles de son biographe :

Le temps, qui est funeste aux fausses grandeurs, n'a point diminué la sienne, On a critiqué ses méthodes de travail et ses fouilles, déprécié ses mémoires scientifiques et rabaissé la valeur de ses publications; mais quoi qu'on ait dit, il a bien fallu reconnaître qu'il avait su accomplir une grande œuvre, qu'il était seul de taille à l'accomplir. Sans lui, l'Égypte aurait continué longtemps encore à détruire ses monuments ou à en vendre les morceaux aux étrangers sans en rien garder pour elle-même. Il l'a contrainte à les conserver, et si elle possède aujourd'hui les plus beaux morceaux d'histoire et d'art antique qu'il y ait au monde, c'est bien à lui qu'elle le doit.

ÉDOUARD NAVILLE.

(La fin à un prochain cahier.)

LE PRIVILÈGE DE CLERGIE EN FRANCE DANS LES DERNIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE.

R. GÉNESTAL, « *Le privilegium fori* » *en France du Décret de Gratien à la fin du XIV^e^ siècle* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences religieuses, XXXV^e^ Vol.). In-8°, Paris, E. de Boccard, 1921.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

V

Cette parfaite soumission des juges séculiers aux règles du droit canonique ne peut surprendre un historien du droit. Elle s'explique très simplement. Dans un pays sans unité et sans organisation stable, l'Église avait créé ou régularisé pour son propre compte les institutions nécessaires à la vie d'un grand corps. Le *privilegium fori*

[1] Voir le premier article dans le cahier de juillet-août 1922, p. 163.

apparut aux gens de la *Curia regis*, plus tard aux conseillers du Parlement, comme un droit solidement fondé sur la coutume, reconnu par le roi, justifié par la sainteté de l'état ecclésiastique.

Seulement, ils s'efforceront de le renfermer dans les limites que le droit canonique lui-même a posées et ils utiliseront contre les officialités les décrétales et les canons, de même que le droit féodal leur fournira des armes contre les seigneurs [1]. Et la tâche sera d'autant plus aisée que les recueils canoniques contiennent assez de textes restrictifs, publiés dans les temps de réforme morale, ou pour permettre de réprimer les abus des évêques.

D'abord, le Parlement réclame l'application stricte des canons qui interdisent de tonsurer les illettrés, les hommes mariés, les serfs et les enfants illégitimes. La tonsure des serfs ayant pour effet de conférer la liberté en même temps que la cléricature, on conçoit qu'elle ait donné lieu à des réclamations aussi vives de la part des seigneurs que de la part des gens du roi. Parfois même, au lieu de s'adresser à l'évêque, le seigneur se rend justice, en vertu du principe que le possessoire du spirituel est de la compétence du juge temporel ou bien, agissant par complainte en saisine et nouvelleté, il demande à la justice supérieure d'être remis en possession des droits de servage.

La condition du port de l'habit fut interprétée parfois avec rigueur à la fin du XIV^e siècle. En 1387, le Parlement jugeait qu'en se parant de boutons de couleur le clerc renonce à son privilège. A cette époque, du reste, il y avait une légère tendance à la sévérité, rendue possible par ce fait que la détermination du caractère clérical ou laïc d'un habit appartient désormais à la Cour. C'est encore par une interprétation littérale de la décrétale *Si judex laicus* que le juge séculier demande au clerc la production de ses lettres de tonsure. Parfois même, il refuse effet aux tonsures illicitement conférées.

Les anciens canons permettaient donc aux tribunaux séculiers d'empêcher les abus dans l'octroi de la cléricature. Pour obtenir la déchéance

[1] Cette action commence dès les origines du Parlement, dans le temps même où il admet si largement le *privilegium fori*. Elle s'amplifie au XIV^e et au XV^e siècle. M. Génestal la considère comme continue, comme indépendante de la politique propre à chaque règne.

des clercs, malgré la résistance des évêques et des docteurs, c'est sur les décrétales récentes que s'appuyèrent les juges laïcs. Leur but fut d'en généraliser l'application après en avoir élargi le sens.

La décrétale *Clerici* avait été mal accueillie par l'Église de France. Jean Le Moine avait protesté; d'autres s'efforçaient d'interpréter artificieusement le texte; enfin, les officiaux tâchèrent de maintenir leur compétence, à titre de coutume locale : au civil, sur tous les clercs mariés; au criminel, sur les clercs mariés non tonsurés. Mais les juridictions séculières veillent à l'application stricte de la décrétale de Boniface VIII. A Paris, à Amiens, à Sens, des conflits éclatent, au cours desquels le Parlement apparaît comme le défenseur du droit pontifical. Après avoir contesté les usages invoqués par les évêques, il condamne expressément, à la fin du XIV[e] siècle, les coutumes diocésaines favorables aux clercs mariés.

Bien qu'elle respecte le caractère et souvent les privilèges du clerc officier, la juridiction séculière se réserve de lui demander des comptes, de le destituer, de le condamner à rendre les deniers qu'il s'est appropriés : Eugène III n'a-t-il pas autorisé tout cela?

Enfin, en adoptant sur certains points le sens extensif des décrétales *Clerici* et *Diocesanis*, la juridiction séculière atteint tous les clercs de mauvaise vie et ceux qui exercent une profession vile. De telle sorte que, très respectueux du droit canonique, indulgent pour certaines entreprises des officialités, libéral dans la plupart des cas, le Parlement tend — malgré la coutume — à réserver le privilège du for au clerc régulièrement ordonné, soumis à la loi du célibat, qui porte l'habit, et dont la conduite est conforme aux règles de l'honnêteté cléricale.

VI

Faute d'ouvrages spéciaux, il n'est pas encore possible de faire l'histoire comparée du *privilegium fori* dans les divers États de la chrétienté, et notamment dans l'Empire, en Angleterre, dans les royaumes ibériques et dans les communes italiennes dont l'activité est toujours si pleine d'enseignements. Il paraît certain que la France est, de tous les pays, celui où l'évolution fut le plus régulière. On n'y connut point les mesures révolutionnaires et les troubles, suivis de retour aux pratiques momentanément abolies, qui se produisent

partout ailleurs. Dans le moment où les statuts de Clarendon limitent le privilège de clergie, où les villes lombardes tentent d'assujettir les ecclésiastiques à leurs justices, où Alphonse III contente les libertés de son église, les officialités françaises maintiennent ou étendent sans peine leur compétence sur les personnes. La réglementation du *privilegium fori* se fit plus étroite, sans doute, à mesure que se développa la justice royale, mais les conflits qui mirent aux prises le roi et le pape, notamment sous Philippe le Bel, n'eurent aucun effet sur le privilège : il est même piquant d'observer que Boniface VIII fournit des armes aux tribunaux laïcs contre les clercs irréguliers.

VII

Pour tirer de l'histoire du *privilegium fori* les larges enseignements qu'elle comporte, il faut encore la mettre en parallèle avec l'histoire des autres privilèges.

L'Église a refusé l'immunité fiscale aux clercs mariés ou commerçants avec une telle netteté qu'il semble qu'elle y voit comme la rançon et le contrepoids du *privilegium fori* qu'elle tente parfois de leur conserver. Deux décrétales d'Honorius III, dont les termes sont reproduits par Martin IV, Grégoire X et Boniface VIII les dépouillent formellement de cette immunité.

Les clercs mariés ou commerçants ne songent pas à discuter un principe si bien établi. Ils cherchent seulement à le tourner. D'ailleurs, certains conciles provinciaux ne refusent l'immunité fiscale qu'aux clercs qui sont à la fois mariés et négociants (Toulouse, 1229) ou qui exercent des arts vils (Bourges, 1280); et la nécessité où se trouve Philippe III de s'adresser à Martin IV pour réprimer des abus, montre bien qu'ici encore, la coutume française est tolérante, disposée parfois à protéger tous les clercs. En principe, pourtant, l'Église de France accepta assez volontiers les règles sévères posées par Rome sur l'exemption des charges personnelles.

La doctrine étend le privilège fiscal à la *familia* du clerc. Elle ne règle pas d'une manière constante et uniforme la situation des *homines ecclesiæ* et elle abandonne les oblats, dont les Templiers et les Hospitaliers nient expressément l'exemption.

Comment expliquer cette complaisance relative avec laquelle l'Église abandonne au fisc du roi ceux qu'elle tente de soustraire, parfois, à sa justice?

D'abord, il n'y a pas ici, à proprement parler, concurrence. Les commerçants tonsurés ne versent pas un denier dans les caisses ecclésiastiques, qui ne sont nullement frustrées par l'application des taxes royales à ces clercs sans bénéfice. Et si le roi est peu sensible aux entreprises de la justice ecclésiastique sur quelques tonsurés délinquants, il ne lui est pas indifférent que des milliers de riches marchands échappent à l'impôt grâce aux offices d'un simple barbier.

Puis, il arrive parfois — l'histoire de Reims en fournit des exemples — que les communes, ne pouvant déjouer les manœuvres des commerçants tonsurés, taxent indistinctement tous les clercs, ce qui rend les fraudeurs odieux aux clercs véritables.

Enfin, le *privilegium fori* est fondé sur le caractère sacré de la personne du clerc, tandis que l'immunité fiscale a principalement pour objet de soustraire aux occupations séculières, et par conséquent aux taxes de remplacement, celui qui, effectivement, se destine au service des âmes et qui ne vit que de l'autel. Et l'on sait combien il est grave de laisser le juge laïc punir un clerc. C'est mettre l'Église dans cette alternative d'exclure le condamné ou de permettre un scandale; c'est, en définitive, laisser au juge séculier l'appréciation de la régularité du titre clérical.

Pour toutes ces raisons, le privilège fiscal n'a guère été étendu, bien que la coutume française et la doctrine soient plus larges, ici encore, que la papauté,

VIII

Les deux privilèges seront menacés et réduits par les mêmes armes. Lorsqu'on les aura réservés aux tonsurés qui mènent la vie cléricale, on diminuera leur champ d'application : d'une part les *matières* sur lesquelles s'exerce la compétence du juge laïc, deviennent de plus en plus nombreuses, d'autre part, si les taxes ne peuvent être perçues sur le clerc, elles le sont sur le bénéfice.

Les privilèges *personnels* sont saufs : ceux qui s'en peuvent prévaloir ont été bien déterminés. Maintenant, on invoquera, pour les soumettre au droit commun, la *nature* de l'affaire ou la *réalité* de l'impôt, on les jugera parce que le cas est royal et on les contraindra à payer en décimes ce que leur caractère pacifique empêche qu'on leur demande pour les fortifications.

Après avoir exploité les principes féodaux et canoniques dans un temps où elle est comme enveloppée par les fiefs et par l'Église, la monarchie invoque son droit propre, justifié par le « commun profit ». L'ordre public fonde la théorie du cas privilégié comme l'utilité publique celle de la soumission aux subsides extraordinaires. De plus en plus, le roi se présentera comme le souverain des personnes et des terres : il ne permettra point surtout que l'on conteste son autorité sur les biens. Toujours il s'est réservé la connaissance des actions réelles comme les charges ordinaires des fonds. La saisie du temporel lui permet de sanctionner l'engagement pris par le clerc sous le sceau d'une juridiction laïque aussi bien que le refus de payer le don caritatif. Les légistes ne cesseront de progresser dans cette voie. Parce que l'Église n'a point de territoire, les évêques perdent le droit de faire arrêter les clercs; parce que le roi lui garantit la conservation de ses richesses, elle sera tenue de participer aux dépenses occasionnées par la police et par les guerres. Elle ne conserve sur ses biens que les droits concédés par le roi, qui réglemente ses acquisitions, ses devoirs, la collation des bénéfices. Au xv^e^ siècle, elle s'est éloignée du pape qui garantissait le principe de son indépendance, pour se mettre sous la tutelle du prince.

Le *privilegium fori* suit donc le sort de tous les privilèges du clergé. Il s'est fixé dans le temps où l'Église se libérait des liens du siècle par la substitution du patronage à la propriété, par la définition des droits du prince et de l'immunité réelle. Au xiv^e^ siècle, on ne le conteste pas plus qu'au xii^e^ siècle. Mais l'instant où il perd une grande part de son champ est celui même où la décime est devenue un véritable impôt royal, où le roi affirme son autorité sur toutes les terres, et où il s'assure le droit de conférer les bénéfices supérieurs.

IX

Et constamment, dans l'évolution historique de ces privilèges, des opinions diverses se produiront, des intérêts multiples se heurteront, au sein des deux grands pouvoirs que l'on se représente face à face. Opposer simplement l'Église à l'État, dans la société du Moyen Age, c'est commettre un véritable abus de langage; c'est transporter au XIII^e siècle l'État centralisé et l'Église fortement unifiée de l'époque contemporaine.

En ces temps-là, il n'y a pas encore de véritables dogmes politiques. Les officialités ont étendu leur compétence, aussi loin que possible, selon l'usage de toutes les administrations qui ne rencontrent pas d'obstacle. La coutume, une fois fondée, trouve dans les gloses des canonistes un appui, tandis que la papauté joue plutôt un rôle régulateur, sa mission et ses intérêts l'obligeant à sacrifier parfois aux princes les prétentions et les avantages matériels des clergés nationaux. Ses vues ne sont pas celles de petits organismes conservateurs. Les papes sont soucieux de l'ordre universel, de la dignité des mœurs cléricales, habiles à ménager les rois pour assurer le succès de vastes entreprises. Cela explique le caractère transactionnel et modéré de leurs plus importantes décrétales sur le privilège du for. Ils se bornent à maintenir avec fermeté des principes dont ils tirent de grands profits : la multiplication des appels et le développement des taxes sont la suite des *immunités*. Et tandis que les clergés nationaux se plaignent de ces accaparements — qui ne sont pas sans justification — la royauté les autorise en retour de quelques complaisances. De telle sorte que l'Église de France se trouve souvent en conflit avec ses protecteurs et fort éloignée de partager les vues, d'ailleurs variables, de l'Église romaine sur l'application des privilèges. Ainsi, dans l'intérieur même de l'Église, le chef suprême, les évêques, les simples clercs ont sur toutes les questions d'ordre temporel des vues et des opinions divergentes.

S'il n'y a pas une politique ecclésiastique constante et unifiée, on ne peut parler davantage, avant le XIV^e siècle, des entreprises de l'État ni d'une réaction violente contre un pouvoir envahissant : le *privilegium fori* parut normal et autorisé par la coutume. La monarchie le respecte, en somme, comme une de ses institutions. On ne

saurait même apercevoir un plan général dans la lutte contre les extensions abusives, ni un accord entre les théoriciens et les représentants des droits du prince. Peu à peu, à mesure que le roi étendit, fortifia ses droits souverains, les privilèges du clergé furent ramenés dans les limites assignées par les décrétales et subordonnés à l'intérêt général du royaume. Les principes fondamentaux du droit canonique furent toujours respectés. Mieux : c'est en s'appuyant sur l'autorité du Saint-Siège que le roi de France ramène à ses tribunaux des causes usurpées par les officialités; de même, il entretient son trésor grâce aux subsides — fréquents depuis Honorius III, réguliers depuis Clément V — que lui concèdent des bulles; et les réserves pontificales peuplent l'Église gallicane, surtout sous Jean XXII, d'anciens serviteurs de la royauté [1]. Ainsi, la centralisation romaine prépare la centralisation monarchique. Elle fortifie les organismes et les ressources de la royauté; elle restaure, en fait, le pouvoir du roi sur l'Église de France, qui résiste énergiquement, en invoquant ses libertés judiciaires, fiscales, électorales. Tel est l'enchevêtrement des intérêts. Lorsque le Grand Schisme et le mouvement conciliaire auront ruiné la puissance de Rome, le roi exercera tout seul le pouvoir que de véritables concordats tacites lui accordaient depuis longtemps. Son clergé, fidèle et dont tous les griefs sont dirigés contre le Saint-Siège, le soutiendra.

Lui-même affectera un grand respect des privilèges. Ses légistes, ses fonctionnaires tâcheront, sous son inspiration discrète, de les limiter par des règles rigoureuses et par des actions prudentes. Les publicistes affirment bien l'égalité dans la sujétion de tous les membres de l'État; ils regardent les libertés ecclésiastiques comme des tolérances provisoires ou des concessions révocables. Interprétations rigoureuses et menaçantes, destinées surtout à rappeler à l'Église que la puissance du prince est restaurée! En fait, les gens du roi se bornent à demander des subsides caritatifs et à réduire les entreprises exagérées des officialités. Leur pression et la résistance qui s'ensuit sont une des manifestations de ces rivalités des grands corps qui assurèrent pendant des siècles l'équilibre de l'ancienne France.

Gabriel LE BRAS.

[1] Cf. Mollat, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon*, Paris, 1921.

LES PAPYRUS D'OXYRHYNCHUS.

The Oxyrhynchus Papyri, part XV, edited with translations and notes by Bernard P. Grenfell and Arthur S. Hunt, with five plates. London, 1922.

Ce volume, le quinzième de la collection, est uniquement composé de textes littéraires; les documents byzantins qui devaient primitivement y être réunis se sont trouvés assez nombreux pour former une XVI[e] partie, qui paraîtra probablement dans le courant de l'année 1922. La plupart de ces textes littéraires proviennent de la découverte de 1905-1906. La préparation du volume est due presque entièrement à M. Hunt, aidé des conseils et des suggestions de MM. Lobel, Gilbert Murray et A. E. Housman.

Les neuf premiers numéros appartiennent à la catégorie des textes dits théologiques. Un des plus importants est le n° 1778, qui nous apporte une quarantaine de lignes de l'*Apologie* d'Aristide. On sait que le texte grec de ce discours, tel que nous le connaissions jusqu'ici, n'est qu'un extrait du roman de *Barlaam et Josaphat*, et qu'il diffère assez sensiblement des traductions arméniennes et syriaques antérieurement publiées. Il était difficile, dans ces conditions, de décider laquelle de ces trois formes du discours se rapprochait le plus de l'original. Le fragment nouveau semble prouver que, pour le reconstituer, il y a lieu de s'attacher principalement au *Barlaam*, mais qu'il faut tenir compte néanmoins des additions de la version syriaque. Parmi les autres morceaux théologiques, ni le fragment du Psaume I (n° 1779), ni celui de l'évangile de saint Jean (n° 1780) n'apportent rien de nouveau. Un autre fragment du même évangile (n° 1781) semble appartenir au même manuscrit que le n° 208 antérieurement publié, c'est-à-dire au plus ancien qui soit actuellement connu. On y trouve des variantes qui intéressent surtout la langue. Plus important est le n° 1782, comprenant une trentaine de lignes de la *Didaché*, écrit dont on ne possède qu'un seul manuscrit, du XI[e] siècle; ces quelques lignes prouvent que la tradition de ce manuscrit n'est pas aussi sûre que l'avait cru Harnack. Un passage du *Pasteur* d'Hermas (n° 1783) vient s'ajouter heureusement aux trois autres qui

ont été déjà fournis par les papyrus d'Oxyrynchus. Ils permettent une utile comparaison avec le Ms. de l'Athos et confirment quelques-unes des corrections proposées par divers savants. Le n° 1784 est le commencement du Credo dit de Constantinople, antérieur au Credo de Nicée : il s'accorde, sauf des détails d'orthographe, avec le texte traditionnel, mais s'arrête malheureusement avant l'article 8. Inutile d'insister sur les débris d'Homélies rassemblés sous le n° 1785. En revanche, il faut signaler le dernier de ces textes théologiques (n° 1786), qui intéressera vivement les musicographes, puisqu'il contient quelques lignes d'un hymne chrétien accompagnées de leur notation musicale.

Viennent alors les fragments classiques. Et d'abord, les nouveautés.

Nous trouvons, sous le n° 1787, un certain nombre de fragments écrits au IIIe siècle, dont l'attribution à Sapho est rendue certaine par plusieurs coïncidences avec des passages cités dans l'antiquité et par un titre final. M. Hunt les rapporte avec vraisemblance au IVe livre, qui comprenait d'après Hephestion les poèmes en tétramètres ioniques majeurs catalectiques, formant des strophes courtes de deux vers. Malheureusement, ces fragments ont été retrouvés déchirés en si menus morceaux, que la reconstitution en était singulièrement difficile et hasardeuse; elle est due principalement à M. Lobel. M. Hunt estime qu'on peut y distinguer huit poèmes, le reste n'étant qu'une poussière de mots et de débris de phrases. Mais ces huit poèmes eux-mêmes, ne sont, à vrai dire, que des ruines. Aucun d'eux ne nous offre un ensemble. Tout ce qui nous est rendu ne consiste qu'en phrases isolées, dans lesquelles nous entrevoyons d'ailleurs les idées et les sentiments familiers à la poétesse de Lesbos. Signalons particulièrement le fragment 6, qui paraît contenir une allusion politique et refléter quelque chose des haines ou des préjugés propres au milieu où elle vivait.

Bien que nous n'ayons pas pour le n° 1788 les mêmes preuves que pour le précédent, l'attribution qu'en fait M. Hunt au poète Alcée ne semble guère pouvoir être mise en doute. Son tour d'imagination et son style se laissent en effet sentir dans le fragment 15, malgré son fâcheux état; on y distingue cinq ou six strophes, trop mutilées, il est vrai, pour se prêter à une traduction continue, mais où se déve-

loppe avec grâce une comparaison empruntée à la vigne et à ses promesses. C'est une comparaison encore que l'on retrouve dans les fragments réunis sous le n° 1789, qui sont certainement d'Alcée, comme en témoigne une citation d'Héraclide de Pont; et l'image évoquée ici est celle du vaisseau ballotté par les flots, célèbre par un autre poème du maître lesbien. Une strophe passablement conservée contient un appel à l'énergie et au souvenir des pères morts pour la bonne cause.

On accueillera avec un intérêt particulier le n° 1790 qui ajoute au peu que nous connaissions de l'œuvre d'Ibykos un morceau de quelque étendue (44 vers entiers). L'attribution est suffisamment justifiée par une apostrophe à Polycrate, par le dialecte dorien, par la composition dactylique et par le caractère même du poème. Celui-ci est divisé en strophes et antistrophes de 4 vers suivis d'une épode de 5 vers. Il consiste en une sorte d'évocation sommaire de la Guerre de Troie et de ses principaux acteurs, morceau qui paraît avoir formé la dernière partie d'un développement poétique dont le début nous manque. Il se termine sur un éloge de la beauté incomparable du jeune Troïlos, immortalisée par la poésie, et sur la promesse que fait le poète d'immortaliser également Polycrate. A vrai dire, il n'y a rien dans ce morceau qui atteste autre chose chez son auteur qu'une élégance et une facilité quelque peu banales.

Plusieurs courts fragments de Pindare forment les n^{os} 1791 et 1792. Le premier complète heureusement un passage cité par Pausanias et Galien au sujet du troisième temple légendaire de Delphes, construit par Héphæstos et Athéna, et de sa destruction. L'attribution des autres, sans être tout à fait certaine, est du moins extrêmement probable. On y distingue une strophe, la seule qui puisse être à peu près reconstituée, où le poète célébrait la naissance des deux enfants de Latone en des termes qui rappellent l'hymne homérique à Apollon Délien.

Callimaque, dont l'œuvre a reçu déjà des fouilles d'Oxyrynchus maint accroissement intéressant, figure, cette fois encore, parmi ceux qui en ont bénéficié. M. Lobel a pu tirer, des lambeaux de papyrus qu'il avait pris à tâche de rapprocher, une suite de distiques provenant d'un poème où était célébrée une victoire isthmique d'un

certain Sosibios, dont l'identification reste incertaine. Malgré son essai de restitution, l'interprétation en demeure difficile et obscure. On y reconnaît cependant l'érudition habituelle du poète, son goût des légendes antiques et son élégance laborieuse. Faut-il lui attribuer aussi le fragment d'épyllion publié sous le nº 1794? M. Hunt ne le pense pas. Il s'agit d'un récit mis dans la bouche d'un personnage que l'état du texte ne permet pas de déterminer; ce récit rappelle à quelques égards l'*Hécalé*, à laquelle il n'est pas possible cependant de le rapporter pour des raisons intrinsèques. En tout cas, il y a là un spécimen intéressant d'un genre qui fut en faveur à Alexandrie.

Passons sous silence les préceptes pratiques en hexamètres réunis sous le nº 1795 et les fragments d'un poème sur les plantes de l'Égypte (nº 1796), qui n'offrent vraiment qu'un très mince intérêt, à moins que ces derniers n'apportent aux botanistes quelques indications utiles sur l'arbre de l'ancienne Égypte que les Grecs appelaient περσείη.

Les prosateurs ont été moins favorisés que les poètes. Leur part se réduit à huit numéros, dont quatre sont des fragments de glossaires. Elle a néanmoins son importance.

Voici d'abord (nº 1797) un morceau que la ressemblance des idées et du style désignent clairement comme la suite du fragment d'Antiphon publié antérieurement sous le nº 1364. Même paradoxe essentiel. L'auteur prétend démontrer que tout jugement, toute décision arbitrale est nécessairement injuste en soi. Son argumentation porte sur le témoignage véridique. En disant la vérité, un témoin fait tort à quelqu'un qui ne lui a fait aucun mal. Or c'est là, selon notre sophiste, la définition même de l'injustice. Et le raisonnement s'applique au juge et à l'arbitre. Si ce fragment, comme cela est presque certain, provient du περὶ ἀληθείας, nous apercevons mieux la portée de l'ouvrage. Il tendait probablement à prouver que la vérité, ou ce qu'on nomme communément ainsi, est chose aussi critiquable en soi que le mensonge et plus dangereux à qui s'y astreint.

Le second morceau paraît provenir d'une histoire de l'expédition d'Alexandre. Mais les fragments, trop courts ou trop mutilés, ne permettent ni d'en déterminer l'auteur ni de discerner nettement son point de vue. Les quelques ressemblances avec Quinte-Curce, que

M. Hunt a cru pouvoir noter, seraient intéressantes si elles étaient plus positives et plus précises. Elles se réduisent en fait à trop peu de chose pour autoriser aucune hypothèse véritablement utile.

Le fragment oratoire qui suit (n° 1799) provient d'un discours prononcé à une date incertaine après Chéronée par un partisan de Démosthène dans le dessein de justifier sa politique. Il est trop court pour nous éclairer ni sur la situation à laquelle il se rapporte, ni sur la personne de l'orateur. — Vient ensuite une série de notices biographiques (n° 1800) assez insignifiantes, qui paraissent provenir d'un recueil plus ou moins analogue à nos petits dictionnaires classiques. Elles se rapportent à Sapho, à Simonide, à Ésope, à l'historien Thucydide, à Démosthène, à Eschine, à Thrasybule, à Hypéride, à un certain Leucomas et au légendaire Abderos; mais elles ne nous apportent rien de vraiment nouveau sur aucun de ces personnages.

Mentionnons enfin, pour terminer cette série, les fragments de trois *Glossaires* (n° 1801, 1802, 1803) et ceux d'un *Lexique oratoire* (1804); ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire, assez mal connue encore, de la lexicographie antique. On y peut recueillir aussi quelques citations nouvelles, trop incomplètes ou mutilées malheureusement.

Une dernière série comprend les fragments des auteurs classiques, dont nous possédons les œuvres. Sophocle y figure avec plusieurs morceaux des *Trachiniennes*, Théocrite avec certaines parties de l'*Idylle XXII*, Aratos avec un passage de ses *Pronostics*, Platon avec des fragments de la *République* (l. VIII) et du *Phédon*, Démosthène avec quelques débris des *Olynthiennes*, de la *Première Philippique*, du discours *sur la Paix*, du plaidoyer *contre Timocrate*, Isocrate avec un assez long morceau de l'*Exhortation à Démonicos*. Il est impossible, bien entendu, de faire ici le rapprochement de ces textes avec ceux de nos manuscrits. On sait de quel usage les papyrus classiques sont aujourd'hui, soit qu'ils confirment des corrections conjecturales, soit qu'ils nous apportent de meilleures leçons. Puis viennent des fragments latins : d'une part un assez long morceau du *Code de Théodose*, ch. VII, et d'autre part un très intéressant *Index* du *Code* de Justinien, dont l'importance résulte de ce qu'il se rapporte à une première édition, différente sur plusieurs points de la seconde,

la seule qui subsiste aujourd'hui. Quelques passages mutilés d'Homère et un recueil de menus fragments littéraires sans attribution terminent le volume. D'un bout à l'autre, M. Hunt a fait preuve de cette précision de connaissances, de ce scrupule d'information et de ce talent d'interprétation qu'on est accoutumé depuis longtemps à louer en lui.

Maurice CROISET.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

LES DERNIERS RÉSULTATS DES FOUILLES D'OSTIE.

Une visite récente au chantier de fouilles d'Ostie, en compagnie de l'aimable M. Calza, qui dirige depuis plusieurs années les travaux de déblaiement avec autant d'habileté technique que de science, nous a permis d'apprécier l'importance des dernières découvertes. C'est rendre un juste hommage à celui qui en est l'auteur que de les faire connaître ici.

Mur d'enceinte. — Quelle que soit l'époque à laquelle fut fondée la colonie ostienne, il est avéré aujourd'hui qu'avant la fin de la République elle avait atteint presque tout son développement topographique; l'empire ne lui ajouta qu'un quartier du côté de la mer. C'est ce que viennent encore de confirmer les fouilles actuelles. Par une série de sondages bien conduits, M. Calza a pu retrouver tout le tracé du mur d'enceinte méridional sur une longueur d'environ 1,500 mètres, et son retour, à angle obtus, du côté de la mer. Ce mur est construit en réticulé, absolument semblable à celui qui s'attache à la porte de l'Est, dite Porte Vaglieri. Il est percé d'une porte construite en blocs de tuf, qui conservent encore la trace très nette du système de fermeture. On est en train de dégager une porte du même genre dans la partie la plus voisine de la mer. L'enceinte dont le tracé a été ainsi précisé est peut-être contemporaine de Sylla, qui dut reconstruire en partie la ville après qu'elle eut été prise et pillée par Marius.

Grand temple au forum. — On sait que le centre d'Ostie est marqué par la ruine imposante du temple dit de Vulcain, qui se dresse sur un des

côtés du forum. Les fouilles effectuées aux alentours de ce temple offrent un intérêt particulier. En face, sur le forum, on déblaie un grand temple de bonne époque, dont le soubassement est formé d'une série de chambres construites en réticulé; les chapiteaux et l'entablement étaient en marbre blanc, et les fragments qu'on en retrouve révèlent des proportions vraiment grandioses.

Château d'eau. — A l'ouest du forum, sur le côté sud de la grande artère médiane, ou *decumanus*, on achève le déblaiement d'un monument très vaste. Voici sous quel aspect il se présente. On accède de la rue par un large escalier à une grande place carrée limitée à droite et à gauche par un mur de briques orné de niches alternativement rondes et carrées. Le milieu de la place est dallé de marbre, et ce dallage est limité par un rebord, comme s'il avait formé le fond d'un bassin. La place se termine au Sud par une terrasse à laquelle conduit un grand escalier central, flanqué de deux fontaines semi-circulaires; sur la terrasse, une colonnade, et au fond, dominant le tout, une grande exèdre ornée, comme les murs latéraux de la place, de niches rondes ou carrées. L'ensemble donne l'impression d'un château d'eau. Ce devait être un des édifices les plus imposants d'Ostie, où pourtant les constructions grandioses ne manquent pas. Tels, par exemple, non loin de là mais de l'autre côté du *decumanus*, ces *horrea* récemment déblayés, formés de deux immenses cours à colonnades sur lesquelles s'ouvrent une multitude de magasins.

Les horrea *d'Epagathus et d'Epaphrodite.* — Ici, comme pour le monument que nous pensons être un château d'eau, comme pour le grand temple que l'on déblaie au forum, aucune inscription n'a été retrouvée qui éclaire et anime la ruine. Il n'en est pas de même pour un petit édifice, admirablement conservé, qui comptera parmi les joyaux de l'archéologie ostienne. Il est situé à l'Ouest et en arrière du temple de Vulcain, près du monument dit *piccolo mercato*. Par une porte flanquée de colonnes en briques et surmontée d'un fronton triangulaire, on pénètre dans un large couloir voûté au bout duquel s'ouvre une cour carrée entourée d'un portique à deux étages. Ce portique consiste en un couloir à voûte d'arêtes relié à la cour par des arcades, trois sur chaque côté du carré. Sous le portique, une série de chambres; à chaque angle, un escalier d'une seule volée monte à l'étage supérieur, où sont disposées, sous un portique semblable, d'autres chambres, et où l'on voit l'amorce de l'escalier du second étage. Le milieu de la cour est pavé d'une mosaïque blanche et noire à dessin géométrique. Deux

tableaux l'égayent, l'un du côté de l'entrée, l'autre du côté du fond : le premier figure une panthère qui pose une patte sur un œil énorme, représentation évidemment destinée à préserver du mauvais œil les propriétaires de la maison; le deuxième tableau figure un autre fauve, sans doute une lionne. Sur les deux piliers qui supportent les arcades du fond de la cour sont creusées deux gracieuses niches à pilastres, dont le cintre est composé d'un damier de tuf noir et rouge du plus heureux effet. Des niches semblables ornent les parois du couloir d'entrée.

Dans cet élégant édifice, on a recueilli l'inscription suivante :

HORREA EPAGATHIANA ET EPAPHRODITIANA

Nous avons donc affaire à des magasins qui appartenaient à deux personnages nommés Epagathus et Epaphrodite. Ce bâtiment n'a rien de commun ni avec les grands docks du type de ceux dont nous parlions tout à l'heure, ni avec les celliers remplis de jarres enfouis dans le sol dont on peut en voir plusieurs à Ostie. Si le plan diffère, la destination paraît différente aussi : Les *horrea* d'Epagathus et d'Epaphrodite devaient être un dépôt d'objets divers plutôt qu'un magasin de denrées.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit d'avoir montré par ces brèves notes quel enrichissement, quel renouvellement même les fouilles d'Ostie apportent à la science archéologique. Hier, elles révélaient un type de maison romaine absolument inconnu jusqu'ici; aujourd'hui, elles font connaître un type d'*horrea* dont il n'y avait pas encore d'exemple. Et les fouilles continuent; et dans un an le nouveau chemin de fer électrique mettra cette vaste solitude à une demi-heure de Rome. Ostie a déjà dépassé les plus belles promesses; on peut attendre beaucoup encore des explorations qui s'y poursuivent avec méthode et ardeur.

L.-A. CONSTANS.

LIVRES NOUVEAUX.

SÉNÈQUE. *De la clémence*, texte établi et annoté par François PRÉCHAC (collection Guillaume Budé). Un vol. in-8, CXXVIII + 50 p. Paris, 1921.

L'Introduction que M. François Préchac a mise en tête de son édition du *De clementia*, et qui est à elle seule un véritable livre, traite trois questions différentes, entre lesquelles M. Préchac établit ingénieusement un lien, mais que l'on peut considérer à part,

La première est d'ordre purement philologique; elle porte sur la valeur comparée de nos différentes sources pour l'établissement du texte. Plus radicalement encore que ses prédécesseurs, M. Préchac accorde sa confiance au *Nazarianus*, dont il a fait une collation nouvelle, et dont il nous décrit en détail toutes les particularités. Il établit ensuite que les *deteriores* dérivent du *Nazarianus*, qu'ils présentent les mêmes lacunes et souvent les mêmes fautes, et que leurs variantes heureuses ne sont que des conjectures suggérées à un copiste instruit par le texte du *Nazarianus*. Il étend la même démonstration au texte du *De Beneficiis*, l'applique également aux *Pinciani*, et enfin au *Reginensis* lui-même, qui est le meilleur manuscrit avec le *Nazarianus*. Mais celui-ci, en fin de compte, apparaît comme la source première de toute la tradition manuscrite du *De clementia*. — Toute cette argumentation, extrêmement minutieuse, est cependant fort claire, et, à mon avis, tout à fait convaincante.

Ici se pose la seconde question. Le texte du *De clementia*, ainsi déterminé, présente dans le sommaire une altération évidente (*prima erit manumissionis*), et, dans son ensemble, d'après beaucoup de commentateurs, une lacune probable Cette lacune, M. Préchac n'y croit pas; il pense que nous avons le texte tout entier, seulement avec une transposition de la troisième partie. Voyons comment il le démontre.

Il prouve d'abord que ni dans l'antiquité, ni au moyen âge, ni à la Renaissance, nous ne découvrons la moindre trace des prétendues parties perdues du *De clementia*. On peut le lui accorder, encore que j'avoue conserver quelques doutes sur une série de citations faites par l'évêque Hildebert de Tours et étudiée par Adler : beaucoup d'entre elles ne se réfèrent guère directement à notre texte actuel du *De clementia*, et pourraient bien provenir, soit d'un troisième livre perdu, soit d'*Excerpta* qui eux-mêmes auraient puisé dans le troisième livre. La question est délicate : je n'y insiste pas; je préfère observer que, même en accordant à M. Préchac que personne, parmi les auteurs que nous connaissons, ne paraît avoir lu un troisième livre du *De clementia*, cela ne prouve pas qu'il n'existe pas. L'argument *ex silentio* ne saurait fournir qu'une probabilité très fragile.

Aussi M. Préchac ne s'en tient-il pas là; il prend la question en elle-même, et, à l'hypothèse de la lacune, oppose celle de la transposition. D'après lui les trois parties annoncées par Sénèque, sont : 1° un éloge de Néron (*prima erit humanissimi Neronis*, tiré de l'inintelligible *manumissionis*); 2° une définition de la clémence; 3° un exposé des moyens pratiques d'acquérir et de conserver cette vertu. Ces trois parties se retrouvent, la première dans les deux premiers chapitres de ce qu'on appelle le livre II, la deuxième dans le reste du livre II, la troisième dans le livre I à partir du chapitre III (les deux premiers étant un préambule général.

Je laisse de côté les objections paléographiques et grammaticales qu'on peut faire à la conjecture *prima erit humanissimi Neronis*; je n'examine pas non plus si l'explication que M. Préchac nous fournit de la transposition de la troisième partie est parfaitement vraisemblable. Son hypothèse se heurte, je crois, à deux difficultés beaucoup plus graves.

D'abord, est-il possible d'admettre que, dans un traité didactique, l'éloge du destinataire (ce destinataire fût-il Néron) constitue à lui seul toute une « partie ». Un tel éloge se rencontre au début de l'ouvrage, — quelquefois au début de chaque livre, comme ici, si l'on admet la division traditionnelle; — mais jamais il n'entre comme partie intégrante dans le corps de l'ouvrage au même titre que les questions théoriques ou pratiques qui en sont l'objet. Depuis Cicéron jusqu'à Saint Augustin, je ne me rappelle pas un ouvrage de morale, de rhétorique ou de théologie, qui soit « composé » d'une façon aussi singulière que le serait le *De clementia* imaginé par M. Préchac.

Je crois également impossible d'identifier, comme il le fait, la troisième partie annoncée dans le sommaire avec notre premier livre. Le premier livre est une « exhortation » à la clémence (ce qui fait qu'après tout la conjecture de Juste-Lipse, corrigeant *manumissionis* en *manuductionis*, serait encore la moins inacceptable); la « troisième partie » devait avoir un caractère beaucoup plus précis et plus pratique; elle devait montrer « comment l'âme est amenée à cette vertu, comment elle la consolide et la fait sienne ». Rien de pareil dans le premier livre, aucun moyen de détail, aucun « procédé » de morale appliquée, rien que des considérations générales. M. Préchac me paraît avoir légèrement abusé du mot *perducere* : « amener » les âmes à admirer la clémence (objet du premier livre), ou dire comment elles peuvent « être amenées » à l'acquérir (objet de la « troisième partie ») sont deux choses fort différentes.

Je crois donc qu'il faut se résigner à garder l'ordre traditionnel du texte et à y admettre une lacune à la fin.

Reste une dernière question, celle de la date, du sens et de la portée de l'ouvrage. M. Préchac écarte, — et il a bien raison, — les prétendues allusions qu'on a voulu trouver aux sorties nocturnes de Néron ou aux faits de politique extérieure. Il a raison aussi de le placer tout à fait au début du règne de Néron : s'il n'est pas absolument prouvé qu'il faille lire, dans la phrase sur Auguste, *cum hoc ætatis esset, quod tu nunc es, duodevicensimum annum ingressus*, il reste vrai que Néron est fort jeune au moment où écrit Sénèque. Il doit être encore dans la période d'indécision au point de vue moral : les illusions de son précepteur sont d'autant plus excusables, et ses conseils d'autant plus opportuns. Faut-il aller plus loin? faut-il dire, avec M. Préchac, que le *De clementia* a été écrit avant le meurtre de Britannicus, et précisément pour empêcher ce meurtre? On aimerait à le croire; les arguments de M. Préchac sont ingénieux, mais arrivent-ils à transformer la supposition en certitude. Il est bien possible que le *De clementia* ait été écrit avant le meurtre de Britannicus, sans se rapporter strictement aux projets fratricides de Néron; Sénèque a pu vouloir, d'une façon générale, combattre les instincts de cruauté qu'il soupçonnait en Néron, sans songer en particulier à telle ou telle de ses victimes futures. Quoi qu'il en soit, de toute cette dernière partie de l'Introduction de M. Préchac, Sénèque sort plus grand et plus pur, sans qu'il en coûte rien à la vérite historique, tout au contraire.

Un mot seulement sur le texte et la traduction qui suivent. Le texte,

comme on peut s'y attendre d'après ce que nous avons vu du travail paléographique de M. Préchac, est fort bien établi : l'éditeur se rapproche le plus qu'il peut du *Nazarianus*, et ses conjectures personnelles, un peu hardies parfois, méritent toutes d'être prises en considération. — La traduction est claire, élégante et souple, peut-être un peu lente : les brusqueries concises, les antithèses serrées de Sénèque n'y ressortent pas toujours avec tout leur relief. Il est vrai que Sénèque est souvent intraduisible, au sens plein du mot.

Au total, cette belle publication fait le plus grand honneur à son auteur et à la collection Guillaume Budé. Elle est capitale, non seulement pour tout lecteur du *De clementia*, mais pour tout lecteur de Sénèque et pour tout historien du Ier siècle.

René Pichon.

G. Bloch. *L'empire romain. Évolution et décadence.* Un vol. in-12, 313 p. E. Flammarion, 1922.

Le livre qui vient de paraître fait suite à celui que M. Bloch a publié voici quelques années sur *la République romaine* dans la même *Bibliothèque de Philosophie scientifique* du Docteur G. Le Bon ; il est conçu suivant le même esprit. De même que le précédent volume ne visait pas à retracer une histoire de la République romaine, mais s'attachait aux *Conflits politiques et sociaux*, de même le nouveau n'a point pour but de nous donner une histoire de l'Empire, ni un tableau détaillé de ses institutions, mais de « décrire une évolution », de marquer les étapes caractéristiques par lesquelles la monarchie traditionnaliste d'Auguste est devenue la monarchie à forme orientale de Dioclétien et de ses successeurs.

L'ouvrage comprend deux parties. Dans la première, intitulée « les Empereurs », après avoir exposé la conception politique d'Auguste et la façon dont il organisa la réalité du pouvoir absolu sous des apparences qui demeuraient chères aux Romains, M. Bloch recherche et détermine la part qu'a prise chacun des princes à cette transformation. Il retrace les diverses phases du conflit entre le Sénat et l'autocrate, qui éclate sous le successeur même d'Auguste, forme pendant trois siècles comme une trame continue dans l'histoire intérieure de l'Empire et aboutit finalement à la victoire de l'empereur. En même temps, il analyse les autres maux dont souffrait le régime et qui lui firent une existence fort précaire : l'empereur, chef de l'armée dont il tire sa force, est à la merci de cette armée et les émeutes de caserne s'ajoutent aux intrigues de la curie ; d'autre part, le fait que la transmission du pouvoir n'est pas tranchée par la loi encourage toutes les ambitions et favorise les rivalités des prétendants. La seconde partie, traitée comme une sorte de diptyque, décrit dans ses deux chapitres d'abord les institutions du Haut, puis celles du Bas Empire.

Cette étude de l'évolution et de la décadence de l'Empire romain est la bienvenue ; elle nous donne en trois cents pages un résumé clair et substantiel, dont la lecture est aussi facile que fructueuse. Tous ceux qui ont suivi les leçons de M. Bloch y retrouveront les mérites de l'enseignement dont ils ont jadis bénéficié ; on sent partout, quoique tout appareil de notes soit exclu, une critique approfondie des textes et une connaissance

du sujet qui va bien au delà de ce qui est dit ici; la pensée s'affirme avec netteté et vigueur, avec une autorité magistrale, serre la réalité dans toutes ses nuances et la traduit en heureuses formules. Certains paragraphes se recommandent tout spécialement à l'attention, comme celui par exemple où sont examinés les pouvoirs de l'empereur, ou encore ceux qui sont consacrés, dans le chapitre sur les institutions du Bas Empire, à la situation économique, à la ruine de la petite propriété, au nouveau régime fiscal, à l'envahissement de l'armée par les Barbares.

Ce petit livre aura, nous n'en doutons pas, le même succès que son devancier, et ce sera pleine justice.

A. M.

Louis Halphen. *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*. Un vol. in-8°, 314 p. Paris, Alcan, 1921.

Ces études, dédiées à la mémoire de Gabriel Monod, sont une introduction à un ouvrage plus considérable que prépare M. Halphen sur *Charlemagne et la civilisation carolingienne*. Elles comprennent deux parties : 1° une série d'études sur les sources, où M. Halphen revient d'abord sur la question, si obscure et si controversée, de la composition des *Annales Royales*. Il pense, contrairement à l'opinion courante, que ces annales ne sont point une compilation, faite en grande partie, à l'aide des *petites annales*, mais un texte contemporain, dont la rédaction s'est poursuivie par étapes successives; il soumet à un nouvel examen les *petites annales*, étudie leurs relations réciproques et la manière dont elles ont utilisé les *Annales Royales*. Toute cette discussion, un peu subtile (comment en serait-il autrement?), aboutit à des conclusions fort plausibles. — Les deux derniers chapitres de cette première partie sont consacrés à deux écrivains de l'époque carolingienne, souvent cités, et dont on accepte trop facilement le témoignage, l'historien Einhard, et le moine de S. Gall. Einhard, dont la fortune politique date seulement du règne de Louis Le Pieux, ne mérite pas la confiance, que trop d'historiens lui ont accordée. Sa « *Vita Karoli* » n'a nullement la valeur d'un document contemporain, et semble bien avoir été écrite au moins quinze ou vingt ans après la mort de Charlemagne. L'auteur en est réduit très souvent à puiser ses renseignements dans les annales officielles; son impartialité est maintes fois suspecte; son œuvre, qui reste sans doute un document capital pour la connaissance du règne, « n'est vraiment originale que dans la mesure où elle ne traite ni de guerre ni de diplomatie. » Quant à l'œuvre très postérieure du moine de S. Gall, écrite pour Charles le Gros et sur sa demande, elle n'est à aucun titre, un document historique, ni même à proprement parler, un recueil de légendes populaires.

Dans sa deuxième partie, M. Halphen étudie un certain nombre des grandes questions, que soulève l'histoire de Charlemagne : la conquête de la Saxe, le couronnement impérial de l'an 800, l'organisation domaniale et le régime d'exploitation agricole, au début du IXe siècle, — la renaissance industrielle et commerciale dans l'empire carolingien. Je ne m'arrêterai ici qu'à la seconde (le couronnement de l'an 800). M. Halphen conteste formellement la valeur du témoignage d'Einhard sur la prétendue surprise,

dont Charlemagne aurait été la victime, de la part du pape, le jour de Noël de l'an 800. Rien dans le récit officieux de la première heure (Cf. *Annales Royales* et *Liber Pontificalis*) ne trahit cette surprise, ni le mécontentement du roi franc. C'est peu à peu, et pour se justifier devant la cour byzantine, que Charlemagne et son entourage ont voulu faire croire qu'ils avaient subi, comme malgré eux, l'initiative du pape. M. Halphen montre très ingénieusement les origines et les progrès de la légende, accréditée ensuite par Einhard. Il est manifeste, et M. Kleinclausz, pris à parti par M. Halphen le reconnaît lui-même, que Charlemagne a été avisé, par avance, de ce qui allait se faire (Cf. *Histoire de France* de Lavisse, t. II, 1re partie, p. 303). Rien ne prouve cependant, — et sur ce point je ne suivrai pas tout à fait M. Halphen — que les détails de la cérémonie aient été minutieusement réglés par avance, d'accord avec Charles. Il est fort possible que le souverain franc, pressenti, ait accepté en principe la proposition du pape sans savoir exactement de quelle manière et à quel moment de la cérémonie aurait lieu le couronnement. On peut croire, avec Mgr Duchesne, que Charlemagne eût désiré un autre cérémonial et qu'il ne fut qu'à demi satisfait, après coup, du rôle prépondérant que s'était attribué le pape (Cf. *Les premiers temps de l'État Pontifical*, 1898, p. 88). L'attitude humble et soumise, imposée au pape Léon III dans l'assemblée de l'avant-veille, n'est nullement incompatible avec la part d'initiative, qu'il a dû avoir. Il est très difficile de nous représenter exactement ce qu'était l'état d'âme des Romains de l'an 800. Si le couronnement impérial nous apparaît à distance comme une innovation extraordinaire, il est très douteux qu'il en ait été de même pour les contemporains : ni les Romains, ni les Francs n'ont bien saisi toute la portée de cet acte.

Dans ses études sur la propriété rurale, sur le commerce et l'industrie, M. Halphen apporte de fort utiles réserves aux thèses aventureuses des historiens allemands Inama Sternegg et Dopsch. Dans ce domaine, si nouveau encore et si mal exploré, de l'histoire économique, combien il faut se méfier des affirmations hasardeuses et des formules trop générales. La critique aiguë de M. Halphen pourra paraître, parfois, négative à l'excès : il a montré excellemment par plusieurs exemples, à quel point ce travail de déblaiement est nécessaire, malgré l'énorme fatras, accumulé autour du sujet par l'érudition germanique. Tout n'est pas à rejeter dans ce fatras, où l'on trouve beaucoup de travaux préparatoires utiles. Mais on se rend mieux compte, après avoir lu M. Halphen, du travail considérable qui reste encore à faire, pour asseoir, sur des fondements solides, la véritable histoire de Charlemagne. Sur l'initiative de G. Monod et de Giry, il est sorti, de l'école française, d'excellents travaux d'histoire carolingienne. Il serait étrange que nous finissions par mieux connaître quelques-uns des successeurs de Charlemagne que Charlemagne lui-même. En cherchant à combler cette lacune, M. Halphen aura rendu un très grand service à la science historique. Son introduction critique est d'un excellent augure pour la grande œuvre qu'il a entreprise.

J. Gay.

J. Cuvelier. *Les origines de la fortune de la maison d'Orange-Nassau.*

Contribution à l'histoire du capitalisme au moyen âge. Bruxelles, M. Hayez, 1921, 114 p. in-8, une pl. (Mém. publ. par l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres, 2e série, T. XVI).

L'origine première de la fortune de la maison d'Orange-Nassau remonte indirectement à un certain Guillaume de Duvenvoorde. Il naquit vers 1290, dans les environs de Haarlem, d'une mère inconnue et d'un père, qui était bailli local et par suite sans doute peu fortuné. Lui-même entra au service du comte Guillaume III de Hollande (et Ier de Hainaut) et dut se signaler assez rapidement auprès de lui, car il devint son chambellan, même à vie, ne tarda pas à être son véritable expert financier et aucun acte politique important ne s'accomplit en dehors de son intervention. Il fut aussi l'inspirateur de la politique de rapprochement de la Hollande, non seulement avec le Brabant et le Limbourg, gouvernés alors par Jean III, y étant d'autant plus intéressé que la plupart de ses biens se trouvaient situés sur la frontière des deux provinces, mais avec la Flandre et l'Angleterre et Édouard III contre la France et Philippe de Valois : « Sa puissance financière faisait de lui un véritable pouvoir, avec lequel les princes les plus puissants devaient traiter. » Puis, après la mort de Guillaume Ier, il resta le chambellan de son fils et successeur, Guillaume II, augmenta son influence dans le duché de Brabant auprès du beau-père de ce seigneur, Jean III encore, et après la mort prématurée de Guillaume à la bataille de Stavoren en 1345, demeura l'homme de confiance de l'impératrice Marguerite, sa sœur, devenue gouvernante des comtés, qui le combla de faveurs. Mais, on sait qu'une guerre civile éclata entre cette princesse et son fils, le nouveau comte de Hollande, Guillaume V, entre les Hoeksch et les Cabillaud, lutte due peut-être en partie précisément à la jalousie provoquée par les immenses richesses de Duvenvoorde chez beaucoup de nobles : aussi les Cabillaud détruisirent et confisquèrent-ils ses propriétés et celles de ses partisans. Ces ruines privées, comme la séparation politique entre la Hollande et la Zélande et le Hainaut, « furent pour le vieillard un vrai désastre ». Il mourut en 1353, avant la réconciliation complète entre Marguerite et Guillaume, et fut enterré à Bruxelles.

L'influence politique de G. de Duvenvoorde fut certainement due en partie « à son immense fortune », qui eut trois origines : ses opérations financières, l'exploitation de ses terres et les profits de certains droits utiles. Peu riche évidemment, ses premiers fonds lui vinrent des largesses de Guillaume Ier, mais il se livra ensuite aux opérations de banque, prêtant au taux « modéré » de 20 p. 100, devenant au bout de quelques années un des principaux bailleurs de fonds des princes de son temps, par exemple d'Édouard III, avançant aussi de l'argent aux particuliers qui lui fournissaient de solides cautions, mais donnant un intérêt bien moindre, il acceptait des placements pécuniaires ; il se livrait également aux opérations très fructueuses du change avec des bénéfices de 9 à 16 p. 100 et acquérait enfin des rentes viagères. D'autre part, il achetait des rentes foncières et des placements biens fonds comme définitifs, devenant ainsi le propriétaire foncier le plus considérable des Pays-Bas, dont les revenus dépassaient ceux de la plupart des princes du pays.

A cet effet il employait plusieurs moyens, suivant la nature et l'emplacement des biens. En conservant d'abord ce qui existait, il défendait les terres par des digues, protection qui permettait au propriétaire d'exiger des cens de ses protégés : c'est ainsi qu'il contribua puissamment à l'organisation nouvelle des wateringues. Ensuite, il agrandissait la surface cultivable par des défrichements de bruyères et des desséchements de marais, que complétait la construction des canaux d'écoulement et des écluses. Enfin, il extrayait du sol de la tourbe, qui servait au chauffage, ou du « darink », sorte de terre sulfureuse, dont on faisait de la tourbe également et avec la cendre du sel, moyennant naturellement des redevances encore. Duvenvoorde acheta des biens au nord et au sud de la Meuse, les uns situés exclusivement dans le comté de Hollande, les autres relevant à la fois de la Hollande et du Brabant; il en acquit également sur la frontière Utrechtoise et en Zélande. En somme, il chercha à constituer sa puissance seigneuriale sur les deux rives meusiennes près de Dordrecht, devenant ainsi le plus puissant des vassaux des comtés de Hollande comme des ducs de Brabant, et dans la valeur économique qu'il sut donner ensuite à cette sorte de bloc politique, il pratiqua le système employé par les grandes abbayes médiévales pour l'exploitation de leurs domaines ruraux. Il prêtait encore de l'argent aux grands seigneurs en détresse financière moyennant des engagements d'immeubles, qui lui revenaient généralement à l'expiration des termes de prêt, il acquérait des biens en échange de certaines rentes perpétuelles ou viagères qu'il rachetait à la première occasion favorable, il libérait ses propres biens des rentes qui les grevaient, accroissant ainsi leur valeur, et achetait des rentes sur les biens des propriétaires dans le besoin, « mettant en somme à leur portée, sous sa forme la plus primitive, le crédit foncier ». Mais, il ne se livra pas proprement au commerce, en dehors des paiements de ses créances sur Édouard III, dont il exigea le remboursement absolu sans la moindre indulgence, en livraison de sacs de laines. L'ensemble de ses revenus peut être estimé à 700 000 lb., soit 5 millions de monnaie belge en 1921. Après sa mort, cette fortune passa en partie à des fondations pieuses, en partie à des héritiers, qui, un siècle après, étaient même parvenus à l'accroître encore.

Tel fut « ce type concret de capitaliste médiéval », qui, parti de rien, a pu en un temps relativement restreint, édifier une fortune colossale. M. Cuvelier, grâce à une connaissance parfaite et à un emploi excellent de tous les documents utiles, tant belges que néerlandais, a donné sur ce personnage curieux une précieuse contribution à l'histoire politico-économique et spécialement financière et agricole de ce temps. L'intérêt de son mémoire est double, historique et « méthodologique ». Il est d'abord une réfutation nouvelle et complète de la théorie lombartienne, d'après laquelle, on le sait, au moyen âge, le capitalisme moderne proprement pécuniaire n'aurait pas existé et la richesse serait restée uniquement foncière. Duvenvoorde est bien un « milliardaire » médiéval, qui a expressément créé sa fortune par la seule finance et l'a ensuite simplement consolidée par des placements terriens : ce fait n'est d'ailleurs que l'application d'une règle générale, de nature sociologique (Voy.

Pirenne, *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme*, 1914). Mais, on ne doit pas considérer Duvenvoorde que du seul point de vue économique. On voit très bien en effet comment, dans sa vie, la politique et l'économie se sont ent'raidées et complétées mutuellement et comment on ne saurait les séparer. Tout le génie économique du personnage ne lui aurait peut-être pas servi sans sa situation politique et, inversement, sa singulière fortune n'a pas été médiocrement utile pour affermir et développer sa position administrative; aucun des deux éléments ne saurait se compléter sans l'autre et on ne peut isoler chacun des deux de son complément. Une telle existence fournit ainsi un exemple personnel remarquable du lien général qui existe entre l'une et l'autre parties et de la réalité comme de l'importance duquel on ne se rend pas toujours un compte suffisant, alors qu'on peut en tirer d'intéressantes conclusions du point de vue de la méthode historique. Considérons en effet que l'état politique n'est pas sans exercer une véritable influence sur l'économie, comme l'économie n'est nullement dépourvue d'action sur la situation politique. Ne séparons donc pas, dans nos recherches spéculatives, ce que la réalité historique a uni, en faisant de l'histoire économique et de l'histoire politique deux sciences isolées, mais souhaitons, ainsi que le dit l'auteur, voir se publier de nombreux mémoires tels que le sien, qui, par leur méthode comme par leur nature, sont particulièrement propres à nous faire connaître d'une façon complète et approfondie l'ensemble de l'état réel de l'époque à laquelle ils s'appliquent.

Georges Espinas.

Charles Samaran. *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII.* 123 p., in-8. Edouard Champion, 1921.

Evêque de Lombez, abbé de Saint-Denis, cardinal, ambassadeur des rois Louis XI et Charles VIII, en Espagne, puis à Rome, Jean de Bilhères a parcouru une carrière riche en fonctions comme en honneurs. Que reste-t-il de lui qui appartienne à la grande histoire? Rien. On se demande même, en lisant sa biographie, ce qui a pu, non pas justifier, mais expliquer sa fortune, tant le personnage s'efface à mesure qu'on croit le connaître. M. Samaran, dans son étude très documentée, le suit jusque dans les moindres détails de sa vie; il est obligé, avec une louable sincérité, d'avouer qu'il ne peut guère préciser son rôle. « Les renseignements nous manquent; nous ne savons pas. » La Graulas « servit Louis XI dans des circonstances difficiles »; fort bien, mais nous ignorons ses services. Il fut employé dans les affaires d'Espagne entre 1474 et 1483; sans doute, mais tout semble s'y passer en dehors de lui, à tel point qu'il lui arrive de se tromper sur la portée des événements. Quant à l'expédition de Charles VIII, on peut l'étudier sans dire un mot de lui. Envoyé par le Roi auprès du pape, il paraît bien n'avoir eu qu'un rôle tout protocolaire; visites de convenance au Souverain Pontife, présence aux cérémonies. Une partie plus intéressante est celle que M. Samaran consacre à l'administration de La Graulas à l'abbaye de Saint-Denis. Seulement, c'est jouer de malheur, car ces quelques pages ajoutent à l'idée qu'on se faisait de l'incapacité de ce

méridional, avisé seulement pour ses intérêts.

Puisqu'il vécut en Italie au temps de la Renaissance en plein éclat, fût-il au moins séduit par cet admirable spectacle? « Ce prédécesseur de Chateaubriand alla-t-il, comme devait le faire plus tard l'ambassadeur de Louis XVIII (surtout de Charles X) rêver dans la campagne à l'ombre des tombeaux ou des aqueducs ou interroger les débris antiques retrouvés dans les vignes des coteaux romains, fûts de colonnes, chapiteaux brisés?... Nuls *Mémoires d'Outre-Tombe* ne nous le disent.... » Le rapprochement eût sans doute étonné Chateaubriand. Il nous étonne bien un peu. Cette existence veule et falote d'une « Utilité » diplomatique... si inutile, méritait-elle même quelques pages? Je ne le crois pas. M. Samaran s'est laissé prendre à la séduction des documents inédits; il n'a pas pu s'abuser sur le vide de son sujet. Les travaux si intéressants qu'il a produits nous permettent d'avoir à son égard quelques exigences. Les documents, en somme, doivent rester dans le domaine des archives, quand ils ne fournissent rien à l'Histoire véritable.

H. Lemonnier.

Quellen zu Romeo und Julia, herausgegeben von R. Fischer (Shakespeares Quellen, in der Originalsprache und deutsch herausgegeben im Auftrag der Deutschen Shakespeare-Gesellschaft. 2. Bändchen). Un vol. in-16 de 249 p. Bonn, Marcus u. Weber, 1922.

Peu de temps avant la guerre, le *Deutsche Shakespeare Gesellschaft* entreprit de réimprimer, dans une série de petits volumes, les textes connus, mais souvent peu accessibles au grand public, où Shakespeare a pris la matière de ses drames. Ces textes devaient être reproduits à la fois dans la langue originale et en version allemande. Les « sources » du *Roi Lear* ouvrirent la collection, qui se continue, après un intervalle de sept ans qu'expliquent assez les événements politiques, par celles de *Roméo et Juliette*. A s'en tenir strictement au programme et au titre de la série, ce second volume aurait pu être fort mince, car, pour cette pièce, Shakespeare a tout emprunté à un unique livre, le *Romeus and Juliet* de Brooke; à peine a-t-il pris en outre quelques détails à Boistueau traduit en anglais par Paynter. Mais il a semblé intéressant de présenter la légende dans tous ses développements successifs, dont Shakespeare n'a connu, ou, en tout cas, utilisé que les derniers. Aussi, outre le poème de Brooke (texte anglais et traduction en vers allemands par M. Fischer) trouvera-t-on ici en version allemande le *Mariotto et Gianozza* de Masuccio, la *Juliette* de Luigi da Porto, le *Roméo et Juliette* de Bandello et celui de Boistueau (traduction de Simrock, revue par M. Fischer, pour les nouvelles de Luigi da Porto et de Bandello; traduction de M. Fischer pour les deux autres). Dans un bref avant-propos, M. Brandl retrace en quelques mots les étapes parcourues depuis Masuccio jusqu'à Shakespeare. Peut-être eût-on pu remonter au delà de Masuccio même et donner quelques extraits des *Éphésiaques* de Xénophon d'Éphèse, plus ancien prototype connu de certains épisodes de *Roméo et Juliette*; peut-être aussi, à cause de certaines ressemblances avec Shakespeare, quelques passages de la *Complainte de Rosemonde*, de Daniel, auraient-ils pu

trouver place après le poème de Brooke. On sera heureux, quoi qu'il en soit, d'avoir ainsi, dans un volume maniable, à la fois ce poème de Brooke, qui est la mine où Shakespeare a pris, déjà dégrossis, presque tous ses matériaux, et, tout au moins en traduction, les ébauches par où s'est graduellement préparé le chef-d'œuvre immortel.

A. Barbeau.

J.-B. Chabot. *Choix d'inscriptions de Palmyre traduites et commentées.* (Publié aux frais du duc de Loubat). Un vol. in-4°, 152 p., 32 pl. hors texte. Paris, Imp. Nationale, 1922.

Les ruines de Palmyre sont les plus considérables de toute la Syrie. Elles ont été visitées bien des fois depuis une cinquantaine d'années, et on en possède de nombreuses descriptions. Mais si on veut connaître l'origine et l'histoire de ces monuments, temples, portiques, tombeaux, maisons, amoncelés au milieu du désert, sur un espace de six kilomètres carrés, il faut recourir aux textes épigraphiques qui en ont été tirés. Depuis l'époque où l'abbé Barthélemy a trouvé la clé de l'alphabet palmyrénien (1754), le nombre des inscriptions recueillies à Palmyre s'est élevé à plus de sept cents. Dans cette abondante moisson, M. Chabot a choisi et traduit les documents les plus intéressants soit au point de vue historique, soit au point de vue épigraphique.

La célèbre loi fiscale portant promulgation du tarif douanier (en l'an 137) fait connaître dans son préambule l'organisation municipale de la cité, et dans son dispositif les principaux objets du commerce palmyrénien. Les inscriptions en l'honneur du procurateur Vorod, du roi Odeinat, de la reine Zénobie, ont fourni l'occasion de retracer à grands traits l'histoire de la période glorieuse qui a précédé la ruine de Palmyre (273). Les textes religieux énumèrent les divinités nationales ou étrangères; mais ils sont presque muets sur les pratiques cultuelles. Les textes funéraires consistent en dédicaces de tombeaux, et surtout en brèves épitaphes qui accompagnent généralement les bustes en haut-relief des défunts. Ils permettent de reconstituer la généalogie d'un certain nombre de familles palmyréniennes.

Ce volume a été publié sur l'initiative et grâce à la libéralité du duc de Loubat. Aussi a-t-on pu lui donner une abondante illustration qui met sous les yeux du lecteur les ruines des édifices les mieux conservées. En reproduisant deux des monuments déjà relevés au XVIII^e siècle par R. Wood (*Les ruines de Palmyre*) et par Cassas (*Voyage pittoresque de Syrie*) l'auteur a sans doute eu l'intention de montrer le contraste entre la rigoureuse précision du premier et la libre fantaisie du second. Il a voulu surtout signaler le haut intérêt archéologique et épigraphique d'une exploration sérieuse et méthodique de ces ruines grandioses.

T. G.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS.

ANTIQUITÉ

J. Dean Bickford. *Soliloquy in ancient comedy.* 65 p. Princeton, 1922.

J. Capart. *L'art égyptien.* I. L'architecture. In-8, 50 p., 200 pl. Bruxelles, Vromant, 1922.

W. G. Clarke. *Our Homeland prehistoric antiquities.* 139 p. London, Homeland Association, 1922.

A. T. Clay. *A Hebrew deluge story in cuneiform.* In-8, 86 p. New Haven, Yale University Press, 1922.

E.-L. Drillaud. *La morale éternelle. Les origines. Osiris et Set.* In-16, 137 p. Paris, H. Durville, 1922.

W. M. Flinders Petrie. *The status of the Jews in Egypt.* In-16, 44 p. London, Allen, 1922.

Z. Le Rouzic. *Les monuments mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer.* In-16, 46 p. Vannes, Lafolye, 1922.

T. May. *The roman forts of Templeborough near Rotherham.* In-8, XI-132 p. Rotherham, 1922.

S. N. Miller. *The roman fort at Balmuidy on the Antonine Wall.* In-8, XIX-120 p. Glasgow, Mac Lehose, 1922.

C. Singer. *Greek biology and greek medicine.* 128 p. In-8, Oxford, Clarendon Press, 1922.

P. Vidal. *Le Roussillon préhistorique.* In-8, 81 p. Perpignan, Barrière, 1922.

The Distichs of Cato, translated by Wayland Johnson Chase. In-8, 43 p. Madison, University of Wisconsin, 1922.

Fouilles de Delphes. II. La terrasse du temple par F. Courby. In-4, 119 à 243 p. Mâcon, Protat, 1922.

MOYEN AGE

J. Anglade. *Pour étudier les patois méridionaux.* In-8, 35 p. Paris, E. de Boccard, 1922.

H. Aragon. *Pages d'histoire du Roussillon.* Études archéologiques et historiques sur le Roussillon. 5e série. Livre I. In-8, 210 p. Perpignan, Barrière, 1922.

G. d'Avenel. *Les revenus d'un intellectuel de 1200 à 1913. Les riches depuis sept cents ans.* In-16, XIV-389 p. Paris, E. Flammarion, 1922.

St. Baluzius. *Vitae Paparum Avenioniensium.* Nouvelle édition par G. Mollat. IV. In-8, 472 p. Paris, Letouzey, 1922.

D. Banse. *L'église Saint-Étienne de Fécamp.* In-8, 259 p. Fécamp, Banse, 1922.

F. Boulard. *Différentes origines et diverses formes du point et de la dentelle d'Alençon.* In-8, II-28 p. Paris, Imprimerie alençonnaise, 1922.

A. Bromberger. *Une poétesse oubliée. Marseille d'Altovitis (1577-1606).* In-8, 15 p. Marseille, Imprimerie marseillaise, 1922.

M. Bruchet. *Les monuments historiques du Nord.* In-8, 72 p. Lille, L. Danel, 1922.

J.-A. Brutails. *Introduction à un lexique archéologique.* In-8, 25 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1922.

F. Chary. *Histoire de Lantenay.* In-8, 295 p. Dijon, Jobard, 1922.

Abbé L. Costecalde. *Monographie illustrée de la cathédrale de Mende.* In-8, 68 p. Mende, Ignon-Renouard, 1922.

C. Dard et J. Martin. *Ozenay et ses hameaux.* In-8, 128 p. Mâcon, Protat, 1922.

M. Deloche. *La crise économique au XVI^e siècle et la crise actuelle.* In-8, 64 p. Paris, Plon-Nourrit, 1922.

A. Desprairies. *L'élection des évêques par les chapitres au XIII^e siècle.* In-8, 78 p. Paris, la Vie Universitaire, 1922.

J. Durham. *The Townshends of Raynham.* I. 1398-1600. 37 p. Cambridge, Deighton, 1922.

M. Fowler. *Catalogue of the Dante collection* (*Cornell university library*). Additions 1898-1920. In-8, 152 p. New-York, Ithaca, 1922.

M. Garaud. *Le viage ou le retour du vieux coustumier de Poictou* (1417). In-8, 44 p. Poitiers, Société française d'imprimerie, 1922.

R. Gauchet. *L'église Saint-Jean-Baptiste, ancienne prieurale bénédictine de Château-Gontier.* In-4, 70 p. Ill. Château-Gontier, R. Leclerc, 1922.

J. Gilliéron. *Les étymologies des étymologistes et celles du peuple.* In-8, 67 p. Paris, E. Champion, 1922.

E. K. Harper. *Saint-Francis of Assisi : the « troubadour of God ».* In-6, 78 p. London, Rider, 1922.

Julian of Toledo. « *De vetiis et figuris* » by W. M. Lindsay. In-8, 42 p. London, Milford, 1922.

F. Lachèvre. *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI^e siècle.* In-4, 621 p. Paris, E. Champion, 1922.

A. Longnon. *Les noms de lieu de la France,* publié par Paul Marichal et Léon Mirot. Fasc. 2. In-8, p. 177 à 335. Paris, E. Champion, 1922.

F. Madan et H. H. E. Craster. *A summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian Library.* II, part. I, xx-654 p. Oxford, Clarendon Press, 1922.

P. Malvezin. *Dictionnaire des racines celtiques.* In-8, 68 p. Paris, P. Malvezin, 1922.

Marguerite de Valois. *La ruelle mal assortie*; introduction et notes de Jean H. Mariéjol. In-16, 95 p. et portrait. Paris, la Sirène, 1922.

Dom M. Mir. *Histoire intérieure de la Compagnie de Jésus, adapté par I. de Récalde.* I. Les principes. In-8, 579 p. Paris, Librairie moderne, 1922.

R. Parisot. *Histoire de Lorraine.* II. De 1552 à 1789. In-8, VI-347 p. Paris, A. Picard, 1922.

C. A. Petrie. *Two essays in spanish history,* In-4, 3 p. London, H. Egerton, 1922.

P. Pinsseau. *Gien sous l'ancien régime et la révolution, d'après les mémoires inédits de l'abbé Vallet.* In-8, 316 p. Orléans, R. Houzé, 1922.

F. Rabelais. *Gargantua et Pantagruel,* texte transcrit et annoté par Henri Clouzot. In-4, IV-817 p. Paris, G. Crès, 1922.

J. M. Richard. *La vie privée dans une province de l'Ouest. Laval au XVII^e et XVIII^e siècle.* In-8, III-399 p. Paris, E. Champion, 1922.

J. B. Rietstap. *Armorial général,* supplément (2^e série) par V. H. Rolland. Fasc. 23. In-8, p. 241 à 287. La Haye, M. Nijhoff, 1922.

P. de Ronsard. *Le deuxième livre des sonnets pour Hélène* (1524-1565). In-8, 53 p. Paris, Société littéraire de France, 1922.

Ronsard lyrique et amoureux orné d'images du temps. In-16, 308 p. Paris, la Sirène, 1922.

G. Rouchon et E. Morand. *Les boiseries de l'église de Saint-Amable de Riom.* In-16, 22 p. Mâcon, Protat, 1922.

M. Roy. *Le monument funéraire d'Albert Pie de Savoie, comte de Carpi*

(*1531-1535*). In-8, 15 p. pl. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1922.

L. Sainéan. *La langue de Rabelais.* I. Civilisation de la Renaissance. In-8, XII-508 p. Paris, E. de Boccard, 1922.

G. Schlumberger. *Récits de Byzance et des Croisades* (2e *série*). In-16, 237 p. Paris, Plon-Nourrit, 1922.

F. Villon, *Œuvres.* In-8, 180 p. Paris, M. Glomeau, 1922.

J.-J. Vilmain. *Les principes de droit public du cardinal Nicolas de Cues* (*1401-1464*). In-8, 146 p. Sainte-Marie-aux-Mines, E. Cellarius, 1922.

H. Zamfiresco. *Les origines du droit privé roumain.* In-8, 157 p. Paris, la Vie Universitaire, 1922.

ORIENTALISME

Ameer Ali Syed. *The spirit of Islam.* In-8, LXXI-515 p. London, Christophers, 1922.

J. F. Blacker. *The A. B. C. of IndianArt.* In-8, 302 p. London, Paul, 1922.

F. Charles-Roux. *Autour d'une route. L'Angleterre, l'isthme de Suez et l'Égypte au XVIIIe siècle.* In-8, 389 p. Paris, Plon-Nourrit, 1922.

F. A. D'Cruz. *Saint-Thomas the apostle in India.* In-8, x-70 p. Madras, Hoe, 1922.

H. Dehérain. *Jeunes de langue et interprètes français en Orient au XVIIIe siècle.* In-8, 23 p. Alger, imprimerie algérienne, 1922.

Dhirendra Krishna Bose. *Wine in ancient India.* In-8, 51 p. Calcutta, Connor, 1922.

Cl. Huart. *Études d'hagiographie musulmane. Les saints des derviches tourneurs.* II. In-8, III-460 p. Paris, E. Leroux, 1922.

C. A. Kincaid. *Tales of Old Sind.* In-4, IX-140 p. London, Milford, 1922.

J. de La Nézière. *Les monuments mauresques du Maroc.* I. 25 pl. Paris, librairie centrale des Beaux-Arts, 1922.

E. Lévi-Provençal. *Les historiens des Chorfa.* In-8, 480 p. Paris, E. Larose, 1922.

M. L. Margolis. *The Hebrew Scriptures in the Making.* In-16, 131 p. Philadelphia, Jewish publication society of America, 1922.

P. Marty. *Études sur l'Islam en Côte d'Ivoire.* In-8, 502 p. Ill. Paris, E. Leroux, 1922.

M. Potel. *La divine réalisation. Synthèse des Yogas.* In-16, 349 p. Paris, A. Darsé, 1922.

Sulayman, Abu Zayd Hasan. *Voyage en Inde et en Chine, rédigé en 851*, traduit par Gabriel Ferrand. In-8, 157 p. Paris, Bossard, 1922.

V. Venka-Tachallam Iyer. *Notes of a study of the preliminary chapters of the Mahabharata*, In-8, xv-415 p. High Court Vakil, Vellore, 1922.

An Indian Ephemeris A. D. 700 to A. D. 1799. Vol. I, parts I and II, by Diwan Bahadur. In-4, 500, 202 p. Madras, Goverment Press, 1922.

La Bhagavadgîtâ, traduite du sanscrit par Émile Senart. In-8, 173 p. Paris, Bossard, 1922.

La Mandchourie et le Japon. In-8, 197 p. Paris, P. Roger, 1922.

Rigveda Brahmanas. *The Aitareya and Kausītaki Brāhmanas of the Rigveda*, translated by Arthur Berriedale Keith. In-8, XII-555 p. Cambridge, Harvard University Press, 1922.

M. B.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

29 septembre. M. Salomon Reinach montre la photographie agrandie d'une curieuse miniature parisienne, faisant partie d'un livre d'heures conservé à la bibliothèque Rylands, à Manchester. Sur cette miniature, qui représente la pointe ouest de l'île de la Cité, vue de face, avec le Jardin du roi, Notre-Dame, la Conciergerie, la Sainte-Chapelle, le pont Saint-Michel et le pont aux Meuniers couverts de maisons, on voit, au-dessus de Notre-Dame, une sainte Geneviève agenouillée, auréolée d'or, tenant un cierge qu'un diable violet éteint avec un soufflet, tandis qu'un ange blanc aux cheveux roux le rallume. Il semble que cette miniature ait été faite aux derniers temps de la domination anglaise, vers 1435; il est possible que cette représentation de la sainte protégeant la ville ait été inspirée par la reprise de Paris en 1436, ou l'entrée de Charles VII en 1437.

— M. Bridez fait une communication sur les fragments des écrits perdus du philosophe néoplatonicien Porphyre. Plusieurs ouvrages de ce philosophe se survivent dans la paraphrase qui en a été faite par Boèce. Notamment l'*In Categorias*, de ce dernier auteur, n'est guère que la traduction d'un traité similaire de Porphyre. Le texte original de ce dernier traité n'étant conservé qu'en partie, Boèce fournit un élément de reconstitution dont il importe de tenir compte.

6 octobre. M. J.-B. Chabot signale la découverte à Carthage d'une lamelle d'or découpée en forme de feuille d'arbre et sur laquelle sont gravés divers symboles et une courte inscription punique.

— M. Babelon fait une communication sur des monnaies trouvées à Hiérapolis-Bambyce et étudiées par le R. P. Ronzevalle, monnaies sur lesquelles figure une représentation de la déesse syrienne Atargatis. Cette figure pourrait être une copie barbare et défigurée d'une divinité grecque. Ces monnaies semblent avoir été frappées au temps d'Alexandre le Grand. Le revers figure une chasse au lion, les chasseurs sont à cheval, au galop.

13 octobre. M. Monceaux lit une étude sur la découverte faite récemment à Djemila, près de Constantine, d'un ensemble d'édifices chrétiens richement décorés de mosaïques. Les fouilles ont mis au jour trois églises et un baptistère avec piscine qui porte de nombreuses inscriptions.

20 octobre. M. Lacau expose le résultat des fouilles exécutées en 1921-1922 par le service des antiquités de l'Égypte à Denderah, Karnak, Saqqarah, Assiout et Assouan.

27 octobre. M. Glotz fait une communication sur les habitations et les tombes dans le monde égéen, à l'époque préhistorique. Les habitations et les tombes les plus spacieuses appartiennent à l'époque la plus reculée. Vingt cinq siècles avant notre ère, une maison de Crète contenait plus de vingt chambres au rez-de-chaussée et avait un étage supérieur. L'étendue de la tombe était propor-

tionnelle. Puis on constate des amoindrissements de dimension; à partir du deuxième millénaire la maison crétoise ne comporte plus que deux ou trois chambres; la tombe est individuelle.

— M. Joseph Loth expose que le scribe Henri Bossec, dont M. A. Thomas a retrouvé des notes en bas breton dans un manuscrit de la bibliothèque Ste-Geneviève (voir p. 190), était né à Trefranc-en-Plovan, canton de Plogastel-St-Germain (Finistère).

3 novembre. M. Virolleaud donne lecture de son rapport sur les recherches effectuées en 1921-22 par le service des antiquités de Syrie. Ces recherches intéressent l'histoire entière du pays depuis les origines jusqu'à l'invasion mongole. Elles ont notamment prouvé que dès le quatrième millénaire avant J.-C., quand Tyr et Sidon n'étaient que de modestes ports de pêcheurs, Byblos était le grand centre commercial de la côte syrienne, et entretenait des relations d'affaires avec l'Égypte. Il faut encore citer les travaux de M. Camille Enlart, qui a étudié les églises des Croisés, et notamment celles de Tortose, de Djebail et de Beyrouth, ainsi que l'abbaye de Belmont, près Tripoli, construite au XII^e siècle par des moines de l'Ordre de Cîteaux.

10 novembre. M. Émile Mâle fait une communication sur les fresques du couvent des Cordelières de Lourcine, qui étaient consacrées à la vie de saint Louis. Ces fresques, qui dataient du commencement du XIV^e siècle, avaient été peintes très probablement sur l'ordre de Blanche, fille de saint Louis. Les sujets avaient été empruntés à la vie du roi par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite et de sa fille Blanche. Ces fresques ont disparu depuis longtemps et ne sont connues que par une description de Peiresc, accompagnée de quelques mauvais dessins. M. Mâle montre que les *Heures* enluminées par Jean Pucelle pour la reine Jeanne d'Évreux, entre 1325 et 1328, nous ont conservé la copie de plusieurs de ces fresques. Quatre panneaux de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui détruits mais reproduits par Peiresc, étaient également des copies des fresques de Lourcine. Ces panneaux et les miniatures de Pucelle concordent parfaitement. Un vitrail du XIV^e siècle, qui se voyait à Saint-Denis et dont Montfaucon nous a conservé le dessin, s'inspirait encore des fresques de Lourcine, qui ont fixé pendant au moins un demi-siècle l'iconographie de saint Louis.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu sa séance publique annuelle le 25 octobre 1922, sous la présidence de M. René Doumic.

Le programme de la séance était le suivant :

Discours du Président des Cinq Académies de l'Institut. — Rapports sur le concours de 1922 pour le prix fondé par M. de Volney (voy. p. 191) et sur l'emploi des arrérages des fondations Debrousse et Gas. — *Mongols et papes aux* XIII^e *et* XIV^e *siècles*, par M. Paul Pelliot, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Les*

ondes invisibles, par M. Daniel Berthelot, délégué de l'Académie des Sciences. — *La restauration des monuments après la guerre*, par M. Paul Léon, délégué de l'Académie des Beaux-Arts. — *Talleyrand membre de l'Institut*, par M. G. Lacour-Gayet, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nécrologie. M. Alfred Capus, membre de l'Académie depuis 1914, est décédé à Neuilly-sur-Seine le 1er novembre 1922.

— L'Académie a tenu sa *séance publique annuelle* le 7 décembre 1922 sous la présidence de Mgr Alfred Baudrillart. Le programme de la séance était le suivant : 1° Rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de 1922; 2° Proclamation des prix Cognac-Jay; 3° Lecture des fragments du discours qui a remporté le prix d'éloquence : *Mérimée et l'art de la nouvelle*, par M. Pierre Trahard; 4° Discours de M. le Directeur sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

L'Académie a tenu sa *séance publique annuelle* le 17 novembre 1922, sous la présidence de M. Paul Monceaux.

Le programme de la séance était le suivant : 1° Discours de M. le Président; 2° *Le mariage du Prince Noir*, par M. Roland Delachenal, membre de l'Académie; 3° *Notice sur la vie et les travaux de M. Robert de Lasteyrie*, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel.

Élection. M. Jeanroy a été élu le 16 décembre membre ordinaire, en remplacement de Mgr Duchesne, décédé.

Sur la *fondation Pellechet*, l'Académie accorde les subventions suivantes : 5 000 francs pour la réparation de l'église de Saint-Clément-sur-Guye (Saône-et-Loire); 3 200 francs pour la réparation de l'église de Doue (Seine-et-Marne); 11 000 francs pour la réparation de l'église de La Rue-Saint-Pierre (Oise).

Les arrérages de la *fondation Thorlet* ont été ainsi partagés : 3 000 francs à Mme veuve Victor Segalen, 1 000 francs à M. André Blum.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie a tenu sa *séance publique annuelle* le 18 décembre sous la présidence de M. Bertin. M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Grandidier.*

Nécrologie. M. Bouty, membre de la section de physique depuis 1908, est décédé à Paris le 5 novembre.

M. Georges Lemoine, membre de la section de chimie depuis 1899, est décédé à Paris le 12 novembre.

Élection. M. le Dr Vincent a été élu le 11 décembre, membre de la section de médecine et chirurgie à la place de M. Laveran, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie a tenu sa *séance publique annuelle* le 2 décembre 1922, sous la présidence de M. Albert Besnard. Le programme de la séance était le suivant :

1° Exécution du poème sympho-

nique *Tiphaon*, composé par M. Claude Delvincourt, pensionnaire de l'Académie de France à Rome; 2° Discours de M. le Président; 3° Proclamation des grands prix de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, de Gravure en taille douce, de Composition musicale et des prix décernés en vertu des diverses fondations; 4° *Notice sur la vie et les œuvres de M. Camille Saint-Saëns, membre de l'Académie*, par M. Ch.-M. Widor, Secrétaire perpétuel; 5° Exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier second grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. Francis Bousquet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie a tenu sa *séance publique annuelle* le 16 décembre, sous la présidence de M. Colson.

Après le discours de M. le président sur les travaux de l'Académie, M. Lyon-Caen, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Grégoire, membre de la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut national.*

Élection. M. Auguste GAUVAIN a été élu le 9 décembre 1922 membre de la section de morale, en remplacement de M. Deschanel, décédé.

TABLES
DU JOURNAL DES SAVANTS.
ANNÉE 1922.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les mots imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques* désignent les auteurs des ouvrages analysés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.